

Nicolas MACHIAVEL

(1980) [1531]

DISCOURS SUR LA PREMIÈRE DÉCADE DE TITE-LIVE

Préface de Claude Lefort

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec

Courriel: <mailto:mabergeron@videotron.ca>

[Page web](#)

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES](#).

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole, professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec.
Courriel : mabergeron@videotron.ca

Nicolas MACHIAVEL

Discours sur la première décade de Tite-Live. Préface de Claude Lefort.
Traduit de l'Italien par Toussaint Guiraudet. Paris : Bibliothèque Berger-Levrault, 1980, 372 pp. Collection : Stratégies.

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 4 janvier 2010, revue et corrigée le 4 avril 2011 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Nicolas Machiavel
(1980)

**DISCOURS
SUR LA PREMIERE
DECADE DE TITE-LIVE**

Nicolas Machiavel

Préface de Claude Lefort



Stratégies

*Bibliothèque
Berger-Levrault*

Préface de Claude Lefort. Traduit de l'italien par Toussaint Guiraudet.
Paris : Bibliothèque Berger-Levrault, 1980, 372 pp. Collection :
Stratégies.

Quatrième de couverture

Collection Stratégies

dirigée par Gérard Chaliand

Dans un monde où, depuis l'apparition du feu nucléaire les antagonismes entre grandes puissances se manifestent sous forme de crises politiques et de confrontations indirectes dans le tiers monde, la stratégie continue de jouer un rôle fondamental trop souvent masqué par les idéologies.

Cette collection veut renouer avec une tradition de pensée stratégique en publiant des classiques internationaux souvent oubliés ou mal connus mais toujours de première importance. Elle entend, par ailleurs, traiter les faits politiques et militaires à travers lesquels s'expriment les intérêts des États, rendre compte des situations conflictuelles et des grands enjeux actuels.

DISCOURS SUR LA PREMIÈRE DÉCADE DE TITE-LIVE

Les Discours sont une œuvre d'un intérêt exceptionnel. C'est en celle-ci plus encore que dans *Le Prince* qu'on peut trouver la marque d'une fondation de la pensée politique moderne, la matière privilégiée d'une réflexion sur l'histoire et la politique. Qui ferait l'effort de s'attacher à l'argument sinueux des Discours devrait convenir que tout ce qui fut avancé dans notre siècle sous le signe de l'optimisme bourgeois, du socialisme ou de la "science politique", loin d'effacer l'enseignement de Machiavel, en fait redécouvrir la vigueur et la fraîcheur.

Claude Lefort, *extrait de la préface.*

Table

[Préface, par Claude Lefort](#)

[Notice, par Annick Pélissier](#)

[Nicolas Machiavel à Buondelmonti et Rucellai](#)

[Livre premier](#)

[Avant-propos](#)

[Chapitre premier.](#) *Quels ont été les commencements des villes en général, et surtout ceux de Rome*

[Ch. II.](#) *Des différentes formes de républiques. Quelles furent celles de la République romaine*

[Ch. III.](#) *Des événements qui furent cause de la création des tribuns à Rome. Leur établissement Perfectionna la Constitution*

[Ch. IV.](#) *Que la désunion du Sénat et du peuple a rendu la République romaine puissante et libre*

[Ch. V.](#) *À qui plus sûrement confier la garde de la liberté, aux grands ou au peuple, et lequel des deux cause plus souvent des troubles, de celui qui veut acquérir ou de celui qui veut conserver*

[Ch. VI.](#) *S'il était possible d'établir à Rome un gouvernement qui fit cesser les inimitiés qui existaient entre le Sénat et le peuple*

[Ch. VII.](#) *Combien d'accusations sont nécessaires dans une république pour y maintenir ta liberté*

[Ch. VIII.](#) *Autant les accusations sont utiles dans une république, autant la calomnie y est pernicieuse*

[Ch. IX.](#) *Qu'il faut être seul pour fonder une république ou pour la réformer en entier*

[Ch. X.](#) *Qu'autant sont dignes d'éloges les fondateurs d'une république ou d'une monarchie, autant méritent de blâme les auteurs d'une tyrannie*

[Ch. XI.](#) *De la religion des Romains*

[Ch. XII.](#) *Qu'il est important de faire grand cas de la religion. Perte de l'Italie pour avoir, par les intrigues de la cour de Rome, manqué à cette maxime*

[Ch. XIII.](#) *Comment les Romains se servaient de la religion pour établir des lois, favoriser leurs entreprises et arrêter les séditions*

[Ch. XIV.](#) *Que les Romains interprétaient les auspices suivant les besoins qu'ils en avaient ; qu'ils mettaient infiniment de prudence à paraître observer leur religion dans les occasions mêmes où ils étaient forcés de manquer à son observance ; qu'ils punissaient quiconque avait la témérité de la mépriser*

[Ch. XV.](#) *Comment les Samnites, dans une occasion désespérée, ont recours à la religion*

[Ch. XVI.](#) *Qu'un peuple accoutumé à vivre sous un prince conserve difficilement sa liberté si par hasard il devient libre*

[Ch. XVII.](#) *Qu'un peuple corrompu qui devient libre peut bien difficilement conserver sa liberté*

[Ch. XVIII.](#) *De quelle manière, dans un État corrompu, on pourrait conserver un gouvernement libre s'il y existait déjà, ou l'y introduire s'il n'y était pas auparavant*

[Ch. XIX.](#) *Qu'un État qui a un excellent commencement peut se soutenir sous un prince faible, mais sa perte est inévitable quand le successeur de ce prince est faible comme lui*

[Ch. XX.](#) *Qu'une succession de deux grands princes produit de grands effets ; et que, comme les républiques bien constituées ont nécessairement une succession d'hommes vertueux, elles doivent s'étendre et s'augmenter considérablement*

[Ch. XXI.](#) *Combien méritent d'être blâmés le prince ou la république qui n'ont point d'unité nationale*

[Ch. XXII.](#) *Ce qu'il y a de remarquable dans le combat des Horaces et des Curiaces*

[Ch. XXIII.](#) *Qu'on ne doit point hasarder toute sa fortune sans employer toutes ses forces et que, pour cela, souvent il est dangereux de se borner à garder des passages*

[Ch. XXIV.](#) *Les républiques bien constituées décernent des récompenses et des peines, et ne compensent jamais les unes par les autres*

[Ch. XXV.](#) *Que si l'on veut changer la constitution d'un État libre, on doit au moins conserver quelque ombre de ses anciennes institutions*

[Ch. XXVI.](#) *Qu'un prince nouvellement établi dans une ville ou dans une province conquise doit tout renouveler*

[Ch. XXVII.](#) *Que tous les hommes sont rarement tout bons ou tout mauvais*

[Ch. XXVIII.](#) *Pourquoi les Romains furent moins ingrats envers leurs concitoyens que ne le fut le peuple d'Athènes envers les siens*

[Ch. XXIX.](#) *Quel est le plus ingrat d'un peuple ou d'un prince*

[Ch. XXX.](#) *Quels moyens doit employer un prince ou une république pour éviter le vice de l'ingratitude, et comment un général ou un citoyen peuvent éviter d'en être les victimes*

[Ch. XXXI.](#) *Que les généraux romains ne furent jamais punis rigoureusement pour des fautes commises ; ils ne le furent même pas quand leur ignorance et leurs mauvaises opérations avaient occasionné les plus grands dommages à la république*

[Ch. XXXII.](#) *Qu'une république ou un prince ne doivent pas différer quand il s'agit de subvenir aux besoins de leurs sujets*

[Ch. XXXIII.](#) *Quand un mal est parvenu au plus haut point dans un État, il est plus sage de temporiser que de heurter de front*

[Ch. XXXIV.](#) *Que la dictature fit toujours du bien, et jamais de mal à la république romaine. C'est l'autorité dont les citoyens s'emparent qui nuit à la liberté, et non celle*

qui lui est conférée par les suffrages libres du peuple

[Ch. XXXV.](#) *Pourquoi, dans Rome, la création des décemvirs fut-elle nuisible à la liberté, quoiqu'ils eussent été nommés par les suffrages libres du peuple*

[Ch. XXXVI.](#) *Que les citoyens qui ont été revêtus des plus grands emplois ne doivent pas dédaigner les moindres*

[Ch. XXXVII.](#) *Des troubles causés à Rome par la loi agraire ; qu'il est très dangereux dans une république de faire une loi qui fasse revenir sur le passé et qui détruise une ancienne coutume de l'État*

[Ch. XXXVIII.](#) *Les républiques faibles sont irrésolues et ne savent ni délibérer ni prendre un parti, Si quelquefois elles en prennent un, c'est plus par nécessité que par choix*

[Ch. XXXIX.](#) *Les mêmes accidents arrivent quelquefois chez des peuples bien différents*

[Ch. XL.](#) *La création du décemvirat à Rome, et ce qu'il faut y remarquer ; où l'on considère entre autres choses comment le même accident peut sauver ou perdre une république*

[Ch. XLI.](#) *Il est aussi imprudent qu'inutile de passer sans gradation et de sauter pour ainsi dire de la modestie à l'orgueil, de la douceur à la cruauté*

[Ch. XLII.](#) *Combien les hommes peuvent aisément se corrompre*

[Ch. XLIII.](#) *Ceux qui combattent pour leur propre gloire sont de bons et fidèles soldats*

[Ch. XLIV.](#) *Une multitude sans chef ne peut rien faire ; et l'on ne doit pas se porter à des menaces avant de s'être emparé de l'autorité*

[Ch. XLV.](#) *Il est de mauvais exemple de ne pas observer une loi, surtout de la part de ceux qui l'ont faite, et rien de plus dangereux pour ceux qui gouvernent une ville que de renouveler chaque jour les reproches et les punitions de torts anciens*

[Ch. XLVI.](#) *Les hommes s'élèvent d'une ambition à une autre. On songe d'abord à se défendre, ensuite à attaquer*

[Ch. XLVII.](#) *Que les hommes, quoique sujets à se tromper sur le général, ne se trompent pas sur le particulier*

[Ch. XLVIII.](#) *Qui veut empêcher qu'une magistrature soit déférée à un homme vil ou méchant doit la faire demander par un homme plus vil et plus méchant encore, ou parce qu'il y a dans l'État de plus illustre et de plus vertueux*

[Ch. XLIX.](#) *Si les villes, libres dès l'origine, comme Rome, ont de la difficulté à trouver des lois qui les maintiennent en liberté, celles qui sont nées de la servitude éprouvent l'impossibilité d'y réussir*

[Ch. L.](#) *Que nul conseil, nul magistrat ne doit pouvoir arrêter la marche des affaires dans un État*

[Ch. LI.](#) *Qu'une république ou un prince doit feindre de faire par générosité ce à quoi la nécessité le contraint*

[Ch. LII.](#) *Pour réprimer les excès et le danger d'un ambitieux en crédit dans une*

république, il n'est pas de plus sûr moyen ni qui fasse moins d'éclat que d'occuper avant lui le chemin qui conduit à celle élévation

[Ch. LIII.](#) *Qu'un peuple souvent désire sa ruine, trompé par une fausse apparence de biens, et qu'on le met facilement en mouvement par des espérances séduisantes et des promesses magnifiques*

[Ch. LIV.](#) *Combien est puissante l'autorité d'un grand homme pour calmer une multitude échauffée*

[Ch. LV.](#) *Combien il est aisé de faire marcher toutes choses dans une république où le peuple n'est pas encore corrompu ; où l'égalité règne, il ne peut y avoir de principat ; où l'égalité ne se trouve pas, il ne peut y avoir de république*

[Ch. LVI.](#) *Que les grands changements qui arrivent dans une ville ou un État sont toujours annoncés par des événements, ou prédictions*

[Ch. LVII.](#) *Que le peuple en masse est très courageux; séparé, il est très faible*

[Ch. LVIII.](#) *Qu'un peuple est plus sage et plus constant qu'un prince*

[Ch. LIX.](#) *À qui d'un peuple ou d'un prince peut-on se fier davantage comme allié*

[Ch. LX.](#) *Que le consulat et toute autre magistrature à Rome se donnaient sans égard à l'âge,*

[Livre second](#)

[Avant-propos](#)

[Chapitre premier.](#) *Laquelle a le plus contribué à la grandeur de l'empire romain, de la vertu ou de la fortune?*

[Ch. II.](#) *Quels furent les peuples que les Romains eurent à combattre, et combien ils furent opiniâtres à défendre leur liberté*

[Ch. III.](#) *Rome s'agrandit en ruinant les villes voisines et en accordant facilement aux étrangers la qualité de citoyens*

[Ch. IV.](#) *Les républiques ont employé trois moyens pour s'agrandir*

[Ch. V.](#) *Que les changements de religion et de langue, et les accidents des déluges et des pestes effacent la mémoire des choses.*

[Ch. VI.](#) *Comment les Romains faisaient la guerre*

[Ch. VII.](#) *Quelle quantité de terrain les Romains accordaient-ils à chaque colon ?*

[Ch. VIII.](#) *Pour quelles raisons les peuples abandonnent-ils leur patrie pour se répandre dans des pays étrangers*

[Ch. IX.](#) *Quels sont les sujets ordinaires de guerre entre les souverains*

[Ch. X.](#) *Que l'argent n'est pas le nerf de la guerre, quoique ce soit l'opinion générale*

[Ch. XI.](#) *Qu'il n'est pas sage de s'allier avec un prince qui a plus de réputation que de force*

[Ch. XII.](#) *Lequel vaut mieux, lorsqu'on craint d'être attaqué, de porter la guerre chez son ennemi ou de l'attendre chez soi*

[Ch. XIII.](#) *Pour s'élever d'un état médiocre à un rang élevé, la ruse sert plus que la force*

[Ch. XIV.](#) *Que les hommes se trompent bien des fois en croyant qu'à force de soumission on désarme la hauteur*

[Ch. XV.](#) *Que des États faibles sont toujours indécis, et la lenteur à se déterminer est toujours nuisible*

[Ch. XVI.](#) *Combien les armées modernes diffèrent des anciennes*

[Ch. XVII.](#) *Comment on doit apprécier l'artillerie dans nos armées modernes, et si l'opinion qu'on en a généralement est fondée en raison*

[Ch. XVIII.](#) *Qu'il est prouvé par l'exemple des Romains qu'on doit faire plus de cas de l'infanterie que de la cavalerie*

[Ch. XIX.](#) *Que les acquisitions d'une république mal constituée, et qui ne prend pas pour modèle de conduite celle des Romains, la mènent plutôt à sa ruine qu'à un accroissement de puissance*

[Ch. XX.](#) *À quel péril s'exposent les princes ou les républiques qui se servent de troupes auxiliaires ou mercenaires*

[Ch. XXI.](#) *Le premier préteur que les Romains envoyèrent hors de Rome fut pour Capoue, quatre cents ans après qu'ils avaient commencé à faire la guerre*

[Ch. XXII.](#) *Combien sont erronés souvent les jugements que les hommes portent des grandes choses*

[Ch. XXIII.](#) *Combien les Romains évitaient les partis mitoyens à l'égard de leurs sujets, quand ils croyaient avoir une décision à prendre*

[Ch. XXIV.](#) *Les forteresses sont en général plus nuisibles qu'utiles*

[Ch. XXV.](#) *Que c'est prendre un mauvais parti que de profiter de la désunion qui règne dans une ville pour l'attaquer et s'en rendre maître*

[Ch. XXVI.](#) *Les témoignages de mépris et les injures n'attirent que de la haine, sans profit pour qui les emploie*

[Ch. XXVII.](#) *Les princes et les républiques sages doivent se contenter de vaincre, car on perd parfois tout à vouloir trop gagner*

[Ch. XXVIII.](#) *Combien il est dangereux pour une république ou pour un prince de ne pas venger les torts faits au public ou aux particuliers*

[Ch. XXIX.](#) *La fortune aveugle l'esprit des hommes, quand elle ne veut pas qu'ils s'opposent à ses desseins*

[Ch. XXX.](#) *Les républiques et les princes vraiment puissants n'achètent pas des alliés à prix d'argent ; c'est par leur courage et la réputation de leurs forces qu'ils s'en attirent*

[Ch. XXXI.](#) *Qu'il est dangereux de se fier à des exilés*

[Ch. XXXII.](#) *De quelle manière les Romains attaquaient les villes*

[Ch. XXXIII.](#) *Les Romains laissaient leurs généraux parfaitement maîtres de leurs opérations*

Livre troisième

Chapitre premier. *Veut-on qu'une religion ou une république durent longtemps, il faut les ramener souvent à leur principe*

Ch. II. *Combien il y a de sagesse à jouer pour un temps la folie !*

Ch. III. *Qu'il est nécessaire pour maintenir une liberté nouvellement acquise, comme Brutus, de massacrer ses enfants*

Ch. IV. *Qu'un prince ne peut vivre en sûreté dans un État, tant que vivent ceux qu'il en a dépouillés*

Ch. V. *Qu'est-ce qui fait perdre le trône à un roi qui ne jouit par succession ?*

Ch. VI. *Des conspirations*

Ch. VII. *D'où vient que le passage de la liberté à la servitude, et de la servitude à la liberté, coûte quelquefois beaucoup de sang, et que quelquefois il n'en coûte pas du tout*

Ch. VIII. *Quiconque veut opérer des changements dans une république doit examiner dans quel état elle se trouve*

Ch. IX. *Qu'il faut changer suivant les temps, si l'on veut toujours avoir des succès*

Ch. X. *Qu'un général ne peut éviter une bataille lorsque l'ennemi veut la livrer à quelque prix que ce soit*

Ch. XI. *Quiconque a beaucoup d'ennemis à combattre est sûr de les vaincre, quoiqu'il leur soit inférieur en force, s'il peut soutenir leur premier effort*

Ch. XII. *Comment un habile général doit mettre ses soldats dans la nécessité de se battre, et procurer à ceux de l'ennemi tous les moyens de s'en dispenser*

Ch. XIII. *Qui doit inspirer plus de confiance, ou d'un bon général qui a une mauvaise armée, ou d'une bonne armée commandée par un mauvais général*

Ch. XIV. *Effet que produisent au milieu d'une bataille des stratagèmes nouveaux et des paroles imprévues*

Ch. XV. *Il ne faut à une armée qu'un seul chef. Un plus grand nombre nuit*

Ch. XVI. *Dans les temps difficiles on recherche le mérite, mais quand tout est paisible, la faveur est, non pour les hommes vertueux, mais pour ceux qui ont, ou des richesses, ou des parents puissants*

Ch. XVII. *Un État, après avoir offensé un citoyen, ne doit pas lui confier un commandement ou toute autre commission importante*

Ch. XVIII. *Le plus grand talent d'un habile général est de savoir deviner les desseins de l'ennemi*

Ch. XIX. *Les voies de la douceur sont-elles préférables aux voies de rigueur pour gouverner la multitude*

Ch. XX. *Un trait d'humanité fit plus d'impression sur les Falisques que toute la puissance des Romains*

Ch. XXI. *Pourquoi Annibal avec une conduite opposée à celle de Scipion eut en Italie les mêmes succès que ce général romain en Espagne*

- [Ch. XXII.](#) *Comment la sévérité de Manlius Torquatus et la douceur de Valérius Corvinus les couvrirent également de gloire*
- [Ch. XXIII.](#) *Causes du bannissement de Camille*
- [Ch. XXIV.](#) *La prolongation du commandement militaire fit perdre à Rome sa liberté*
- [Ch. XXV.](#) *Pauvreté de Cincinnatus et de plusieurs citoyens romains*
- [Ch. XXVI.](#) *Comment les femmes sont la cause de la ruine d'un État*
- [Ch. XXVII.](#) *Moyen de rétablir l'union dans une ville. Il est faux que la désunion soit nécessaire pour y conserver son autorité*
- [Ch. XXVIII.](#) *Que l'on doit surveiller les actions des citoyens, parce que souvent celle qui paraît vertueuse recèle un principe de tyrannie*
- [Ch. XXIX.](#) *Les fautes des peuples viennent de celles des princes*
- [Ch. XXX.](#) *Qu'un citoyen qui veut être utile à sa république par quelque action particulière doit d'abord imposer silence à l'envie. Moyen de défendre une ville à l'approche d'un ennemi qui la menace*
- [Ch. XXXI.](#) *Les grands hommes et les républiques bien constituées conservent le même courage au sein de la prospérité et dans le revers*
- [Ch. XXXII.](#) *Moyens employés pour rendre la paix impossible*
- [Ch. XXXIII.](#) *Pour gagner une bataille, il faut que les troupes soient remplies de confiance, et en elles-mêmes, et en leur général*
- [Ch. XXXIV.](#) *Comment la réputation, la voix publique, l'opinion concilient d'abord à un citoyen la faveur populaire. Le peuple fait-il, pour les places, de meilleurs choix que les princes?*
- [Ch. XXXV.](#) *Danger de conseiller une entreprise, toujours proportionné à la grandeur de cette entreprise*
- [Ch. XXXVI.](#) *Pourquoi a-t-on regardé les anciens Gaulois, et regarde-t-on encore les Français, comme étant plus que des hommes au commencement d'un combat, et moins que des femmes vers la fin*
- [Ch. XXXVII.](#) *De petits combats sont-ils nécessaires avant d'en venir à une action générale ? Si on veut les éviter, comment faut-il s'y prendre pour connaître un ennemi auquel on a affaire pour la première fois ?*
- [Ch. XXXVIII.](#) *Qualités nécessaires à un général pour obtenir la confiance de ses soldats*
- [Ch. XXXIX.](#) *Il faut qu'un général connaisse le pays où il fait la guerre*
- [Ch. XL.](#) *À la guerre, la ruse mérite des éloges*
- [Ch. XLI.](#) *Il faut défendre la patrie, soit avec ignominie, soit avec gloire ; tous moyens sont bons, pourvu qu'elle soit défendue*
- [Ch. XLII.](#) *Les promesses arrachées par la force ne doivent point être observées*
- [Ch. XLIII.](#) *Les habitants d'un même pays conservent toujours à peu près le même caractère*
- [Ch. XLIV.](#) *L'audace et la précipitation emportent souvent ce que l'on n'obtiendrait*

point par des moyens ordinaires

[Ch. XLV.](#) *Est-il plus avantageux de soutenir d'abord le choc de l'ennemi, et de l'attaquer ensuite vivement, que de commencer le combat avec impétuosité ?*

[Ch. XLVI.](#) *Pourquoi le même caractère se conserve-t-il assez longtemps dans les familles d'une même cité*

[Ch. XLVII.](#) *L'amour de la patrie doit faire oublier à un bon citoyen les inimitiés particulières*

[Ch. XLVIII.](#) *Une faute trop marquée et trop grossière de la part de l'ennemi doit faire soupçonner un piège*

[Ch. XLIX.](#) *Une république qui veut se conserver libre doit prendre chaque jour de nouvelles précautions. Services qui méritèrent à Q. Fabius le surnom de Maximus*

[p. 7 sans texte, p. 8 titre, p. 9]

Préface

[Retour à la table des matières](#)

Machiavel est aux yeux du grand public l'auteur du Prince. En dehors de cercles d'historiens, de politologues et d'italianisants, rares sont ceux qui lisent à présent les Discours, qui en connaissent l'objet ou seulement l'existence — pour ne pas parler des Histoires florentines et de L'art de la guerre. Pendant des siècles, pourtant, cet ouvrage a été commenté, discuté, secrètement exploité, même imité. On l'a périodiquement invoqué pour opposer à la légende de l'inventeur du machiavélisme la figure « vraie » du penseur qui démontrait l'excellence des institutions libres, faisait dépendre de la puissance du peuple la grandeur de l'État, prônait la formule d'une armée composée de citoyens, affirmait la supériorité d'une monarchie régie par des lois sur la Monarchie absolue et, sur l'une et l'autre, celle d'une République bien ordonnée. Quiconque s'est intéressé à la fortune exceptionnelle de l'œuvre machiavélienne ne peut douter de l'influence qu'ont longuement exercée ses Discours sur des hommes qui cherchaient à combattre l'arbitraire, à défendre la fonction d'assemblées représentatives ou critiquaient la notion même du gouvernement d'un seul. De cette influence, on trouve les traces les plus vives en France, au cours du XVI^e siècle, dans les milieux de parlementaires humanistes et de partisans de la Réforme ; en Angleterre, au XVII^e siècle, parmi les premiers théoriciens de la société civile ; à la veille et au lendemain de la Révolution française, et tant en Allemagne qu'en Italie à la fin du XVIII^e.

D'où vient donc l'oubli dans lequel sont tombés les Discours ? Serait-ce que dans un monde où se trouvent effacés jusqu'aux vestiges de la monarchie, on soit devenu insensible au débat sur les mérites respectifs des différents régimes ? Serait-ce qu'on admire Machiavel pour son audace à définir les diverses techniques de domination et à ramener les rapports de pouvoir à des rapports de forces, mais qu'on ne se soucie plus de puiser dans [p. 10] ses livres des arguments pour ou contre la tyrannie. Si tel était le cas, il faudrait convenir que l'ouvrage, qui conserve sa célébrité, ne connaît pas un sort plus heureux que celui qu'on voit relégué dans l'obscurité, Car l'auteur du Prince se demande bien comment le Pouvoir peut être acquis et conservé, mais ce n'est là qu'un point de départ ; il enseigne, certes, brillamment, le calcul rationnel des forces, mais il ne s'agit là que d'un moment de l'argumentation. Son propos est de s'interroger sur l'origine du Pouvoir, sur la nature de la société, d'où il engendre et qui ne tient que par lui. C'est la division sociale qu'il met en évidence comme fait premier et irréductible. C'est l'antagonisme des désirs de classe, des Grands et du Peuple, la relation nécessaire qu'ils entretiennent en tant que désir de commander, d'opprimer — de ne pas être commandé, opprimé —, qui sont au centre de sa réflexion. Du Prince, il n'examine les positions qu'en faisant découvrir les illusions

auxquelles l'expose sa séparation de l'ensemble social — soit que l'un s'affirme pleinement pour se figurer invulnérable dans la citadelle qui le met à l'abri de ses sujets, soit que l'autre la dénie dans l'espoir de ne pas être perçu par tous comme l'étranger. Enfin, s'esquisse la formule de la politique d'un Prince nouveau, qui, en donnant satisfaction à son ambition, saurait soulager le peuple de l'oppression des Grands et le lier, par la confiance qui lui serait faite, à la cause de l'État,

Mais plutôt que de douter de l'intelligence des lecteurs du Prince, mieux vaut reconnaître que ce petit chef-d'œuvre est d'un accès incomparablement plus aisé que les Discours. Encore qu'il soit subtil, complexe, sa lecture, semée d'embûches, se présente sous un jour lumineux, L'enchaînement des hypothèses et des démonstrations met chacun en confiance. La concision du style, le bonheur des formules enchantent. La brièveté des chapitres — et leur petit nombre — encourage le travail de l'interprétation. Sous l'effet de la séduction, la pensée s'exerce sans perdre de vue son but. En revanche, le second ouvrage, découpé en trois livres, a des dimensions considérables. La fragmentation des analyses est telle qu'on s'inquiète de la direction suivie, de la cohérence du dessein. Le récit d'événements, ou d'actions présentées comme exemplaires, s'entremêle de considérations théoriques dont l'insertion déroute. Le titre des chapitres est souvent démenti par les développements dans le corps du texte, les digressions ; d'un livre à l'autre, d'une section à l'autre, les retours sur des faits qu'on croyait avérés, les renversements même de perspective sont innombrables. Enfin et surtout, à une pénible incertitude sur le sens général de l'argument s'ajoute la résistance à suivre l'auteur [p. 11] dans son exploration de l'Histoire de Rome et des Commentaires de Tite-Live. La République romaine, les textes des grands écrivains grecs et latins faisaient partie du patrimoine culturel des hommes de la Renaissance, de l'Âge classique, du XVIII^e, siècle. Nos contemporains ont rompu avec cet héritage. Ils s'accommodent des références au plus lointain passé, disséminées dans Le prince. Ils ne jugent pas nécessaire de s'y arrêter. Mais le décor de l'Antiquité forme un écran qui leur dissimule l'objet des Discours.

Et pourtant ces Discours sont une œuvre d'un intérêt exceptionnel. Non seulement c'est en celle-ci, plus encore que dans Le prince, qu'on peut trouver la marque d'une fondation de la pensée politique moderne, mais, telle est du moins notre conviction, elle offre à ceux qui feraient aujourd'hui l'effort de la connaître la matière privilégiée d'une réflexion sur l'histoire et la politique. Réflexion sur la différence des temps, et le retour en chaque temps de la même interrogation, qui sous-tend l'institution du social ; sur ce qu'il y a de fantasmagique dans la représentation d'un bon pouvoir et d'une bonne société délivrés des malélices de l'État ; sur l'inéluctabilité des antagonismes de classe, sur la dépendance où se trouve la loi des revendications dans lesquelles s'imprime le désir de liberté. Réflexion sur les dangers qu'il y a à ériger en autorité les penseurs auprès desquels on a cru apprendre à lire l'Histoire. Réflexion, enfin, sur les limites du savoir, sur la vertu qui consisterait, à distance du cynisme, sans complaisance à l'égard de l'opinion et des hommes dont on souhaite l'approbation, dans le deuil des réponses dernières, à soutenir là où l'on est, ici et maintenant, ce que l'on croit vrai, juste et nécessaire, pour vaincre la pesanteur des

intérêts, le morne attrait de la répétition, l'accoutumance ou la résignation à la servilité et réveiller le sens du possible.

Il fut souvent écrit, au cours des siècles, que Machiavel donnait la clé des événements dont on était témoin, qu'enfin pour la première fois, son message pouvait se faire entendre. L'artifice qui permet de déguiser sa pensée, dans une situation donnée, en empruntant l'identité d'un grand auteur, nous-même l'avons assez dénoncé pour ne pas y céder à notre tour. Aussi bien ne parlons-nous ni de clés, ni de message. Seulement d'une invitation qu'on trouve dans son œuvre à déchiffrer le présent, à se remémorer l'Ancien afin de concevoir le Nouveau, à redonner vie au passé scellé sous les mythes dont une collectivité a besoin pour ignorer sa liberté, à lui restituer son indétermination afin de penser celle que nous affrontons, à ramener au jour les choix incons- [p. 12] cients qu'impliquent une forme d'organisation sociale, un certain agencement des classes, la représentation de leurs divisions et de leur dépendance réciproques. Enfin la place faite au Pouvoir et au statut de la Loi.

Or, que cette invitation-là puisse être sensible à nombre de nos contemporains, nous avons quelque raison de l'espérer parce que les grandes certitudes du siècle se défont, que sont décidément fanées les promesses de la révolution bourgeoise et de la révolution prolétarienne, de 1^{ère} industrielle ou déjà post-industrielle, du bien-être ou du dépérissement de l'État et qu'après avoir perdu les appuis imaginaires de la rationalité économique ou technique, il faut bien, à moins de céder au vertige de la religion, du nihilisme ou à la passion morose de l'ascension sociale, retrouver le chemin de la vérité effective et de cette vertu que recommandait Machiavel — une vertu dont il aurait pu dire, à la différence de Spinoza, qu'elle exige de comprendre, mais n'interdit ni de rire ni de pleurer, puisqu'elle est manière de vivre dans le monde et non de s'en détacher.

Ne soyez pas rebutés par la description de Rome et les références à Tite-Live, aimerait-on donc dire à certains lecteurs que cette édition veut atteindre. Ne vous souciez pas de l'Antiquité. Il vous suffit pour entendre le texte de posséder ce désir de savoir et d'agir que l'auteur prêtait aux jeunes Florentins de son temps ; alors vous serez reconduits au plus près de votre expérience.

Mais, si fondé soit-il, impossible de s'en tenir à cet appel qui risquerait défaire méconnaître l'entreprise des Discours. Car, s'il est vrai que leur lecture ne requiert pas la connaissance des faits, des exemples et des textes anciens dont ils sont nourris, l'on ne saurait sans dommage se désintéresser de la version de l'histoire romaine élaborée par Machiavel, de la manière dont elle est établie et de l'usage qu'il fait de la pensée de Tite-Live, ou, plus généralement, des principes des grands auteurs classiques, Cicéron, Aristote et Xénophon notamment. Voilà qui mérite quelques éclaircissements.

Apparemment, Machiavel érige en modèle les institutions de la République romaine et il veut persuader ses contemporains de la nécessité d'imiter les hommes qui les ont forgées, se sont employés à les maintenir ou bien ont su, dans l'action, en tirer les plus heureuses conséquences. Apparemment, il veut exploiter l'ouvrage de Tite-Live pour en extraire tout ce qui est de nature à faire apprécier l'excellence du

modèle. Si la République romaine se présente comme le meilleur des régimes, Tite-Live semble être l'autorité qui nous assure de la validité des faits mentionnés. Mais [p. 13] seule une lecture superficielle de l'avant-propos où l'auteur fait part de ses intentions accrédirait cette apparence. De fait, au moment même où il lance un appel à l'imitation des Romains, Machiavel revendique l'originalité de son entreprise en des termes qui interdisent de le prendre à la lettre. Il se compare au navigateur partant à la recherche de terres et de mers inconnues. Comment le ferait-il si le nouveau continent était Rome, cette cité si familière à ses contemporains que, selon une tradition fermement établie depuis plus d'un siècle, Florence lui doit sa fondation et en détient l'héritage ? En outre, dans le moment où il formule le dessein de s'appuyer sur les livres de Tite-Live, il précise que c'est la comparaison des événements anciens et modernes qui peut en faciliter l'intelligence. Dès le préambule nous soupçonnons que la restitution des faits romains est subordonnée au déchiffrement du texte d'un auteur et que l'enseignement de ce texte n'est pas immédiatement intelligible, mais dépend d'une interprétation fondée sur la double connaissance du présent et du passé. Encore faut-il signaler que l'avant-propos du second livre conduit plus loin la critique d'une conception « réaliste » de l'histoire, en énumérant toutes les raisons qu'on devrait avoir de se méfier des témoignages auxquels les écrivains se réfèrent, des mobiles qui poussent ces derniers à les accrédirer et des mobiles aussi qui poussent les lecteurs contemporains à épouser leur représentation. Cette critique a pour effet de mettre en évidence le conservatisme qui guide le récit des événements et sa transmission.

Qu'on ne s'étonne donc pas de la complexité de la composition des Discours et surtout qu'on ne fasse pas l'économie d'une réflexion sur le traitement des faits et des commentaires. Tout l'ouvrage le confirme : Machiavel ne se propose pas simplement de rappeler aux hommes de son temps un passé dont ils se seraient détournés, des exemples dont ils devraient s'inspirer, il s'applique à constituer ce passé en mobilisant son expérience de l'histoire florentine et à interpréter cette expérience à la lumière du passé qu'elle éclaire. La tâche implique un va-et-vient constant entre le pôle de la République romaine et le pôle de la République florentine, ou, plus généralement, entre le pôle de l'Antiquité et le pôle de la Modernité. Mais ni l'un ni l'autre ne sauraient être déterminés hors la relation qu'ils entretiennent. La différence des temps est marquée, il ne s'agit jamais de l'annuler, mais elle ne s'inscrit pas dans un champ neutre, un réel en-soi, et, pour la même raison, ne se laisse pas survoler par un sujet intemporel, ne s'offre pas à un savoir dernier.

En outre, puisque ni le passé ni le présent ne se livrent à l'état [p. 14] brut, puisque chacun n'en a notion que dans le langage, par le média des livres et des discours des vivants, la tâche requiert de prendre en charge ces médias, de les analyser, de déceler la fonction qu'ils remplissent dans la conservation d'un certain ordre social. Ainsi la « découverte » de la République romaine passe par la « déconstruction » d'une représentation régnante qui s'articule dans le système des représentations sociopolitiques de l'époque. L'accès à la vérité du monde présent suppose cette déconstruction. La connaissance de l'Histoire s'avère indissociable de la critique de ce que nous nommerions de nos jours l'idéologie.

Pourquoi, demandera-t-on, la Rome antique, la Rome républicaine constitue-t-elle une référence privilégiée pour les Florentins ? Ceux-ci, nous l'avons mentionné, aimaient à s'imaginer héritiers des Romains. De fait, à la fin du trecento, sous l'impulsion de Coluccio Salutati, puis au début du siècle suivant, sous celle de Leonardo Bruni, un groupe d'humanistes a élaboré une nouvelle version des origines de Florence. La grande cité de l'Arno était apparue, déjà, dans des chroniques anciennes, comme une création romaine, mais c'est à César qu'on l'imputait. En faisant remonter sa naissance aux derniers temps de la République, les humanistes entendaient prouver que c'était le sang de citoyens libres qui coulait dans les veines des Florentins ; ils s'employaient à exciter le patriotisme des bourgeois de l'époque, à les persuader de l'excellence de leurs institutions et de la mission universelle que leur avaient léguée leurs lointains ancêtres. Mais, simultanément, ils composaient un modèle singulièrement efficace. Ce qui faisait, pour eux, la grandeur de Rome à ses débuts, c'était la concorde civile, la majesté de la loi aux yeux de tous, la pureté des mœurs, le dévouement des citoyens au bien public, leur empressement à se sacrifier au salut de la patrie ; c'était la sagesse du Sénat et, d'une façon générale, des patriciens, la discipline du peuple ; enfin ces vertus auxquelles Cicéron attachait son nom : la probité, la prudence, l'amour du « juste milieu ». À ce tableau faisait pendant la description des maux qu'ils tenaient pour responsables de la décadence de la République : discorde entre le patriciat et une plèbe travaillée par l'envie, développement des factions, déchaînement des appétits sous l'effet des conquêtes, corruption des mœurs.

Sans doute, cette représentation de la République romaine fut-elle reléguée sous la tyrannie des Médicis, au cours du quattrocento. Les nouveaux maîtres du pouvoir ne souhaitaient nullement qu'on exaltât les libertés antiques. Mais, sans avoir jamais perdu de son attrait pour une fraction de l'élite bourgeoise, elle [p. 15] fut réactivée au temps de Savonarole, puis sous la Nouvelle république dirigée par Soderini et servie avec zèle par Machiavel pendant une quinzaine d'années. Et tout incite à penser que le modèle, forgé par Bruni et ses contemporains, hantait encore l'imagination des jeunes républicains auxquels s'adressait l'ancien Secrétaire florentin quand il écrivit ses Discours. Les libertés se trouvaient alors de nouveau détruites, la restauration médicéenne triomphait, les opposants s'interrogeaient sur les causes de l'échec du régime et sur les chances d'un changement, ils invoquaient une tradition qui portait condamnation de la tyrannie.

Que l'idéalisation de la Rome républicaine ait eu, dès l'origine, une portée politique, ou, si l'on préfère, qu'on doive y reconnaître la marque de l'idéologie, on peut le vérifier à considérer l'écart entre le discours des premiers humanistes (pour la plupart mêlés aux affaires publiques) et la réalité sociale. L'essor de ce discours avait coïncidé, non pas avec une extension de la démocratie, mais avec une réaction oligarchique. Après l'événement qui avait ébranlé la société florentine dans ses fondements — la révolution déclenchée par les ouvriers de la laine, les Ciompi (1378) — s'était reformée une solidarité entre toutes les couches de la bourgeoisie, des artisans et petits commerçants jusqu'aux grands marchands, aux industriels et aux financiers, mis les principales charges publiques avaient été alors accaparées

par un petit nombre des représentants des grandes familles, faisant désormais figures de garants de l'ordre. Sans doute, les humanistes exaltaient-ils des valeurs qui avaient été largement reconnues au cours des décennies précédentes, et n'étaient pas sans répondre dans la réalité : l'égalité devant la loi, le travail comme seule source légitime de distinction sociale, un pouvoir qui ne soit la propriété de personne, la subordination des intérêts privés individuels ou collectifs à l'intérêt public ; mais, simultanément, ils s'attachaient à répandre une mystique de l'union et prônaient la vertu des anciennes institutions florentines comme si les conflits économiques, sociaux et politiques n'avaient jamais eu d'autre motif que l'agitation de factions composées d'ambitieux et d'envieux.

Ce serait une erreur de croire qu'au temps de Machiavel la nature de ces conflits s'était profondément modifiée et que la phraséologie sous laquelle on les dissimulait avait perdu de son efficacité. Il y a, en effet, des constantes dans l'histoire de Florence. Est-ce surtout le résultat d'une économie largement orientée vers le commerce international qui ne permet pas au système des [p. 16] corporations de se figer, et favorise la mobilité sociale, est-ce plutôt l'effet des luttes qui mobilisèrent le petit peuple contre la noblesse à la fin du dugento et lui donnèrent le premier rôle dans la fondation de la République ? Le fait est que la grande bourgeoisie ne réussit jamais à se fermer à la manière d'une aristocratie, comme ce fut le cas à Venise. Pour l'une et l'autre raison peut-être, la Cité dut assimiler, par vagues, des étrangers ; et la couche dirigeante dut à la fois faire place à des parvenus et composer avec les aspirations de la petite bourgeoisie. Tout au cours du trecento le débat politique ne cessa de s'amplifier. Pour les uns il s'agissait d'obtenir l'élargissement de la démocratie, la participation aux charges publiques des membres de la moyenne et de la petite bourgeoisie (le popolo minuto), dont bon nombre étaient des citoyens de fraîche date (les novi cives) ; pour les autres il s'agissait de restreindre la démocratie, d'affirmer la prééminence des grandes familles qui détenaient la richesse (encore que certains de leurs adversaires pouvaient avoir bâti de grandes fortunes), et étaient censés détenir la compétence pour avoir, de génération en génération, figuré dans les Conseils et les organes dirigeants de la Commune. Débats politiques, mais dont l'enjeu est aussi économique. Car participer au Conseil, c'était gagner le pouvoir de peser sur mille décisions qui affectaient le commerce et l'industrie de la Cité, favorisaient ou entravaient l'activité de telle ou telle catégorie de négociants, de boutiquiers ou d'artisans, consolidaient ou supprimaient des privilèges ; et c'était principalement pouvoir intervenir dans la répartition de l'impôt. Or, si différente soit la situation au début du cinquecento (le problème de l'assimilation des novi cives ne se pose plus), les termes du conflit politique et économique se retrouvent inchangés. C'est sous la pression des revendications démocratiques que la République a été rétablie et c'est ensuite la résistance de la grande bourgeoisie à la politique libérale de Soderini, surtout son opposition résolue à la réforme fiscale dont il a pris l'initiative qui provoquent la chute du régime. En dépit des apparences, la fin des libertés florentines n'est pas due à une défaite militaire. La République a été détruite de l'intérieur. Quand les Espagnols ont envahi la Toscane, ramenant dans leurs fourgons la famille Médicis,

une fraction des Grands n'était déjà plus disposée à défendre le régime, tandis que l'autre complotait avec l'ennemi.

Que fait donc Machiavel, quand il entreprend l'étude de l'histoire romaine ? Il parle à ses contemporains de leur propre histoire. Son propos est de tirer parti de la foi que mobilise l'image [p. 17] de l'antique République pour rendre raison du destin de Florence. Certes, Machiavel compose un éloge des institutions romaines et des citoyens romains, mais la Rome qu'il présente ne ressemble en rien à celle que vénéraient les humanistes du quattrocento. Loin de tenir la concorde pour sa plus grande vertu, il établit que sa grandeur fut le produit de ses divisions, qu'elle donna le spectacle d'une société sans précédent, en ceci que sous la pression d'une plèbe ardente à conquérir des droits, et toujours méfiante, la classe dominante fut contrainte à des concessions et ne put faire du Pouvoir sa propriété. Loin de considérer que de bonnes lois, dès l'origine, permirent d'instituer un État harmonieux et puissant, et que les conflits civils provoquèrent sa décadence, il met ces conflits au fondement de la loi. Ainsi écrit-il dans le chapitre IV du 1^{er} livre : « Moi, je dis que ceux qui condamnent les tumultes de la noblesse et de la plèbe blâment ce qui fut la cause première de l'existence de la liberté romaine et qu'ils sont plus attentifs au bruit et aux cris qu'ils occasionnaient qu'aux bons effets qu'ils produisaient. » Et encore, dans le même passage : « Il n'y a pas l'ombre d'une raison à qualifier de désordonnée une République qui fut pleine d'exemples de si grande vertu, car s'il est vrai que les bons exemples sont l'effet d'une bonne éducation, et celle-ci l'effet de bonnes lois, ces bonnes lois ce sont les tumultes qui les ont engendrées, que la plupart condamnent inconsidérément. » Par ce langage, il fait entendre à ses contemporains que le malheur de Florence ne fut pas d'être déchirée par la lutte des classes, que c'est au contraire à ce signe qu'on reconnaît sa parenté avec Rome. Si la République est morte, suggère-t-il, c'est faute d'avoir laissé s'exercer les bons effets des tumultes, c'est en raison de l'impuissance des dominés à faire valoir jusqu'au bout leurs droits et de l'obstination des dominants à conserver leurs prérogatives et leurs privilèges ; c'est, enfin et surtout, qu'aux yeux des grands bourgeois florentins, la peur du peuple l'a toujours emporté sur celle de l'étranger, la peur de l'ennemi de l'intérieur sur celle de l'ennemi de l'extérieur. Ainsi a-t-on, pour des motifs politiques, remis la défense de la Cité entre les mains de condottieri et de troupes mercenaires au lieu de la confier à ceux dont c'était l'intérêt de lutter pour leur liberté.

Mais là ne s'arrête pas la subversion du modèle romain. La société, dont on peut dire qu'à la différence des autres, à commencer par la mieux organisée, la plus stable, Sparte, elle sut s'ouvrir à l'histoire, cette société apparaît comme le théâtre de passions individuelles et collectives dont on voit partout ailleurs la manifestation. Légende, donc, que la classe dominante détenait la sagesse ; [p. 18] elle était rapace et, de son propre mouvement, ne voulait rien céder. Légende, encore, que le peuple se montrait bon et discipliné ; on le voit envieux, incapable de tirer de son sein des chefs avisés, ingrat envers ceux qui ont défendu sa cause. Légende que la liberté fût si sacrée que nul n'osait y porter atteinte ; les apprentis tyrans ne faisaient pas défaut. La vérité est seulement que le peuple se soulevait contre eux ou que les tyrans renonçaient par peur à leurs projets. Légende même que les hommes avaient un

naturel vertueux et se dévouaient spontanément au bien public ; si, par exemple, de grands capitaines, au faite de la gloire, pouvaient redevenir de modestes citoyens, c'est qu'ils en éprouvaient la nécessité.

Théâtre de toutes les passions, Rome se distingue en ceci qu'elle fut aussi celui du soupçon, lequel paraît un trait de la démocratie.

Le soupçon a son envers : la crainte qui paralyse l'initiative. Mais quand le soupçon tire son origine du peuple, quand il est, au plus profond, associé à son désir de liberté, au désir d'interdire à quiconque de s'approprier le pouvoir, alors s'opère une balance, chez les meilleurs, entre l'ambition (ou la passion de la gloire) et la peur du châtement. Comme ce n'est pas dans les lois établies, ou dans les hommes qui gouvernent, que réside l'autorité dernière, en dernier ressort, c'est la puissance inconnue, indéterminable du peuple qui décide. La carrière est alors ouverte au risque, à des hommes assez audacieux pour transgresser les lois, pour désobéir aux ordres, pour accomplir un dessein dont le succès confirmera le bon motif. La même raison fait qu'on réponde devant soi-même de son entreprise et qu'on en réponde devant le peuple. Par ce langage, encore, Machiavel s'adressera aux Florentins : à diverses reprises, il les ramène aux circonstances dramatiques de la chute du régime. Il leur remet en mémoire le caractère de leurs anciens dirigeants, la faiblesse de Soderini, réformateur velléitaire et timoré, obnubilé par le respect de la légalité, jusqu'à la dernière heure, incapable de s'appuyer résolument sur le peuple pour sauver la République, et de porter le fer contre les adversaires de la démocratie, ces Grands qui, avant même l'agression espagnole, commençaient à trahir.

C'est en suivant la double interprétation de l'Histoire romaine et de l'Histoire florentine que nous sommes induits à réfléchir sur les problèmes de la démocratie. De celle-ci, on n'oserait dire que Machiavel en a fait le premier la théorie. Encore faudrait-il savoir ce qu'on met sous ce terme ? Mais ce qui nous paraît certain, [p. 19] c'est que nul n'avait, avant lui, traqué ainsi les fictions de la pensée conservatrice ; nul n'avait plus que lui le désir de ne pas être opprimé par la Loi ; nul n'avait montré la férocité d'un régime où s'exerçaient pleinement les effets de la division sociale dans lequel le Pouvoir est toujours en défaut et le poids des institutions toujours en question.

Qui ferait l'effort de s'attacher à l'argument sinueux des Discours devrait convenir que tout ce qui fut avancé dans notre siècle sous le signe de l'optimisme bourgeois, du socialisme ou de la « science politique », loin d'effacer l'enseignement de Machiavel, en fait redécouvrir la vigueur et la fraîcheur.

Claude Lefort

[p. 20, sans texte, p. 21 titre, p.22, sans texte, p. 23.]

Notice

[Retour à la table des matières](#)

Au moment où Nicolas Machiavel, à vingt-neuf ans, entre à la Seigneurie comme secrétaire de la seconde chancellerie de Florence, en 1498, l'Italie est factionnée en une multitude de républiques, de seigneuries et d'États plus ou moins importants qui se font la guerre et qui seront incapables d'opposer une résistance aux convoitises des États forts : Allemagne, Espagne, France.

Florence a été gouvernée par les Médicis, Laurent d'abord, dont le pouvoir s'était accru après l'échec de la conjuration des Pazzi en 1478, puis Pierre, chassé avec sa famille au moment de l'arrivée de Charles VIII en Italie en 1494, pour avoir voulu pactiser avec lui, au détriment de la liberté de la ville. Puis, Florence a subi l'influence du dominicain Savonarole, prédicateur à la parole ardente, ennemi des Médicis, qui, sans avoir, de fonction officielle, dirigea les affaires de la République jusqu'au jour où il fut brûlé en place publique en 1498.

C'est peu après, le 23 mai de la même année, que Machiavel commence sa carrière de fonctionnaire de la Seigneurie. Très vite le secrétaire de la deuxième chancellerie (qui traite des affaires intérieures de l'État) se voit confier des responsabilités au Conseil des Dix, chargé des affaires extérieures et des questions militaires. Pendant les quatorze années où il occupe cette charge, Machiavel va rencontrer, à l'occasion de nombreuses ambassades, la plupart des personnalités qui ont influencé la vie politique de l'Italie de l'époque.

Dès 1499, il est chargé de se rendre à Forli, chez la comtesse Catherine Sforza Riario, pour renouveler l'engagement militaire de son fils Ottaviano. À son retour, il est envoyé à Pise (en guerre avec Florence) qui veut rétablir sa domination sur Florence. Il assiste à la trahison des condottieri Paolo et Vitellozzo Vitelli, chargés par Florence de faire le siège de la ville. Puis, il est témoin de la rébellion des troupes franco-suissees que Louis XII, depuis [p. 24] peu maître de Milan, a envoyées au secours de la République, son alliée. Ces troupes prétextant le non-paiement de leur solde et un manque d'approvisionnement s'arrêtent de combattre.

Cette rébellion fait l'objet de sa première légation en France en 1500, aux côtés de Francesco della Casa.

En 1501 et en 1502, il est envoyé auprès de César Borgia qui a entrepris la conquête des États du centre de l'Italie et dont on craint les visées sur les possessions de Florence. Machiavel est présent au guet-apens de Senigallia où César Borgia — par la ruse — parvient à se débarrasser de ses ennemis, les condottieri Orsini et Vitelli. Cette seconde légation lui a été confiée par Pierre Soderini, nommé gonfalonier à vie de la République, en 1502.

L'année suivante, à la mort du pape Alexandre VI, père de César Borgia, il est envoyé à Rome pour le conclave.

L'accession au pontificat de Jules II, ennemi de toujours des Borgia, marque la fin de la puissance de César. Le nouveau pape est un homme ambitieux dont le but est d'accroître les territoires des États pontificaux et il n'hésitera pas, à cet effet, à faire appel aux puissances étrangères.

Après une seconde légation en France en 1504, Machiavel rentre à Florence où, en plus des affaires courantes de sa charge, on lui confie diverses missions : à Pérouse, auprès du condottiere Jean-Paul Baglioni, pour renouveler son engagement militaire ; à Sienne, auprès de Pandolfe Petrucci ; puis de nouveau à Pise, que Florence cherche à prendre, en en faisant le siège, sans y parvenir.

C'est alors que la Seigneurie — consciente de l'inutilité des armées mercenaires — prête l'oreille aux conseils de son Secrétaire et se décide à former une milice, Les « Neuf de la Milice » sont créés et Machiavel en est nommé Secrétaire.

Pendant les années 1506 et 1507, il parcourt tout le territoire de l'État pour lever les troupes dont il se charge de la formation.

Entre-temps, il est envoyé auprès de Jules II qui réclame à Florence le condottiere Marcantonio Colonna, et il suit le pape dans ses conquêtes de Pérouse et de Bologne.

L'année suivante, il part pour l'Allemagne où il doit régler un différend au sujet d'une somme d'argent que Maximilien, en vertu d'un vieux droit, réclame à Florence.

À son retour, la République, qui dispose maintenant de sa propre armée, décide d'en finir avec Pise et donne mission à Machiavel de reprendre la ville. Après un long siège, Pise capitule, en 1509.

Jules II s'est, entre-temps, ligué avec Louis XII et l'empereur germanique Maximilien (ligue de Cambrai) contre Venise qui [p. 25] perd la bataille d'Agnadel, en 1509, et doit céder les territoires de terre ferme qu'elle a acquis depuis des siècles.

Le pape, dont le but est de former un État fort en Italie, poursuit son objectif qui consiste, une fois Venise affaiblie, à chasser les étrangers du pays. Il s'allie à Maximilien, à Venise et aux Espagnols (la Sainte Ligue) pour combattre Louis XII.

Ces événements procurent l'occasion d'une nouvelle légation de Machiavel en France, en 1510. Louis XII réclame l'aide des troupes florentines pour défendre son autre allié, le duc de Ferrare, que Jules II vient d'attaquer. Machiavel, selon les

instructions de la Seigneurie, réussit à lui faire admettre que Florence a besoin de sa milice pour garder ses frontières.

De retour à Florence, il parcourt, une fois de plus, le pays pour lever de nouvelles troupes. La République, en effet, en raison de son alliance avec la France, est menacée par la Sainte Ligue, d'autant plus que Louis XII a convoqué à Pise un concile pour déposer Jules II. Machiavel s'efforce de faire partir les prélats et y parvient. Enfin, dans Florence même, la politique de Pierre Soderini suscite de vifs mécontentements chez les partisans des Médicis qui réclament une alliance avec le pape contre les Français.

Après la bataille qu'ils remportent à Ravenne, au printemps 1512, les Français subissent de nombreux revers et sont bientôt repoussés hors d'Italie. Florence, qui perd ses alliés, se trouve affaiblie. Machiavel s'adonne alors activement aux préparatifs militaires : on construit des retranchements autour de la ville. En août les Espagnols pénètrent en Toscane, enlèvent Prato que l'armée de Florence n'a pas su défendre. Cette défaite amène la chute du gouvernement de Soderini et le retour des Médicis au pouvoir. Machiavel, malgré ses efforts pour rentrer dans leurs bonnes grâces, est révoqué. On l'accuse même d'avoir participé à un complot. Il est conduit en prison d'où il sortira à la faveur d'une amnistie déclarée à la suite de l'accession de Jean de Médicis (Léon X) au pontificat.

Après quatorze années d'une activité intense pendant lesquelles il s'est entièrement dévoué à l'État et où il a accompli avec habileté — et succès — des missions difficiles, il se voit contraint à l'exil et part dans sa propriété près de San Casciano d'où il ne cessera de solliciter les Médicis de lui procurer un emploi à la Seigneurie. Si l'on excepte sa Première décennale (chronique des années 1494-1504, composée en 1505), il n'a encore écrit que des relations diplomatiques et des lettres officielles.

C'est alors que commence sa carrière d'écrivain. Il travaille aux Discours sur la première décade de Tite-Live, qu'il inter-[p. 26]rompt en 1513 pour écrire Le prince dédié à Laurent II de Médicis, et qu'il reprend et achève vers 1519. Ces deux œuvres, qui circuleront sous forme de manuscrit, ne seront imprimées qu'après sa mort, en 1532. Il compose La mandragore, sa meilleure pièce, puis, vers 1520, L'art de la guerre.

Machiavel, cependant, quitte parfois sa retraite pour rendre visite à Florence à Cosimo Rucellai et à ses amis dont certains seront impliqués, en 1522, dans un complot contre le cardinal Jules de Médicis. Il continue toujours de solliciter une charge.

En 1520, Jules de Médicis lui demande d'écrire une Histoire de Florence qui l'occupera jusqu'en 1526.

La même année, il reçoit la modeste mission d'aller à Lucques recouvrer certaines créances ; l'année suivante, une autre, tout aussi peu intéressante.

En 1525, il se rend à Rome pour montrer son Histoire de Florence à Jules de Médicis, devenu pape sous le nom de Clément VII. Il l'incite à lever une milice en

Romagne — ce projet n'aboutira pas — à un moment où la situation de l'Italie est des plus précaires. En effet, les troupes de Charles Quint, dont l'objectif est d'étendre son hégémonie à l'Italie, viennent de battre les Français à Pavie.

Face à la puissance de l'Empereur, les États italiens se décident à former une ligue avec la France (Ligue de Cognac, 1526). À Florence, on confie à Machiavel l'organisation de la défense de la ville, de même que la mission d'observateur militaire en Lombardie où s'affrontent les troupes de la Ligue et les Impériaux. Au cours de leur marche vers le sud, il est à plusieurs reprises envoyé par la Seigneurie pour s'enquérir des développements de la guerre.

Après la prise de Rome par les Impériaux, en mai 1527, la population de Florence, irritée de l'attitude indécise de Clément VII pendant la guerre, se soulève contre les Médicis et la République est proclamée.

Après une ultime mission destinée à délivrer le pape des Impériaux, Machiavel revient à Florence où il ne se verra confier aucune responsabilité dans le nouveau gouvernement. Il meurt le 22 juin 1527.

Annick Péliissier

[p. 27]

Repères bibliographiques majeurs

Ouvrages généraux :

Claude Lefort, *Machiavel, Le travail de l'œuvre*, Paris, Gallimard, 1977.

Leo Strass, *Thoughts of Machiavelli*, Glencoe, The Free Press, 1958.

Gennaro Sasso, *Niccoli Machiavelli. Storia del pensiero politico*, Naples, Nelle Sede del Istituto, 1958.

Augustin Renaudet, *Machiavel* (5^e éd. revue et corrigée), Paris, Gallimard, 1966.

Sur les Discours plus particulièrement.

Leslie J. Walker (éd.), *Discourses of N. Machiavelli*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1950.

[p. 28 sans texte, p. 29]

**Nicolas Machiavel
A Buondelmonti
et Rucellai ¹**

[Retour à la table des matières](#)

Recevez cet écrit comme un présent de trop peu de valeur, sans doute, pour m'acquitter de tout ce que je vous dois ; mais soyez convaincu que c'est ce que Machiavel a pu vous envoyer de mieux. J'ai tâché d'y renfermer tout ce qu'une longue expérience et une recherche assidue ont pu m'apprendre en politique ². Dans l'impuissance où je suis de faire plus pour vous ni pour qui que ce soit, vous ne pouvez vous plaindre si je n'ai pas fait davantage. N'accusez donc que mon peu de talent du peu de mérite de ces discours ou mon défaut de jugement des erreurs dans lesquelles je serai sans doute bien souvent tombé. Dans cet état cependant, je ne sais lequel de nous a plus le droit de se plaindre, ou moi de ce que vous m'avez forcé à écrire ce que je n'eusse jamais entrepris de moi-même, ou vous de ce que j'ai écrit sans que vous ayez lieu d'être satisfait. Acceptez donc ceci comme on accepte tout ce qui vient de l'amitié, en ayant égard bien plus à l'intention de celui qui donne qu'à la chose offerte.

J'ai la satisfaction de penser que si j'ai commis des fautes dans le courant de cet ouvrage, j'ai, du moins, bien certainement réussi dans le choix de ceux à qui je l'adresse. Non seulement je remplis un devoir et je fais preuve de reconnaissance, mais je m'éloigne de l'usage ordinaire aux écrivains qui dédient toujours leurs livres à quelque prince et qui, aveuglés par l'ambition ou par l'avarice, exaltent en lui les vertus qu'il n'a pas, au lieu de le reprendre de ses vices réels.

Pour éviter ce défaut, je ne l'adresse pas à ceux qui sont princes, mais à ceux qui, par leurs qualités, seraient dignes de l'être ; non à ceux qui pourraient me combler d'honneurs et de biens, mais plutôt à ceux qui le voudraient sans le pouvoir.

¹ Cosimo Rucellai, riche Florentin, mort en 1519, organisa dans ses jardins des réunions littéraires auxquelles participèrent Zanobi Buondelmonti et Machiavel. Les deux dédicataires des *Discours* apparaissent comme interlocuteurs dans *L'art de la guerre*.

² M. dit des choses du monde.

À juger sainement, ne devons-nous pas plutôt accorder notre estime à celui qui est naturellement généreux qu'à celui qui, à raison de sa fortune, a la faculté de l'être ? à ceux qui sauraient gou-[p. 30] verner des États, qu'à ceux qui ont le droit de les gouverner, sans le savoir ?

Aussi les historiens louent-ils bien plus Hiéron de Syracuse, simple particulier, que Persée de Macédoine, tout monarque qu'il était. Il ne manquait à Hiéron que le trône pour être roi, et l'autre n'avait du roi que le royaume.

Bon ou mauvais, vous l'avez voulu cet écrit : tel qu'il est, je vous le livre, et si vous persistez toujours dans vos favorables préventions ¹, je continuerai à examiner le reste de cette histoire, comme je vous l'ai promis en commençant.

¹ M. dit dans votre erreur de vous intéresser à mes opinions.

[p. 31]

Livre premier

[p. 32 sans texte, p. 33]

Avant-propos

[Retour à la table des matières](#)

Je n'ignore pas que le naturel envieux des hommes si prompts à blâmer, si lents à louer les actions d'autrui, rend toute découverte aussi périlleuse pour son auteur que l'est, pour le navigateur, la recherche des mers et des terres inconnues. Cependant, animé de ce désir qui me porte sans cesse à faire ce qui peut tourner à l'avantage commun à tous, je me suis déterminé à ouvrir une route nouvelle, où j'aurai bien de la peine à marcher sans doute. J'espère du moins que les difficultés que j'ai eues à surmonter m'attireront quelque estime de la part de ceux qui seront à même de les apprécier. Si de trop faibles moyens, trop peu d'expérience du présent et d'étude du passé rendaient mes efforts infructueux, j'aurai du moins montré le chemin à d'autres, qui, avec plus de talents, d'éloquence et de jugement, pourront mieux que moi remplir mes vues ; et si je ne mérite pas d'éloge, je ne devrais pas du moins m'attirer le blâme.

Si on considère le respect qu'on a pour l'antiquité et, pour me borner à un seul exemple, le prix qu'on met souvent à de simples fragments de statue antique qu'on est jaloux d'avoir auprès de soi, d'en orner sa maison, de donner pour modèles à des artistes qui s'efforcent de les imiter dans leurs ouvrages ; si, d'un autre côté, l'on voit les merveilleux exemples que nous présente l'histoire des royaumes et des républiques anciennes, les prodiges de sagesse et de vertu ¹ opérés par des rois, des capitaines, des citoyens, des législateurs qui se sont sacrifiés pour leur patrie, si on les voit, dis-je, plus admirés qu'imités, ou même tellement délaissés qu'il ne reste pas la moindre trace de cette antique vertu, on ne peut qu'être à la fois aussi étrangement surpris que

¹ Par *vertu* Machiavel entend un ensemble de qualités, tels le courage, l'énergie, les capacités physiques et intellectuelles, que recouvrait le terme de *virtus* des Romains, traduit ici le plus souvent par *valeur*, *talents*. Cf. *Discours*, II, 2.

profondément affecté ! Et cependant ¹, dans les différends qui s'élèvent entre les citoyens, ou dans les maladies auxquelles ils sont sujets, on voit ces mêmes hommes avoir recours ou aux jugements rendus, ou aux remèdes ordonnés par les anciens. Les lois civiles ne [p. 34] sont, en effet, que des sentences données par leurs jurisconsultes qui, réduites en principes, dirigent dans leurs jugements nos jurisconsultes modernes. Qu'est-ce encore que la médecine, si ce n'est l'expérience de médecins anciens, prise pour guide par leurs successeurs ? Et cependant, pour fonder une république, maintenir des États, pour gouverner un royaume, organiser une armée, conduire une guerre, dispenser la justice, accroître son empire, on ne trouve ni prince, ni république, ni capitaine, ni citoyen, qui ait recours aux exemples de l'antiquité ! Cette négligence est moins due encore à l'état de faiblesse où nous ont réduits les vices de notre éducation actuelle ², ou aux maux causés par cette paresse orgueilleuse qui règne dans la plupart des États chrétiens, qu'au défaut de véritables connaissances de l'histoire, dont on ne connaît pas le vrai sens, ou dont on ne saisit pas l'esprit. Aussi la plupart de ceux qui la lisent s'arrêtent-ils au seul plaisir que leur cause la variété d'événements qu'elle présente ; il ne leur vient pas seulement en pensée d'en imiter les belles actions ; cette imitation leur paraît non seulement difficile, mais même impossible ; comme si le ciel, le soleil, les éléments et les hommes eussent changé d'ordre, de mouvement et de puissance, et fussent différents de ce qu'ils étaient autrefois.

C'est pour détromper, autant qu'il est en moi, les hommes de cette erreur, que j'ai cru devoir écrire sur tous les livres de Tite-Live, qui, malgré l'injure du temps, nous sont parvenus entiers, tout ce qui, d'après la comparaison des événements anciens et modernes, me paraîtra nécessaire pour en faciliter l'intelligence. Par là, ceux qui me liront pourront tirer les avantages qu'on doit se proposer de la connaissance de l'histoire. L'entreprise est difficile ; mais aidé par ceux qui m'ont encouragé à me charger de ce fardeau, j'espère le porter assez loin pour qu'il reste peu de chemin à faire de là au but.

¹ M. dit : d'autant plus que, dans...

² M. dit : où nous a conduits la religion actuelle.

Chapitre premier

Quels ont été les commencements des villes en général, et surtout ceux de Rome

[Retour à la table des matières](#)

Ceux qui connaissent les commencements de Rome, ses législateurs, l'ordre qu'ils y établirent, ne seront pas étonnés que tant de vertu s'y soit soutenue pendant plusieurs siècles, et que cette [p. 35] République soit parvenue ensuite à ce degré de puissance auquel elle arriva. Pour parler d'abord de son origine : toutes les villes sont fondées ou par des naturels du pays ou par des étrangers.

Le peu de sûreté que les naturels trouvent à vivre dispersés, l'impossibilité pour chacun d'eux de résister isolément soit à cause de la situation soit à cause du petit nombre, aux attaques de l'ennemi qui se présente, la difficulté de se réunir à temps à son approche, la nécessité alors d'abandonner la plupart de leurs retraites qui deviennent le prix des assaillants : tels sont les motifs qui portent les premiers habitants d'un pays à bâtir des villes, pour échapper à ces dangers. Ils se déterminent d'eux-mêmes, ou par le conseil de celui qui, parmi eux, a le plus d'autorité, à habiter ensemble dans un lieu de leur choix, qui offre plus de commodité et de facilité pour s'y défendre. Ainsi, parmi d'autres exemples qu'on pourrait citer, furent bâties Athènes et Venise. La première qui, sous l'autorité de Thésée, ramassa les habitants dispersés ; la seconde qui se composa de plusieurs peuples réfugiés dans les petites îles situées à la pointe de la mer Adriatique, pour y fuir et la guerre et les barbares qui, lors de la décadence de l'empire romain, se répandaient en Italie. Ces réfugiés, d'eux-mêmes et sans aucun prince pour les gouverner, commencèrent à vivre sous les lois qui leur parurent les plus propres à maintenir leur nouvel État. Ils y réussirent complètement, à la faveur de la longue paix qu'ils eurent à leur situation sur une mer sans issue, où ne pouvaient aborder ces peuples qui désolaient l'Italie et qui n'avaient point de forces maritimes pour leur nuire. Aussi, quoique avec un si faible commencement, parvinrent-ils à l'état de puissance où nous les voyons aujourd'hui.

Venons-en à la seconde origine des villes : celle où elles sont bâties par des étrangers.

Ces étrangers peuvent être ou indépendants ou bien sujets d'une république ou d'un prince, qui, pour soulager leurs États d'une trop grande population ou pour défendre un pays nouvellement acquis et qu'ils veulent conserver sans dépenses, y envoient des colonies. Le peuple romain fonda beaucoup de villes de cette manière

dans l'empire. Quelquefois elles sont bâties par un prince, non pour y habiter, mais seulement comme monument de sa gloire. Telle Alexandrie fut bâtie par Alexandre. Mais comme toutes ces villes sont, à leur origine, privées de leur liberté, rarement parviennent-elles à faire de grands progrès et à compter au nombre des grandes puissances. Telle fut l'origine de Florence ¹. Soit qu'elle ait été bâtie par des soldats de Sylla, ou par les habitants du mont Fiesole, attirés sur la plaine que baigne l'Arno par [p. 36] les douceurs de la paix dont on jouit si longtemps sous Auguste. Bâtie sous la protection de l'empire romain, Florence ne put recevoir en commençant d'autre agrandissement que celui qu'elle tenait de la volonté de son maître.

Les fondateurs de cité sont indépendants quand ce sont des peuples qui, sous la conduite d'un chef ou bien d'eux-mêmes, contraints de fuir la peste, la guerre ou la famine qui désolent leur pays natal, en cherchant un nouveau. Ceux-ci ou habitent les villes du pays dont ils s'emparent, comme fit Moïse, ou bien ils en bâtissent de nouvelles comme fit Énée. C'est dans ce cas qu'on est à même d'apprécier les talents du fondateur, et la réussite de son ouvrage, qui a des succès plus ou moins brillants, suivant que celui-ci, en la fondant, développa plus de sagesse et d'habileté. L'une et l'autre se reconnaissent au choix du lieu où il assoit sa ville et à la nature des lois qu'il lui donne.

On sait que les hommes travaillent ou par besoin ou par choix. On a également observé que la vertu a plus d'empire là où le travail est plus de nécessité que de choix. Or, d'après ce principe, ne serait-il pas mieux de préférer, pour la fondation d'une ville, des lieux stériles où les hommes, forcés à être laborieux, moins adonnés au repos, fussent plus unis et moins exposés, par la pauvreté du pays, à des occasions de discorde ? Telle a été Raguse, et plusieurs autres villes bâties sur un sol ingrat. La préférence donnée à un pareil site serait sans doute et plus utile et plus sage, si tous les autres hommes, contents de ce qu'ils possèdent entre eux, ne désiraient pas commander à d'autres. Or, comme on ne peut se défendre de leur ambition que par la puissance, il est nécessaire dans la fondation d'une ville d'éviter cette stérilité de pays ; il faut au contraire se placer dans des lieux où la fertilité donne des moyens de s'agrandir et de prendre des forces pour repousser quiconque voudrait attaquer et pour anéantir qui voudrait s'opposer à notre accroissement de puissance.

Quant à l'oisiveté que la richesse d'un pays tend à développer, c'est aux lois à forcer tellement au travail que nulle aspérité de site n'y eût autant nécessité ². Il faut imiter ces législateurs habiles et prudents, qui ont habité des pays très agréables, très fertiles, et plus capables d'amollir les âmes que de les rendre propres à l'exercice des vertus. Aux douceurs et à la mollesse du climat, ils ont opposé, pour leurs guerriers, par exemple, la rigueur d'une discipline sévère et des exercices pénibles ; de manière que ceux-ci sont devenus meilleurs soldats que la nature n'en fait naître même dans les lieux les plus âpres et les plus stériles. Parmi ces législateurs, on peut citer les fondateurs du royaume d'Égypte. [p. 37] Malgré les délices ³ du pays, la sévérité des

¹ Machiavel raconte les origines de Florence dans les *Histoires florentines*, II, 2.

² Lorsque l'aridité du site n'est pas là pour le faire.

³ la fertilité.

institutions y forma des hommes excellents ; et si la haute antiquité n'en avait pas enseveli les noms, on verrait combien ils étaient supérieurs à cet Alexandre et à tant d'autres, dont le souvenir est plus récent. Peut-on examiner le gouvernement du sultan et la discipline de cette milice des Mamelouks, avant qu'elle eût été détruite par le sultan Selim ¹, sans se convaincre combien ils redoutaient cette oisiveté ; sans admirer par quels nombreux exercices, par quelles lois sévères ils prévenaient dans leurs soldats cette mollesse, fruit naturel de la douceur de leur climat ? Je dis donc que pour bâtir une ville, le lieu le plus fertile est celui qu'il est le plus sage de choisir, surtout quand on peut, par des lois, prévenir les désordres qui peuvent naître de leur site même.

Alexandre le Grand voulant bâtir une ville pour servir de monument à sa gloire, l'architecte Dinocrate lui fit voir comment il pourrait la placer sur le mont Athos. « Ce lieu, dit-il, présente une situation très forte ; la montagne pourrait se tailler de manière à donner à cette ville une forme humaine, ce qui la rendrait une merveille digne de la puissance du fondateur. » Alexandre lui ayant demandé : « De quoi vivront les habitants ? — Je n'y ai pas pensé, répond naïvement l'architecte. » Alexandre se mit à rire ; et laissant là cette montagne, il bâtit Alexandrie où les habitants devaient se plaire, par la beauté ² du pays et les avantages que lui procurait le voisinage de la mer et du Nil.

Si on est de l'opinion qu'Énée est le premier fondateur de Rome, cette ville peut être comptée au nombre de celles qui ont été bâties par des étrangers ; et si c'est Romulus, elle doit être mise au rang de celles bâties par des naturels du pays. Dans tous les cas, on la reconnaîtra, dès le commencement, libre et indépendante. On verra aussi (comme nous le dirons plus bas) à combien d'institutions sévères les lois de Romulus, de Numa et autres, ont contraint les habitants ; en sorte que ni la fertilité du pays, ni la proximité de la mer, ni les nombreuses victoires, ni l'étendue de leur empire, ne purent la corrompre pendant plusieurs siècles, et y maintinrent plus de vertus qu'on n'en a jamais vues dans aucune autre république. Les grandes choses qu'elle a opérées, et dont Tite-Live nous a conservé la mémoire, ont été l'ouvrage du gouvernement ou celui des particuliers ; elles ont trait aux affaires du dedans ou à celles du dehors.

Je commencerai par parler des opérations du gouvernement dans l'intérieur que je croirai les plus dignes de remarque et j'en indiquerai les résultats. Ce sera le sujet des discours qui composeront ce premier livre ou cette première partie.

¹ Sélim 1^{er}, sultan de Turquie de 1512 à 1520, annexa l'Égypte en 1517.

² la fertilité.

Chapitre II

Des différentes formes de républiques. Quelles furent celles de la République romaine

[Retour à la table des matières](#)

Je veux mettre à part ce qu'on pourrait dire des villes qui, dès leur naissance, ont été soumises à une puissance étrangère ; je parlerai seulement de celles dont l'origine a été indépendante, et qui se sont d'abord gouvernées par leurs propres lois, soit comme républiques, soit comme monarchies. Leur constitution et leurs lois ont différé comme leur origine. Les unes ont eu, en commençant ou peu de temps après, un législateur qui, comme Lycurgue chez les Lacédémoniens, leur a donné, en une seule fois, toutes les lois qu'elles devaient avoir. Les autres, comme Rome, ont dû les leurs au hasard, aux événements, et les ont reçues à plusieurs reprises.

C'est un grand bonheur pour une république d'avoir un législateur assez sage pour lui donner des lois telles que, sans avoir besoin d'être corrigées, elles puissent y maintenir l'ordre et la paix. Sparte observa les siennes plus de huit cents ans sans les altérer et sans éprouver aucune commotion dangereuse. Malheureuse, au contraire, la République qui, n'étant pas tombée d'abord dans les mains d'un législateur habile et prudent, est obligée de réformer elle-même ses lois. Plus malheureuse encore, celle qui s'est plus éloignée en commençant d'une bonne constitution ; et celle-là en est plus éloignée dont les institutions vicieuses contrarient la marche, l'écartent du droit chemin qui conduit au but, parce qu'il est presque impossible qu'aucun événement ne l'y fasse rentrer. Les Républiques, au contraire, qui, sans avoir une constitution parfaite, mais dont les principes naturellement bons sont encore capables de devenir meilleurs, ces Républiques, dis-je, peuvent se perfectionner à l'aide des événements.

Il est bien vrai que ces réformes ne s'opèrent jamais sans danger parce que, jamais, la multitude ne s'accorde sur l'établissement d'une loi nouvelle tendant à changer la constitution de l'État, sans être fortement frappée de la nécessité de ce changement. Or, cette nécessité ne peut se faire sentir sans être accompagnée de danger. La République peut être aisément détruite avant d'avoir perfectionné sa constitution.

Celle de Florence en est une preuve complète. Réorganisée après la révolte d'Arezzo, en 1502, et renversée après la prise de Prato, en 1512 ¹.

[p. 39] M'étant proposé de déterminer la sorte de gouvernement établie à Rome, et de parler des événements qui le conduisirent à sa perfection, je dois d'abord faire observer que la plupart de ceux qui ont écrit sur la politique distinguent trois sortes de gouvernement : le monarchique, l'aristocratique, et le démocratique, et que les législateurs d'un peuple doivent choisir entre ces formes celle qui leur paraît le plus convenable d'employer.

D'autres auteurs, plus sages selon l'opinion de bien des gens, comptent six espèces de gouvernements, dont trois très mauvais, trois qui sont bons en eux-mêmes, mais si sujets à se corrompre qu'ils deviennent tout à fait mauvais. Les trois bons sont ceux que nous venons de nommer. Les trois mauvais ne sont que des dépendances et des dégradations des trois autres, et chacun d'eux ressemble tellement à celui auquel il correspond que l'on passe facilement de l'un à l'autre. Ainsi la monarchie devient tyrannie, l'aristocratie dégénère en oligarchie, et le gouvernement populaire se résout en une licencieuse oligarchie ². En sorte qu'un législateur qui donne à l'État qu'il fonde un de ces trois gouvernements le constitue pour peu de temps, car nulle précaution ne peut empêcher que chacune de ces espèces, réputées bonnes, quelle qu'elle soit, ne dégénère dans son espèce correspondante : tant le bien et le mal ont ici entre eux et d'attraits et de ressemblance.

Le hasard a donné naissance à toutes les espèces de gouvernements parmi les hommes. Les premiers habitants furent peu nombreux, et vécurent pendant un temps, dispersés, à la manière des bêtes. Le genre humain venant à s'accroître, on sentit le besoin de se réunir, de se défendre ; pour mieux parvenir à ce dernier but, on choisit le plus fort, le plus courageux ; les autres le mirent à leur tête, et promirent de lui obéir. À l'époque de leur réunion en société, on commença à connaître ce qui est bon et honnête, et à le distinguer d'avec ce qui est vicieux et mauvais. On vit un homme nuire à son bienfaiteur. Deux sentiments s'élevèrent à l'instant dans tous les cœurs : la haine pour l'ingrat, l'amour pour l'homme bienfaisant. On blâma le premier ; et on honora d'autant plus ceux qui, au contraire, se montrèrent reconnaissants que chacun d'eux sentit qu'il pouvait éprouver pareille injure. Pour prévenir de tels maux, les hommes se déterminèrent à faire des lois, et à ordonner des punitions pour qui y contreviendrait. Telle fut l'origine de la justice.

À peine fut-elle connue qu'elle influa sur le choix du chef qu'on eut à nommer. On ne s'adressa ni au plus fort, ni au plus brave, mais au plus sage et au plus juste. Comme la souveraineté [p. 40] devint héréditaire et non élective, les enfants commencèrent à dégénérer de leurs pères. Loin de chercher à les élever en vertus, ils ne firent consister l'état de prince qu'à se distinguer par le luxe, la mollesse et le

¹ En 1502, Florence créa un gonfalonier à vie à la tête du gouvernement et choisit Pierre Soderini (1452-1522) pour remplir cette charge. En 1512, la prise et le sac de Prato par les Espagnols entraînent la chute de Soderini et de la république et le retour des Médicis au pouvoir.

² en licence.

raffinement de tous les plaisirs. Aussi, bientôt le prince s'attira la haine commune. Objet de haine, il éprouva de la crainte ; la crainte lui dicta les précautions et l'offense ; et l'on vit s'élever la tyrannie. Tels furent les commencements et les causes des désordres, des conspirations, des complots contre les souverains. Ils ne furent pas ourdis par les âmes faibles et timides ; mais par ceux des citoyens qui, surpassant les autres en grandeur d'âme, en richesse, en courage, se sentaient plus vivement blessés de leurs outrages et de leurs excès.

Sous des chefs aussi puissants, la multitude s'arma contre le tyran, et après s'en être défait, elle se soumit à ses libérateurs. Ceux-ci, abhorrant jusqu'au nom de prince, composèrent eux-mêmes le gouvernement nouveau. Dans le commencement, ayant sans cesse présent le souvenir de l'ancienne tyrannie, on les vit, fidèles observateurs des lois qu'ils avaient établies, préférer le bien public à leur propre intérêt, administrer, protéger avec le plus grand soin et la République et les particuliers. Les enfants succédèrent à leurs pères. Ne connaissant pas les changements de la fortune, n'ayant jamais éprouvé ses revers, souvent choqués de cette égalité qui doit régner entre citoyens, on les vit livrés à la cupidité, à l'ambition, au libertinage et, pour satisfaire leurs passions, employer, même, la violence. Ils firent bientôt dégénérer le gouvernement aristocratique en une tyrannie oligarchique. Ces nouveaux tyrans éprouvèrent bientôt le sort du premier. Le peuple, dégoûté de leur gouvernement, fut aux ordres de quiconque voulut les attaquer ; et ces dispositions produisirent bientôt un vengeur qui fut assez bien secondé pour les détruire.

Le souvenir du prince et des maux qu'il avait faits était encore trop récent pour qu'on cherchât à le rétablir. Ainsi donc, quoiqu'on eût renversé l'oligarchie, on ne voulut pas retourner sous le gouvernement d'un seul. On se détermina pour le gouvernement populaire, et par là on empêcha que l'autorité ne tombât entre les mains d'un prince, ou d'un petit nombre de grands. Tous les gouvernements, en commençant, ont quelque retenue ¹, aussi l'État populaire se maintenait-il pendant un temps, qui ne fut jamais très long et qui durait ordinairement à peu près autant que la génération qui l'avait établi. On en vint bientôt à cette espèce de licence où l'on blessait également et le public et les particuliers. Chaque individu ne consultant que ses passions, il se commettait tous les jours mille injustices. Enfin, pressé par la [p. 41] nécessité, ou dirigé par les conseils d'un homme de bien, le peuple chercha les moyens d'échapper à cette licence. Il crut les trouver en revenant au gouvernement d'un seul ; et, de celui-ci, on revint encore à la licence, en passant par tous les degrés que l'on avait suivis, de la même manière et pour les mêmes causes que nous avons indiquées.

Tel est le cercle que sont destinés à parcourir tous les États. Rarement, il est vrai, les voit-on revenir aux mêmes formes de gouvernement ; mais cela vient de ce que leur durée n'est pas assez longue pour pouvoir subir plusieurs fois ces changements avant d'être renversés. Les divers maux dont ils sont travaillés les fatiguent, leur ôtent la force, la prudence du conseil, et les assujettissent bientôt à un État voisin, dont la

¹ M. dit : prestige.

constitution se trouve plus saine. Mais s'ils parvenaient à éviter ce danger, on les verrait tourner à l'infini sur ce même cercle de révolutions.

Je dis donc que toutes ces espèces de gouvernements sont défectueuses. Ceux que nous avons qualifiés de *bons* durent trop peu. La nature des autres est d'être *mauvais*. Aussi les législateurs prudents ayant connu les vices de chacun de ces modes, pris séparément, en ont choisi un qui participât de tous les autres, et l'ont jugé plus solide et plus stable. En effet, quand, dans la même constitution, vous réunissez un prince, des grands, et la puissance du peuple, chacun de ces trois pouvoirs s'observe¹ réciproquement.

Parmi les hommes justement célèbres pour avoir établi une pareille constitution, celui qui mérite le plus d'éloges, sans doute, est Lycurgue. Il organisa de telle manière celle de Sparte qu'en donnant à ses rois, aux grands et au peuple, chacun sa portion d'autorité et de fonctions, il fit un gouvernement qui se soutint plus de huit cents ans dans la plus parfaite tranquillité, et qui valut à ce législateur une gloire infinie.

Le sort des lois données à Athènes par Solon² fut bien différent. Celui-ci n'établit que le gouvernement populaire, et il fut de si courte durée que, avant sa mort, le législateur vit naître la tyrannie de Pisistrate. Vainement, quarante ans après, les héritiers du tyran furent chassés ; vainement Athènes recouvra sa liberté, rétablit le gouvernement populaire d'après les lois de Solon : celui-ci ne dura pas plus de cent ans, bien que, pour le maintenir, on fit, contre l'insolence des grands et la licence de la multitude, une infinité de lois échappées à la prudence du premier législateur. La faute qu'il avait commise de ne point tempérer le pouvoir du peuple par celui du prince et des grands rendit la durée d'Athènes, comparée à celle de Sparte, infiniment plus courte.

Mais venons-en à Rome. Celle-ci n'eut pas un législateur [p. 42] comme Lycurgue qui la constituât à son origine de manière à conserver sa liberté. Cependant la désunion qui existait entre le Sénat et le peuple produisit des événements si extraordinaires que le hasard opéra en sa faveur ce que la loi n'avait point prévu. Si elle n'obtint pas le premier degré de bonheur³, elle eut au moins le second. Ses premières institutions furent défectueuses, sans doute, mais elles n'étaient pas en opposition avec des principes qui pouvaient les conduire à la perfection. Romulus et tous les autres rois lui en donnèrent quelques-unes qui pouvaient convenir même à un peuple libre ; mais comme le but de ces princes était de fonder une monarchie et non une république, quand Rome devint libre, elle se trouva manquer des institutions les plus nécessaires à la liberté, et que ses rois n'avaient pu ni dû établir. Lorsque ceux-ci furent chassés par les motifs et de la manière que l'on sait, comme on substitua sur-le-champ, à leur place, deux consuls, il se trouva qu'on avait bien moins banni l'autorité royale de Rome que le nom de roi. Le gouvernement, composé des consuls et du Sénat, n'avait que deux des trois éléments dont nous avons parlé : le monarchique et

¹ surveillance.

² Solon (v. 640-v. 558 av. J.-C.) donna à Athènes une constitution démocratique.

³ la chance d'avoir un législateur comme Lycurgue.

l'aristocratique. Il n'y manquait plus que le démocratique. Mais, dans la suite, l'insolence de la noblesse, produite par les causes que nous verrons plus bas, souleva le peuple contre elle ; celle-ci, pour ne pas perdre toute sa puissance, fut forcée de lui en céder une partie ; mais le Sénat et les consuls en retinrent une assez grande mesure pour conserver leur rang dans l'État.

C'est alors que s'élevèrent et s'établirent les tribuns¹ ; avec eux s'affermir la République, désormais composée des trois éléments dont nous avons parlé plus haut. La fortune lui fut si favorable que, l'autorité passant successivement des rois et des Grands au peuple, par les mêmes degrés et pour les mêmes motifs qui ont produit ailleurs, comme nous l'avons vu, les mêmes changements, on n'abolit jamais entièrement la puissance royale pour en revêtir les Grands. On ne priva jamais ceux-ci, en totalité, de leur autorité pour la donner au peuple mais on fit une combinaison de trois pouvoirs qui rendit la constitution parfaite. Elle n'arriva à cette perfection que par la désunion du Sénat et du peuple, comme nous le ferons voir amplement dans les deux chapitres suivants.

Chapitre III

Des événements qui furent cause de la création des tribuns à Rome. Leur établissement perfectionna la Constitution

[Retour à la table des matières](#)

Tous les écrivains qui se sont occupés de législation — et l'histoire est remplie d'exemples qui les appuient — s'accordent à dire que quiconque veut fonder un État et lui donner des lois doit supposer d'avance les hommes méchants et toujours prêts à déployer ce caractère de méchanceté toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion. Si cette disposition vicieuse demeure cachée pour un temps, il faut l'attribuer à quelque raison qu'on ne connaît point et croire qu'elle n'a pas eu occasion de se montrer ; mais le temps qui, comme on dit, est le père de toute vérité, la met ensuite au plus grand jour.

Après l'expulsion des Tarquins², la plus grande union paraissait régner entre le Sénat et le peuple. Les nobles semblaient avoir déposé tout leur orgueil et pris des manières populaires qui les rendaient supportables même aux derniers des citoyens. Ils jouèrent ce personnage, et on n'en devina pas le motif tant que vécut les Tarquins. La noblesse qui redoutait ceux-ci et qui craignait également que le peuple maltraité ne se rangeât de leur parti mettait dans ses manières avec lui toute la douceur imaginable. Mais quand la mort des Tarquins les eut délivrés de cette crainte,

¹ Les tribuns de la plèbe furent créés en 493 av. J.-C.

² des rois, en 509 av. -J.-C.

ils gardèrent d'autant moins de mesures avec le peuple qu'ils s'étaient plus longtemps contenus et ils ne laissaient échapper aucune occasion de l'outrager. C'est une preuve de ce que nous avons avancé, que les hommes ne font le bien que forcément ¹. Mais dès qu'ils ont le choix et la liberté de commettre le mal avec impunité, ils ne manquent jamais de porter partout la confusion et le désordre.

C'est ce qui a fait dire que la pauvreté et le besoin rendent les hommes industrieux, et les lois les font gens de bien. Si d'heureuses circonstances font opérer le bien sans contrainte, on peut se passer de loi. Mais quand cette heureuse influence vient à manquer, la loi devient nécessaire. Ainsi les Grands, après la mort des Tarquins, n'éprouvant plus cette crainte qui les retenait, cherchèrent une nouvelle institution qui produisît sur eux le même effet que produisaient les Tarquins quand ils existaient. C'est pour cela qu'après bien des troubles, des tumultes et des périls, [p. 44] occasionnés par les excès auxquels se portèrent les deux ordres, on en vint (pour la sûreté du dernier) à la création des tribuns et on leur accorda tant de prérogatives, on les entoura de tant de respect qu'ils formèrent — entre le Sénat et le peuple — une puissante barrière ² qui s'opposa fortement à l'insolence des premiers.

¹ par nécessité.

² M. dit : qu'ils devinrent des médiateurs entre le Sénat et le peuple. Sur la création des tribuns, cf. Tite-Live, *Histoire romaine*, II, 32-33.

Chapitre IV

Que la désunion du Sénat et du peuple a rendu la République romaine puissante et libre

[Retour à la table des matières](#)

Je me garderai bien de passer sous silence les troubles qui eurent lieu à Rome depuis la mort des Tarquins jusqu'à la création des tribuns. Je ne réfuterai pas moins ensuite l'opinion de ceux qui veulent que la république romaine ait toujours été un théâtre de confusion et de désordre, et que sans son extrême fortune, et la discipline militaire qui suppléait à ses défauts, elle n'eût mérité que le dernier rang parmi toutes les républiques.

Je ne peux nier que l'empire romain ne fut, si l'on veut, l'ouvrage de la fortune et de la discipline. Mais il me semble qu'on devrait s'apercevoir que là où règne une bonne discipline, là règne aussi l'ordre ; et rarement la fortune ne marche-t-elle pas à sa suite. Entrons cependant, à cet égard, dans les détails. Je soutiens à ceux qui blâment les querelles du Sénat et du peuple, qu'ils condamnent ce qui fut le principe de la liberté, et qu'ils sont beaucoup plus frappés des cris et du bruit qu'elles occasionnaient dans la place publique que des bons effets qu'elles produisaient.

Dans toute république, il y a deux partis : celui des grands et celui du peuple ; et toutes les lois favorables à la liberté ne naissent que de leur opposition. Depuis les Tarquins jusqu'aux Gracques ¹, c'est-à-dire en l'espace de plus de trois cents ans, les troubles n'y occasionnèrent que fort peu d'exils et coûtèrent encore moins de sang ² ; mais peut-on les croire bien nuisibles et les regarder comme funestes à une république qui, durant le cours de tant d'années, voit à peine, à leur occasion, huit ou dix citoyens envoyés en exil, n'en fait mettre à mort qu'un très petit nombre, et en condamne même très peu à des amendes pécuniaires ? Est-on autorisé à regarder comme bien désordonnée une république où l'on voit briller tant de vertus ? C'est la bonne éducation qui les fit éclore et celle-ci n'est due qu'à de bonnes lois ; les bonnes [p. 45] lois, à leur tour, sont le produit de ces agitations que la plupart condamnent si inconsidérément. Quiconque examinera avec soin l'issue de ces mouvements ne trouvera pas qu'ils aient été cause d'aucune violence qui ait tourné au préjudice du bien public ; il se convaincra même qu'ils ont fait naître des règlements à l'avantage de la liberté.

¹ De 509 à 121 av. J.-C.

² de condamnations à mort.

Mais, dira-t-on, quels étranges moyens ! Quoi ! Entendre sans cesse les cris d'un peuple effréné contre le Sénat, et du Sénat déclamant contre le peuple ! Voir courir tumultuellement ¹ la populace dans les rues ; fermer ses maisons ², et même sortir de Rome ! Le tableau de ces mouvements ne peut épouvanter que celui qui les lit. En effet, chaque État libre doit fournir au peuple les moyens d'exhaler, pour ainsi dire, son ambition, et surtout les républiques qui, dans les occasions importantes, n'ont de force que par ce même peuple. Or, tel était le moyen employé à Rome. Quand celui-ci voulait obtenir une loi, il se portait à quelques-unes de ces extrémités dont nous venons de parler, ou il refusait de s'enrôler pour aller à la guerre ; en sorte que le Sénat était obligé de le satisfaire.

Rarement les désirs d'un peuple libre sont-ils pernicieux à sa liberté. Ils lui sont inspirés communément par l'oppression qu'il éprouve ou par celle qu'il redoute. Si ses craintes sont peu fondées, il a le secours des assemblées où la seule éloquence d'un homme de bien lui fait sentir son erreur. Les peuples, dit Cicéron, quoique ignorants, sont capables d'apprécier la vérité, et ils s'y rendent aisément quand elle leur est présentée par un homme qu'ils estiment digne de foi.

On doit donc se montrer plus réservé à blâmer le gouvernement romain, et considérer que tant de bons effets, qu'on est forcé d'admirer, ne pouvaient provenir que de très bonnes causes. Si les troubles de Rome ont occasionné la création des tribuns, on ne saurait trop les louer. Outre qu'ils mirent le peuple à même d'avoir sa part dans l'administration publique, ils furent établis comme les gardiens les plus assurés de la liberté romaine, ainsi que nous le verrons dans le chapitre suivant.

Chapitre V

*À qui plus sûrement confier la garde
de la liberté, aux grands ou au peuple,
et lequel des deux cause plus souvent des troubles,
de celui qui veut acquérir
ou de celui qui veut conserver ?*

[Retour à la table des matières](#)

Tous les législateurs qui ont donné des constitutions sages à des républiques ont regardé comme une précaution essentielle d'établir une garde à la liberté ; et suivant que cette garde a été plus ou moins bien placée, la liberté a duré plus ou moins longtemps. Comme toute république est composée de grands et de peuple, on a mis en question aux mains de qui il serait plus convenable de la confier. À Lacédémone et, de notre temps, à Venise, elle a été donnée à la noblesse, mais, chez les Romains, elle

¹ en tumulte, en révolte.

² M. dit : boutiques.

fut confiée au peuple. Examinons donc laquelle de ces républiques avait fait le meilleur choix. Il y a de fortes raisons à donner de part et d'autre ; mais, à en juger par l'événement, on pencherait en faveur des nobles, Sparte et Venise ayant duré plus que Rome.

Et pour en venir aux raisons, et parler en faveur de Rome, je dirai qu'il faut toujours confier un dépôt à ceux qui ont le moins le désir de le violer. Sans doute, à ne considérer que le caractère de ces deux ordres de citoyens, on est obligé de convenir qu'il y a, dans le premier ¹, un grand désir de dominer, et dans le second ², le désir seulement de ne pas l'être ; par conséquent plus de volonté de vivre libre. Le peuple préposé à la garde de la liberté, moins en état de l'usurper que les grands, doit en avoir nécessairement plus de soin, et ne pouvant s'en emparer, doit se borner à empêcher que d'autres ne s'en emparent.

On dit, au contraire, en faveur de Sparte et de Venise, que la préférence donnée à la noblesse pour la garde de ce dépôt précieux a deux avantages : le premier, d'accorder quelque chose à l'ambition de ceux-ci qui, se mêlant davantage des affaires publiques, trouvent, pour ainsi dire, dans la verge que cette fonction met dans leurs mains un moyen de puissance qui les satisfait ; l'autre, d'ôter à l'esprit inquiet de la multitude une autorité qui, de sa nature, produit des troubles, des dissensions capables de porter la noblesse à quelque acte de désespoir et d'entraîner les plus grands malheurs. On donne Rome même pour exemple : pour avoir confié, dit-on, cette autorité aux tribuns du peuple, on vit [p. 47] celui-ci ne pas se contenter de n'avoir qu'un consul de son ordre, il voulut qu'ils fussent tous les deux plébéiens. Il prétendit ensuite à la censure, à la préture et à toutes les dignités de la république. Non content de ces avantages, conduit par la même fureur, il en vint à idolâtrer tous ceux qu'il vit en mesure d'attaquer, de fouler aux pieds la noblesse, et fut la cause de l'élévation de Marius et de la ruine de Rome.

On ne saurait peser exactement toutes ces raisons sans tomber dans une indécision embarrassante. Quelle est l'espèce d'hommes, de ceux à qui on confie la garde de la liberté, qui est la moins dangereuse : ou celle qui doit acquérir l'autorité qu'elle n'a pas, ou celle qui veut conserver celle qu'elle a déjà ? Après le plus mûr examen, voici, je pense, ce qu'on en peut conclure. Ou bien il s'agit d'une république qui veut étendre son empire comme Rome, ou bien il est question d'un État qui se borne uniquement à se conserver. Dans le premier cas, il faut imiter Rome, et dans le second suivre l'exemple de Venise, de Sparte, et nous verrons, dans le chapitre suivant, comment et par quels moyens on peut y parvenir.

Mais, pour revenir sur cette question, quels hommes sont plus nuisibles dans une république ? Ceux qui veulent acquérir, ou ceux qui craignent de perdre ce qu'ils ont acquis ? J'observerai que Marcus Ménénius et M. Fulvius, tous deux plébéiens, furent nommés, le premier dictateur, le second maître de la cavalerie, pour faire des

¹ chez les nobles.

² chez le peuple.

recherches à l'occasion d'une conjuration formée à Capoue contre Rome ¹. Ils reçurent aussi la commission d'informer contre tous ceux qui, par ambition et par brigue, cherchaient à parvenir au consulat et aux autres charges importantes de la République. La noblesse, qui crut qu'une pareille autorité n'avait été donnée au dictateur que contre elle, répandit dans la ville que ce n'étaient pas les nobles qui cherchaient ainsi à parvenir aux honneurs par ambition ou par des voies illicites, mais bien plutôt les plébéiens qui, ne se confiant ² ni en leur naissance ni en leur mérite personnel, employaient ainsi des moyens extraordinaires. Ils accusaient particulièrement le dictateur lui-même. Cette accusation fut si vivement poursuivie que Ménénius se crut obligé de convoquer une assemblée du peuple. Là, après s'être plaint des calomnies semées contre lui par la noblesse, il se démit de la dictature et se soumit au jugement du peuple. La cause plaidée, Ménénius fut absous. On y disputa beaucoup pour déterminer quel est le plus ambitieux de celui qui veut conserver ou de celui qui veut acquérir.

L'une et l'autre de ces deux passions peuvent être cause des [p. 48] plus grands troubles. Cependant, il paraît qu'ils sont plus souvent occasionnés par celui qui possède, parce que la crainte de perdre produit des mouvements aussi animés que le désir d'acquérir. L'homme ne croit s'assurer ce qu'il tient déjà qu'en acquérant de nouveau ; et d'ailleurs ces nouvelles acquisitions sont autant de moyens de force et de puissance pour abuser ; mais, ce qui est encore plus terrible, les manières hautaines et l'insolence des riches et des grands excitent dans l'âme de ceux qui ne possèdent pas, non seulement le désir d'avoir, mais le plaisir secret de dépouiller ceux-ci de cette richesse et de ces honneurs dont ils les voient faire un si mauvais usage.

¹ Cf. Tite-Live, IX, 26.

² ne pouvant s'appuyer ni...

Chapitre VI

*S'il était possible d'établir à Rome un gouvernement
qui fit cesser les inimitiés
qui existaient entre le Sénat et le peuple*

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons vu précédemment les effets que produisirent les querelles du Sénat et du peuple. Ces mêmes querelles ayant continué jusqu'au temps des Gracques, où elles furent cause de la perte de la liberté, on désirerait peut-être que Rome eût fait les grandes choses que nous avons admirées sans porter dans son sein de pareils ferments de discorde. Cette question m'a paru importante à examiner, à savoir s'il était possible d'établir à Rome un gouvernement qui prévînt toute mésintelligence. Pour la bien traiter, il faut nécessairement se retracer le tableau de ces républiques qui, sans ces inimitiés et ces troubles, se sont maintenues libres ; examiner quelle était la forme de leur gouvernement, et déterminer si on eût pu l'introduire à Rome.

Les deux que j'ai déjà citées sont Lacédémone chez les anciens et Venise chez les modernes. Sparte avait un roi et un Sénat peu nombreux pour la gouverner ; Venise n'a pas admis ces distinctions, et elle appelle nobles tous ceux qui peuvent avoir part à l'administration.

Ce fut le hasard plutôt que la prudence qui donna cette forme à ces derniers. Dans les lagunes où les événements déjà rapportés les avaient fait se retirer, ils se virent bientôt en assez grand nombre pour avoir besoin d'un système de lois ; en conséquence ils établirent un gouvernement, formèrent des assemblées où l'on délibérait fréquemment sur les intérêts de la ville naissante. [p. 49] Quand il leur parut qu'ils étaient suffisamment nombreux pour se gouverner, ils fermèrent l'entrée de leurs assemblées aux nouveaux arrivants, et ne leur permirent pas de participer au maniement des affaires publiques¹. Le nombre de ceux-ci s'accrut considérablement, et il s'établit un grand intervalle entre eux et leurs gouvernants ; dès lors, les premiers prirent la qualité de nobles, et les autres furent simplement nommés le peuple².

Cette forme de gouvernement n'eut aucune peine à s'établir et à se maintenir sans troubles. Au moment où il s'éleva, tous ceux qui habitaient Venise eurent le droit d'y prendre part, par conséquent personne ne pouvait se plaindre. Ceux qui par la suite vinrent l'habiter, trouvant le gouvernement affermi et fixé, n'avaient ni prétexte ni

¹ en 1297.

² M. dit : Le nombre des habitants exclus du gouvernement s'étant suffisamment accru, on voulut conférer un prestige à ceux qui gouvernaient en les appelant nobles.

moyen d'en exciter ¹ ; le prétexte leur manquait, parce qu'on ne les avait privés de rien ; les moyens, parce que ceux qui gouvernaient les tenaient en bride, et ne les employaient pas dans des affaires où ils eussent pu prendre de l'autorité. D'ailleurs les nouveaux habitants de Venise ne furent pas assez nombreux pour qu'il y eût disproportion entre les gouvernants et les gouvernés. En effet, le nombre des nobles égalait ou surpassait même celui des autres ; ainsi, d'après ces motifs, Venise put établir et conserver son gouvernement.

Sparte, comme je l'ai dit, gouvernée par un roi et par un Sénat très peu nombreux, put se maintenir aussi longtemps, parce qu'il y avait peu d'habitants, et qu'on en avait fermé l'entrée aux étrangers ; d'ailleurs on portait le plus grand respect aux lois de Lycurgue, et leur exacte observance prévenait jusqu'au plus léger prétexte de trouble. Il leur fut d'autant plus facile de vivre unis que Lycurgue établit l'égalité dans les fortunes ² et l'inégalité dans les conditions. Là régnait une égale pauvreté ; le peuple était d'autant moins ambitieux que les charges du gouvernement ne se donnaient qu'à peu de citoyens ; le peuple en était exclu, et les nobles ne se conduisaient pas assez mal envers le peuple dans l'exercice de ces charges pour lui inspirer le désir de les exercer lui-même.

Ce fut aux rois de Sparte que l'on dut ce dernier avantage. En effet, placés dans ce gouvernement entre les deux ordres, et vivant surtout au milieu du premier, ils n'avaient pas de meilleur moyen pour maintenir leur autorité que de mettre le peuple à couvert de toute injustice ; ainsi celui-ci ne craignait ni ne désirait l'autorité ; il n'existait donc aucun motif de division entre lui et la noblesse, aucune occasion de troubles, et ils pouvaient vivre unis bien longtemps. Mais deux causes principales cimentèrent cette union ; d'abord les habitants de Sparte, très peu nombreux, purent être [p. 50] gouvernés par une noblesse peu nombreuse ; ensuite, ne permettant pas aux étrangers de s'établir dans la république, ils n'avaient ni l'occasion de se corrompre ni celle d'accroître leur population au point de rendre pénible le fardeau du gouvernement au peu d'individus qui en étaient chargés.

En examinant toutes ces circonstances, on voit que les législateurs de Rome avaient deux moyens pour assurer la paix à la République, comme elle fut assurée aux républiques dont nous venons de parler ; ou de ne point employer le peuple dans les armées comme les Vénitiens, ou de fermer les portes aux étrangers comme les Spartiates. Ils suivirent en tout le contraire ; ce qui donna au peuple un accroissement de forces et occasionna une infinité de troubles. Mais si la république eût été plus tranquille, il en serait résulté nécessairement qu'elle eût été plus faible et qu'elle eût perdu, avec son ressort, la faculté d'arriver à ce haut point de grandeur où elle est parvenue ; en sorte que, enlever à Rome les semences de troubles, c'était aussi lui ravir les germes de sa puissance ; car tel est le sort des choses humaines qu'on ne peut éviter un inconvénient sans tomber dans un autre.

¹ de susciter des troubles.

² dans la richesse

Si donc, dans le dessein d'étendre au loin votre empire, vous formez un peuple nombreux et guerrier, vous le composez tel que vous aurez plus de peine à le manier et à le conduire ; si, pour pouvoir le façonner au joug, vous le maintenez peu nombreux, désarmé, et qu'il vienne à faire des conquêtes, vous ne pourrez le conserver, et votre peuple sera si faible, si avili que vous serez la proie de quiconque voudra vous attaquer. Il faut donc dans toutes nos résolutions choisir le parti qui a le moins d'inconvénients car il n'en est point qui en soit entièrement exempt.

Rome pouvait donc, à l'exemple de Sparte, créer un prince à vie, avoir un Sénat peu nombreux ; mais avec le projet d'élever une grande puissance, elle ne pouvait pas, comme celle-ci, prescrire des bornes à sa population. Car alors, et ce prince et cette espèce de Sénat, employés pour entretenir l'union, lui devenaient parfaitement inutiles.

Si quelqu'un voulait de nouveau fonder une république, il aurait à examiner s'il désire qu'elle accroisse ses conquêtes et sa puissance, ou bien qu'elle se renferme dans d'étroites limites. Dans le premier cas, il faudrait qu'elle prit Rome pour modèle, et laissât subsister et les troubles et les dissensions civiles avec le moins de danger possible pour son pays ; car sans un grand nombre d'hommes bien armés, une république ne peut s'accroître, ou se maintenir si elle s'est accrue. Dans la seconde supposition, organisez-la comme Sparte et Venise ; mais comme les conquêtes [p. 51] sont la ruine des petites républiques, employez les moyens les plus efficaces pour les empêcher de s'agrandir.

Les conquêtes entraînent la perte des républiques faibles. Sparte et Venise en sont la preuve. La première, ayant soumis presque toute la Grèce, à la plus légère attaque, découvrit la faiblesse de ses fondements. À peine Thèbes se fut révoltée, ayant Pélopidas en tête, que les autres villes de la Grèce se soulevèrent également, et Sparte fut presque détruite¹. Venise occupait une grande partie de l'Italie, et elle l'avait acquise moins par les armes que par ruse et par argent : quand elle fut obligée de faire preuve de ses forces, elle perdit tout en une journée².

Je crois que quiconque voudrait fonder une république qui subsistât longtemps devrait l'organiser intérieurement comme Sparte et comme Venise, la placer dans une situation forte et la rendre assez puissante pour que personne ne pût se promettre de pouvoir la terrasser d'un seul coup ; mais pas assez pour faire ombrage à ses voisins. Avec ces conditions, elle pourrait jouir longtemps de sa liberté.

Il n'y a en effet que deux motifs qui fassent prendre les armes contre une république : le désir de la subjuguier, ou la crainte de l'être par elle. Les moyens que nous avons indiqués ôtent ces deux prétextes de guerre. Si elle est difficile à attaquer, et qu'elle soit, comme nous l'avons supposé, préparée à la défense, il arrivera bien rarement, ou même jamais, que quelqu'un fasse le projet de s'en emparer. Si, tranquille et se renfermant dans ses limites, elle est parvenue à leur prouver, par une

¹ M. dit : et ce fut la ruine complète de cette république.

² À la bataille d'Agnadel, en 1509, où Venise fut battue par les Français, alliés du pape Jules II et de Maximilien I^{er} (ligue de Cambrai).

heureuse expérience, que l'ambition ne la dirige point, la peur de sa puissance ne pourra les armer contre elle. On aurait bien plus encore confiance en sa modération s'il y avait un article de sa constitution qui lui défendît de s'agrandir. Je crois fermement que ce n'est que dans cet heureux équilibre que peuvent se trouver et la plus désirable existence pour un État et sa tranquillité intérieure.

Mais comme toutes les choses de la terre sont dans un mouvement perpétuel et ne peuvent demeurer fixes, cette instabilité les porte ou à monter, ou à descendre. La nécessité dirige souvent vers un but où la raison était loin de conduire ; vous aviez organisé une république pour la rendre propre à se maintenir sans agrandissement ; et la nécessité la force à s'agrandir malgré le but de son institution ; vous lui voyez alors perdre sa base et se précipiter plus promptement vers sa ruine. Si, d'un autre côté, le ciel la favorisait au point qu'elle n'eût jamais de guerre, elle aurait à craindre la mollesse ou les divisions qui suivent le repos ; et ces deux fléaux pris ensemble, ou chacun [p. 52] d'eux séparément, seraient capables de la perdre sans ressource.

Ainsi, attendu l'impossibilité d'établir parfaitement l'équilibre, ou de le maintenir au point fixe après l'avoir établi, il faut, en constituant une république, prendre le parti le plus honorable ; et si elle était jamais dans la nécessité de faire des conquêtes, la mettre en état du moins de conserver ce qu'elle aurait acquis. Pour revenir donc à notre premier raisonnement, je pense qu'il est nécessaire de prendre plutôt pour modèle Rome que les autres républiques. Trouver un terme moyen entre ces deux espèces me paraît impossible. Il faut regarder les divisions qui existaient entre le Sénat et le peuple comme un inconvénient nécessaire pour arriver jusqu'à la grandeur romaine. Outre les raisons que nous avons déjà alléguées, qui démontrent combien l'autorité des tribuns était une garde nécessaire à la liberté, il est aisé de voir l'avantage que doit en retirer une République : la faculté d'accuser¹. Or ce droit était, avec une infinité d'autres, confié aux tribuns, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

¹ L'accusation publique.

Chapitre VII

Combien les accusations sont nécessaires dans une république pour y maintenir la liberté

[Retour à la table des matières](#)

Ceux qui sont préposés gardiens de la liberté d'un pays ne peuvent être revêtus d'une autorité plus utile, plus nécessaire même que celle qui leur donne le pouvoir d'accuser les citoyens devant le peuple, devant un conseil, un magistrat, et cela sur toutes les atteintes portées à la constitution. Cet établissement a deux avantages extrêmement marqués. Le premier est d'empêcher, par la crainte de l'accusation, les citoyens de rien attenter contre l'État, ou bien de les faire punir sur-le-champ de l'attentat commis. Le second, de faciliter l'explosion de ces ferments internes qui éclatent, de quelque manière que ce soit, contre un citoyen quelconque. Si ces ferments ne trouvent point à s'exhaler, ils font recourir à des moyens extraordinaires qui renversent entièrement la république. Rien, au contraire, ne rendra une république ferme et assurée comme de donner, pour ainsi dire, à ces humeurs qui l'agitent, une issue régulière et prescrite par la loi. C'est ce que plusieurs exemples peuvent prouver, et surtout celui de Coriolan, rapporté par Tite-Live ¹.

[p. 53] La noblesse romaine, selon cet historien, était très irritée contre le peuple ; elle l'accusait d'avoir usurpé trop de pouvoir, par la création des tribuns, uniquement employés à le défendre ; Rome, comme cela arrivait assez souvent, était dans la plus grande disette de vivres, et le Sénat l'avait envoyé en Sicile pour se procurer des grains. Coriolan, ennemi de la faction populaire, conseilla au Sénat de saisir cette occasion qui se présentait de châtier le peuple et de lui enlever cette autorité qu'il avait usurpée au préjudice de la noblesse, en ne lui distribuant pas ces grains et en lui faisant redouter les horreurs de la famine. Cette proposition, parvenue à la connaissance du peuple, excita une indignation si générale, qu'au sortir du Sénat Coriolan eût été tumultuairement ² mis à mort, si les tribuns ne l'avaient cité devant eux pour se défendre.

C'est à l'occasion de cet événement que nous observerons combien il est utile, important, dans une république, d'avoir des institutions qui fournissent à l'universalité des citoyens des moyens d'exhaler leur fureur contre d'autres citoyens. À défaut de ces moyens, autorisés par la loi, on en emploie d'illégitimes qui produisent, sans contredit, des effets bien plus funestes. Que dans ces occasions un individu soit

¹ Cf. Tite-Live, II, 34-35,

² par la foule en colère.

opprimé, qu'on commette même à son égard une injustice, l'État n'éprouve que peu ou point de désordre. En effet, cette oppression ne s'exerce ni par la force réunie des particuliers, ni par les secours d'aucune force étrangère — deux causes puissantes de la ruine de la liberté. Mais elle s'opère par une force, une autorité légale, contenues dans des bornes qu'elles ne dépassent pas au point de renverser la République.

Et pour fortifier cette vérité par un exemple en me renfermant dans celui de Coriolan ¹, que l'on réfléchisse aux maux qui pouvaient résulter pour la République romaine du massacre tumultuaire de ce sénateur. L'attentat commis contre lui eût établi une offense de particuliers à particuliers. Cette espèce d'offense produit la peur ; la peur cherche les moyens de défense : la défense appelle les partisans ; des partisans naissent les factions dans une ville et, des factions, la ruine de l'État ².

Nous avons vu, de nos jours, la révolution causée à Florence par l'impuissance où se trouvait la foule de recevoir une satisfaction légale contre un citoyen, Francesco Valori ³. Son audace, ses emportements le firent soupçonner de vues ambitieuses qui le portaient à s'élever au-dessus du rang de simple citoyen, dans une ville où il avait déjà un crédit et une autorité de prince. La République n'avait d'autre moyen de résister à son parti qu'en lui opposant un parti contraire. La connaissance qu'il avait de cette impuissance faisait qu'il ne redoutait que des moyens extraordi- [p. 54] naires, contre lesquels il chercha à se prémunir, en se faisant de nouveaux partisans. D'un autre côté, ceux qui l'attaquaient, n'ayant pas de moyen légal pour l'atteindre, employèrent aussi des forces illégitimes. On en vint aux mains. Si on eût eu à disposition des armes fournies par la loi, on eût pu détruire son autorité sans la rendre funeste à d'autres qu'à lui ; tandis que les moyens extraordinaires qu'il fallut employer pour en venir à bout entraînaient avec lui dans sa chute une infinité d'autres nobles.

Ce qui s'est passé à Florence avec Pierre Soderini ⁴ servira à prouver cette vérité. Ces malheureux événements dérivent tous du même vice : le défaut, dans cette république, d'un moyen légal d'accusation contre des citoyens ambitieux et puissants. Contre des coupables de cette importance, un tribunal de huit juges ne saurait suffire. Il faut que ceux-ci soient infiniment nombreux, parce que, dans ces circonstances, la réunion de très peu d'hommes n'a juste que la force et le courage du nombre.

Si Florence eût eu un tribunal redoutable où ses citoyens eussent pu dénoncer et prouver les excès de Soderini ⁵, le peuple eût assouvi sa vengeance contre lui, sans faire venir l'armée d'Espagne. Si, au contraire, sa conduite n'était pas répréhensible, aucun d'eux n'eût osé l'accuser de peur d'être accusé à son tour, et bientôt se serait apaisée de toute part cette animosité qui occasionna tant de troubles.

¹ que celui de Coriolan suffise.

² M. ajoute : Mais, comme l'affaire fut résolue par ceux qui détenaient légalement l'autorité, on évita tous les maux qu'aurait fait naître un règlement illégitime du conflit par les particuliers.

³ Francesco Valori, homme politique florentin, partisan de Savonarole.

⁴ Cf. *supra*, chap. II, note 1. Le gouvernement de Soderini suscita de vifs mécontentements.

⁵ M. ajoute : si sa conduite était répréhensible.

D'où l'on peut conclure que toutes les fois qu'on voit des forces extérieures appelées dans un État par un parti, on peut attribuer ce désordre au vice de sa constitution ; on peut assurer qu'elle ne présente pas de moyens légitimes au peuple d'exhaler son mécontentement. On remédie à ce défaut en ouvrant aux accusations un tribunal assez nombreux, et en lui donnant des formes assez solennelles pour le faire respecter. À Rome, tout était si bien réglé sur cet objet que, dans les plus grandes divisions qui eurent lieu entre le Sénat et le peuple, jamais le peuple, ni le Sénat, ni aucun citoyen ne fut tenté de s'appuyer sur des forces étrangères : le remède était dans l'État même, ils n'avaient nul besoin de le faire venir du dehors.

Malgré la force des exemples que j'ai cités pour opérer la plus entière conviction, je veux cependant en rapporter un autre tiré de la même histoire de Tite-Live¹. A Clusium, l'une des plus célèbres villes d'Étrurie de ces temps-là, un certain Lucumon avait violé la sœur d'Aruns. Celui-ci, ne pouvant s'en venger à raison de la puissance du coupable, passa chez les Gaulois qui alors occupaient cette partie de l'Italie que nous appelons Lombardie. Il les engage à venir avec une force armée à Clusium, leur fait voir com-[p. 55] bien leurs intérêts se liaient avec celui de sa vengeance. Certes, Aruns n'eût pas eu recours aux barbares s'il eût pu, dans sa ville, recourir aux lois.

Mais autant les accusations sont utiles dans une république, autant sont inutiles et pernicieuses les calomnies, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Chapitre VIII

*Autant les accusations sont utiles dans une république,
autant la calomnie y est pernicieuse*

[Retour à la table des matières](#)

Furius Camille avait donné tant de preuves de courage en délivrant Rome de l'oppression des Gaulois que tous les citoyens, sans croire s'abaisser ou se dégrader, lui cédaient la première place. Manlius Capitolinus fut le seul qui ne put supporter qu'on lui accordât tant d'honneurs. Il lui semblait qu'ayant sauvé le Capitole, il avait contribué autant au salut de Rome que Camille, et il ne se croyait point inférieur à lui en talents militaires. L'envie dont il était tourmenté ne lui laissait pas un moment de repos à l'aspect de la gloire de son rival ; mais voyant qu'il ne pouvait pas semer la discorde dans le Sénat, il se tourne du côté du peuple ; là, il répand les bruits les plus faux et les plus dangereux ; entre autres choses, il fait circuler que le trésor qu'on avait d'abord amassé pour se racheter des Gaulois ne leur avait réellement point été donné, et que quelques citoyens s'en étaient emparés ; et cependant la restitution de

¹ Cf. Tite-Live, V, 33.

cet argent serait si avantageuse ! On pourrait le convertir en objets d'utilité publique ! ... Il servirait à alléger des impôts, ou à payer les dettes des plébéiens...

Ces discours firent tant d'impression sur le peuple qu'il commença à s'assembler et à exciter beaucoup de troubles dans la ville. Le Sénat, mécontent, indigné, crut la position et le moment assez périlleux pour créer un dictateur qui prît connaissance de ces faits et réprimât l'audace de Manlius. En effet, le dictateur le fait citer sur-le-champ. Ils marchent publiquement l'un contre l'autre, le dictateur au milieu des nobles et Manlius au milieu du peuple. Le dictateur presse Manlius de déclarer où est cet argent qu'il disait avoir été enlevé, le Sénat étant aussi empressé de l'apprendre que le peuple lui-même. Manlius ne répond rien de positif. Il a recours à des réponses évasives, soutient qu'il n'est pas nécessaire de leur dire ce qu'ils savent si bien. À l'instant, le dictateur le fait traîner en prison.

[p. 56] Ce trait d'histoire nous prouve combien détestable est la calomnie dans une République comme sous toute autre espèce de gouvernement, et qu'il n'est pas de moyen qu'on ne doive employer pour la réprimer à temps. Il n'en est pas de meilleur que celui de donner ouverture à l'accusation ; autant celle-ci est utile dans une République, autant la calomnie y est funeste ; elles diffèrent du fait que la calomnie n'a besoin ni de témoins ni de confrontation ni de rien circonstancier, pour réussir et persuader. Tout individu peut être calomnié par un autre, mais tous ne peuvent être accusés : les accusations, pour être accueillies, ayant besoin d'être appuyées des preuves les plus éclatantes et de circonstances qui en démontrent la vérité. Les accusations se portent devant les magistrats, devant un peuple ou des conseils ; la calomnie s'exerce ou sur les places ou dans les maisons, et on use d'autant plus de celle-ci que l'accusation n'est pas admise dans un État, par un vice de sa Constitution.

Ainsi, il est du devoir d'un législateur de donner à tout citoyen la faculté d'en accuser un autre sans avoir rien à redouter de sa démarche. Cette précaution une fois prise, qu'il poursuive ensuite avec vigueur les calomniateurs ; ceux-ci ne pourront se plaindre de leur punition ; ils avaient en main tous les moyens d'accuser publiquement celui qu'ils ont calomnié en secret. Le défaut de règlement dans cette partie entraîne les plus grands désordres. La calomnie irrite les hommes et ne les corrige pas ; ceux qu'elle blesse pensent à se fortifier, et tous les discours semés contre eux leur inspirent plus de haine que de crainte.

Cette partie était, comme nous l'avons dit, parfaitement organisée à Rome et ne l'a jamais été à Florence ; et comme cette bonne institution a produit le plus grand bien dans la première de ces villes, son défaut a causé chez nous les plus grands maux. On verra dans l'histoire de Florence à combien de calomnies ont été en butte en tout temps les citoyens qui se sont occupés des affaires publiques les plus importantes. On disait de l'un qu'il avait volé le trésor public ; de l'autre, qu'il n'était pas venu à bout de telle entreprise, parce qu'il s'était vendu ; enfin, on reprochait à un troisième les fautes les plus graves commises par ambition ; source perpétuelle de haines, de divisions, de partis, qui amena enfin la ruine de l'État !

On eût prévenu des malheurs à l'infini s'il y eût eu à Florence un tribunal destiné à recevoir l'accusation et à punir la calomnie. Les citoyens, ou condamnés ou absous,

n'auraient pu nuire à l'État ; on eût vu infiniment moins accuser que nous n'avons entendu calomnier ; parce que l'un n'est ni aussi facile, ni aussi [p. 57] prompt que l'autre. Il est même à remarquer que de tous les moyens dont s'appuyaient les ambitieux pour arriver à un dangereux degré de puissance, la calomnie est ce qui les a le plus servis. Attaquait-elle des hommes puissants, des rivaux dangereux qui mettaient obstacle à leur ambition ? Ils faisaient tout pour la renforcer ; ils prenaient le parti du peuple, le confirmaient dans la mauvaise opinion qu'il avait des individus attaqués, et le mettaient dans leurs intérêts. Parmi plusieurs exemples qu'on pour rait citer, je me contenterai d'un seul.

L'armée de Florence était campée devant Lucques ¹, commandée par Giovanni Guicciardini qui en était commissaire. Soit incapacité de sa part, soit mauvaise fortune, le siège ne réussit pas. À l'instant on accuse Guicciardini de s'être laissé corrompre par les Lucquois ; cette calomnie, favorisée par ses ennemis, le réduisit au désespoir en vain pour se justifier voulut-il se remettre entre les mains du *capitaine*, ² sa justification fut impossible, faute de mode pour y procéder dans cette République. Les amis de Guicciardini, qui composaient la plus grande partie de la noblesse, sont indignés au dernier point ; ils sont appuyés par les cris de ceux qui désiraient faire une révolution à Florence ; leur fureur, accrue encore par des événements de même nature, fut à un tel point qu'elle entraîna la ruine de cette République.

Ainsi donc Manlius Capitolinus calomnia et n'accusa point, et les Romains montrèrent dans ce moment comment on doit traiter les calomnieurs. Forcez ceux-ci à devenir accusateurs, et quand l'accusation se trouvera vraie, récompensez-la, ou du moins ne la punissez pas ; mais si elle est fausse, punissez-en l'auteur comme le fut Manlius.

Chapitre IX

Qu'il faut être seul pour fonder une république ou pour la réformer en entier

[Retour à la table des matières](#)

On trouvera peut-être que je me suis permis trop d'incursions sur l'histoire de Rome, n'ayant pas encore dit un seul mot ni de ses fondateurs ni de ses lois religieuses et militaires. Je ne veux pas tenir plus longtemps en suspens les esprits empressés de voir traiter ces sujets. Qu'un fondateur de république, comme Romulus, mette à mort son frère, qu'il consente ensuite à celle de Titus [p. 58] Tatius, associé par lui à la royauté ; ces deux traits, aux yeux de bien des gens, passeront pour être d'un mauvais exemple. On penserait que les citoyens pouvaient, d'après la conduite de leur prince, par ambition ou désir de commander, se défaire de leurs rivaux.

¹ En 1430-1433. Cf. *Histoires florentines*, IV, 26.

² Magistrat chargé des affaires criminelles.

Ce jugement serait fondé si l'on ne considérait la fin que se proposait Romulus par cet homicide. Mais il faut établir comme règle générale que jamais, ou bien rarement du moins, on n'a vu une république, une monarchie être bien constituées dès les commencements ou parfaitement réformées depuis, que par un seul individu ; il est même nécessaire que celui qui a conçu le plan fournisse lui seul les moyens d'exécution.

Ainsi, un habile législateur qui préfère sincèrement le bien général à son intérêt particulier, et sa patrie à ses successeurs, doit employer toute son industrie pour attirer à soi tout le pouvoir. Un esprit sage ne condamnera point un homme supérieur d'avoir usé d'un moyen hors des règles ordinaires pour l'important objet de régler une monarchie ou de fonder une république. Ce qui est à désirer, c'est qu'au moment où le fait l'accuse, le résultat puisse l'excuser ; si le résultat est bon, il est absous ; tel est le cas de Romulus. Ce n'est pas la violence qui répare, mais la violence qui détruit qu'il faut condamner. Le législateur aura assez de sagesse et de vertu pour ne pas laisser comme héritage à autrui l'autorité qu'il a prise en main. Les hommes étant plus prompts à suivre le mal qu'enclins à imiter le bien, son successeur pourrait bien user par ambition des moyens dont il n'usa que par vertu ; d'ailleurs, un seul homme est bien capable de constituer un Etat, mais bien courte serait la durée et de l'État et de ses lois si l'exécution en était remise aux mains d'un seul ; le moyen de l'assurer, c'est de la confier aux soins et à la garde de plusieurs. Beaucoup d'hommes ne sont pas propres à créer des institutions ; ils ne peuvent embrasser aucun utile ensemble à raison de la diversité d'opinions qui règne entre eux ; mais aussi l'ensemble une fois saisi, ils ne peuvent, par la même raison, jamais s'accorder pour l'abandonner.

Ce qui prouve que Romulus était de ceux qui méritent d'être absous pour s'être débarrassé de son compagnon et de son frère, c'est que ce qu'il fit ne fut que pour le bien commun et non pour satisfaire son ambition. En effet, il crée à l'instant un Sénat avec qui sans cesse il délibère, par le conseil de qui il se dirige. Si on y fait attention, on voit que toute l'autorité qu'il se réserve se borne à convoquer ce corps, et quand la guerre y aura été résolue, à commander l'armée. Rien ne le prouve mieux que ce qui se passa [p. 59] lorsque Rome devint libre par l'expulsion des Tarquins. On ne changea rien à l'ordre ancien ; seulement, à la place d'un roi perpétuel, on choisit deux consuls annuels ; preuve évidente que les premiers fondements de la constitution jetés par Romulus étaient plus conformes à un gouvernement libre exercé par des citoyens qu'à une tyrannie absolue et despotique.

On pourrait fortifier ces vérités par une infinité d'exemples, par ceux de Moïse, de Lycurgue, Solon et autres fondateurs de république ou de monarchie, qui tous ne sont parvenus à donner de bonnes lois qu'en se faisant attribuer une autorité exclusive. Mais ils sont trop connus ; j'en rapporterai un beaucoup moins célèbre, et qui doit être médité par quiconque aurait l'ambition de devenir bon législateur ; le voici. Agis¹, roi de Sparte, désirait ramener les Spartiates à la stricte observation des lois de Lycurgue, convaincu que pour s'en être écartée, Lacédémone avait perdu de son antique vertu, et

¹ Agis IV régna de 244 à 241 av. J.-C.

par conséquent de sa gloire et de sa puissance. Mais les éphores¹ le firent promptement massacrer, l'accusant d'aspirer à la tyrannie. Cléomène², son successeur au trône, conçut le même projet, éclairé par les divers écrits qu'Agis avait laissés, et où ce prince développait son but et ses intentions. Mais il sentit qu'il ne parviendrait jamais à rendre ce service à son pays s'il ne concentrait pas en lui toute l'autorité. Il connaissait les hommes ; et, par la nature de leur ambition, il jugea l'impossibilité d'être utile à tous s'il avait à combattre l'intérêt de quelques-uns ; aussi, ayant saisi une occasion favorable, il fit massacrer les éphores et tous ceux qui pouvaient s'opposer à son projet, et il rétablit entièrement les lois de Lycurgue. Le parti qu'il prit était capable de relever Sparte et lui eût valu autant de célébrité qu'à Lycurgue, sans deux obstacles étrangers : la puissance des Macédoniens et la faiblesse des autres républiques grecques. Attaqué bientôt après par la Macédoine, se trouvant par là même inférieur en force et n'ayant à qui recourir, il fut vaincu ; ainsi resta sans exécution son projet aussi juste que louable.

Je conclus de cet examen que, pour fonder une république, il est nécessaire d'être seul ; qu'on doit absoudre Romulus de la mort de Rémus et de celle de Tatius.

Chapitre X

*Qu'autant sont dignes d'éloges les fondateurs
d'une république ou d'une monarchie,
autant méritent de blâme les auteurs d'une tyrannie*

[Retour à la table des matières](#)

Parmi tous les hommes dont on parle avec éloge, il n'en est point qui soient aussi célèbres que les auteurs et les fondateurs d'une religion. Ceux qui ont fondé des États n'occupent que le second rang après eux. Les grands capitaines qui ont accru leur souveraineté, ou celle de leur patrie, ont la troisième place. On met à côté de ceux-ci les hommes qui se sont distingués dans la carrière des lettres, et qui, ayant réussi plus ou moins dans différents genres, jouissent de la gloire à différents degrés. Tous les autres hommes, dont le nombre est infini, reçoivent la part d'éloges qui leur revient de l'exercice distingué de leur art et de leur profession. Sont au contraire voués à la haine et à l'infamie les hommes qui détruisent les religions, qui renversent des États, les ennemis du talent, du courage, des lettres et des arts utiles et honorables pour l'espèce humaine ; toutes actions qui caractérisent l'impiété, la violence, l'ignorance, la paresse, la bassesse et la nullité.

¹ Nom donné aux cinq magistrats élus chaque année.

² Cléomène III, roi de 235 à 222 av. J.-C.

Sage ou fou, bon ou mauvais, il n'est personne qui, obligé de choisir entre ces deux espèces d'hommes, ne loue ceux qui sont louables, et ne blâme ceux qu'on doit blâmer ; et cependant presque tous, trompés par l'apparence d'un faux bien, d'une fausse gloire, se laissent entraîner, ou volontairement, ou par erreur, vers ceux qui méritent plus de blâme que de louange. Tel, qui pourrait se faire un honneur immortel en fondant une république ou une monarchie, préfère établir une tyrannie. Il ne s'aperçoit pas combien de renommée, d'honneur, de sûreté, de paix et de repos d'esprit il échange contre de l'infamie, de la honte, du blâme, du danger et de l'inquiétude.

De ceux qui vivent particuliers ¹ dans une république ou que la fortune ou le talent et le courage y élèvent au rang de prince, s'ils lisent l'histoire et s'ils font leur profit du tableau qu'elle présente, il n'en est point qui ne voulussent, étant hommes privés, ressembler plutôt à Scipion qu'à César et, étant princes, être plutôt Agésilas, Timoléon et Dion que Nabis, Phalaris et Denys. Ils voient en effet les premiers autant admirés que les autres sont couverts de honte. Ils voient Timoléon et les autres jouir dans leur patrie [p. 61] d'une autorité non moins étendue que les Phalaris et les Denys, mais en jouir plus sûrement.

Et que la gloire de ce César, que les écrivains ont tant célébré, ne leur en impose pas. Ceux qui l'ont loué étaient des juges corrompus par sa prospérité même, et effrayés d'une puissance ² perpétuée dans une famille qui ne leur permettait pas de s'exprimer librement. Veut-on savoir ce que ces écrivains en eussent dit, s'ils eussent été libres ? Qu'on lise ce qu'ils ont écrit de Catilina. César est d'autant plus digne de blâme que celui qui exécute est plus coupable que celui qui projette. Qu'on voie surtout les éloges prodigués à Brutus. Ne pouvant flétrir le tyran dont ils redoutent la puissance, ils célèbrent son ennemi. Depuis que Rome devint monarchie, que de louanges ne s'attirèrent pas les empereurs qui, respectant les lois, vécurent en bons princes, et que d'infamie rejaillit sur les mauvais !

Titus, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Marc Aurèle n'avaient besoin ni de gardes prétoriennes ni de légions pour les défendre. La pureté de leurs mœurs, l'attachement du Sénat, la bienveillance du peuple étaient leurs plus assurés défenseurs, leur plus sûre garde. On verra encore que pour les Caligula, les Néron, les Vitellius et tant d'autres scélérats revêtus du titre de prince, toutes les armées orientales et occidentales ne les sauvèrent pas des ennemis que leur vie infâme et leur barbarie leur avaient suscités. L'histoire bien méditée de leur vie servirait pour chaque prince de guide assuré, qui leur montrerait le chemin de la gloire ou de l'infamie, celui de la paix ou de la terreur. De vingt-six empereurs qui ont régné depuis César jusqu'à Maximin, seize furent massacrés, dix seulement ont fini de mort naturelle. Parmi les premiers, on trouve il est vrai quelques bons princes comme Galba et Pertinax, mais ils furent victimes de la corruption que leurs prédécesseurs avaient insufflée parmi la soldatesque. Si, parmi ceux qui moururent dans leur lit, il y eut quelque scélérat

¹ Comme simples particuliers.

² M. dit par la durée d'un empire.

comme Sévère, il ne le dut qu'à la fortune et à une valeur rare chez les hommes de son espèce ¹.

Mais ce qu'un prince trouverait à apprendre en lisant cette histoire, ce serait à bien gouverner. Pourquoi tous les empereurs qui ont hérité de l'empire ont-ils été mauvais, excepté Titus ? Pourquoi tous ceux qui l'ont été par adoption ont été bons ? Tels furent les cinq depuis Nerva jusqu'à Marc Aurèle. Pourquoi enfin, l'empire tombe en ruine au moment où il revient à des héritiers ? Qu'un prince jette donc les yeux sur les temps qui s'écoulèrent depuis Nerva jusqu'à Marc Aurèle ², qu'il les compare à ceux qui sont venus avant et après eux, et qu'il choisisse [p. 62] ensuite l'époque à laquelle il eût voulu naître, et celle à laquelle il eût voulu régner.

D'une part, sous les bons empereurs, il verra un prince vivant dans la plus parfaite sécurité au milieu de citoyens sans alarmes, la justice et la paix régnant dans le monde, l'autorité du Sénat respectée, la magistrature honorée, le citoyen opulent jouissant en paix de ses richesses, la vertu considérée, et partout le calme et le bonheur ; par conséquent aussi toute animosité, toute licence, toute corruption, toute ambition éteintes. Il verra cet âge d'or où chacun peut avancer et soutenir son opinion ; il verra enfin le peuple triomphant, le prince respecté et brillant de gloire, aimé de ses sujets heureux.

D'autre part, il examinera les règnes de ces autres empereurs. Il les verra ensanglantés par les guerres, déchirés par les divisions, et tout aussi cruels en temps de paix ; tant de princes massacrés, tant de guerres civiles et tant d'extérieures ; l'Italie désolée, et tous les jours éprouvant de nouveaux malheurs ; ses villes ruinées et saccagées. Il verra Rome en cendres, le Capitole renversé par ses habitants, les temples antiques profanés, les rites corrompus, et l'adultère établi dans chaque maison. Il verra la mer couverte d'exilés, les écueils teints de sang. Il verra Rome se rendre coupable de cruautés sans nombre ; la noblesse, la richesse, les honneurs et, par-dessus tout, la vertu, être imputés à crime ³. Il verra payer, récompenser les calomniateurs ; des esclaves corrompus devenant ⁴ leurs maîtres ; des affranchis s'élevant contre leurs patrons, et ceux qui n'eurent pas d'ennemis, être opprimés par leurs amis. C'est alors qu'il apprendra à connaître les obligations que Rome, l'Italie et le monde doivent à César ; et pourvu qu'il soit homme, sans doute il s'éloignera en frémissant de toute imitation de ces temps vicieux, et s'enflammera du désir de faire revivre les bons.

Un prince vraiment jaloux de sa gloire devrait désirer régner sur une ville corrompue ; non comme César, pour achever de la perdre, mais comme Romulus, pour la réformer. Certainement les dieux ne peuvent donner à des hommes un plus beau champ de gloire, comme nul homme ne peut désirer d'en parcourir un plus beau. Et si, pour bien constituer une ville, il fallait déposer la souveraineté, celui qui, pour

¹ M. dit que l'on rencontre rarement réunies chez les hommes.

² de 98 à 180.

³ Être jugés des crimes.

⁴ se dresser contre.

ne pas perdre ce rang, se priverait de lui donner des lois, mériterait quelque excuse ; mais il n'y en aurait point pour qui pourrait remplir cette belle tâche sans quitter l'empire. Que ceux que le ciel a placés dans ces heureuses circonstances réfléchissent que deux chemins s'ouvrent devant eux : l'un les conduit à l'immortalité, après un règne heureux et tranquille ; [p. 63] l'autre les fait vivre au milieu de mille inquiétudes, et les fait arriver après leur mort à une éternelle infamie.

Chapitre XI

De la religion des Romains

[Retour à la table des matières](#)

Quoique Rome eût un premier fondateur, Romulus, à qui, comme à un père, elle devait et la naissance et l'éducation, les dieux ne crurent pas les lois de ce prince capables de remplir les grands desseins qu'ils avaient sur elle. Ils inspirèrent au Sénat romain de lui donner pour successeur Numa Pompilius, afin que celui-ci s'occupât de tous les objets que son prédécesseur avait omis.

C'était un peuple féroce que Numa avait à accoutumer à l'obéissance des lois en le façonnant aux arts de la paix ¹. Il eut recours à la religion, comme au soutien le plus nécessaire et le plus assuré de la société civile, et il l'établit sur de tels fondements qu'il n'existe pas de temps et de lieu où la crainte des dieux ait été plus puissante que dans cette république, et cela pendant plusieurs siècles. Ce fut sans doute cette crainte salutaire qui facilita toutes les entreprises du Sénat et de tous ces grands hommes. Quiconque examinera les actions de ce peuple en général et d'une infinité de Romains en particulier verra que ces citoyens craignaient encore plus de manquer à leurs serments qu'aux lois, en hommes qui estiment bien plus la puissance des dieux que celle des mortels, comme on le voit par l'exemple de Scipion et par celui de Manlius Torquatus. Après la défaite de Cannes par Annibal ², une infinité de Romains s'étaient rassemblés. Effrayés et tremblants, ils étaient convenus de quitter l'Italie et de fuir en Sicile. Scipion en est instruit, et le fer en main, les fait jurer sur son épée de ne pas abandonner la patrie ³. Lucius Manlius, père de Titus Manlius, qui fut depuis nommé Torquatus, avait été accusé par Marcus Pomponius, tribun du peuple. Avant le jour du jugement, Titus va trouver Marcus et menace de le tuer s'il ne promet de rétracter l'accusation qu'il avait portée contre son père ⁴. Il est contraint de jurer ; et, quoique ce serment lui soit arraché par la crainte, il n'y est pas moins fidèle. Ainsi ces citoyens, que ni l'amour de la patrie ni les lois ne pouvaient retenir en Italie, y furent

¹ Cf. Tite-Live, I, 19.

² en 216 av. J.-C.

³ Cf. Tite-Live, XXIII, 53.

⁴ Cf. Tite-Live, VII 4-5.

arrêtés par un serment qu'on leur avait arraché ; et ce tribun sacrifie et la haine qu'il avait pour le père et le ressentiment de l'insulte faite [p. 64] par le fils et son honneur, pour obéir à sa promesse jurée. C'était une conséquence naturelle de ces principes religieux que Numa avait introduits dans Rome.

L'histoire romaine, pour qui la lit attentivement, prouve combien cette religion était utile pour commander les armées, pour encourager le peuple, pour maintenir, fortifier les gens de bien et faire rougir les méchants. S'il était question de décider auquel des deux princes, Romulus et Numa, cette république doit le plus, Numa, je pense, l'emporterait. Où règne déjà la religion, on introduit facilement la discipline et les vertus militaires ; mais là où il n'y aura que des vertus militaires sans religion, on aura bien de la peine à y introduire cette dernière. Aussi Romulus, pour établir le Sénat et former d'autres institutions civiles et militaires, n'eut pas besoin de l'intervention de Dieu. Mais Numa, persuadé que celui-ci était nécessaire, feignit d'avoir commerce avec une nymphe ¹ qui lui dictait tous les règlements qu'il avait à faire adopter au peuple, et il n'employa ce moyen que parce qu'ayant à introduire des usages nouveaux et inconnus dans cette ville, il se défiait de son autorité pour les faire admettre.

Il n'a jamais, en effet, existé de législateur qui n'ait recours à l'entremise de Dieu pour faire accepter des lois nouvelles, et qui, il faut l'avouer, étaient de nature à n'être point reçues sans ce moyen. Combien ² de principes utiles dont un sage législateur connaît toute l'importance, et qui ne portent pas avec eux des preuves évidentes qui puissent frapper les autres esprits ! L'homme habile qui veut faire disparaître la difficulté a recours à Dieu ; ainsi firent Lycurgue, Solon et beaucoup d'autres qui tous tendaient au même but.

Or donc, le peuple romain, plein d'admiration pour la bonté et la prudence de Numa, se rendait à tous ses conseils. Il est bien vrai que la simplicité de ces esprits si portés à la superstition dans ces temps religieux, la rusticité des hommes auxquels il avait affaire, lui donnaient beaucoup de facilité pour venir à bout de ses desseins. C'était une matière neuve à laquelle il pouvait imprimer aisément une nouvelle forme. Aussi suis-je bien convaincu que quiconque voudrait fonder une république, réussirait infiniment mieux avec des montagnards encore peu civilisés qu'avec les habitants des villes corrompues. Un sculpteur tire plus facilement une statue d'un bloc informe que de l'ébauche vicieuse d'un mauvais artiste.

D'après toutes ces considérations, je conclus que la religion introduite par Numa fut une des principales causes de la prospérité de Rome. Elle donna naissance à de sages règlements ; ceux-ci [p. 65] déterminent favorablement la fortune, et la fortune assure les heureux succès. Mais si l'attachement au culte de la divinité est le garant le plus assuré de la grandeur des républiques, le mépris de la religion est la cause la plus certaine de leur ruine. Malheur à l'Etat où la crainte de l'Être suprême n'existe pas ; il doit périr, ou bien être soutenu par la crainte du prince même qui supplée au défaut de

¹ la nymphe Égérie.

² Combien sont nombreux les principes

religion ; et comme les princes ne règnent que le temps de leur vie, il faut également que cet Etat-là périsse tôt qui ne tient qu'à la vertu de celui qui règne. D'où vient aussi que les empires qui dépendent des qualités seules de qui les gouverne sont de peu de durée, parce que ces qualités périssent avec celui qui les possède et sont rarement renouvelées par leurs successeurs ; car, comme le Dante l'a parfaitement remarqué :

*Rarement la vertu ¹, transmise d'âge en âge,
Du tronc à ses rameaux parvient par héritage
Ainsi le veut celui qui la donne aux humains
Pour nous faire implorer ce bienfait de ses mains ².*

Il ne suffit donc pas, pour le bonheur d'une république ou d'une monarchie, d'avoir un prince qui gouverne sagement pendant sa vie ; il en faut un qui lui donne des lois capables de la maintenir après sa mort.

Quoiqu'il soit plus facile de donner des opinions ou des lois nouvelles à des hommes neufs et frustes, il n'est pas impossible d'y réussir auprès des hommes civilisés et qui ne se croient nullement ignorants. Le peuple de Florence est très éloigné de croire manquer de lumières ; et cependant le frère Jérôme Savonarole parvint à le persuader qu'il s'entretenait avec Dieu. Je ne dirai pas qu'il en imposait ³ ; on ne doit parler d'un si grand homme qu'avec respect ; il avait du moins persuadé beaucoup de gens sans qu'ils eussent rien vu d'extraordinaire qui les eût portés à croire ; mais sa vie, sa doctrine ⁴, et surtout le sujet dont il les entretenait, suffisaient pour leur faire ajouter foi à sa mission ⁵. Que personne ne désespère donc de pouvoir faire ce que tant d'autres ont fait, car tous les hommes, ainsi que nous l'avons dit au commencement, naissent, vivent et meurent de la même manière et par conséquent se ressemblent.

¹ Dante dit : la probité.

² Cf. Dante, *La Divine Comédie*, Purg., VII, v. 121-123.

³ M. dit : je ne dirai pas si c'était vrai ou non.

⁴ Savonarole prêchait notamment en faveur d'une réforme des mœurs de l'Église.

⁵ M. ne mentionne pas les talents d'orateurs, l'éloquence de Savonarole qui subjuguait les foules venues écouter ses prédications.

Chapitre XII

*Qu'il est important de faire grand cas de la religion.
Perte de l'Italie pour avoir, par les intrigues
de la cour de Rome ¹, manqué à cette maxime*

[Retour à la table des matières](#)

Les princes ou les républiques qui veulent se maintenir à l'abri de toute corruption doivent, sur toutes choses, conserver dans toute sa pureté la religion, ses cérémonies et entretenir le respect dû à leur sainteté ; parce qu'il n'y a pas de signe plus assuré de la ruine d'un État que le mépris du culte divin. Cela est facile à comprendre quand on connaît la base sur laquelle est fondée la religion d'un pays.

En effet, toute religion a un point principal sur lequel est appuyé tout son système. La religion des gentils était fondée sur les réponses des oracles et sur la secte des augures et des aruspices ; toutes leurs autres cérémonies, sacrifices, rites en dépendaient uniquement. Ils croyaient facilement que le Dieu qui pouvait prédire ou le bien ou le mal avait encore le pouvoir de le réaliser. De là les temples, les sacrifices, les supplications et les cérémonies employés pour honorer les dieux, parce que l'oracle de Délos, le temple de Jupiter Ammon, d'autres oracles aussi fameux, remplissaient le monde d'étonnement et de dévotion. Mais quand ceux-ci eurent appris à ne parler que suivant les désirs des princes, et que leur fausseté fut découverte par les peuples, les hommes devinrent incrédules, et dès lors capables de troubler tout ordre établi.

Ainsi donc il est du devoir des princes et des chefs d'une république de maintenir sur ses fondements la religion qu'on y professe ; car alors rien de plus facile que de maintenir un État composé d'un peuple religieux, par conséquent plein de bonté et porté à l'union. Aussi tout ce qui tend à favoriser la religion doit-il être accueilli, quand même on en reconnaîtrait la fausseté ; et on le doit d'autant plus qu'on a plus de sagesse et de connaissance du cœur humain.

De l'attention des hommes sages à se conformer à ces maximes est née la foi aux miracles que l'on célèbre dans les religions même les plus fausses. Ces gens sages les accréditaient, quelle que fût leur source, et leur opinion faisait autorité auprès de tous les autres. Il y eut grand nombre de ces miracles à Rome, et l'un des plus remarquables est celui-ci : les soldats romains, à Véies ², lors de la prise et du sac de cette ville, entrèrent dans le temple de [p. 67] Junon. Ils s'approchent de la statue, et

¹ de l'Église romaine.

² Véies, cité étrusque que les Romains prirent en 395 av. J.-C. après un long siège.

quelques-uns lui disent : *Voulez-vous venir à Rome ?*¹ Les uns crurent voir la déesse faire un signe d'approbation ; les autres crurent l'entendre dire oui. Et pourquoi ? C'est que ces hommes étaient très religieux. Puisqu'au rapport de Tite-Live, ils étaient entrés dans le temple sans tumulte, pleins de respect et de dévotion pour la déesse, ils pouvaient facilement croire avoir entendu une réponse qu'ils désiraient d'avance, et qu'ils avaient déjà supposée devoir être faite à leur question. Mais cette opinion, cette crédulité, Camille et les autres chefs des Romains l'accueillirent, la favorisèrent, l'accréditèrent.

Et, certes, si, dans les commencements de la république chrétienne, la religion se fût maintenue d'après les principes de son fondateur, les États et les républiques de la chrétienté seraient bien plus unis et bien plus heureux qu'ils ne le sont. On ne peut donner de plus forte preuve de sa décadence et de sa chute prochaine que de voir les peuples les plus voisins de l'Église romaine, qui en est le chef, d'autant moins religieux qu'ils en sont plus près. Quiconque examinera les principes sur lesquels elle est fondée, et combien l'usage et l'application qu'on en fait sont changés, altérés, jugera que le moment n'est pas loin ou de sa chute ou des plus grands orages.

Mais comme quelques personnes pensent que la prospérité de l'Italie tient à l'existence de l'Église de Rome, qu'il me soit permis d'apporter contre cette opinion quelques raisons dont deux, entre autres, me paraissent liées. Je soutiens d'abord que le mauvais exemple de cette cour a détruit en Italie tout sentiment de piété et de religion. De là des dérèglements, des désordres à l'infini ; car si là où il y a de la religion on suppose toutes les vertus, là où elle manque on doit supposer tous les vices. Ainsi donc le premier service que nous ont rendu, à nous Italiens, et l'Église et les prêtres, c'est de nous avoir privés de religion et dotés de tous les vices. Mais elle nous en a offert un plus grand, qui causera la ruine de l'Italie² : c'est de l'avoir tenue et de la tenir toujours divisée.

Un pays ne peut être véritablement réuni et prospérer que lorsqu'il n'obéit totalement qu'à un seul gouvernement, soit monarchique, soit républicain. Telles la France ou l'Espagne. Si le gouvernement de l'Italie entière n'est pas ainsi organisé, soit en république, soit en monarchie, c'est à l'Église seule que nous le devons. Elle y a bien acquis un empire, et un domaine temporel ; mais elle n'a pas été assez puissante ni assez forte pour s'emparer du reste de ce pays et en acquérir la souveraineté. Elle n'a pas non [p. 68] plus été assez faible pour que la crainte de perdre son domaine temporel l'ait empêchée d'appeler une puissance étrangère qui la défendît contre une puissance du pays qu'elle redoutait. C'est ce qu'on a vu plusieurs fois anciennement. Ainsi elle appela Charlemagne pour chasser les Lombards qui étaient déjà rois de toute l'Italie ; puis, de notre temps, elle combattit la puissance des

¹ En latin dans le texte : « Vis venire Romam ». Cf. Tite-Live, V, 22.

² M. dit : qui est la seconde cause de la ruine de l'Italie.

Vénitiens avec l'aide de la France ; et ensuite elle chassa les Français avec l'aide des Suisses ¹.

L'Église n'ayant donc jamais été assez puissante pour s'emparer de toute l'Italie et n'ayant pas permis à un autre de l'occuper, a été cause que ce pays n'a jamais pu se réunir sous un chef de gouvernement ; il a été divisé entre plusieurs petits princes ou seigneurs. Telle est la cause et de sa désunion et de sa faiblesse qui l'a conduit à être la proie, non seulement des étrangers puissants, mais de quiconque a voulu l'attaquer.

Or, tout cela, c'est à la cour de Rome que nous le devons. Pour s'en convaincre par expérience, il faudrait être assez puissant pour envoyer la cour de Rome au milieu de la Suisse, habiter avec le peuple de l'Europe qui, pour la religion et la discipline militaire, a le plus conservé les anciennes mœurs. On verrait bientôt la politique et les intrigues de cette cour y faire naître plus de désordres, y introduire plus de vices que dans aucun temps aucune autre cause eût pu en produire.

¹ Jules II (pape de 1503 à 1513) fut l'instigateur de la ligue de Cambrai (1508) contre Venise, à laquelle participaient notamment les Français et Maximilien. Après la défaite des Vénitiens, Jules II s'allia à ceux-ci et aux Suisses (Sainte Ligue) dans le but de chasser les Français d'Italie.

Chapitre XIII

Comment les Romains se servaient de la religion pour établir des lois, favoriser leurs entreprises et arrêter les séditions

[Retour à la table des matières](#)

Il ne me paraît pas hors de propos de rapporter quelques exemples de la manière dont les Romains se servirent de la religion pour rétablir le bon ordre dans leur ville et favoriser leurs entreprises ; il en est une infinité dans Tite-Live ; je me contenterai de ceux-ci.

Le peuple romain ayant créé des tribuns qui avaient une puissance consulaire, tous de l'ordre des plébéiens à l'exception d'un seul, on éprouva par hasard à Rome cette année-là une peste, une famine, accompagnées de quelques prodiges effrayants. Les patriciens saisirent cette occasion de s'élever contre cette nouvelle création de tribuns. Ils dirent que les dieux étaient irrités contre [p. 69] Rome, parce qu'on avait attenté à la majesté de l'empire, et que le seul moyen de les apaiser était de rétablir le tribunat sur le même pied qu'auparavant. Le peuple, pénétré d'une religieuse frayeur, ne prit des tribuns que parmi les nobles ¹.

On voit encore au siège de Véies comment les généraux savaient employer la religion pour tenir leurs soldats disposés à exécuter telle ou telle entreprise. Les eaux du lac Albano éprouvèrent cette année-là une crue subite et extraordinaire. À cette époque, les soldats romains, fatigués de la longueur du siège de Véies, voulaient retourner à Rome. Les généraux trouvèrent qu'Apollon et d'autres dieux, consultés sur cet événement, avaient prédit que l'année où le lac d'Albano déborderait serait celle où Véies serait prise. Cet oracle, installé au milieu des soldats, leur fit supporter les horreurs de la guerre et les fatigues du siège ². L'espoir de l'emporter les engagea à suivre vigoureusement leur entreprise, tant qu'enfin Camille, nommé dictateur, s'empara de la ville dix ans après qu'on avait commencé de l'attaquer. Ainsi la religion, employée à propos, servit à merveille au succès de cette entreprise et à la restitution du tribunat aux patriciens ; ce qui, sans ce moyen, aurait rencontré de bien grandes difficultés.

Je ne veux pas manquer cette occasion de citer un autre exemple. Le tribun Terentillus avait occasionné des mouvements et du bruit à Rome par son obstination à promulguer certaine loi dont nous parlerons plus bas ³. Parmi les moyens que les patriciens employèrent contre lui, la religion fut un des plus puissants et ils s'en servirent de deux manières différentes. D'abord ils firent présenter ces livres

¹ Cf. Tite-Live, V, 14.

² Cf. Tite-Live, V, 15.

³ Cf. *Discours*, I, 39.

sibyllins ¹ qui prédisaient que Rome courait le risque de perdre sa liberté cette même année si le peuple se livrait à des dissensions domestiques. Les tribuns eurent beau découvrir la fraude, le peuple fut si frappé de la prédiction qu'il montra infiniment de répugnance à les suivre. Le second moyen qu'ils employèrent fut celui-ci. Un certain Appius Herdonius s'empara du Capitole pendant la nuit, à la tête de quatre mille bandits ou esclaves. Tout était à craindre pour Rome même, si les Èques et les Volsques, éternels ennemis du nom romain, étaient venus l'attaquer dans ce moment. Les tribuns s'obstinent cependant à promulguer la loi Terentilla et prétendent que la prise du Capitole n'était qu'un jeu convenu avec le Sénat. Alors Publius Rubetius ², personnage grave et jouissant de beaucoup de crédit, se détermine à haranguer le peuple. Dans un discours qu'il lui adresse, il présente avec énergie les dangers de la patrie, l'impudence d'une demande aussi déplacée ; il emploie tour à tour et la prière et la menace, et fait tant qu'il oblige le peuple à [p. 70] jurer qu'il obéira au consul. Le premier fruit de son obéissance fut la reprise du Capitole ; mais dans l'attaque, le consul Publius Valérius est tué. On lui donne pour successeur Titus Quintius. Ce nouveau consul, pour ne pas laisser refroidir la ferveur du peuple et en même temps pour l'empêcher de s'occuper de la loi Terentilla, donne l'ordre de marcher immédiatement contre les Volsques, prétendant que le serment qu'ils avaient fait au consul les obligeait à le suivre. En vain, les tribuns s'y opposent, sous le prétexte que ce serment avait été fait à son prédécesseur mort et non à lui ; la crainte religieuse prévalut ; le peuple aima mieux obéir au consul que suivre l'avis de ses tribuns. « On n'en était pas venu encore, dit Tite-Live en applaudissant à ce respect des anciens pour la religion, on n'en était pas venu à la coupable insouciance qui règne de nos jours pour nos dieux, et on n'avait pas appris encore à interpréter en sa faveur et à expliquer d'une manière commode à sa position, son serment et les lois ³. » Les tribuns, craignant de perdre tous leurs droits, furent obligés d'en sacrifier une partie. Ils convinrent, avec le consul, que le peuple obéirait à ce dernier, et que pendant un an on ne parlerait pas de la loi Terentilla, et le consul s'engagea à ne pas conduire pendant un an le peuple à la guerre. Ainsi la religion fournit au Sénat le moyen de vaincre une difficulté qu'il n'eût jamais surmontée en s'y prenant autrement.

¹ Recueil de réponses de la Sibylle.

² sénateur.

³ En latin dans le texte : « Nondum haec, quae nunc tenet saeculum, negligentia Deum venerat, nec interpretando sibi quisque jus jurandum et leges aptas faciebat », Tite-Live, III, 20.

Chapitre XIV

*Que les Romains interprétaient les auspices
suivant le besoin qu'ils en avaient ;
qu'ils mettaient infiniment de prudence à paraître
observer leur religion
dans les occasions mêmes où ils étaient forcés de manquer
à son observance ; qu'ils punissaient quiconque
avait la témérité de la mépriser*

[Retour à la table des matières](#)

Les augures étaient non seulement la base de la religion des Anciens, comme nous l'avons déjà établi, mais ils étaient encore la cause et le principe de la prospérité de la république. Aussi les Romains y étaient-ils plus attachés qu'à aucune autre de leurs institutions. On ne tenait pas des comices consulaires, on ne commençait pas une entreprise, on ne mettait pas les armées en campagne, on ne livrait jamais de bataille, on ne s'occupait d'aucune [p. 71] action importante, ou civile ou militaire, sans les consulter, et jamais les généraux n'auraient conduit leurs soldats à une expédition avant de les avoir persuadés que les dieux leur promettaient la victoire.

Parmi les auspices, ou officiers préposés à cette espèce de ministère religieux, il y avait la garde des poulets sacrés qui suivait toujours les armées. Toutes les fois qu'il était question de livrer bataille, ces officiers prenaient les auspices : si les poulets mangeaient avec quelque avidité, c'était un bon augure, et s'ils ne mangeaient pas on s'abstenait de combattre ; et cependant, quoique les auspices fussent défavorables, quand la raison leur démontrait qu'il fallait accomplir telle entreprise, ils s'y déterminaient ; mais ils savaient, pour les expliquer à leur avantage, profiter si adroitement des circonstances et les tourner avec tant d'art et de prudence, que jamais la religion ne paraissait blessée. Ce fut par un de ces moyens que le consul Papirius livra bataille aux Samnites ¹, affaire des plus graves qui affaiblit et abattit à jamais ce peuple belliqueux. Ce général, faisant la guerre aux Samnites, se trouve posté vis-à-vis de l'ennemi, de manière à se promettre les plus grands avantages du combat ; en conséquence il ordonne aux gardes des poulets sacrés de prendre les auspices. Les oiseaux sacrés refusent de manger ; mais voyant le grand désir que les soldats avaient de combattre, l'assurance du succès et l'espérance qui animaient le général et l'armée, le chef des aruspices, afin de ne pas laisser perdre une occasion si avantageuse, rapporta au consul que les auspices étaient favorables. Papirius rangeait son armée en bataille quand quelques gardes des poulets sacrés dirent à certains soldats que ces oiseaux avaient refusé de manger. Ceux-ci le dirent à Spurius Papirius, neveu du consul, qui le rapporta à son oncle. Ce dernier répondit à son neveu qu'il eût à bien

¹ Cf. Tite-Live, X, 40.

faire son devoir, que pour lui et pour l'armée les auspices étaient favorables ; que si la garde des poulets sacrés l'avait trompé, son mensonge ne serait préjudiciable qu'à elle seule. Et, pour que l'effet répondît à la prédiction, il ordonna à ses lieutenants de placer ces officiers à la tête de l'armée. Elle commençait à se mettre en mouvement quand un trait décoché par un soldat romain tua, par hasard, le chef des aruspices. Papirius l'apprend, et s'écrie que tout va au mieux ; que les dieux donnent des marques éclatantes de leur faveur ; que si l'armée avait pu se rendre coupable de quelques torts involontaires qu'elle ne devait qu'au mensonge de cet officier, ils se trouvaient expiés par sa mort dont les dieux voulaient bien se contenter. Papirius sut ainsi concilier ses projets avec les auspices, et prit le parti de combattre sans que son [p. 72] armée s'aperçut qu'il eût manqué en rien à ses devoirs religieux.

Appius Pulcher se conduisit tout différemment en Sicile, lors de la première guerre punique. Voulant livrer bataille il fait consulter les poulets sacrés. On lui rapporte qu'ils ne mangeaient point. Eh bien ! dit-il, voyons s'ils voudront boire ; et il les fait jeter à la mer. Il livre combat et il est battu. Il fut puni à Rome, et Papirius fut récompensé : non pas tant parce que l'un avait été vaincu et l'autre victorieux, mais pour avoir agi contre les auspices, l'un avec prudence et l'autre avec témérité. Cette observation constante à prendre les auspices n'avait pour but que d'inspirer aux soldats cette confiance qui est le garant le plus assuré de la victoire. Les Romains ne furent pas les seuls à user de ce moyen : j'en citerai un exemple que me fournira un autre peuple, dans le chapitre suivant.

Chapitre XV

Comment les Samnites, dans une occasion désespérée, ont recours à la religion

[Retour à la table des matières](#)

Les Samnites avaient été battus plusieurs fois par les Romains. Ils venaient d'être entièrement défaits en Toscane. Leurs armées détruites et leurs généraux tués, leurs alliés toscans, gaulois, ombriens, vaincus, découragés, « ils ne pouvaient se soutenir ni par leurs propres forces, ni par celles de leurs alliés ; et cependant ils continuaient la guerre. Ils étaient si loin de se détacher ¹ d'une liberté défendue avec si peu de succès, qu'avec la certitude d'être vaincus, ils voulaient essayer de vaincre ² ». Les Samnites résolurent donc de faire les derniers efforts. Persuadés que le plus sûr moyen de vaincre était d'en inspirer aux soldats l'opiniâtre résolution, mais que la religion seule est capable d'inspirer cette constance, ils renouvelèrent, d'après les

¹ Ils avaient tant à cœur.

² En latin dans le texte : « nec suis nec externis viribus jam stare poterant ; tamen bello, non abstinebant, adeo ne infeliciter quidem defensae libertatis taedebat, et vinci quam non tentare victoriam malebant », Tite-Live, X, 31.

conseils d'Ovius Paccius, leur grand prêtre, un sacrifice anciennement usité parmi eux, et dont voici les cérémonies. On sacrifiait aux dieux avec la plus grande solennité ; et là, au milieu du sang des victimes, et sur des autels fumants, on faisait jurer à tous les chefs qu'ils n'abandonneraient jamais le champ de bataille. Ensuite on appelait les soldats un à un, et là, le glaive nu à la main, on les faisait jurer qu'ils ne révéleraient jamais ce qu'ils avaient vu ou entendu ; ils juraient ensuite et promettaient sur les serments les plus exécrables ¹ d'être prêts à obéir à tous les ordres de leurs généraux, de ne jamais fuir sur le [p. 73] champ de bataille, de tuer sans pitié le premier qu'ils verraient fuir. Quiconque manquait à ce serment attirait à jamais sur sa tête, sur celle de ses parents, sur sa postérité la plus reculée, la vengeance du parjure. Quelques soldats refusant de jurer, ils furent tués à l'instant par leurs centurions, en sorte que ceux qui vinrent après, frappés de terreur à un tel spectacle, jurèrent tous. Enfin, pour rendre ce rassemblement d'hommes plus imposant encore, de quarante mille qui y étaient, ils en habillèrent la moitié de blanc, et firent relever leurs casques par des aigrettes et des panaches ; et dans cet appareil ils vinrent se camper à Aquilonie.

Contre eux marcha Papirius, qui, en exhortant ses soldats, leur dit : « Ce ne sont pas ces panaches qui font des blessures, et ni la peinture ni l'or de ces boucliers n'empêcheront les javelots romains de les percer ². » Pour affaiblir l'impression que le serment des ennemis avait fait sur l'esprit de ses soldats, il fit remarquer qu'un tel serment devait inspirer de la frayeur à celui qui le prononçait au lieu de lui donner du courage. En effet, ils avaient à redouter en même temps et les dieux et leurs concitoyens et leurs ennemis. Les Samnites furent vaincus. Le courage des Romains, la terreur qu'inspirait le souvenir de tant de défaites l'emportèrent sur la plus forte résolution qu'ils pussent avoir prise à l'aide de la religion et de leur serment. Néanmoins on voit qu'ils ne connaissaient pas de plus puissante ressource, et qu'ils étaient convaincus que c'était le seul moyen possible de ranimer leur ancien courage.

Telle est donc la confiance que doit inspirer la religion employée à propos. Quoique cet exemple, pris d'un événement arrivé chez un peuple étranger à Rome, dût naturellement se placer ailleurs, j'ai cru devoir le rapporter ici, et parce qu'il tient à une des institutions les plus importantes de la république romaine, et pour appuyer ce que j'ai à dire sur ce sujet, sans être obligé d'y revenir.

¹ avec des imprécations et des mots terribles.

² En latin dans le texte : « Non enim cristas vulnera facere, et picta atque aurata scuta transire romanum pilum », Tite-Live, X, 39.

Chapitre XVI

*Qu'un peuple accoutumé à vivre sous un prince
conserve difficilement sa liberté,
si par hasard il devient libre*

[Retour à la table des matières](#)

Combien il est difficile à un peuple accoutumé à vivre sous un prince de conserver sa liberté s'il l'acquiert par quelque événe-[p. 74] ment, comme Rome après l'expulsion des Tarquins ! C'est ce que démontrent une infinité d'exemples qu'on lit dans l'histoire ; cette difficulté est fondée en raison. En effet, ce peuple est comme une bête féroce dont le naturel sauvage s'est amolli dans la prison et façonné à l'esclavage. Qu'on la laisse libre dans les champs ; incapable de se procurer sa nourriture et de trouver des repaires pour lui donner asile, elle devient la proie du premier qui cherche à lui donner des fers. C'est ce qui arrive à un peuple accoutumé à se laisser gouverner. Incapable d'apprécier ce qui attaque sa liberté et ses moyens de défense, ne connaissant point les princes, n'étant point connu d'eux, il retombe bientôt sous un joug souvent plus pesant et plus rude que celui qu'il avait secoué peu de temps auparavant.

Ce malheur arrive même quand le peuple n'est pas entièrement corrompu. Mais quand la corruption est parvenue au dernier terme, l'État, loin de pouvoir conserver sa liberté, n'en jouit pas même un instant, comme nous le verrons plus bas. Je ne veux parler ici que des peuples où la corruption n'a pas fait des progrès considérables, et où le bien l'emporte sur le mal.

À cette difficulté il faut en ajouter une seconde. C'est que l'État qui devient libre se fait des ennemis, et point d'amis. Tous ceux qui profitaient des abus de la tyrannie, qui s'engraissaient des trésors du prince, sont les ennemis nés du nouveau gouvernement. On leur a enlevé leurs moyens de richesse et de puissance ; ils ne peuvent qu'être mécontents. Ils sont forcés de tenter tous les moyens de rétablir la tyrannie qui seule peut leur rendre leur ancienne autorité. Comme je l'ai dit, on ne se fait pas des amis. En effet, un gouvernement libre ne distribue des honneurs et des récompenses que dans des occasions déterminées et approuvées par la justice ; hors de là, il n'en accorde aucun. Ceux qui parviennent à ces honneurs, à ces récompenses, croyant les mériter, pensent ne devoir rien à qui les dispense. D'ailleurs, ces avantages communs que procure la jouissance de la liberté, ce plaisir inexprimable de jouir de ses bienfaits sans inquiétude, de n'avoir à craindre ni pour l'honneur de sa femme, ni pour ses enfants, ni pour soi-même, tout cela n'est apprécié de personne au moment où on en jouit. Il est si peu naturel de se sentir obligé envers quiconque ne nous offense pas !

Ainsi, comme nous l'avons dit, un État devenu libre se fait beaucoup d'ennemis et point d'amis. Pour parer à cet inconvénient, aux désordres qui doivent en résulter, il n'y a pas de remède plus puissant, plus rigoureux, plus sain et plus nécessaire à employer que celui-ci : la mort des enfants de Brutus. Ceux-ci, [p. 75] comme l'histoire nous l'apprend, ne furent portés à conspirer avec d'autres gens contre leur patrie que parce qu'ils se virent privés, sous les consuls, des avantages dont ils jouissaient sous les rois. La liberté du peuple ne fut pour eux que l'esclavage.

Quiconque veut donc établir un gouvernement chez un peuple sous forme de monarchie ou de république, et qui ne s'assure pas de tous les ennemis de l'ordre nouveau, fait un gouvernement de peu de durée. Il est vrai que je regarde comme malheureux les princes qui, pour assurer leur autorité dont le peuple s'est déclaré ennemi, sont obligés d'avoir recours à des voies extraordinaires. Quand on n'a qu'un petit nombre d'ennemis, on peut aisément et sans bruit ¹ se mettre en sûreté contre eux. Mais quand on a tout un peuple à combattre, on ne peut espérer de réussir par ce moyen ; les cruautés qu'on pourrait mettre en usage ne feraient qu'affaiblir d'autant l'autorité. Le meilleur moyen qu'on puisse employer est de se concilier l'amitié du peuple.

Quoique je m'éloigne de mon sujet en parlant ici d'un prince, n'ayant eu le dessein de ne m'occuper que de républiques, j'en dirai un mot cependant pour ne pas revenir sur la même matière.

Un prince donc qui veut regagner l'amitié d'un peuple dont il a encouru la haine (je parle de ceux qui se sont faits les tyrans de leur pays) doit s'étudier à examiner ce que le peuple désire le plus. Il trouvera qu'il veut deux choses : la première de se venger de ceux qui ont été cause de son esclavage, et l'autre de recouvrer sa liberté.

Quant au premier de ces vœux, le prince peut le remplir en entier ; quant au second, il le peut du moins en partie. Voici un exemple du premier cas.

Cléarque, tyran d'Héraclée, ayant été banni, la discussion ne tarda pas à s'établir entre le peuple et les grands ; ceux-ci, se voyant les plus faibles, se déterminèrent à rappeler Cléarque, et s'étant concertés entre eux, l'opposèrent à la faction du peuple dans Héraclée qu'ils privèrent ainsi de sa liberté. Cléarque se trouva placé entre l'insolence des grands qu'il ne pouvait ni contenter ni réprimer, et la colère du peuple qui ne pouvait supporter la perte de sa liberté. Il s'occupa des moyens de se délivrer de l'inquiétude que lui donnaient les premiers et de gagner l'amitié du peuple. Il saisit une occasion favorable ; il fit massacrer tous les grands au grand contentement du peuple. Ainsi il satisfit à ce premier désir des peuples : la vengeance.

Mais quant à cet autre vœu du peuple de conserver sa liberté, un prince ne pouvant le satisfaire doit examiner avec soin les causes qui lui font désirer si ardemment d'être libre. Il trouvera que [p. 76] quelques-uns, mais en petit nombre, le désirent pour commander ; mais tous les autres, qui sont bien plus nombreux, ne désirent être libres que pour vivre en sûreté. En effet, il n'est pas de république, de

¹ sans grand désordre.

quelque manière qu'elle se gouverne, où plus de quarante ou cinquante citoyens s'élèvent aux grades où l'on peut commander. Or comme c'est un très petit nombre, rien de si facile que de s'en assurer, ou en prenant le parti de s'en défaire, ou en faisant à chacun la part d'honneurs et d'emplois qui peut convenir à leur position. Quant aux autres, qui ne demandent qu'à vivre en sûreté, on les contente aisément par des institutions et des lois qui concilient à la fois la tranquillité du peuple et la puissance du prince. Cet ordre établi, le peuple s'apercevant que rien ne peut déterminer le prince à s'en écarter, il commencera bientôt à vivre heureux et content. Le royaume de France en est un exemple. Ce peuple ne vit assuré que parce que les rois se sont liés par une infinité de lois, qui sont le fondement de sa sûreté. Ceux qui ont organisé cet État, cet ordre, ont voulu que les rois disposassent à leur gré des troupes et des finances, mais qu'ils ne pussent ordonner du reste que conformément aux lois.

Or donc, les républiques ou les princes qui, dès le commencement, n'ont pas affermi la base de leur gouvernement, doivent saisir la première occasion qui se présente pour l'assurer, comme firent les Romains. Qui manque l'occasion se repent, mais trop tard, de l'avoir laissée échapper. Le peuple romain n'étant point encore corrompu, quand il recouvra sa liberté, put la conserver par la mort des fils de Brutus, par l'expulsion des Tarquins, et en employant et les moyens et les institutions dont nous avons parlé ailleurs. Mais si ce peuple eût été corrompu, romain ou autre, il n'eût jamais pu trouver de moyens capables de la maintenir, comme nous le prouverons dans le chapitre suivant.

Chapitre XVII

Qu'un peuple corrompu qui devient libre peut bien difficilement conserver sa liberté

[Retour à la table des matières](#)

Je pense qu'il fallait ou que la royauté fût détruite à Rome, ou que Rome devînt en très peu de temps faible et sans consistance. Ses rois étaient si corrompus que si elle avait eu encore deux ou trois règnes successifs, et que la corruption eût gagné du chef aux membres, ces derniers une fois atteints, il eût été impossible de la [p. 77] réformer. Mais le tronc était encore sain quand la tête en fut séparée. Il leur fut aisé de concilier chez eux un régime et la liberté ¹.

On doit poser comme une vérité démontrée qu'un peuple corrompu qui vit sous un prince ne peut pas devenir libre, encore que ce prince soit exterminé avec toute sa famille ; il faut encore qu'un autre prince chasse le premier. Jamais un tel peuple ne sera en repos sans se donner un nouveau maître, à moins qu'un homme rare, par ses qualités, ses vertus, ne le soutienne dans un état de liberté ; mais cet état ne durera

¹ des institutions avec la liberté.

qu'autant que vivra cet homme extraordinaire. C'est ainsi qu'on vit à Syracuse la liberté se maintenir en différents temps sous Dion et sous Timoléon. Après leur mort, ce peuple retomba sous l'ancienne tyrannie.

Mais il n'existe pas d'exemple plus frappant que celui de Rome même. Après l'expulsion des Tarquins, elle put se saisir de la liberté et la conserver ; mais après la mort de César, après celle de Caligula, de Néron, toute la famille des Césars éteinte, elle ne put ni la maintenir, ni même s'en emparer quelques instants. Des succès si différents chez un même peuple ne viennent que de ce qu'après les Tarquins il n'était pas encore corrompu et que, sous les Césars, il était au dernier degré de corruption. Pour le conserver pur et le détacher à jamais des rois, il suffit ¹ de lui faire jurer qu'il n'en souffrirait jamais dans Rome. Mais, dans les derniers temps, ni l'autorité ni la sévérité de Brutus ni la force de ses légions d'Orient ne suffirent pour le rendre propre à conserver cette liberté qu'il lui avait rendue en marchant sur les traces du premier de son nom. Tel fut le fruit de la corruption que la faction de Marius avait répandue. César, qui en était le chef, parvint à aveugler cette multitude au point qu'elle ne vit pas le joug que d'elle-même elle s'imposait.

Quoique l'exemple des Romains soit préférable à tout autre, je veux à ce sujet citer des peuples connus de notre temps. Je dirai donc qu'aucune révolution, quelque violente qu'elle soit, ne pourra jamais rendre Milan et Naples libres, parce que ce sont des villes entièrement corrompues. C'est ce qui se vit après la mort de Philippe Visconti ; Milan voulut recouvrer sa liberté, elle ne put, elle ne sut la maintenir ².

Ce fut donc un grand bonheur pour Rome que ses rois devinssent assez promptement corrompus pour obliger de les chasser, et cela avant que la contagion eût gagné jusqu'au cœur de l'État : Cette corruption occasionna dans Rome une infinité de troubles parmi des hommes qui, ayant des intentions droites, servirent la liberté loin de lui nuire.

On peut donc en conclure que lorsque la masse est saine, les [p. 78] agitations et les secousses ne font aucun mal ; et lorsqu'elle est corrompue, les meilleures institutions ne sauraient être utiles, à moins qu'elles ne soient données par un homme qui ait assez de force pour les faire régner longtemps, et par là bonifier la masse entière.

J'ignore si on a jamais vu un effet pareil, ou même s'il est possible qu'il arrive. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, lorsqu'on voit une république corrompue s'arrêter sur le penchant de sa ruine et se relever pour un moment, ce sont les qualités d'un seul homme qu'elle a le bonheur de posséder, et non les vertus de l'universalité des citoyens qui la soutiennent dans cet état. Mais cet homme vient-il à leur manquer, elle retombe, ainsi qu'il arriva à Thèbes ; cette ville, tant que vécut Épaminondas, eut la consistance d'un État et conserva ses formes républicaines ; mais, après sa mort,

¹ dans les premiers temps. Cf. Tite-Live, II, 1.

² On sait qu'après la mort de Philippe Marie Visconti, en 1447, Milan s'érigea en république ; mais avec si peu d'ardeur pour conserver sa liberté que, trois ans après, à l'occasion d'une disette dont la ville était menacée, elle reconnut pour duc François Sforza. (*Note du traducteur*)

elle retomba dans l'anarchie. Cela vient de ce qu'un homme ne peut vivre assez pour pouvoir redresser un État depuis longtemps courbé sous de vicieuses habitudes. Supposez et qu'il vive très longtemps et qu'il soit remplacé par un second avec des dispositions aussi vertueuses ¹, le redressement n'est pas parfait. Dès que l'un de ces deux conducteurs ne sera plus, il faut que l'État périsse, à moins qu'à travers mille dangers et des flots de sang on ne le fasse renaître encore. Cette corruption, ce peu d'aptitude à goûter les avantages de la liberté ont nécessairement leur source dans une extrême inégalité. Pour ramener l'égalité parmi les citoyens, il faut des moyens extraordinaires que peu savent ou veulent employer, comme nous le dirons plus particulièrement ailleurs.

Chapitre XVIII

*De quelle manière, dans un État corrompu,
on pourrait conserver un gouvernement libre
s'il y existait déjà, ou l'introduire
s'il n'y était pas auparavant*

[Retour à la table des matières](#)

Je crois qu'il ne sera pas hors de propos d'examiner si dans un État corrompu on peut conserver le gouvernement libre qui y était déjà, ou bien l'y introduire s'il n'y était pas. Mais d'abord rien de plus difficile que l'une ou l'autre de ces entreprises. Quoiqu'il soit presque impossible de donner une règle fixe sur cet objet, attendu la nécessité de procéder d'après les différents degrés [p. 79] de corruption, cependant, comme il est bon de raisonner de tout, je ne veux pas laisser cette question sans l'examiner.

Je supposerai d'abord la corruption à son dernier terme, afin de la prendre au point où plus grande est la difficulté. En effet, il n'y a ni lois, ni constitution qui permettent de freiner une corruption universelle ; car, comme les bonnes mœurs pour se maintenir ont besoin des lois, les lois à leur tour, pour être observées, ont besoin de bonnes mœurs. D'ailleurs la constitution et les lois faites dans une république à son origine, lorsque les mœurs étaient pures, ne peuvent plus convenir depuis que les hommes sont corrompus. Or il arrive que les lois changent selon les événements, mais jamais, ou bien rarement, on voit sa constitution changer ; ce qui fait que les lois nouvelles et réglementaires ne suffisent pas, parce qu'elles ne cadrent plus avec les institutions primordiales et constitutives.

¹ avec une valeur égale.

Et pour mieux me faire entendre, je dirai quelles étaient à Rome la constitution du gouvernement, ou plutôt de l'État, et les lois réglementaires qui, avec les magistrats, servaient de frein aux citoyens. L'autorité du peuple, celle du Sénat, des tribuns, des consuls, le mode des élections et les formes employées pour la confection des lois, étaient les bases sur lesquelles était fondée la constitution. Elles furent peu altérées par les divers événements. Mais les lois qui servaient à contenir les citoyens, telles que les lois somptuaires ¹, celles concernant l'adultère ², la brigade ³, et plusieurs autres varièrent et furent altérées suivant que de proche en proche les mœurs des citoyens furent plus corrompues. Or la constitution restant toujours la même quoiqu'elle ne convînt plus à un peuple corrompu, ces lois qui se renouvelaient se trouvaient impuissantes pour retenir les individus ; mais elles auraient eu toute la force suffisante si la constitution, réformée comme elles, les avait suivies dans leur altération.

Que la même constitution ne convient plus à un État corrompu, c'est ce que je prouve par rapport à deux points principaux : la création des magistrats et les formes usitées pour la confection des lois.

Le peuple romain ne donnait le consulat et les autres magistratures qu'à des candidats qui les demandaient. Cette institution fut bonne dans les premiers temps, où les demandes n'étaient faites que par ceux qui s'en jugeaient dignes, et où le refus était regardé comme un affront. Aussi, pour en être jugé digne, chaque citoyen s'efforçait de bien faire. Mais quand les mœurs se corrompirent, ce mode devint, au contraire, très pernicieux. En effet ce ne furent pas ceux qui eurent le plus de mérite, mais ceux qui eurent le plus [p. 80] de puissance, qui demandèrent les magistratures ; et la valeur, faute de puissance, s'en abstint, de peur d'être refusée. Ce vice ne se fit pas sentir tout d'un coup. On y vint par degrés, comme il arrive qu'on tombe dans les autres défauts. Après avoir subjugué l'Afrique, l'Asie, et réduit presque toute la Grèce sous son obéissance, le peuple romain sentit sa liberté assurée ; il ne vit plus d'ennemi qui pût lui causer d'alarmes. Sa sécurité et la faiblesse des nations vaincues firent qu'il n'eut plus d'égards aux talents, au mérite, mais à la faveur. Il nommait aux dignités ceux qui savaient le plus lui plaire, et non ceux qui savaient vaincre. Après les avoir données à la faveur et au crédit, il vint à les conférer à la richesse et à la puissance ; en sorte que le vice des élections en écarta totalement les gens de bien.

Un tribun, ou tout autre citoyen, pouvait proposer au peuple une loi, et avant qu'elle fût admise ou rejetée, chacun pouvait parler ou pour ou contre avec la plus grande liberté. Cette loi de la constitution romaine était bonne quand il n'y avait que des gens de bien. En effet, il est bon que dans un État chacun puisse proposer ce qu'il croit utile au bien général. Il est également bon que chacun puisse examiner ce qui est proposé, afin que le peuple, après avoir entendu tous les avis, se décide pour le

¹ Elles étaient nombreuses : la loi Oppia réglait les dépenses des femmes, la loi Licinia limitait à 500 arpents les propriétés, la loi Cincia réglementait les dons et les cadeaux. Cf. Tite-Live, XXXIV, 1-8.

² établie sous Auguste.

³ les manœuvres électorales.

meilleur. Mais les mêmes citoyens étant corrompus, cette institution produisit les plus grands maux. Les riches seuls et les puissants proposaient des lois, bien moins en faveur de la liberté que pour l'accroissement de leur pouvoir. La terreur qu'ils inspiraient fermait la bouche à tout le monde ; en sorte que le peuple, trompé ou contraint, ne vint plus à délibérer que sur sa propre ruine.

Si l'on eût voulu conserver la liberté à Rome au milieu de la corruption, il eût fallu que comme, à raison de l'altération de ses mœurs, elle avait changé ses lois, elle changeât aussi ses formes constitutionnelles. Il faut à un malade un régime différent de celui qui convient à un homme sain, et la même forme ne peut convenir à deux matières en tout très différentes.

La constitution d'un État, une fois qu'on a découvert qu'elle ne peut servir, doit donc être changée, ou d'un seul coup, ou peu à peu, avant que chacun en aperçoive les vices. Or l'une et l'autre de ces manières sont presque également impossibles.

En effet, pour que le renouvellement se fasse peu à peu, il faut qu'il soit opéré par un homme sage qui découvre le vice dans son principe et avant qu'il se développe. De pareils hommes peuvent très bien ne naître jamais ; et s'il s'en rencontre un, pourra-t-il persuader les autres de ce que lui seul a pu pressentir ? Les hommes habitués à suivre certains modes de vie se déterminent difficilement à en changer, surtout lorsque les inconvénients auxquels on veut parer ne tombent pas sous le sens, mais sont présentés comme des conjectures.

Quant au changement à opérer tout à coup dans la constitution, lorsque chacun reconnaît qu'elle ne peut plus servir, je dis que, quoique généralement sentie, son défaut n'en est pas moins difficile à réformer. Les moyens ordinaires non seulement ne suffisent plus, ils nuisent même dans ces circonstances. Il faut recourir à des voies extraordinaires, à la violence, aux armes ; il faut avant tout se rendre maître absolu de l'État, et pouvoir en disposer à son gré. Mais le projet de réformer un État dans son organisation politique suppose un citoyen généreux et probe ; or devenir par force souverain dans une république suppose au contraire un homme méchant ; par conséquent il se trouvera bien rarement un homme de bien qui veuille, pour parvenir à un but honnête, prendre des voies condamnables ; ou un méchant qui se porte tout d'un coup à faire le bien, en faisant un bon usage d'une autorité injustement acquise.

De toutes ces causes réunies naît la difficulté ou l'impossibilité de maintenir la liberté dans une république corrompue ou de l'y établir de nouveau. Qu'on ait à l'y introduire ou à l'y maintenir, il faudra toujours la réduire à un gouvernement qui penche plutôt vers l'État monarchique que vers l'État populaire ; parce que les hommes que leur insolence rend indociles au joug des lois ne peuvent être en quelque sorte arrêtés que par le frein d'une autorité presque royale. Vouloir y réussir autrement serait l'entreprise la plus cruelle, ou elle serait impossible. On doit se rappeler ce que nous avons dit de Cléomène et de Romulus ¹ : si, pour être seul, le premier massacra les éphores, et Romulus fit périr son frère et le Sabin Titus Tatius, et s'ils firent

¹ Cf. *Discours*, I, 9.

ensuite tous les deux bon usage de leur autorité, on doit prévenir qu'ils ne trouvèrent point leur peuple atteint de corruption au degré dont nous avons parlé dans ce chapitre ; en conséquence, ils purent vouloir le bien, et colorer ensuite les moyens qu'ils avaient employés pour l'opérer.

Chapitre XIX

*Qu'un État qui a un excellent commencement
Peut se soutenir sous un prince faible ;
mais sa perte est inévitable, quand le successeur
de ce prince faible est faible comme lui*

[Retour à la table des matières](#)

À considérer attentivement le caractère et la conduite des trois premiers rois de Rome, Romulus, Numa et Tullus, on ne peut qu'admirer l'extrême bonheur de cette ville. Romulus, prince belliqueux d'un courage ferme, a pour successeur un prince religieux et paisible. Il est remplacé par un troisième aussi intrépide que Romulus, et plus ami de la guerre que de la paix. Il fallait à Rome, dans les premières années de sa fondation, un législateur qui réglât ses institutions, ses lois civiles et religieuses ; mais il fallait aussi que les autres rois reprissent le génie militaire de Romulus, pour l'empêcher de s'amollir et de devenir la proie de ses voisins. D'où l'on voit qu'avec des qualités moins éminentes que son prédécesseur, un prince jouissant des travaux de celui auquel il succède peut maintenir un État, qui se soutient encore par le génie de ce même prédécesseur ; mais si le règne de celui-ci est de longue durée, ou que son successeur ne reprenne pas le génie mâle et vigoureux du premier, la ruine de l'État est inévitable. Si, au contraire, deux princes se succèdent, également remarquables par leur caractère et leur valeur, on les voit opérer les plus grandes choses, et porter leur nom jusqu'au ciel. David fut sans contredit un homme très recommandable, et par son courage et par ses connaissances et par son jugement. Après avoir vaincu, dompté tous ses voisins, il laissa à son fils Salomon un royaume paisible, qu'il put conserver en y entretenant les arts de la paix et non de la guerre, en jouissant sans peine des talents et des travaux de son père ; mais il ne put le transmettre ainsi à Roboam son fils. Celui-ci n'avait ni la valeur de son aïeul, ni la fortune ¹ de son père ; aussi ce ne fut qu'avec peine qu'il resta héritier de la sixième partie de leur États.

Bajazet ², sultan des Turcs, quoiqu'il aimât plus la paix que la guerre, put jouir des conquêtes de Mahomet ³ son père, qui, comme David, ayant abattu la puissance de ses voisins, lui avait laissé un royaume assuré, et qu'il put facilement conserver en

¹ La chance, les circonstances favorables dont bénéficia son père.

² Bajazet II, sultan de 1481 à 1512.

³ Mehmet II, sultan de 1451 à 1481.

employant les arts de la paix. Mais c'en était fait de cet empire si son fils Selim, qui règne aujourd'hui, eût plus ressemblé à son [p. 83] père qu'à son aïeul. On peut juger même que ce prince surpassera son aïeul. Je dis donc, d'après ces exemples, qu'après un excellent prince, un État peut se soutenir sous un prince faible ; mais que sa perte est inévitable quand ce prince faible a un successeur faible comme lui ; à moins que ces États, comme celui de la France, ne soient soutenus par la force de leurs anciennes constitutions ; et j'appelle princes faibles ceux qui sont incapables de faire la guerre.

Je conclus donc que le génie belliqueux de Romulus fut tel qu'il fournit à Numa les moyens de gouverner Rome par les seuls arts de la paix. Mais à lui succéda Tullus, dont la vigueur guerrière effaça même Romulus. Après lui vint Ancus, qui avait reçu de la nature un génie également propre et à la guerre et à la paix. Il s'attacha même d'abord à la paix ; mais il vit bientôt que ses voisins le méprisaient comme un prince lâche et efféminé ; pour maintenir Rome, il sentit donc qu'il fallait recourir aux armes, et ressembler à Romulus bien plus qu'à Numa ¹.

Que celui-ci serve d'exemple à tous les princes qui gouvernent un État. Celui qui ressemblera à Numa verra ou s'affermir, ou s'ébranler son trône au gré du hasard et des circonstances. Mais celui qui imitera Romulus et saura comme lui allier les armes et la prudence, verra toujours son sceptre assuré dans sa main, qui ne pourra lui être arraché que par une force excessive et constamment agissante. On peut présumer que si Rome avait eu pour troisième roi un homme qui n'eût pas su par son caractère guerrier lui rendre son premier éclat, jamais, ou du moins sans de grandes difficultés, elle n'eût pu dans la suite s'affermir ni produire tant de merveilles. Ainsi Rome fut exposée à périr sous un prince ou faible ou méchant, tant qu'elle vécut sous des rois.

¹ Cf. Tite-Live, I, 32-34.

Chapitre XX

Qu'une succession de deux grands princes produit de grands effets ; et que, comme les républiques bien constituées ont nécessairement une succession d'hommes vertueux, elles doivent s'étendre et s'augmenter considérablement

[Retour à la table des matières](#)

Rome, après avoir expulsé ses rois, ne fut plus exposée aux dangers dont nous venons de parler et qu'elle devait courir sous un roi faible ou méchant. L'autorité souveraine résida pour lors [p. 84] dans les consuls. Ces magistrats qui ne la devaient ni à l'hérédité, ni à l'intrigue, ni à la violence, mais au suffrage libre de leurs concitoyens, étaient toujours des hommes supérieurs. Rome, profitant de leurs talents et quelquefois de leur bonheur ¹, put arriver au plus haut point de sa grandeur en une fois autant de temps qu'elle avait vécu sous des rois ².

S'il suffit de la succession de deux hommes de talent et de courage pour conquérir le monde, comme le prouve l'exemple de Philippe de Macédoine et d'Alexandre le Grand, que ne doit pas faire une république qui, par le mode des élections, peut se donner non seulement deux hommes de génie qui se succèdent, mais des successions de pareils hommes à l'infini ! Or toute république bien constituée doit produire une pareille succession.

¹ de leur bonne fortune.

² s'il lui fallut autant de temps, il ne lui en fallut pas plus.

Chapitre XXI

Combien méritent d'être blâmés le prince ou la république qui n'ont point d'armée nationale

[Retour à la table des matières](#)

Les princes et les républiques modernes qui n'ont point d'armée nationale pour l'attaque ou pour la défense doivent bien rougir d'une telle conduite ; ils doivent être bien convaincus, d'après l'exemple de Tullus, que s'ils n'en ont point, ce ne sont pas les hommes propres à la guerre qui manquent, mais bien à eux le talent de savoir faire des guerriers.

Rome avait joui de quarante ans de paix quand Tullus monta sur le trône, et à cette époque il ne trouva pas un seul Romain qui eût porté les armes. Étant cependant dans le dessein de faire la guerre, il ne pensa pas à se servir des Samnites ou des Toscans, ni d'aucun autre peuple accoutumé à se battre ; mais il résolut, en homme sage, de ne s'aider que de ses propres sujets. Son habileté, son courage le servirent si bien qu'il en fit tout d'un coup d'excellents soldats.

Rien n'est donc plus vrai que si on ne trouve pas des soldats partout où l'on trouve des hommes, ce n'est ni la faute de la nature ni celle des lieux, mais bien de celle du prince, et je vais en citer un exemple bien récent. Tout le monde sait que dans ces derniers temps, lorsque le roi d'Angleterre attaqua la France ¹, il n'enrôla que ses sujets, et cependant pour avoir été trente ans en paix, il n'avait dans son armée ni un officier ni un soldat qui eût fait la guerre. Néanmoins il n'hésita pas à attaquer un royaume [p. 85] plein d'habiles généraux, de bonnes troupes, qui avaient été continuellement en armes dans les guerres d'Italie. Mais ce prince avait de la sagesse ; mais son royaume était bien ordonné, et l'art militaire n'y était pas négligé en temps de paix.

Pélopidas et Épaminondas, après qu'ils eurent délivré Thèbes, leur patrie, et qu'ils l'eurent soustraite au joug de Lacédémone, se trouvèrent dans une ville accoutumée à l'esclavage et au milieu d'un peuple efféminé. Ils n'hésitèrent pas cependant, tels étaient leur sagesse et leur courage, à mettre les Thébains sous les armes et, à leur tête, à aller trouver en rase campagne les armées de Sparte, et à les vaincre. Suivant les remarques de l'histoire ², ils prouvèrent en très peu de temps que ce n'était pas seulement à Lacédémone que naissaient les guerriers, mais que là naissaient des guerriers où se trouvaient des hommes capables de les former. C'est ainsi que Tullus

¹ Henri VIII, en 1513.

² des historiens.

sut dresser les Romains. C'était sans doute l'opinion de Virgile, et il ne pouvait mieux la rendre qu'en s'exprimant ainsi :

De sujets amollis Tullus fait des guerriers ¹.

Chapitre XXII

Ce qu'il y a de remarquable dans le combat des Horaces et des Curiaces

[Retour à la table des matières](#)

Tullus, roi de Rome, et Métius, roi des Albains, étaient convenus que celui des deux peuples dont les champions seraient vainqueurs, serait déclaré souverain de l'autre. Les trois Curiaces albains furent tués ; un seul des Horaces échappa, et fit passer Métius et son peuple sous la domination des Romains ². Cet Horace vainqueur, retournant à Rome, rencontre sa sœur accordée à un des trois Curiaces, et qui pleurait la mort de son futur époux ; il la tue. Il est mis en jugement pour ce meurtre ; après de grands débats, il est absous, moins par rapport au service qu'il venait de rendre que par compassion pour les larmes de son père.

Il y a trois choses à remarquer sur cet événement.

La première, c'est qu'on ne doit jamais hasarder toute sa fortune en n'employant qu'une partie de ses forces.

La seconde, c'est que dans un État régi par de bonnes lois, les crimes et les belles actions ne doivent pas se compenser les uns par les autres.

[p. 86] La troisième, qu'il n'est pas sage de faire un traité toutes les fois qu'on peut et qu'on doit douter de la possibilité de son exécution. En effet, c'est un événement de si haute importance pour un peuple de tomber dans l'esclavage, qu'on ne devait jamais croire qu'aucun des deux rois ou des deux peuples consentît à perdre sa liberté par la défaite de trois de ses concitoyens. C'est ce qu'on vit que Métius essaya de faire. Quoique aussitôt après la victoire des Romains il s'avouât vaincu et qu'il promît d'obéir à Tullus, cependant, dans la première expédition qu'ils firent ensemble contre les Véliens, on voit qu'il chercha à le tromper, s'étant aperçu, mais trop tard, de l'imprudence de ses conventions. En voilà assez sur cette dernière remarque ; nous parlerons des deux autres dans les deux chapitres suivants.

¹ En latin dans le texte « Desidesque movebit/Tullus in arma viros », Virgile, *l'Enéide*, VI, 813-814.

² Cf. Tite-Live, I. 24 suiv.

Chapitre XXIII

*Qu'on ne doit point hasarder toute sa fortune
sans employer toutes ses forces et que, pour cela,
souvent il est dangereux de se borner
à garder des passages*

[Retour à la table des matières](#)

On a toujours regardé comme peu sage le parti de hasarder toute sa fortune à la fois sans mettre en jeu toutes ses forces ; ce qui se fait de diverses manières. La première, employée par Tullus et Métius, consiste à confier toute la fortune d'un pays, et le sort d'autant de braves guerriers que l'un et l'autre en avaient dans leurs armées, à la valeur et à la fortune de trois d'entre eux, qui, par conséquent, n'étaient que la plus petite portion de leurs forces respectives. Ils ne s'aperçurent pas qu'en prenant ce parti, toutes les peines de leurs prédécesseurs pour organiser leur république, pour la faire exister longtemps en liberté, pour mettre leurs citoyens en état de la défendre, toutes ces peines étaient vaines, puisqu'il dépendait d'un si petit nombre d'en faire perdre le fruit : et certes, rien n'était plus mal vu de la part de ces rois.

C'est la même faute que commettent presque toujours ceux qui, lors d'invasion de leur pays par l'ennemi, se déterminent à se fortifier dans les lieux difficiles, et à en garder les passages. Ce parti sera presque toujours funeste, à moins que, dans l'un de ces lieux difficiles, vous ne puissiez placer toutes vos forces. Dans ce cas, il faut le suivre. Mais si le lieu est et trop rude et trop resserré pour les y loger toutes, le parti est alors mauvais. Ce qui me fait [p. 87] penser ainsi, c'est l'exemple de ceux qui, attaqués par un ennemi puissant, et cela dans leur pays entouré de montagnes et de lieux sauvages, n'ont pas essayé de le combattre dans les lieux difficiles et montueux, mais sont allés au-devant de lui ; ou qui, ne voulant pas attaquer les premiers, ont attendu cet ennemi, mais dans des lieux faciles et ouverts ; et la raison est celle que j'ai déjà rapportée. En effet, on ne peut employer beaucoup de forces pour garder des lieux montagneux et peu ouverts, soit qu'on ne puisse y amener des vivres pour bien longtemps, soit par cela même qu'ils sont étroits, et capables de contenir peu de monde ; alors il n'est pas possible de soutenir le choc d'un ennemi qui vient sur vous avec de grandes forces ; or l'ennemi peut aisément s'y porter en forces. En effet, son intention est de passer et non de s'arrêter ; qui l'y attend, au contraire, ne peut lui en opposer d'aussi considérables, parce qu'il a à s'y loger pour plus de temps, par la raison qu'il ignore le moment où l'ennemi viendra s'y présenter. Une fois perdus ces passages que vous espériez pouvoir garder et sur la difficulté desquels reposait la confiance du peuple et de l'armée, la terreur s'empare aussitôt de l'esprit du peuple et des soldats ; elle fait d'autant plus de progrès qu'ils se trouvent vaincus sans avoir pu même essayer leur courage ; et ainsi vous avez perdu toute votre fortune pour n'avoir mis en jeu qu'une partie de vos forces.

On sait avec quelle difficulté Annibal parvint à passer les Alpes qui séparent la Lombardie de la France, et ces autres montagnes (Apennins) qui séparent la Lombardie de la Toscane ; cependant les Romains l'attendirent d'abord sur le Tessin, et ensuite dans la plaine d'Arezzo ¹. Ils aimèrent mieux exposer leur armée à être battue dans les lieux où elle pouvait vaincre que de la conduire sur les montagnes pour y être détruite par la difficulté seule des lieux. Quiconque lira l'histoire avec attention trouvera peu de grands capitaines qui aient essayé de garder de pareils passages ; car, outre les raisons que nous venons d'en donner, les passages ne peuvent se fermer entièrement ². Les montagnes ont, comme les plaines, des chemins connus et fréquentés ; mais beaucoup d'autres qui, pour ne l'être pas des étrangers, ne le sont pas moins par les gens du pays à l'aide desquels vous serez toujours conduit malgré votre ennemi. Nous en avons un exemple très récent survenu en 1515. Lorsque François I^{er}, roi de France, voulut entrer en Italie pour recouvrer l'État de Milan ³, la grande confiance de ceux qui se déclarèrent contre son entreprise était fondée sur ce que les Suisses devaient l'arrêter au passage des montagnes. Mais l'événement fit voir combien vaine était leur espérance. Ce prince, laissant de côté deux ou trois défilés gardés par [p. 88] les Suisses, arriva par des chemins inconnus et fut en Italie, et sur eux, avant qu'ils s'en doutassent. Aussi leurs troupes frappées de terreur se retirèrent dans Milan, et on vit se rendre aux Français tous les peuples de la Lombardie déçus de l'espérance dont ils s'étaient flattés, que ceux-ci devaient être arrêtés au passage des montagnes.

Chapitre XXIV

*Les républiques bien constituées
décernent des récompenses et des peines,
et ne compensent jamais les unes par les autres*

[Retour à la table des matières](#)

Horace avait infiniment mérité de la patrie en triomphant par son courage des Curiaces ; mais la mort de sa sœur était un crime affreux. Les Romains en eurent tant d'indignation qu'il fut obligé de disputer de sa vie ⁴, quoique ses services fussent aussi glorieux que récents. Si l'on n'examinait ce trait que superficiellement, on n'y verrait qu'un trait d'ingratitude populaire ; mais qui l'examinera mieux et qui recherchera avec plus de jugement ce que doivent être les lois constitutionnelles d'un État, blâmera bien plutôt ce peuple de l'avoir absous que de l'avoir voulu condamner. En voici la raison : une république bien constituée ne compense pas les crimes par les services. Mais elle décerne des récompenses pour une bonne action et des peines pour

¹ au lac Trasimène, en 217 av. J.-C.

² ne peuvent tous se fermer.

³ perdu en 1513 après la bataille de Novare.

⁴ de se défendre d'être condamné à mort.

en punir une mauvaise ; après avoir récompensé un citoyen pour avoir bien fait, elle châtie et punit ce même citoyen s'il devient coupable, et cela sans avoir égard à ses actions précédentes. Une république fidèle à ces principes jouira longtemps de sa liberté ; si elle s'en écarte, elle courra bientôt à sa ruine.

En effet, si un citoyen déjà fier de quelque service éminent rendu à la patrie, joint à la célébrité que cette action lui a acquise l'audacieuse confiance de pouvoir en commettre telle autre mauvaise, sans crainte d'être puni, il deviendra en peu de temps d'une telle insolence que c'en est fait de la puissance des lois. Mais dès qu'on veut que l'on redoute la peine attachée aux mauvaises actions, il faut nécessairement attacher une récompense aux bonnes, comme on a vu qu'on fit à Rome. Quoiqu'une république soit pauvre et puisse donner peu, elle ne doit pas s'abstenir de donner ce peu, parce que toute récompense, quelque modique qu'elle soit et quelque important que soit le service, sera toujours [p. 89] infiniment appréciée et honorable pour qui la reçoit. On connaît l'histoire d'Horatius Coclès et celle de Mutius Scœvola : l'un soutint seul l'effort de l'ennemi pour donner le temps de couper un pont derrière lui ¹ ; l'autre se brûla la main afin de la punir de s'être trompée au moment de frapper Porsenna, roi des Toscans ². En reconnaissance de leurs belles actions, il fut donné à chacun deux arpents de terre. On connaît également l'histoire de Manlius Capitolinus qui, pour avoir sauvé le Capitole assiégé par les Gaulois, reçut une petite mesure de farine de la part de chacun de ceux qui y étaient enfermés. Cette récompense fut considérable sans doute relativement à l'état où Rome se trouvait alors ; elle excita même l'envie. Manlius, poussé ou du désir de se venger, ou cédant à son naturel ambitieux, chercha à exciter une sédition à Rome et à gagner le peuple ; mais sans égard pour ses anciens services, il fut précipité de ce même Capitole qu'il avait délivré avec tant de gloire.

Chapitre XXV

*Que si l'on veut changer la constitution d'un État libre
on doit au moins conserver quelque ombre
de ses anciennes institutions*

[Retour à la table des matières](#)

Qui veut changer la constitution d'un État libre de manière que ce changement soit accepté, et qu'il puisse se soutenir avec l'agrément de tous, doit nécessairement retenir quelques vestiges des anciennes formes, afin que le peuple s'aperçoive à peine du changement, quoique la nouvelle constitution soit bien étrangère à la première ; car l'universalité des hommes se repaît de l'apparence comme de la réalité ; souvent même l'apparence les frappe et les satisfait plus que la réalité même. Aussi les Romains, connaissant l'importance de ce principe et empressés de l'appliquer au

¹ Le pont Sublicius. Cf. Tite-Live, II, 10.

² Des Étrusques. Cf. Tite-Live, II, 12.

moment où ils recouvrèrent leur liberté, ayant à la place d'un roi créé deux consuls, ne voulurent pas donner à ceux-ci plus de douze licteurs¹, pour ne pas dépasser le nombre de ceux qui servaient les rois ; de plus, il se faisait un sacrifice annuel dont le roi seul pouvait être le ministre. Les Romains, ne voulant pas que le peuple eût à regretter par l'absence d'un roi aucune de leurs anciennes institutions, créèrent, pour présider à cette cérémonie, un chef qu'ils appelèrent roi des sacrifices, et ils le soumièrent à l'autorité du souverain pontife ; en sorte que le peuple, par [p. 90] ce moyen, jouit de cette cérémonie annuelle dont la privation ne lui fournit pas le prétexte de désirer le retour d'un roi.

C'est une règle que doivent fidèlement observer ceux qui veulent détruire les anciennes formes de gouvernement et leur substituer un gouvernement libre et nouveau. Ce changement produit une telle altération dans les esprits qu'il faut conserver des anciens usages autant qu'on peut : si le nombre, l'autorité et la durée des magistratures sont changés, retenez-en au moins le nom.

Voilà ce que doit observer quiconque veut, comme je l'ai dit, réduire une puissance absolue à un gouvernement monarchique ou républicain ; mais celui qui ne veut établir que cette puissance absolue que les auteurs appellent tyrannie ne doit au contraire rien laisser subsister de ce qui est établi. C'est ce que nous verrons dans le chapitre suivant.

Chapitre XXVI

*Qu'un prince nouvellement établi
dans une ville ou dans une province conquise
doit tout renouveler*

[Retour à la table des matières](#)

Quiconque s'empare d'une ville ou d'un État, non pour y établir une monarchie² ou une république, n'a qu'un moyen pour s'y maintenir, et il doit l'employer d'autant plus que les fondements de sa puissance sont faibles. Or ce moyen, pour le nouveau prince, consiste à établir toutes choses nouvelles comme lui ; ainsi, nouveau gouvernement, nouveaux hommes ; pour l'exercer, autorité nouvelle. Il faut qu'il imite le roi David, qui, dès le commencement de sa royauté, « combla de biens ceux qui en manquaient, et renvoya les riches les mains vides³ ». Il faut qu'il bâtisse de nouvelles villes, qu'il détruise les anciennes, qu'il transplante les habitants d'un lieu dans un autre ; enfin qu'il ne laisse rien dans cet État qui ne subisse quelque changement, et qu'il n'y ait ni rang, ni grade, ni honneurs, ni richesse que qui les possède ne les tienne du conquérant. Il faut qu'il prenne pour modèle Philippe de Macédoine, père

¹ Gardes qui marchaient devant les magistrats.

² sans intention d'y maintenir la vie politique d'une...

³ En latin dans le texte : « qui esurientes implevit bonis, et divites dimisit inanes », saint Luc, I, 53.

d'Alexandre, qui, avec ces moyens, de petit roi qu'il était, devint le maître de la Grèce. Les historiens nous apprennent qu'il transportait les habitants d'une province dans une autre, comme les bergers transportent leurs troupeaux. Ces moyens sont cruels, sans doute, ennemis, je ne dis [p. 91] pas seulement des mœurs du christianisme, mais de l'humanité ; tout homme doit les abhorrer, et préférer une condition privée à l'état de roi, aux dépens de la perte de tant d'hommes. Néanmoins quiconque se refuse à suivre la bonne voie et veut conserver sa domination doit se charger de tous ces crimes ; mais les hommes se décident ordinairement à suivre des voies moyennes qui sont encore bien plus nuisibles, parce qu'ils ne savent être ni tout bons, ni tout mauvais, comme on le montrera dans le chapitre suivant.

Chapitre XXVII

Que les hommes sont rarement tout bons ou tout mauvais

[Retour à la table des matières](#)

En l'année 1505, le pape Jules II marcha vers Bologne pour en chasser les Bentivoglio qui gouvernaient cet État depuis cent ans. Il voulut aussi enlever Pérouse à Jean-Paul Baglioni qui s'en était rendu maître ; car le projet de ce pape était de détruire tous les tyrans qui occupaient les terres de l'Église. Ainsi à Pérouse ¹, bien déterminé à exécuter son projet qui était connu de tout le monde et par suite de son caractère emporté, il n'attend point son armée ; mais il entre dans la place presque seul ², quoique Baglioni y eût des troupes qu'il avait amassées pour sa défense. La fureur qui dirigeait tous ses mouvements le fit se remettre avec une simple garde entre les mains de son ennemi. La témérité du pape lui réussit ³ ; il emmène avec lui Baglioni et laisse à sa place un gouverneur pour l'Église.

Les gens sages de la suite du pape ⁴ remarquèrent deux choses dans cet événement : la témérité de Jules, et la lâcheté de Jean-Paul. Ils ne pouvaient comprendre comment celui-ci avait laissé échapper la plus belle occasion de s'acquérir une réputation éternelle, d'opprimer son ennemi en un instant, et de s'emparer de la plus riche des proies. Tous les cardinaux qui étaient alors avec le pape lui auraient valu les précieuses dépouilles du luxe le plus recherché. On ne pouvait pas croire qu'il se fût abstenu ou par bonté ou par scrupule ; aucun sentiment de religion ou de pitié ne pouvait entrer dans le cœur d'un homme affreux qui abusait de sa sœur, et qui, pour régner, avait massacré et ses cousins et ses neveux. On en conclut que les hommes ne savent être ni parfaitement bons, ni criminels avec

¹ Parvenu à Pérouse.

² désarmé.

³ En effet, Baglioni se rendit sans coup férir.

⁴ Machiavel, envoyé en mission diplomatique par Florence, en faisait partie.

grandeur ; et que lorsqu'un crime [p. 92] présente quelque caractère de dignité, de magnanimité, ils ne savent pas le commettre. Ainsi, Jean-Paul, qui ne rougissait pas d'être publiquement incestueux et parricide, ne sut, ou, pour mieux dire, n'osa pas saisir l'occasion qui se présentait d'exécuter une entreprise où chacun aurait admiré et son courage et sa tête, et qui l'eût immortalisé ; car il eût été le premier qui eût montré aux chefs de l'Église le peu de cas qu'on doit faire de gens qui vivent et règnent comme eux ; il eût enfin commis un crime dont la grandeur eût couvert l'infamie, et l'eût mis au-dessus des dangers qui auraient pu en résulter.

Chapitre XXVIII

*Pourquoi les Romains furent moins ingrats
envers leurs concitoyens que ne le fut
le peuple d'Athènes envers les siens*

[Retour à la table des matières](#)

Quand on lit l'histoire des républiques, on ne peut s'empêcher de les taxer d'une espèce d'ingratitude envers leurs citoyens. Mais Rome paraît avoir mérité ce reproche moins qu'Athènes et qu'aucune autre république. En cherchant la raison de cette différence, on trouve que Rome avait moins de motifs qu'Athènes de se défier de ses concitoyens. En effet, depuis l'expulsion des rois jusqu'à Sylla et Marius, jamais citoyen romain ne tenta d'enlever la liberté à son pays ; en sorte que, comme on n'avait pas d'occasion de les soupçonner, on n'avait aucune raison de les offenser inconsidérément.

Tout le contraire arriva à Athènes ; sa liberté lui fut enlevée, dans le temps où elle était le plus florissante, par Pisistrate qui la trompa par de fausses vertus. Quand elle l'eût recouvrée, le souvenir qu'elle conserva de ces injures et de son ancien esclavage la rendit très ardente à punir, à venger jusqu'à l'apparence d'un tort dans ses citoyens. De là l'exil et la mort de tant de grands hommes, de là l'établissement de l'ostracisme¹ et toutes les autres violences exercées en différents temps contre les personnages les plus distingués. Il est bien vrai, comme le remarquent les écrivains politiques, que les peuples qui ont recouvré leur liberté sont plus terribles dans leur vengeance que ceux qui ne l'ont jamais perdue.

Si l'on fait attention à ce que nous avons dit à ce sujet, on se convaincra que la conduite d'Athènes n'est pas plus digne de blâme que celle de Rome n'est digne d'éloge ; mais on accusera [p. 93] les divers événements arrivés dans la première de ces villes qui lui firent un devoir de cette rigueur. Un esprit pénétrant saisira sans peine que si Rome avait été, comme Athènes, dépouillée de sa liberté, elle n'aurait pas eu pour ses citoyens des sentiments plus tendres. On peut juger de ce qu'elle eût fait

¹ Jugement par lequel on bannissait d'Athènes un citoyen accusé d'avoir attenté à la liberté.

par la conduite qu'elle tint, après l'expulsion des rois, envers Collatinus et P. Valérius. Le premier fut exilé pour la seule raison qu'il portait le nom de Tarquin, quoiqu'il eût contribué à délivrer Rome ; le second fut encore ¹ envoyé en exil uniquement pour s'être rendu suspect en bâtissant une maison sur le mont Cælius. On peut apprécier, par ces deux occasions où Rome se montra soupçonneuse et sévère, combien elle eût été ingrate envers ses concitoyens, si, comme Athènes, elle avait été opprimée dans les premiers temps de son existence et avant son accroissement de puissance. Et pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet, j'en ferai la matière du chapitre suivant.

Chapitre XXIX

Quel est le plus ingrat d'un peuple ou d'un prince

[Retour à la table des matières](#)

Il me paraît à propos d'examiner ici qui l'on peut accuser d'ingratitude avec plus de fondement et de justice, ou d'un peuple ou d'un prince. Pour éclaircir mieux la question, je dirai d'abord que l'ingratitude naît ou de l'avarice ou de la crainte. En effet, lorsqu'un peuple ou un prince ont confié à un général une expédition importante ; que celui-ci revient couronné de gloire par le succès, ce prince ou ce peuple sont à leur tour obligés de le récompenser. Mais si, au lieu de récompense, l'avarice les pousse ou à le déshonorer, ou à l'offenser, leur action, fondée sur la cupidité, est une faute énorme qui n'a point d'excuse et qui les couvre à jamais d'ignominie. Cependant il y a beaucoup de princes qui commettent cette faute ; car, comme dit Tacite qui en donne la raison : « On est plus prompt à répondre à l'injure qu'au bienfait, parce que la reconnaissance est un fardeau et la vengeance un profit ². »

Mais lorsqu'on ne récompense pas, ou pour mieux dire, qu'on offense, non par avarice, mais par crainte, alors, ou le peuple, ou le prince qui se montrent ingrats peuvent mériter quelque excuse ; et rien de si commun que ces traits d'ingratitude ainsi motivés. Ce général qui a, avec tant de valeur, conquis à son maî-[p. 94] tre un État ; qui, par ses victoires sur l'ennemi, s'est couvert de gloire ; qui a chargé ses soldats de riche butin ; ce général acquiert nécessairement parmi ses soldats ou ceux de l'ennemi, et parmi les sujets du prince, une si haute renommée qu'il ne doit nullement plaire à celui-ci. Si les uns sont soupçonneux, les autres sont ambitieux. Personne ne sait se contenir dans la bonne fortune ; et il est impossible que la crainte que le prince éprouve depuis la victoire de son général ne soit pas accrue par quelque manière hautaine ou quelque expression ambitieuse échappée à celui-ci. Le prince ne

¹ risqua lui aussi d'être envoyé en exil.

² En latin dans le texte « Proclivius est injuriae, quam beneficio vicem exsolvere, quia gratia oneri, ultio in quaestu habetur », Tacite, *Histoires*, IV, 3.

peut donc alors que songer à s'assurer du général ; et, pour cela, ou il s'en défait ¹ ou il cherche à diminuer sa réputation dans l'armée, parmi le peuple, en s'efforçant de persuader que sa victoire est moins le fruit de son talent et de son courage, que du hasard, de la lâcheté des ennemis, ou des talents des autres officiers qui ont combattu avec lui.

Après que Vespasien, alors en Judée, eut été déclaré empereur par son armée, Antonius Primus, qui se trouvait à la tête d'une autre armée en Illyrie, se rangea d'abord de son côté, et marchant droit en Italie, contre Vitellius qui tenait l'empire, il le battit dans deux affaires importantes, et s'empara de Rome ; en sorte que Mutianus, envoyé par Vespasien, trouva tout conquis par la valeur d'Antonius, et n'éprouva plus d'obstacle. Quelle fut la récompense d'Antonius pour tant de services ? Mutianus lui ôta d'abord le commandement de l'armée, et le réduisit peu à peu à n'avoir aucune autorité dans Rome. Antonius, indigné, va trouver Vespasien, qui était encore en Asie ; il en fut si mal reçu que, dépouillé de tout emploi, il mourut de désespoir. L'histoire est remplie de pareils traits. De nos jours nous avons vu quel courage et quels talents militaires développa Gonzalve Ferrand ² en combattant pour Ferdinand, roi d'Aragon, contre les Français, dans le royaume de Naples dont il s'empara et qu'il acquit à ce prince. Nous avons vu, pour prix de sa conquête, Ferdinand partir d'Aragon, venir à Naples, lui ôter le commandement de l'armée, celui des places fortes, et le conduire enfin avec lui en Espagne, où ce brave général mourut bientôt oublié.

La crainte est donc si naturelle aux princes qu'ils ne peuvent s'en défendre, et il est impossible qu'ils ne soient pas ingrats envers ceux qui ont illustré leurs armes par des conquêtes considérables. Doit-on à présent s'étonner et se récrier encore, de voir un peuple être coupable d'un tort dont un prince ne peut se défendre ? Une ville libre est ordinairement animée de deux grandes passions : la première de s'agrandir, la seconde de conserver sa liberté. Il est donc inévitable que l'excès de ces mêmes passions [p. 95] lui fasse commettre des fautes. Quant à celles qui naissent de l'ambition d'acquérir, nous en parlerons dans un autre endroit. Les fautes qu'elle commet pour conserver sa liberté consistent entre autres à offenser les citoyens qu'elle devrait récompenser et à suspecter ceux en qui elle devrait avoir confiance.

Quoique les effets de cette conduite occasionnent de grands maux dans une république déjà corrompue, qu'ils la mènent bien des fois à la tyrannie, ainsi qu'on le vit sous César qui enleva de force ce que l'ingratitude lui refusait, néanmoins, dans une république où il est encore des mœurs ³, cette conduite produit de grands biens ; elle la conserve plus longtemps libre, en faisant de la crainte des peines un obstacle à la dépravation et à l'ambition.

Il est vrai que de tous les peuples qui ont possédé un grand empire, les Romains, pour les raisons que nous avons déduites, les Romains, dis-je, furent les moins

¹ en le faisant mourir.

² Gonzalve de Cordoue (1454-1515) battit les Français à Cerignola en 1503.

³ où les mœurs ne sont pas encore corrompues.

ingrats. On ne peut citer d'autre exemple de leur ingratitude que celui de Scipion. Car pour Coriolan et Camille, ils furent exilés tous les deux pour les outrages qu'ils avaient faits au peuple : le premier se rendit indigne du pardon, pour avoir nourri dans son cœur une haine implacable ¹ ; le second fut non seulement rappelé, mais tout le reste de sa vie, il fut honoré comme un prince. Quant à l'ingratitude dont on se rendit coupable envers Scipion ², elle ne provenait que d'un soupçon qu'on n'avait jamais éprouvé pour aucun autre. Ce soupçon, tout contribua à le faire naître : la grandeur de l'ennemi qu'il avait vaincu ; la réputation qu'il s'était acquise en terminant une guerre si longue et si dangereuse ; la rapidité de sa victoire, et la faveur que devaient lui attirer nécessairement et sa jeunesse et sa prudence, et ses autres admirables qualités ; tous ces motifs réunis furent cause que tous dans Rome, et jusqu'aux magistrats, redoutaient son crédit ; les esprits sages en étaient choqués comme d'une chose inouïe dans cette république ; son existence y paraissait si extraordinaire que Caton l'ancien, ce Caton réputé l'homme le plus pur de son temps, fut le premier à s'élever contre lui, et à déclarer qu'une ville se vantait faussement d'être libre lorsqu'un citoyen pouvait être redoutable à un magistrat. Si, dans cette occasion, Rome suivit l'opinion de Caton, elle mérite d'être excusée, comme nous avons vu que le méritent et les peuples et les princes que la crainte rend ingrats.

Nous dirons en finissant que l'ingratitude étant toujours le fruit ou de l'avarice ou de la crainte, les peuples ne tombent jamais dans ce défaut par avarice ; et que la crainte les y fait tomber moins que les princes, parce qu'ils ont moins occasion de redouter que ceux-ci.

Chapitre XXX

*Quels moyens doit employer un prince ou une république
pour éviter le vice de l'ingratitude,
et comment un général ou un citoyen peuvent éviter
d'en être les victimes*

[Retour à la table des matières](#)

Un prince qui veut éviter le malheur de soupçonner, ou celui d'être ingrat, doit commander en personne toutes les expéditions. C'est ainsi qu'en usaient les premiers empereurs romains, c'est ainsi qu'en usent les sultans d'aujourd'hui et tous les princes braves, du temps présent et passé. S'ils sont vainqueurs, ils reçoivent tout l'honneur et tout le fruit de leurs conquêtes ; autrement la gloire de leurs généraux leur paraît, à la jouissance de la conquête, un obstacle qu'ils ne savent lever qu'en étouffant dans leur sang cette gloire dont ils n'ont pas su se couvrir eux-mêmes ; et par conséquent ils

¹ contre le peuple.

² Scipion l'Africain. On l'accusa de s'être emparé du butin de guerre pris à Antiochos. Cf. Tite-Live, XXXVIII, 50.

deviennent injustes et ingrats. Il y a plus à perdre qu'à gagner à cette conduite, Mais quand, par paresse ou par défaut de prudence, ils demeurent chez eux oisifs, et envoient un général à leur place, je n'ai d'autre conseil à leur donner que de suivre celui qu'ils savent si bien prendre d'eux-mêmes.

Mais je dirai à ce général, que je jugerai devoir être exposé infailliblement aux cruelles atteintes de l'ingratitude, qu'il choisisse entre les deux partis suivants : ou de quitter l'armée après la victoire et de se mettre à la discrétion de son prince ; car, sauvant par là toute apparence d'ambition ou de hauteur de sa part, il empêchera celui-ci d'avoir aucun soupçon et le mettra à même de le récompenser ou du moins de ne lui faire aucun outrage. S'il ne veut pas prendre ce premier parti, il faut qu'il en suive avec rigueur un tout contraire. Il consiste à se concilier l'amour des soldats et des peuples ; à se faire des amis et des alliés des princes voisins ; à faire occuper toutes les places fortes par des hommes à sa dévotion ; à corrompre les chefs de l'armée ; à s'assurer de ceux qu'il ne peut gagner ; à employer enfin tous les moyens qu'il croira les meilleurs pour s'approprier sa conquête, et à punir ainsi d'avance son prince de l'ingratitude dont celui-ci ne manquerait pas, à coup sûr, d'user à son égard. Il n'y a pas d'autre parti. Mais, comme je l'ai déjà dit ¹, les hommes ne savent être ni tout bons ni tout mauvais ; il arrive toujours qu'un général après la victoire ne veut pas quitter l'armée, ne peut se conduire avec modestie, ou ne sait pas se porter à ces voies extrêmes qui ont [p. 97] quelque chose d'honorable et de grand ; ils se bornent à rester indécis dans une ambiguïté de conduite au milieu de laquelle ils sont opprimés.

Une république qui veut éviter le tort de l'ingratitude n'a pas le même moyen qu'un prince peut mettre en usage. Ne pouvant commander les armées, elle est obligée d'en confier la conduite à un de ses citoyens. Mais je dois indiquer à celles-ci de suivre les principes dont l'observation rendit la république romaine moins ingrate que les autres ; ils tiennent aux institutions de ce peuple. Toute la ville, la noblesse et le peuple faisant son occupation du métier de la guerre, Rome enfantait dans tous les temps tant d'hommes courageux, tant de grands capitaines, que le peuple n'avait aucune occasion de les suspecter. En effet leur nombre même servait à les contenir l'un par l'autre. Ils se conservaient si purs, ils craignaient tant d'inspirer le moindre ombrage ², et par là de donner occasion au peuple de leur faire injure en les suspectant d'ambition, qu'arrivés à la dictature le moyen le plus sûr de s'illustrer dans cette place était l'abdication la plus prompte. Ainsi n'étant jamais craints, ils n'éprouvaient jamais de l'ingratitude. Une république qui ne veut donc pas s'exposer à être ingrate doit se conduire comme Rome ; et un citoyen qui veut fuir les cruelles atteintes de l'ingratitude doit observer ce que pratiquaient les Romains.

¹ Cf. *Supra*, chap. XXVII.

² de montrer quelque ombre d'ambition.

Chapitre XXXI

Que les généraux romains ne furent jamais punis rigoureusement pour des fautes commises ; ils ne le furent même pas quand leur ignorance et leurs mauvaises opérations avaient occasionné les plus grands dommages à la république

[Retour à la table des matières](#)

Non seulement les Romains furent moins ingrats, comme nous l'avons vu, que les autres républiques, mais en punissant leurs généraux ils mirent dans le châtement plus de bonté et plus de douceur. Avaient-ils commis la faute avec intention ? Ils les punissaient sans inhumanité. Était-ce par ignorance ? Loin de les punir, ils ne leur en accordaient pas moins et d'honneurs et de récompenses. Cette conduite était bien vue. Ils étaient persuadés qu'il était d'une si grande importance pour ceux qui commandaient les armées d'avoir l'esprit libre, dégagé de toute inquiétude [p. 98] et prêt à prendre le meilleur parti sans être gêné par aucune considération étrangère, qu'ils ne voulaient pas ajouter à une chose en soi si difficile et si périlleuse de nouvelles difficultés et de nouveaux dangers, convaincus qu'alors nul homme ne serait capable d'agir avec vigueur.

Par exemple, ils envoyaient une armée en Grèce contre Philippe de Macédoine, ou en Italie contre ¹ des peuples qui avaient déjà remporté quelques victoires ; le général qu'ils nommaient était d'abord préoccupé de tous les soins divers qui accompagnent de pareilles entreprises. Or, si l'esprit déjà tourmenté de soins naturellement très graves et très importants, il eût eu présents à la pensée les exemples de Romains mis en croix ou livrés à d'autres supplices pour avoir perdu des batailles, il eût été impossible à ce général environné de tant de craintes de prendre un parti courageux ; persuadée que la honte seule d'être vaincu était un très grand supplice, Rome ne voulut pas effrayer ses généraux par une autre peine.

Voici un exemple de la manière dont ils punissaient les fautes commises avec intention. Sergius et Virginius étaient campés sous Véies ² ; chacun d'eux commandait une division de l'armée : Sergius, celle placée du côté où pouvaient venir les Toscans, et Virginius celle qui était à l'opposé. Sergius, attaqué par les Falisques ³ et par d'autres peuples, aima mieux se laisser rompre, se laisser mettre en fuite, plutôt que d'envoyer demander du secours à Virginius. D'un autre côté, Virginius, attendant que son collègue s'humiliât, aima mieux à son tour voir le déshonneur de son pays et

¹ M. dit : contre Annibal ou des peuples...

² Cf. Tite-Live, V, 8-9.

³ Falisques ou Falerii, peuple de la Toscane habitant la ville de Falerium et les environs, située à l'ouest ou sur la rive droite du Tibre, au même endroit que se trouve Montefiascone. (*Note du traducteur.*)

la ruine de cette armée que de le secourir. Rien de plus criminel sans doute que cette action, et de plus capable de faire juger avec désavantage la discipline romaine, si les deux coupables n'avaient pas été punis. Il est vrai qu'une autre république leur aurait infligé une peine capitale ; celle-ci ne les condamna qu'à une amende ; non que les Romains ne fussent bien convaincus que leur faute méritait une autre peine, mais parce qu'ils ne voulurent pas, pour les raisons que nous avons déduites, se départir de leurs anciens principes.

À l'égard des fautes commises par ignorance, il n'est pas d'exemple plus remarquable que celui de Varron, par la témérité duquel les Romains furent taillés en pièces par Annibal, à cette fameuse bataille de Cannes, où la république courut risque de sa liberté. Cependant, comme ce fut par ignorance, et non avec intention que Varron fut coupable, non seulement on ne le punit pas, mais on lui rendit des honneurs, et tout le Sénat alla, à son retour, le recevoir aux portes de Rome. Ils ne pouvaient pas le [p. 99] remercier de la bataille qu'il avait perdue ; mais ils le remerciaient d'être revenu, et de n'avoir pas désespéré du salut de la république.

Quand Papirius Cursor voulut faire mourir Fabius pour avoir, contre son ordre, livré bataille aux Samnites, parmi les raisons que le père de Fabius opposait à l'obstination du dictateur, il faisait valoir celle-ci : que le peuple romain, après la défaite la plus sanglante, n'avait jamais traité ses généraux comme Papirius Cursor voulait traiter son fils victorieux.

Chapitre XXXII

*Qu'une république ou un prince ne doivent
pas différer quand il s'agit de subvenir
aux besoins de leurs sujets*

[Retour à la table des matières](#)

Lorsque Porsenna ¹ vint attaquer Rome pour y rétablir les Tarquins, le Sénat craignit que le peuple n'aimât mieux accepter un roi que de soutenir la guerre ; pour se l'assurer, il le délivra de l'impôt sur le sel et de toutes les charges qu'il supportait et déclara que les pauvres travaillaient assez pour le bien public en élevant leurs enfants. Mais quoique cette mesure de générosité, prise seulement au moment du péril, ait réussi aux Romains, et qu'en reconnaissance le peuple se soit exposé à souffrir les horreurs d'un siège et la faim et la guerre, que personne, sur la foi de cet exemple, n'attende pour se concilier le peuple que les moments du danger soient arrivés ; car ce qui réussit aux Romains ne réussirait à aucun autre. C'est moins à vous qu'à vos ennemis que le peuple sentira qu'il doit vos libéralités ; il craindra que le péril une fois passé, vous ne lui retiriez des bienfaits arrachés par la force, et il ne vous en aura

¹ Roi étrusque (VI^e s. av. J.-C.).

aucune obligation. La raison qui fit que ce parti réussit aux Romains, c'est que l'État était encore nouveau, et non encore affermi. Le peuple avait vu qu'on avait déjà publié d'autres lois qui étaient en sa faveur, comme celle de l'appel à son jugement ¹ ; en sorte qu'il put croire que le bien qu'on lui faisait était moins l'effet de la crainte inspirée par l'ennemi que d'une disposition du Sénat à l'obliger. D'ailleurs le souvenir des rois était encore récent, et il se souvenait d'avoir été si méprisé et si avili par eux !

Mais comme de pareilles circonstances se rencontrent rarement, rarement aussi on verra réussir ces libéralités tardives. Une [p. 100] république ou un prince doivent prévoir d'avance les événements et les temps qui peuvent leur être contraires ; de quels hommes ils peuvent avoir besoin dans ces moments difficiles, et se comporter avec eux de la manière dont ils voudraient s'être comportés quand le moment du danger arrivera. Tout gouvernement qui se conduit autrement se trompe lourdement ; surtout si c'est un prince qui ose se flatter qu'une fois le péril arrivé, il pourra se concilier les hommes par des bienfaits : non seulement il ne s'affermir pas, mais il accélère sa ruine.

Chapitre XXXIII

*Quand un mal est parvenu au plus haut point
dans un État, il est plus sage de temporiser
que de heurter de front*

[Retour à la table des matières](#)

La république romaine croissait en force, en réputation, en territoire. Ses voisins qui n'avaient pas d'abord prévu jusqu'à quel point cet État naissant pouvait leur être funeste s'aperçurent, mais trop tard, de leur erreur ; et pour arrêter des progrès ² auxquels ils ne s'étaient pas opposés en commençant, ils se liguèrent au nombre de quarante peuples au moins contre Rome. Les Romains, après avoir eu recours à tous les moyens qu'ils avaient coutume d'employer dans les périls pressants, imaginèrent de créer un dictateur, c'est-à-dire de donner à un magistrat de ce nom la faculté de statuer sans prendre conseil, et de faire exécuter ses ordonnances sans appel ³. Cette ressource qui leur fut utile alors, et les fit triompher de tous les périls imminents, leur fut également du plus grand secours dans tous les autres événements critiques où ils se trouvèrent lors de l'accroissement de leur puissance et à quelque époque où la république ait été menacée.

On doit remarquer à ce sujet que lorsque dans une république on voit s'élever un principe destructeur qui prend assez d'accroissement pour en être effrayant, qu'il provienne d'une cause intérieure ou extérieure, il est infiniment plus simple de

¹ par la création des comices du peuple.

² pour remédier au mal.

³ Cf. Tite-Live, II 18.

temporiser avec le mal que de chercher à l'extirper ; car tout ce qu'on tente pour l'étouffer redouble souvent ses forces et fait accélérer la violence qu'on en redoutait.

Ces principes de destruction dans une république viennent plus souvent du dedans que du dehors. On laisse prendre à un citoyen quelquefois plus d'autorité qu'il n'est convenable, ou [p. 101] bien on laisse altérer une loi qui faisait le nerf, pour ainsi dire, et l'âme de la liberté ; on laisse le mal gagner jusqu'au point où il est plus dangereux de vouloir l'arrêter que de lui laisser un libre cours. Il est d'autant plus difficile à connaître dans sa naissance qu'il est plus naturel aux hommes de favoriser tout ce qui commence. Ces faveurs s'attachent surtout à tout ce qui paraît briller de l'éclat des vertus et surtout à la jeunesse. En effet, si dans une république on voit s'élever un jeune homme, grand par sa naissance et par des qualités extraordinaires, tous les yeux de ses concitoyens sont tournés vers lui, et concourent souvent à lui accorder sans mesure des honneurs et des préférences. Pour peu que ce jeune homme ait de l'ambition, réunissant et les qualités dont la nature l'a doué et les faveurs de ses concitoyens, il parvient à un tel degré d'élévation que lorsque ceux-ci s'aperçoivent de leur aveuglement, ils ont peu de moyens pour le réparer ; et lorsqu'ils veulent employer ceux qu'ils ont en leur pouvoir, ils ne font qu'affermir sa puissance. On pourrait citer mille exemples à l'appui de cette vérité. Je n'en prendrai qu'un, et cela dans notre propre ville.

Cosme de Médicis, qui jeta les fondements de la grandeur de cette maison à Florence, parvint à un tel degré de réputation et de faveur que lui donnèrent sa rare prudence et l'ignorance de ses concitoyens, qu'il devint redoutable à l'État lui-même ; en sorte que les autres citoyens croyaient dangereux de l'offenser, et plus dangereux encore de le laisser faire. À cette époque vivait Nicolas d'Uzzano qui passait pour un homme d'État consommé. Il avait fait une première faute en ne prévoyant pas les dangers qui pouvaient naître de la puissance de Cosme ; mais il ne souffrit pas, tant qu'il vécut, qu'on en commit une seconde en s'efforçant de la détruire. Il jugea qu'un pareil essai amènerait la ruine de la liberté, comme l'événement le prouva bientôt après sa mort. Ceux qui lui survécurent, ne suivant pas ses conseils, se fortifièrent contre Cosme, et le chassèrent de Florence ; d'où il arriva que ses partisans, irrités de cette injure, le rappelèrent bientôt après, et le rendirent maître de la république. Il ne fût jamais parvenu à ce degré de puissance sans la guerre ouverte qu'on lui déclara ¹.

Même faute fut commise à Rome par rapport à César ; ses rares qualités lui avaient valu la faveur de Pompée et des autres citoyens ; mais cette faveur se changea ensuite en crainte. C'est ce dont témoigne Cicéron lorsqu'il dit que Pompée commença trop tard à craindre César. Cette crainte fit qu'on s'occupait des moyens de s'en défendre et ceux qu'on chercha à employer ne servirent qu'à accélérer la ruine de la république.

[p. 102] Je dis donc que, puisqu'il est difficile de connaître ce mal à son origine, et cela par la séduction qu'on éprouve en faveur de tout ce qui commence, il est plus

¹ Cosme de Médicis (1389-1464) fut banni de Florence en 1433, puis rappelé l'année suivante. Cf. *Histoires florentines*, IV, 26 suiv.

sage de temporiser lorsqu'on le connaît que de l'attaquer ouvertement. En prenant le parti de temporiser, ou il se consume de lui-même, ou du moins il n'éclate que beaucoup plus tard. Les magistrats qui veulent le détruire ou s'opposer à sa violence doivent surtout veiller et prendre garde de ne pas le fortifier en voulant l'affaiblir, et ne pas essayer d'éteindre, en soufflant dessus, un feu qu'ils ne feraient que rallumer. Ils doivent examiner la force du mal, et, s'ils se croient en état de le guérir, l'attaquer sans considération aucune ; autrement, ne pas y toucher et se garder même de le sonder.

Il arriverait toujours en pareil cas ce que nous avons dit être arrivé aux voisins des Romains. Au point de puissance où Rome était parvenue, il eût été plus utile, par une paix artificieuse ¹, de chercher à l'adoucir, à la retenir dans de certaines limites, que de la forcer à trouver en elle-même des moyens de défense et d'attaque pour faire la guerre et s'agrandir. La ligue de tous ces peuples ne servit qu'à la forcer à plus d'union et d'ensemble ; à lui faire imaginer de nouveaux moyens par lesquels sa puissance pût s'accroître plus promptement. Telle fut la création du dictateur ; arme utile qui lui servit à surmonter tant de périls imminents, et à écarter tant de maux dans lesquels elle se serait précipitée.

Chapitre XXXIV

*Que la dictature fit toujours du bien,
et jamais de mal à la république romaine,
C'est l'autorité dont les citoyens s'emparent
qui nuit à la liberté, et non celle qui est conférée
par les suffrages libres du peuple*

[Retour à la table des matières](#)

Quelques écrivains ont blâmé Rome d'avoir créé la dictature. Cette magistrature, disent-ils, avec le temps, amène la tyrannie. Le premier tyran qu'elle eut en effet la domina sous ce nom ; et sans ce nom fatal, César n'aurait pu trouver aucun titre public à l'abri duquel il eût pu colorer sa tyrannie. Cette opinion avancée sans examen a été acceptée sans raison. Ce ne fut ni le nom, ni le rang du dictateur qui mirent Rome aux fers ; mais ce fut l'autorité usurpée par quelques citoyens pour se perpétuer dans le [p. 103] commandement ². Si le nom de dictateur eût manqué à Rome, ils en eussent facilement pris un autre ; car c'est la force qui se donne des titres, et non les titres qui donnent la force.

Et l'on voit en effet que la dictature, tant qu'elle fut conférée par les lois et non par les particuliers, produisit toujours les plus grands biens. Car ce qui nuit à une

¹ par des moyens pacifiques.

² Par suite de la durée de leur commandement.

république, ce sont les magistrats qui se créent eux-mêmes, les autorités qui s'acquièrent par des voies illégitimes, et non celles qui sont obtenues par des voies ordinaires et légales. Cet ordre de choses fut si constant à Rome que, pendant un temps considérable, on ne vit pas un dictateur qui ne fit le plus grand bien. Les raisons en sont évidentes.

Et d'abord, pour qu'un citoyen soit en état de nuire et de s'emparer d'une autorité extraordinaire, il a besoin d'être doué d'une infinité de qualités ¹ qui ne se rencontrent point dans une république qui ne serait pas corrompue. Il faut qu'il ait une grande fortune ² ; qu'il puisse disposer de nombreux adhérents à son parti. Or il n'est point de parti ou de faction là où les lois sont en vigueur ; et quand il y aurait une faction, de pareils hommes sont tellement redoutés qu'ils ne peuvent jamais espérer de réunir en leur faveur des suffrages libres. De plus, le dictateur était nommé temporairement et non à perpétuité, et sa magistrature expirait avec l'affaire pour laquelle elle avait été créée. Son autorité s'étendait à pouvoir délibérer seul sur les moyens d'écarter le péril présent, à tout faire sans être obligé de prendre conseil, à punir sans appel ; mais il ne pouvait rien ordonner qui altérât la forme du gouvernement : ainsi, diminuer l'autorité du Sénat ou celle du peuple, détruire l'ancienne constitution, en établir une nouvelle ; tout cela passait son pouvoir. Si l'on fait attention au peu de durée de sa dictature, aux limites de son autorité, aux mœurs encore pures des Romains, on verra qu'il était impossible qu'il outrepassât ses pouvoirs, et qu'il nuisît à la république ; et l'expérience prouva, au contraire, que Rome en tira les plus grands secours.

Cette partie de la constitution de Rome mérite vraiment d'être remarquée et mise au nombre de celles qui contribuèrent le plus à la grandeur de son empire. Sans une institution de cette nature, un État ne peut que difficilement échapper à des secousses extraordinaires. Les autorités accoutumées ayant dans une république une marche lente (aucun conseil, aucun magistrat ne pouvant rien faire par lui-même, et tous ayant presque toujours un besoin mutuel les uns des autres) il arrive que lorsqu'il faut réunir ces volontés, les remèdes sont tardifs et deviennent très dange-[p 104] reux, quand il faut les employer contre des maux qui en demandent de très prompts.

Il suit de là que toutes les républiques doivent avoir dans leur constitution un pareil établissement. La république de Venise, qui mérite la réputation de sagesse dont elle jouit, a réservé à un petit nombre de citoyens une autorité qui, dans les besoins urgents, leur donne la faculté de s'accorder seulement pour prendre des déterminations jugées nécessaires ³. Quand une pareille institution manque dans une république, il faut, en suivant les voies ordinaires ⁴, voir la constitution périr, ou bien s'en écarter pour la sauver. Or, dans un État bien constitué, il ne doit survenir aucun événement pour lequel on ait besoin de recourir à des voies extraordinaires ; car si les moyens extraordinaires font du bien pour le moment, leur exemple fait un mal réel. L'habitude de violer la constitution pour faire le bien autorise ensuite à la violer pour

¹ M. dit : il a besoin de bénéficier d'un grand nombre d'avantages.

² qu'il soit très riche.

³ Le Conseil des Dix, créé en 1310.

⁴ les voies légales.

colorer le mal. Une république n'est donc jamais parfaite, si les lois n'ont pas pourvu à tout, tenu le remède tout prêt et donné le moyen de l'employer. Et je conclus en disant que les républiques qui, dans les dangers imminents, n'ont pas recours ou à un dictateur ou à de pareils magistrats, doivent y périr infailliblement.

Il est bon de remarquer avec quelle sagesse les Romains procédaient à la nomination du dictateur. Comme cette nomination avait quelque chose de pénible et de désagréable pour les consuls, qui, de chefs suprêmes, devenaient eux-mêmes soumis au nouveau magistrat, on supposa qu'elle pourrait faire naître de la part des citoyens un sentiment qui serait peu favorable pour ces mêmes consuls, et on voulut que le droit de l'élire appartînt à ceux-ci ; persuadé qu'on était que, dans le danger, quand on serait forcé de recourir à cette puissance royale, les consuls s'y prêteraient plus volontiers et auraient moins de peine à s'y déterminer. En effet, le mal qu'on se fait à soi-même et par choix est infiniment moins douloureux que celui qu'on reçoit des autres. Encore même, dans les derniers temps, les Romains, au lieu de nommer un dictateur, en donnaient toute l'autorité à l'un des consuls ; ce que le Sénat faisait en ces termes : « Que le consul pourvoie à ce que la république ne souffre aucun dommage ¹. »

Pour revenir à mon sujet, je conclus que les voisins de Rome cherchant à l'opprimer ne servirent qu'à lui faire trouver non seulement des moyens de défense, mais encore des moyens de les attaquer avec plus de force, plus de prudence et plus d'ensemble.

Chapitre XXXV

*Pourquoi, dans Rome, la création des décemvirs
fut-elle nuisible à la liberté,
quoiqu'ils eussent été nommés par les suffrages
libres du peuple ?*

[Retour à la table des matières](#)

Le choix de dix citoyens nommés par le peuple pour faire des lois ², et qui, avec le temps, devinrent les tyrans de cette ville, et sans aucun ménagement y détruisirent la liberté, semble contredire ce que nous avons avancé plus haut, que la seule autorité nuisible à l'État est celle qu'on usurpe par force, et non celle qui est conférée par les suffrages de tout un peuple.

À cet égard, il y a deux choses à considérer ; savoir : la manière de donner l'autorité, et le temps pour lequel elle est donnée. Quand on confie une autorité sans

¹ En latin dans le texte : « Videat Consul, ne Respublica quid detrimenti capiat. »

² Les *Decemviri legibus faciendis* furent chargés en 451 av. J.-C. d'établir un code des lois écrites (Les Douze Tables).

bornes pour un temps très long (j'appelle ainsi un an et plus), toujours elle sera dangereuse, et produira des effets bons ou mauvais, selon les bonnes ou mauvaises qualités de ceux à qui elle sera confiée. Si l'on compare l'autorité des décemvirs avec celle des dictateurs, celle des premiers paraîtra bien plus étendue. La nomination du dictateur n'anéantissait ni les tribuns, ni les consuls, ni le Sénat, ni leur autorité. Le dictateur ne pouvait pas la leur enlever. Quand même il eût pu priver un consul de sa charge, un sénateur de son état, il ne pouvait détruire le Sénat entier, et lui-même faire des lois. En sorte que le Sénat, les consuls, les tribuns, demeurant sur pied avec tout leur pouvoir, étaient comme autant de surveillants du dictateur, et l'empêchaient de sortir des bornes de ses fonctions. Il n'en fut pas de même dans la création des dix. Ils annulèrent les consuls, les tribuns. On leur donna le droit de faire et des lois et tout ce que le peuple pouvait créer auparavant lui-même. Demeurés seuls, sans consuls, sans tribuns, sans appel au peuple, sans surveillants pour les observer, ils purent aisément, dès la seconde année de leur exercice, excités par l'ambition d'Appius¹, abuser de leur pouvoir.

Ainsi quand nous avons dit qu'une autorité donnée par les suffrages libres d'un peuple n'avait jamais été nuisible à aucune république, nous avons supposé que ce peuple ne se détermine jamais à la conférer, sans les précautions convenables ni pour un temps trop considérable ; mais quand, par erreur ou aveuglement, un peuple la donne aussi imprudemment que le firent les Romains [p. 106] dans cette occasion, il lui arrivera toujours ce qui arriva à ceux-ci.

La preuve est aisée à donner. Comparez les motifs qui firent sortir les décemvirs de leur devoir, et qui y maintinrent les dictateurs ; considérez de quelle manière se sont conduites les républiques qui ont passé pour être bien constituées, lorsqu'il s'est agi de donner l'autorité pour un long temps, Sparte à ses rois, Venise à ses doges : vous verrez dans ces deux États des surveillants placés sans cesse à côté d'eux, pour empêcher les rois et les doges d'abuser de leur autorité². Il ne suffit pas ici que le peuple ne soit pas corrompu, parce qu'en très peu de temps une autorité absolue parvient bientôt à le corrompre, en se faisant des amis et des partisans. Peu importe également que le nouveau tyran soit pauvre et sans famille puissante : les richesses et toutes les autres faveurs courent au-devant du pouvoir ; comme nous le verrons plus particulièrement en parlant de la création des décemvirs.

¹ Appius Claudius. Cf. *Discours*, I, 40, et Tite-Live, III, 33 suiv.

² Les doges étaient nommés à vie mais leur pouvoir était très limité, par le Grand Conseil et par le Conseil des Dix.

À Sparte, la *Gérousia* (assemblée aristocratique) contrôlait le pouvoir des rois

Chapitre XXXVI

*Que les citoyens qui ont été revêtus
des plus grands emplois
ne doivent pas dédaigner les moindres*

[Retour à la table des matières](#)

Sous le consulat de Marcus Fabius et de Manlius, les Romains remportèrent une victoire signalée sur les Véliens et les Étrusques. Dans ce combat, périt Quintus Fabius, frère du consul ; et ce Quintus Fabius avait été lui-même consul l'année précédente.

On doit remarquer ici combien les institutions de Rome étaient propres à la porter à ce haut point de grandeur où elle arriva, et combien s'abusent les autres républiques qui s'éloignent de ces principes. Les Romains, quoique aimant la gloire, ne rougissaient pas d'obéir à ceux-là même qu'ils avaient commandés ni de servir dans une armée qui avait été à leurs ordres. Combien ces mœurs sont opposées à l'opinion, aux institutions, aux usages de nos temps modernes. À Venise, ils font cette erreur de croire qu'un citoyen qui a exercé un emploi supérieur ne peut, sans se déshonorer, en accepter un moindre. Un tel préjugé, quand il serait honorable pour le particulier, serait sans utilité pour le public. La république ne doit-elle pas concevoir plus d'espérance, avoir plus de confiance en un citoyen qui descend d'un grade supérieur pour en exercer un moins important que dans celui qui d'un emploi inférieur monte à un grade plus émi-[p. 107] nent ? On ne peut raisonnablement compter sur celui-ci, à moins qu'il ne soit entouré d'hommes tellement respectables et vertueux qu'ils puissent, par leur sagesse et leur considération personnelle, diriger son inexpérience.

Si, à Rome, on avait eu le même préjugé qu'à Venise et dans les autres États modernes, et qu'un homme qui avait été une fois consul n'eût voulu retourner à l'armée qu'avec la qualité de consul, il en serait résulté une infinité d'inconvénients au préjudice de la liberté publique, et en raison des fautes qu'auraient commises les hommes nouvellement en place, et en raison de leur ambition qu'ils eussent pu exercer avec plus de facilité dès qu'ils n'auraient pas eu autour d'eux des hommes devant qui ils craignaient de sortir de leur devoir. Ils eussent été moins gênés sans doute, mais ce défaut de contrainte n'eût tourné qu'au détriment de l'intérêt public.

Chapitre XXXVII

*Des troubles causés à Rome par la loi agraire
qu'il est très dangereux dans une république de faire une
loi qui fasse revenir sur le passé ¹ et détruise
une ancienne coutume de l'État*

[Retour à la table des matières](#)

Les anciens ont dit que les hommes s'affligeaient du mal et se lassaient du bien, et que ces deux affections différentes amenaient les mêmes résultats. En effet, toutes les fois que les hommes sont privés de se battre par nécessité, ils se battent par ambition. Cette passion est si puissante qu'elle ne les abandonne jamais, à quelque rang qu'ils soient élevés. En voici la raison : la nature nous a créés avec la faculté de tout désirer et l'impuissance de tout obtenir ; en sorte que le désir se trouvant toujours supérieur à nos moyens, il en résulte du dégoût pour ce qu'on possède et de l'ennui de soi-même. De là naît la volonté de changer ². Les uns désirent d'acquérir, d'autres craignent de perdre ce qu'ils ont acquis ³ ; on se brouille ; on en vient aux armes, et de la guerre vient la ruine d'un pays et l'élévation de l'autre.

Telle est, en peu de mots, l'histoire du peuple romain. Non content de s'affermir contre les nobles par la création du tribunat, qui lui fut dictée par la prudence, que dès cette première victoire remportée, il commença à combattre par ambition ; il voulut partager avec eux ce dont les hommes font le plus de cas, les hon-neurs et les richesses. De là ce délire qui fit naître les disputes sur la loi agraire ⁴, et qui enfin amena la ruine de la république.

Or, comme dans les républiques bien constituées l'État doit être riche et les citoyens pauvres, il fallait qu'à Rome cette loi fût vicieuse en quelque point ; ou elle n'avait pas été dans le principe telle qu'on n'eût pas besoin de la retoucher tous les jours, ou l'on avait tant différé à la changer qu'il eût été dangereux de revenir sur le passé. Peut-être avait-elle été bien faite d'abord, mais les abus que le temps amène en avaient détruit les bons effets. De quelque manière qu'existât le vice, on ne parla jamais de cette loi à Rome sans exciter les plus grands troubles.

Cette loi avait deux points principaux : le premier défendait aux citoyens de posséder plus d'un certain nombre d'arpents ; le second voulait que les terres conquises fussent partagées au peuple.

C'étaient deux moyens d'attaquer les nobles. Ceux qui possédaient plus de bien que la loi n'en permettait, et la plupart des nobles étaient dans ce cas, devaient en être

¹ rétroactive.

² M. dit : de là naissent les changements de la fortune des hommes.

³ M. dit : les hommes à la fois désirent acquérir et craignent de perdre ce qu'ils ont acquis.

⁴ Cf. Tite-Live, II 41.

dépouillés ; et le partage des terres au peuple leur ôtait l'espoir de s'enrichir. Ces attaques, faites à des hommes puissants et qui croyaient en les repoussant combattre pour le bien public, toutes les fois qu'elles se renouvelaient, excitaient, comme nous l'avons dit, des troubles à renverser l'État. La noblesse employait et l'art et la patience et l'adresse pour gagner du temps ; tantôt elle envoyait une armée hors de Rome ; tantôt, au tribun qui la proposait, elle opposait un autre tribun ; quelquefois elle cédait une partie ou bien elle envoyait une colonie dans le territoire qui était à partager. C'est ainsi que le pays d'Antium, dont le partage avait renouvelé la dispute, fut donné à une colonie qui alla s'y établir. Ce que dit Tite-Live à ce sujet est même à remarquer : qu'à peine trouva-t-on des hommes qui se fissent inscrire pour s'y rendre, tant cette populace aimait mieux désirer du bien à Rome qu'en posséder à Antium.

Les mouvements occasionnés par cette loi se renouvelèrent de temps en temps, ainsi que la proposition de la loi même, jusqu'à ce que les Romains aient commencé à porter leurs armes aux extrémités de l'Italie, ou même loin de l'Italie. Alors ils parurent se calmer. Les terres conquises n'étaient pas sous les yeux du peuple ; elles étaient situées dans des pays où il ne lui était pas facile de les cultiver ; elles étaient par conséquent moins désirées ; d'ailleurs, cette manière de punir les vaincus ne plaisait plus tant aux Romains, et quand ils se déterminaient à les dépouiller de leurs terres, ils y envoyaient des colonies.

[p. 109] Ces différents motifs assoupirent et les querelles et la loi qui les faisaient naître, jusqu'au temps des Gracques qui la réveillèrent et occasionnèrent la ruine de la république. La puissance des grands, opposés à la loi, avait doublé dans cet intervalle, et il s'alluma entre le Sénat et le peuple une haine si terrible qu'on en vint aux armes ; on répandit le sang ; on ne connut plus de frein ; on franchit toutes les barrières. Les magistrats furent impuissants pour remédier au mal ; aucun des partis ne pouvant plus rien espérer de l'autorité, chacun d'eux n'eut confiance qu'en ses propres forces, et ne chercha qu'à se donner un chef en état de le défendre. Dans l'excès de ce désordre, le peuple, dans sa fureur, jeta les yeux sur Marius, à raison de la réputation qu'il s'était acquise. Il le fit consul quatre fois, et il y eut si peu d'intervalle entre ses divers consulats qu'il eut le pouvoir de se nommer lui-même consul encore trois autres fois. La noblesse qui n'avait rien à opposer à ce torrent se tourna du côté de Sylla, le fit chef de son parti ; la guerre civile éclata ; et après bien des révolutions et des flots de sang répandus, la victoire se déclara pour les nobles. Ces fureurs se renouvelèrent sous César et sous Pompée ; l'un, chef du parti de Marius, et l'autre, du parti de Sylla, occasionnèrent de nouveaux combats où César demeura vainqueur. Il fut le premier tyran de Rome, et la liberté disparut pour toujours.

Ainsi commença la loi agraire, et telle fut la fin qu'elle eut. Et quoique nous ayons avancé ailleurs ¹ que les divisions du Sénat et du peuple avaient conservé la liberté dans Rome en provoquant plusieurs fois des lois qui lui étaient favorables, qu'on ne nous accuse pas d'être en contradiction avec nous-même par l'issue « eurent les discussions sur la loi agraire. Je l'ai dit et je persiste toujours dans mon opinion :

¹ Cf. *supra*, chap. IV.

l'ambition des grands est telle que si par mille voies et mille moyens divers, elle n'est pas réprimée dans un État, elle doit bientôt en entraîner la perte. Mais si les querelles à l'occasion de la loi agraire eurent besoin de trois cents ans pour conduire Rome à l'esclavage, elle y eût bien plus promptement été réduite, si le peuple n'avait pas trouvé dans cette loi et dans d'autres objets d'ambition de quoi mettre un frein à l'ambition des nobles.

On voit encore par là que les hommes font bien plus de cas des richesses que des honneurs. La noblesse romaine ne fit que des efforts assez ordinaires pour retenir ceux-ci, mais dès que ses richesses furent attaquées, elle mit tant d'opiniâtreté à les défendre que le peuple, pour assouvir la soif qu'il en avait à son tour, fut obligé de recourir aux moyens violents dont nous venons de parler. Les Gracques en furent le moteur ¹, en quoi leur intention [p. 110] fut plus louable que leur prudence. Essayer dans une république de corriger un abus fortifié par le temps, pour cela proposer une loi qui ait un effet rétroactif, c'est montrer peu de sagesse, c'est, comme nous l'avons vu, accélérer les maux où l'abus vous conduisait. En temporisant, ou les progrès du mal sont plus lents ou bien il se consume de lui-même avant d'arriver à son terme.

Chapitre XXXVIII

*Les républiques faibles sont irrésolues
et ne savent ni délibérer ni prendre un parti.
Si quelquefois elles en prennent un,
C'est plus par nécessité que par choix*

[Retour à la table des matières](#)

Une grande peste affligeait Rome ; les Volsques et les Èques ² crurent ce moment favorable pour l'accabler. Ces deux peuples lèvent une forte armée et attaquent les Latins et les Herniques. Ceux-ci, ne pouvant souffrir le ravage de leurs terres, en donnèrent avis aux Romains, les priant de venir à leur secours. Les Romains, affaiblis par la contagion, répondirent qu'ils n'étaient pas en état de leur en donner, et qu'ils prissent eux-mêmes les armes pour pourvoir à leur défense. On ne peut qu'admirer ici la prudence et la magnanimité du Sénat, et cet esprit qui, dans l'une et l'autre fortune, voulut toujours diriger les délibérations des sujets de la république. Il ne rougit pas, quand la nécessité lui en faisait une loi, de prendre des résolutions contraires à ses principes ou à d'autres résolutions prises en d'autres circonstances.

En effet, d'autres fois le Sénat avait souvent défendu à ces mêmes peuples de s'armer, et un Sénat moins prudent aurait cru se dégrader en révoquant cette défense ;

¹ Les promoteurs.

² Les Èques étaient séparés des Volsques par le pays des Latins et des Herniques, tous ces peuples très voisins de Rome. (Note du traducteur)

mais celui-ci jugea les choses comme on doit les juger, et prit toujours pour le meilleur parti le moins mauvais qu'il y eut à prendre. Il savait sans doute que c'était un mal de ne pouvoir défendre ses sujets ; il savait aussi que c'était un mal qu'ils pussent s'armer sans lui, pour les raisons que nous avons déduites, et pour une infinité d'autres qui se comprennent aisément. Mais persuadé qu'ayant les ennemis sur leur terre ils seraient forcés de s'armer, il s'arrêta au parti le plus honorable ; il voulut les autoriser par sa permission à faire ce qu'ils auraient fait malgré lui, afin qu'ayant désobéi une fois par nécessité, ils ne s'accoutumassent pas à désobéir par choix ; et quoique ce parti paraisse pouvoir être pris par toute république, [p. 111] néanmoins celles qui sont faibles et mal conseillées ne savent jamais le prendre, ni se faire honneur de la nécessité.

Le duc de Valentinois ¹ avait pris Faenza et forcé Bologne de souscrire aux conditions d'un traité. Voulant ensuite retourner à Rome par la Toscane, il envoya un homme à Florence pour demander le passage pour lui et pour ses troupes. On délibéra dans cette ville sur le parti qu'il y avait à prendre et personne ne fut de l'avis d'accorder le passage ; en cela on ne suivit pas la politique des Romains ; le duc avait des forces très considérables, les Florentins étaient trop faibles pour lui disputer l'entrée ; il eût mieux valu pour leur honneur qu'il eût l'air de passer par sa permission plutôt que par force. Elle en eut la honte tout entière ; elle s'en serait épargné la plus grande partie si elle s'était conduite autrement ; mais le plus grand défaut des républiques faibles est d'être irrésolues, en sorte que tous les partis qu'elles prennent leur sont dictés par la force, et s'il en résulte quelque bien, c'est moins l'ouvrage de leur prudence que de la nécessité qui les a déterminées. Je veux citer encore deux exemples ; ce seront des événements arrivés dans notre ville et de notre temps, en 1500.

Louis XII, roi de France, ayant repris Milan, désirait rendre Pise aux Florentins pour toucher cinquante mille ducats que ceux-ci devaient lui donner lors de la restitution. Il y envoya son armée, commandée par le sire de Beaumont en qui, quoique français, les Florentins avaient la plus grande confiance. Ce général conduisit son armée entre Cassine et Pise pour se disposer à attaquer cette dernière ville. Il reçoit des députés de Pise qui lui offrent de rendre la place à l'armée française pourvu qu'il leur promît, au nom du roi, de ne pas la rendre aux Florentins avant quatre mois. Les Florentins ne voulurent pas consentir à cet accommodement, et tout ce qui leur en revint, c'est qu'après avoir mis le siège, on fut obligé de le lever et de se retirer honteusement.

Ce refus des Florentins ne provenait que du peu de confiance qu'ils avaient en la parole du roi, ayant été contraints, par manque de détermination, à se remettre entre ses mains. Ils ne voyaient pas qu'il valait bien mieux que le roi entrât dans Pise, parce que, par là, il se mettait du moins en état de la rendre. Il pouvait sans doute la refuser ; mais alors il mettait à nu sa perfidie ; ne l'ayant pas il ne pouvait que la leur promettre, et il leur fallait acheter cher cette promesse. Ils auraient donc bien mieux

¹ César Borgia. Il prit Faenza en 1501.

fait de consentir à ce que Beaumont l'eût reçue sous quelque condition qu'on eût voulu la lui livrer. On en vit la preuve deux ans après ¹ quand, la ville d'Arezzo s'étant révoltée, le roi de France envoya une armée aux Florentins, sous les ordres du sire [p. 112] d'Imbaut. Ce capitaine s'étant approché de cette ville entra bientôt en pourparlers avec les habitants qui consentaient à rendre la place à des conditions à peu près pareilles à celles des Pisans. Les Florentins refusèrent également d'y accéder ; mais le sire d'Imbaut, qui vit bien la faute que leur sottise allait leur faire commettre, continua de traiter avec la ville, sans la participation de leurs commissaires. Le traité fut conclu comme il le désirait, et par ce moyen il entra dans la ville avec ses troupes, en faisant entendre aux Florentins combien ils étaient peu sages et ne s'entendaient nullement en affaires ; que s'ils voulaient Arezzo, ils n'avaient qu'à le demander au roi qui pouvait bien mieux les satisfaire, y ayant ses troupes, qu'auparavant. On ne se lassait cependant pas à Florence de blâmer, de déchirer le sire d'Imbaut, jusqu'à ce qu'enfin on s'aperçut que si Beaumont se fût conduit comme Imbaut, on aurait eu Pise comme on eut Arezzo.

Pour revenir à notre sujet, les républiques irrésolues ne prennent jamais un bon parti que sous la contrainte, parce que leur faiblesse les empêche de se décider dès qu'il se présente le moindre doute ; et si ce doute n'était pas levé par une violence utile qui les fixe malgré elles, elles flotteraient éternellement dans l'incertitude.

Chapitre XXXIX

Les mêmes accidents arrivent quelquefois chez des peuples bien différents

[Retour à la table des matières](#)

Quiconque compare le présent et le passé voit que toutes les cités, tous les peuples ont toujours été et sont encore animés des mêmes désirs, des mêmes passions. Ainsi, il est facile, par un examen exact et bien réfléchi du passé, de prévoir dans une république ce qui doit arriver, et alors il faut ou se servir des moyens mis en usage par les anciens ou, n'en trouvant pas d'usités, en imaginer de nouveaux, d'après la ressemblance des événements. Mais cet examen est négligé de la plupart des lecteurs, ou bien il est au-dessus de leur intelligence ; si quelqu'un d'eux est capable de tirer de pareils résultats ², ils sont toujours ignorés de ceux qui gouvernent, et, par là, on voit ramener en tout temps les mêmes maux et les mêmes révolutions.

Après l'année 1494 ³, la ville de Florence ayant perdu une partie de ses États, comme Pise et d'autres places, fut contrainte [p. 113] de faire la guerre à ceux qui les occupaient, et comme ceux-ci étaient puissants, d'énormes dépenses furent le seul

¹ en 1502.

² de trouver des solutions.

³ après la descente de Charles VIII en Italie.

fruit qu'elle retira de cette guerre. Ces dépenses nécessitèrent des impôts, et ces impôts firent naître des plaintes de la part du peuple ; et comme la guerre était conduite par un conseil de dix citoyens qu'on appelait *les Dix de la guerre*, tout le peuple commença à les prendre en aversion, comme s'ils eussent été la cause et de cette guerre et des dépenses qu'elle occasionnait. Il commença à se persuader qu'en se délivrant de ce conseil il se délivrerait également de la guerre ; de sorte qu'au lieu de renouveler la commission des Dix, on la laissa expirer sans lui donner de successeurs, et on remit leur pouvoir à la Seigneurie ¹. Ce parti fut d'autant plus mauvais que non seulement il ne fit pas finir ce fléau, comme on l'avait imaginé, mais qu'on enleva à l'État des hommes qui le dirigeaient avec sagesse. Il résulta tant de désordres de leur suppression qu'on perdit Pise, Arezzo et plusieurs autres places, et que le peuple, s'apercevant de son erreur et voyant que la cause du mal était la fièvre et non le médecin, recréa le conseil des Dix.

Pareil caprice anima jadis l'esprit du peuple romain contre le nom de consul. Il voyait une guerre produire une nouvelle guerre. Nul moment de repos pour lui ; et au lieu de l'attribuer à l'ambition de ses voisins qui voulaient l'accabler, il en accusait celle des nobles qui, ne pouvant opprimer le peuple dans Rome où il était défendu par la puissance tribunitienne, voulaient, pour l'opprimer, le conduire hors des murs sous l'autorité des consuls, où il n'avait aucun appui. Il crut donc nécessaire ou de supprimer les consuls, ou de borner tellement leur autorité qu'elle ne pût s'étendre sur le peuple, ni dans Rome ni au-dehors. Le premier qui essaya d'introduire cette loi fut un Terentilius, tribun, qui proposa de créer un conseil de cinq membres pour examiner l'étendue de l'autorité consulaire, et pour la limiter ². La noblesse fut vivement affectée de cette proposition ; il lui parut que la majesté de l'empire allait être anéantie, et qu'il ne resterait plus pour elle aucun rang dans la république. Telle fut néanmoins l'obstination des tribuns, que le nom consulaire fut aboli ; et après quelques règlements, ils aimèrent mieux créer des tribuns avec le pouvoir consulaire, que nommer des consuls, tant la haine du peuple s'attachait bien plus à leur nom qu'à leur autorité ³ ! Cet établissement subsista jusqu'à ce qu'on eût reconnu l'erreur ; et comme les Florentins étaient revenus aux Dix, les Romains revinrent aux consuls.

¹ C'est ainsi que se nommait le conseil souverain. (*Note du traducteur.*)

² Terentilius Arsa, tribun en 462 av. J.-C. Il proposa la rédaction d'un code de lois qui seraient ainsi connues de tous.

³ Cf. Tite-Live, IV, 6.

Chapitre XL

*La création du décemvirat à Rome,
et ce qu'il faut y remarquer ; où l'on considère
entre autres choses comment le même accident
peut sauver ou perdre une république*

[Retour à la table des matières](#)

Je me propose d'examiner les événements qui furent la suite de la création des décemvirs à Rome ; en conséquence, il ne me paraît pas inutile de raconter d'abord tout ce qui arriva par suite de cette nomination, puis d'examiner avec soin les parties qui sont les plus dignes de remarque. Elles sont en nombre et d'une grande importance pour ceux qui veulent conserver la liberté d'une république, et pour ceux qui veulent l'asservir. Nous y verrons une infinité de fautes commises par le Sénat et par le peuple, au préjudice de la liberté, et plusieurs erreurs commises par Appius, le chef des décemvirs, au détriment de la tyrannie qu'il avait intention d'établir à Rome.

Après une infinité de contestations et de disputes qui s'étaient élevées entre la noblesse et le peuple pour établir de nouvelles lois, à Rome, capables d'affermir davantage la liberté, il fut convenu d'envoyer Spurius Posthumius et deux autres citoyens à Athènes pour en rapporter les lois que Solon donna à cette ville, afin de pouvoir, sur ce modèle, en faire de nouvelles pour Rome. Ceux-ci revenus de Grèce, il fut question de nommer des hommes pour examiner et rédiger ces lois. On nomma dix citoyens pour un an, et de ce nombre fut Appius Claudius, homme turbulent et pénétrant ; et afin qu'aucune autorité, aucune considération ne pût troubler l'établissement de ces lois, toutes les autres magistratures furent supprimées ainsi que les tribuns, les consuls et l'appel au peuple ; en sorte que cette nouvelle magistrature était en totalité maîtresse dans Rome.

Appius attira bientôt à lui toute l'autorité de ses autres collègues, à raison de la faveur dont il jouissait auprès du peuple. Il avait pris des manières si populaires qu'il paraissait s'être fait dans son esprit et dans son caractère un changement miraculeux pour quiconque se rappelait combien, auparavant, il avait été cruel, persécuteur du peuple. Les décemvirs se comportèrent d'abord d'une manière assez modeste ; ils n'avaient que dix licteurs qui marchaient devant celui qui faisait les fonctions de président ; et quoiqu'ils eussent l'autorité la plus absolue, néanmoins, [p. 115] ayant à punir un citoyen romain pour homicide, ils le citèrent devant le peuple et le firent juger par lui.

Les décemvirs écrivirent leurs lois sur dix tables, et, avant de les arrêter, ils les exposèrent au public, afin que chacun pût les lire, les discuter, voir les défauts qu'elles pourraient avoir, pour les corriger. Cependant Appius fit adroitement répandre le bruit que si, à ces dix tables, on en ajoutait deux autres, elles n'en seraient que plus parfaites. Cette opinion, accréditée, donna occasion au peuple de rétablir les

décemvirs pour un an. Il s'y porta d'autant plus volontiers qu'il se trouvait par là dispensé de nommer des consuls ; il crut même qu'il pourrait se passer de tribuns, espérant qu'il continuerait à être pris pour juge, d'après ce qui avait été pratiqué, comme nous venons de le voir, par les décemvirs.

Cette résolution une fois prise, toute la noblesse se mit en mouvement pour se faire nommer, mais surtout Appius, pour se faire réélire. Il employa tant de popularité ¹ à solliciter les suffrages qu'il commença à être suspect à ses collègues. « Ils ne pouvaient croire dénuée d'intérêt tant de douceur dans un caractère si fier ². » Mais craignant de s'opposer ouvertement à lui, ils se décidèrent à user d'adresse ; et quoiqu'il fût le plus jeune de tous, ils le chargèrent de proposer au peuple les futurs décemvirs, persuadés que, comme tous ceux à qui on avait donné cette marque de confiance, il ne se proposerait pas lui-même et n'oserait braver la honte attachée à une pareille audace. « Appius se fit un moyen de l'obstacle ³ », il se nomma des premiers au grand étonnement et au grand déplaisir de la noblesse ; il désigna ensuite neuf autres individus de son choix.

Le renouvellement des décemvirs pour un an commença à faire voir à la noblesse et au peuple la faute qu'ils avaient commise. « Appius leva bientôt le masque ⁴ » et laissa voir son arrogance naturelle. Il n'eut besoin que de quelques jours pour animer ses collègues du même esprit. Afin d'effrayer et le Sénat et le peuple, au lieu de douze licteurs, ils en prirent cent vingt. La consternation fut égale dans Rome pendant quelques jours ; mais, bientôt, les décemvirs prirent le parti d'amuser le Sénat et d'opprimer le peuple. Si quelqu'un, en effet, maltraité par un décemvir, en appelait à un autre, le jugement par arrel était plus rigoureux que celui en première instance. Le peuple, qui reconnaissait sa faute, attachait tristement ses regards sur les nobles. « Il cherchait avec inquiétude à démêler quelque espoir de liberté dans les yeux de ceux-là même dont il avait tant redouté la tyrannie que, pour l'éviter, il avait réduit la république à l'état où elle [p. 116] se trouvait alors ⁵. » La noblesse, à son tour, voyait avec plaisir cette affliction du peuple, espérant que « fatigué de ses magistrats actuels, il en viendrait à désirer les consuls ⁶ ».

Arriva la fin de l'année : les deux tables de lois étaient rédigées, mais non encore publiées. Les décemvirs en prirent occasion de se proroger dans leurs charges et commencèrent à employer la violence dans l'exercice de leurs fonctions. Ils se firent des satellites des jeunes gens de la noblesse, à qui ils donnaient les biens de ceux

¹ tant d'humanité dans sa façon de solliciter.

² En latin dans le texte « Credebant enim haud gratuitam in tanta superbia comitatem fore », Tite-Live, III, 3 5, 6.

³ En latin dans le texte : « Ille vero impedimentum pro occasione arripuit », *ibid.*

⁴ En latin dans le texte : « Finem fecit ferendae alienae personae », III, 36, 1.

⁵ En latin dans le texte : « Et inde libertatis captare auram, unde servitutem timendo, in eum statum rempublicam aduxerant », II, 37, 1.

⁶ En latin dans le texte : « Ut ipsi, taedio praesentium, consules desiderarent », *ibid.*, 3.

qu'ils avaient condamnés. « Cette jeunesse corrompue par ces présents préférait à la liberté publique la licence dont on la laissait jouir ¹. »

Cependant les Sabins et les Volsques, à cette époque, s'armèrent contre les Romains. La frayeur que cette guerre inspira aux décemvirs leur fit sentir toute la faiblesse de leur autorité. Ils ne pouvaient faire la guerre sans le Sénat ; et assembler le Sénat leur paraissait être l'abandon de leur autorité. Ils furent forcés cependant de se déterminer pour ce dernier parti. Ce corps à peine rassemblé, plusieurs sénateurs, et particulièrement Valérius et Horatius, s'élèvent avec force contre l'autorité des Dix.

C'en était fait de leur puissance, si le Sénat avait voulu déployer son autorité ; mais, naturellement jaloux du peuple, il craignait que si les décemvirs venaient à se démettre volontairement de leurs charges, on ne rétablît les tribuns. Il consentit donc à la guerre et les armées se mirent en marche, commandées par une partie des décemvirs. Appius resta dans Rome pour la gouverner. C'est là que naquit sa violente passion pour Virginie ; c'est là qu'il voulut l'enlever de force, et que Virginus, père de cette Romaine, la poignarda pour l'arracher à son ravisseur. De là le soulèvement du peuple et de l'armée, leur retraite sur le mont Sacré, qui dura jusqu'à ce que les décemvirs eussent abdiqué, qu'on eût créé et des tribuns et des consuls, et que Rome eût repris, avec sa liberté, son ancienne forme de gouvernement.

On remarquera d'abord que cette tyrannie fut produite à Rome par les mêmes causes qui, partout ailleurs, produisent presque toutes les tyrannies ; trop grand désir de liberté chez le peuple, trop grand désir de commander chez les nobles. Quand les deux partis ne conviennent pas de faire une loi en faveur de la liberté, mais que l'un des deux se porte à favoriser un citoyen, c'en est fait d'elle : on n'a qu'un tyran. Le peuple et les nobles se réunirent pour créer les décemvirs, et pour leur donner une autorité absolue ; les uns pour détruire les tribuns, et les autres pour abolir le consulat. Une fois créés, le peuple se plut à favoriser Appius, parce qu'il lui parut populaire et aimait à abaisser la [p. 117] noblesse. Or, quand un peuple commet la faute d'élever quelqu'un pour abaisser le parti contraire, pour peu que ce favori soit habile, on le verra devenir tyran de tous les deux. Il se servira inmanquablement du peuple pour attaquer la noblesse, et il ne se décidera à opprimer le peuple que lorsqu'il aura achevé d'abattre la première. Celui-ci a beau sentir alors qu'il est esclave, il ne lui reste plus de recours.

Telle est la marche constamment tenue par tous ceux qui ont établi la tyrannie au sein d'une république ; et si Appius avait su la suivre, sa puissance eût acquis plus de force et n'eût pas été si tôt renversée. Mais il se conduisit tout différemment, et avec on ne peut plus d'imprudence, pour maintenir sa tyrannie ; il se fit l'ennemi de ceux qui lui avaient conféré ce pouvoir, et l'ami de ceux qui n'avaient nullement concouru à le lui donner et qui n'auraient pas pu le lui conserver. Il perdit enfin ses amis, et chercha à s'en faire de nouveaux qui ne pouvaient être les siens ; car, quoique les nobles aspirent à dominer, ceux d'entre eux qui n'ont point de part à la tyrannie sont

¹ En latin dans le texte : « Quibus donis juvenus corruppebatur, et malebat licentiam suam, quam omnium libertatem », *ibid.*, 8.

les ennemis du tyran ; celui-ci ne peut les gagner tous. L'ambition et l'avarice des uns sont trop insatiables, et la richesse et les honneurs que l'autre peut donner trop insuffisants. C'est ainsi qu'Appius, abandonnant le peuple pour se lier avec la noblesse, commit manifestement une grande faute, pour les raisons ci-dessus alléguées, et parce qu'il est évident que toute violence a besoin pour se soutenir d'une force supérieure à celle qui veut la renverser. Aussi les tyrans qui ont le peuple pour ami et les grands pour ennemis ont une autorité bien plus solidement assise que ceux qui ne sont appuyés que par les grands. Avec la faveur du peuple, ses forces intérieures lui suffisent pour se maintenir, comme elles suffirent à Nabis, tyran de Sparte¹, lorsqu'il fut attaqué et par la Grèce entière et par le peuple romain ; il s'assura² du petit nombre de nobles et, chéri du peuple, trouva les moyens de se défendre ; il n'y serait jamais parvenu s'il eût eu le peuple pour ennemi.

Mais n'ayant pour amis que les hommes d'un autre rang, nécessairement moins nombreux, leurs forces intérieures ne leur suffisent pas ; ils ont besoin de s'en procurer au-dehors. Ces forces sont de trois sortes : ou on se compose une garde d'étrangers ; ou on arme les paysans qui rendent le même service qu'aurait fait le peuple de la ville ; ou on se lie avec de puissants voisins qui vous défendent. C'est en employant ces moyens avec soin qu'un tyran pourrait encore se soutenir, quoiqu'il eût le peuple pour ennemi.

Mais Appius ne pouvait armer les campagnes ; le peuple de la ville et celui des campagnes étaient le même à Rome ; ce qu'il [p. 118] pouvait faire il ne le sut pas, et il ruina sa puissance en commençant.

Le peuple et le Sénat commirent des fautes énormes en créant des décemvirs, parce que quoique nous ayons avancé, en parlant du dictateur, qu'une puissance qui s'érige d'elle-même est la seule à craindre pour la liberté, et jamais celle que le peuple établit, néanmoins le peuple, quand il fait des magistrats, doit les créer de manière qu'ils aient lieu d'appréhender, s'ils venaient à abuser de leur pouvoir³.

Au lieu d'élever ces barrières utiles autour d'eux, les Romains, en créant les décemvirs, les renversèrent toutes. Ils en firent les seuls magistrats ; ils détruisirent tous les autres, et cela par un désir excessif de la part du peuple de voir le consulat aboli ; et de la part de la noblesse, par celui de se défaire des tribuns : ces deux partis en furent aveuglés au point de concourir à l'établissement le plus destructeur. Les hommes, disait le roi Ferdinand, font souvent comme certains petits oiseaux de proie, que leur avidité naturelle acharne tellement sur la victime qu'ils poursuivent, qu'ils n'aperçoivent pas l'autre oiseau plus grand et plus fort qui fond sur eux pour les déchirer.

On connaît à présent (ce que je m'étais proposé de faire voir dans ce chapitre) la faute que commit le peuple romain en voulant conserver sa liberté, et celle que commit Appius en voulant maintenir sa tyrannie.

¹ de 207 à 192 av. J.-C.

² il neutralisa.

³ qu'ils aient des motifs de craindre d'abuser de leur pouvoir.

Chapitre XLI

*Il est aussi imprudent qu'inutile de passer
sans gradation et de sauter, pour ainsi dire,
de la modestie à l'orgueil,
de la douceur à la cruauté*

[Retour à la table des matières](#)

Une des plus grandes maladresses d'Appius fut de changer trop promptement d'attitude et de caractère. Sa finesse à tromper le peuple en prenant des manières populaires était sans doute bien placée. Rien de plus adroit que sa conduite pour faire renouveler les décemvirs, que son audace à se nommer lui-même contre l'opinion de la noblesse, que son attention à se donner des collègues qui lui fussent dévoués. Mais rien de plus déplacé que de changer tout à coup de caractère de se montrer, d'ami qu'il avait paru, l'ennemi du peuple, et de devenir inabordable et superbe, [p. 119] d'accès facile et d'affable qu'il était auparavant ; et cela si promptement que les moins attentifs pouvaient apercevoir sa fausseté sans pouvoir lui donner la moindre excuse. Quiconque, de bon qu'il était, veut devenir méchant, doit y arriver par des gradations et des nuances. Il faut si bien ménager ce changement, l'accorder si bien aux circonstances, que les vieux amis qu'il vous fait perdre se trouvent si avantageusement remplacés par les nouveaux qu'il vous procure, que votre autorité n'en soit nullement affaiblie ; autrement, dénué d'appuis, à découvert, vous êtes perdu sans ressource.

Chapitre XLII

*Combien les hommes peuvent aisément
se corrompre*

Ajoutons encore une remarque à l'occasion du décemvirat. Combien aisément les hommes peuvent se corrompre, et devenir vicieux, quoique d'un heureux naturel et bien élevés ! Considérez toute cette jeunesse dont Appius s'était entouré, comme elle favorise la tyrannie, pour le plus léger avantage qu'elle leur procure ! Ce Quintus Fabius, un des seconds décemvirs qui, homme estimable jusque-là, aveuglé par un peu d'ambition et séduit par la méchanceté d'Appius, échange de bonnes mœurs contre des vices et devient semblable à son collègue. Ce tableau, bien soigneusement examiné par les législateurs des républiques ou des monarchies, leur fera prendre les mesures les plus propres à mettre un frein aux passions des hommes, et à leur ôter l'espérance de s'égarer impunément.

Chapitre XLIII

*Ceux qui combattent pour leur propre gloire
sont de bons et fidèles soldats*

[Retour à la table des matières](#)

On voit encore dans le sujet que nous venons de traiter la différence qui existe entre une armée satisfaite qui combat pour sa gloire, et une armée mal disposée et qui combat pour l'ambition d'autrui. Les armées romaines, toujours victorieuses sous les [p. 120] consuls, sont toujours battues sous les décemvirs. C'est sur ces mêmes motifs qu'on peut fonder l'inutilité des soldats mercenaires qui n'ont d'autres raisons de résister que le faible intérêt de la solde que vous leur donnez. Or, ce motif est-il, peut-il être assez puissant pour les attacher à vous au point qu'ils se dévouent à mort ? Dans ces armées, sans affection pour celui qui les fait combattre et qui les attache à lui, peut-il y avoir assez de courage pour résister à un ennemi tant soit peu courageux ? Cet attachement, cette affection ne peuvent animer que des sujets ; et quiconque veut conserver un État, une république, un royaume, ne peut espérer que d'eux sa sûreté. C'est ainsi qu'en ont usé tous ceux qui ont fait de grandes conquêtes à la tête de leurs armées. Les soldats romains avaient le même courage sous les décemvirs, mais n'étant pas favorablement disposés pour leurs chefs, ils ne produisaient pas les mêmes effets. Leurs tyrans détruits, à peine commencèrent-ils à combattre en hommes libres qu'ils sentirent renaître le même esprit qui les animait auparavant, et il leur valut les mêmes succès qu'ils avaient eus dans toutes leurs entreprises.

Chapitre XLIV

*Une multitude sans chef ne peut rien faire ;
et l'on ne doit pas se porter à des menaces
avant de s'être emparé de l'autorité*

[Retour à la table des matières](#)

La mort tragique de Virginie avait déterminé la retraite du peuple en armes sur le mont Sacré ; le Sénat lui envoie des députés pour lui demander par quel ordre il avait abandonné ses drapeaux, et s'était retiré sur cette colline. L'autorité du Sénat était si respectée que le peuple, se trouvant sans chef, personne n'osait répondre, « et cependant, dit Tite-Live, il y avait bien des choses à dire, mais on manquait de chef pour s'en charger ». Rien ne prouve mieux combien vaut peu une multitude sans chef.

Virginius connut bientôt la cause de ce silence. Il fit créer, sur l'instant, vingt tribuns militaires, pour être les organes du peuple et traiter avec le Sénat. Ils

demandèrent aussitôt qu'on leur envoie Valérius et Horatius, auxquels ils diraient leurs volontés ; ces deux sénateurs ne voulurent pas s'y rendre avant que les décemvirs n'eussent déposé leur autorité. Ils se rendirent sur le mont Sacré où était le peuple ; celui-ci demanda le rétablissement de ses tribuns, l'appel de tous les magistrats, et qu'on lui livre les [p. 121] décemvirs pour les brûler vifs. Valérius et Horatius approuvent leurs premières demandes ; ils blâment la dernière comme impie. « Vous condamnez la cruauté, disent-ils, et vous vous y abandonnez vous-mêmes ¹. » Ils lui conseillent de ne pas faire mention des décemvirs ; de s'emparer d'abord de leur autorité et de leur puissance ; et les assurent que les occasions de s'en venger ensuite ne leur manqueraient pas.

On voit par cet exemple quelle folie et quelle imprudence il y a à demander une chose, en avertissant d'avance que c'est pour en abuser. Il suffit d'obtenir d'un homme son arme, sans lui dire que c'est pour le tuer ; quand elle sera en votre pouvoir, vous serez à même d'en user.

Chapitre XLV

*Il est de mauvais exemple de ne pas observer une loi,
surtout de la part de ceux qui l'ont faite,
et rien de plus dangereux pour ceux qui gouvernent
une ville que de renouveler chaque jour les reproches
et les punitions de torts anciens*

[Retour à la table des matières](#)

L'accord étant fait, Rome rétablie dans son ancienne forme de gouvernement, Virginius cita Appius devant le peuple pour défendre sa cause ². Celui-ci vint, accompagné de plusieurs nobles. Virginius ordonne qu'il soit mené en prison ; Appius élève la voix et dit qu'il en appelle au peuple. Virginius lui répond qu'il n'est pas digne de jouir d'un privilège qu'il avait détruit, et d'être protégé par ce même peuple qu'il a offensé. Appius réplique qu'on ne pouvait violer à son égard cette loi d'appel qu'on s'était montré si jaloux de renouveler. Cependant il fut mis en prison, et il prévint son jugement en se suicidant. Les crimes d'Appius méritaient les plus grands supplices. Ce n'était pas moins attenter à la liberté que de violer une loi tout récemment établie ; et je ne crois pas qu'il y ait de plus mauvais exemple dans une république que de faire une loi et de ne pas l'observer, surtout au moment où elle vient d'être rendue ³.

En 1494, l'État de Florence venait d'être réformé à l'aide de Jérôme Savonarole, dont les écrits prouvent la science, l'habileté, la prudence, le courage d'esprit. Parmi

¹ En latin dans le texte « Crudelitatem damnatis, in crudelitatem ruitis », Tite-Live, III, 53, 7.

² Cf. Tite-Live, III, 56.

³ M. dit : surtout quand celui qui la viole en est l'auteur.

les lois qu'il fit établir pour assurer la liberté des citoyens, il y en avait une qui permettait d'en appeler au peuple de tous les jugements rendus pour cri-[p. 122] mes d'État par les Huit, ou par la Seigneurie. Pour la faire passer, il lui en coûta infiniment et de temps et de peine. Il arriva que peu après qu'elle eut été publiée, cinq citoyens furent, pour crimes de cette nature, condamnés à mort par la Seigneurie ¹. Les condamnés ayant voulu en appeler au peuple, on ne le permit point ; on viola complètement la loi. Cet événement contribua plus que tout autre à diminuer le crédit du frère Jérôme. Si cet appel était utile, il devait le faire observer ; s'il ne l'était pas, il ne devait pas se donner tant de peine pour le faire admettre.

Cet événement fut d'autant plus remarqué que dans toutes les prédications que frère Jérôme fit après la violation de la loi, il n'osa ni condamner ceux qui y avaient manqué ni les excuser ² ; ce qui démontra son esprit ambitieux et factieux, lui fit perdre de son crédit et lui suscita beaucoup d'embarras.

Rien ne blesse si dangereusement un État que de réveiller tous les jours le ressentiment des citoyens par de nouvelles brimades qui se font à tels ou tels d'entre eux. C'est ce qui arriva à Rome après le décemvirat. Les Dix, et une infinité d'autres citoyens, furent accusés et condamnés en divers temps ; en sorte que la noblesse fut saisie de la plus grande terreur, convaincue qu'on ne mettrait fin à toutes ces condamnations que par sa destruction entière. Ces dispositions auraient produit les plus mauvais effets si le tribun Marius Duellius ne les eût sagement prévenues par une défense de citer ou d'accuser aucun citoyen romain pendant un an ; ce qui rassura toute la noblesse.

On voit par cet exemple combien il est dangereux pour une république, ou pour un prince, de tenir, par des condamnations continuelles, sans cesse suspendus sur leurs sujets le soupçon, l'inquiétude et les alarmes. On ne peut imaginer rien de plus pernicieux. Les hommes que vous placez dans cette terrible incertitude sur leur vie s'assurent à tout prix contre le péril, et devenus bientôt plus hardis, sont portés à tout entreprendre. Il faut donc ou n'attaquer personne ou exercer en une seule fois la rigueur qu'on croit nécessaire ; mais rassurer ensuite les esprits par tout ce qui peut ramener le calme et la confiance.

¹ Ils furent accusés d'avoir conspiré pour rétablir les Médicis.

² M. ajoute : comme quelqu'un qui ne veut condamner ce qui le sert mais n'en peut pas moins l'approuver.

Chapitre XLVI

*Les hommes s'élèvent d'une ambition
à une autre. On songe d'abord à se défendre,
ensuite à attaquer*

[Retour à la table des matières](#)

Le peuple romain avait recouvré sa liberté, repris son rang dans l'État et, même, acquis plus de puissance, par une infinité de lois qui l'avaient renforcée. Il semblait que la république dût jouir de quelque repos. L'expérience cependant fit voir tout le contraire. Il s'élevait tous les jours de nouvelles dissensions et de nouveaux troubles ; et comme Tite-Live nous en donne la raison d'une manière très judicieuse, rien ne me paraît plus convenable que de rapporter ses propres paroles. Toujours, dit cet historien, l'orgueil du peuple ou celui de la noblesse s'élevait en proportion de l'abaissement du pouvoir opposé. Quand le peuple se tenait dans de justes bornes, la jeune noblesse commençait d'abord à l'insulter ; les tribuns, outragés eux-mêmes, ne pouvaient lui être que d'un faible secours ; les nobles, d'autre part, sentaient bien que leur jeunesse donnait dans l'excès ; mais comme ils étaient convaincus de l'impossibilité de se tenir dans les bornes, ils aimaient mieux les voir franchies par les leurs que par le peuple. Ainsi le désir de la liberté faisait qu'aucun des deux partis n'avait le dessus sans abaisser l'autre. La nature de ces mouvements est telle que quiconque vient à échapper à la crainte commence à l'inspirer. Les traits dont il se garantit, il les renvoie à l'instant à son adversaire ; comme s'il était nécessaire qu'il y eût toujours un oppresseur et un opprimé.

On voit ici l'un des moyens par lesquels les républiques se détruisent, et comment les hommes s'élèvent d'une ambition à une autre, et combien est vraie la maxime que Salluste met dans la bouche de César : « que les vices les plus destructeurs ont eu souvent la meilleure source, et sont dus à d'excellentes causes ¹ ».

S'il existe quelque citoyen ambitieux dans une république, il cherche d'abord, comme nous l'avons dit, à se mettre à l'abri de l'atteinte non seulement des particuliers, mais également des magistrats. Pour cela il se fait des amis, d'abord par des voies honnêtes en apparence, par des secours d'argent, ou par protection accordée contre les puissants. Ces vertus simulées trompent, sans peine, tout le monde ; et comme on ne songe point à s'opposer à ces progrès, celui-ci persévère sans obstacle et parvient à ce degré [p. 124] où les particuliers le craignent et les magistrats le ménagent. Arrivé à ce point sans qu'on se soit opposé à son élévation, il devient très dangereux de le heurter de front, pour les raisons que nous avons énoncées plus haut en parlant du péril qu'il y a à attaquer ouvertement un vice qui a déjà jeté de

¹ En latin dans le texte : « Quod oninia mala exempla bonis initiis orta sunt », Salluste, *La Conjuration de Catilina*, II.

profondes racines. Il ne reste plus alors que le choix ou de chercher à le détruire en courant le risque d'une ruine soudaine ou, en le laissant faire, de subir un esclavage assuré, à moins que la mort ou quelque autre événement ne vous en délivre. En effet, dès qu'on est arrivé au point où les citoyens et les magistrats ont peut de l'offenser, lui et ses amis, il n'y a qu'un pas à faire pour qu'ils forcent ces magistrats et les citoyens à attaquer, à poursuivre qui il leur plaira.

Qu'une des lois constitutives d'une république veille à ce que les citoyens ne puissent faire le mal sous l'ombre du bien ; qu'elle permette la mesure de crédit qui sert à la liberté et qui ne puisse lui nuire, nous en parlerons en son lieu.

Chapitre XLVII

*Que les hommes, quoique sujets à se tromper
sur le général ¹, ne se trompent pas
sur le particulier*

[Retour à la table des matières](#)

Le peuple romain commençait à se dégoûter du nom de consul ; il voulut ou que les plébéiens pussent parvenir au consulat, ou que l'autorité de ces magistrats fût limitée. La noblesse, pour ne pas avilir la majesté consulaire en accordant l'une ou l'autre de ces demandes, prit un terme moyen et consentit à ce qu'il fût nommé quatre tribuns revêtus de la puissance consulaire, qui pussent être également choisis parmi les nobles et parmi les plébéiens. Le peuple fut content de cet arrangement qui lui parut détruire le consulat et qui le ferait participer à cette suprême magistrature. On vit alors quelque chose de bien remarquable. Au moment de créer ces tribuns, le peuple, qui pouvait les choisir tous plébéiens, les tira tous de l'ordre de la noblesse. « L'issue de ces comices, dit Tite-Live, apprit alors qu'autres étaient les esprits dans la chaleur des prétentions aux honneurs, à la liberté, et autres hors de toute passion et dans le calme, quand ils avaient à asseoir un jugement impartial ². »

En examinant d'où peut venir cette différence, je crois en [p. 125] avoir trouvé la cause : c'est que les hommes, quoique sujets à se tromper sur le général, ne se trompent pas sur le particulier. Le peuple romain croyait généralement être digne du consulat ; il était la portion la plus nombreuse de la cité, la plus exposée à la guerre ; celle qui par la force de son bras contribuait le plus à la maintenir libre et à la rendre puissante. Il crut, en se considérant pour ainsi dire en masse, cette demande très raisonnable de sa part et voulut l'obtenir à tout prix. Mais, obligé de porter un jugement sur chacun des candidats de son corps individuellement, il ne sentit que leur incapacité, et il décida qu'aucun d'eux n'était digne de remplir une place qu'il croyait

¹ sur les affaires générales.

² En latin dans le texte : « Quorum comitiorum eventus docuit, alios animos in contentione libertatis et honoris, alios secundum deposita certamina in incorrupto iudicio esse », Tite-Live, IV, 6, 11.

mériter en général. Honteux de la faiblesse des siens, il recourut aux patriciens en qui il reconnaissait plus de talents. Tite-Live, admirant, non sans raison, une aussi sage décision, s'écrie : « Cette modestie, cette équité, cette grandeur d'âme, chez quels individus les trouverez-vous aujourd'hui ? Elle était alors le partage de tout un peuple ¹. »

À l'appui d'un tel exemple, on peut en apporter un autre bien remarquable : c'est ce qui se passa à Capoue après qu'Annibal eut défait les Romains à la bataille de Cannes. À cette occasion l'Italie tout entière était en mouvement : Capoue surtout allait se soulever, en raison de la haine qui existait entre le Sénat et le peuple. Pacuvius Calanus, s'y trouvant alors souverain magistrat pour le peuple romain et prévoyant les troubles dont cette ville allait être agitée, forma le projet d'employer l'autorité de sa place à les concilier. Il assemble donc le Sénat, leur parle de l'animosité du peuple contre eux et du danger qu'ils couraient d'être massacrés si la ville était livrée à Annibal, à la suite de la défaite que les Romains venaient d'essuyer. Il ajoute que si on veut s'en rapporter à lui, il trouvera un moyen de réunir les deux ordres ; mais que ce moyen consiste à enfermer les sénateurs dans le palais ; à les mettre à la merci du peuple qui, par cela même, dit-il, se décidera à vous sauver.

Les sénateurs s'en rapportent à sa prudence. Aussitôt Pacuvius les renferme au palais, assemble le peuple et lui dit que le temps était enfin venu de dompter l'orgueil des nobles et de se venger des injures qu'il en avait reçues, il tenait pour cela le Sénat enfermé dans le palais ; mais comme il ne pensait pas qu'ils voulussent laisser la ville sans gouvernement, il était nécessaire, avant de se défaire des sénateurs anciens, d'en créer de nouveaux ; en conséquence, qu'il avait mis dans une bourse les noms de tous les membres du Sénat ; qu'il les allait tirer un à un et qu'ils feraient périr celui qui serait sorti, après lui avoir préalablement nommé un successeur.

[p. 126] Il commence à tirer un nom de l'urne. À peine l'a-t-il nommé que s'élève un murmure, un cri général contre ce sénateur. On l'accuse de cruauté, d'orgueil, d'arrogance. Pacuvius leur demande qu'on en mette un autre à sa place. Le tumulte s'apaise après quelques moments de calme, le peuple propose quelqu'un mais à ce nom les uns se mettent à siffler, d'autres à rire ; celui-ci lui donne un ridicule, l'autre un tort ; un autre l'accuse. Tous ceux qui sont proposés en remplacement sont hués l'un après l'autre, déclarés indignes d'être sénateurs. Alors, Pacuvius reprenant la parole : « Puisque vous pensez que cette ville ne pourrait être gouvernée sans Sénat, et que vous ne vous entendez pas pour en établir un nouveau, je pense que ce que vous ferez de mieux sera de vous réconcilier avec l'ancien. La peur que vous venez de leur faire aura tellement humilié leur orgueil, que vous trouverez en eux cette douceur, cette humanité que vous cherchez ailleurs. » Son avis prévalut. Il en résulta l'union des deux ordres ; et l'erreur dans laquelle le peuple était tombé, il la découvrit au moment de se décider pour des particuliers à son choix.

¹ En latin dans le texte : « Hanc modestiam aequitatemque et altitudinem animi, ubi nunc in uno inveneris, quae tunc populi universi fuit ? », Tite-Live, IV, 6, 12.

Le peuple est encore sujet à se tromper lorsqu'il juge les événements et les causes en général, et pour ainsi dire en masse ; mais quand il en vient au détail et au particulier il s'aperçoit bien de son erreur.

Après l'an 1494 et l'expulsion de Florence des principaux citoyens ¹, cette ville n'avait aucune forme régulière de gouvernement ; il y régnait une certaine licence ambitieuse qui faisait empirer les maux de la république. Des personnes du peuple, voyant l'État prêt à périr, en ignorant la cause, accusaient l'ambition de quelques grands qui entretenaient ces désordres pour pouvoir établir un gouvernement à leur guise sur les ruines de la liberté. Elles se répandaient dans les maisons et les places publiques, disant du mal de certains citoyens et, promettant que, si jamais elles devenaient membres de la Seigneurie, elles sauraient dévoiler les traîtres et les punir. Il arrivait souvent que ces hommes étaient élevés à la souveraine magistrature ; et là, voyant les choses de plus près, ils connaissaient la véritable cause des désordres, les dangers qui en résultaient et la difficulté d'y remédier. Ils s'apercevaient alors que c'était la faute des circonstances et non celle des hommes. Ils changeaient à l'instant et d'esprit et de conduite, parce que la connaissance particulière qu'ils avaient acquise les tirait de l'erreur où ils étaient tombés en les considérant en général. Ceux qui les avaient entendus et vus si menaçants n'étant que particuliers, et qui les voyaient ensuite tranquilles, gardant le silence, une fois arrivés à la suprême magistrature, les croyaient à leur tour tout à [p. 127] fait pervers, corrompus par les grands. Ce changement se remarqua si souvent et sur tant d'individus qu'il donna naissance au proverbe : « Ces hommes, disait-on, ont un visage pour la place publique et un autre pour le palais. »

De tous ces exemples, il résulte que la manière la plus prompte de faire ouvrir les yeux à un peuple est de mettre individuellement chacun à portée de juger par lui-même et isolément de l'objet qu'il n'avait, jusque-là, apprécié qu'en masse. C'est ainsi qu'en usèrent Pacuvius à Capoue et le Sénat à Rome.

Je crois aussi qu'on en peut conclure que jamais un homme sage ne doit fuir le jugement du peuple sur tels objets particuliers comme la distribution des places et des dignités. C'est la seule chose sur laquelle le peuple ne se trompe jamais ; ou, s'il se trompe, c'est bien moins souvent que ne ferait un petit nombre d'hommes chargés de ces distributions. Je ne crois pas inutile de montrer, dans le chapitre suivant, l'innocente ruse employée par le Sénat romain pour diriger, sans qu'il s'en doutât, le peuple dans ses choix.

¹ les Médicis.

Chapitre XLVIII

*Qui veut empêcher qu'une magistrature
soit déferée à un homme vil ou méchant
doit la faire demander par un homme plus vil
et plus méchant encore, ou par ce qu'il y a dans l'État
de plus illustre et de plus vertueux*

[Retour à la table des matières](#)

Quand le Sénat craignait que le tribuniciat avec puissance consulaire fût donné à des plébéiens, il employait l'un de ces deux moyens : ou bien il faisait demander la place par ce qu'il y avait de plus illustre à Rome ou bien il engageait quelqu'un des plus obscurs et des plus vils¹ plébéiens à se mettre sur les rangs avec ceux de cet ordre qui, méritant plus de considération, sollicitaient cette magistrature. Par cette double mesure, le peuple éprouvait, à la fois, la honte de donner à l'un et d'ôter à l'autre. Ceci appuie le principe, précédemment établi, que le peuple peut se tromper sur le général mais qu'il ne se trompe guère sur le particulier.

Chapitre XLIX

*Si les villes, libres dès leur origine, comme Rome,
ont de la difficulté à trouver des lois qui les maintiennent
en liberté, celles qui sont nées dans la servitude
éprouvent l'impossibilité d'y réussir*

Combien il est difficile, en organisant une république, de la pourvoir de toutes les lois qui doivent la maintenir libre ! Rien ne le montre mieux que la marche de la république romaine. Quoiqu'elle eût reçu force lois de Romulus d'abord, ensuite de Numa, de Tullus Hostilius, de Servius, et enfin des décemvirs créés pour cet objet, néanmoins on découvrait, pour ainsi dire, au maniement de cette machine politique, de nouveaux besoins, qui nécessitaient de nouvelles lois.

De ce nombre fut l'établissement des censeurs² qui furent un des plus solides appuis de la liberté, tant que la liberté exista à Rome ; et cela parce que, juges souverains des mœurs, ils retardèrent plus que personne les progrès de la corruption.

On fit bien une faute à l'établissement de ces magistrats, en les nommant d'abord pour cinq ans ; mais elle fut bientôt réparée par la sagesse du dictateur Mamercus qui,

¹ de très basse condition.

² Cf. Tite-Live, IV, 8.

par une nouvelle loi, réduisit la censure à dix-huit mois, changement dont les censeurs, alors en charge, furent tellement irrités qu'ils le privèrent de l'entrée au Sénat. Cette lâche vengeance excita l'indignation et du Sénat et du peuple. Cependant, comme l'histoire ne dit pas que Mamercus eût les moyens d'échapper à leur vengeance, il faut ou que l'histoire ne soit pas complète ou que la constitution de Rome ait été défectueuse en ce point ; car un État n'est pas bien constitué lorsqu'un citoyen peut y être attaqué impunément pour avoir proposé une loi favorable à la liberté. Mais revenons à notre sujet.

Je disais que la création de cette nouvelle magistrature fit naître cette réflexion : que s'il est difficile aux États nés libres, mais dont les principes de liberté se sont relâchés d'eux-mêmes comme à Rome, de trouver des lois capables de maintenir leur liberté, il n'est pas étonnant que des États qui ont commencé par être dépendants ou dans la servitude éprouvent, je ne dis pas de la difficulté, mais l'impossibilité de se constituer de manière à pouvoir vivre à la fois libres et tranquilles. La république de Florence en est un exemple. Soumise dès son origine à l'empire romain, et ayant toujours vécu sous un gouvernement étranger, tout le [p. 129] temps qu'elle fut dans la dépendance, elle ne pensa pas un seul instant à s'en tirer. L'occasion de secouer le joug étant enfin venue, on la vit se donner un commencement de constitution ; mais comme celle-ci fut un mélange de lois anciennes conservées et mariées avec les nouvelles, elle ne put être bonne : telle elle a existé pendant deux cents ans sans jamais rencontrer une forme de gouvernement qui lui méritât le titre de république.

Les difficultés qui se sont opposées à Florence à l'établissement de la liberté sont les mêmes qu'éprouvent les villes qui ont commencé comme elle ; et quoique bien des fois le suffrage public et libre des citoyens ait donné à quelques citoyens le pouvoir le plus étendu pour réformer les lois, jamais ils n'ont eu pour but l'utilité commune, mais seulement celle de leur parti, et ces prétendues réformes n'ont amené que de nouveaux désordres.

Je vais prouver ce que j'avance par un exemple particulier. Un des objets les plus dignes de fixer l'attention d'un homme qui donne une constitution à une république, c'est d'examiner en quelles mains il remet le droit de vie et de mort sur les citoyens. La constitution de Rome était merveilleuse sur ce point. On pouvait ordinairement en appeler au peuple ; et s'il se rencontrait une occasion où il eût été dangereux de différer l'exécution par l'appel du peuple, on avait recours à un dictateur dont l'ordre absolu était exécuté sur-le-champ ; mais ils n'avaient recours à ce moyen que dans les cas de nécessité.

Mais à Florence et dans les autres villes nées comme elle dans la servitude, c'était un étranger envoyé par le prince qui exerçait ce terrible droit. Quand elle fut devenue libre, cette autorité resta toujours entre les mains d'un étranger que l'on appelait *capitaine* ; mais la facilité qu'avaient à le corrompre les citoyens puissants fut la source des plus grands maux. Cette institution changea par les révolutions arrivées dans l'État, et on nomma huit citoyens pour exercer les fonctions de capitaine ; ce qui fut de mal en pis, pour les raisons que nous avons dites bien des fois : qu'un tribunal peu nombreux est toujours aux ordres d'un petit nombre de citoyens puissants.

Venise a su se garantir de cet abus. Le conseil des Dix peut, sans appel, condamner à mort tout citoyen ; mais comme ceux-ci n'auraient pas assez de force pour punir les grands en crédit, quoiqu'ils en eussent l'autorité, on a établi les *quaranties*¹. Ils ont voulu de plus que les *Pregadi*², qui sont le Sénat, aient le droit de les juger ; en sorte que lorsqu'il y a un accusateur, il y a aussi des juges pour retenir les grands dans le devoir.

Si l'on a vu Rome, qui s'était elle-même donné des lois, et qui [p. 130] y avait employé tant d'hommes sages et éclairés, forcée tous les jours par des événements imprévus de faire de nouveaux établissements pour maintenir sa liberté, est-il étonnant que d'autres villes dont les commencements ont été si vicieux trouvent des difficultés insurmontables à se procurer de meilleures lois ?

Chapitre L

*Que nul conseil, nul magistrat
ne doit pouvoir arrêter la marche des affaires
dans un État*

[Retour à la table des matières](#)

Quinctius Cincinnatus et Julius Mentus étaient consuls à Rome en même temps. La désunion qui régnait entre ces deux magistrats arrêtait toutes les affaires de cette république. En vain le Sénat les pressait de nommer un dictateur qui pût remédier à l'effet de leur discorde. Divisés en tout, ils ne s'accordaient qu'en ce point, de ne pas vouloir de dictateur. Le Sénat, à défaut d'autres moyens, fut obligé de recourir aux tribuns du peuple, et ceux-ci, réunis au Sénat, forcèrent les consuls à obéir.

On remarque d'abord ici l'utilité du tribunat, qui non seulement servait de frein à l'ambition des grands quand elle se tournait contre le peuple, mais encore dans les excès qu'ils se permettaient entre eux.

Observez ensuite que jamais on ne doit, dans un État, abandonner à un petit nombre de citoyens l'exercice de ces fonctions tellement nécessaires au maintien de la république que sans elles tout mouvement serait arrêté. Par exemple, si vous laissez à un conseil le pouvoir de distribuer certaines charges ou certaines prérogatives, ou que vous confiez à un magistrat telle partie d'administration, il faut : ou lui imposer la nécessité de s'en acquitter lui-même, quoi qu'il arrive, ou établir qu'à son défaut il puisse et doive la faire remplir par un autre ; autrement la constitution de cet État serait défectueuse en ce point et l'exposerait aux plus grands dangers ; on voit ce qu'il

¹ Nom donné à trois tribunaux de quarante membres chacun. La *quarantia* criminelle fut créée au XIV^e siècle.

² Le Conseil des *pregadi* s'occupait de la politique extérieure, du commerce et des affaires militaires. Il prit par la suite le nom de *Sénat*.

serait advenu de Rome si l'autorité des tribuns n'avait pu être opposée à l'obstination des consuls.

Le grand Conseil distribue à Venise les charges et les magistratures. Il arrivait quelquefois que, par mécontentement ou par l'effet de quelque fausse suggestion, il ne nommait pas de successeurs aux magistrats de la ville ni à ceux des provinces ; de là le [p. 131] plus grand désordre. En un instant, et les pays sujets et la ville même manquaient d'autorités légitimes, et on ne pouvait rien obtenir si la majorité du Conseil n'était ou satisfaite ou détrompée. Cet inconvénient aurait eu les plus funestes suites, si des citoyens sages n'y avaient pourvu. Ils profitèrent d'une occasion favorable pour faire passer une loi qui déclarait que les magistratures, soit du dehors, soit du dedans, ne seraient jamais vacantes ; les titulaires ne devaient les céder qu'à leurs successeurs arrivés et mis en place par eux. Ainsi fut ôté au grand Conseil le pouvoir d'exposer l'État aux plus grands dangers en arrêtant la marche des affaires publiques.

Chapitre LI

*Qu'une république ou un prince doit feindre
de faire par générosité ce à quoi la nécessité
le contraint*

[Retour à la table des matières](#)

Les hommes prudents savent toujours se faire un mérite de ce que la nécessité les contraint de faire. Cette sage politique fut adroitement employée par le Sénat romain, quand il ordonna que les citoyens qui jusque-là avaient fait la guerre à leurs dépens fussent payés par le trésor public ¹. Il voyait que, par défaut de paie, la guerre ne pouvait durer longtemps, et que par là on ne pouvait ni assiéger des villes ni conduire les armées au loin. Le besoin de faire l'un et l'autre lui fit déclarer qu'on donnerait une solde ; mais il sut se faire honneur de ce à quoi il était forcé. Le peuple fut si touché de cette générosité qu'il se livra à des transports de joie inouïs ; il crut recevoir une grâce telle qu'il n'eût jamais osé l'espérer, et qu'il n'eût jamais imaginé de la demander. En vain les tribuns cherchèrent-ils à diminuer à ses yeux le mérite du Sénat en lui faisant voir que cette générosité tendait à accabler le peuple au lieu de le soulager puisqu'il faudrait nécessairement mettre des impôts pour subvenir à cette dépense. Rien ne put diminuer la joie du peuple et sa reconnaissance comme d'un bienfait reçu. Le Sénat sut l'augmenter adroitement par la manière dont il répartit l'impôt ; car les contributions qu'il exigea de la noblesse furent les plus fortes et celles qui furent les premières acquittées.

¹ Après la prise de Véies. Cf. Tite-Live, IV, 59.

Chapitre LII

*Pour réprimer les excès et le danger d'un ambitieux
en crédit dans une république, il n'est pas
de plus sûr moyen ni qui fasse moins d'éclat ¹ que
d'occuper avant lui
le chemin qui conduit à cette élévation*

[Retour à la table des matières](#)

On voit, par ce que nous venons de dire dans le chapitre précédent, le crédit que la noblesse avait acquis auprès du peuple pour avoir paru lui rendre un service en lui accordant une paie, et par la manière dont on avait réparti l'impôt. Si elle eût su se maintenir dans cette faveur, toute semence de troubles eût été détruite ; elle eût enlevé aux tribuns le crédit qu'ils avaient sur le peuple, et par conséquent leur autorité. Dans une république, et surtout dans celles où la corruption a déjà fait des progrès, le meilleur moyen, le plus facile, comme celui qui a le moins d'éclat pour s'opposer à l'ambition d'un citoyen, c'est d'occuper avant lui les voies par lesquelles il chemine pour arriver à son but. Cette sage politique, employée par les adversaires de Cosme de Médicis, eût mieux valu que de le chasser de Florence ². S'ils avaient pris, comme lui, le parti de favoriser le peuple, ils faisaient tomber de ses mains les armes dont il se servait avec le plus de succès.

Pierre Soderini n'avait acquis le plus grand crédit dans cette même ville de Florence que par les soins qu'il prenait pour gagner l'affection du peuple ; c'est ce qui le faisait passer pour un des plus grands partisans de la liberté. Ceux qui portaient envie à son crédit eussent réussi bien plus facilement, d'une manière plus honnête, moins dangereuse, moins désavantageuse à la république en le devançant sur la route qu'il avait suivie pour arriver à ce point de puissance, qu'en l'attaquant de front, au risque d'entraîner dans sa chute la ruine de la république. Ils lui eussent d'abord fait tomber des mains ces armes dont son ambition se servait, ce qui était fort aisé ; ensuite ils l'eussent attaqué avec avantage dans tous les conseils, dans toutes les délibérations publiques, cela sans ménagement et sans se rendre suspects. On dira, peut-être, que si les ennemis de Soderini commirent une faute en lui laissant les moyens de se concilier le peuple, il en commit une autre lui-même à son tour en ne s'emparant pas de ces mêmes moyens dont ses adversaires pouvaient se servir, et qui consistaient à le faire regarder comme un homme dangereux pour la [p. 133] liberté. Mais Soderini doit être excusé. Il lui était très difficile d'en venir à bout ; il ne pouvait leur ôter ces moyens en les employant lui-même. En effet, ceux-ci consistaient uniquement à favoriser les Médicis ; c'est par ces armes qu'on l'attaqua, et qu'enfin on

¹ qui provoque moins de troubles.

² Cf. *supra*, chap. XIII.

le terrassa ¹. Or, Soderini pouvait-il honnêtement prendre ce parti sans détruire cette même liberté dont le peuple avait fait de lui le gardien ? Ce changement ne pouvant ni se tenir secret ni se faire tout d'un coup eût été plein de danger pour lui. Dès qu'il se fût montré l'ami des Médicis, il serait devenu suspect et odieux au peuple, et ses ennemis s'en seraient servi avantageusement pour le perdre.

Il faut donc, avant de prendre un parti, considérer ses inconvénients et ses dangers. Si le désavantage l'emporte sur l'utilité, savoir y renoncer, quand même on serait sûr d'y amener tous les suffrages. Se conduire autrement, ce serait s'exposer à ce qu'éprouva Cicéron qui, voulant détruire le crédit d'Antoine, ne fit que l'accroître. En effet, Marc-Antoine, ayant été déclaré l'ennemi du Sénat, avait rassemblé une armée composée en grande partie des anciens soldats de César. Cicéron, pour lui enlever ces soldats, engagea le Sénat à se servir d'Octave ², et à l'envoyer avec les consuls et l'armée contre Antoine. Il prétendait que les soldats d'Antoine n'entendraient pas plutôt nommer Octave, le neveu de César, et qui portait son nom, qu'ils abandonneraient le premier pour se ranger sous les drapeaux du second, et qu'ainsi, privé de leurs secours, Antoine serait facilement écrasé. Ce fut le contraire qui arriva. Antoine sut gagner Octave, qui abandonna et Cicéron et le Sénat pour se liguier avec lui ; ce qui perdit pour toujours le parti des grands. Rien n'était plus facile à prévoir. Il ne fallait pas croire en Cicéron, mais il fallait redouter le nom de César qui avait détruit ses ennemis avec tant de gloire et établi à Rome une monarchie ; il ne fallait attendre ni de lui ³ ni de ses partisans quoi que ce soit de favorable à la liberté.

¹ Sous la pression des partisans des Médicis, soutenus par les Espagnols, Soderini fut déposé en 1512. Cf. *supra*, chap. VII.

² le futur Auguste.

³ des héritiers du nom de César.

Chapitre LIII

*Qu'un peuple souvent désire sa ruine,
trompé par une fausse apparence de biens,
et qu'on le met facilement en mouvement par des
espérances
séduisantes et des promesses magnifiques*

[Retour à la table des matières](#)

Après la prise de Véies, il circula parmi le peuple de Rome qu'il serait utile pour la ville que la moitié de ses habitants allât demeurer à Véies. On faisait valoir la richesse de son territoire, le nombre de ses édifices et son voisinage de Rome ; on pouvait par ce moyen enrichir la moitié des citoyens, sans déranger, à raison de cette proximité, le cours des affaires. Ce projet parut, au Sénat et aux plus sages des Romains, si désavantageux et même si funeste qu'ils déclarèrent hautement qu'ils aimeraient mieux mourir que d'y donner la main. La dispute s'échauffa entre les deux tendances. On en serait venu aux armes et le sang aurait coulé si le Sénat ne s'était fait comme un rempart des citoyens les plus vieux et les plus estimés ; par la vénération que le peuple avait pour eux, ils lui servirent de frein, et il ne poussa pas plus loin ses excès. À ce sujet il faut remarquer deux choses. La première, que le peuple, trompé souvent par de fausses apparences de bien, désire sa propre ruine ; et s'il ne lui est pas démontré ce qui est bien et ce qui est mal par quelqu'un en qui il ait confiance, la république se trouve exposée aux plus grands dangers ; mais quand le hasard fait que le peuple n'a confiance en personne, ce qui arrive quelquefois lorsqu'il a été déjà trompé soit par les événements, soit par les hommes, il faut nécessairement que l'État dépérisse. C'est ce qui a fait dire au Dante, dans son Traité de la monarchie, qu'on entend bien des fois le peuple dans son exaltation crier : « Vive notre mort, périsse notre vie ¹. »

De ce défaut de confiance, il arrive quelquefois dans une république qu'on rejette les meilleurs partis. Les Vénitiens nous en ont fourni un exemple quand, attaqués par tant d'ennemis réunis, ils ne purent, pour prévenir leur ruine, se résoudre à en gagner quelques-uns par la restitution de ce qu'ils avaient enlevé à d'autres, ce qui avait allumé contre eux la guerre et ligué tant de puissances ².

Veut-on savoir ce dont il est facile ou difficile de persuader un peuple ? Il faut faire cette distinction : ce dont vous avez à le per-[p. 135] suader présente-t-il, au

¹ Non pas dans le *De Monarchia*, mais dans *Le banquet*, I, 11 : « Viva la sua morte ! e Muoia la sua vita ! »

² La ligue de Cambrai.

premier abord, une perte ou un gain ? Semble-t-il courageux ou lâche ? S'il y a apparence de fierté ou de richesse, rien de plus aisé que de persuader la multitude, même si la perte de la république et la ruine de l'État se trouvent cachées sous ces belles apparences. Rien de plus difficile, au contraire, s'il y a faiblesse ou perte apparentes, quoique l'avantage et le salut réels de l'État y soient attachés. Ce que je dis là est appuyé par mille exemples tirés de l'histoire des Romains et de celle des Barbares, pris chez les Anciens et chez les Modernes.

Un exemple des plus frappants est celui de Fabius Maximus ¹. Quelle mauvaise opinion n'eut de lui le peuple romain quand il essaya de le persuader qu'il était utile à la république de n'opposer que l'attente à l'impétuosité d'Annibal, et de soutenir cette guerre sans livrer un combat ! Le peuple ne vit que de la lâcheté dans ce conseil ; il n'en démêla pas l'utilité ; et Fabius ne trouva pas d'assez fortes raisons pour le lui rendre sensible. Les peuples sont tellement aveuglés de brillantes illusions, qu'après avoir commis la faute énorme de donner pouvoir au maître de la cavalerie de livrer bataille sans le consentement du dictateur, qu'après avoir vu, à la suite de ce pouvoir, l'armée sur le point d'être détruite si la sagesse de Fabius ne l'eût secourue, cette expérience ne le ² rendit pas plus sage, et ne l'empêcha pas de donner le consulat à Varron ³. Celui-ci n'avait pourtant d'autre mérite que d'aller dans toutes les places et dans tous les lieux publics de Rome, promettant de tailler en pièces Annibal sitôt qu'on lui permettrait de le combattre. La défaite de Cannes et presque la ruine de Rome furent la suite de cette imprudence.

Je vais citer un autre exemple pris dans l'histoire romaine. Annibal était en Italie depuis huit ou dix ans. Il n'était pas de province qu'il n'eût inondée de sang romain, lorsqu'un M. Centenius Penula, homme des plus vils ⁴, quoique revêtu autrefois de quelque grade dans la milice, se présente au Sénat et lui promet de lui livrer sous peu Annibal mort ou vif, si on lui donne pouvoir de lever une armée de volontaires dans tel lieu de l'Italie qu'il jugerait convenable. Sa requête parut téméraire au Sénat ; persuadé cependant que s'il la méprisait et que le peuple ensuite en eût connaissance, c'en serait assez pour le porter aux plus grands excès, il la lui accorda. Il aima mieux exposer aux plus grands dangers tous ceux qui suivraient cet insensé qu'exciter de nouveaux mécontentements parmi le peuple, convaincu qu'une pareille proposition était faite pour lui plaire, et qu'il serait bien difficile de l'en dissuader. Centenius Penula, ayant donc rassemblé une multitude sans ordre et sans discipline, marcha sur Annibal, et à peine l'eut-il [p. 136] joint qu'il fut mis en déroute et taillé en pièces avec toute la horde qui l'avait suivi.

En Grèce, dans la ville d'Athènes, jamais Nicias ⁵, malgré sa sagesse et sa prudence, ne put persuader le peuple qu'il était très dangereux de porter la guerre en

¹ Fabius Maximus, dit le Temporisateur. Cinq fois consul, il fut nommé dictateur en 217 av. J.-C.

² Le peuple romain.

³ Il livra et perdit la bataille de Cannes contre Annibal.

⁴ de basse condition.

⁵ Général athénien (v. 470-413 av. J.-C.).

Sicile. Cette guerre, entreprise contre l'avis d'hommes éclairés et sages, entraîna la ruine d'Athènes.

Scipion, parvenu au consulat, demandait l'Afrique pour province et promettait de détruire Carthage. Le Sénat ne voulait pas la lui accorder, se basant sur les principes de Fabius Maximus. Alors Scipion menaça de s'adresser au peuple, sachant combien de pareilles propositions sont faites pour plaire à la multitude.

À tous ces exemples étrangers je pourrais en citer tirés de notre histoire. Ercole Bentivoglio, gouverneur de Florence, et Antonio Giacomini, après avoir battu ensemble, à Saint-Vincent, Bartolommeo d'Alviano¹, allèrent camper devant Pise. Cette entreprise fut décidée par le peuple sur les magnifiques promesses de Bentivoglio, malgré l'avis d'une infinité de gens sages et prudents. Ceux-ci ne purent jamais réussir à l'empêcher, emportés par la volonté de la multitude que les promesses brillantes du gouverneur avaient animée.

Je dis donc que le moyen le plus facile de ruiner une république où le peuple a du pouvoir c'est de lui proposer des entreprises brillantes ; car, dès qu'il a de l'autorité, il en use dans ces occasions, et l'opinion contraire de qui que ce soit ne sera en état de l'arrêter ; mais si la ruine de l'État est la suite de ces entreprises, celle des chefs qui les conduisent est encore plus assurée. Le peuple s'attendait à des victoires, il ne trouva que des défaites. Il n'en accuse ni la fortune ni l'impossibilité de succès, mais l'ignorance ou la malice des chefs, et le plus souvent ou il les fait mourir ou il les emprisonne ou il les exile. C'est ce qui arriva à de nombreux généraux lacédémoniens et athéniens. Leurs succès antérieurs ne leur sont alors d'aucun secours ; leur dernier revers fait tout oublier. Tel fut le sort de notre Antonio Giacomini pour avoir échoué devant Pise, malgré ses promesses. Le peuple, qui s'était flatté du succès, le reçut si mal que, malgré ses nombreux services passés, il dut sa vie bien plutôt à la pitié de ceux qui gouvernaient qu'à aucun souvenir de bienveillance de la part du peuple.

¹ en 1505. Bartolommeo d'Alviano était un condottiere au service de Venise.

Chapitre LIV

Combien est puissante l'autorité d'un grand ¹ homme pour calmer une multitude échauffée

[Retour à la table des matières](#)

La seconde chose à remarquer sur le texte cité dans le précédent chapitre, c'est que rien n'est plus capable de calmer les mouvements d'une multitude animée, que le respect qu'on porte à un homme qui a du poids, de l'autorité, et qui se présente aux mutins ; aussi ce n'est pas sans raison que Virgile a dit :

*De vertus, de respects et d'ans environné,
Un grave personnage, au peuple mutiné
Apparaît... Son aspect impose le silence ;
Chacun prête l'oreille, et ressent sa présence ².*

Il faut donc que celui qui est à la tête d'une armée, ou le magistrat d'une ville où il vient de naître une sédition, sache se présenter à la multitude avec le plus de grâce ³ et de dignité qu'il lui sera possible, et revêtu de toutes les marques de son grade pour inspirer plus de respect.

Deux factions, il y a quelques années, divisaient Florence ; les *fratesques* et les *enragés* ⁴ ; c'est ainsi qu'on les désignait. On en vint aux armes. Les *fratesques* eurent le dessous. Un d'entre eux était Pagolo Antonio Soderini ⁵, citoyen très considéré dans cette république. Le peuple armé se porte en foule à sa maison pour la piller. Francesco, son frère, alors évêque de Volterra, et depuis cardinal, se trouvait, par hasard, dans la maison d'Antonio. Au premier bruit qu'il entendit, à la vue de la foule qui commençait à assiéger les portes, il se revêtit de ses plus beaux habits, il mit pardessus son camail ⁶, et se présenta à cette populace armée. Cet appareil, sa présence et ses discours lui en imposent et l'arrêtent. Il ne fut bruit, pendant quelques jours, dans toute la ville, que de la fermeté de ce prélat et de son succès.

Je conclus donc qu'il n'est pas de meilleur moyen pour apaiser une multitude soulevée que la présence d'un homme qui inspire le respect. On voit aussi, pour revenir à mon sujet, avec quelle obstination le peuple romain avait adopté le parti de

¹ M. dit : d'un homme grave, d'un homme de poids.

² En latin dans le texte : « Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem conspexere, silent, arrectisque auribus adstant », Virgile, *l'Énéide*, I, 151-152.

³ d'affabilité.

⁴ Les *frateschi* ou *piagnoni* (pleurards) étaient les partisans de Savonarole, auxquels s'opposaient les *arrabbiati* (enragés), membres de l'aristocratie.

⁵ frère du gonfalonier Pierre Soderini.

⁶ Pèlerine d'ecclésiastique.

passer à Véies, ébloui par les avantages apparents que ce projet lui présentait et qui lui en cachait les inconvénients. On voit quels troubles et quels malheurs son entêtement aurait fait naître si le Sénat n'avait employé des hommes mûrs et respectés du peuple, pour s'opposer à sa fureur.

Chapitre LV

*Combien il est aisé de faire marcher toutes choses
dans une république où le peuple n'est pas encore
corrompu ;
où l'égalité règne, il ne peut y avoir de principat
où l'égalité ne se trouve pas,
il ne peut y avoir de république*

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons assez longtemps discoursu sur ce qu'on doit craindre ou espérer d'une ville corrompue. Cependant il ne me paraît pas inutile d'examiner une délibération du Sénat au sujet du vœu fait par Camille, de consacrer à Apollon la dixième partie du butin fait à Véies. Ce butin était tombé dans les mains du peuple, il était impossible de savoir au juste à quoi il se montait. Le Sénat ordonna à tous les citoyens d'apporter au trésor public la dixième partie de ce qu'ils avaient pris. Cette ordonnance ne fut point exécutée ; et l'on prit d'autres moyens pour satisfaire Apollon et le peuple tout ensemble ¹. On voit cependant combien le Sénat comptait sur la probité des Romains ; combien il était persuadé que personne ne serait capable de retenir la moindre partie de ce qu'on lui ordonnait de rapporter. D'autre part, admirez ces hommes qui ne songent pas à frauder la loi en donnant moins qu'ils ne devaient donner, mais qui, pour s'en affranchir, aiment mieux témoigner hautement leur indignation. Cet exemple, et plusieurs autres que nous avons cités ci-dessus, prouvent la probité et la religion de ce peuple, et tout le bien que l'on pouvait en attendre.

En effet, là où cette probité ne règne pas, on ne peut attendre aucun bien. Aussi ne peut-on véritablement en attendre aucun des États corrompus comme le sont ceux d'Italie surtout ; ni de ceux qui le sont, quoique à un moindre degré, comme la France et l'Espagne. Si dans ces deux monarchies on voit moins arriver de désordres et de troubles que l'Italie n'en voit naître tous les jours, ce n'est pas tant à la probité de ces peuples qu'il faut l'attribuer et qui est bien éloignée de sa pureté, qu'à la circonstance de vivre sous un roi qui les tient réunis. Encore c'est moins par sa valeur ou son

¹ Les femmes de la noblesse décidèrent d'apporter leurs bijoux au trésor public. Cf. Tite-Live, V, 23 et 25.

courage qu'il y parvient, que par la force des principes constitutifs de ces États, qui ne sont point encore altérés.

L'Allemagne seule nous présente encore des peuples remplis de probité et de religion, ce qui fait que plusieurs républiques y vivent libres et observent leurs lois avec tant de respect que per-[p. 139] sonne, soit citoyen, soit étranger, n'ose tenter de s'en rendre maître ; et pour preuve que parmi ces peuples on trouve de cette ancienne probité, je vais citer un fait en tout semblable à celui de Rome. Lorsque ces villes ont quelque dépense publique à faire, les magistrats ou les conseils qui sont chargés de la répartition imposent sur chaque citoyen un ou deux pour cent, plus ou moins, de ce qu'il possède. L'ordonnance publiée selon les formes usitées, chacun se présente au receveur, fait serment de payer exactement sa quotité, et jette dans une caisse ce qu'il croit devoir, sans avoir d'autre témoin que lui-même de l'exactitude de son paiement.

On peut conjecturer, par cet exemple, de la religion et de la probité de ces peuples. À coup sûr chacun paie exactement ce qu'il doit ; s'il en était autrement, l'impôt ne rendrait pas la somme qu'on en attendait et qu'on évalue d'après les anciennes impositions ; or s'il ne rendait pas cette même valeur, on découvrirait la fraude, et celle-ci découverte, on prendrait d'autres mesures pour faire payer.

Cette probité est d'autant plus admirable qu'elle est devenue plus rare, et qu'on ne la voit déjà plus que dans ces heureuses contrées ; on peut l'attribuer à deux causes : la première est le peu de communication de ces peuples avec leurs voisins ; ceux-ci ne vont point chez les Allemands ; les Allemands ne vont point chez les étrangers, contents des biens dont ils jouissent dans leur pays, des aliments qu'il produit et des laines de leurs troupeaux. Ce défaut de relation a préservé leur innocence de toute corruption. Ils n'ont pu, heureusement pour eux, prendre les mœurs ni des Français ni des Espagnols ni des Italiens, toutes nations infiniment corrompues.

La seconde cause à laquelle ces républiques doivent la pureté des mœurs et l'existence politique qu'elles ont conservées, c'est qu'elles ne souffrent pas chez elles qu'aucun citoyen vive en gentilhomme, ou le soit réellement ; elles ont soin de maintenir au contraire la plus parfaite égalité et sont les ennemies les plus déclarées des seigneurs et de la noblesse qui habitent leur pays ; et si par hasard quelqu'un d'eux tombe entre leurs mains, elles le font périr sans pitié, comme coupable de corrompre et de troubler leur État. Pour expliquer ce que j'entends par gentilhomme, je dirai qu'on appelle ainsi tous ceux qui vivent sans rien faire, du produit de leurs possessions, et qui ne s'adonnent ni à l'agriculture ni à aucun autre métier ou profession ; De tels hommes sont dangereux dans toute république et tout État. Plus dangereux encore sont ceux qui, outre leurs possessions en terre, ont encore des châteaux où ils commandent et des sujets qui leur [p. 140] obéissent. Le royaume de Naples, le territoire de Rome, la Romagne et la Lombardie fourmillent de ces deux espèces d'hommes ; aussi jamais république, jamais État libre ne s'est formé dans ces provinces, peuplées de ces ennemis naturels de toute société politique libre. Il serait impossible même d'y établir une république. Le seul moyen d'y faire régner quelque ordre serait d'y introduire le gouvernement monarchique. En effet, dans les pays où la corruption est si forte que les lois ne peuvent l'arrêter, il faut y établir en même temps

une force majeure, c'est-à-dire un roi qui appesantisse une main de fer et qui déploie un pouvoir absolu pour mettre un frein à l'ambition d'une noblesse corrompue.

La vérité de ces observations est prouvée par l'exemple de la Toscane. Dans un petit espace, on a vu subsister longtemps trois républiques : Florence, Sienne et Lucques. Les autres villes de la Toscane, quoique dans la dépendance de celles-ci, existent cependant avec des formes, une constitution et des lois qui maintiennent leur liberté, ou du moins qui y entretiennent le désir de la maintenir ; et tout cela ne vient que de ce que dans cette province il y a très peu de gentilshommes et qu'aucun n'y possède de châteaux. Il y règne au contraire tant d'égalité qu'il serait fort aisé à un homme sage et qui connaîtrait la constitution des anciennes républiques d'y établir un gouvernement libre. Mais tel a été le malheur de ce pays qu'il ne s'est présenté jusqu'à présent aucun homme qui ait eu le pouvoir ou l'habileté de le faire.

On peut donc conclure de ce que nous avons avancé que quiconque veut établir une république dans un pays où il y a beaucoup de gentilshommes ne peut y réussir sans les détruire tous. Celui qui, au contraire, veut élever une monarchie dans un pays où l'égalité règne, ne pourra jamais y réussir s'il ne tire pas de cet état d'égalité des hommes ambitieux et turbulents ; s'il ne les crée pas gentilshommes, non de nom, mais de fait, en leur donnant des châteaux, des possessions, des richesses et des sujets. Placé au milieu d'eux, celui-ci, par leur moyen, maintiendra sa puissance ; eux se serviront du monarque pour satisfaire leur ambition, et tous les autres seront contraints de supporter un joug que la force seule peut les obliger à endurer. Car la force comprimante ¹ étant en rapport et en proportion avec la puissance comprimée ², toutes les parties se tiendront respectivement à leur place.

Mais établir une république dans un pays plus propre à une monarchie, comme établir une monarchie dans un pays plus propre à une république, ne peut être que l'ouvrage d'un homme d'une capacité et d'une autorité peu communes. Beaucoup l'ont tenté, peu sont venus à bout de réussir. La grandeur de [p. 141] l'entreprise effraie les uns et arrête les autres, de manière qu'ils échouent presque en commençant.

On m'objectera peut-être à ce principe qu'un pays rempli de gentilshommes ne peut pas se gouverner en république, l'exemple contraire de la république de Venise, dans laquelle les gentilshommes seuls peuvent parvenir aux emplois. Je répondrai à cela que les gentilshommes vénitiens le sont plus de nom que de fait. Comme leurs richesses sont fondées sur le commerce et consistent en mobilier ³, ils n'ont ni grandes propriétés en terre, ni châteaux, ni juridiction sur des sujets. La noblesse n'est qu'un titre fait pour attirer la considération, le respect, et n'est nullement établie sur aucun des avantages dont les gentilshommes jouissent ailleurs. Venise est divisée en noblesse et en peuple, comme les autres républiques sont divisées en différentes classes, sous des noms différents, les nobles y ont tous les honneurs, toutes les

¹ de l'opresseur.

² de l'opprimé.

³ en biens meubles.

places ; le peuple en est exclu ; cette distribution ne détruit ni l'ordre, ni l'harmonie ; nous en avons dit les motifs.

Établissez donc une république là où existait l'égalité, ou bien là où elle a été introduite ; et au contraire, établissez une monarchie là où il existe une grande inégalité, autrement votre édifice sera sans proportion et peu durable.

Chapitre LVI

*Que les grands changements qui arrivent
dans une ville ou un État sont toujours annoncés
par des événements, ou prédicts*

[Retour à la table des matières](#)

D'où cela vient-il ? Je l'ignore ; mais mille exemples anciens et modernes prouvent que jamais il n'arrive aucun grand changement dans une ville ou un État, qui n'ait été annoncé ou par des devins, des révélations, des prodiges, ou des signes célestes ; et pour ne pas en rapporter un exemple pris hors de chez nous, on sait de quelle manière le frère Jérôme Savonarole prédit l'arrivée de Charles VIII en Italie ; et que dans toute la Toscane, principalement à Arezzo, on vit des hommes armés qui se livraient combat dans les airs.

Chacun sait également que peu avant la mort du vieux Laurent de Médicis, la foudre tomba sur le haut de la cathédrale, et cela avec tant de fracas que cet édifice en fut considérablement endommagé. Ne sait-on pas également que peu avant l'expulsion [p. 142] de Pierre Soderini, créé gonfalonier de Florence à vie, le palais même fut frappé de la foudre. On pourrait citer une infinité d'autres exemples que je passe de peur d'ennuyer le lecteur. Je raconterai seulement ce qui, d'après Tite-Live, précéda l'arrivée des Gaulois à Rome ¹. Un plébéien, nommé Marcus Ceditius, vint déclarer au Sénat que, passant la nuit dans la rue Neuve, il avait entendu une voix plus forte qu'une voix humaine lui ordonner d'avertir les magistrats que les Gaulois venaient à Rome. Pour expliquer la cause de ces prodiges, il faudrait avoir une connaissance des choses naturelles et surnaturelles que je n'ai pas. Il se pourrait peut-être que l'air, d'après l'opinion de certains philosophes, étant peuplé d'intelligences qui, douées d'assez grandes lumières pour prédire l'avenir, et touchées de compassion pour les hommes, les avertissent par des signes de se mettre en garde contre le péril qui les menace. Quoi qu'il en soit, la vérité du fait existe, et ces prodiges sont toujours suivis des changements les plus remarquables.

¹ Cf. Tite-Live, V, 32.

Chapitre LVII

*Que le peuple en masse est très courageux
séparé, il est très faible*

[Retour à la table des matières](#)

Après la ruine de Rome par les Gaulois, plusieurs citoyens allèrent s'établir à Véies, et cela contre la constitution et malgré la défense du Sénat. Celui-ci, pour remédier à ce désordre, ordonna sous des peines sévères à tout citoyen de revenir habiter Rome. Ceux contre lesquels ces ordres étaient lancés commencèrent par s'en moquer ; cependant le terme prescrit arrivé, chacun s'empressa d'obéir, et Tite-Live dit à ce sujet : « De braves et séditieux qu'ils étaient ensemble, ils devinrent, chacun en particulier, soumis par crainte et obéissants ¹. »

Ce trait peint on ne peut mieux le caractère de la multitude souvent elle est audacieuse et s'exhale en propos contre la décision de ses princes ; mais la punition est-elle présentée, ils se défient mutuellement les uns des autres, et tous s'empressent d'obéir.

Ainsi, quoi qu'on dise de la bonne ou de la mauvaise disposition du peuple d'après ses propos, n'en tenez nul compte ; mais soyez en mesure de le maintenir ² s'il est favorablement disposé, et de ne le pas craindre s'il est dans des dispositions contraires. [p. 143] Cependant si ses dispositions défavorables venaient ou de la perte de sa liberté ou de l'attachement qu'il avait pour un ancien prince encore vivant, il faut bien se garder de les mépriser ; car ce sont, de toutes, les plus redoutables, et on a besoin de la plus grande force pour les contenir. Mais celles qui ont tout autre motif sont faciles à modérer lorsque le peuple n'a pas de chef qui lui serve d'appui ; car s'il n'est rien de plus effrayant qu'une multitude échappée et sans chef, il n'est rien aussi de plus lâche. Quand elle aurait les armes en main, vous la réduirez aisément, si vous avez seulement une retraite pour vous mettre à l'abri de sa première fougue. Bientôt, quand les esprits commencent à se refroidir, chacun, sur le point de retourner à sa maison ³, commence à se méfier de lui-même, et pense à se sauver ou par la fuite ou par un accommodement.

Aussi un peuple soulevé, qui veut éviter pareille issue, doit commencer par se donner un chef qui le dirige, qui le tienne uni, et s'occupe du soin de le défendre. C'est ce que fit le peuple romain quand, après la mort de Virginie, il quitta Rome et se

¹ En latin dans le texte : « Ex ferocibus universis singuli metu suo obedientes fuere », Tite-Live, VI, 4, 5.

² dans ses bonnes dispositions.

³ qui voit le moment de rentrer chez lui.

donna vingt tribuns qui s'occupèrent de l'intérêt de tous. Tout peuple qui n'en agit pas ainsi éprouve ce que nous avons rapporté d'après Tite-Live : qu'une multitude en masse est courageuse, et qu'elle devient vile et lâche quand chaque individu aura à s'occuper seul de son danger particulier.

Chapitre LVIII

Qu'un peuple est plus sage et plus constant qu'un prince

[Retour à la table des matières](#)

Rien n'est plus mobile, plus léger que la multitude ; c'est ce que Tite-Live, notre auteur, et les autres historiens ne cessent d'affirmer. En effet, dans les divers traits qu'il racontait de ces hommes réunis, on voit souvent cette multitude condamner un homme à mort, ensuite le pleurer amèrement et le désirer. Ainsi se conduisit le peuple romain envers Manlius Capitolinus ¹ qu'il fit périr. « À peine le peuple, dit l'historien, eût-il cessé de le craindre qu'il commença de le regretter ². » Et quand ce même historien raconte dans un autre endroit les événements qui suivirent, à Syracuse, la mort d'Hiéronyme, petit-fils de Hiéron, il dit : « Tel est le caractère de la multitude, ou elle sert avec bassesse, ou elle domine avec insolence ³. »

[p. 144] En entreprenant de défendre une cause contre laquelle tous les historiens se sont déclarés, je me charge peut-être d'une tâche si difficile ou d'un fardeau si lourd que je serai obligé de l'abandonner par impuissance, ou de courir le risque d'en être accablé. Mais quoi qu'il en soit, je pense et je penserai toujours que ce ne peut être un tort de défendre ses opinions quand on n'emploie d'autre autorité, d'autre force que celle de la raison.

Je dis d'abord que cette légèreté, dont les écrivains accusent la multitude, est aussi le défaut des hommes pris individuellement, et particulièrement celui des princes ; car quiconque n'est pas retenu par le frein des lois commettra les mêmes fautes qu'une multitude déchaînée ; et cela peut se vérifier aisément. Il y a eu des milliers de princes ; on compte le nombre des bons et des sages. Je ne parle au reste que de ceux qui étaient maîtres de secouer toute espèce de joug ⁴, et parmi ceux-là on ne peut mettre les rois qui vécurent en Égypte à l'époque antique où ce pays se gouvernait par ses lois, ni ceux qui naissaient à Sparte, ni ceux qui, de notre temps, naissent en

¹ Consul romain en 392 av. J.-C. Cf. *supra*, chap. XXIV.

² En latin dans le texte : « Populum brevi, posteaquam ab eo periculum nullum erat, desiderium ejus tenuit », Tite-Live, VI, 20, 15.

³ En latin dans le texte : « Haec natura multitudinis est : aut humiliter servit, aut superbe dominatur », Tite-Live, XXIV, 25, 8.

⁴ qui n'avaient pas de frein pour les arrêter.

France ; car cette monarchie est plus réglée par les lois qu'aucun autre État moderne. Les princes qui naissent sous de pareilles constitutions ne peuvent pas être comparés à ceux sur lesquels on peut étudier le caractère propre à tout prince, pour le comparer à celui du peuple. On doit mettre en parallèle avec ces princes un peuple gouverné comme eux par des lois ; c'est alors qu'on observera dans ce peuple la même bonté que dans ces princes, et on ne le verra ni obéir avec bassesse, ni commander avec insolence.

Tel fut le peuple romain tant que les mœurs se conservèrent pures. Soumis sans bassesse, il sut dominer sans orgueil, conserver de la dignité au moyen de ses magistrats. Fallait-il s'élever contre un ambitieux ? Manlius, et les décemvirs, et d'autres qui cherchèrent à l'opprimer, apprirent s'il en avait l'énergie. Fallait-il pour le salut public obéir à un dictateur, à des consuls ? Il s'y résignait sans peine. S'il regretta Manlius après sa mort, c'est qu'il se rappelait des vertus telles que leur souvenir sollicitait pour lui l'intérêt universel. Elles auraient produit le même effet sur un prince, car c'est l'opinion de tous les écrivains : nous louons, nous admirons les vertus jusque dans nos ennemis. Si ce Manlius si regretté eût été rendu à la vie, le peuple romain l'eût encore jugé comme il l'avait fait une fois ; il l'eût tiré de prison et l'eût encore condamné à mort. Enfin on a vu des princes, tenus pour sages, regretter extrêmement des victimes de leur cruauté. Alexandre donna des regrets et des larmes ¹ à Clitus ² et à quelques autres de ses amis ; Hérode à Mariamne ³.

[p. 145] Mais ce que Tite-live dit du caractère de la multitude ne peut s'appliquer à celle qui est réglée par des lois comme les Romains, mais bien à cette multitude effrénée comme était celle de Syracuse, qui commettait tous les excès auxquels s'abandonnent les princes furieux et sans frein, tels qu'Alexandre et Hérode dans les occasions que nous avons citées.

On ne peut donc pas plus blâmer le caractère d'un peuple que celui d'un prince, parce que tous sont également sujets à s'égarer quand ils ne sont retenus par rien. Outre les exemples rapportés, je pourrais en citer une infinité d'autres. Combien n'y a-t-il pas eu de princes, de tyrans, d'empereurs romains, qui ont montré plus de légèreté et d'inconstance que tel peuple qu'on voudra choisir ?

Je conclus donc, contre l'opinion commune qui veut que le peuple, lorsqu'il domine, soit léger, inconstant, mobile, ingrat ; et je soutiens que ces défauts ne sont pas plus naturels aux peuples qu'aux princes. Les en accuser également est vérité ; en excepter les princes, c'est erreur ; car un peuple qui commande et qui est réglé par des lois est prudent, constant, reconnaissant autant et même, à mon avis, plus qu'un prince même réputé sage. D'un autre côté, un prince dégagé du frein des lois sera ingrat, changeant, imprudent même, plus qu'un peuple placé dans les mêmes circonstances que lui. La différence de nuance qui existe entre eux ne vient pas de la diversité de

¹ regretta et pleura.

² Commandant d'une division des gardes d'Alexandre. Alexandre tua Clitus dans un mouvement de colère. Cf. Plutarque, *Vie d'Alexandre*, 86 suiv.

³ Femme d'Hérode le Grand qui la fit mourir sur de faux soupçons.

leur naturel qui est absolument le même, et qui ne pourrait avoir que des différences à l'avantage du peuple, mais bien du plus ou moins de respect que le peuple et le prince ont des lois sous lesquelles ils vivent. Or, si vous examinez le peuple romain, vous le verrez pendant quatre cents ans ennemi de la royauté, passionné pour le bien public et pour la gloire de la patrie : mille exemples appuient cette vérité.

M'objectera-t-on l'ingratitude dont il paya les services de Scipion ? Je répondrai en renvoyant au chapitre où j'ai prouvé qu'un peuple est moins ingrat qu'un prince ¹. Mais quant à la prudence et à la stabilité, je soutiens qu'un peuple est plus prudent, plus constant et meilleur juge qu'un prince. Ce n'est pas sans raison qu'on dit que la voix du peuple est la voix de Dieu. On voit l'opinion publique pronostiquer les événements d'une manière si merveilleuse qu'on dirait que le peuple est doué de la faculté occulte de prévoir et les biens et les maux. Quant à la manière de juger, on le voit bien rarement se tromper ; quand il entend deux orateurs à talents égaux lui proposer deux partis opposés, il prouve, en se décidant pour le meilleur, qu'il est capable de discerner la vérité. S'il est entraîné quelquefois par des opinions brillantes sans avoir de l'utilité autre chose que l'apparence, comme [p. 146] nous l'avons déjà dit, un prince n'est-il pas plus souvent entraîné par plus de passions que n'en a le peuple ? Qu'on les compare dans le choix de ses magistrats, n'en fait-il pas d'infiniment meilleurs qu'un prince ? Parviendra-t-on jamais à le persuader d'élever à des dignités un homme infâme et de mœurs corrompues ? et cependant quels moyens aisés d'en persuader un prince ? Enfin, s'il a pris quelque chose en aversion, ne le voit-on pas persévérer dans sa haine et garder son opinion pendant des siècles ? Les princes montrent-ils pareille constance ? Et sur ces deux points, je veux que le peuple romain m'en fournisse la preuve.

Pendant plusieurs centaines d'années, parmi tant d'élections de tribuns, de consuls, il n'y eut pas quatre choix dont il eût à se repentir. Il eut tant d'horreur pour le nom de roi que nul service rendu ne put faire échapper à sa vengeance le citoyen qui voulut l'usurper.

Ajoutons d'ailleurs que les villes où les peuples gouvernent font de rapides progrès en peu de temps, et bien plus grands que celles qui vivent sous des princes. Qu'on se rappelle Rome, après l'expulsion de ses rois ; Athènes, après s'être délivrée de Pisistrate ; cette différence ne peut naître que de la supériorité du gouvernement d'un peuple sur celui d'un prince. En vain on m'objecterait ce que notre historien a dit dans l'endroit cité et ailleurs ; car si on rassemble les défauts d'un peuple et d'un prince et leurs bonnes qualités respectives, vous verrez les peuples l'emporter infiniment dans le parallèle ; et si les princes se montrent supérieurs pour créer des lois, donner une constitution à un pays, établir une nouvelle forme de gouvernement, les peuples leur sont si supérieurs pour maintenir l'ordre établi, qu'ils ajoutent sans peine à la gloire de leurs législateurs.

En somme, et pour conclure, les monarchies et les gouvernements populaires, pour avoir une longue durée, ont eu besoin les uns et les autres d'être liés et retenus

¹ Cf. *Discours*, I, 29.

par des lois. Un prince qui n'a pour règle que sa volonté est un insensé. Un peuple qui peut faire tout ce qu'il veut n'est pas sage. Mais si vous comparez un prince et un peuple liés et enchaînés par des lois, vous verrez toujours plus de vertus dans le peuple que dans le prince. Si vous les comparez tous les deux affranchis de toute contrainte des lois, vous verrez moins d'erreur dans le peuple que dans le prince ; ses torts seront moins grands ; il sera plus facile d'y remédier. Un homme de bien peut souvent par son éloquence ramener un peuple licencieux et mutin ; mais nul ne peut faire revenir un prince, et l'on n'a d'autre moyen que la force. Que l'on juge de la gravité [p. 147] de leurs maladies respectives par la différence des remèdes. Pour guérir celle du peuple, il y faut souvent quelques paroles ; pour guérir celle du prince, il faut toujours employer le fer : lequel de ces deux maux jugera-t-on le plus dangereux ?

Dans le moment où un peuple est le plus emporté, l'on ne craint pas tant les excès auxquels il peut s'adonner pour le moment, et on a moins peur du présent que du mal qui peut en provenir, puisque tant de troubles peuvent faire naître un tyran. Mais chez les méchants princes, au contraire, c'est le mal du moment qu'on redoute, et on n'espère qu'en l'avenir ; car on se flatte que l'excès de sa tyrannie peut amener quelque liberté ; de manière que vous voyez la différence de l'un à l'autre ; elle est du présent à l'avenir.

Les cruautés du peuple ne s'exercent que contre ceux qu'il soupçonne d'en vouloir au bien public ; celles d'un prince sont au contraire dirigées contre ceux qu'il redoute comme ennemis de son intérêt particulier. Mais veut-on savoir d'où naît le préjugé défavorable au peuple généralement répandu ? C'est que tout le monde a la liberté d'en dire ouvertement le plus grand mal, même au moment où il domine avec le plus d'empire ; au lieu que ce n'est qu'avec la plus grande circonspection et en tremblant qu'on parle mal d'un prince.

Il ne me paraît pas hors de propos, puisque le sujet m'y conduit, d'examiner dans le chapitre suivant qui d'un peuple ou d'un prince est plus fidèle à ses alliances.

Chapitre LIX

À qui d'un peuple ou d'un prince peut-on se fier davantage, comme allié

[Retour à la table des matières](#)

Puisqu'on voit tous les jours un prince faire alliance avec un prince, une république avec une république, qu'également encore des princes s'allient avec des républiques, et celles-ci avec des princes, examinons lequel des deux est plus fidèle, plus constant, et sur qui il faut le plus compter d'un prince ou d'une république. Après avoir tout pesé, je pense qu'ils se ressemblent en une infinité de cas, et qu'ils diffèrent en bien d'autres.

Je crois d'abord que ni l'un ni l'autre n'observeront fidèlement des traités dictés par la force ; je crois que si l'un et l'autre voient leur État en danger, ils ne manqueront pas, pour le sauver, [p. 148] d'user de mauvaise foi et d'ingratitude. Démétrios ¹, surnommé le Preneur de villes, avait rendu les plus grands services aux Athéniens. Vaincu, mis en fuite par ses ennemis, il se réfugie à Athènes, comme dans une ville amie et qu'il avait obligée ; on refuse de l'y recevoir. Leur ingratitude toucha plus ce prince que la perte de son armée et de ses États. Pompée, mis en déroute en Thessalie par César, se réfugie en Égypte chez Ptolémée qu'il avait remis sur le trône ; ce prince lui donne la mort. Ces deux traits d'ingratitude proviennent des mêmes motifs. Cependant nous voyons qu'il y eut plus d'humanité, moins d'ingratitude de la part de la république que de celle du prince.

Là où la crainte domine, là aussi la foi est gardée au même degré, soit de la part d'une république, soit de la part d'un prince ; et si l'un ou l'autre s'expose à périr pour vous demeurer fidèle, ce seront encore les mêmes motifs qui pourront les y déterminer. Quant au prince, il peut se faire qu'il soit allié d'un prince puissant qui, s'il ne peut le secourir pour le moment, pourra du moins avec le temps le rétablir dans ses États. Il peut croire aussi qu'après s'être montré partisan de celui-ci qui se trouve vaincu, il ne pourrait obtenir une paix solide et sincère de la part de son vainqueur. Tels ont été les motifs des seigneurs napolitains, quand ils sont restés fidèles aux Français ² ; et pour les républiques, tels furent autrefois ceux de Sagonte ³, en

¹ Démétrios I, roi de Macédoine de 294 à 287 av. J.-C.

² Après l'arrivée de Charles VIII venu reprendre le royaume de Naples qu'il revendiquait comme héritier de la maison d'Anjou.

³ Ville qui fut détruite par Annibal en 218 av. J.-C.

Espagne, qui s'exposa à la ruine pour demeurer fidèle aux Romains ; tels ont été ceux de Florence, lorsque, en 1512, elle a suivi constamment le parti français ¹.

Je crois même, après avoir tout mûrement réfléchi, que dans les occasions qui présentent un danger imminent, on trouvera communément plus de constance dans une république que dans un prince. Je suppose que celle-ci ait les mêmes intentions que le prince ; la lenteur de ses mouvements ² lui fera mettre plus de temps à se déterminer et, par conséquent, elle vous sera moins promptement infidèle.

C'est par intérêt qu'on rompt les alliances ; et c'est en ceci que les républiques surpassent infiniment les princes en fidélité. On pourrait citer des exemples en prouvant que le plus petit intérêt provoque souvent un prince à manquer de foi, et d'autres qui prouveraient que les plus grands avantages n'ont pu résoudre des républiques à en manquer. Thémistocle annonça, dans une assemblée, qu'il avait un projet extrêmement utile à la république, mais qu'il ne pouvait le dire tout haut, parce que son succès dépendait absolument du secret. Le peuple d'Athènes nomma Aristide pour en prendre connaissance, ne voulant se décider à [p. 149] l'adopter que d'après son rapport. Thémistocle effectivement en instruit Aristide ; il lui fait voir que l'armée des Grecs, se reposant entièrement sur les traités, se trouvait dans une position où il était facile de la débaucher ou de la détruire, et par là de rendre les Athéniens arbitres de toute la Grèce. Aristide fait son rapport au peuple : il assure que rien n'est avantageux comme le projet de Thémistocle ; mais il prévient, en même temps, que rien n'est plus contraire à la bonne foi ; à l'instant tout le peuple le rejette ³. Philippe de Macédoine, à coup sûr, n'aurait pas eu ce scrupule, ni tant d'autres princes qui ont plus gagné par leur perfidie que par tout autre moyen.

Je ne parle pas de la rupture des traités à raison de leur inobservation : rien de plus ordinaire. Je n'aurai en vue que ceux que l'on rompt par des causes plus particulières. Je crois, par ce qui précède, avoir prouvé que le peuple étant moins sujet à se tromper qu'un prince, on peut se fier avec plus de sûreté à lui qu'à ce dernier.

¹ Après leur victoire à Ravenne en avril 1512, les Français sont repoussés d'Italie par le pape et les Espagnols. Florence, alors dépourvue de l'aide de ses alliés, voit l'arrivée sur son territoire des Espagnols qui rétablissent les Médicis.

² parce que le pouvoir de décision est partagé.

³ Cf. Plutarque, *Vie d'Aristide*, LIV.

Chapitre LX

Que le consulat et toute autre magistrature à Rome se donnaient sans égard à l'âge

[Retour à la table des matières](#)

On voit, par la suite de l'histoire, que les Romains, du jour où les plébéiens purent prétendre au consulat, y admirent tous les citoyens, sans distinction d'âge et de naissance. De tout temps on n'avait eu aucun égard à l'âge pour ces magistratures ; on ne considérait que le mérite et on allait le chercher, soit qu'il se rencontrât chez un jeune homme ou chez un homme âgé. Valérius Corvinus nous en présente un exemple qui sert de preuve. Il fut élevé au consulat à vingt-trois ans. Ce même Valérius disait à son armée : « Le consulat est le prix du mérite et non celui de la naissance ¹. » Si les Romains firent bien ou mal de se montrer indifférents sur ces deux qualités au sujet de leurs consuls, c'est une question à examiner.

Quant à la naissance, ce fut par nécessité que les Romains cessèrent d'y avoir égard ; et toute république, comme on l'a déjà dit, qui voudra avoir les mêmes succès que Rome, s'y verra forcée comme les Romains. On ne peut faire supporter à des hommes et des travaux et des privations que par l'espoir d'obtenir le prix de leurs peines ; il y aurait même du danger à leur ôter cet espoir. Il [p. 150] convenait donc que le peuple fût de bonne heure flatté de l'espérance de parvenir au consulat, et qu'il s'en nourrît pendant un temps, sans la voir se réaliser. L'espoir ne suffisant plus, il fallut en venir aux effets pour le satisfaire.

Quant à l'État qui n'associe pas son peuple à des destinées aussi glorieuses, il peut le traiter comme il voudra, comme nous l'avons vu ailleurs. Mais celui qui veut entreprendre ce que Rome a exécuté ne doit point mettre cette distinction entre ses citoyens ; et si la question de la naissance est résolue, celle de l'âge l'est nécessairement aussi. Car un jeune homme, pour être élevé à une place qui demanderait la prudence d'un vieillard, ne peut ainsi s'attirer tous les suffrages que par quelque action extraordinaire. Or, s'il a fait briller tant de talents par quelque action d'éclat, ce serait un très grand dommage que l'État fût obligé de s'en priver, d'attendre que la vieillesse eût glacé son courage et sa force d'esprit, et cette activité dont elle eût pu tirer les plus grands avantages. On voit que Rome sut profiter ainsi des qualités de Valérius Corvinus, de Scipion, de Pompée et de beaucoup d'autres qui, très jeunes encore, eurent les honneurs du triomphe.

¹ En latin dans le texte « *praemium virtutis, non sanguinis* », Tite-Live, VII, 32.

[p. 151, titre p. 152 sans texte]

Livre second

[p. 153]

Avant-propos

[Retour à la table des matières](#)

Tous les hommes louent le passé, blâment le présent, et souvent sans raison. Ils sont tellement partisans de ce qui a existé autrefois que non seulement ils vantent ces temps qu'ils ne connaissent que par les tableaux que les historiens nous en ont laissés ; mais, devenus vieux, on les entend prôner encore ce qu'ils se souviennent d'avoir vu dans leur jeunesse. Leur opinion est le plus souvent erronée. Or voici, je pense, les principales causes de leur prévention.

La première, c'est qu'on ne connaît jamais la vérité tout entière du passé. On cache, le plus souvent, celles qui déshonoreraient un siècle ; et quant à celles qui sont faites pour l'honorer, on les amplifie, on les rend en termes pompeux et emphatiques. La plupart des écrivains obéissent tellement à la fortune des vainqueurs que, pour rendre leurs triomphes plus éclatants, non seulement ils exagèrent leurs succès, mais jusqu'à la défense des ennemis vaincus ; en sorte que les descendants des uns et des autres ne peuvent s'empêcher d'admirer les hommes qui ont figuré d'une manière aussi brillante, de les vanter et de s'y attacher.

La seconde raison, c'est que les hommes n'éprouvent aucun sentiment de haine qui ne soit fondé ou sur la crainte naturelle ou sur l'envie. Ces deux puissants motifs n'existant plus dans le passé par rapport à nous, nous n'y trouvons ni qui nous pouvions redouter, ni qui nous devons envier. Mais il n'en est pas ainsi des événements où nous sommes nous-mêmes acteurs, ou qui se passent sous nos yeux : la connaissance que nous en avons est entière et complète ; rien ne nous en est dérobé. Ce que nous y apercevons de bien est tellement mêlé de choses qui nous déplaisent que nous sommes forcés d'en porter un jugement moins avantageux que du passé, quoique souvent le présent mérite réellement plus de louanges et d'admiration. Je ne parle point des monuments, [p. 154] des arts, dont le mérite brille de lui-même avec tant d'éclat, que les temps peuvent à peine influencer ou en bien ou en mal sur

l'impression qu'ils produisent. Il n'est ici question que des actions de la vie et des mœurs des hommes qui ne portent point avec elles des témoignages aussi évidents.

Je répéterai donc que rien n'est plus général que l'habitude de louer le passé et de dénigrer le présent. Mais il n'est pas vrai qu'elle trompe toujours. En effet, il faut bien quelquefois que nos jugements s'accordent avec la vérité, d'après le mouvement perpétuel des humains, tendant sans cesse ou à déchoir, ou à se relever.

On voit, par exemple, une ville, un État tenir une constitution des mains d'un législateur habile, dont le talent leur fait faire pendant quelque temps des progrès vers la perfection. Quiconque vit alors dans cet État, et donne plus d'éloges au temps passé qu'au présent, se trompe certainement ; et la raison de son erreur se trouve dans les causes que nous avons indiquées. Mais s'il existe dans cette même république ou dans ce même État, à l'époque où celui-ci décline, alors il ne se trompe plus.

En réfléchissant sur la marche des choses humaines, j'estime que le monde se soutient dans le même état où il a été de tout temps qu'il y a toujours même quantité de bien, même quantité de mal mais que ce mal et ce bien ne font que parcourir les divers lieux, les diverses contrées. D'après ce que nous connaissons des anciens empires, on les voit tous s'altérer tour à tour par le changement qu'ils éprouvent dans leurs mœurs. Mais le monde était toujours de même. Il y avait cette seule différence que les grandes qualités, les grandes vertus, placées d'abord en Assyrie, se transplantèrent en Médie, qu'elles passèrent ensuite en Perse, et de là en Italie et à Rome ; et si après la chute de l'empire romain il n'y a eu aucun autre empire qui ait subsisté et où le monde ait rassemblé toute la masse de bien existante, on la voit cependant se disperser vers plusieurs nations. Tel fut le cas de l'empire franc, des Turcs, du sultan d'Égypte : aujourd'hui celui des peuples d'Allemagne ; et avant, de ces fameux Arabes qui firent de si grandes choses, qui conquièrent l'empire romain en Orient.

Les peuples de ces différents pays, qui ont remplacé les Romains après les avoir détruits, ont possédé ou possèdent encore les qualités que l'on regrette, et qui méritent les éloges qu'on leur donne. Ceux qui, nés dans ces pays, louent le passé plus que le présent, peuvent bien être dans l'erreur. Mais quiconque est né en Italie ou en Grèce, et qui n'est pas devenu ou *ultramontain* en Italie, ou turc en Grèce, celui-là a raison de blâmer le temps pré-[p. 155] sent et de faire éloge du passé. Les siècles passés lui offrent des sujets d'admiration, et celui où il vit ne lui présente rien qui le dédommage de son extrême misère et de l'infamie d'un siècle où il ne voit ni religion, ni lois, ni discipline militaire, et où règnent des vices de toute espèce ; et ces vices sont d'autant plus exécrables qu'ils se montrent chez ceux qui siègent dans les tribunaux, qui occupent les places, qui ont l'autorité en main, et qui veulent être admirés.

Mais pour en revenir à notre sujet, les hommes se trompent quand ils décident lequel vaut le mieux du présent ou du passé, attendu qu'ils n'ont pas une connaissance aussi parfaite de l'un que de l'autre ; le jugement que portent des vieillards sur ce qu'ils ont vu dans leur jeunesse, et qu'ils ont bien observé, bien connu, semblerait n'être pas également sujet à erreur. Cette remarque serait juste si les hommes, à toutes les époques de leur vie, conservaient le même jugement, et s'ils étaient affectés des

mêmes passions ; mais ceux-ci changent et, quoique les temps ne changent pas réellement, ils ne peuvent paraître les mêmes à des hommes qui ont d'autres passions, d'autres goûts et une autre manière de voir. Nous perdons beaucoup de nos forces physiques en vieillissant, et nous y gagnons en jugement et en prudence ; ce qui nous paraissait supportable ou bon dans notre jeunesse, nous paraît mauvais et insoutenable dans l'âge mûr. Nous devrions n'accuser de ces changements que notre jugement : nous en accusons les temps.

D'ailleurs, les désirs de l'homme sont insatiables : il est dans sa nature de vouloir et de pouvoir tout désirer ; et la fortune ¹ borne ses moyens d'acquérir. Il en résulte pour lui un mécontentement habituel, un dégoût de ce qu'il possède ; c'est ce qui le fait blâmer le présent, louer le passé, désirer l'avenir, et tout cela sans aucun motif raisonnable.

Je ne sais pas si je ne mériterai pas d'être mis au nombre de ceux qui se trompent, en élevant extrêmement dans ces discours les temps des anciens Romains et en censurant ceux où nous vivons. Et, en vérité, si la vertu qui régnait alors et le vice qui domine aujourd'hui n'étaient pas plus manifestes que le jour qui nous éclaire, je serais plus retenu dans mes expressions, craignant de tomber dans l'erreur que je reproche aux autres. Mais la chose est si évidente pour tous que je n'hésiterai pas à dire hardiment ce que je pense de ces temps-là et de ces temps-ci, afin d'exciter dans l'âme des jeunes gens qui liront mes écrits le désir d'imiter les uns et de fuir l'exemple des autres toutes les fois que le hasard leur en fournira l'occasion. C'est le devoir d'un honnête homme [p. 156] qui, par le malheur des temps et de la fortune, ne peut pas faire lui-même le bien, d'en donner aux autres des leçons. Peut-être que parmi ceux qu'il aura instruits, il s'en trouvera un plus favorisé du ciel qui parviendra à faire ce bien.

Nous avons parlé dans le livre précédent de la conduite des Romains dans les affaires intérieures. Dans celui-ci nous traiterons de ce qu'ils ont fait pour l'accroissement de leur empire au-dehors.

¹ le hasard, les circonstances.

Chapitre premier

*Laquelle a le plus contribué à la grandeur
de l'empire romain, de la vertu ¹ de la fortune ² ?*

[Retour à la table des matières](#)

Plusieurs écrivains et, entre autres, Plutarque dont l'opinion est d'un très grand poids, ont pensé que la fortune avait plus contribué que la vertu à l'accroissement que prit l'empire de Rome. Une des plus fortes raisons qu'il en donne, c'est l'aveu même de ce peuple qui, ayant élevé plus de temples à la fortune qu'à aucun autre dieu, reconnaît avoir tenu d'elle toutes ses victoires. Il paraît que Tite-Live se range à cette opinion ; il fait rarement parler un Romain de la vertu sans y joindre la fortune.

Non seulement je ne suis point de cet avis, mais je le trouve même insoutenable. En effet, s'il ne s'est jamais trouvé de république qui ait fait autant de conquêtes que Rome, il est reconnu que jamais État n'a été constitué pour en faire comme celui-ci. C'est à la valeur de ses armées qu'elle a dû ses conquêtes ; mais c'est à la sagesse de sa conduite, à ce caractère particulier que lui imprima son premier législateur, qu'elle dut de les conserver, comme nous le prouverons tout au long dans plusieurs des chapitres suivants.

Mais, disent-ils, n'avoir jamais eu à la fois sur les bras deux puissances ennemies, n'est-ce pas plutôt l'effet du hasard que celui du talent ou du courage ? Ils n'eurent de guerre avec les Latins que quand ils eurent non seulement battu les Samnites, mais qu'ils se furent armés contre les premiers, afin de défendre ceux-ci. Ils ne combattirent les Toscans qu'après avoir soumis les Latins, et affaibli, par de fréquentes défaites, la puissance des Samnites ; que si ces deux peuples, avec des forces toutes fraîches, se fussent unis contre Rome, il est probable qu'ils l'eussent détruite.

Mais, de quelque manière que ce soit arrivé, il est certain que jamais Rome n'eut deux puissantes guerres à soutenir en même temps. Ou l'une s'éteignait au moment où l'autre s'allumait, ou l'autre naissait à l'instant où celle-ci prenait fin. C'est ce dont on peut se convaincre en examinant la suite et l'époque de chacune [p. 158] de ces guerres ³. En effet, sans parler de celles qui précédèrent la prise de la ville par les Gaulois ⁴, on voit que pendant qu'ils combattaient contre les Éques et les Volsques, et surtout tant que ces deux peuples furent puissants, aucun autre peuple ne s'éleva

¹ la valeur.

² le hasard, la chance.

³ le déroulement de toutes ces guerres.

⁴ en 390 av. J.-C.

contre eux pour les attaquer en même temps. Ceux-ci domptés, s'éleva la guerre contre les Samnites ; et quoique avant la fin de cette guerre les Latins se soient révoltés, quand cette révolte éclata, les Samnites étaient déjà ligués avec les Romains, et ce fut à l'aide de ceux-ci qu'ils abaissèrent l'orgueil des Latins. Ceux-là soumis, on vit se renouveler la guerre des Samnites ; mais de fréquentes défaites avaient affaibli leurs forces lorsque se déclara la guerre d'Étrurie, aussi fut-elle bientôt terminée. À l'arrivée de Pyrrhus en Italie, les peuples du Samnium se soulevèrent de nouveau. Pyrrhus battu et renvoyé en Grèce ¹, vint la première guerre contre les Carthaginois ² : elle était à peine terminée que tous les Gaulois au-delà et en deçà des Alpes ³ fondirent sur les Romains, en tel nombre qu'il en fut fait un carnage effroyable entre Populonie et Pise, à l'endroit où se trouve la tour Saint-Vincent. Cette guerre finie, les Romains n'en eurent plus pendant vingt-cinq ans que de peu d'importance ; car ils n'eurent à combattre que contre les Liguriens et le reste des Gaulois qui se trouvaient en Lombardie. Cet état dura jusqu'à la seconde guerre punique ⁴ qui les occupa pendant seize ans ; Rome la termina avec gloire, mais pour la voir remplacer par la guerre de Macédoine, puis par celle d'Antiochos ⁵ et par celle d'Asie. Sortie victorieuse de toutes ces guerres, il n'exista dans le monde entier ni prince, ni république qui, seul ou allié à d'autres, put arrêter le torrent de ses conquêtes.

Mais, avant cette dernière victoire, considérez et l'ordre de ces guerres et la conduite des Romains. Dans toutes vous y trouverez leur fortune accompagnée d'autant d'habileté, de courage et de prudence ; vous découvrirez même les motifs qui leur assuraient la fortune. En effet, il est certain que si un prince, ou un peuple, parvient à un degré de réputation tel que ses voisins le craignent, il arrivera toujours qu'aucun d'eux ne l'attaquera, à moins d'y être forcé. En sorte qu'il sera, pour ainsi dire, au choix de ce peuple, ou de ce prince redouté, de faire la guerre à celui de ses voisins qui lui conviendra, et d'apaiser adroitement les autres. Ceux-ci s'apaiseront facilement ; retenus en partie par la haute idée qu'ils ont de sa puissance, en partie trompés par les moyens mêmes qu'il emploie pour les endormir. Les autres puissances plus éloignées, qui n'ont aucune relation avec eux, regarderont les soumissions ou les défaites de ceux-ci comme des [p. 159] événements qui leur sont trop étrangers pour pouvoir mériter leur intérêt.

Elles resteront dans cette erreur tant que l'incendie ne se propagera pas jusqu'à elles. La flamme venant à les gagner, elles n'auront d'autre moyen pour l'éteindre que leurs propres forces, et elles leur suffiront d'autant moins que la puissance qui attaque a accru les siennes par ses succès.

Je ne veux pas parler du manque de sens politique des Samnites qui restèrent spectateurs immobiles des victoires remportées par le peuple romain sur les Volsques

¹ en 275 -av. J.-C.

² dont le théâtre fut la Sicile (264 à 241 av. J.-C.).

³ Les peuples de la Lombardie qui forme de son ancien nom la Gaule cisalpine. (*Note du traducteur.*)

⁴ De 218 à 201 av. J.-C. Elle commença en Espagne, se poursuivit en Italie. Scipion la termina victorieusement en Afrique.

⁵ Antiochos III, roi séleucide de 223 à 187 av. J.-C.

et les Èques ; et pour éviter d'être prolix, je m'arrêterai aux Carthaginois. Ils avaient déjà acquis tant de réputation et de puissance, quand les Romains combattaient et les Samnites et les Toscans ¹ ! Ils avaient soumis l'Afrique, la Sardaigne, la Sicile, et une partie de l'Espagne était en leur pouvoir. Leur puissance, leur éloignement de Rome, firent qu'ils ne pensèrent ni à attaquer les Romains, ni à secourir les Samnites et les Étrusques. Ils se conduisirent même avec Rome comme on se conduit assez naturellement avec tout ce qui s'élève ; ils se lièrent avec elle et recherchèrent son amitié. Ils ne s'aperçurent de leur erreur qu'après que les Romains, ayant soumis tous les peuples qui séparaient les deux empires, commencèrent à leur disputer et la Sicile et l'Espagne. Même aveuglement de la part des Gaulois, de la part de Philippe, roi de Macédoine, et de la part d'Antiochos. Chacun d'eux se persuada soit que les Romains seraient vaincus par celui d'entre eux qui occupait leurs forces dans le moment, soit qu'il serait à temps de les arrêter, par la guerre ou par des traités. Je crois donc que la fortune qui suivit ici les Romains aurait également secondé tout prince qui se serait conduit comme eux et aurait montré autant de courage et d'habileté.

Il serait à propos de montrer la manière dont se conduisait le peuple romain quand il entra sur le territoire ennemi, si nous ne l'avions déjà très longuement expliqué dans le *Traité du prince*. Je dirai seulement, en peu de mots, quel art ils employèrent à se ménager des amis qui leur ouvrirent le chemin par où ils purent arriver dans les pays dont ils méditaient la conquête, ou qui les aidèrent à s'y maintenir. Ainsi Capoue leur ouvrit l'entrée du Samnium ; les Camertins, l'Étrurie ; les Mamertins, la Sicile ; les Saguntins, l'Espagne ; Massinissa, l'Afrique ; les Étoliens, la Grèce ; Eumène et d'autres princes, l'Asie ; les Marseillais et les Éduens, la Gaule. Ainsi ils ne manquèrent jamais d'appuis pour faciliter leurs entreprises, pour conquérir des provinces et pour les conserver. Les peuples qui suivront avec soin les mêmes principes [p. 160] verront qu'ils ont moins besoin de la fortune que ceux qui négligeront de les observer.

Et, pour faire mieux sentir combien le courage et l'habileté servirent plus aux Romains pour conquérir leur empire que ne le fit la fortune, nous examinerons, dans le chapitre suivant, quels furent les peuples contre lesquels Rome eut à combattre, et combien ceux-ci mirent d'opiniâtreté à défendre leur liberté.

¹ Les Étrusques.

Chapitre II

Quels furent les peuples que les Romains eurent à combattre, et combien ils furent opiniâtres à défendre leur liberté

[Retour à la table des matières](#)

Les Romains n'éprouvèrent jamais autant d'obstacles à leurs conquêtes que de la part des petits peuples dont ils étaient entourés, et de quelques autres plus éloignés ; et cela par la passion que, dans les temps anciens, ces peuples avaient pour la liberté. Ils la défendirent avec tant d'acharnement que seul le courage le plus extraordinaire était capable de les subjuguier. On sait, par une infinité d'exemples, à quels périls ils s'exposaient pour la maintenir ou pour la recouvrer ; quelles vengeances ils tiraient de ceux qui la leur avaient ravie. Mais aussi la lecture de l'histoire nous fait connaître les dommages et les préjudices que reçoit une ville ou un peuple de la perte d'un bien aussi précieux.

Aussi, pour un seul pays qui peut aujourd'hui se vanter de posséder des villes libres ¹, les temps anciens nous font voir une infinité de peuples jouissant de la liberté dans tous les pays. À l'époque dont nous parlons, l'Italie, des montagnes qui séparent la Toscane de la Lombardie jusqu'à sa pointe qui regarde la Sicile, était peuplée d'États libres : Étrusques, Romains, Samnites et une infinité d'autres. On ne voit pas qu'il y eût un seul roi, excepté ceux de Rome et Porsenna, roi d'Étrurie dont la postérité s'éteignit ; nous ignorons comment l'histoire n'en a pas fait mention ; mais elle nous apprend que l'Étrurie était libre quand les Romains mirent le siège devant Véies ; et elle était si jalouse de sa liberté, elle haïssait tellement le nom de prince que les Véiens s'étant donné un roi pour la défense de leur ville, et ayant demandé du secours aux Étrusques contre l'ennemi commun, ceux-ci, après s'être longtemps consultés, se décidèrent à refuser [p. 161] le secours qu'ils demandaient tant qu'ils obéiraient à un roi. Ils croyaient indigne d'eux de défendre la patrie de ceux qui l'avaient déjà livrée à un maître.

On découvre aisément d'où naît cette passion d'un peuple pour la liberté. L'expérience prouve que jamais les peuples n'ont accru et leur richesse et leur puissance que sous un gouvernement libre. Et vraiment, peut-on voir sans admiration Athènes, délivrée de la tyrannie de Pisistrate, s'élever dans l'espace de cent ans à un si haut point de grandeur ? Mais ce qui est plus merveilleux encore, c'est celle à laquelle s'éleva Rome, après l'expulsion de ses rois. Ces progrès sont faciles à expliquer : c'est le bien général et non l'intérêt particulier qui fait la puissance d'un État ; et, sans

¹ l'Allemagne.

contredit, on n'a en vue le bien public que dans les républiques : on ne s'y détermine à faire que ce qui tourne à l'avantage commun et si, par hasard, on fait le malheur de quelques particuliers, tant de citoyens y trouvent de l'avantage qu'ils sont toujours assurés de l'emporter sur ce petit nombre d'individus dont les intérêts sont blessés.

Le contraire arrive sous le gouvernement d'un prince : le plus souvent, son intérêt particulier est en opposition avec celui de l'État. Aussi, un peuple libre est-il asservi, le moindre mal qui puisse lui arriver sera d'être arrêté dans ses progrès, et de ne plus accroître ni ses richesses ni sa puissance ; mais le plus souvent il ne va plus qu'en déclinant. Si le hasard lui donne pour tyran un homme plein d'habileté et de courage, qui recule les bornes de son empire, ses conquêtes seront sans utilité pour la république, et ne seront profitables et utiles qu'à lui. Élèvera-t-il aux places des hommes de talent, lui qui les tyrannise et qui ne veut pas avoir à les craindre ? Soumettra-t-il les pays voisins pour les rendre tributaires d'un État qu'il opprime ? Rendre cet État puissant n'est pas ce qui lui convient ; son intérêt est de tenir chacun de ses membres divisé, et que chaque province, chaque terre ne reconnaisse que lui pour maître. Ainsi la patrie ne tire aucun avantage de ses conquêtes ; elles ne profitent qu'à lui seul.

Ceux qui voudront appuyer cette vérité d'une infinité d'autres preuves n'ont qu'à lire le traité de Xénophon sur la tyrannie.

Il n'est donc pas étonnant que les anciens peuples aient poursuivi les tyrans avec tant de fureur ; qu'ils aient été épris de la liberté, et que son nom ait été si fort en vénération parmi eux. On en vit la preuve à la mort d'Hiéronyme, petit-fils d'Hiéron, à Syracuse. La nouvelle de cet événement arrivant à son armée, campée alors non loin de cette ville, y excita d'abord quelques mouvements. On prit les armes pour venger sa mort sur les meur-[p. 162] triers ; mais à peine eut-on appris qu'à Syracuse le cri public était *liberté*, transportée elle-même à ce nom, l'armée se calma à l'instant, sa colère contre les tyrannicides s'apaisa, et elle ne s'occupa que des moyens d'établir un gouvernement libre à Syracuse.

Il n'est pas plus étonnant que ces mêmes peuples aient exercé les vengeances les plus terribles contre ceux qui les avaient privés de leur liberté : il y en a des exemples à l'infini. Je n'en rapporterai qu'un seul, arrivé à Corcyre¹, ville de Grèce, dans le temps de la guerre du Péloponnèse. On sait qu'il régnait alors deux partis : l'un favorisait les Athéniens, l'autre était attaché aux intérêts des Lacédémoniens. Les villes mêmes se trouvaient divisées comme la Grèce entière. Il arriva qu'à Corcyre, les nobles, ayant eu l'avantage, dépouillèrent le peuple de sa liberté. Mais le peuple et ses partisans ayant repris le dessus, par le secours des Athéniens, on se saisit de tous les nobles, on les enferma dans une prison qui pouvait les contenir tous, d'où, sous prétexte de les envoyer en exil en divers endroits, on les tirait par groupes de huit ou dix pour les faire mourir dans les plus cruels supplices. Ceux qui restaient encore s'en étant aperçus se déterminèrent à tout braver pour fuir une mort aussi ignominieuse. Armés de tout ce qu'ils purent se procurer, ils disputèrent l'entrée de la prison à ceux

¹ aujourd'hui Corfou.

qui voulurent y pénétrer. Le peuple, accouru à ces bruits, démolit le toit du bâtiment où ils étaient enfermés, et les ensevelit sous ses ruines.

La Grèce fut encore le théâtre d'une infinité d'événements aussi tragiques et aussi remarquables. Ils fournissent la preuve qu'un peuple se venge plus cruellement contre ceux qui lui ont réellement enlevé la liberté que contre ceux qui ont voulu la lui enlever.

Pour quelle raison les hommes d'à présent sont-ils moins attachés à la liberté que ceux d'autrefois ? Pour la même, je pense, qui fait que ceux d'aujourd'hui sont moins forts ; et c'est, si je ne me trompe, la différence d'éducation fondée sur la différence de religion. Notre religion, en effet, nous ayant montré la vérité et le seul chemin du salut, fait que nous mettons moins de prix à la gloire de ce monde. Les païens, au contraire, qui l'estimaient beaucoup, qui plaçaient en elle le souverain bien, mettaient dans leurs actions infiniment plus de force et d'énergie ; c'est ce qu'on peut inférer de la plupart de leurs institutions ; à commencer par la magnificence de leurs sacrifices, comparée à l'humilité de nos cérémonies religieuses, dont la pompe, plus simple qu'imposante, n'a rien d'énergique ou de formidable¹. Leurs cérémonies étaient non seulement pompeuses, majestueuses, mais on y joignait des [p. 164] sacrifices sanglants par le massacre d'une infinité d'animaux ; ce qui rendait les hommes aussi féroces, aussi terribles que le spectacle qu'on leur présentait. En outre, la religion païenne ne défiait que des hommes auréolés de gloire terrestre, des généraux d'armées, des chefs de républiques. Notre religion couronne plutôt les vertus humbles et contemplatives que les vertus actives. Notre religion place le bonheur suprême dans l'humilité, l'abjection, le mépris des choses humaines ; et l'autre, au contraire, faisait consister le souverain bien dans la grandeur d'âme, la force corporelle et dans toutes les qualités qui rendent les hommes redoutables. Si la nôtre exige quelque force d'âme, c'est pour nous disposer à souffrir plutôt qu'à quelque action de vigueur.

Il me paraît donc que ses principes, en rendant les peuples plus faibles, les ont disposés à être plus facilement la proie des méchants. Ceux-ci ont vu qu'ils pouvaient tyranniser sans crainte des hommes qui, pour aller en paradis, sont plus disposés à supporter des injures qu'à les venger. Mais si ce monde où nous vivons est amolli, si le ciel paraît ne devoir plus s'armer, n'en accusons que la lâcheté de ceux qui ont expliqué notre religion d'une manière plus commode pour la paresse que favorable au courage. S'ils avaient considéré que cette religion nous permet et la gloire et la défense de la patrie, ils auraient vu qu'elle nous ordonne d'aimer cette patrie, de l'honorer, et de nous exercer à toutes les vertus qui peuvent servir à la défendre.

Ces fausses interprétations, et la mauvaise éducation qui en est la suite, sont donc cause qu'on voit aujourd'hui bien moins de républiques qu'on n'en voyait autrefois, et que les peuples, par conséquent, ont moins d'amour pour la liberté. Je croirais cependant que ce qui y a bien plus contribué encore sont les conquêtes des Romains, dont l'empire a englouti toutes les républiques et tous les États libres ; et quoique cet

¹ redoutable, terrible.

empire ait été dissous, les États dispersés n'ont pu se rejoindre ni former des sociétés politiques ¹, si ce n'est en bien peu d'endroits.

Quoi qu'il en soit, les Romains trouvèrent dans toutes les parties du monde une ligue de républiques armées et obstinées à la défense de leur liberté. Ce qui prouve qu'ils ne les auraient jamais soumises sans une extrême habileté jointe au plus grand courage ; et pour nous borner à n'en donner qu'un échantillon, contentons-nous de l'exemple des Samnites : il paraît miraculeux. Ces peuples étaient, de l'aveu de Tite-Live, si puissants et si braves que, jusqu'au consulat de Papirius Cursor ², fils du premier Papirius, c'est-à-dire pendant quarante-six ans, ils résistèrent aux Romains, malgré des défaites sans nombre, le ravage des terres et des villes [p. 164] détruites. Voyez ce pays, couvert autrefois de peuples et de cités vous ne trouvez aujourd'hui qu'un désert ; et alors il était si puissant, si bien gouverné, que s'il eût été attaqué par d'autres que des Romains, il n'eût jamais été soumis.

Il est facile de déterminer la cause de deux états si différents Autrefois ce pays était libre, aujourd'hui il est esclave ; et les seuls États libres, dans tous les pays du monde, comme je l'ai déjà dit, peuvent avoir de grands succès. La population y est plus considérable, parce que les mariages y sont plus libres et présentent plus d'avantages aux citoyens. Chaque individu ne met volontiers au monde que les enfants qu'il croit pouvoir nourrir, sans crainte de voir enlever son patrimoine ; et lorsqu'il sait que non seulement ils naissent libres, et non esclaves, mais qu'ils peuvent, avec du talent, devenir chefs de leur république, on y voit se multiplier à l'infini et les richesses de l'agriculture, et celles de l'industrie Chaque citoyen s'empresse d'accroître et d'acquérir des biens qu'il est assuré de conserver ; et tous, à l'envi les uns des autres, travaillant au bien général par là même qu'ils s'occupent de leur avantage particulier, les font élever l'un et l'autre au plus haut point de prospérité.

Le contraire en tout point arrive dans les pays où le peuple est esclave ; et il est d'autant plus privé de tout bien que l'esclavage est plus rigoureux ; or, de toutes les servitudes, la plus dure est celle où l'on a une république pour maître, et cela pour plusieurs motifs. Le premier, c'est que comme les républiques durent plus longtemps que les autres États, on a moins d'espérance d'en sortir. Le second, parce que le but d'une république est d'affaiblir et d'énerver ³ tous les autres États pour accroître et fortifier le sien : c'est ce que ne fait point un prince, à moins qu'il ne soit un barbare, un vrai fléau, un destructeur de tout système social, comme le sont les princes d'Orient. Mais pour peu qu'il ait en partage des qualités humaines et un certain bon sens, il aime également toutes les villes qui lui obéissent, et leur laisse et leur industrie, et à peu près leurs anciennes institutions. Si elles ne peuvent pas s'accroître comme États libres, au moins ne dépérissent-elles pas dans la servitude : ceci doit s'entendre des villes conquises par un étranger. Nous avons déjà traité de celles qui sont soumises par un de leurs citoyens. Si on pèse attentivement toutes ces réflexions, on ne sera plus étonné de la puissance des Samnites pendant qu'ils étaient libres, ni de

¹ libres.

² Consul en 293 av. J.-C.

³ affaiblir, accabler.

la faiblesse dans laquelle ils tombèrent en devenant esclaves. Tite-Live en rend témoignage en plusieurs endroits, et surtout dans la guerre d'Annibal où il raconte que les Samnites, maltraités par une légion qui était à [p. 165] Nole, envoyèrent demander du secours à Annibal. Ces députés lui dirent dans leur harangue qu'ils avaient combattu les Romains pendant cent ans avec des généraux et des soldats tirés de leur nation, qu'ils avaient eu à soutenir plusieurs fois deux armées consulaires et deux consuls, et qu'ils étaient, à présent, réduits à un tel excès de faiblesse qu'ils pouvaient à peine se défendre contre une petite légion romaine établie à Nole.

Chapitre III

*Rome s'agrandit en ruinant les villes voisines
et en accordant facilement aux étrangers
la qualité de citoyens*

[Retour à la table des matières](#)

« Rome s'accroît cependant sur les ruines d'Albe ¹. » Veut-on qu'une ville étende au loin sa domination ? Il faut employer tous les moyens possibles pour la peupler extrêmement, car jamais une ville ne deviendra puissante sans cette extrême population. L'on en vient à bout par deux moyens : la douceur ou la force. La douceur, quand vous ouvrez des voies aussi faciles qu'elles sont sûres aux étrangers qui veulent venir habiter chez vous, de manière qu'ils se plaisent à y rester. La force, quand, détruisant toutes les villes voisines, vous obligez tous les habitants à venir s'établir dans la vôtre. Rome fut si fidèle à observer ces principes que, dès le temps de son sixième roi, elle renfermait dans ses murs quatre-vingt mille hommes en état de porter les armes. Les Romains imitèrent un bon cultivateur qui, pour fortifier un jeune plant et lui faire porter des fruits qui viennent à maturité, en retranche les premiers rameaux, et, par là, retenant la sève dans le pied de l'arbre, le met en état de pousser des branches plus vigoureuses et plus productives.

Les exemples de Sparte et d'Athènes prouvent la véracité et la nécessité d'un pareil moyen pour accroître et former un grand empire. Ces deux républiques étaient très guerrières, vivant sous de très bonnes lois ; elles ne s'étendirent cependant jamais autant que Rome, qui semblait bien moins policée et moins sagement constituée qu'elles. On ne peut attribuer cette différence qu'à la cause que nous avons indiquée. Rome, pour avoir ainsi accru sa population, pouvait mettre deux cent quatre-vingt mille hommes sous les armes, tandis que Sparte et Athènes ne passèrent jamais le nombre de vingt mille chacune.

¹ En latin dans le texte : « Crescit interea Roma Albae ruinis », Tite-Live, I, 30, 8.

[p. 166] Ce ne fut point par une plus heureuse situation que Rome obtint cet avantage sur ces deux villes ; mais seulement par une différence de système de conduite. Lycurgue, fondateur de Sparte, convaincu que rien ne parviendrait plus facilement à corrompre ses lois que le mélange de nouveaux habitants, disposa tout pour éloigner les étrangers de sa ville. Outre qu'il leur défendit de s'y marier, qu'il leur refusa le droit de bourgeoisie ¹, qu'il leur interdit toutes les facilités de communication qui rapprochent tous les hommes entre eux, il voulut, de plus, que dans sa république on ne fit usage que d'une monnaie de cuir, afin d'ôter à tout le monde l'envie d'y porter des marchandises ou d'y exercer quelque industrie ².

Or, Comme les actions des hommes, leurs procédés ne sont que des imitations de la nature, et qu'il n'est ni possible ni naturel qu'une tige faible et déliée supporte de très grosses branches, de même, une république petite et peu nombreuse ne peut tenir sous sa domination des royaumes plus étendus et plus puissants qu'elle. Si, cependant, elle s'en empare, elle éprouve le sort de l'arbre qui, chargé de branches plus fortes que le tronc, se fatigue à les soutenir et faiblit au moindre vent. C'est ce qui arriva à Sparte, qui s'était emparée de toutes les villes de la Grèce. À peine Thèbes se souleva-t-elle que toutes les autres se soulevèrent également contre elle, et le tronc resta seul, privé de ses branches. Rome ne pouvait éprouver un pareil malheur. Elle avait un tronc assez fort pour soutenir facilement les plus grosses branches.

C'est donc à ce principe, et à quelques autres dont nous parlerons plus bas, que Rome dut sa grandeur et sa puissance. C'est ce que Tite-Live exprime par ces mots : « Rome s'accroît cependant sur les ruines d'Albe ³. »

¹ de citoyen.

² M. ajoute : de sorte que cette ville ne vit jamais s'accroître sa population.

³ En latin dans le texte.

Chapitre IV

Les républiques ont employé trois moyens pour s'agrandir

[Retour à la table des matières](#)

Quiconque a observé attentivement l'histoire ancienne a dû voir que les républiques employaient trois moyens pour s'agrandir, Le premier est celui qu'employèrent les anciens Toscans¹ : il consiste à ne former qu'une ligue de plusieurs républiques réunies entre elles ; qu'aucune ne conserve de degré de [p. 167] prééminence sur l'autre ; en cas de conquête, les villes conquises deviennent autant d'associées à la ligue, de la même manière qu'en usent de notre temps les cantons suisses, et dont en usèrent autrefois, en Grèce, les Achéens et les Étoliens. Mais comme les Romains firent souvent la guerre à ces Toscans, afin de faire mieux connaître le premier moyen, je vais donner quelque information particulière sur ce peuple.

Avant l'établissement des Romains, les Étrusques en Italie étaient très puissants et sur mer et sur terre ; et quoique nous n'ayons aucune histoire particulière de ce peuple, il reste encore quelque souvenir et quelque vestige de leur ancienne grandeur. On sait qu'ils envoyèrent, sur le rivage de la mer Supérieure, une colonie qu'ils appelèrent *Adria*, qui devint assez illustre pour donner son nom à cette mer que l'on nomme encore *Adriatique*. On sait aussi que leurs armes leur soumièrent tout le pays qui s'étend depuis le Tibre jusqu'aux Alpes. Il est vrai que deux cents ans avant que les forces des Romains se fussent rendues redoutables, ce même peuple avait perdu la province appelée aujourd'hui Lombardie, qui leur fut enlevée par les Gaulois. Ceux-ci, forcés de quitter leur pays, ou attirés par la douceur des fruits d'Italie, et surtout par celle de ses vins, s'emparèrent de cette province sous la conduite de Bellovèse ; ils mirent en déroute et chassèrent les habitants, y bâtirent force villes, et de leur nom l'appelèrent Gaule, le même qu'elle a porté jusqu'à ce que les Romains la dominent.

Les Étrusques vivaient donc dans une parfaite égalité. Ils employèrent, pour s'agrandir, le premier moyen dont nous avons parlé. Leur association était de douze villes, parmi lesquelles on comptait Clusium, Véies, Fiesole, Arezzo, Volterra qui gouvernaient leurs États. Leurs conquêtes ne purent dépasser l'Italie ; et même une grande partie de cette contrée sut toujours s'en défendre pour les raisons que nous expliquerons plus bas.

Le second moyen est de s'associer d'autres États, en se réservant le droit de souveraineté, le siège de l'Empire, et de donner son nom² à tout ce qui se fait en commun. Ce fut la méthode suivie par les Romains.

¹ les Étrusques.

² d'avoir l'initiative.

Le troisième enfin est de faire des sujets des nations vaincues. C'est ainsi qu'en usèrent Athènes et Lacédémone.

De ces trois moyens, le dernier est parfaitement inutile, comme l'événement l'a bien prouvé pour ces deux républiques, qui ne périrent que pour avoir fait des conquêtes qu'elles ne pouvaient conserver. Car, vouloir gouverner par la force des villes conquises, surtout celles accoutumées à vivre libres, est un projet [p. 168] aussi difficile que dangereux ; et à moins que vous ne soyez puissamment armé, vous ne parviendrez jamais à vous en faire obéir ; vous ne sauriez tenir vos forces sur un pied respectable, sans vous donner des associés et sans accroître considérablement votre population. Et comme Athènes et Sparte ne suivirent aucune de ces règles, leurs efforts furent absolument inutiles.

Rome, au contraire, pour avoir suivi le second système de conduite, s'éleva au plus haut degré de puissance, et comme elle fut la seule à le suivre constamment, elle fut aussi la seule qui y parvint. Tous les associés qu'elle s'était donnés en Italie qui, sous beaucoup de rapports, vivaient dans une espèce d'égalité, mais vis-à-vis de qui elle s'était réservé le siège de l'Empire, la conduite des entreprises en son nom ¹, ces associés, dis-je, allaient, sans s'en apercevoir, prodiguer et leur fatigue et leur sang pour se mettre eux-mêmes sous le joug. À peine étaient-ils sortis d'Italie avec leurs armées qu'ils parvinrent à réduire les royaumes en provinces, à faire des sujets d'hommes qui, l'ayant été sous des rois, ne se plaignirent pas de leur condition ; comme ils avaient des gouverneurs romains, qu'ils avaient été vaincus par des armées appelées romaines, ils ne reconnaissaient d'autre souverain que Rome. En sorte que ces associés de Rome qui étaient en Italie se trouvèrent en un instant entourés de sujets romains, contenus et encadrés par une ville extrêmement forte ; et ils ne s'aperçurent du piège dans lequel ils étaient tombés et où ils vivaient depuis si longtemps, qu'au moment où il ne fut plus temps d'en sortir, tant Rome avait accru sa puissance par l'acquisition des provinces étrangères, tant elle se trouvait de force, au moyen de l'immense population qu'elle pouvait armer ! En vain, pour se venger des injures reçues, ces Etats associés conjurèrent contre elle ; ils furent vaincus en fort peu de temps, et leur sort ne fit qu'empirer : d'associés ils devinrent sujets.

Ce système n'a été suivi, comme nous l'avons dit, que par les Romains ; et une république qui veut s'agrandir ne doit pas en avoir d'autre ; car l'expérience a prouvé qu'il n'y en a ni de plus sage ni de plus sûr.

Le premier moyen dont nous avons parlé, les confédérations, comme celle des Étrusques, des Achéens, des Étoliens, et comme aujourd'hui celle des Suisses, est le meilleur, après celui employé par les Romains. S'il est lui-même un obstacle à des conquêtes, il en résulte deux avantages : le premier, c'est d'avoir rarement la guerre ; le second, la facilité de conserver ce qu'on peut avoir conquis. Ce qui empêche des États ainsi associés de s'agrandir, c'est qu'ils forment une république éparse, et dont le siège est placé en [p. 169] différents points, ce qui rend très difficiles les moyens de délibération et de résolution commune. Ils éprouvent peu le besoin de dominer ; la

¹ le commandement.

nécessité de partager ce pouvoir avec nombre de confédérés rend le désir de l'obtenir moins vif que pour une république qui se flatte avec raison d'en jouir seule. D'ailleurs, elles ne peuvent se gouverner que par un conseil commun, et cette forme nécessite plus de lenteur dans les délibérations que n'en met un peuple dont les décisions partent d'un même centre. L'expérience nous apprend d'ailleurs que cette espèce de corps politique a des bornes au-delà desquelles il n'est pas d'exemple qu'il se soit jamais étendu ; il se borne à réunir douze ou quatorze États tout au plus. Parvenues à ce point, ces confédérations ne cherchent point à s'étendre, soit parce que c'est celui où elles croient pouvoir se secourir mutuellement, ou qu'elles n'y voient aucune utilité, pour les raisons que nous en avons apportées. En effet, il leur faudrait ou recevoir dans leur confédération les États conquis, et cette multitude formerait confusion, ou bien il faudrait en faire des sujets. Comme elles voient de la difficulté à exécuter le premier et qu'elles ne voient aucun avantage à adopter le second, elles ne mettent aucun prix à un accroissement de territoire.

Quand, donc, ces ligues se voient, par leur nombre, en état de vivre en sûreté, elles font deux choses : la première est de prendre de petits États sous leur protection, et par ce moyen elles se procurent des sommes d'argent faciles à partager ; la seconde est de combattre pour d'autres puissances, de se mettre à la solde de tel ou tel prince, comme le font les Suisses, et comme faisaient les ligues que nous avons citées. Tite-Live nous en fournit une preuve, lorsqu'il raconte que Philippe, roi de Macédoine, s'étant abouché avec T. Quintius Flaminius pour traiter de la paix, en présence du préteur des Étoliens ; Philippe, s'adressant à ce préteur, lui reprocha l'avarice et la perfidie des Étoliens qui ne rougissaient pas de fournir des troupes aux deux puissances ennemies, et dont on voyait souvent flotter les drapeaux à la fois dans les deux camps.

On voit par là que ces sortes de confédérations ont toujours adopté la même conduite, et sont arrivées toujours aux mêmes résultats. On voit, de plus, que la méthode de faire, des pays conquis, des sujets est aussi vicieuse que peu profitable, et que cette manière d'user de ses conquêtes, quand elles sont au-dessus des forces de l'État, l'entraîne bientôt à sa perte. Mais si cette méthode est mauvaise pour les républiques guerrières, combien plus est-elle pernicieuse pour celles qui sont sans armes, comme nos républiques d'Italie.

[p. 170] Tout ceci prouve l'excellence de la marche adoptée par les Romains, d'autant plus admirable que personne ne leur avait tracé la route et que personne n'y a marché après eux. Quant aux confédérations, nous les voyons imitées par celles de Suisse et de Souabe¹. Et, comme nous le dirons à la fin de cet ouvrage, les sages principes de conduite des Romains, si bien adaptés au gouvernement intérieur ou extérieur, non seulement n'ont pas été imités chez nous, mais on n'en a tenu aucun compte, soit qu'on les crût fabuleux, impossibles, ou du moins peu avantageux à pratiquer de nos jours. Par un effet de cette cruelle ignorance dans laquelle nous

¹ À l'instigation de l'empereur germanique Frédéric III, la Grande Ligue de Souabe fut créée en 1488. Elle disposait d'une armée de 12 000 fantassins et de 1 200 cavaliers.

avons été plongés, nous sommes devenus la proie de quiconque a voulu nous attaquer.

Mais s'il paraissait trop difficile d'imiter les Romains, au moins, nous Toscans, pouvions-nous plus facilement marcher sur les traces des anciens Étrusques. Si, pour les raisons alléguées, ils ne purent pas former un empire aussi vaste que celui des Romains, ils purent acquérir en Italie le degré de puissance que leur constitution leur permettait. Leur État fut pendant longtemps tranquille, glorieux, et par les richesses et les armes et par les mœurs et la religion. Mais leur puissance et leur gloire, affaiblies d'abord par les Gaulois, furent anéanties par les Romains, et tellement anéanties que quoiqu'il n'y ait que deux mille ans aujourd'hui qu'ils formaient une république puissante, il en reste à peine quelque souvenir. C'est ce qui m'a fait rechercher d'où pouvait naître un pareil oubli des choses les plus remarquables ce sera l'objet du chapitre suivant.

Chapitre V

Que les changements de religion et de langue, et les accidents des déluges et des pestes effacent la mémoire des choses

[Retour à la table des matières](#)

On a répondu, je pense, aux philosophes qui soutenaient que le monde est éternel, que si une pareille existence était vraie, il serait naturel qu'on conservât la mémoire des événements arrivés depuis plus de cinq mille ans. Mais on ne voyait pas comment la mémoire des temps se perd et se détruit par divers accidents¹. De ces accidents, partie vient des hommes, partie vient du ciel. Ceux qui viennent des hommes sont les changements de religion et de langue. S'établit-il une nouvelle secte, c'est-à-dire une religion [p. 171] nouvelle, son premier soin pour s'accréditer est de détruire l'ancienne ; et quand les fondateurs de celle-ci parlent une langue différente, ils y parviennent facilement.

On peut reconnaître cette vérité en examinant la manière dont la religion chrétienne a procédé contre la religion païenne. Elle a détruit toutes les institutions, toutes les cérémonies et effacé jusqu'au moindre souvenir de cette ancienne théologie. Il est vrai que le christianisme n'a pu réussir à nous ravir également la connaissance des belles actions des grands hommes qui ont fleuri sous le paganisme ; mais on ne doit l'attribuer qu'à la nécessité où il a été de conserver la langue latine pour faire connaître la nouvelle loi qu'il établissait ; à en juger par les persécutions² que les

¹ pour diverses raisons.

² par les autres destructions.

chrétiens ont fait endurer aux païens, s'ils avaient pu employer pour cet objet une nouvelle langue, il ne resterait pas la moindre trace des événements antérieurs.

Voyez la conduite de saint Grégoire et des autres chefs de la religion chrétienne ; avec quelle opiniâtre persévérance ils s'attachent à détruire tous les monuments de l'idolâtrie ! Ils brûlent les ouvrages des poètes, des historiens ; ils détruisent les statues, les tableaux ; ils altèrent ou abolissent tout ce qui pouvait conserver quelque souvenir de l'antiquité. Si, pour seconder leurs efforts, ils avaient pu se servir d'une autre langue, en très peu de temps on eût fait disparaître jusqu'à l'ombre ¹.

Ce que la religion chrétienne a voulu exécuter contre le paganisme, il est à croire que le paganisme l'a exécuté contre la religion établie avant lui ; et comme des changements de cette nature ont eu lieu deux ou trois fois dans l'espace de cinq ou six mille ans, ils ont fait perdre la mémoire des temps qui ont pu précéder. Si on en découvre quelques vestiges, on les regarde comme des fables, on n'y ajoute aucune foi. C'est ce qui arrive à l'historien Diodore de Sicile ², qui rend compte de quarante ou cinquante mille ans, et qui passe pour un menteur, comme je suis moi-même porté à le penser.

Les accidents venus du ciel sont ceux qui détruisent les générations et réduisent la population de telle partie du monde à un petit nombre d'habitants ; c'est ce qui est produit par la peste, par la famine et les inondations. Ce dernier fléau est celui qui se remarque le plus, soit parce qu'il est plus universel, soit parce que ceux qui échappent à ses ravages sont de rustres montagnards qui, n'ayant aucune connaissance de l'antiquité, ne peuvent la transmettre à leurs descendants ; et si, parmi eux, il s'est sauvé quelque homme instruit, il cache avec soin ce qu'il sait pour se faire admirer et se donner une réputation ; il le travestit, selon son [p. 172] caprice ou ses vues, en sorte qu'il ne reste à ses successeurs que ce qu'il a bien voulu leur en montrer.

On ne peut douter que ces accidents n'arrivent de temps à autre ; et d'abord toutes les histoires en sont pleines ; de plus, ils nous expliquent la cause de cet oubli de tant de choses anciennes. D'ailleurs, il paraît naturel que de tels fléaux aient lieu : la nature, comme la plupart des corps qu'elle renferme, a besoin de ces mouvements extraordinaires et spontanés qui la débarrassent de l'excès de matières superflues dont elle serait surchargée. Ainsi, lorsque le monde a surabondance d'habitants ; lorsque la terre ne peut les nourrir ; quand la malice et la fausseté humaines sont à leur comble, la nature, pour se purger, se sert de l'un de ces trois fléaux. Les hommes ainsi réduits à un petit nombre et abattus par le malheur trouvent facilement leur subsistance et deviennent meilleurs.

Ainsi l'Étrurie était, comme je l'ai déjà dit, un pays très riche, très puissant ; la religion, la vertu y régnaient ; elle avait ses mœurs, sa langue particulière ; tout cela a été détruit par la puissance romaine, il n'en est resté que le nom.

¹ jusqu'à l'ombre de l'Antiquité.

² Historien grec né au 1^{er} siècle av. J.-C., auteur d'une histoire universelle depuis l'ère préhistorique jusqu'à 60 av. J.-C.

Chapitre VI

Comment les Romains faisaient la guerre

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons expliqué les moyens dont Rome se servait pour s'agrandir ; il faut montrer à présent de quelle manière elle se conduisait dans la guerre. On verra dans toutes leurs actions, avec quelle prudence ils s'écartèrent des routes ordinaires pour se frayer un chemin plus facile à la souveraine grandeur.

L'intention de qui fait la guerre par choix ou par ambition est de conquérir et de conserver ce qu'il a conquis ; il se conduit de manière à enrichir à la fois son pays et le pays conquis, au lieu de les appauvrir. Il faut donc pour remplir ces divers objets avoir soin de dépenser peu, et de proposer en tout le bien public pour objet ; pour cela, il faut imiter la marche et la conduite des Romains. Le premier de leurs principes était de faire la guerre, comme disent les Français, courte et vigoureuse. Comme ils mirent toujours de fortes armées en campagne, ils terminèrent très promptement toutes leurs guerres contre les Latins, les Samnites, les Étrusques ; et si on veut faire attention à toutes celles qu'ils eurent à [p. 173] soutenir depuis la fondation de Rome, jusqu'au siège de Véies, on verra qu'elles furent expédiées en six, dix ou vingt jours. Leur usage était, aussitôt la guerre déclarée, de marcher à l'ennemi avec une armée formidable, et de lui livrer aussitôt bataille. L'ennemi vaincu, pour empêcher le ravage de ses terres, en venait à un accommodement ; on le condamnait à céder une certaine quantité de territoire qu'on distribuait à des particuliers, ou qu'on affectait à une colonie ; celle-ci, placée sur la frontière ennemie, servait également de barrière pour les frontières des Romains. Il en résultait un double avantage : celui des colons qui jouissaient du produit des terres ; celui de Rome qui, sans dépense, se trouvait gardée.

Rien de plus sûr, de plus redoutable, de plus avantageux que cette conduite. En effet, tant que l'ennemi n'était pas en campagne, cette garde suffisait. Sortait-il pour accabler cette colonie avec des forces considérables ? Les Romains paraissaient également avec une armée aussi formidable, livraient bataille, la gagnaient, et ne rentraient dans leurs foyers qu'après leur avoir imposé de plus dures conditions. Ainsi s'augmentaient, de jour en jour, et leur réputation chez l'ennemi et la force intérieure de leur république.

Tels furent les principes qu'ils suivirent, jusqu'après le siège de Véies, époque à laquelle ils changèrent de méthode. Pour pouvoir soutenir des guerres plus longues, ils se déterminèrent alors à accorder une paie à leurs soldats, qui n'en avaient pas reçue dans les premières dont la durée était fort courte. Mais quoiqu'ils donnassent une solde, que par là ils pussent soutenir des guerres plus longues, et qu'ils fussent

forcés de rester plus longtemps en campagne, parce que leurs ennemis étaient plus éloignés, ils ne varièrent jamais ni sur le principe de finir promptement les guerres suivant les temps et les lieux ni sur la méthode d'envoyer des colonies ; car indépendamment de leur habitude, l'ambition des consuls qui n'avaient qu'un an à rester en charge, et de cette année six mois seulement à donner à la guerre, les portait à l'achever promptement pour obtenir les honneurs du triomphe. Quant aux colonies, les avantages infinis que le public en retirait les firent conserver.

Les Romains changèrent bien quelque chose à leur ancien usage relativement au butin dont ils furent plus avares que dans les premiers temps, soit parce qu'ils crurent moins nécessaire de l'abandonner à des soldats qui recevaient une paie, soit parce qu'il devint si considérable qu'ils voulurent en enrichir le trésor national seulement, afin que la république pût faire elle-même les plus [p. 174] grandes entreprises, sans imposer les citoyens. Aussi le trésor devint-il très riche en fort peu de temps.

Ces deux moyens, la réserve du butin et l'établissement des colonies, firent que Rome s'enrichissait par la guerre, qui est pour les autres États moins sages une cause de ruine. Ce fut à tel point qu'un consul ne semblait pas devoir mériter le triomphe, s'il n'apportait pas au trésor public une grande quantité d'or et d'argent et des richesses de toute espèce.

C'est par une conduite aussi mesurée, en terminant promptement chaque guerre, en n'employant les longueurs que pour fatiguer leurs ennemis, par leurs victoires, leurs incursions et leurs traités, que les Romains augmentèrent tous les jours, de plus en plus, et leurs richesses et leur puissance.

Chapitre VII

Quelle quantité de terrain les Romains accordaient-ils à chaque colon ?

[Retour à la table des matières](#)

Il est difficile de savoir, au juste, la quantité de terrain que les Romains accordaient à chaque colon. Je crois que cette quote-part variait suivant les lieux où ils envoyaient la colonie. Mais on est persuadé que de quelque manière et en quelque lieu que ce fût, ils n'en donnaient qu'une petite étendue : premièrement, afin de pouvoir envoyer plus d'hommes, avantage précieux, puisqu'ils devaient garder le pays ; d'autre part, les Romains étant pauvres chez eux, il n'eût pas été raisonnable que les citoyens hors de Rome connussent l'abondance. Tite-Live nous apprend que, en établissant une colonie à Véies, on distribua à chaque colon trois arpents¹ et sept onces de terre².

¹ du latin *jugerum* = 25 ares environ.

² M. ajoute : ce qui fait chez nous... (et a oublié de donner la conversion).

Indépendamment de ces autres motifs, ils pensaient que ce n'était pas l'étendue de terrain qui enrichissait, mais bien la bonne culture. Il faut, d'ailleurs, qu'une colonie ait des champs communaux pour faire paître ses bestiaux, et des forêts d'où elle puisse tirer du bois de chauffage ¹.

Chapitre VIII

Pour quelles raisons les peuples abandonnent-ils leur patrie pour se répandre dans des pays étrangers

[Retour à la table des matières](#)

Puisque nous avons raisonné de la manière dont les Romains faisaient la guerre, et de l'attaque que les Gaulois firent aux Étrusques, il ne me paraît pas étrange, à ce sujet, d'observer qu'on peut distinguer deux différentes espèces de guerres à raison de leur différente source. L'une est due uniquement à l'ambition des princes ou des républiques qui cherchent à étendre leur empire : telles furent celles d'Alexandre le Grand, les guerres des Romains, et celles que se font chaque jour deux puissances entre elles. Ces guerres sont dangereuses, mais elles ne vont point jusqu'à chasser les habitants d'une province. En effet, la soumission des peuples suffit au vainqueur ; la plupart du temps il les laisse vivre dans leurs propres maisons, et leur conserve leurs lois et leurs biens.

La seconde espèce de guerre a lieu quand un peuple entier, contraint par la famine ou par la guerre, abandonne ses terres, ses femmes, ses enfants, et va chercher de nouvelles terres et une nouvelle demeure, non pour y dominer comme ceux dont nous avons parlé plus haut, mais pour la posséder individuellement, après avoir battu et en avoir chassé les anciens habitants. Cette espèce de guerre est la plus affreuse, la plus cruelle, et c'est de celle-là dont parle Salluste à la fin de l'histoire de Jugurtha, quand il dit que Jugurtha vaincu, on entendit parler des mouvements que faisaient les Gaulois pour aller en Italie. Il remarque que le peuple romain n'avait combattu tous les autres peuples que pour savoir à qui resterait l'empire ; mais que, dans la guerre contre les Gaulois, chacun combattait pour sa propre vie. Il suffit en effet à un prince ou à une république qui attaque un pays d'abattre les têtes qui commandent ; mais des peuples entiers, n'ayant pour vivre que ce qui nourrit les autres, doivent les détruire entièrement.

Les Romains eurent trois de ces terribles guerres à soutenir. La première est celle où Rome fut prise par ces mêmes Gaulois qui avaient enlevé la Lombardie aux Étrusques, comme nous l'avons déjà dit, et qui s'y étaient établis. Tite-Live donne deux causes de leur invasion. D'abord, ils étaient attirés par la douceur des fruits et

¹ M. ajoute : faute de cela, elle ne peut vivre.

principalement par le vin que l'Italie produisait et qu'ils n'avaient pas dans leur pays ; en second lieu, la Gaule était si peu-[p. 176] plée qu'elle ne pouvait suffire à la nourriture de ses habitants. Leurs princes jugèrent nécessaire qu'une partie de la nation allât chercher une autre terre ; cette décision prise, on choisit pour chefs ou capitaines, qui devaient conduire l'émigration, Bellovèse et Sigovèse, deux de leurs rois. Bellovèse alla en Italie et Sigovèse passa en Espagne ; c'est Bellovèse qui s'empara de la Lombardie et qui, ensuite, fit aux Romains la première guerre dont nous parlons.

La seconde guerre des Gaulois suivit de près la première guerre des Carthinois. Les Romains massacrèrent plus de deux cent mille hommes entre Piombino et Pise.

La troisième guerre fut celle des Teutons et des Cimbres qui, ayant vaincu plusieurs armées romaines, furent entièrement défaits par Marius.

Les Romains sortirent donc victorieux de ces trois guerres épouvantables ; il ne fallait rien moins que leur valeur. Aussi, quand la vertu romaine eut disparu, quand les armées eurent perdu leur antique vaillance, leur empire fut détruit par des hordes semblables à celles-ci : Goths, Vandales et autres barbares qui s'emparèrent de tout l'empire d'Occident.

Ces peuplades sortent de leur pays, comme nous l'avons dit, chassées par la faim, ou par la guerre, ou par quelque genre de fléau qui les accable, et qui les oblige d'aller chercher de nouveaux territoires. Quelquefois, elles sont en si grand nombre qu'elles débordent avec impétuosité sur les terres étrangères, en massacrent les habitants, s'emparent de leurs biens, fondent un nouvel empire, et changent le nom du pays même. C'est ce que fit Moïse, et ce que firent également les peuples qui s'emparèrent de l'empire romain. En effet, tous les noms nouveaux des provinces subsistant en Italie et dans les autres contrées de l'Europe ne leur ont été donnés que par ces nouveaux conquérants. Ainsi la Lombardie s'appelait Gaule cisalpine ; la France était la Gaule transalpine ; elle fut appelée France du nom des Francs qui la conquièrent. L'Esclavonie portait le nom d'Illyrie ; la Hongrie, de Pannonie ; l'Angleterre, de Bretagne ; ainsi de tant d'autres qui ont changé de nom, et qu'il serait ennuyeux d'énumérer. Moïse donna également le nom de Judée à la partie de la Syrie dont il s'empara.

J'ai dit plus haut que, quelquefois, tel peuple est forcé par la guerre d'abandonner son pays, de chercher de nouvelles terres. Je citerai l'exemple des *Maurusiens*, qui occupaient anciennement la Syrie. Ceux-ci, sur le point d'être attaqués par les Hébreux, et sentant qu'ils ne pourraient leur résister, aimèrent mieux se sauver en abandonnant leur propre pays que de perdre, à la fois, et [p. 177] leur pays et leur vie. Ils passèrent donc en Afrique avec leurs femmes et leurs enfants, et s'y établirent en chassant les habitants qui l'occupaient auparavant. Et ces mêmes hommes, qui n'avaient pas pu défendre leur patrie, s'emparèrent de celle des autres. Procope¹, qui suivit Bélisaire en Afrique dans la guerre contre les Vandales qui s'en étaient

¹ Historien de l'empereur byzantin Justinien 1^{er} (VI^e siècle) et secrétaire du général Bélisaire.

emparés, rapporte y avoir lu sur des colonnes l'inscription suivante : « Nous *Maurusiens*, fuyons devant Jésus le brigand, fils de Nava ¹. » L'on voit par là le motif de leur sortie de Syrie.

De pareils peuples, chassés de leur pays par la nécessité la plus cruelle, ne peuvent qu'être infiniment dangereux ; et si on ne leur oppose pas des armées formidables, ils l'emporteront toujours sur ceux qu'ils vont attaquer.

Mais quand ces mêmes émigrants sont en petit nombre, le danger est alors bien moindre. Ne pouvant user de tant de violence, ils emploient l'adresse pour s'emparer d'un petit coin de terre, et s'y maintenir en tant qu'alliés. C'est ainsi qu'en usèrent Énée, Didon, les Marseillais et plusieurs autres qui n'ont pu se maintenir dans le pays où ils ont abordé que par consentement des hommes qui l'habitaient déjà.

Ces foules en masse sont presque toutes sorties de la Scythie, pays froid et stérile, où les hommes, trop nombreux pour un pays incapable de les nourrir, sont forcés d'en partir, ayant mille besoins qui les pressent et aucun attrait qui les retienne. S'il y a cinq cents ans que la Scythie n'a plus fourni à ces invasions dans aucun pays ², on doit l'attribuer à plusieurs causes. La première, c'est que plus de trente peuples en sortirent, lors de la décadence de l'empire romain. La seconde, c'est que l'Allemagne et la Hongrie, qui fournissaient aussi de ces essaims d'hommes, ont tellement amélioré leur territoire que les habitants peuvent y vivre à l'aise, sans être contraints d'en chercher de meilleur. D'ailleurs, ces deux nations, étant elles-mêmes très belliqueuses, sont comme un rempart qui maintient les Scythes, leurs voisins, qui n'ont plus l'espoir de pouvoir traverser leurs pays et de les vaincre. On a vu souvent de grands mouvements de Tatars. Mais les Hongrois et les Polonais ont arrêté ces débordements ; et ils se vantent, avec raison, que, sans les efforts de leurs armées, l'Italie et l'Église auraient souvent éprouvé le poids de ces légions de Tatars. En voilà assez sur ces peuples.

¹ En latin dans le texte : « Nos Maurusii, qui fugimus a facie Iesu latronis filii Navae ».

² que les Scythes n'ont plus envahi aucun pays.

Chapitre IX

Quels sont les sujets ordinaires de guerre entre les souverains

[Retour à la table des matières](#)

Le sujet de la guerre qui s'éleva entre les Samnites et les Romains, liés ensemble jusque-là, est celui qui occasionne ordinairement les ruptures entre les grandes puissances. Il naît quelquefois du hasard, ou il est préparé par la politique de celui qui veut faire la guerre. Entre les Samnites et les Romains, ce fut le hasard qui le fit naître. Car l'intention des Samnites en attaquant les Sidicins¹ et les Campaniens n'avait point été de faire la guerre aux Romains. Mais les Campaniens, vivement pressés, prirent le parti, contre l'opinion et le vouloir des deux peuples, de recourir aux Romains et même de se donner à eux. Alors, ceux-ci, obligés de les défendre comme leur propre bien, furent engagés dans une guerre que, sans déshonneur, ils crurent impossible d'éviter. Les Romains étaient trop éclairés pour ne pas sentir qu'ils ne pouvaient pas défendre les Campaniens, leurs amis, contre les Samnites plus anciens amis encore. Mais il leur parut honteux de ne pas les soutenir comme sujets et comme étant leurs alliés ; persuadés que s'ils ne prenaient pas leur défense, ils éloigneraient à jamais tous les peuples qui auraient pu avoir envie de se soumettre à leur domination. Un peuple qui, comme celui de Rome, avait pour but bien plutôt la domination et la gloire que l'amour du repos, pouvait-il se refuser à une si belle occasion ?

Ce fut une circonstance pareille qui donna naissance à la première guerre contre les Carthaginois : les secours que les Romains apportèrent aux Messinois en Sicile. C'est encore au hasard qu'il faut l'attribuer.

Il n'en fut pas de même de la seconde, lorsque Annibal, général des Carthaginois, attaqua en Espagne les Sagontins, amis de Rome. Ce n'était pas à eux qu'il en voulait ; il ne cherchait qu'une occasion de faire prendre les armes aux Romains, de les combattre, et de passer en Italie.

Cette manière d'allumer une guerre a toujours été usitée entre puissances qui veulent garder quelque mesure, et concilier leurs vues ambitieuses avec quelque respect et quelque fidélité à des traités. Si j'ai dessein de faire la guerre à un prince, malgré des capitulations² fidèlement observées entre nous depuis longtemps, sous quelques prétextes, et en sachant donner à mes démarches la [p. 179] couleur convenable, j'attaquerai plutôt son ami que lui. Je sais que son ami étant attaqué, ou il

¹ peuple de la Campanie réduit par les Romains en 334 av. J.-C.

² des traités.

prendra sa défense, et alors il me fournira l'occasion de lui faire la guerre comme j'en avais l'intention, ou il l'abandonnera, et alors il découvrira et sa faiblesse et le peu de prix qu'on doit mettre à son alliance. L'un et l'autre de ces moyens doivent lui faire perdre sa réputation, et rendre plus facile l'exécution de mes projets.

Nous devons remarquer à l'occasion de la résolution que prirent les Campaniens de faire alliance avec les Romains, résolution qui engagea ceux-ci à la guerre, comme nous l'avons dit plus haut, nous devons remarquer, dis-je, que la seule ressource qui reste à un peuple qui, quoique trop faible pour se défendre, ne veut point céder à qui l'attaque, c'est de s'allier franchement à celui qu'il veut prendre pour protecteur. Ainsi les Capouans s'allièrent aux Romains ; ainsi les Florentins à Robert, roi de Naples ¹, qui n'eût jamais consenti à les défendre comme amis, et qui les protégea comme ses sujets contre les forces de Castruccio de Lucques ², lequel les opprimait.

Chapitre X

*Que l'argent n'est pas le nerf de la guerre,
quoique ce soit l'opinion générale*

[Retour à la table des matières](#)

On peut commencer la guerre quand on veut, mais on ne la finit pas de même. Il est donc du devoir d'un prince, avant que de former une entreprise, de mesurer ses forces et de régler d'après elles ses projets. Mais il doit être assez sage pour ne pas se faire illusion dans cet examen. Il se trompera toujours s'il les calcule d'après ses ressources d'argent, d'après la situation de son pays et la bienveillance de ses alliés ³. Tous ces avantages augmentent, certes, les forces, mais ne les fournissent pas. Seuls, ils sont nuls et, par eux-mêmes, ils ne peuvent servir, sans le secours d'une armée à toute épreuve. Tous les trésors ne sont rien sans de pareilles troupes. La seule force d'un pays ne le défend pas ; la fidélité, la bienveillance des alliés ne durent pas. Êtes-vous hors d'état de les défendre à votre tour ? ils ne peuvent vous être fidèles. Les montagnes, les lacs, les lieux les plus inaccessibles deviennent d'un facile accès quand ils sont dépourvus de vaillants défenseurs. Les trésors, au lieu de vous servir, ne servent qu'à exciter de plus en plus contre vous la cupidité des ravisseurs ; et il n'y a [p. 180] pas d'opinion plus fausse que celle qui veut que l'argent soit le nerf de la guerre.

¹ Robert d'Anjou, roi de Naples de 1309 à 1343. Les Florentins l'appelèrent en 1311 pour s'opposer à Henri VII et aux Gibelins et se soumirent à son autorité (Cf. *Histoires florentines*, II, 24-37).

² Castruccio Castracani (1281-1328) battit les Florentins en 1325. Ceux-ci firent alors de nouveau appel à Robert d'Anjou qui leur envoya son fils, le duc de Calabre. Machiavel a écrit une vie de Castruccio de Lucques.

³ M. ajoute : s'il ne dispose pas par ailleurs d'une armée nationale.

Elle a été mise en avant par Quinte-Curce, à l'occasion de la guerre d'Antipatros ¹ général macédonien, contre Lacédémone. Il raconte que, par manque d'argent, le roi de Sparte fut obligé de livrer bataille : il fut vaincu. S'il avait pu différer cette bataille de quelques jours, la nouvelle de la mort d'Alexandre serait arrivée, et il serait resté vainqueur, sans coup férir. Mais manquant d'argent, et craignant que son armée, faute de paie, ne l'abandonnât, il fut obligé de hasarder la bataille ; et Quinte-Curce en prend occasion pour dire que l'argent est le nerf de la guerre.

Cette maxime est mise tous les jours en avant, et les princes, qui s'y confient plus qu'ils ne devraient le faire, règlent leur conduite d'après ce préjugé. Il les aveugle au point de leur faire croire que de grands trésors suffisent pour les défendre. Ils ne voient pas que s'il en était ainsi, Darius eût vaincu Alexandre, les Grecs eussent triomphé des Romains, de notre temps, le duc Charles ² eût battu les Suisses, et les Florentins et le pape n'eussent pas eu tant de difficultés à venir à bout de Francesco Maria ³, neveu de Jules II, dans la guerre d'Urbin.

Tous ceux que nous avons désignés ci-dessus ont été vaincus par ceux qui ont pensé que ce n'est pas l'argent qui est le nerf de la guerre, mais de bonnes troupes. Parmi les objets de curiosité que Crésus, roi de Lydie, faisait admirer à Solon l'Athénien, était un immense trésor. Que pensez-vous de ma puissance, lui dit ce prince, en le lui montrant ? Ce n'est point par cet amas d'or que j'en juge, répliqua Solon ; c'est avec le fer et non avec l'or qu'on fait la guerre ; un ravisseur, qui aura plus de fer que vous, peut vous enlever vos trésors.

Après la mort d'Alexandre le Grand, un essaim prodigieux de Gaulois fondit en Grèce, ensuite en Asie ; ils envoyèrent des ambassadeurs au roi de Macédoine, pour traiter avec lui de la paix. Ce roi, pour leur donner une haute idée de sa puissance et pour les éblouir, étala devant eux son or et ses richesses. Les envoyés gaulois, qui avaient presque arrêté la paix, la rompirent, tant ils furent animés du désir de lui ravir cet or ; et ces trésors, accumulés pour sa défense, furent la seule cause de sa perte.

Il y a peu d'années que les Vénitiens, ayant encore leur épargne pleine, furent dépouillés de leurs États sans pouvoir tirer de leurs trésors aucun moyen de défense ⁴.

Je m'élèverai donc contre le sentiment général : ce n'est pas l'or, mais les bons soldats qui sont le nerf de la guerre. L'or ne fait pas trouver de bonnes troupes, mais les bonnes troupes font trouver de l'or. Si les Romains avaient voulu faire la guerre plus avec de l'or qu'avec du fer, tous les trésors de l'univers ne leur auraient pas suffi, à en juger par la grandeur de leurs entreprises et par les difficultés qu'ils y rencontrèrent ; mais l'usage qu'ils faisaient du fer les empêchait de manquer d'or ; les peuples qui les redoutaient leur apportaient leurs richesses jusque dans leur camp.

¹ Lieutenant d'Alexandre le Grand.

² Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Il fut battu par les Suisses en 1476.

³ Francesco Maria della Rovere, duc d'Urbin, dépossédé de son duché en 1517 par Léon X qui le donna à son neveu Laurent de Médicis.

⁴ Ils furent battus à Agnadel en 1509.

Si le roi de Sparte fut obligé de livrer bataille faute d'argent, il lui arriva d'être réduit à cette extrémité pour de l'argent, comme d'autres y ont été réduits pour d'autres motifs. On a vu des armées manquer de vivres, par exemple, et, entre la dure alternative de mourir de faim ou de hasarder un combat, choisir ce dernier parti comme le plus honorable et qui prête le plus aux faveurs de la fortune. Il est arrivé souvent qu'un général, voyant l'armée ennemie prête à recevoir des renforts, se soit déterminé à courir les chances d'une bataille plutôt que d'attendre que, par ce secours, il ait à le combattre avec plus de désavantage encore. On a vu parfois un général obligé de fuir ou de se battre ; c'est ce qui arriva à Asdrubal, lorsque sur le Métaurus il se vit attaqué par Claudius Néron, allié à l'autre consul romain. Ce général préféra toujours combattre ; malgré les apparences, il pouvait vaincre, et il n'avait que tout à perdre en prenant le parti de la fuite.

Il y a donc une infinité de raisons qui peuvent obliger un général à livrer bataille malgré lui, et le défaut d'argent peut en être une ; mais l'argent n'est pas plus le nerf de la guerre que toutes les autres choses qui peuvent le réduire à cette fâcheuse nécessité.

Je le répéterai donc de nouveau : ce n'est pas l'or, mais les soldats qui font les succès en guerre. L'argent est sans doute un moyen ¹, mais un moyen secondaire que de bons soldats ne manquent jamais de vous procurer, parce qu'il est aussi impossible que de bons soldats ne trouvent pas de l'or, qu'il est impossible que de l'or procure de bons soldats. L'histoire nous le prouve en vingt endroits différents. L'exemple de Périclès, conseillant aux Athéniens de faire la guerre à tout le Péloponnèse, et les persuadant qu'avec de l'adresse et de l'argent, ils resteraient vainqueurs, ne détruit pas cette preuve. En effet, les Athéniens obtinrent, il est vrai, quelques succès mais, à la fin, ils succombèrent, et la sagesse et le courage des soldats de Sparte l'emportèrent sur l'adresse et l'or des Athéniens.

Quel plus digne témoignage pouvons-nous apporter sur ce point que celui de Tite-Live, au moment où il examine si Alexandre eût vaincu les Romains, en supposant qu'il fût passé en Italie ? Il établit que trois choses étaient nécessaires à la guerre : des [p. 182] soldats nombreux et vaillants, des capitaines compétents et de la chance. Il examina ensuite lequel, des Romains ou d'Annibal, était le mieux pourvu de ces trois moyens ; il décida, mais sans dire un seul mot de ce prétendu nerf de la guerre, l'argent.

Les Capouans, requis par les Sidicins de les secourir contre les Samnites, durent probablement mesurer leur puissance sur l'or, et non sur la valeur de leurs troupes. Aussi, après avoir pris le parti de les secourir, deux batailles perdues les forcèrent de se rendre tributaires des Romains, afin d'éviter la ruine.

¹ M. dit : une nécessité.

Chapitre XI

Qu'il n'est pas sage de s'allier avec un prince qui a plus de réputation que de force

[Retour à la table des matières](#)

Tite-Live, voulant faire connaître l'erreur des Sidicins en se confiant aux forces de Capoue, et la fausse opinion de cette ville en croyant pouvoir secourir les Sidicins, ne pouvait mieux rendre cette idée que par ces paroles : « Les Campaniens n'apportèrent au secours des Sidicins qu'un nom, au lieu de forces ¹. » D'où l'on doit conclure que les alliances qui se font avec des princes qui, à raison de la distance des lieux, peuvent difficilement vous secourir, ou à qui les moyens de le faire manquent par leur mauvaise conduite, ou par toute autre circonstance, ont bien plus d'éclat que d'utilité réelle.

C'est ce qui est arrivé de nos jours aux Florentins, lorsqu'en 1479 ils ont été attaqués par le pape et le roi de Naples ². L'amitié du roi de France ne leur a prêté qu'un *grand nom au lieu de secours* ³. Autant en arriverait au prince qui se porterait à quelque entreprise, se reposant sur l'alliance de Maximilien. L'amitié de cet empereur est encore une de celles qui, comme celle de Capoue pour les Sidicins, ne porterait qu'un grand nom au lieu de secours.

Les Capouans se trompèrent donc, pour avoir eu une trop haute opinion de leurs forces, et telle est souvent l'imprudence des hommes, qu'incapables de se défendre eux-mêmes, ils veulent cependant prendre en main la défense d'autrui. Telle fut la faute que commirent les Tarentins lorsque, voyant les deux armées des Samnites et des Romains en présence, ils envoyèrent des ambassadeurs au consul romain pour lui signifier qu'ils voulaient la paix entre les deux peuples, et lui déclarer qu'ils se porteraient pour [p. 183] ennemi de celui des deux qui la refuserait. Aussi le consul ne fit que rire de sa menace ; et pour montrer aux Tarentins, de fait et non en paroles, de quelle réponse il les jugeait dignes, il fit sonner la charge devant les ambassadeurs et ordonna à son armée de marcher contre l'ennemi.

Nous avons dans ce chapitre parlé du mauvais parti que les princes prennent quelquefois de défendre les autres ; je veux, dans le suivant, parler de celui qu'on doit prendre pour se défendre soi-même.

¹ En latin dans le texte : « Campani magis nomen in auxilium Sidicinatorum, quam vires ad praesidium attulerunt », Tite-Live, VII, 29, 5. M. a modifié le texte.

² Sixte IV et Ferdinand d'Aragon (Cf. *Histoires florentines*, VIII, 10).

³ En latin dans le texte : « magis nomen, quam praesidium ».

Chapitre XII

*Lequel vaut mieux, lorsqu'on craint d'être attaqué,
de porter la guerre chez son ennemi
ou de l'attendre chez soi*

[Retour à la table des matières](#)

J'ai entendu des hommes très versés dans l'art de la guerre agiter cette question : « Supposant deux princes, à peu près d'égale force, si le plus puissant déclare la guerre au plus faible, est-il plus avantageux pour ce dernier d'attendre sur ses terres son ennemi, que d'aller le chercher et de l'attaquer dans ses foyers ? » Et ils ne manquaient pas de très bonnes raisons pour et contre.

En faveur de l'opinion de ceux qui veulent qu'on attaque, on cite le conseil donné par Crésus à Cyrus. Ce prince étant arrivé sur les confins des Massagètes ¹, pour leur faire la guerre, leur reine Thomyris lui fit demander lequel des deux partis il préférerait : ou de venir l'attaquer, et qu'alors elle l'attendrait, ou, s'il voulait, qu'elle vienne l'attendre. Dans le conseil, où la chose fut mise en délibération, Crésus, contre l'avis de tous les autres, fut d'avis qu'il fallait que Cyrus aille la trouver. En effet, si cette reine était vaincue loin de son royaume, il ne le lui enlèverait pas, parce qu'elle aurait le temps de se rétablir ; mais que si elle était défaite sur ses confins mêmes, le vainqueur pourrait la poursuivre et ne pas lui donner le temps de se rétablir. On allègue encore le conseil donné par Annibal à Antiochos, au moment où ce prince projetait de faire la guerre aux Romains. Ce général lui démontra que jamais ce peuple ne serait vaincu qu'en Italie ; parce que là, on pouvait faire tourner, contre lui, et ses alliés et ses armes et ses richesses ; mais que le combattre hors de chez lui, c'était lui laisser disposer de l'Italie, c'est-à-dire d'une source inépuisable de [p. 184] forces qui ne lui avaient jamais manqué au besoin. Il conclut qu'il était plus aisé de lui enlever Rome que l'Empire ; et l'Italie, plus qu'aucune autre province... On cite encore Agathocle ² qui, ne pouvant soutenir chez lui les attaques des Carthaginois, porta la guerre dans leur pays, et les contraignit à lui demander la paix. On cite aussi Scipion qui, pour délivrer l'Italie, transporta la guerre en Afrique.

En faveur du sentiment contraire, on dit que le plus grand mal qu'on puisse faire à un ennemi, c'est de le tirer de ses foyers. On cite les Athéniens, toujours vainqueurs quand ils font commodément la guerre sur leurs foyers, et qui perdent leur liberté pour avoir eu l'imprudence de s'en éloigner, et de transporter leurs armées en Sicile. On cite les poètes et les fables d'après lesquelles Antée, roi de Libye, attaqué par

¹ Les Massagètes étaient une ancienne population iranienne vivant entre la mer Caspienne et la mer d'Aral.

² Tyran de Syracuse au IV^e siècle av. J.-C.

l'Hercule égyptien, triompha toujours de son ennemi tant qu'il l'attendit dans l'étendue de son royaume ; mais qui, attiré hors de chez lui par l'adresse d'Hercule, perdit ses États et la vie. C'est ainsi que s'explique la fable d'Antée, lequel reprenait des forces toutes les fois qu'il touchait sa mère (la Terre) et dont Hercule, qui s'en aperçut, ne put venir à bout qu'en l'enlevant du sol, et en l'étouffant en l'air. On cite, parmi les modernes, Ferdinand, roi de Naples ¹, qui passa pour un des princes les plus sages de son temps. Ce prince, ayant appris, deux ans avant sa mort, le dessein que Charles VIII, roi de France, avait décidé de venir l'attaquer, fit une infinité de préparatifs ; mais il fut attaqué par la maladie dont il mourut. Parmi les conseils qu'il donna en mourant à son fils Alphonse, il lui recommanda surtout d'attendre l'ennemi dans son royaume, de ne jamais en retirer ses forces sous quelque prétexte que ce fût, afin d'avoir à les lui opposer tout entières. Alphonse ne suivit point ce conseil ; il envoya une armée dans la Romagne ; elle y périt sans combattre, et il perdit ses États.

Les raisons qu'on donne ensuite pour appuyer l'une ou l'autre opinion sont que le courage qui attaque est plus animé que le courage qui se défend, ce qui donne plus de confiance aux troupes. On ôte aussi à l'ennemi la faculté de profiter d'une infinité d'avantages : les habitants dont on ravage les propriétés ne peuvent lui être d'aucun secours ; la présence de l'ennemi oblige à des ménagements vis-à-vis de ses sujets dont il n'ose exiger ni trop d'argent ni trop de services ; en sorte qu'on vient à tarir, comme le disait Annibal, la source qui mettait celui contre lequel est dirigée l'attaque à même de soutenir. D'ailleurs, les soldats de l'assaillant se trouvant en pays ennemi sont plus obligés à combattre, et cette heureuse nécessité excite de plus en plus leur valeur.

[p. 185] D'un autre côté, on se procure bien des avantages en attendant son ennemi. On peut, en étant bien assuré de ses approvisionnements, l'inquiéter infiniment sur les siens, ainsi que sur les moyens de se procurer une infinité de choses nécessaires à une armée. Par la connaissance plus particulière qu'on a du pays, on peut opposer une infinité d'obstacles à ses desseins. On peut l'attaquer avec plus de forces, parce qu'on peut facilement les réunir toutes, et qu'il n'a pu amener toutes les siennes. Enfin, on peut se refaire facilement après une bataille perdue ; en effet, comme il se sauvera assez de votre armée, à raison de la facilité à trouver des retraites très près, et que les renforts nécessaires pour réparer les pertes ne viennent jamais de loin, il arrive que vous risquez toutes vos forces, sans risquer toute votre fortune, au lieu que, dans une guerre éloignée, vous risquez toute votre fortune, sans mettre en jeu toutes vos forces. Quelques-uns, pour mieux affaiblir leur ennemi, l'ont laissé pénétrer quelques journées, s'emparer d'assez de territoire pour affaiblir son armée par les garnisons qu'il est obligé d'y mettre, et le combattre ensuite avec plus d'avantage.

Mais pour dire ce que j'en pense, je crois qu'il faut faire une distinction. Ou un État est rempli de défenseurs bien armés, comme autrefois l'était celui des Romains, comme l'est aujourd'hui celui des Suisses ; ou bien il en est dépourvu comme l'étaient autrefois les Carthaginois, et comme l'est celui de France, ou celui d'Italie. Dans ce

¹ Ferdinand 1^{er}, (1458-1494).

dernier cas, on ne saurait tenir l'ennemi trop éloigné de chez lui. Toutes vos forces consistant dans vos finances, et non dans vos troupes, vous êtes battu toutes les fois que vous ne pouvez pas retirer cet argent, par impôt ou autrement ; et rien ne vous en empêche autant que la guerre dans vos propres foyers. Les Carthaginois en fournissent un exemple. Tant qu'ils furent libres chez eux ¹, ils trouvèrent assez de ressources dans leurs revenus pour faire la guerre aux Romains attaqués sur leurs foyers, ils ne purent résister à Agathocle.

Les Florentins étaient si fort hors d'état de se défendre contre Castruccio de Lucques, parce qu'il leur faisait la guerre dans leurs propres foyers, qu'ils se virent obligés de se donner à Robert, roi de Naples ². Mais après la mort de Castruccio, ces mêmes Florentins eurent le courage de porter la guerre chez le duc de Milan, et furent sur le point de le dépouiller de ses États. Autant ils montrèrent d'énergie loin de chez eux, autant ils étaient faibles sur leurs foyers.

Mais quand les peuples sont armés, comme l'étaient les Romains et aujourd'hui les Suisses, ils sont d'autant plus difficiles [p. 186] à vaincre qu'on les attaque de plus près. Ces États peuvent rassembler plus de forces pour repousser une invasion que pour porter la guerre chez leurs ennemis. L'autorité d'Annibal ne me touche que très faiblement. Sa passion et son intérêt dictaient les conseils qu'il donnait à Antiochos. Si les Romains avaient essuyé dans le même espace de temps, dans les Gaules, les trois défaites qu'ils essuyèrent en Italie, de la part d'Annibal, ils étaient vaincus sans retour. Ils n'auraient pu ni se servir des débris de leur armée, comme ils le firent en Italie, ni avoir pour se refaire et se rétablir les facilités qu'ils éprouvèrent, et avec ces mêmes forces, ils n'eussent jamais pu, dans tout autre pays, résister à l'ennemi comme ils le firent dans le leur. Jamais, pour envahir une province, ils n'envoyèrent plus de cinquante mille hommes, mais pour défendre leurs foyers contre les Gaulois, après la première guerre punique, ils en armèrent jusqu'à dix-huit cent mille. Ils n'auraient pas même pu les vaincre dans la Gaule cisalpine, comme ils les vainquirent en Étrurie, parce que l'éloignement des lieux les eût empêchés d'y conduire contre eux un si grand nombre de combattants, et d'y faire la guerre avec tous ces avantages. Les Cimbres mirent en déroute une armée romaine en Allemagne, et tout y fut perdu pour Rome. Mais lorsque ceux-ci arrivèrent en Italie, la faculté qu'avaient les Romains de réunir toutes leurs forces fit qu'ils les détruisirent. Les Suisses sont faciles à vaincre hors de leur pays, hors duquel ils ne peuvent envoyer plus de trente ou quarante mille hommes ; mais les vaincre sur leurs propres foyers, où ils peuvent en armer cent mille, est chose très difficile.

Je conclus donc de nouveau qu'un prince dont les États sont remplis de ces peuples nombreux et aguerris doit toujours attendre chez lui un ennemi puissant au lieu d'aller à sa rencontre. Mais celui qui a ses sujets désarmés, et peu aguerris, doit l'éloigner de son territoire le plus qu'il peut. Ainsi l'un et l'autre se défendront mieux en prenant, chacun d'eux, un moyen différent.

¹ tant que leur territoire ne fut pas occupé.

² Cf. *Discours*, II chap. 9, note 4.

Chapitre XIII

*Pour s'élever d'un état médiocre à un rang élevé,
la ruse sert plus que la force*

[Retour à la table des matières](#)

Je pense que c'est chose qui arrive très rarement ou même qui n'arrive jamais de s'élever d'un état médiocre à un rang très élevé, sans employer ou la force, ou la mauvaise foi ¹, à moins qu'on n'y parvienne par hérédité ou par donation. Je ne crois pas même que la force ait jamais suffi ; mais on trouvera que la ruse seule y a fait quelquefois parvenir. C'est ce dont se convaincra quiconque lira la vie de Philippe de Macédoine, celle d'Agathocle de Sicile, et de plusieurs autres, qui, comme ceux-ci, de l'état le plus bas ou le plus médiocre, sont parvenus au trône et à de très grands empires. Xénophon démontre, dans sa Vie de Cyrus, la nécessité de tromper pour réussir. Voyez la première expédition qu'il fait faire à Cyrus, contre le roi d'Arménie. C'est un tissu de tromperies ; et c'est uniquement par la ruse et non par la force qu'il le fait s'emparer de son empire. Xénophon n'en conclut autre chose, sinon qu'un prince qui veut parvenir à de grandes choses doit apprendre l'art de tromper. Le même Cyrus joue de mille manières Cyaxare, roi des Mèdes, son oncle maternel, et Xénophon a soin de remarquer que, sans cet heureux emploi de la ruse, jamais ce prince n'eût pu s'élever à ce haut degré de grandeur.

Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'homme qui d'un état obscur soit parvenu à une grande puissance en n'employant franchement que la force ouverte ; mais j'en ai vu réussir par la ruse seule. C'est ainsi que s'y prit Jean Galéas Visconti, pour enlever et l'État et la souveraineté de la Lombardie à Barnabé son oncle ².

Ce que les princes sont obligés de faire dans les commencements de leur élévation, les républiques sont également forcées de le pratiquer jusqu'à ce qu'elles soient devenues assez puissantes pour n'avoir besoin de recourir qu'à la force. Et comme Rome pour s'agrandir employa tous les moyens, soit par hasard, soit par choix, elle fit usage aussi de l'art de tromper. Pouvait-elle user d'une plus grande perfidie que celle qu'elle employa dans les commencements, en prenant, comme nous l'avons déjà remarqué, le titre d'alliée et de compagne, avec les Latins et d'autres peuples ses voisins, dont elle fit réellement des esclaves. En effet, elle se servit de leurs armes pour dompter les autres peuples un peu plus éloignés de Rome, et acquérir la réputation d'une puissance [p. 188] redoutable. Ces peuples une fois

¹ la ruse.

² Jean-Galéas Visconti fit empoisonner Barnabé qui avait reçu le duché de Milan en héritage.

vaincus, ses forces augmentèrent au point qu'il n'y en eut aucun à qui seule, elle ne put faire la loi.

Les Latins ne s'avisèrent qu'ils étaient entièrement esclaves qu'après qu'ils eurent été témoins des deux défaites des Samnites, et de la nécessité où ceux-ci furent d'accepter la paix. Cette victoire accrut infiniment la réputation des Romains chez les princes éloignés ; ils commencèrent à sentir le poids de leur nom avant de sentir celui de leurs armes. Et elle excita la jalousie et la suspicion chez les peuples qui étaient témoins de la force de ces armes ; les Latins furent de ce nombre. Cette jalousie fut si active et l'effet de leurs alarmes si rapide que non seulement les Latins, mais les colonies romaines établies dans le Latium, et les Campaniens dont Rome avait naguère pris la défense, conspirèrent tous contre le nom romain. Les Latins commencèrent cette guerre comme nous avons vu que la plupart des guerres se commençaient ; ce ne fut pas en attaquant les Romains, mais en secourant les Sidicins contre les Samnites, qui faisaient la guerre à ceux-ci avec le consentement des Romains.

Qu'il soit vrai que les Latins se soient portés à cette guerre parce qu'ils s'aperçurent enfin de la mauvaise foi des Romains, Tite-Live ne permet pas de le mettre en doute, lorsque dans l'assemblée de ce peuple, il met dans la bouche d'Annius Setinus, leur préteur, ces paroles : « Car si à présent nous pouvons supporter la servitude sous le nom spécieux de confédération et d'égalité, etc. ¹ »

On voit que les Romains, même dans les commencements de leur empire, ont mis en usage la mauvaise foi. Elle est toujours nécessaire à quiconque veut d'un état médiocre s'élever aux plus grands pouvoirs ; elle est d'autant moins blâmable qu'elle est plus couverte, comme fut celle des Romains.

Chapitre XIV

*Que les hommes se trompent bien des fois
en croyant qu'à force de soumission
on désarme la hauteur*

[Retour à la table des matières](#)

On voit bien des fois la soumission plus nuisible qu'utile, surtout vis-à-vis des hommes insolents qui, ou par jalousie ou pour tout autre motif, vous ont voué de la haine. Notre historien en donne la preuve à l'occasion de cette guerre entre les Romains et [p. 189] les Latins. Les Samnites s'étaient plaints aux Romains de ce que les Latins les avaient attaqués ; les Romains, qui désiraient ne pas irriter ceux-ci, ne voulurent pas leur défendre de continuer cette guerre ; mais ce ménagement, au lieu

¹ En latin dans le texte : « Nam si etiam nunc sub umbra foederis aequi servitutem pati possumus, etc. », Tite-Live, VIII, 4, 2.

de les apaiser, les anima davantage et les fit se déclarer plus promptement contre les Romains mêmes. La preuve se tire du discours de ce préteur latin, Annius, dont nous avons parlé, à la même assemblée : « Vous avez mis, leur dit-il, leur patience à l'épreuve, en leur refusant vos troupes ; peut-on douter qu'ils n'aient senti cet affront ? Ils l'ont supporté pourtant. Ils ont appris que nous armions contre les Samnites leurs alliés ; ils demeurent tranquilles dans leurs murs. D'où leur vient tant de retenue, si ce n'est de la connaissance qu'ils ont de nos forces et des leurs ¹ ? » On voit clairement par le texte de ce discours jusqu'à quel point la patience des Romains avait rendu les Latins insolents.

Ainsi un prince ne doit jamais descendre de son rang ; et s'il ne veut pas se déshonorer, il ne doit jamais faire l'abandon volontaire que de ce qu'il peut ou qu'il croit pouvoir conserver. S'il est réduit au point de ne pouvoir l'abandonner que malgré lui, il doit toujours préférer de céder à la force, et jamais à la crainte de la force. En effet, si la crainte lui fait faire des sacrifices, c'est dans la vue d'éviter la guerre ; mais le plus souvent il ne l'évite pas. L'ennemi qui aura découvert sa lâcheté dans cet abandon ne s'en tient pas là : il exige d'autres sacrifices ; son orgueil s'accroît à son égard en raison de sa mésestime ; et d'autre part, ce prince voit ses défenseurs se refroidir sur ses intérêts, parce qu'il leur paraît faible ou lâche.

Mais si au moment où vous découvrez les vues de votre ennemi, vous préparez vos forces pour vous défendre, quoiqu'elles soient inférieures aux siennes, il ne vous en estime pas moins ; les autres princes voisins vous en apprécient davantage, et tel se porte de lui-même à vous secourir, vous voyant prêt à vous défendre, qui n'en eût jamais été tenté s'il vous eût vu vous livrer à l'abandon. Je suppose dans ce raisonnement que vous n'avez qu'un ennemi sur les bras ; mais quand vous en avez plusieurs, ce serait toujours un parti fort sage que d'abandonner quelque chose à l'un d'eux, ou pour le regagner dans le cas où la guerre fut déjà déclarée, ou pour le détacher du reste des ennemis ligués contre vous.

¹ En latin dans le texte : « Tentastis patientiam negando militem : quis dubitat exarsisse eos ? Pertulerunt tamen hunc dolorem. Exercitus nos parare adversus Samnites foederatos suos audierunt, nec moverunt se ab urbe. Unde haec illis tanta modestia, nisi conscientia virium, et nostrarum et suarum ? », Tite-Live, VIII, 4, 7-10.

Chapitre XV

*Que les États faibles sont toujours indécis,
et la lenteur à se déterminer est toujours nuisible*

[Retour à la table des matières](#)

À l'occasion de la guerre des Latins contre les Romains, et de ce qui la produisit, nous remarquerons qu'en toute délibération il faut aller promptement au fait et ne pas rester toujours dans l'indécision et l'incertitude. Les Latins se conformèrent à ce principe lorsque, décidés à se détacher des Romains, ils délibérèrent sur ce qu'ils avaient à faire. Les mauvaises dispositions des Latins n'avaient pas échappé aux Romains. Pour s'en assurer et pour voir s'il ne serait pas possible de les regagner sans tirer l'épée, ils leur firent demander d'envoyer à Rome huit de leurs citoyens, comme ayant quelque chose d'important à leur communiquer. Les Latins, bien convaincus qu'ils avaient fait une infinité de choses qui avaient dû déplaire aux Romains, tinrent une assemblée pour choisir ceux qui devaient être envoyés à Rome, et pour déterminer ce qu'ils auraient à dire. Comme on délibérait sur ce point : « je crois, dit Anniius, leur préteur, qu'il nous importe infiniment plus de délibérer sur ce qu'il faut faire que sur ce qu'il faut dire ; il sera facile, quand vous serez décidés, d'accommoder les paroles sur les faits ¹. »

Rien de plus vrai que cette maxime, et elle doit être pesée par tous les princes et toutes les républiques. Dans l'indécision et l'incertitude sur ce qu'on veut faire, il est impossible de s'expliquer ; mais le parti une fois pris, la détermination de ce qu'on doit faire fixement arrêtée, on trouve aisément des paroles.

J'ai d'autant plus volontiers appuyé sur cette observation, que j'ai vu souvent, qu'à la honte et au détriment de notre république, cette indécision avait nui aux affaires ; et, dans les partis douteux où il faut de l'énergie pour se décider, cette indécision se manifestera toujours quand ce seront des hommes faibles qui auront à délibérer et à prononcer.

La lenteur et le retard dans les délibérations ne sont pas moins nuisibles que l'incertitude, surtout quand il s'agit de se décider en faveur d'un allié ; cette lenteur non seulement le prive de secours, mais elle vous nuit à vous-même. Elle vient ordinairement du défaut de courage ou de forces, ou des intentions perfides de quelques citoyens qui, acharnés à perdre l'État, ou occupés de quelques vues particulières, arrêtent la marche des délibérations, [p. 191] l'empêchent et l'entravent

¹ En latin dans le texte : « Ad summam rerum nostrarum pertinere arbitror, ut cogitetis magis quid agendum nobis, quam quid loquendum sit. Facile erit explicatis consiliis, accommodare rebus verba », Tite-Live, VIII, 4, 1.

de mille manières. En effet, les bons citoyens se gardent bien d'arrêter une délibération, même lorsqu'ils voient le peuple, par une ardeur insensée, se porter vers un parti dangereux, surtout lorsqu'il s'agit d'objets qui ne permettent aucun délai.

Après la mort de Hiéronyme, tyran de Syracuse, la guerre étant plus animée que jamais entre les Romains et les Carthaginois, les Syracusains se disputaient entre eux sur celui de ces deux peuples dont Syracuse devait se déclarer amie. L'ardeur des deux côtés opposés était si considérable que l'on restait dans l'indécision, et on ne prenait aucun parti lorsque Apollonide, un des principaux citoyens, prouva, par un discours plein de sagesse, qu'on ne pouvait blâmer ni ceux qui proposaient l'alliance des Romains, ni ceux qui proposaient celle des Carthaginois ; mais que rien au monde n'était plus blâmable que cette irrésolution, cette lenteur à prendre un parti qui amènerait infailliblement la ruine de la république ; le parti, au contraire, une fois pris, quel qu'il fût, on pouvait en attendre quelque avantage. Tite-Live ne pouvait pas démontrer d'une manière plus évidente les inconvénients qui résultent de l'indécision.

La guerre des Latins en fournit encore un exemple. Les Lavinien¹, sollicités par eux de les secourir contre les Romains, mirent tant de lenteur à se décider qu'à peine étaient-ils sortis de leur ville pour aller leur porter du secours, qu'on leur annonça la défaite des Latins. Ce qui fit dire à Milonius, leur préteur : « Que les Romains leur feraient payer cher le peu de chemin qu'ils avaient fait. » En effet, s'ils s'étaient décidés sur-le-champ à refuser ou à accorder leur secours, dans le premier cas, ils n'irritaient pas les Romains contre eux ; dans le second, la jonction de leurs forces faite à temps aurait pu fixer la victoire du côté des Latins ; mais par leur lenteur à prendre une décision, ils ne pouvaient que perdre, quelle qu'elle fût.

Si les Florentins avaient connu la justesse et l'importance de ces principes, ils ne se seraient pas attirés tant de désagréments et tant de malheurs, lorsque Louis XII, roi de France, passa en Italie pour attaquer Ludovic², duc de Milan. Ce roi, ayant ce projet en vue, rechercha l'alliance des Florentins ; les envoyés qu'il avait près de lui convinrent qu'ils resteraient neutres, que Louis XII, arrivé en Italie, mettrait leur État sous sa protection, et que la république aurait un mois pour garantir le traité. Mais cette ratification fut si fort retardée par ceux qui avaient la folie de favoriser le parti de Ludovic, que le roi eut le temps de remporter la victoire ; et lorsque les Florentins voulurent ratifier le traité, il s'y [p. 192] refusa, voyant bien que la nécessité seule, et non le penchant, les décidait en sa faveur. Cette fausse démarche coûta beaucoup d'argent à la république, et fut sur le point de la perdre entièrement. Même événement lui est arrivé une autre fois, et pour semblable faute. Le parti qu'elle prit était d'autant plus condamnable qu'il ne servit pas même à Ludovic. Si celui-ci eût été vainqueur, son ressentiment contre les Florentins eût été bien plus terrible que celui du roi.

J'avais déjà parlé, dans un autre chapitre, des maux qu'attirait pareille faiblesse sur une république. Néanmoins l'occasion s'étant présentée, j'ai voulu répéter ce que j'en

¹ Peuple du Latium.

² Ludovic le More, dans le but de lui reprendre le duché de Milan.

avais dit, parce qu'il me paraît que c'est une des maximes dont les gouvernements, comme le nôtre, doivent le plus faire leur profit.

Chapitre XVI

Combien les armées modernes diffèrent des anciennes

[Retour à la table des matières](#)

La victoire la plus décisive que les Romains aient jamais remportée dans aucune guerre sur aucun peuple est celle qu'ils obtinrent contre les Latins, sous le consulat de Torquatus et de Décius. Les Latins, pour avoir perdu cette bataille, devinrent esclaves ; par conséquent les Romains le seraient devenus, s'ils n'avaient pas été vainqueurs. C'est l'avis de Tite-Live, qui observe que tout était égal dans les deux armées, discipline, courage, acharnement, nombre de combattants, excepté les généraux qui, du côté des Romains, montrèrent plus d'habileté et d'héroïsme.

On remarque encore, dans le courant de cette journée ¹, deux événements jusque-là sans exemple, et qui depuis ne se virent presque plus. Pour affermir le courage des soldats, les rendre plus dociles au commandement et plus déterminés dans l'action, des deux consuls l'un se tue lui-même, l'autre fait mourir son fils.

La ressemblance que Tite-live trouve dans les deux armées consistait à avoir combattu longtemps ensemble, et avoir même langue, même discipline, mêmes armes, même ordre de bataille, identité de nom pour les divisions et pour leurs chefs. Il fallait donc, tout étant égal d'ailleurs pour le courage et pour les forces, qu'il survînt quelque chose d'extraordinaire qui affermît et rendît plus opiniâtre la constance des uns que des autres ; car c'est à [p. 193] cette opiniâtreté que l'on doit les victoires, comme nous l'avons dit ailleurs : tant qu'elle anime les combattants, jamais une armée ne tourne le dos. Pour rendre ce sentiment plus durable chez les Romains que chez leurs adversaires, le hasard se réunit au courage des consuls : d'où, l'occasion ² à Torquatus de faire mourir son fils, à Décius de se dévouer lui-même ³.

Tite-Live, en établissant ce parallèle des deux armées, nous apprend la composition de celle des Romains et leur ordre de bataille. Je ne répéterai point ici ce

¹ dans le sens de *bataille*.

² Le hasard et le courage des consuls firent naître l'occasion qui contraignit...

³ On sait que le consul avait fait défendre d'accepter aucun défi de la part de l'ennemi ; que son fils contrevint à l'ordre donné ; qu'il sortit victorieux de ce combat singulier et qu'il reçut de son père une couronne et la mort. On sait également les motifs qui portèrent Décius à se dévouer, et que ce dévouement consistait à se précipiter à cheval, au milieu de la mêlée, avec la robe consulaire arrangée d'une certaine manière, après avoir répété des imprécations, le pied sur un javelot. (*Note du traducteur.*)

qu'il a dit fort au long ; mais je m'arrêterai sur ce que je crois important, et qui, pour avoir été négligé par tous les généraux de nos jours, a causé une infinité de désordres dans la formation de nos armées et dans nos dispositions de bataille.

On voit donc par le texte de Tite-Live qu'une armée romaine était composée de trois divisions principales, qu'en italien on peut appeler trois bandes : la première s'appelait les hastaires ; la seconde, les princes ; la troisième, les triaires¹ ; chaque division avait sa cavalerie. Dans l'ordre de bataille, les hastaires formaient la première ligne ; en seconde ligne, et exactement derrière eux, se plaçaient les princes ; les triaires se rangeaient au troisième rang, dans le même alignement que les autres files. La cavalerie de ces trois divisions occupait leur droite ou leur gauche : ces escadrons s'appelaient ailes, soit de la forme qu'ils avaient, soit à raison du lieu qu'ils occupaient, paraissant comme des ailes attachées au corps d'armée. La première division des hastaires qui faisait face à l'ennemi marchait extrêmement serrée, pour être en état de le culbuter ou de soutenir ses efforts. Celle des princes n'étant pas la première à combattre, mais plutôt destinée à secourir les hastaires s'ils étaient battus ou repoussés, loin d'être aussi serrée, avait au contraire ses rangs un peu lâches, afin de pouvoir y recevoir les premiers sans se rompre, quand ceux-ci étaient obligés de se replier. La troisième division des triaires avait ses rangs encore plus lâches et plus ouverts, pour pouvoir recevoir au besoin et sans se rompre les deux qui les précédaient.

Ces trois divisions ainsi disposées, on engageait le combat. Si les hastaires étaient repoussés ou vaincus, ils se retiraient dans les intervalles des rangs des princes, et ces deux divisions réunies recommençaient l'attaque. Si l'ennemi forçait également ceux-ci à se replier, ils se logeaient dans les intervalles des rangs des triaires, et ces trois corps n'en formant qu'un renouvelaient le combat ; s'ils étaient vaincus tous les trois, alors, ne pouvant plus se rallier, la bataille était perdue. Aussi toutes les fois que les triaires combattaient, l'armée se trouvait en péril, d'où vint le proverbe : [p. 194] « L'affaire en est aux triaires² », pour dire : on en est aux derniers moyens.

Les généraux de notre temps ayant abandonné les anciennes institutions militaires et l'ancienne discipline ont également abandonné cet ordre de bataille, qui n'en est pas moins d'une grande importance. Un général qui dispose son armée de manière à pouvoir, dans une journée, la rallier jusqu'à trois fois, doit, avant d'être battu, avoir trois fois la fortune contraire, et avoir en tête un ennemi assez supérieur pour remporter trois fois la victoire ; mais quand on n'est en état que de soutenir un seul choc, comme le sont les armées chrétiennes, le plus petit désordre, le courage le plus médiocre peuvent vous l'arracher. Ce qui empêche nos armées de se rallier jusqu'à trois fois, c'est qu'elles sont privées du moyen de recevoir une division dans les lignes d'une autre ; cela vient de ce que les dispositions que l'on suit aujourd'hui entraînent l'un ou l'autre des défauts suivants : en effet, ou on range les bataillons côte à côte les uns des autres, de manière à présenter beaucoup de front et peu de profondeur ; et cette disposition l'affaiblit en le rendant trop mince ; ou au contraire, voulant le rendre

¹ Les triaires étaient les vétérans de l'armée romaine.

² En latin dans le texte : « Res redacta est ad triarios », Tite-Live, VIII, 8, 11.

fort et profond, on suit la méthode des Romains ; et alors, si la première ligne est enfoncée, comme elle ne peut pas se retirer dans les intervalles de la seconde, elles se mêlent et se rompent l'une et l'autre ; en effet, si la première est poussée, elle tombe sur la seconde qui ne peut avancer et celle-ci est empêchée de reculer par la troisième ; ainsi les trois lignes tombent les unes sur les autres, et il en résulte une telle confusion que le plus léger accident peut causer la perte de toute l'armée.

À la bataille de Ravenne où M. de Foix ¹, général français, fut tué, bataille très bien dirigée d'après nos idées modernes, les Français et les Espagnols prirent la première de ces deux dispositions ; c'est-à-dire qu'ils formèrent leurs bataillons en les plaçant côte à côte les uns des autres, en sorte que les deux armées présentaient un très grand front, sans aucune profondeur.

C'est l'ordre que nos généraux adoptent de préférence, quand ils se battent dans une vaste plaine, comme était celle de Ravenne. Ils sont si convaincus du désordre qu'occasionne la retraite d'une première ligne sur la seconde, qu'ils tâchent, quand ils le peuvent, d'éviter cet inconvénient, en élargissant leur front. Mais quand le pays est resserré, ils sont forcés d'adopter l'ordre profond, sans penser à en corriger les inconvénients.

C'est avec le même désordre qu'on les voit faire avancer la cavalerie dans le pays ennemi, pour le piller ou pour faire toute autre manœuvre de guerre. À Santo Regolo et ailleurs, dans la [p. 195] guerre que les Florentins faisaient à Pise révoltée contre eux après la venue de Charles VIII, roi de France, en Italie, les premiers ne furent battus que par la faute de la cavalerie de leurs alliés. Elle était en avant, et se trouvant repoussée par les ennemis, elle tombe sur l'infanterie, la rompt et oblige le reste de l'armée à prendre la fuite. Cariaco di Borgo, ancien général de l'infanterie florentine, m'a souvent assuré qu'il n'avait jamais été rompu que par la cavalerie de nos alliés. Les Suisses qui sont nos maîtres dans nos guerres modernes, quand ils combattent avec des Français, ont principalement attention de se ranger de côté, de manière que si la cavalerie alliée vient à être repoussée, elle ne tombe pas sur eux.

Quoique ces principes paraissent faciles à saisir et à mettre en pratique, il n'est pas moins vrai qu'il ne s'est encore rencontré parmi les modernes aucun général qui ait adopté la méthode des anciens, ou corrigé celle d'aujourd'hui. Les armées à la vérité sont divisées en trois corps : avant-garde, corps de bataille, arrière-garde ; mais les généraux ne font usage de ces divisions que pour la distribution des logements. Il est rare que pour l'usage ils ne les confondent pas ensemble, et ne leur fassent pas courir les mêmes hasards et de la même manière, un jour de bataille. Comme beaucoup d'entre eux, pour excuser leur ignorance, allèguent que la violence de l'artillerie ne permet pas aujourd'hui d'adopter les dispositions des anciens, je veux discuter cette matière dans le chapitre suivant, et examiner si en effet l'artillerie empêche qu'on ne suive leur méthode.

¹ Gaston de Foix. La bataille eut lieu en 1512.

Chapitre XVII

Comment on doit apprécier l'artillerie dans nos armées modernes, et si l'opinion qu'on en a généralement est fondée en raison

[Retour à la table des matières](#)

En considérant, outre les objets dont nous venons de nous occuper, cette quantité de batailles rangées que les Romains ont livrées en différents temps, j'ai réfléchi sur l'opinion universellement établie qui veut que si l'artillerie eût été en usage du temps des Romains, ce peuple n'aurait pu conquérir si facilement qu'il le fit tant de provinces, ni rendu tant de nations tributaires, ni étendu sa domination sur autant d'États. On dit qu'au moyen de ces bouches à feu, les hommes feraient en vain preuve de la force [p. 196] et de la valeur que nous admirons chez les anciens ; on ajoute qu'on en vient plus difficilement à se joindre qu'on ne le faisait autrefois ; qu'il est impossible de suivre les méthodes adoptées par eux, et qu'incessamment la guerre ne se fera plus qu'avec le canon.

Je pense qu'il convient d'examiner si ces opinions sont fondées. Jusqu'à quel point l'artillerie a augmenté ou diminué la force des armées ? Si elle enlève ou procure aux grands généraux les occasions de se signaler par de belles actions ?

Je commencerai par examiner la première proposition, où l'on établit que les armées romaines n'eussent jamais poussé si loin leurs conquêtes, si l'artillerie avait été connue de leur temps. Pour répondre, je dis qu'à la guerre on se défend ou on attaque. Ainsi, premier sujet d'examen : est-ce à la défense, ou bien est-ce à l'attaque que l'artillerie est plus avantageuse ou plus nuisible ?

Quoiqu'il y ait à dire pour et contre, je crois néanmoins qu'elle fait sans comparaison plus de mal à celui qui se défend, et par conséquent qu'elle est plus utile à celui qui attaque. En effet, ou celui qui se défend est fortifié dans une place, ou il est retranché en pleine campagne ; s'il est dans une place, ou celle-ci est petite comme elles le sont pour la plupart, ou bien elle est grande ; dans la première supposition, celui qui se défend est entièrement perdu, parce qu'il n'est pas de muraille, quelque épaisse qu'elle puisse être, que le canon ne renverse en peu de jours ; et si celui qui se défend n'a pas assez d'espace pour pouvoir, en se retirant, creuser de nouveaux fossés, élever de nouveaux remparts, il est impossible qu'il résiste à l'ennemi qui se précipite par la brèche. L'artillerie lui servira très peu dans cette occasion ; car il est de principe que l'artillerie n'arrête jamais des hommes en masse qui se précipitent avec furie. On n'a jamais, dans aucune défense de place, soutenu l'impétuosité des Ultramontains. On soutient le choc des Italiens qui se présentent à l'attaque non en masse, mais bien en petit nombre, peu serrés, nommant ces combats *escarmouches*, terme très

significatif. Des hommes qui se présentent avec cette nonchalance et dans ce désordre à la brèche d'un mur hérissé d'artillerie vont à une mort inévitable, et le canon a toujours contre eux le plus grand succès. Mais que des hommes réunis en bataillons serrés, dont les rangs se poussent l'un l'autre, montent à une brèche, ils enfoncent tout ; à moins qu'ils ne soient arrêtés par des fossés, des remparts, ils ne le sont point par l'artillerie. Ils perdent des hommes, sans doute, mais jamais assez pour les empêcher de remporter la victoire.

Quantité de villes prises d'assaut par les Ultramontains et [p. 197] principalement celle de Brescia ont démontré cette vérité. Celle-ci s'était révoltée contre les Français ; comme la citadelle tenait encore pour eux, les Vénitiens, pour soutenir les assauts que les Français pouvaient livrer à la place, avaient garni d'artillerie toutes les rues qui menaient de la ville à la citadelle : ils en avaient placé en front, sur les flancs, dans tous les endroits susceptibles d'en recevoir. M. de Foix ne tient nul compte de tout cet appareil ; il sort à pied de la citadelle, à la tête de ses troupes, passe au milieu de cette artillerie, se rend maître de la ville¹, et on ne dit pas qu'il ait fait une perte considérable.

Ainsi tout homme qui, se trouvant dans une petite place où l'on a fait brèche aux murs, se défend sans avoir du terrain derrière lui pour pouvoir creuser de nouveaux fossés, élever de nouveaux remparts, et se confie à tort en son artillerie, sera bientôt perdu.

Supposons que vous défendiez une place d'une grande étendue, où vous ayez de quoi vous retirer : dans ce cas-là même, l'artillerie est plus avantageuse aux assiégeants qu'aux assiégés. En effet, pour que l'artillerie d'une place puisse nuire aux assiégeants, il faut nécessairement lui donner une certaine élévation au-dessus du terrain. Sans cette élévation, le plus petit retranchement, le plus petit rempart couvrira ceux-ci, de manière que vous ne puissiez les inquiéter. En sorte qu'obligé de vous élever et de placer votre artillerie, soit sur la banquette de votre rempart ou sur un endroit élevé quelconque, vous éprouvez deux inconvénients : le premier, de ne pouvoir employer du canon de la grosseur et du calibre de celui des assiégeants, les grosses pièces ne pouvant se manier dans un espace trop étroit ; le second, c'est que quand même vous pourriez vous en servir, vous ne pouvez pas couvrir vos batteries de parapets aussi forts, aussi sûrs que ceux de vos ennemis qui ont à leur disposition tout l'espace convenable. En sorte qu'il est impossible aux assiégés d'avoir des batteries élevées, lorsque les assiégeants ont quantité de gros canons ; et si les batteries sont basses, elles deviennent presque inutiles, comme nous l'avons déjà remarqué. Ainsi la défense des places se borne à l'emploi des bras comme chez les anciens, et à la petite artillerie. Mais le peu d'avantage qu'on retire de cette dernière a des inconvénients capables de balancer son utilité. Elle oblige à donner peu d'élévation aux remparts d'une place, et à l'enterrer, pour ainsi dire, dans les fossés. En sorte que, comme on ne vient aux coups de main que lorsque les remparts sont abattus ou les fossés comblés, les difficultés de la défense sont bien plus

¹ En 1512, peu avant la bataille de Ravenne.

considérables encore qu'auparavant. Ainsi, comme je l'ai dit en commençant, [p. 198] l'artillerie est beaucoup plus utile à celui qui assiège une place qu'à celui qui est assiégé.

Dans le troisième cas (celui où l'on se détermine à se retrancher dans un camp pour n'être point obligé de livrer bataille ou pour ne la donner qu'avec avantage), je soutiens que dans cette circonstance vous n'avez pas avec votre artillerie plus de moyens de vous défendre et de combattre que n'en avaient les anciens, et quelquefois même cette arme moderne rend votre position plus désavantageuse. En effet, l'ennemi peut tourner vos retranchements ; les prendre à dos ; se donner l'avantage du terrain ; en choisir un qui vous domine, comme cela peut se trouver ; ou enfin se porter sur vous avant que vos retranchements ne soient achevés et en état de vous couvrir, vous forcer à les abandonner et à en sortir pour livrer bataille. C'est ce qui arriva aux Espagnols, à la bataille de Ravenne : ils étaient enfermés entre le Ronco et un retranchement dont la levée n'était pas assez haute ; les Français se placèrent sur un terrain un peu plus élevé, et par la supériorité de leur artillerie, les forcèrent à quitter leurs retranchements et à livrer bataille.

Mais en supposant, comme il arrive la plupart du temps, que vous soyez retranché dans l'endroit le plus élevé des environs, que vos retranchements soient bons et solides, qu'enfin votre position et toutes les précautions prises vous empêchent d'être attaqué par l'ennemi, n'emploiera-t-on pas, dans ce cas, tous les moyens employés par les anciens, lorsqu'une armée s'était mise dans une position qui la rendait inattaquable ? Envoyer ravager les terres de vos alliés par des partis ; vous couper les vivres ; vous forcer enfin à quitter vos retranchements et à en venir à une bataille où, comme nous le verrons bientôt, l'artillerie ne produit pas un grand effet.

Si l'on considère donc la manière dont les Romains faisaient la guerre, si on réfléchit qu'elles étaient toutes offensives, on verra partout ce que nous venons de dire, qu'ils auraient eu bien plus d'avantages à se battre avec du canon, et que leurs conquêtes eussent été bien plus rapides.

Examinons la seconde raison que l'on met en avant ; savoir que depuis l'invention du canon, la valeur n'a plus occasion de se montrer comme anciennement. J'avoue que les hommes qui se présentent au feu en petit nombre, peu serrés, sont bien plus exposés qu'ils ne l'étaient autrefois lorsqu'ils avaient à monter à l'assaut par escalade, peu serrés pareillement et l'un après l'autre. J'avoue également que les généraux et les principaux officiers courent plus de risques de leur vie. En effet, ils peuvent être par [p. 199] tout atteints par le canon, et en vain pour l'éviter se placeraient-ils dans les derniers rangs, ou se feraient-ils un rempart des meilleurs soldats. Il est rare cependant que de tels périls entraînent des pertes considérables. On ne tente pas d'escalader une place forte, et on ne s'amuse pas à lui donner de petits assauts ; mais on l'assiège dans les formes, comme faisaient les anciens. Même dans celles qu'on prend d'assaut, on ne se trouve pas plus exposé qu'autrefois. Car les anciens ne manquaient pas dans ces temps-là de moyens pour défendre les places, de machines pour tirer sur l'ennemi ; et quoiqu'elles agissent avec moins de bruit et de furie que le canon, elles n'en produisaient pas moins le même effet, celui de tuer des hommes.

Quant au danger d'être tués, auquel les généraux et les chefs sont plus exposés, dit-on, les vingt-quatre ans qu'ont duré les dernières guerres en Italie en fournissent moins d'exemples que dix ans de guerre chez les anciens ; car, excepté le comte Louis de la Mirandole ¹, tué à Ferrare lorsque les Vénitiens assiégeaient cette ville, et le duc de Nemours tué à Cerignola, il n'en est aucun qui soit mort d'un coup de feu. On sait que M. de Foix, mort à Ravenne, périt par le fer et non par le feu.

Si donc on voit les hommes d'aujourd'hui donner moins de preuves de valeur, ce n'est pas l'artillerie, mais la mauvaise discipline et la faiblesse des armées qu'il en faut accuser : dépourvues de force et de courage dans l'ensemble, elles ne sauraient en montrer dans chacune de leurs parties.

Quant à la troisième raison qu'on met en avant : qu'on n'en vient aujourd'hui réellement plus aux mains, et qu'à l'avenir la guerre se fera avec de l'artillerie, je soutiens que cette opinion est tout à fait fautive, et qu'elle passera pour telle au jugement de tous les généraux qui voudront mettre leurs troupes sur le même pied que celles des anciens. Quiconque voudra former une bonne armée doit l'accoutumer par des combats vrais ou simulés à joindre l'ennemi, à faire avec lui le coup d'épée, à le saisir par le milieu du corps, et pour des raisons qu'on dira tout à l'heure, à s'appuyer bien plus sur l'infanterie que sur la cavalerie. Quand la force d'une armée est dans l'infanterie et non dans la cavalerie, et que cette infanterie est accoutumée à combattre comme nous venons de dire, alors l'artillerie devient de toute inutilité. Cette infanterie, en joignant de près l'ennemi, peut éviter les coups de canon plus aisément qu'elle n'était parvenue à éviter autrefois les éléphants, les chariots armés de faux, et tous les autres genres d'attaque inusités que les Romains eurent à essuyer, et contre lesquels ils surent se défendre. Ils eussent d'autant plus aisément [p. 200] évité les coups de canon, que le canon ne peut nuire aussi longtemps que les éléphants et les chariots. Ceux-ci portaient le désordre au milieu des rangs et dans le plus fort de la bataille. On ne tire le canon qu'avant de commencer le combat, encore même peut-on l'éviter, soit en se mettant à couvert, suivant la position du terrain, soit en se couchant ventre à terre. Cette précaution n'est pas même nécessaire, surtout contre les grosses pièces qu'il est impossible de braquer assez juste pour que les coups, ou trop haut ou trop bas, puissent porter et vous atteindre. Quand les armées en sont aux mains, il est évident que ni les grosses, ni les petites pièces ne sauraient vous faire de mal. Si l'ennemi les fait placer devant lui, vous vous en emparez ; si elles sont placées derrière, les coups de canon donneront sur lui avant de vous atteindre ; s'il les place sur les flancs, vous avez toujours la faculté d'aller droit à elles et de vous en emparer, comme dans la première supposition.

Tout ceci est incontestable et peut se prouver par des faits. On a vu les Suisses à Novare, en 1513, sans canons, sans cavalerie, attaquer l'armée française derrière des retranchements hérissés d'artillerie, et la mettre en déroute sans en être fort incommodés, et cela parce que, outre les raisons ci-dessus alléguées, l'artillerie pour bien manœuvrer a besoin d'être défendue, ou par des fossés, ou par des murailles, ou

¹ Louis Pic de la Mirandole.

par des levées. S'il en est autrement, si elle n'est défendue, comme dans les batailles rangées, que par des hommes, elle tombe au pouvoir de l'ennemi ou devient inutile. Est-elle enfin sur les flancs ? Elle ne peut alors manœuvrer que comme les machines à trait des anciens. Or celles-ci, on avait toujours soin de les placer hors du gros de l'armée pour qu'elles n'en rompissent pas les rangs ; et toutes les fois qu'elles étaient poussées ou par de la cavalerie, ou par quelque autre groupe, elles se retiraient derrière les légions. Ceux qui en usent autrement n'y entendent rien ; ils se fondent sur un appui qui leur manquera au besoin.

On ne peut disconvenir que les Turcs n'aient vaincu les Persans et les Égyptiens par le moyen de leur artillerie ; mais ils ne le durent qu'à l'épouvante que le bruit inconnu du canon répandit dans la cavalerie ennemie.

Je conclus de ce que nous venons de dire que l'artillerie est utile dans une armée conduite comme celle des anciens, et ayant la même valeur ; mais sans ces qualités, elle ne servira à rien contre un ennemi courageux et qui saurait se battre.

Chapitre XVIII

Qu'il est prouvé par l'exemple des Romains qu'on doit faire plus de cas de l'infanterie que de la cavalerie

[Retour à la table des matières](#)

On peut démontrer par le raisonnement et par une multitude de faits que les Romains en toute occasion ont préféré l'infanterie à la cavalerie, et qu'ils ont fondé sur la première tout le succès de leurs entreprises. La bataille qu'ils livrèrent aux Latins, près du lac Régille, en fournit un exemple des plus frappants. L'armée romaine commençait à plier ; les généraux firent mettre pied à terre à la cavalerie ; ce nouveau renfort rétablit le combat, et leur procura la victoire ¹. Rien ne prouve mieux que les Romains comptaient plus sur leurs soldats combattant à pied, que sur les mêmes hommes combattant à cheval. Ils employèrent le même expédient dans plusieurs affaires, et il les servit à merveille dans les périls les plus pressants.

Qu'on ne m'oppose pas l'autorité d'Annibal qui, à la bataille de Cannes, voyant que les consuls avaient fait mettre pied à terre à la cavalerie, dit, en se moquant de cette manœuvre : « J'aimerais mieux qu'ils me les livrassent tout liés ². » Annibal était sans doute un grand général ; et si la question doit se décider par l'autorité, je préférerais celle de la république romaine, de cette foule d'excellents capitaines qu'elle a produits, à celle d'Annibal tout seul ; mais laissons l'autorité et appuyons-nous du raisonnement. L'homme à pied peut se porter en une infinité d'endroits où le cheval ne

¹ Cf. Tite-Live, II 21.

² En latin dans le texte : « Quam mallem vinctos mihi traderent equites ! », Tite-Live, XXII, 49, 3.

pourrait passer : on peut obliger l'infanterie à garder ses rangs, et lui apprendre à se rallier quand elle est rompue ; mais la cavalerie est plus difficile à se former, et ne se rallie plus quand elle les a perdus. De plus, parmi les chevaux, comme parmi les hommes, il s'en trouve de timides et de courageux. Souvent un cheval qui a peur est monté par un homme courageux, et un cheval courageux l'est par un poltron, disparité qui les rend tous les deux inutiles ou qui produit les plus grands désordres. Un bataillon bien formé rompra facilement un escadron, et l'escadron parviendra bien difficilement à le rompre.

Indépendamment des exemples particuliers des anciens et des modernes qui appuient cette opinion, elle se trouve étayée par les hommes qui ont étudié la marche et les progrès des sociétés. En effet, on fit d'abord la guerre uniquement avec de la cavalerie, et [p. 202] cela parce qu'on ignorait la manière de former un corps de fantassins ; mais à peine cet art fut-il inventé que l'on connut bientôt la supériorité de l'infanterie sur la cavalerie. Ce n'est pas que celle-ci ne soit très utile dans les armées : elle est nécessaire pour aller à la découverte, battre et piller la campagne, poursuivre une armée en fuite, et enfin pour faire tête à la cavalerie de l'ennemi ; mais le fondement, la force, le nerf d'une armée, c'est l'infanterie.

Aussi, de toutes les fautes commises par les princes italiens qui ont soumis l'Italie à la domination des étrangers, la plus grande sans doute est d'avoir fait peu de cas de l'infanterie, et tourné toute leur attention vers la cavalerie ; ce désordre a eu pour cause la mauvaise volonté des généraux et l'ignorance des souverains. Tous les gens de guerre, depuis vingt-cinq ans, n'ayant été que des aventuriers sans États¹, ne s'occupèrent que des moyens de se rendre redoutables par les armes à des souverains qui n'étaient point armés. Comme il eût été difficile de pouvoir leur payer un grand nombre de fantassins, que d'ailleurs ils n'avaient pas de sujets qui leur entretenissent une armée, et qu'un petit nombre de fantassins les aurait rendus peu redoutables, ils imaginèrent d'avoir de la cavalerie. Deux ou trois cents chevaux payés à un *condottiere* le mettaient en crédit, et ce paiement n'outrepassait pas les moyens de la plupart de nos souverains. Ainsi, pour remplir leurs vues d'intérêt², maintenir leur réputation, ils décrièrent absolument l'infanterie, et ils mirent la cavalerie dans le plus grand crédit ; ce désordre s'accrut au point qu'on voyait à peine quelques fantassins dans les armées les plus nombreuses. Cet usage vicieux et plusieurs autres causes qui concoururent dans le même temps affaiblirent tellement nos armées que l'Italie s'est toujours vue foulée aux pieds par les Ultramontains.

L'erreur de ceux qui préféreraient la cavalerie se prouve encore mieux par un autre exemple des Romains.

Les Romains étaient campés devant Sora dont ils faisaient le siège ; un corps de cavalerie étant sorti de la ville pour attaquer leur camp, le maître de la cavalerie des Romains fut à leur rencontre : on se battit. Au premier choc, le hasard voulut que les deux généraux fussent tués. Le combat ne continua pas moins entre ces deux corps

¹ Les capitaines d'aventure, les *condottieri*.

² Pour atteindre leur objectif.

demeurés sans chefs ; mais les Romains, pour vaincre plus facilement leurs ennemis, mirent pied à terre, et forcèrent par là les cavaliers ennemis, pour se défendre, à en faire autant ; les Romains cependant remportèrent la victoire.

Rien ne prouve mieux que ce fait la supériorité de l'infanterie sur la cavalerie. Dans les autres exemples rapportés, les consuls faisaient mettre pied à terre à la cavalerie pour secourir leur infan-[p. 203] terie qui souffrait et avait besoin d'être soutenue. Ici, ce n'est point pour secourir l'infanterie ni pour combattre celle des ennemis ; c'est dans un combat de cavalerie contre cavalerie que, désespérant de vaincre, ils se flattent qu'en mettant pied à terre ils réussiraient mieux.

Je prétends de plus qu'une infanterie bien formée ne peut être rompue qu'avec beaucoup de peine, et uniquement par une autre infanterie.

Crassus et Marc-Antoine conduisirent une armée romaine dans le pays des Parthes, et s'y engagèrent fort avant. Ils avaient très peu de chevaux et une infanterie considérable ; ils avaient à combattre la cavalerie des Parthes qui était innombrable. Crassus fut tué avec une partie de l'armée ; mais Marc-Antoine en sauva les débris avec beaucoup de courage et d'habileté. Par cette défaite même, on voit combien l'infanterie est supérieure à la cavalerie. Dans un pays ouvert et plat où l'on ne trouve point de montagnes, encore moins de rivières, éloigné de la mer, manquant de tout, Marc-Antoine, au dire même des Parthes, sauva très habilement son armée, et leur nombreuse cavalerie ne tenta pas même de l'enfoncer. La mort de Crassus ne prouve même rien : les détails de son expédition démontrent qu'il fut plutôt trompé que vaincu. Les Parthes, malgré tous ses désavantages, n'essayèrent jamais de l'attaquer de front ; mais en voltigeant sans cesse sur ses ailes, en lui coupant les vivres, en l'amusant par de fausses promesses, ils le réduisirent à la dernière extrémité.

Je dois avoir d'autant moins de peine à persuader de la supériorité de l'infanterie sur la cavalerie que l'histoire moderne nous présente une infinité d'exemples qui en rendent les témoignages les plus éclatants. On a vu neuf mille Suisses à Novare attaquer et battre dix mille hommes de cavalerie et autant de gens de pied. La cavalerie ne pouvait leur faire aucun mal ; quant à l'infanterie, composée en grande partie de Gascons et mal disciplinée, ils n'en faisaient aucun cas. On a vu également vingt-six mille hommes de la même nation attaquer, à Marignan, François I^{er} dont l'armée était de vingt mille chevaux et de quarante mille hommes d'infanterie, et pourvue de cent pièces de canon. S'ils ne remportèrent pas la victoire comme à Novare, ils n'en combattirent pas moins courageusement pendant deux jours, et toute rompue qu'elle fut, la moitié de leur armée ne se sauva pas moins.

Marcus Attilius Régulus osa, avec son infanterie, attendre non seulement les chevaux numides, mais même les éléphants. Son audace ne fut pas couronnée de succès : cela ne prouve pas [p. 204] moins que la valeur de son infanterie ne fût telle qu'un général habile la crût capable de surmonter ces obstacles.

Je redirai donc que si vous voulez vaincre une bonne infanterie, il faut lui en opposer une meilleure ; sinon vous courez à une perte assurée.

Du temps de Philippe Visconti, duc de Milan, seize mille Suisses descendirent en Lombardie. Le duc envoya contre eux Carmagnola, son général, avec environ mille chevaux et quelques fantassins. Ce commandant qui ne connaissait pas la manière de se battre des Suisses poussa contre eux sa cavalerie, espérant de les rompre au premier choc ; mais il les trouva immobiles ¹, perdit beaucoup de monde et se retira. Mais comme c'était un homme de guerre habile et courageux, et sachant trouver des ressources dans les circonstances imprévues, il revint promptement avec des troupes nouvelles, fait mettre pied à terre à ses gens d'armes, les place devant son infanterie et investit les Suisses qui ne surent comment se défendre. Les gens d'armes de Carmagnola, à pied et armés de toutes pièces, entraient sans peine dans les rangs des Suisses et leur tuèrent un monde prodigieux, sans souffrir eux-mêmes aucun mal. Tous périrent dans cette armée malheureuse, excepté ceux que l'humanité du vainqueur voulut bien sauver.

Je crois que la plupart des hommes sont convaincus de la supériorité de l'infanterie, mais tel est le malheur des temps que ni l'exemple des anciens ni celui des modernes, ni l'aveu même qu'on fait de ces erreurs ne sauraient engager les princes de notre temps à se raviser. Ceux-ci ne veulent pas sentir que pour rendre aux armes d'un État leur réputation et leur éclat, il faut faire revivre la discipline des anciens, s'y attacher, la remettre en honneur afin que l'État lui doive à son tour la considération et la vie. Ils s'écartent sur ce point des principes de l'antiquité, comme ils s'en écartent sur d'autres objets. De là il résulte que les conquêtes sont à charge à un État, au lieu d'ajouter à sa grandeur, comme nous le dirons plus bas.

Chapitre XIX

*Que les acquisitions d'une république mal constituée,
et qui ne prend pas pour modèle de conduite
celle des Romains,
la mènent plutôt à sa ruine
qu'à un accroissement de puissance*

[Retour à la table des matières](#)

Les fausses opinions appuyées sur de mauvais exemples, qui sont introduites parmi nous dans ces siècles corrompus, empêchent les hommes de s'affranchir du joug de la routine. Aurait-on espéré de pouvoir persuader des Italiens, il y a trente ans, que dix mille hommes d'infanterie attaqueraient et battraient en plaine dix mille hommes d'infanterie et autant de cavalerie ! Cependant les Suisses l'ont fait à Novare, comme nous l'avons plusieurs fois rapporté. En vain l'histoire en fournit mille exemples, ils ne l'eussent jamais cru ; ou du moins s'ils n'avaient pu s'empêcher d'y

¹ fermes.

ajouter foi, ils eussent dit qu'aujourd'hui on arme infiniment mieux, et qu'un escadron de gens d'armes serait capable de percer des rochers, bien loin d'être arrêté par de l'infanterie.

C'est ainsi que par de faux raisonnements ils établissaient de fausses maximes. Ils n'auraient pas considéré que Lucullus, avec une infanterie peu nombreuse, enfonça cent cinquante mille hommes de cavalerie du roi Tigrane ¹, et que parmi celle-ci se trouvaient des gens d'armes parfaitement semblables aux nôtres. Il a fallu que des Ultramontains soient venus nous démontrer notre erreur.

Comme on est obligé de convenir de la vérité de ce que l'histoire nous raconte de l'infanterie des Anciens, on devrait également croire à ce qu'elle nous rapporte sur l'utilité des autres institutions employées chez eux. Les princes et les républiques feraient alors bien moins de fautes ; on soutiendrait plus valeureusement l'attaque de l'ennemi quand il vient fondre sur nous ; on ne mettrait pas ses espérances dans la fuite, et ceux qui auraient en main le gouvernement des États seraient plus éclairés sur les moyens de s'agrandir ou sur ceux de se conserver. Les républiques sauraient qu'accroître le nombre de ses citoyens, se donner des compagnons au lieu de sujets, établir des colonies pour garder les pays conquis, réunir au trésor public tout le butin, dompter l'ennemi par des incursions et des batailles, et non par des sièges, maintenir l'État riche et le citoyen pauvre, entretenir avec le plus [p. 206] grand soin la discipline militaire, sont les plus sûrs moyens d'agrandir un État et de se former un vaste empire ; et si ces moyens ne leur convenaient pas, ils se convaincraient du moins que l'emploi de tout autre amène la ruine d'un État ; ils mettraient un frein à toute ambition, en établissant de bonnes lois et de bonnes mœurs, en s'interdisant les conquêtes, en se bornant à se défendre et à y être toujours prêts. C'est ainsi que se conduisent les républiques d'Allemagne qui, par leur attachement à ces principes, se sont conservées et se conservent libres depuis longtemps.

Lorsque j'ai établi la différence qui doit exister entre la constitution d'une république qui a pour objet de conquérir, et celle d'un État qui veut uniquement se conserver, j'ai dit qu'une petite république ne pouvait pas se flatter de demeurer tranquille et de jouir paisiblement de sa liberté. En effet, si elle n'attaque pas ses voisins, elle sera attaquée par eux, et cette attaque lui fera naître l'envie de conquérir et l'y forcera malgré elle. Quand même elle n'aurait pas d'ennemis étrangers, elle en verrait naître dans son sein, car c'est un malheur inévitable pour toutes les grandes cités.

Si les républiques d'Allemagne vivent tranquilles depuis longtemps, quoique ayant peu d'étendue, il faut l'attribuer à des circonstances particulières au pays dans lequel elles sont situées, qui ne se retrouvent point ailleurs, et sans lesquelles elles ne pourraient jouir de cet avantage. La partie de l'Allemagne dont je parle était soumise à l'empire romain, comme les Gaules et les Espagnes. Lors de la décadence de l'empire, quand ses limites se trouvèrent bornées à celles de la Germanie, les plus puissantes de ces villes furent les premières qui profitèrent de la faiblesse ou des besoins des

¹ Roi d'Arménie de 95 à 54 av. J.-C.

empereurs pour acheter d'eux leur liberté, moyennant la redevance annuelle d'un petit cens ; bientôt et peu à peu toutes ces villes qui relevaient immédiatement de l'Empire, sans relever d'aucun autre prince, se trouvèrent pareillement affranchies.

Dans le même temps que ces villes se rachetaient des empereurs, des communautés secouaient le joug des ducs d'Autriche : telles furent Philisbourg ¹, les Suisses et plusieurs autres. Elles ont tellement prospéré et ont pris de si heureux accroissements que, loin de retourner sous la domination de leurs anciens maîtres, quelques-unes (je veux désigner les Suisses) sont devenues redoutables à leurs voisins.

L'Allemagne est donc partagée aujourd'hui entre l'empereur, les princes, les Suisses et les républiques qu'on appelle villes libres ou impériales. Mais pourquoi, parmi tant d'États qui ont des formes de se régir si différentes, les guerres sont-elles rares, ou si [p. 207] elles viennent à se manifester, pourquoi sont-elles étouffées presque en naissant ? Il faut l'attribuer à cette ombre d'empereur qui, sans avoir de force, jouit cependant parmi eux d'assez d'influence. Il se porte toujours pour médiateur ; et interposant son autorité dans toutes les querelles, les termine promptement. La guerre la plus importante et qui s'est soutenue le plus longtemps est celle des Suisses et des ducs d'Autriche ; et quoique l'Empire et la maison d'Autriche ne soient depuis longtemps qu'une seule et même puissance, elle n'a pu vaincre le courage de ce peuple, et la seule force a dicté les conditions de leur traité mutuel ².

Le reste de l'Allemagne a donné peu de secours aux empereurs contre les Suisses, soit parce que les villes libres ne sauraient inquiéter ceux qui veulent être libres comme elles, soit parce que les princes, ou pauvres, ou jaloux de la puissance impériale, n'ont pu ou n'ont pas voulu favoriser son ambition.

Ces villes impériales peuvent donc rester libres et se contenter d'un petit domaine ; la protection de l'Empire ne laisse aucune place au désir de s'agrandir ; elles doivent vivre en paix dans leurs murs, à raison du voisinage de l'ennemi, prêt à les envahir si elles étaient agitées par des troubles intérieurs. Si la constitution de l'Allemagne était différente, elles chercheraient nécessairement à s'agrandir et à sortir de cet état de tranquillité.

Mais dans les autres pays, les circonstances n'étant pas les mêmes, il est impossible de se gouverner comme les villes impériales. Il faut se décider ou à s'agrandir par les ligues, ou par les moyens employés par les Romains : qui ne choisit pas entre ces deux voies court à sa perte. En effet, tout agrandissement est nuisible de toute manière ³ ; il est facile de s'agrandir sans se fortifier, et s'agrandir sans se fortifier, c'est se ruiner et se détruire.

Peut-on en effet se fortifier, quand on s'appauvrit par des guerres et même par des victoires, et lorsque les conquêtes coûtent plus qu'elles ne produisent ? Qu'on prenne

¹ Fribourg.

² Paix perpétuelle de 1474 par laquelle les Habsbourg reconnaissent la Confédération suisse, forte alors de huit cantons.

³ Pour diverses sortes de raisons.

l'exemple des Vénitiens et des Florentins qui ont été bien plus faibles après s'être emparés, les premiers de la Lombardie, et les seconds de la Toscane, qu'ils ne l'étaient, lorsque la mer et six milles de territoire suffisaient à leur ambition. Le malheur de ces deux républiques est d'avoir voulu s'agrandir sans prendre les bons moyens. Elles méritent d'autant plus d'être blâmées qu'elles ont moins d'excuses à donner, ayant eu sous les yeux les principes des Romains qu'elles auraient pu suivre, au lieu que les Romains n'ayant pas eu de modèle avaient eux-mêmes su trouver ces principes.

[p. 208] Il arrive quelquefois que les conquêtes soient nuisibles aux républiques les mieux constituées ; c'est lorsque les villes ou les pays conquis sont amollis par le luxe et les voluptés ; les liaisons qui se forment alors doivent rendre les mœurs contagieuses pour les conquérants. C'est ce qu'éprouva Rome après la prise de Capoue, et plus tard Annibal ; et si cette ville eût été plus éloignée de Rome, et que l'ivresse et l'abandon des soldats n'eussent pas reçu de si prompts remèdes, si Rome elle-même eût eu le moindre germe de corruption, il n'est pas douteux que cette conquête eût entraîné la ruine de la république. Tite-Live nous en donne la preuve en s'exprimant ainsi : « Capoue, le séjour de toutes les voluptés, par conséquent si peu favorable à la discipline militaire, avait tellement amolli le cœur des soldats qu'ils perdirent le souvenir de Rome ¹. »

Ainsi de pareilles villes, des pays ainsi amollis, sans livrer bataille, sans répandre de sang, se vengent de leurs vainqueurs en leur donnant leurs mœurs corrompues et les disposant à se laisser vaincre par quiconque les attaquera ; et Juvénal l'avait très bien senti, quand il dit dans une de ses satires qu'au lieu de l'amour, de la pauvreté, de la frugalité, de ses antiques vertus, Rome avait pris les mœurs des étrangers qu'elle avait vaincus :

*Le vice y règne en maître, et fruit de nos conquêtes,
De l'univers soumis, a vengé les défaites ².*

Si donc les conquêtes faillirent perdre Rome dans les temps où elle se conduisait avec autant de sagesse et de prudence, à quels dangers n'exposeront-elles pas les États qui s'écartent des bons principes ? Que sera-ce si à toutes les fautes que nous avons remarquées, ils joignent celle d'employer des soldats mercenaires ou auxiliaires ? Nous verrons dans le chapitre suivant les dangers auxquels ils s'exposent.

¹ En latin dans le texte : « Jam tunc minime salubris militari disciplinae Capua, instrumentum omnium voluptatum, delinitos militum animos avertit a memoria patriae », Tite-Live, VII 38, 5.

² En latin dans le texte : « Gula et luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem », Juvénal, *Satires*, VI, 292. Machiavel a ajouté *gula et* (la gourmandise).

Chapitre XX

À quel péril s'exposent les Princes ou les républiques qui se servent de troupes auxiliaires ou mercenaires

[Retour à la table des matières](#)

Si je n'avais pas traité fort au long dans un autre ouvrage ¹ du peu d'avantage qu'on peut retirer des troupes mercenaires et auxiliaires, et de l'utilité d'employer une milice nationale, je développerais ici ce sujet ; mais je me suis tant étendu sur cette [p. 209] matière que je vais me resserrer extrêmement. Ce qui m'oblige à en dire un mot, c'est l'exemple frappant que rapporte Tite-Live du danger de se servir des troupes auxiliaires.

Je désigne sous le nom d'auxiliaires les troupes qu'un prince ou une république envoie à votre secours, mais dont le commandement reste à ses généraux, et dont il continue à payer la solde. Or, voici ce que nous apprend Tite-Live : les Romains, avec les troupes qu'ils avaient envoyées au secours des Campaniens, avaient défait en divers endroits deux armées samnites. Capoue se trouvait délivrée de ses ennemis ; mais pour empêcher qu'elle ne devînt de nouveau la proie des Samnites, après leur départ, les consuls y laissèrent deux légions pour la défendre. Ces légions, plongées dans l'oisiveté, commencèrent à s'amollir, et passant bientôt de la mollesse à l'oubli de leur patrie et du respect pour le Sénat, elles formèrent le projet de prendre les armes, de se rendre maîtresses du pays qu'elles avaient défendu par leur valeur. Des habitants assez lâches pour n'avoir pu eux-mêmes le défendre leur parurent indignes de le posséder. Mais leur projet fut découvert ; et nous verrons, lorsque nous parlerons des conjurations, de quelle manière celle-ci fut étouffée et punie ².

Je répète donc que les troupes auxiliaires sont la plus dangereuse espèce de troupes, puisque le prince ou la république qui les fait venir à son secours n'exerce sur elles aucun pouvoir, mais que l'autorité reste tout entière à celui qui les envoie ; puisque, d'après ma définition, les troupes auxiliaires sont celles qu'un État vous envoie pour être commandées par ses généraux, marcher sous ses enseignes, recevoir le lui leur paie : telle était l'armée envoyée au secours de Capoue. Ces troupes après la victoire pillent ordinairement et l'allié qu'elles ont secouru, et l'ennemi qu'elles ont défait ; et elles se conduisent ainsi, ou pour remplir les intentions perfides de leur maître, ou pour assouvir leur propre ambition. Quoique l'intention des Romains ne fût pas de violer les traités et les conventions qu'ils avaient faits avec Capoue, la facilité que les deux légions virent à s'en emparer fut telle qu'elle leur en donna l'envie.

¹ Dans *Le prince*, XII.

² Cf. *Discours*, III, 6.

Que d'exemples j'en pourrais trouver ! Mais celui-ci me suffira, en y ajoutant celui de la ville de Regium, dont les habitants furent privés de la vie et de la liberté par une légion que les Romains y avaient envoyée en garnison.

Qu'un prince ou une république se déterminent donc à tout plutôt que d'appeler des armées auxiliaires à leur secours, et surtout de se mettre à leur discrétion. Tout traité avec son ennemi, toute convention, quelque dure qu'elle soit, lui sera moins funeste [p. 210] que ce dangereux parti. Si on lit attentivement et l'histoire ancienne et celle des temps modernes, on se convaincra qu'à peine y en a-t-il un qui ait tourné à bien, sur mille où l'on aura été trompé.

Et quelle occasion plus favorable peuvent trouver une république ou un prince ambitieux de s'emparer d'une ville ou d'une province, que celle où ils sont appelés pour la secourir ? Quant à l'État d'une ambition assez insensée pour appeler des étrangers, non seulement dans l'intention de les faire servir à sa défense, mais afin de subjuguier ses voisins, ne cherche-t-il pas à acquérir un pays qu'il n'est pas en état de garder, et qui lui sera enlevé par les armées mêmes qui l'ont aidé à le conquérir ? Mais l'ambition des hommes est telle que, pour satisfaire l'envie du moment, ils ne pensent à aucun des maux qui doivent bientôt en résulter. En ce point, comme dans une infinité d'autres dont nous avons parlé, l'exemple du passé n'est rien pour eux. Ils y verraient cependant, s'ils voulaient y faire quelque attention, que plus on se montre généreux envers ses voisins, moins on témoigne de désir de s'emparer de leur territoire, plus ils sont empressés à se jeter dans vos bras. La conduite des habitants de Capoue va nous le prouver.

Chapitre XXI

*Le premier préteur que les Romains envoyèrent
hors de Rome fut pour Capoue, quatre cents ans après
qu'ils avaient commencé à faire la guerre*

[Retour à la table des matières](#)

Que les Romains employaient, pour étendre leur domination, des moyens bien différents de ceux qu'on emploie aujourd'hui dans la même intention, c'est ce que nous avons démontré par une infinité de preuves. Nous avons vu également comment ils laissaient aux peuples qu'ils ne détruisaient pas la faculté de vivre sous leurs lois ; qu'ils accordaient cet avantage non seulement à ceux qui devenaient leurs alliés, mais encore à ceux qui se rendirent comme sujets ; qu'ils ne laissaient subsister chez eux aucune marque de l'autorité du peuple vainqueur, mais qu'ils les obligeaient à remplir certaines conditions, et tant qu'ils y étaient fidèles, ils étaient très fidèles à leur tour à leur conserver et leur dignité et leur existence comme nation. On sait qu'ils suivirent cette méthode jusqu'au moment où ils sortirent de l'Italie, et où [p. 211] ils commencèrent à réduire les royaumes et les républiques en provinces.

Nous en avons ici un célèbre exemple : le premier préteur que les Romains envoyèrent fut pour Capoue, et cela non pour aucun motif ambitieux, mais à la prière même des habitants qui, ne pouvant s'accorder entre eux, crurent nécessaire d'avoir dans leur ville un citoyen romain pour y établir l'ordre et l'union. Les Antiates ¹ furent touchés de cet exemple, et, pour remédier à de pareils maux, ils demandèrent aussi un préteur. Aussi Tite-Live, en parlant de cette nouvelle manière de commander, dit-il « que la justice des Romains leur faisait alors autant de conquêtes que leurs armes ² ».

On a vu combien cette conduite facilita l'agrandissement des Romains. Des villes accoutumées à jouir de la liberté, à se choisir des magistrats dans le nombre de leurs citoyens, sont plus tranquilles et plus contentes de vivre sous un gouvernement qu'elles ne voient point, quelque gênant qu'il soit d'ailleurs, qu'elles ne le seraient sous un maître dont la présence blesse leurs yeux et semble leur reprocher leur servitude. Il résulte de cet éloignement un autre avantage pour le prince : n'ayant pas dans sa main les officiers et les magistrats qui jugent au civil et au criminel, il n'est nullement chargé de l'odieux de leurs sentences, et par là il prévient une infinité d'occasions de haine et de calomnies qui éclateraient contre lui.

La vérité de ce que j'avance peut se prouver par une infinité de faits anciens, mais surtout par un exemple récent en Italie. On sait que les rois de France, s'étant plusieurs fois emparé de Gênes, y ont toujours envoyé des gouverneurs français pour y commander en leur nom ; c'est seulement à présent, et plutôt par nécessité que par choix, qu'ils ont laissé cette ville se gouverner elle-même sous le commandement d'un Génois. Il n'est pas de doute que, si de ces deux méthodes on recherche celle qui est la plus capable de maintenir avec sûreté l'autorité des rois de France et de satisfaire les Génois, on ne trouve que c'est la dernière employée.

Il est d'ailleurs si naturel aux hommes de se jeter dans vos bras avec d'autant plus d'abandon que vous paraissez plus éloigné de penser à les assujettir ! Ils redoutent d'autant moins que vous n'attentiez à leur liberté, que vous vous montrez à leur égard plus doux et plus humain. C'est cette amitié désintéressée et franche qui engagea ceux de Capoue à demander un préteur aux Romains. Si ceux-ci avaient témoigné la moindre envie d'y en envoyer un, la jalousie se serait emparée de leurs esprits et aurait aliéné tous les cœurs.

[p. 212] Mais qu'avons-nous besoin de chercher des exemples à Rome et à Capoue, quand nous en avons et en Toscane et à Florence ? Chacun sait depuis combien longtemps Pistoia s'est soumise volontairement à la domination des Florentins ; alors que les villes de Pise, de Lucques et de Sienne conservent contre eux une haine implacable. Cette diversité d'affections ne vient pas de ce que ceux de Pistoia ne chérissent pas la liberté autant que ces autres peuples, ou qu'ils ne s'estiment pas autant qu'eux, mais seulement parce que les Florentins les ont toujours regardés comme des frères, et les autres comme des ennemis. Aussi Pistoia a couru

¹ Habitants de la ville d'Antium, dans le Latium.

² En latin dans le texte : « Quod jam non solum arma, sed jura romana pollebant », Tite-Live, IX, 20, 10. Machiavel a modifié la citation.

volontairement au-devant de leur empire, et les autres villes ont fait et font encore des efforts incroyables pour échapper à leur domination. Il n'est pas douteux que les Florentins régneraient aujourd'hui sur la Toscane, si au lieu d'effaroucher leurs voisins, ils avaient cherché à se les attacher ou par des associations ou par des secours généreux. Je suis éloigné de penser qu'il ne faut jamais employer la force et les armes, mais il faut n'y avoir recours qu'à la dernière extrémité et à défaut d'autres moyens.

Chapitre XXII

Combien sont erronés souvent les jugements que les hommes portent sur les grandes choses

[Retour à la table des matières](#)

Pour connaître combien souvent sont fausses les opinions des hommes, il suffit d'avoir été admis à quelqu'une de leurs assemblées délibérantes ; elles auraient toutes les résultats les plus absurdes, si des hommes supérieurs ne prenaient soin de les diriger. Mais comme dans les républiques corrompues ou dans les moments de tranquillité, soit jalousie, soit ambition, les hommes supérieurs se haïssent, on donne la préférence à ce qui est approuvé par l'erreur commune, ou à ce qui est proposé par des hommes plus jaloux de plaire au public que de travailler à ses intérêts. Cette erreur se découvre dans les moments de malheur, et l'on se jette par nécessité dans les bras de ces hommes qu'on avait négligés dans la prospérité, comme nous le démontrerons en son lieu, dans une partie de cet écrit ¹.

Il y a encore des événements faits pour tromper aisément des hommes qui n'ont pas une expérience consommée : ces événements se présentent sous plusieurs faces si ressemblantes à la véritable, qu'elles rendent l'erreur très naturelle et très facile. Telle [p. 213] fut l'erreur des Latins qui suivirent les conseils du préteur Numicius, après qu'ils eurent été défaits par les Romains ; telle fut celle où l'on tomba en Italie, il y a quelques années, lorsque François I^{er}, roi de France, conquit le Milanais, défendu par les Suisses.

Après la mort de Louis XII, François, duc d'Angoulême, son successeur, désirait extrêmement recouvrer pour la France le duché de Milan ², dont les Suisses s'étaient emparés quelques années auparavant avec l'aide de Jules II. Ce roi désirait avoir des alliés pour favoriser son entreprise ; et outre les Vénitiens que Louis XII avait déjà gagnés, il faisait solliciter et les Florentins et le pape Léon X. L'alliance du pape et de Florence lui paraissait d'autant plus importante pour le succès de son entreprise que le

¹ Cf. *Discours*, III, 16.

² Comme Louis XII avant lui, François I^{er} le revendiquait en tant qu'arrière-petit-fils de Valentine Visconti, héritière légitime du duché.

roi d'Espagne avait des troupes en Lombardie, et que l'Empereur en entretenait à Vérone.

Cependant Léon X ne se rendit point aux vœux du roi ; il suivit les conseils de ceux qui lui conseillaient de rester neutre, et lui faisaient envisager dans ce parti la victoire certaine de l'Église. « L'Église, lui disaient-ils, ne saurait voir en Italie ni Français, ni Suisses ; voulant lui rendre sa liberté, elle doit vouloir également la délivrer du joug de ces deux puissances ; mais trop faible pour les vaincre ou ensemble ou séparément, il convient à l'Église d'attendre que l'un des deux ait terrassé l'autre pour tomber avec ses amis sur le vainqueur. » Il était impossible de trouver des circonstances plus favorables : les deux peuples étaient en présence ; le pape avait des troupes en bon état, avec lesquelles il pouvait se rapprocher des confins de la Lombardie, à très peu de distance des deux armées, sous couleur de garder ses possessions ; il pouvait y rester tranquille, jusqu'à l'événement de la bataille qui devait être sanglante pour les deux partis, et laisser le vainqueur si affaibli qu'il serait extrêmement facile au pape de l'attaquer et de le vaincre à son tour, et par là de demeurer possesseur de la Lombardie et l'arbitre de l'Italie entière.

L'événement démontra la fausseté de cette opinion politique. Les Suisses furent vaincus après une sanglante bataille ¹ ; le pape et les Espagnols, loin de se croire en état d'attaquer les Français, prirent la fuite ; et leur évasion n'aurait pas empêché leur perte, sans la bonté ou l'indifférence du roi qui aima mieux faire la paix avec l'Église que de courir après une seconde victoire.

Le parti que suivit Léon X était appuyé de motifs qui, vus séparément, ont un air de vérité et de justesse ; mais réunis, ils ne présentent rien qui soit conforme à la vérité. En effet, il arrive rarement que le vainqueur perde beaucoup de monde ; il n'en perd que dans la bataille et point dans la déroute. Or dans l'ardeur [p. 214] du combat, quand les hommes se heurtent de front, il en tombe peu, parce que ces moments terribles ne durent pas longtemps. Mais quand l'action durerait longtemps et qu'elle coûterait bien du sang au vainqueur, la réputation qui suit la victoire, la terreur qui marche devant lui et qui lui soumet tout, supplée bien aux guerriers qu'il a perdus. Une armée qui l'attaquerait, dans l'opinion qu'il est affaibli, se tromperait cruellement, à moins qu'elle ne fût assez forte pour le combattre en tout temps, même avant la victoire ; elle pourrait alors, suivant l'occurrence et les hasards ², le vaincre ou être vaincue ; mais l'armée qui se serait déjà battue, et qui aurait été victorieuse une fois, aurait encore l'avantage.

C'est ce que les Latins éprouvèrent à leurs dépens pour avoir cru Numicius, et par les maux qu'ils souffrirent à la suite de cette erreur. L'armée romaine avait battu celle des Latins : Numicius allait criant partout dans le Latium que c'était le moment d'attaquer les Romains, affaiblis par le combat qu'ils venaient de livrer ; qu'il ne leur restait de la victoire qu'un vain nom qui ne les empêchait pas d'avoir essuyé les mêmes pertes que s'ils avaient été vaincus, et que la moindre force qu'on leur

¹ à Marignan.

² M. dit : selon sa valeur et les circonstances.

opposerait suffirait pour les renverser. Ces peuples crurent Numicius, levèrent une nouvelle armée ; mais vaincus tout aussitôt qu'ils se présentèrent, ils éprouvèrent tous les maux qu'éprouveront ceux qui s'attacheront à de semblables opinions.

Chapitre XXIII

Comment les Romains évitaient les partis mitoyens¹ à l'égard de leurs sujets, quand ils croyaient avoir une décision à prendre

[Retour à la table des matières](#)

« Telle était enfin la situation des Latins, qu'ils ne pouvaient souffrir ni la paix ni la guerre². » De toutes les positions, pour une république ou un prince, la plus fâcheuse sans doute est celle où il ne peut ni goûter la paix, ni soutenir la guerre. C'est à ce triste état que sont réduits les peuples pour qui les conditions de la première sont trop dures, et la seconde impossible, sans devenir la proie de leurs alliés ou celle de leurs ennemis. On arrive à ces termes fâcheux pour avoir suivi de mauvais conseils, pour avoir embrassé de mauvais partis, et pour avoir mal apprécié ses forces, comme nous l'avons fait voir plus haut.

[p. 215] En effet, un prince ou une république qui sauront mesurer leurs forces éviteront facilement la faute dans laquelle tombèrent les Latins. Ceux-ci ne surent jamais faire à propos la paix ou la guerre avec Rome, en sorte que la haine et l'amitié des Romains leur furent également préjudiciables ; ils furent donc vaincus et réduits à l'extrémité par Manlius Torquatus d'abord, et ensuite par Camille. Ce dernier surtout, les ayant forcés à se livrer à la discrétion des Romains, mit des garnisons dans leurs villes, reçut de chacune d'elles des otages, et de retour à Rome, il fit voir au Sénat tout le Latium au pouvoir du peuple romain.

La conduite du Sénat dans ces circonstances est très remarquable et doit être méditée ; elle mérite de servir à jamais d'exemple aux princes qui se trouveront dans les mêmes circonstances. Aussi je veux rapporter les paroles mêmes que Tite-Live met dans la bouche de Camille ; elles nous apprendront à connaître les moyens dont ce peuple se servait pour chercher à s'agrandir, et combien dans les occasions décisives, il laissait les partis mitoyens pour se jeter dans les extrêmes. Il faut d'abord se pénétrer de cette vérité : que l'art de gouverner ses sujets consiste à les tenir dans l'impuissance de vous nuire, ou d'en avoir même la volonté ; on y parvient par la

¹ les demi-mesures.

² En latin dans le texte : « Jam Latio is status erat rerum, ut neque pacem neque bellum pati possent », Tite-Live, VIII, 13, 2.

rigueur, en leur en ôtant la faculté, ou par les bienfaits, qui leur ôtent jusqu'au désir de changer de condition.

La proposition de Camille, et la résolution du Sénat à ce sujet expliquent fort bien ces distinctions. Voici les paroles de ce consul : « Les dieux immortels vous laissent tellement les maîtres du parti que vous avez à prendre, qu'il ne tient qu'à vous de décider s'il existera, ou non, un peuple latin : vous pouvez avoir avec le Latium une paix perpétuelle, en employant, à votre choix, ou la rigueur ou la clémence. Voulez-vous sévir contre des vaincus livrés à votre discrétion ? ce peuple va disparaître. Aimez-vous mieux, à l'exemple de vos aïeux, augmenter les forces de la république, en leur donnant le droit de cité ? jamais occasion plus glorieuse d'accroître le peuple romain. Certes ! l'empire le plus assuré est celui où l'on obéit avec joie. Tandis que l'esprit de ce peuple est dans un état de stupeur, suspendu entre la crainte et l'espérance, achevez de vous en emparer à jamais, ou par la rigueur ou par les bienfaits ¹. »

La délibération du Sénat fut parfaitement conforme aux propositions de Camille ; on fit rechercher tout ce qu'il y avait de villes de quelque importance dans le Latium, et ou on les combla de bienfaits, ou on les détruisit. Aux premières, on accorda des exemptions, des privilèges ; on leur donna le droit de cité ; on leur fournit toutes sortes de secours. Les secondes, traitées avec la plus [p. 216] extrême rigueur, virent leurs terres ravagées ; on leur envoya des colonies ; les habitants, transplantés eux-mêmes à Rome ou entièrement dispersés, on leur ôta tous les moyens de nuire. Ainsi les Romains évitèrent toujours les partis mitoyens, comme je l'ai dit, dans les affaires de quelque importance.

C'est leur exemple que tout État doit se proposer ; c'était celui que les Florentins eussent dû suivre, lorsqu'en 1502 Arezzo et tout le Val de Chiana se révoltèrent. De pareilles mesures eussent affermi leur empire, et considérablement agrandi Florence, en lui procurant les produits de ces champs qui lui manquaient pour sa subsistance ; mais ils employèrent au contraire des partis moyens, toujours dangereux quand il s'agit de prononcer sur le sort des hommes. Ils exilèrent une partie des Arétins, ils en firent périr une autre ; ils les privèrent tous des privilèges et du rang dont ils jouissaient dans la ville ; et cependant ils laissèrent subsister la ville entière ; et si quelqu'un dans le Conseil proposait de détruire Arezzo, ceux qui passaient pour les plus sages rejetaient cette proposition, comme injurieuse à la république : « Il semblerait, disait-on, que Florence ne ruinait cette ville que parce qu'elle n'avait pas la force de la contenir. »

¹ En latin dans le texte : « Dii immortales ita vos potentes hujus consilii fecerunt, ut, sit Latium, an non sit, in vestra manu posuerint. Itaque pacem vobis, quod ad Latinos attinet, parme in perpetuum, vel saeviendo vel ignoscendo potestis. Vultis crudelius consulere in deditios victosque ? licet delere omne Latium. Vultis exemplo majorum augere rem romanam, victos in civitatem accipiendo ? materia crescendi per summam gloriam suppeditat. Certe id firmissimum imperium est, quo obedientes gaudent. Illorum igitur animos, dum expectatione stupent, seu poena, seu beneficio praeoccupari oportet », Tite-Live, VIII, 13, 14-18.

Cette raison est bien moins juste qu'elle ne le paraît ; elle est de nature à prouver également qu'on ne devrait point ôter la vie à un parricide, à un scélérat, à un séditieux. En effet, le prince ne montre-t-il pas par là qu'il n'est pas assez puissant pour contenir un seul homme ? Ceux qui ont de pareilles opinions ne voient pas que souvent des hommes pris séparément, ou même des villes tout entières, se rendent si coupables envers un gouvernement que le prince est obligé, pour l'exemple et pour sa propre sûreté, de s'en défaire entièrement. L'honneur consiste à savoir et à pouvoir punir des coupables, et non à pouvoir les contenir en s'exposant à mille périls. Le prince qui ne traite pas un criminel de manière qu'il ne puisse plus le devenir est ou un ignorant ou un lâche.

La sagesse du jugement que les Romains rendirent dans l'occasion dont nous venons de parler se confirmerait au besoin par celui qu'ils prononcèrent contre les Privernates. Il y a à cet égard deux choses à remarquer sur le texte de Tite-Live. La première : c'est qu'il faut détruire des sujets rebelles, ou les accabler de bienfaits ; la seconde, c'est combien le courage et la vérité ont de charmes et d'empire, développés en liberté devant des hommes sages. Le Sénat était assemblé pour juger les habitants de Privernium, qu'on avait forcés par les armes de rentrer dans l'obéissance. Ils avaient envoyé plusieurs de leurs citoyens au [p. 217] Sénat pour implorer sa clémence. Un sénateur leur ayant demandé : « Quelle peine il croyait que les Privernates avaient méritée ? — Celle que méritent, lui répondit l'autre, des hommes qui se croient dignes de la liberté. — Mais, si nous usons de clémence, répliqua le consul, quelle espèce de paix pouvons-nous espérer de faire avec vous ? — Éternelle et sincère, si les conditions en sont bonnes ; et de peu de durée, si elles ne le sont pas. » Quoique la fierté de cette réponse eût déplu à quelques-uns, la partie la plus sage du Sénat s'écria : « Que c'était répondre en homme libre et courageux, et qu'on ne pouvait croire qu'un peuple, un homme pussent rester autrement que par nécessité dans un État qui leur déplaisait ; qu'il n'y avait de paix solide que lorsque les esprits s'y soumettaient volontairement, et qu'on se flatterait en vain de trouver fidèles ceux qu'on traiterait en esclaves. » — Le décret du Sénat fut conforme à ces principes. On accorda aux Privernates la qualité de citoyens romains, et on leur dit, en leur conférant cet honneur : « Que des hommes qui étaient si fortement occupés de leur liberté étaient vraiment dignes d'être Romains ¹. »

Tellement ces âmes nobles et généreuses furent charmées d'une réponse aussi franche que courageuse ! toute autre eût été fautive et digne du plus profond mépris. On se trompe donc si on croit différents les hommes, surtout ceux qui sont libres ou qui croient l'être, et les partis que l'on prend si l'on se fonde sur cette opinion ne

¹ En latin dans le texte : « Quam poenam meritos Privernates censeret, — Eam quam merentur qui se libertate dignos censent. — Quid si poenam remittimus vobis, qualem nos pacem vobiscum habituros speremus ? — Si bonam dederitis, et fidelem et perpetuam ; si malam, haud diuturnam. — Se audivisse vocem et liberi et viri ; nec credi posse ullum populum, aut hominem denique in ea conditione cujus eum poeniteat, diutius quam necesse sit, mansurum. Ibi pacem esse fidam, ubi voluntarii pacati sint, neque eo loco ubi servitutum esse velint, fidem sperandam esse. — Eos demum qui nihil praeterquam de libertate cogitant, dignos esse qui Romani fiant », Tite-Live, VIII, 21.

sauraient être bons en eux-mêmes et satisfaire ceux qui en sont l'objet ; ils occasionnent des révoltes et le plus souvent la ruine des États.

Mais pour revenir à ma proposition, je conclus de ces deux exemples qu'il n'y a que deux partis à suivre, lorsqu'il s'agit de juger du sort de villes puissantes et qui sont accoutumées à vivre libres : il faut ou les détruire, ou les combler de bienfaits ; il faut fuir tout parti moyen comme étant très dangereux. Gardez-vous d'imiter les Samnites qui, ayant enfermé les Romains aux Fourches Caudines, méprisèrent l'avis de ce vieillard qui leur conseillait de les massacrer tous, ou de les renvoyer avec honneur. Ils prirent un moyen terme en les désarmant et en les faisant passer sous le joug ; mais ils les laissèrent partir, emportant la honte et la rage dans le cœur. Les Samnites connurent bientôt à leurs dépens combien l'avis du vieillard était salutaire, et combien leur détermination était pernicieuse, comme nous le prouverons plus au long dans un autre endroit ¹.

Chapitre XXIV

*Les forteresses sont en général
plus nuisibles qu'utiles*

[Retour à la table des matières](#)

Les sages de nos jours regarderont peut-être comme bien inconsiderée la conduite des Romains qui, voulant s'assurer des peuples du Latium et de la ville de Privernium, ne pensèrent pas à bâtir dans leur pays quelque place forte qui les tint en respect et répondît de leur fidélité ; c'est en effet une maxime que j'entends répéter depuis si longtemps à Florence par nos sages, que Pise et les autres villes de l'État ne peuvent être contenues que par des citadelles. Sans doute, si les Romains avaient pensé comme nos politiques, ils eussent construit des places fortes ; mais comme c'étaient des hommes d'un bien autre courage, d'un autre jugement, d'une autre puissance, ils se gardèrent d'en bâtir. Et en effet, tant que Rome fut libre, qu'elle suivit les anciens principes de son excellente constitution, jamais elle n'éleva de forteresse pour contenir des villes ou des provinces ; elle se contenta d'en conserver quelques-unes de celles qu'elle trouva bâties. La conduite des Romains dans cette partie, et celle toute contraire de nos princes d'aujourd'hui, me paraissent devoir être examinées et comparées pour déterminer s'il est bien ou mal de construire des forteresses, et si elles sont utiles ou nuisibles à celui qui les construit.

Il faut d'abord considérer les motifs qui font élever des places fortes : elles servent ou à s'opposer à des ennemis, ou à se défendre contre des sujets. Dans le premier cas,

¹ Cf. *Discours*, III, 40, 41.

elles ne sont pas nécessaires ; dans le second, elles sont nuisibles. Je vais m'attacher d'abord à démontrer la seconde proposition.

Je dis donc que le prince ou la république qui a peur de ses sujets et qui craint qu'ils ne se révoltent n'éprouve ce sentiment que parce qu'il s'est fait haïr. Les mauvais traitements sont la source de cette haine ; la cause des mauvais traitements, c'est l'opinion du prince qui croit qu'il aura la force de contenir ses sujets, ou le peu de sagesse et d'habileté de celui qui les gouverne. Or, une des choses qui donnent aux princes une grande idée de leurs forces, c'est d'avoir des places fortes menaçantes. Mais si les mauvais traitements qui produisent la haine naissent en grande partie de la confiance que les princes ou les républiques ont dans leurs places, celles-ci sont à coup sûr beaucoup plus nuisibles qu'utiles ; car elles les rendent plus [p. 219] confiants, plus audacieux et plus hardis à offenser leurs sujets. D'ailleurs les places fortes ne présentent pas cette sûreté qu'on imagine. Quelque contrainte, quelque violence qu'on emploie pour contenir un peuple, il n'est que deux moyens d'en venir à bout : celui d'avoir toujours prête à mettre en campagne une bonne armée, comme les Romains ; ou celui de le détruire, de le dissiper, de le diviser, de manière qu'il lui soit impossible de se rassembler pour vous nuire. En effet, lui enlèverez-vous ses richesses ? « La misère fait trouver des armes ¹. » Le désarmerez-vous ? « La fureur lui en fournira de nouvelles ². » Ferez-vous périr tous les chefs en continuant à opprimer les autres ? Les chefs renaissent comme les têtes de l'hydre. Construisez-vous des places fortes ? Elles sont utiles il est vrai en temps de paix, puisqu'elles favorisent votre tyrannie. Mais elles sont de la dernière inutilité en temps de guerre : assiégées à la fois par l'ennemi étranger et par l'ennemi de l'intérieur, elles ne pourront résister à leurs efforts réunis.

Si jamais les places ont été peu utiles, c'est surtout aujourd'hui que la furie du canon empêche de défendre des lieux étroits où il est impossible d'élever de nouveaux remparts après que les premiers ont été détruits. Je veux suivre cette proposition pied à pied. Prince ou république, vous voulez tenir en respect vos sujets naturels, ou contenir un peuple conquis : je me tourne vers le prince, et je lui dis : rien de plus inutile que cette place forte pour tenir vos citoyens en respect ; nous en avons dit les raisons plus haut : vous deviendrez plus prompt, plus hardi à les opprimer ; mais l'oppression les animera tellement à votre ruine, elle allumera chez eux contre vous un si violent désir de vengeance, que cette place forte qui occasionna cette haine ne saura vous en défendre. Un prince sage et bon, pour ne s'exposer jamais à cesser de l'être, pour ne pas donner à ses fils, ni l'occasion ni l'audace de devenir coupables, ne bâtira point de forteresses, afin que ceux-ci, loin de placer leur confiance dans la force de leurs citadelles, la placent au contraire dans l'amour de leurs sujets.

Si François Sforza, duc de Milan ³, prince réputé sage, fit bâtir une citadelle dans cette ville, ce n'est point en cela que j'admire sa sagesse, et les suites ont démontré que cette forteresse fut la perte de ses héritiers, loin de servir à leur sûreté. Persuadés

¹ En latin dans le texte : « spoliatis arma supersurit ».

² En latin dans le texte : « furor arma ministrat ».

³ de 1450 à 1466.

qu'ils étaient à l'abri de tous les dangers, qu'ils pouvaient impunément outrager et citoyens et sujets, ils se permirent tous les genres de violence ; ils devinrent si odieux qu'ils perdirent leur principauté à la première attaque de l'ennemi ; et cette forteresse, qui leur avait fait tant de mal pendant la paix, ne leur fut [p. 220] d'aucune utilité pendant la guerre. S'ils ne l'avaient pas eue, et si par les premières règles de la prudence, ils eussent ménagé leurs sujets, ils eussent découvert plus tôt le péril, et s'en seraient d'abord retirés ; ensuite ils eussent soutenu plus courageusement l'impétuosité des Français avec l'amour de leurs sujets, sans la forteresse, qu'ils ne la soutinrent avec une citadelle, mais sans le cœur de leurs sujets.

Les places fortes ne servent à rien : parce que, ou elles sont prises par la trahison de celui qui les garde, ou par force de la part de celui qui les attaque, ou par famine. Si vous voulez en tirer quelque parti, et qu'elles vous servent à vous emparer d'un État que vous aurez perdu, il faut que vous ayez une armée pour attaquer l'ennemi qui vous a chassé. Mais si vous avez une armée, ne rentrerez-vous pas bien certainement dans vos États, même sans avoir de place forte ? N'y rentrerez-vous pas d'autant plus aisément que vous serez aimé de vos sujets, bien plus que vous ne l'étiez sans doute pour avoir maltraité, par suite du fol orgueil que vous inspirait votre forteresse ?

Aussi l'expérience a-t-elle fait voir que la citadelle de Milan n'a été d'aucun secours ni aux Sforza, ni aux Français, dans les temps de leurs malheurs. Elle a, au contraire, attiré sur eux une infinité de maux et de désastres, en les empêchant de chercher des moyens plus honnêtes de conserver ce duché.

Guidobaldo ¹, duc d'Urbin, fils de Frédéric, capitaine très estimé de son temps, avait été chassé de ses États par César Borgia, fils du pape Alexandre VI ; un événement l'ayant mis à même d'y rentrer, il en fit raser toutes les forteresses, les regardant comme nuisibles. Ce prince, qui était aimé de ses sujets, n'en avait pas besoin pour les contenir, et il voyait qu'il ne pourrait défendre ces forteresses à moins de mettre une armée en campagne ; il aima mieux les détruire.

Jules II chassa les Bentivoglio de Bologne, y bâtit une citadelle ; de là, par son gouverneur, il faisait assassiner le peuple. Celui-ci se révolta. Jules perdit sa forteresse, qui ne lui servit à rien, et qui lui nuisit au contraire d'autant plus qu'elle lui eût été utile s'il s'était conduit plus humainement.

Nicolas de Castello, père des Vitelli ², retourné dans sa patrie dont il avait été exilé, fit aussitôt abattre deux forteresses que Sixte IV y avait construites. Il jugea que l'amour du peuple serait plus utile à la conservation de son État que la forteresse.

Mais l'exemple le plus récent, le plus remarquable en tout point, le plus capable de prouver qu'il est inutile de bâtir des forteresses, et avantageux de les démolir, est celui qui s'est vu de nos [p. 221] jours à Gênes. On sait qu'en 1507 cette ville se révolta contre Louis XII, roi de France. Il vint en personne avec toutes ses forces pour la reprendre, et après l'avoir réduite, il y fit bâtir la forteresse la plus formidable que l'on

¹ Guidobaldo da Montefeltro.

² Les condottieri Vitellozzo et Paolo Vitelli furent au service de Florence jusqu'en 1499.

eût encore élevée. En effet, elle était inattaquable tant par sa situation que par une infinité d'autres avantages, étant placée sur la cime d'une colline qui s'étend jusqu'à la mer, et que les Génois appellent Codefa, d'où elle battait tout le port et tout l'État de Gênes. Cependant en 1512, les Français ayant été chassés d'Italie, Gênes se révolta malgré la citadelle, et Ottaviano Fregoso, qui se mit à la tête du gouvernement de la ville, s'en empara par famine après un blocus de seize mois, où il déploya toutes les ressources de l'art. Tout le monde croyait qu'il la garderait pour se mettre à l'abri des événements, chacun le lui conseillait même ; mais Fregoso, plus habile et plus sage, persuadé que l'amour des peuples sert plus à maintenir un prince dans ses États qu'une citadelle, la fit démolir. Et pour n'avoir pas établi sa puissance sur une forteresse, mais bien sur son courage et sur sa sagesse, il l'a conservée et la conserve encore aujourd'hui. Et au lieu qu'autrefois, il suffisait d'une poignée d'hommes pour opérer une révolution à Gênes, on a vu Fregoso être attaqué par dix mille hommes qui ne sont nullement parvenus à l'ébranler.

Ainsi la démolition de cette forteresse ne fit aucun tort à Ottaviano, et sa construction ne fut d'aucune utilité au roi de France. Lorsqu'il fut en état de venir en Italie, à la tête d'une armée, il n'eut pas besoin de place forte pour entrer à Gênes ; mais il ne put garder Gênes avec sa forteresse, sans armée. Ainsi donc le roi de France dépensa beaucoup d'argent à la faire construire, et fut très humilié de la perdre ; Ottaviano au contraire se couvrit de gloire en s'en emparant, et retira de grands avantages de sa démolition.

Mais venons aux républiques qui fortifient des places, non sur leur propre territoire, mais dans des pays conquis. Si, pour leur faire connaître l'erreur dans laquelle elles tombent, l'exemple des Français et de Gênes ne suffit pas, je citerai celui de Florence et de Pise. Lorsque les Florentins firent élever une citadelle pour contenir Pise, ils ne virent pas qu'une ville, de tout temps ennemie de Florence, une ville qui avait vécu libre et qui dans sa rébellion trouvait la liberté pour refuge, ne pouvait être contenue que par la méthode des Romains, c'est-à-dire en l'associant à l'État, ou en la détruisant de fond en comble.

À l'arrivée du roi Charles en Italie, on vit bien ce qu'on devait attendre de ces places fortes ; elles se donnèrent toutes à lui, soit par la trahison de leurs gouverneurs, ou par crainte d'un traite-[p. 222] ment plus fâcheux. S'il n'y avait pas eu de forteresse, les Florentins n'auraient pas fondé sur ce moyen l'espoir de contenir Pise, et le roi de France n'aurait jamais eu cette occasion de les priver de cette ville. Ils auraient mis en usage d'autres moyens qui leur auraient suffi pour la conserver jusqu'à l'époque de l'arrivée de ce prince ; jamais du moins la résistance n'eût été aussi mauvaise que fut celle de ces places.

Je conclus donc que pour contenir son propre pays les forteresses sont dangereuses, et pour contenir des pays conquis elles sont inutiles. Je ne veux pour moi que l'autorité des Romains : on les a vus toujours, dans les pays qu'ils voulaient retenir par la force, raser et jamais élever de citadelles. Voudrait-on alléguer contre cette opinion l'exemple de Tarente chez les anciens, et celui de Brescia parmi les modernes, qui toutes deux ont été reprises sur leurs habitants révoltés au moyen de

leurs forteresses ? Je répondrai : que pour recouvrer Tarente, Fabius Maximus y fut envoyé au commencement de l'année, à la tête de toute son armée, et qu'il serait venu à bout de réduire Tarente, indépendamment de sa forteresse ; il l'attaqua de ce côté-là, il est vrai, mais il en eût trouvé d'autres sans doute à défaut de celui dont il se servit. Or, je ne sais de quelle espèce de secours peut être une forteresse, si pour rentrer en possession du pays qu'elle devait garder, il y faut et une armée consulaire, et un Fabius Maximus pour la commander. Que les Romains ayaient repris Tarente sans le secours de la citadelle, c'est ce qui est démontré par l'exemple de Capoue où ils n'en avaient pas, et dont ils se réemparèrent avec leur armée.

Mais venons à Brescia. Je dis que lorsqu'une ville se révolte et que la citadelle reste au pouvoir de l'ennemi, il est très rare que cet ennemi ait dans son voisinage une armée aussi considérable que l'était celle des Français : c'est ce qui est arrivé lors de la révolte de Brescia. En effet, M. de Foix, leur général, était avec son armée à Bologne ; il n'eut pas plutôt entendu parler de cette révolte qu'il se met en marche ; il arrive en trois jours à Brescia, et reprend la ville par le moyen de la citadelle. La forteresse de Brescia eut cependant besoin et d'un M. de Foix, et d'une armée qui la secourût en trois jours.

Ainsi cet exemple opposé à ceux que nous avons déjà rapportés ne saurait suffire. Une infinité de forteresses ont été, dans le cours de cette guerre, prises, reprises, suivant qu'on était le plus fort ou le plus faible en campagne, non seulement en Lombardie, mais dans le royaume de Naples ¹ et dans toute l'Italie.

On élève enfin des forteresses pour se mettre à l'abri des enne-[p. 223] mis du dehors. À cela je réponds que rien n'est moins nécessaire pour les royaumes et pour les républiques qui entretiennent de bonnes armées, comme aussi rien de plus inutile à ceux qui n'en ont pas. Une bonne armée, sans places fortes, suffira pour vous défendre ; des places fortes, sans une bonne armée, vous laisseront sans défense.

Tout cela n'est-il pas prouvé par la conduite et l'expérience des peuples réputés les plus sages et les plus habiles, tels que les Romains et les Spartiates ? Si les Romains ne fortifiaient point leurs villes, les Spartiates n'y souffraient pas même des murailles ; ils voulaient que le courage du soldat lui servît seul de mur et de défense. Un Athénien demandant à un Spartiate si les murailles d'Athènes ne lui paraissaient pas belles, celui-ci lui répondit : « Oui, si elles ne contenaient que des femmes. »

Un prince qui a de bonnes armées peut avoir sur les côtes ou sur les frontières de son royaume des places capables d'arrêter l'ennemi pendant quelques jours, afin de lui donner le temps de rassembler ses forces. Cela peut être utile, mais nullement nécessaire. Mais quand un prince n'a pas une bonne armée, qu'il ait des forteresses à la frontière, dans le milieu de ses États, elles lui seront partout également ou nuisibles, ou inutiles. Nuisibles : parce que ou on les lui prend facilement, et alors elles servent à lui faire la guerre, ou elles sont trop fortes pour que l'ennemi s'en empare : il les laisse alors derrière lui et elles ne servent à rien ; car une armée qui ne

¹ M. ajoute : en Romagne.

trouve pas devant elle d'ennemi qui l'arrête s'avance dans le pays sans s'embarrasser des villes et des citadelles qu'il est obligé de laisser. L'histoire ancienne nous en fournit plusieurs exemples, et on a vu Francesco Maria ¹ entrer dans le duché d'Urbin sans se mettre en peine de dix villes qu'il laissait derrière lui.

Concluons. Qu'un prince qui a de bonnes armées peut se passer de bonnes places ; que celui qui n'a point d'armée doit se garder de bâtir des places ; la prudence exige qu'il fortifie la ville qu'il habite ; qu'il la fournisse de tout ce qui est nécessaire ; qu'il tienne les habitants disposés à bien recevoir l'ennemi, pour donner le temps, ou de traiter avec lui, ou de faire arriver des secours étrangers qui le délivrent. Tous les autres moyens sont dispendieux pendant la paix, inutiles pendant la guerre.

Si on examine attentivement tout ce que nous avons exposé, on se convaincra que la même sagesse qui dirigea toujours les Romains leur inspira le parti qu'ils prirent à l'égard des Latins et des Privernates : au lieu de s'attacher à des forteresses, ils eurent raison d'employer des moyens plus sages et plus énergiques.

Chapitre XXV

*Que c'est prendre un mauvais parti
que de profiter de la désunion qui règne
dans une ville pour l'attaquer
et s'en rendre maître*

[Retour à la table des matières](#)

Il y avait tant de désunion dans la république romaine entre la noblesse et le peuple, que les Véiens et les Étrusques crurent à la faveur de ces troubles pouvoir anéantir le nom romain. Ils levèrent en conséquence une armée et firent des incursions sur le territoire de Rome. Le Sénat envoya contre eux Gn. Manlius et M. Fabius, qui campèrent tout auprès des Véiens ; ceux-ci par des attaques continuelles, par les injures et les traits les plus piquants, ne cessaient d'assaillir l'armée romaine. Ils poussèrent si loin la témérité et l'insolence que les Romains, oubliant leurs dissensions, s'unirent contre eux, leur livrèrent bataille et les mirent en déroute.

On voit par cet exemple combien se trompent les hommes en prenant tels ou tels partis, et comment ils perdent ce qu'ils s'étaient flattés de gagner. Les Véiens croyaient vaincre les Romains en les attaquant désunis, et leur attaque fut cause de la réunion de ces derniers, et cette réunion causa leur perte ; car les dissensions dans une république viennent souvent de l'oisiveté qui suit la paix ; le premier cri de guerre devient aussi le signal de l'union. Les Véiens, s'ils eussent été sages, auraient d'autant

¹ Francesco Maria della Rovere. Cf. *Discours*, II, 10.

plus éloigné la guerre qu'ils voyaient Rome désunie, et n'auraient employé pour lui nuire que les artifices d'une fausse paix ; ils consistent à se mettre dans la confiance d'une ville divisée ; à se porter pour médiateur entre les deux partis jusqu'à ce qu'ils en viennent aux armes ; et quand l'épée est enfin tirée, à donner de légers secours au parti le plus faible, soit en vue de faire durer la guerre, et de les laisser se consumer les uns par les autres, soit pour empêcher que la vue de forces considérables ne vous fasse soupçonner de vouloir les opprimer et de les maîtriser tous les deux également. Si vous suivez soigneusement cette marche vous arriverez presque toujours à votre but.

Ce ne fut qu'en usant d'un pareil moyen politique que la ville de Pistoia, comme nous l'avons dit dans un autre discours ¹ et à une autre occasion, fut acquise à la république de Florence. Cette ville était divisée ; les Florentins favorisaient tantôt un parti, tantôt un autre, sans en accabler aucun ; ils l'amènèrent au point [p. 225] que, fatiguée d'un état si tumultueux et si pénible, elle se livra volontairement à eux.

La ville de Sienne n'a jamais été si puissamment influencée par Florence que lorsque celle-ci ne favorisait un parti que par de très faibles secours. En envoyait-elle de plus important, toute la ville se réunissait pour défendre le gouvernement existant.

J'ajouterai encore un autre exemple. Philippe Visconti, duc de Milan, a bien des fois profité de la division qui régnait dans Florence pour nous déclarer la guerre ; il a toujours été battu ; et cela si constamment qu'il a été forcé de s'écrier avec douleur que les folies des Florentins lui coûtaient deux millions d'or.

Ainsi donc les Véiens et les habitants de l'Étrurie se trompèrent en essayant de profiter des troubles de Rome pour y porter la guerre ; ils furent vaincus. Ainsi se trompera toujours quiconque, prenant leur conduite pour modèle, se flattera de subjuguier un peuple placé dans de pareilles circonstances.

¹ Cf. *Discours*, II, 21.

Chapitre XXVI

*Les témoignages de mépris et les injures
n'attirent que de la haine,
sans profit pour qui les emploie*

[Retour à la table des matières](#)

Je crois qu'une des grandes règles de la prudence humaine est de s'abstenir d'injurier ou de menacer qui que ce soit ; la menace et l'injure n'affaiblissent point un ennemi ; mais l'une l'avertit de se tenir en garde ; l'autre ne fait qu'accroître sa haine et le rend plus industrieux dans les moyens de vous offenser.

C'est ce qu'on voit par l'exemple des Védiens dont nous avons parlé dans le chapitre précédent. Non contents de nuire aux Romains par les maux que la guerre entraîne, ils ajoutèrent l'insulte, l'outrage, les propos injurieux dont tout chef doit interdire l'usage à ses soldats ; car ils ne servent qu'à enflammer votre ennemi, l'exciter à la vengeance, sans lui ôter un seul moyen de vous nuire ; en sorte que ce sont autant d'armes qui tournent contre vous.

Nous allons en donner un exemple remarquable pris dans l'histoire d'Asie. Gabade, général des Perses, assiégeait depuis longtemps la ville d'Amide¹ : fatigué de la longueur du siège, il prend le parti de le lever. Déjà ses troupes étaient en marche, quand les assiégés, fiers de la victoire, accourent en foule sur les [p. 226] remparts et accablent son armée des plus cruelles injures ; il n'est sorte d'insulte, d'accusation ou de reproche d'ignorance, de poltronnerie, de lâcheté qu'on ne lui fasse. Le général, justement irrité, change de résolution ; il recommence le siège ; et tel fut l'effet de son indignation pour l'injure qu'il avait reçue qu'en peu de jours il prend la ville d'assaut et la passe au fil de l'épée.

C'est ce qui arriva aux Védiens qui, ne se contentant pas, comme nous l'avons dit, de faire la guerre aux Romains, les outrageaient de paroles, et s'avançaient jusque sur les fossés de leurs camps pour leur dire des injures. Aussi ceux-ci plus irrités de leurs insultes que fatigués de leurs assauts, ces mêmes Romains qui avaient pris les armes malgré eux, contraignirent les consuls à donner bataille, et firent porter aux Védiens la peine de leur imprudente audace.

Il est donc du devoir d'un général ou du chef d'une république d'employer tous les moyens que la prudence lui suggérera pour empêcher le soldat et le citoyen de s'injurier entre eux, ou d'injurier l'ennemi. On a vu les maux que cette licence

¹ Amide, ville de la Mésopotamie, bâtie sur une haute montagne, aux confins de l'Assyrie et située sur le bord du Tigre au confluent du Nymphius. C'est cette même Amide qui fut prise une autre fois sur les Romains, par Sapor, roi de Perse. Ammius Marcellin nous a laissé le récit de ce siège qui doit être d'autant plus exact que cet historien était lui-même dans la ville lorsqu'elle fut prise, et qu'il fut du très petit nombre de ceux qui parvinrent à se sauver. (*Note du traducteur.*)

entraînait quand elle était dirigée contre l'ennemi : entre le soldat et le citoyen, c'est bien pis encore ; surtout si on n'a soin d'en réparer promptement l'effet, comme les gens sages l'ont toujours pratiqué.

Des légions romaines laissées à Capoue conspirèrent contre cette ville, comme nous le dirons en son lieu ¹ ; elles y excitèrent une sédition qui fut apaisée par Valerius Corvinus. Parmi les conditions qui leur furent accordées, on statua des peines très graves contre ceux qui leur reprocheraient cette sédition.

Tiberius Gracchus, nommé dans la guerre d'Annibal pour commander certain nombre d'esclaves qu'on avait armés à défaut d'hommes libres, fit décerner la peine de mort contre quiconque reprocherait à aucun d'entre eux leur servitude ; tant les Romains estimaient qu'il était dangereux, comme nous l'avons dit plus haut, de témoigner du mépris à des hommes et de les flétrir par la honte, parce que rien n'est plus capable de les irriter et d'exciter leur indignation que ces injures, ces reproches, qu'ils soient fondés ou non ! « Car des railleries amères, quand surtout elles sont appuyées sur quelque chose de vrai, laissent dans le cœur une blessure profonde ². »

Chapitre XXVII

*Les princes et les républiques sages
doivent se contenter de vaincre, car on perd
parfois tout à vouloir trop gagner*

[Retour à la table des matières](#)

C'est l'insolence que vous donne la victoire obtenue, ou le faux espoir de l'obtenir qui vous font user de paroles offensantes contre l'ennemi ; or ce faux espoir, quand il s'empare du cœur des hommes, fait qu'ils agissent encore plus mal qu'ils ne parlent, leur fait dépasser le but, et perdre un bien assuré pour un mieux incertain. Comme ce sujet est de la plus grande importance, que la plupart des hommes y sont trompés au grand détriment de leurs affaires, et que des exemples me paraissent mettre ces vérités dans un plus grand jour que ne le feraient des raisonnements, j'en citerai plusieurs tirés des anciens et des modernes.

Annibal, ayant vaincu les Romains à Cannes, envoie des députés à Carthage pour annoncer sa victoire et demander des secours. On disputa beaucoup dans le Sénat sur ce qu'il y avait à faire. Hannon, l'un des plus vieux et des plus éclairés des sénateurs, conseillait d'user avec sagesse de la victoire, en proposant la paix aux Romains. On pouvait l'obtenir à des conditions honorables, puisqu'on était vainqueur ; il ne fallait

¹ Cf. *Discours*, III, 6.

² En latin dans le texte : « Nam facetiae asperae, quando nimium ex vero traxere, acern sui memoriam relinquunt », Tacite, *Annales*, XV, 68.

plus l'espérer, si on venait à être battu. Le but des Carthaginois devait être de faire voir aux Romains qu'ils étaient assez puissants pour les combattre, et que satisfaits d'avoir vaincu, ils ne voulaient pas perdre cet avantage par l'espoir d'en obtenir un plus grand. Ce conseil fut rejeté ; mais les Carthaginois le reconnurent sage quand il ne fut plus temps.

Alexandre le Grand avait conquis tout l'Orient. La république de Tyr, ville célèbre, puissante dans ces temps-là, et bâtie comme Venise au milieu des eaux, voyant les succès et la grandeur de ce conquérant, lui envoie des ambassadeurs pour l'assurer de son affection, de son empressement à faire tout ce qui pourrait lui être agréable, et pour lui déclarer en même temps qu'elle ne pouvait le recevoir ni lui, ni son armée sur son territoire. Alexandre, indigné de ce qu'une ville voulait fermer ses portes à celui à qui tout le monde s'empressait d'ouvrir les siennes, reçut très mal les ambassadeurs, n'accepta pas leurs conditions et mit le siège devant la ville. Elle était bâtie sur la mer, abondamment pourvue de vivres et de toutes les munitions nécessaires ; en sorte [p. 228] qu'Alexandre, après quatre mois de siège, s'avisait que cette ville dérobaient plus de temps à sa gloire que les plus brillantes conquêtes ne lui en avaient coûté ; il désira traiter avec les assiégés, et leur proposa les mêmes conditions qu'ils lui avaient demandées. Mais les Tyriens, enorgueillis de leurs succès, non seulement ne voulurent plus acquiescer à ces conditions, mais ils massacrèrent ses envoyés. Alexandre indigné reprend le siège avec tant de vigueur qu'il force la ville, la détruit, fait passer les habitants au fil de l'épée ou les fait esclaves.

En 1512 une armée espagnole vint sur le territoire de Florence, pour y faire rentrer les Médicis, et mit la ville à contribution. Elle était attirée par les citoyens mêmes qui avaient promis qu'ils prendraient les armes dès qu'ils verraient les Espagnols sur le domaine de la république. Ceux-ci y étant en effet entrés, ne voyant personne se déclarer en leur faveur et commençant à manquer de vivres, proposèrent un accommodement. Mais le peuple de Florence, devenu insolent, ne voulut pas l'accorder : la perte de Prato et la ruine de la république furent la suite de ce refus ¹.

La plus grande faute que puissent faire les princes attaqués par des ennemis depuis longtemps plus puissants qu'eux est de rejeter un accommodement, surtout s'il leur est offert. Jamais les propositions ne seront assez dures pour qu'ils ne trouvent quelque avantage à les accepter, et que partie de la victoire ne leur soit acquise. Ainsi il devait suffire au peuple de Tyr de faire recevoir à Alexandre les mêmes conditions qu'il avait refusées auparavant ; et cet avantage d'avoir forcé, les armes à la main, un si grand conquérant de condescendre à leur volonté était pour eux une assez belle victoire. Il devait également suffire au peuple de Florence (et c'était un assez beau triomphe) d'avoir forcé l'armée espagnole à céder à quelques-unes de ses conditions, et d'en abandonner une partie. Le but de cette armée était en effet de changer le gouvernement, de le détacher de la France, et de lui faire payer des contributions. Que de ces trois points les Espagnols eussent obtenu les deux derniers, et que le peuple de Florence eût gagné le premier, qui était la conservation de son gouvernement, c'eût

¹ Cf. *Discours*, 1, 2 et note 1.

été pour tous les deux un arrangement honorable et avantageux. Rien ne devait plus intéresser la république que de se conserver libre. Eût-on vu la victoire plus complète encore et comme certaine, on ne devait pas l'exposer aux hasards de la fortune, puisqu'il s'agissait de ses dernières ressources et de ce qu'elle avait de plus précieux, qu'un homme sage ne risque jamais, à moins d'y être forcé.

Annibal quitte l'Italie après seize ans de triomphe et de [p. 229] gloire ; il est rappelé par les Carthaginois au secours de sa patrie : il trouve Siphax et Asdrubal entièrement défaits, le royaume de Numidie perdu, Carthage réduite à ses murailles, et n'ayant d'autre ressource que lui et son armée. Comme il savait que cette armée était effectivement la dernière ressource de son pays, il ne voulut pas la hasarder sans avoir tenté toutes les voies possibles d'accommodement ; il ne rougit pas de demander la paix, convaincu que sa patrie n'avait pas d'autre refuge. Les Romains la lui refusèrent ; il livra bataille, quoique presque assuré de la perdre, mais persuadé que la fortune pourrait favoriser son courage, ou que du moins sa gloire survivrait à sa fortune.

Si Annibal, un aussi grand général qui se voyait à la tête d'une armée encore entière, aima mieux traiter que combattre, quand il vit que de la perte de cette bataille dépendait la liberté de sa patrie, que doivent donc faire des généraux moins habiles, moins expérimentés qu'Annibal ? Mais les hommes commettent toujours la faute de ne pas borner leurs espérances ; ils bâtissent sans mesure sur ces frêles fondements, et voient crouler bientôt tout leur édifice.

Chapitre XXVIII

*Combien il est dangereux pour une république
ou pour un prince de ne pas venger les torts
faits au public ou aux particuliers*

[Retour à la table des matières](#)

On voit ce que peut produire l'indignation et à quel excès de vengeance elle peut conduire des hommes, par ce qui arriva aux Romains lorsqu'ils envoyèrent les trois Fabius vers les Gaulois sortis de leur pays pour attaquer les Étrusques et principalement Clusium. Les habitants de cette ville ayant demandé des secours à Rome, les Romains envoyèrent des ambassadeurs aux Gaulois pour leur signifier de ne pas faire la guerre à leurs alliés.

Ces ambassadeurs étaient plus capables d'agir que de parler en sorte qu'étant arrivés sur les lieux au moment où le combat était engagé entre les Gaulois et les Étrusques, ils se jetèrent sur les premiers pour les combattre. Les Gaulois les ayant reconnus, tout leur ressentiment se tourna contre les Romains ; il devint plus vif encore, lorsque après avoir envoyé des ambassadeurs au Sénat pour se plaindre d'une

telle attaque et demander qu'en réparation les Fabius leur fussent livrés, ils virent non seulement [p. 230] qu'on les leur refusait, mais qu'on était si éloigné de les punir de toute autre manière, qu'on les nomma tribuns consulaires à l'assemblée des comices qui se tint alors. En voyant porter aux honneurs des hommes qui méritaient d'être punis, ils crurent qu'on voulait les braver et les outrager formellement ; l'effet de leur colère et de leur indignation fut d'attaquer Rome et de s'en emparer, à l'exception du Capitole. Ces événements malheureux, les Romains ne durent les imputer qu'à leur injustice : leurs ambassadeurs avaient violé le « droit des gens »¹, ils devaient être punis ; on les récompensa.

On voit combien tout prince, toute république doit éviter de commettre une pareille injustice, non seulement envers une nation, mais même envers un particulier ; car qu'un homme soit grièvement offensé, soit par un État, soit par un autre homme, et qu'il ne reçoive pas la réparation à laquelle il doit s'attendre, s'il vit sous une république, la ruine même de sa patrie, dût-elle être la suite de sa vengeance, ne l'arrêtera pas dans ses projets ; et s'il est né sous un prince, pour peu qu'il ait de l'élévation dans l'âme, il ne goûtera aucun repos qu'il ne soit venu à bout de se venger.

Il n'est pas d'exemple de cette vérité plus authentique et plus frappant que celui de Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre. Il avait à sa cour un jeune seigneur, Pausanias, de la plus rare beauté². Attale, un des principaux officiers du roi, en devint éperdument amoureux ; l'ayant plusieurs fois pressé, sollicité de satisfaire sa passion, et n'ayant trouvé en lui que l'honneur que devait lui inspirer une pareille proposition, il se décida à employer et la violence et la perfidie même, pour venir à bout de ses desseins. Il donna en conséquence un grand repas où Pausanias fut invité ainsi que plusieurs autres seigneurs de la cour. Quand le vin et la bonne chère eurent animé ou enivré les convives, il fit enlever Pausanias, le fit conduire dans un endroit retiré, et ne se contenta pas seulement d'assouvir ses infâmes désirs, mais il poussa l'outrage jusqu'à livrer ce jeune homme à la brutalité de plusieurs autres. Pausanias s'en plaignit à Philippe qui lui laissa pendant quelque temps l'espérance d'être vengé ; et cependant loin de remplir ces espérances, il nomma Attale gouverneur d'une province de la Grèce. Pausanias ne put voir élever aux honneurs un homme qui méritait une punition ; toute son indignation se porta non contre celui de qui il avait reçu l'outrage, mais contre Philippe qui avait refusé de le venger. Le jour où Philippe célébrait les noces de sa fille avec Alexandre, roi d'Épire, au moment où il se rendait au temple, au milieu des deux Alexandre, l'un son gendre, l'autre son fils, Pausanias le poignarda.

[p. 231] Cet exemple, fort semblable à celui des Romains, doit faire sentir à tous ceux qui gouvernent qu'ils ne doivent jamais assez peu estimer un homme pour croire qu'on aura beau l'accabler d'outrages et d'injures, qu'il ne cherchera pas à se venger, au péril même de sa vie.

¹ En latin dans le texte : « contra jus gentium », Tite-Live, V, 36, 6.

² M. dit : beau et noble.

Chapitre XXIX

*La fortune aveugle l'esprit des hommes,
quand elle ne veut pas qu'ils s'opposent
à ses desseins*

[Retour à la table des matières](#)

À considérer attentivement la marche et la liaison des choses humaines, on voit qu'il est des événements que le ciel même empêche les hommes de prévoir ; or si je prouve que Rome où il y avait tant de vertu, de religion et de si sages institutions, fournit des exemples de pareil aveuglement, sera-t-il étonnant de trouver de semblables traits chez des peuples infiniment moins favorisés de tous ces avantages ?

Ceci est une preuve aussi remarquable qu'éclatante de la toute-puissance du ciel sur les choses humaines. Tite-Live s'attache à le démontrer fort au long dans un discours très éloquent. Le ciel, dit-il, avait résolu dans sa sagesse de faire connaître aux Romains sa toute-puissance ; il permit d'abord la faute des ambassadeurs qu'ils envoyèrent aux Gaulois, et il mit à profit cette faute pour exciter ce peuple à marcher contre les Romains ; il voulut ensuite qu'on n'employât à Rome, pour s'opposer à cette guerre, rien qui fût digne du nom romain. Il avait d'abord ordonné et préparé l'exil de Camille à Ardée, le seul citoyen en état d'arrêter des ennemis aussi dangereux ! Ensuite ce peuple qui, pour s'opposer aux Volsques et à d'autres peuples voisins, avait si souvent créé un dictateur, ne pensa pas à en nommer un, lorsqu'il fut attaqué par les Gaulois. Il fit des levées extrêmement faibles ; il les fit sans beaucoup de soin et il fut si lent, si paresseux à prendre les armes qu'à grand-peine put-il rencontrer les Gaulois sur les bords de l'Allia, seulement à dix milles de Rome ! Les tribuns posèrent leur camp sans aucune des précautions les plus usitées parmi eux, sans examiner le terrain, sans s'entourer de fossés et de retranchements, sans employer, en un mot, aucun des moyens dictés par la prudence divine ou humaine. En se mettant en bataille, ils firent leurs lignes très peu profondes. En sorte que [p. 232] ni officiers, ni soldats ne soutinrent en rien l'honneur de la discipline romaine. Le combat fut peu sanglant, mais c'est parce qu'ils tournèrent le dos ; sans attendre l'ennemi, ils s'enfuirent les uns à Véies, les autres à Rome, où, sans entrer dans leurs maisons, ils se réfugièrent au Capitole ; en sorte que le Sénat, au lieu de songer à défendre Rome, n'en fit pas seulement fermer les portes, et partie des sénateurs s'enfuit, partie se renferma avec le peuple dans ce même Capitole ; il est vrai que pour défendre ce poste on employa quelque méthode et quelque prudence. On ne le chargea pas de gens inutiles ; on y mit toutes les provisions de bouche qu'on put trouver, afin de soutenir plus longtemps le siège ; la troupe inutile des vieillards, des femmes, des enfants, alla chercher un asile chez les peuples voisins ; le reste demeura au milieu de Rome et fut la proie des vainqueurs. En sorte que quiconque eût connu la conduite de ce peuple tant d'années auparavant, et qui l'eût vu agir dans ces moments, n'eût pas cru que ce fût le même peuple romain. Tite-Live termine le tableau de tous ces désordres par cette réflexion :

« Tellement, dit-il, la fortune aveugle les esprits des hommes, quand elle ne veut pas qu'ils résistent à ses attaques ¹ ! »

Rien n'est plus vrai que cette pensée. Aussi les hommes qui vivent habituellement dans les grandes prospérités ou les grands malheurs méritent moins qu'on ne pense la louange ou le blâme. On les verra la plupart du temps précipités dans la disgrâce, ou élevés au faite du bonheur, conduits par une force supérieure qui leur ôte ou qui leur donne l'occasion de se conduire avec courage et intelligence. Telle est la marche de la fortune : quand elle veut conduire un grand projet à bien, elle choisit un homme d'un esprit et d'une valeur assez grands pour savoir profiter de l'occasion qu'elle lui présente. De même, lorsqu'elle prépare le bouleversement et la ruine d'un empire, elle place des hommes capables d'en hâter la chute ; et s'il y avait quelqu'un d'assez fort pour l'arrêter, elle le fait massacrer ou lui ôte tous les moyens de rien opérer d'utile.

On voit très bien ici que la fortune avait dessein d'agrandir Rome, et de l'élever à ce haut point de gloire où elle parvint dans la suite ; qu'elle crut nécessaire de lui faire éprouver une disgrâce, comme nous le verrons dans le livre suivant, mais qu'elle ne voulut pas la détruire. Aussi elle se contente de faire exiler Camille, mais elle n'ordonne point sa mort ; elle fait prendre Rome, mais non le Capitole ; aussi empêche-t-elle qu'on prenne aucune précaution sage pour défendre la ville, mais elle leur inspire les meilleures pour défendre la citadelle. Pour que Rome soit prise par les [p. 233] Gaulois, elle permet que la plus grande partie des Romains battus sur l'Allia se rendent à Véies, et par là ôte tous les moyens de sauver la ville mais elle prépare aussi tout ce qu'il faut pour qu'elle soit reprise elle conduit une armée entière à Véies, place Camille à Ardée, afin que sous un général d'une réputation encore sans tache, et qui n'avait point participé à la défaite de ses concitoyens, elle pût former un corps capable de reconquérir sa patrie.

On pourrait citer des exemples modernes à l'appui de ces réflexions, mais je ne le crois pas nécessaire ; celui des Romains doit suffire, et je m'en tiendrai là. Je répète donc comme une vérité incontestable et dont les preuves sont dans toute l'histoire que les hommes peuvent seconder la fortune et non s'y opposer ; ourdir sa trame, suivre ses fils et non les détruire. Je ne crois pas pour cela qu'ils doivent eux-mêmes se livrer à l'abandon. Ils ignorent quel est son but, et comme elle n'agit que par des voies obscures et détournées, il leur reste toujours l'espérance ; et cette espérance doit les soutenir, quelque infortune qu'ils éprouvent, quelques difficultés qu'ils aient à surmonter.

¹ En latin dans le texte : « Adeo obcaecat animos fortuna, cum vim suam ingruentem refringi non vult », Tite-Live, V, 37, 1.

Chapitre XXX

*Les républiques et les provinces vraiment puissants
n'achètent pas des alliés à prix d'argent ;
c'est par leur courage et la réputation de leurs forces
qu'ils s'en attirent*

[Retour à la table des matières](#)

Les Romains étaient assiégés dans le Capitole, et quoiqu'ils attendissent des secours de Véies et de Camille, pressés de la faim, ils se déterminèrent à composer avec les Gaulois et à se racheter moyennant une certaine quantité d'or. On était occupé à exécuter le traité ; déjà l'or était dans les balances, lorsque Camille survient avec son armée. La fortune, dit l'historien, « ne voulut pas que les Romains vécussent rachetés avec de l'or ¹ ».

Il est à remarquer que non seulement dans cette occasion, mais dans tout le reste de leur existence politique, jamais les Romains n'ont fait de conquêtes la bourse à la main, jamais ils ne firent la paix pour de l'argent, mais toujours ils durent leurs succès à la supériorité de leurs armes. Je ne crois pas qu'aucune autre république puisse se vanter d'en avoir fait autant. Parmi les signes les plus certains de la puissance d'un État, on doit compter la manière dont il vit avec ses voisins : si ceux-ci lui paient tribut [p. 234] pour l'avoir en leur faveur, soyez assuré qu'il est puissant ; en reçoivent-ils au contraire un tribut, quoique inférieurs à lui, soyez convaincu de sa faiblesse.

Qu'on lise toute l'histoire romaine ; on y verra que les Marseillais, les Éduens, l'île de Rhodes, Hiéron de Syracuse, les rois Eumène et Massinissa ², tous voisins de l'empire romain, pour s'assurer son amitié et sans lui demander d'autre récompense que sa protection, contribuaient à ses dépenses et à ses besoins par des tributs considérables.

On verra, au contraire, dans les États faibles, à commencer par celui de Florence dans le siècle passé, au moment de sa plus grande splendeur, on verra, dis-je, qu'il n'existait pas de petit seigneur dans la Romagne qui ne reçût d'elle quelque pension. De plus, elle en donnait à Pérouse, à Castello et à ses autres voisins. Le contraire aurait eu lieu si Florence avait été guerrière et puissante ; tous ses voisins, pour jouir de sa protection, se seraient rendus ses tributaires, et eussent cherché non à lui vendre leur amitié, mais se seraient empressés de lui acheter la sienne.

Ce n'est pas aux seuls Florentins qu'on peut reprocher cette lâcheté ; mais aux Vénitiens, au roi de France qui, avec un si grand royaume, se rend tributaire des

¹ En latin dans le texte : « ut Romani auro redempti non viverent », Tite-Live, V, 49, I. Machiavel a modifié la citation.

² Rois de Pergame et de Numidie.

Suisses et des rois d'Angleterre. C'est pour avoir craint d'armer et d'aguerrir leurs peuples que ce prince et les autres États dont nous avons parlé sont descendus à tant de bassesses ; c'est pour avoir préféré l'avantage apparent de pouvoir les opprimer, et d'éviter un danger plus imaginaire que réel, à celui de former des établissements qui assurassent pour jamais la tranquillité de leurs États et le bonheur de leurs sujets. Une aussi lâche politique donne pour quelques moments une fausse paix, mais elle produit avec le temps misères, dommages et ruine entière.

Il serait fastidieux de compter combien de fois les Florentins, les Vénitiens, les rois de France ont acheté la paix à prix d'argent, et combien de fois ils se sont soumis à une ignominie à laquelle les Romains ne se sont soumis qu'une fois. Il serait ennuyeux de dénombrer les places et les pays que les Florentins et les Vénitiens ont acquis avec de l'argent. Ces sortes de marchés sont la source d'une infinité de désordres, et l'on défend mal avec le fer ce qu'on achète avec de l'or.

Les Romains se conduisirent ainsi tant qu'ils furent libres mais quand ils eurent fléchi sous des empereurs, et que leurs maîtres amollis préférèrent l'ombre des Palais au soleil des camps, on les vit eux-mêmes se racheter tantôt des Parthes, tantôt des Germains, tantôt des peuples plus voisins ; et telle fut la cause qui [p. 235] amena la ruine de leur empire. Les empereurs se virent forcés à cette infamie pour avoir désarmé leurs peuples ; d'où il résulte un plus grand mal encore, parce que plus l'ennemi s'avance dans l'intérieur de votre empire, et plus il y trouve de faiblesse. Les princes qui agissent ainsi accablent les provinces de l'intérieur pour se procurer sur les frontières des hommes capables d'en éloigner l'ennemi : de là vient que pour le tenir plus éloigné, ils paient des pensions ou des subsides aux souverains ou aux peuples voisins de ces mêmes frontières ; aussi ceux-ci opposent-ils d'abord à cet ennemi quelque résistance, mais aussitôt qu'il l'a surmontée, il n'éprouve plus d'obstacle. On ne voit pas que cette conduite est contraire à tout bon principe. Ce qu'il faut tenir surtout en état de défense, de force et de vie, c'est le cœur d'un empire et non ses extrémités ; on peut avoir perdu celles-ci sans cesser d'exister, mais la vie tient à l'existence de celui-là ; or ces États tiennent armés les pieds et les mains, et laissent le cœur sans défense.

Florence nous a donné et nous donne tous les jours des preuves de ce que j'avance. Dès qu'une armée ennemie a passé les confins de la république et qu'elle approche du centre, rien n'est plus en état de l'arrêter.

Il n'y a pas longtemps que les Vénitiens nous ont fourni une pareille preuve de faiblesse, et si leur ville n'était pas entourée d'eau, elle n'existerait déjà plus. Les Français n'ont pas éprouvé si souvent les mêmes malheurs, parce que ce royaume est si considérable qu'il a peu d'ennemis qui lui soient supérieurs ; cependant, quand les Anglais y entrèrent en 1513, la terreur fut générale ; le roi lui-même et tout le monde étaient persuadés qu'il suffisait de la perte d'une bataille ¹ pour lui faire perdre sa couronne.

¹ La bataille de Guinegatte.

Les Romains étaient bien différemment disposés : plus l'ennemi s'approchait de Rome, et plus il trouvait de résistance ; et lors de l'arrivée d'Annibal en Italie, après la perte de trois batailles et la mort de tant de grands capitaines et de soldats, ils parvinrent non seulement à soutenir la guerre, mais à vaincre. Ce fut au soin d'armer et de défendre le cœur de l'État et non les extrémités qu'ils durent et leurs succès et leur triomphe ; car le fondement de la puissance romaine était dans Rome même c'était le peuple latin, les alliés de l'Italie et les colonies romaines c'est de cette pépinière d'hommes qu'ils tirèrent cette quantité de soldats qui leur suffit pour conquérir et gouverner le monde. Rien ne prouve davantage cette vérité que la demande d'Hannon aux envoyés d'Annibal à Carthage, après la bataille de Cannes. Ceux-ci relevaient les avantages de cette victoire : « Est-il venu quel-[p. 236] qu'un demander la paix de la part du peuple romain ? demanda Hannon ; les alliés latins, ou quelques colonies ont-elles secoué le joug de la république ? » Les députés ayant répondu négativement : « Dans ce cas, répliqua Hannon, la guerre n'est que commencée ¹. »

On voit ici (ce que nous avons eu soin de faire remarquer en bien des endroits) combien les principes des modernes sont différents de ceux des anciens ; ils nous expliquent et ces pertes miraculeuses et ces conquêtes plus merveilleuses encore. En effet, là où la sagesse et le courage sont sans force, la fortune doit exercer sa puissance ; et comme celle-ci est mobile et changeante, les républiques et les États qui sont sous son influence varient infiniment ; et ils éprouveront les mêmes révolutions jusqu'à ce qu'enfin il s'élève un homme tellement épris des maximes anciennes qu'il parvienne à asservir la fortune, et à lui enlever tous les moyens de manifester son extrême puissance.

Chapitre XXXI

Qu'il est dangereux de se fier à des exilés

[Retour à la table des matières](#)

Il me paraît à propos de parler ici du danger qu'il y a à se fier à des hommes qui sont chassés de leur patrie ; c'est un sujet qui se présente tous les jours à traiter à ceux qui gouvernent des États. J'en parlerai d'autant plus volontiers que Tite-Live en rapporte un exemple fort mémorable dans son histoire, quoique étranger à la question qu'il examine.

Quand Alexandre le Grand passa avec son armée en Asie, Alexandre, roi d'Épire, son beau-frère et son oncle, vint également en Italie avec une armée. Il y fut appelé par les exilés de Lucanie qui lui promirent de lui livrer cette province. À peine, sur la

¹ Cf. Tite-Live, XXIII, 13.

foi de cette promesse, ce prince y est-il arrivé, que ces mêmes exilés l'assassinent, parce qu'on leur promet pour prix de sa mort de les laisser rentrer dans leur patrie.

On voit ici combien sont vaines la foi et la promesse des hommes exilés de leur pays. On doit sentir que la faculté de rentrer dans leur patrie par d'autres moyens que les secours que vous leur prêtez corrompra leur fidélité ; ils ne manqueront pas de vous abandonner, quelques promesses qu'ils vous aient faites, pour embrasser le parti qui leur est offert. Il n'est pas plus difficile de vous convaincre de la frivolité de leurs serments et de la fausseté [p. 237] des raisons apparentes qu'ils ont cherché à vous donner. Ils ont un désir si vif de rentrer dans leurs possessions qu'ils croient à une infinité de choses qui sont réellement fausses, et qu'ils en ajoutent à dessein beaucoup d'autres tout aussi peu vraies ; en sorte que ce qu'ils croient et ce qu'ils cherchent à vous faire croire vous font, sur des espérances séduisantes, livrer à des dépenses inutiles ou à des entreprises qui occasionnent votre ruine.

Je n'en veux pour exemple que ce même Alexandre dont nous venons de parler, et l'Athénien Thémistocle qui, chassé de son pays, se réfugia en Asie chez Darius, et lui fit concevoir tant d'espérances magnifiques s'il voulait attaquer la Grèce, que ce prince se détermina à cette entreprise ; mais ce Thémistocle s'étant bientôt aperçu que ses promesses surpassaient ses moyens, soit honte, soit crainte de supplice, s'empoisonna. Si un homme tel que Thémistocle a pu se tromper à ce point, on doit apprécier à quel point se trompent ceux qui, sans avoir ses talents, s'abandonnent bien plus que lui à la violence de leur passion.

Un prince doit donc ne se livrer qu'avec la plus grande prudence à des entreprises conseillées par un exilé. Car ordinairement on y perd son honneur ou son existence.

Comme on tente quelquefois de prendre des villes par ruse ou par intelligence ¹, et qu'il est rare d'y réussir, il me paraît convenable d'en parler dans le chapitre suivant, et de donner un aperçu des différentes manières que les Romains employaient pour prendre des villes.

¹ en y pratiquant des intelligences.

Chapitre XXXII

De quelle manière les Romains attaquaient les villes

[Retour à la table des matières](#)

L'occupation des Romains étant principalement la guerre, ils avaient trouvé les méthodes militaires les plus avantageuses quant à la dépense et sous tout autre rapport ; aussi se gardaient-ils bien de faire un siège en règle. Ils pensaient qu'un siège entraînait tant de dépenses et d'inconvénients qu'ils surpassaient de beaucoup l'avantage qui pouvait résulter de la prise d'une ville. Ils préférèrent donc toute autre méthode à celle d'assiéger les places, et parmi tant de guerres, dans l'espace de tant d'années, on trouve à peine quelques exemples de siège en règle.

[p. 238] La manière dont les Romains prenaient une place consistait ou à l'emporter ou à la recevoir à composition ¹. Ils emportaient une ville ou tout de force, ou moitié de force moitié par ruse ; la prise de force était par assaut où on ne battait point les murailles, ce qui s'appelait attaquer une ville en couronne ², parce qu'avec toute l'armée ils entouraient la place et l'escaladaient de toutes parts ; un seul assaut de ce genre suffisait souvent pour emporter les plus fortes. C'est ainsi que Scipion prit Carthagène en Espagne. Quand cet assaut ne réussissait pas, on battait les murailles avec le bélier ³ et les autres machines de guerre. Quelquefois les Romains pratiquaient des chemins souterrains et entraient par ce moyen dans les villes assiégées ; c'est ainsi qu'ils prirent Véies. Pour s'élever à la hauteur des murailles, ils construisaient des tours en bois ; souvent ils faisaient des levées de terre qu'ils appuyaient sur les murs les plus extérieurs de la ville, afin de se battre de plain-pied avec l'ennemi.

Les assiégés étaient, par la première manière d'attaquer, jetés dans un péril plus imminent ; c'était celle qui leur laissait le moins de ressources pour repousser l'ennemi. Obligés de défendre à la fois toutes leurs murailles, ils n'avaient jamais assez de troupes pour pouvoir en mettre partout et pour les relever, ou s'ils en avaient assez, la résistance n'étant plus égale dans tous les points, un seul poste forcé, tout le reste était perdu.

Aussi cette méthode réussissait-elle le plus souvent ; mais quand ils étaient repoussés une première fois, ils ne la tentaient presque jamais une seconde, attendu qu'elle était dangereuse pour une armée qui, obligée de s'étendre considérablement, se serait trouvée hors d'état de repousser une sortie que les assiégés auraient pu faire ;

¹ ou à accepter sa soumission.

² En latin dans le texte : « aggredi urbem corona ».

³ Le bélier consistait en une poutre terminée par une tête en fer.

d'ailleurs ces sortes d'attaques fatiguaient extrêmement une armée et la mettaient dans un grand désordre. On ne la tentait guère qu'une fois, et encore même à l'improviste et en surprenant l'ennemi.

Lorsque les machines avaient fait une brèche à la muraille, les assiégés élevaient par-derrière de nouveaux remparts, comme on le pratique encore aujourd'hui. Lorsque la place était minée, on faisait des contre-mines, et l'on y combattait l'ennemi l'épée à la main, ou on lui fermait le passage par différents moyens. Un de ceux qu'on employait le plus fréquemment consistait à remplir des tonneaux de toutes sortes de plumes, et à y mettre le feu afin que la fumée et la puanteur empêchassent les assiégeants de pénétrer. Pour s'opposer à l'attaque faite par les tours, on s'efforçait de les brûler. À l'égard des levées de terres, on pratiquait une ouverture au pied de la muraille à l'endroit où la levée s'appuyait, [p. 239] et on tirait par là toute la terre que l'ennemi y apportait ; cette manœuvre empêchait l'ouvrage de s'élever.

On ne peut continuer longtemps ces sortes d'attaques ; il faut, quand elles ne réussissent pas, ou en changer, ou lever le siège. C'est ainsi que Scipion, à son arrivée en Afrique, ayant attaqué la ville d'Utique sans pouvoir la forcer, l'abandonna tout de suite pour aller chercher ¹ l'armée des Carthaginois. C'est ainsi qu'il faut se conduire ou bien entreprendre le siège en forme. C'est ce que les Romains firent à Véies, à Capoue, à Carthage, à Jérusalem, dont ils s'emparèrent après un siège en règle.

Venons à la prise des villes par une force cachée : telle fut la prise de Palépolis ² que les Romains emportèrent par intelligence avec les habitants. On a souvent tenté de prendre des villes par de pareils moyens, rarement ont-ils réussi ; le moindre obstacle détruit le plan et les obstacles naissent de toute part. L'intelligence ³ se découvre presque toujours avant l'exécution, et il est difficile qu'elle ne le soit pas, soit par l'infidélité de ceux qu'on met dans le secret, soit par la difficulté de la tramer avec un ennemi avec lequel on n'a aucun prétexte pour communiquer.

Mais quand même l'intelligence ne serait pas découverte au moment où on la pratique, on éprouverait une infinité d'obstacles lors de l'exécution. En effet arrivez-vous avant le moment désigné, ou un peu trop tôt ou un peu trop tard ? Tout est perdu. Le moindre bruit imprévu se fait-il entendre, comme l'oie du Capitole ⁴ ? L'ordre convenu est-il changé ? La plus petite faute, la plus légère erreur font avorter le projet.

Les ténèbres de la nuit sont un obstacle de plus, en ce qu'elles grossissent les dangers auxquels on se trouve exposé. Comme la plupart de ceux qu'on emploie à ces sortes d'entreprises n'ont aucune connaissance de la situation des lieux où on les conduit, le plus léger accident les remplit de frayeur, de trouble et de confusion : une ombre est capable de les mettre tous en fuite.

¹ combattre.

² Palépolis était une ville de la Campanie, située tout près du lieu où Naples est bâtie. (*Note du traducteur.*)

³ le complot.

⁴ Cf. Tite-Live, V, 47. Les oies avertirent les Romains de la présence de Gaulois.

Personne n'a mieux réussi dans ces expéditions nocturnes qu'Aratus de Sycione ¹, général aussi habile et aussi brave dans ces sortes d'occasions qu'il montrait peu de capacité et de courage dans celles de jour ; ce qu'on doit plutôt attribuer à un talent particulier à ce capitaine, qu'à la facilité de réussir en général dans ces sortes d'entreprises, où on en essaie beaucoup et peu sont conduites à exécution.

Quant aux places qui se rendent, il faut observer que les redditions sont ou volontaires, ou forcées : une ville se rend volontairement quand elle est pressée par une force étrangère qui ne lui laisse aucun autre parti ; c'est un pareil motif qui força Capoue à [p. 240] se donner aux Romains. Quelquefois elle s'y détermine par le désir d'être bien gouvernée, séduite par l'exemple du bonheur dont un prince fait jouir des peuples qui se sont donnés à lui ; tels furent les motifs des Rhodiens, des Marseillais et de tant d'autres peuples qui s'étaient soumis volontairement aux Romains.

Quant à la reddition forcée d'une ville, elle arrive ou à la suite d'un long siège, ou lorsqu'elle se voit accablée par des incursions, des pillages et des pertes continuelles dont elle ne peut se débarrasser qu'en se rendant : c'est le moyen dont les Romains se servirent le plus fréquemment. Ils employèrent plus de quatre cent cinquante ans à fatiguer leurs voisins d'incursions, de batailles continuelles, et à prendre au moyen des traités tous les avantages possibles sur eux, comme nous l'avons déjà dit. Ils revinrent sans cesse à ce moyen, quoiqu'ils essayassent, dans l'occasion, de tous les autres ; mais ceux-ci les dégoûtaient souvent par les dangers qu'ils présentaient, ou par leur insuffisance. Dans les sièges, ils craignaient les longueurs et la dépense ; dans les attaques de vive force, l'incertitude du succès et le péril ; dans les intelligences, l'incertitude. Ils s'aperçurent que le gain d'une bataille assurait en un jour la conquête d'un royaume, et que pour s'emparer d'une ville obstinée à se défendre, on perdait sous ses murs des années entières.

¹ (v. 271-213 av. J.-C.) Il entreprit de libérer le Péloponnèse du joug macédonien et fut le chef de la ligue Achéenne.

Chapitre XXXIII

Les Romains laissaient leurs généraux parfaitement maîtres de leurs opérations

[Retour à la table des matières](#)

Je pense que pour lire avec fruit l'histoire de Tite-Live, nous ne devons pas négliger d'observer aucune des maximes de conduite du peuple et du Sénat romains. Nous devons remarquer surtout l'autorité qu'ils confiaient aux consuls, aux dictateurs et aux autres généraux de leurs armées. Elle était extrêmement étendue, et le Sénat ne se réservait que le droit de décider la guerre et de confirmer les traités de paix ; tout le reste il le remettait à la disposition du consul. La guerre était-elle décidée par le Sénat et par le peuple contre les Latins, par exemple ? Le consul était maître de toutes les opérations ; il pouvait livrer bataille ou ne pas la donner, assiéger ou non telle ou telle place.

Ceci est prouvé par mille exemples, mais surtout par ce qui arriva dans une expédition contre les Étrusques. Le consul Fabius [p. 241] les ayant vaincus à Sutirum ¹, il résolut de passer avec son armée la forêt Cimine ², afin de pénétrer bien avant dans l'Étrurie, et il ne demanda pas l'avis du Sénat, quoiqu'il fût question de porter la guerre dans un pays nouveau, inconnu, et même dangereux ; c'est ce qui est prouvé par la délibération du Sénat. Il avait appris la victoire que Fabius avait remportée, et se doutait bien qu'il prendrait le parti de traverser la forêt dont nous avons parlé, pour pénétrer en Étrurie ; mais jugeant que cette guerre serait dangereuse et qu'il serait imprudent de la tenter, il envoya deux députés à Fabius pour l'en détourner. Ceux-ci trouvèrent en arrivant que le consul avait déjà passé la forêt, qu'il avait remporté une victoire, et au lieu de s'opposer à cette expédition, ils portèrent la nouvelle de la conquête du consul et de la gloire qu'il y avait acquise.

Si on examine attentivement cette conduite, on la trouvera infiniment sage. Si le Sénat avait voulu diriger les opérations du consul, de manière à lui faire passer pour ainsi dire de main en main tous les ordres qu'il avait à suivre, le consul, persuadé que la victoire ne lui appartiendrait pas tout entière, mais que le Sénat la partagerait avec lui pour l'avoir guidé par ses conseils, le consul, dis-je, serait devenu moins circonspect et moins actif. D'ailleurs ce corps ³ se serait engagé par là à donner des conseils dans des affaires qu'il ne pouvait pas connaître. Quoiqu'il fût composé

¹ Ancienne et fameuse colonie des Romains, et qui était la clé de l'Étrurie du côté de Rome dont elle était distante d'environ vingt-quatre milles. (*Note du traducteur.*)

² Il y avait un lac, une montagne, une forêt de ce nom, près du lac Volsinius, aujourd'hui lac de Bolsena en Toscane. (*Note du traducteur.*)

³ Le Sénat.

d'hommes très exercés au métier de la guerre, cependant leur absence des lieux et l'ignorance de mille particularités nécessaires à savoir pour donner des ordres les auraient jetés dans une infinité d'erreurs. Aussi voulait-il que le consul agit par lui-même, et que la gloire lui appartînt en propre ; il était persuadé que le désir d'en acquérir l'exciterait à bien faire et lui servirait de règle.

J'ai remarqué d'autant plus volontiers cette conduite des Romains que je m'aperçois que les républiques de nos jours, Venise et Florence, se conduisent bien autrement. Si leurs généraux, commissaires ou provéditeurs veulent placer la plus petite batterie, elles veulent le savoir et les diriger. Cette méthode est digne de toutes celles que ces républiques suivent dans tout le reste, et qui les ont conduites aux termes où nous les voyons à présent.

[p. 242 sans texte, p. 243 titre]

Livre troisième

[p. 244 sans texte, p. 245]

Chapitre premier

*Veut-on qu'une religion ou une république
durent longtemps, il faut les ramener
souvent à leur principe*

[Retour à la table des matières](#)

Rien n'est si constant que cette vérité : que tout ce qui existe dans ce monde a un terme et des bornes à sa durée ; mais seuls ces corps-là existent tout le temps que le ciel leur a généralement destiné, qui ne se dérangent pas ¹, mais qui sont au contraire tellement constitués qu'ils n'éprouvent aucun changement, ou qu'ils n'en éprouvent que de salutaires. Comme il n'est question ici que de corps mixtes, tels que sont les religions et les républiques, je dis que les changements heureux qu'elles peuvent éprouver sont ceux qui les ramènent à leurs principes. Les corps les mieux constitués et qui ont une plus longue durée sont : ou ceux qui renferment dans leurs institutions mêmes les moyens de se renouveler souvent, ou ceux qui arrivent à ce renouvellement par des accidents, des moyens étrangers et pris hors de leur constitution.

Il est encore une vérité plus claire que le jour : que ces mêmes corps doivent périr faute de renouvellement ; or, ce changement ne peut s'opérer qu'en les ramenant à leur principe.

Il faut donc que les principes des religions, des républiques ou des monarchies aient en eux-mêmes une force, une vie qui leur rendent leur premier éclat, leur première vigueur ; et comme ce principe s'use et s'affaiblit par le temps, il faut nécessairement qu'il succombe si son action n'est souvent ranimée. C'est ainsi que les

¹ ne se désorganisent pas.

médecins disent, en parlant du corps humain : « qu'il se fait tous les jours quelque nouvel amas d'humeurs qui a besoin d'être guéri ¹ ».

Ce retour d'une république vers son principe est le produit d'un accident extérieur, ou l'effet d'un moyen intérieur réservé par la prudence. Pour donner un exemple du premier : on voit combien il était nécessaire que Rome fût prise par les Gaulois, si on voulait, pour ainsi dire, faire renaître cette république, et qu'en renaissant elle reprît une nouvelle vigueur, une nouvelle vie, et qu'elle ranimât la religion et la justice qui commençaient à perdre [p. 246] de leur pureté. C'est ce qu'on comprend très bien à la lecture de Tite-Live, lorsqu'il observe que toutes les cérémonies religieuses furent négligées au moment où l'on fit marcher l'armée contre les Gaulois et à l'époque où l'on créa des tribuns consulaires ; de même, ne devait-on pas punir les trois Fabius pour avoir combattu les Gaulois contre le « droit des gens ² », et non les élever, comme on le fit, à la dignité de tribuns ? On doit facilement présumer que les Romains commençaient à faire, des sages institutions de Romulus et des autres rois, ses successeurs, moins de cas qu'il ne convenait à un État qui veut rester libre.

Il fallut donc cet accident, produit par une cause étrangère, pour faire reprendre une nouvelle vie aux différents ordres de l'État, pour faire comprendre au peuple romain qu'il était non seulement nécessaire de maintenir la religion, de pratiquer la justice, mais encore qu'il devait honorer ses concitoyens, et faire plus de cas de leur sagesse et de leur courage que des avantages que la gloire et le mérite de ceux-ci semblaient leur ôter.

La leçon réussit complètement. À peine Rome fut-elle reprise, qu'on renouvela toutes les institutions religieuses ; on punit les Fabius qui avaient combattu contre le droit des gens ³ ; et ce peuple sut dès lors tellement apprécier la supériorité et le caractère de Camille, que le Sénat et tous les ordres de citoyens, dépouillant toute jalousie, s'empressèrent de lui confier tous les intérêts de l'État.

Ainsi donc les hommes qui vivent en société, sous quelque forme de gouvernement que ce soit, ont besoin d'être ramenés souvent vers eux-mêmes, ou aux principes de leurs institutions, par des accidents externes ou internes. Quant à ces derniers, ils sont de deux sortes : ou il faut qu'ils soient l'effet d'une loi qui oblige tous les citoyens à rendre souvent compte de leur conduite, ou c'est un homme qui, par l'excellence de son caractère et la supériorité de ses vertus, supplée à ce que la loi n'a pas opéré. Ainsi le retour au bien, dans une république, dépend ou d'un homme ou d'une loi. Celles dont les Romains se servirent pour ramener la république à son principe furent celles qui créèrent des tribuns du peuple, celles qui nommèrent des censeurs, et toutes celles tendant à réprimer et l'ambition et l'insolence.

Pour donner de la vigueur et de la vie à ces sortes d'établissements ⁴, il faut un homme vertueux ¹ qui puisse opposer son courage à la puissance des transgresseurs.

¹ En latin dans le texte : « Quod quotidie aggregatur aliquid, quod quandoque indiget curatione. »

² En latin dans le texte : « contra jus gentium ».

³ voir note 3.

⁴ d'institutions.

Les exemples les plus remarquables de pareils coups frappés par cette autorité, avant la prise de Rome par les Gaulois, sont la mort des fils de Brutus, celle des décemvirs, celle de Spurius Mélius², et après la [p. 247] prise de Rome, la mort de Manlius Capitolinus, celle du fils de Manlius Torquatus, la punition infligée par Papirius Cursor à Fabius son maître de la cavalerie, et l'accusation contre les Scipion. Ces événements, aussi terribles qu'éloignés des règles ordinaires, n'arrivaient jamais sans ramener les hommes au premier principe de la république ; quand ils commencèrent à devenir plus rares, ils laissèrent à la corruption le temps de faire plus de progrès, et ne purent avoir lieu eux-mêmes qu'en devenant plus dangereux et s'opérant avec plus de tumulte. Il serait à désirer qu'il ne se passât pas plus de dix ans sans qu'on vît frapper un de ces grands coups ; cet espace de temps suffit bien pour changer les mœurs et altérer les lois ; et s'il ne survient pas un événement qui renouvelle le souvenir de la punition et remplisse les esprits d'une terreur salutaire, il se trouve bientôt tant de coupables qu'on ne peut plus les punir sans danger.

Les magistrats qui ont gouverné Florence depuis 1434 jusqu'en 1494³ disaient à ce propos qu'il fallait tous les cinq ans se ressaisir du gouvernement ; qu'autrement, il serait très difficile de le maintenir. Or, ressaisir le gouvernement voulait dire, selon eux, remettre de nouveau cette terreur et cette crainte dont ils avaient su frapper tous les esprits au moment où ils s'en étaient emparés, et où ils avaient puni avec la dernière rigueur ceux qui, d'après leurs principes, s'étaient conduits en mauvais citoyens. Mais comme le souvenir de pareilles atteintes s'efface bientôt, les hommes s'enhardissent à faire des tentatives contre l'ordre établi et à en médire, et c'est pour cela qu'il faut y remédier en ramenant le gouvernement à ses principes.

Ce retour au principe est quelquefois, dans une république, un effet produit par un citoyen vertueux, et ne dépend d'aucune loi qui excite à de pareils efforts. Ses vertus, son exemple ont tant de force que les bons sont jaloux de l'imiter, et les méchants rougissent de ne pas le suivre. Ceux qui produisirent de pareils effets dans Rome sont : Horatius Coclès, Scévola, Fabricius, les deux Décies, Régulus Attilius, et quelques autres dont les exemples de vertu rare faisaient dans Rome le même effet qu'auraient produit des institutions et des lois. Et si tous les dix ans on avait frappé de pareils coups ou reçu de tels exemples, nécessairement la corruption ne se serait jamais introduite à Rome ; on la vit s'accroître sensiblement dès que l'une et l'autre de ces deux causes commencèrent à devenir plus rares. En effet après Régulus on ne donna plus de ces exemples éclatants de vertu ; et quoique Rome ait encore produit les deux Caton, il y eut tant d'intervalle des Régulus à eux, et d'un Caton à l'autre, ils furent tellement seuls, que [p. 248] leur exemple fut perdu pour la république ; surtout le dernier des deux la trouva tellement corrompue que sa vertu ne pouvait rendre meilleurs ses concitoyens. Ceci doit suffire pour les républiques.

¹ de valeur.

² Machiavel donne à Mélius l'épithète de *frumentarius*, et cela parce que ce chevalier romain très riche avait eu l'ambition d'aspirer à la royauté, fondant ses espérances sur les distributions de blé qu'il fit au peuple dans un temps de disette. (*Note du traducteur.*)

³ Les Médicis.

Mais ce renouvellement n'est pas moins nécessaire pour les religions, et la nôtre même en fournit la preuve. Elle eût été entièrement perdue si elle n'eût pas été ramenée à son principe par saint François et saint Dominique. Ceux-ci, par la pauvreté dont ils firent profession, et par l'exemple du Christ qu'ils prêchèrent, en ranimèrent les sentiments dans les cœurs où elle était déjà bien éteinte. Les nouveaux ordres qu'ils établirent furent si puissants qu'ils empêchèrent que la religion ne fût perdue par les mœurs licencieuses des évêques et des chefs de l'Église. Ces ordres se maintiennent dans la pauvreté ; et ils ont tant d'influence sur le peuple, par le moyen de la confession et de la prédication, qu'elle leur a servi à le persuader qu'il est mal de médire de ceux qui gouvernent mal ; qu'il est bon et utile de leur montrer obéissance, et de laisser à Dieu seul le soin de punir leurs égarements. Il est vrai que les gouvernants, ne craignant pas cette punition qu'ils ne voient point et à laquelle ils ne croient point, se sont conduits de mal en pis. Ce renouvellement a donc conservé et conserve encore la religion.

Les monarchies ont aussi besoin de se renouveler et de ramener leurs lois à leurs principes, et le royaume de France nous fournit un exemple des bons effets qu'on doit en attendre. Cette monarchie existe sous des lois et des institutions ; elle en a plus qu'aucune autre monarchie connue. Les parlements et surtout celui de Paris sont les gardiens de ces institutions et de ces lois. Ils ont soin de les renouveler de temps en temps par de grands exemples, contre quelque grand du royaume, ou même par des arrêts absolument en opposition à la volonté du roi. Et ce royaume s'est conservé jusqu'à présent, parce que ce corps a été un des plus constants à réprimer l'ambition de cette noblesse ; s'il la laissait impunie quelques instants, les désordres se multiplieraient à l'infini, et il en résulterait ou qu'on ne pourrait plus punir les coupables sans courir les plus grands risques, ou que la monarchie serait dissoute.

On peut en conclure donc que rien n'importe plus à une religion, à une république, à une monarchie que de reprendre l'éclat qu'elle avait dans son principe ; qu'il faut faire en sorte que cet heureux effet soit plutôt le produit d'une bonne loi ou l'ouvrage d'un bon citoyen que d'une cause étrangère, parce que, quoique parfois ce remède soit très utile, comme on le voit par l'exemple [p. 249] de Rome, cependant il est si dangereux à employer, qu'il n'est pas du tout à désirer. Mais pour prouver combien les actions de quelques particuliers ont relevé l'éclat de Rome, et produit d'excellents effets dans cette république, je me propose d'en discourir dans ce troisième livre, par lequel je terminerai mes réflexions sur la première Décade de Tite-Live. Quoique les rois aient fait une multitude de belles actions, l'histoire en rend compte si fidèlement et si fort au long que je les passerai sous silence ; je ne parlerai des princes que dans ce qu'ils ont fait d'avantageux à leur intérêt particulier. Commençons par Brutus, père de la liberté.

Chapitre II

Combien il y a de sagesse à jouer pour un temps la folie !

[Retour à la table des matières](#)

Personne n'a montré plus de prudence ni mérité de passer pour sage dans aucune de ses actions, quelque admirable qu'elle fût, que ne le mérita Junius Brutus en contrefaisant l'insensé¹ ; et quoique Tite-Live n'attribue cette résolution qu'au désir de vivre tranquille et de conserver son patrimoine, on peut néanmoins présumer d'après sa conduite que son dessein fut d'être moins observé, et de délivrer sa patrie à la première occasion qui lui serait offerte . On découvre déjà son intention à la manière dont il inter prète l'oracle d'Apollon, quand il se laisse tomber pour baiser la terre, croyant par là rendre les dieux favorables à ses projets². On ne peut plus en douter lorsqu'on le voit auprès du corps même de Lucrece, en présence du père, du mari et des autres parents de cette Romaine, arracher le premier le poignard de la plaie, et faire jurer tous ceux qui étaient présents qu'ils ne souffriraient jamais de roi dans Rome.

Quel exemple ne présente-t-il pas à méditer à tous ceux qui sont mécontents d'un prince ! Ils doivent d'abord examiner, mesurer leurs forces ; s'ils sont assez puissants pour n'avoir pas besoin de se déguiser et pour lui faire une guerre ouverte, qu'ils suivent cette voie, comme la moins dangereuse et la plus honorable. Mais s'ils sont dans des circonstances qui ne leur laissent pas de forces suffisantes pour l'attaquer, qu'ils emploient toute leur adresse à se concilier son amitié ; tous les moyens qui peuvent les [p. 250] conduire à cette fin doivent être mis en usage ; que sans cesse ils épient ses goûts, et qu'ils soient toujours prêts à s'amuser de ce qui peut lui plaire. Cette espèce d'intimité assure d'abord votre tranquillité, et vous fait partager sans danger avec le prince toute sa bonne fortune, comme elle vous fournit les occasions les plus favorables de satisfaire vos ressentiments.

Il est vrai que selon quelques-uns, il faut se tenir assez éloigné des princes pour ne pas risquer d'être enveloppé dans leur ruine, mais assez près cependant pour être à portée de profiter de leurs débris. Cette position moyenne serait la seule qu'il faudrait garder s'il était possible de s'y maintenir ; mais comme je la crois impossible à conserver, je pense qu'il faut opter entre ces deux partis : ou de s'éloigner tout à fait, ou de se serrer tout près d'eux. Quiconque se conduit autrement, s'il est un personnage de quelque importance, s'expose continuellement au plus grand danger. Il ne lui suffira pas de dire : je ne désire rien, je ne veux que vivre tranquille sans demander ni

¹ Junius Brutus fut le premier consul de Rome.

² Cf. Tite-Live, I, 56. Les jeunes Tarquins avaient demandé à l'oracle lequel des deux serait roi. L'oracle répondit : celui qui embrasserait le premier sa mère. Brutus, qui les accompagnait, baisa la terre, parce qu'elle est mère de tous les hommes.

biens ni honneurs. Ces excuses ne sont point admises. Les hommes d'une certaine classe ne se choisissent pas leur manière d'exister. Quand ce choix eût été celui de leur cœur, et qu'ils fussent réellement sans ambition, on ne les en croira pas. Veulent-ils fermement s'en tenir à leur choix, ils en seront empêchés. On ne le souffrira pas.

Il faut donc, comme Brutus, prendre le parti de contrefaire l'insensé ; et on le contrefait, en louant, parlant, voyant et agissant contre sa façon de penser et dans la seule vue de plaire au prince.

Nous avons parlé de la sagesse de Brutus dans les moyens qu'il employa pour rétablir la liberté de Rome ; parlons à présent de sa sévérité dans le soin de la maintenir.

Chapitre III

Qu'il est nécessaire pour maintenir une liberté nouvellement acquise, comme Brutus, de massacrer ses enfants

[Retour à la table des matières](#)

La sévérité de Brutus fut non seulement utile, mais elle fut nécessaire pour maintenir à Rome la liberté qu'il venait d'y établir. Certes, c'est un exemple rare dans l'histoire des événements humains que de voir un père assis sur son tribunal, non seulement condamner ses enfants à la mort, mais être présent à leur supplice.

[p. 251] Mais quiconque se sera nourri de la lecture des événements anciens sentira que tout changement de gouvernement, soit d'une république en une tyrannie, ou d'une tyrannie en une république, doit être suivi et marqué de quelque coup terrible porté contre les ennemis de l'État présent. Qui s'élève à la tyrannie et ne fait pas périr Brutus ; qui rétablit la liberté dans son pays et qui, comme Brutus, n'immole pas ses enfants, ne se soutient que bien peu de temps.

Comme j'ai traité déjà cette matière fort au long, je renvoie à ce que j'en ai dit. Je citerai seulement un exemple tiré de nos annales, et un des plus mémorables dans l'histoire de Florence : c'est celui de Pierre Soderini ¹ qui crut, à force de bonté et de patience, vaincre l'obstination de ces nouveaux fils de Brutus qui désiraient retourner sous une autre forme de gouvernement, et qui se trompa complètement ; quoique sa prudence lui fît sentir la nécessité d'assurer par là son pouvoir, et que la qualité de ses adversaires et leur ambition lui aient fourni souvent l'occasion de s'en défaire, il n'eut jamais le courage de s'y déterminer. Son projet, dont il a fait part il y a quelques années, était d'employer et de la douceur et de la patience, espérant par là éteindre

¹ Cf. *Discours*, 1, 2, 7, 59.

quelques inimitiés, et par des bienfaits désarmer quelques adversaires. Mais pour réussir par ces moyens, il eût fallu qu'il s'emparât d'une autorité sans bornes, et que légalement même, il détruisît toute égalité. Ce parti, quand même il n'en eût pas usé tyranniquement, aurait si généralement effrayé le peuple qu'après sa mort celui-ci ne se serait jamais décidé à nommer après lui un gonfalonier à vie, sorte de gouvernement qu'il jugeait devoir favoriser.

Les scrupules de Soderini étaient ceux d'un homme honnête et bon ; mais de pareils motifs louables en eux-mêmes ne doivent jamais arrêter quand ils laissent propager un mal qui étouffera jusqu'au bien que vous vouliez conserver. Soderini devait penser que quiconque jugerait ses œuvres et son intention par le succès, en cas qu'il eût le bonheur de réussir et de vivre, pourrait attester qu'il n'avait rien fait que pour l'avantage de son pays, et sans aucune vue d'ambition particulière ; il pouvait surtout établir des lois qui empêcheraient ses successeurs de faire pour le mal ce qu'il aurait fait pour le bien ; mais il fut dupe de son opinion : il ignora que la méchanceté ne se laisse ni dompter par le temps, ni désarmer par les bienfaits ; et pour n'avoir pas su imiter Brutus, il perdit sa patrie, l'État et sa gloire ¹.

Il est aussi difficile de sauver une monarchie qu'une république ; c'est ce que nous allons démontrer dans le chapitre suivant.

Chapitre IV

*Qu'un Prince ne peut vivre en sûreté
dans un État tant que vivent ceux
qu'il en a dépouillés*

[Retour à la table des matières](#)

L'assassinat de Tarquin l'Ancien par les enfants d'Ancus, celui de Servius Tullius par Tarquin le Superbe, prouvent combien il est difficile et dangereux de dépouiller quelqu'un d'une couronne et de lui laisser la vie, même en cherchant à le gagner par des bienfaits. On voit combien Tarquin l'Ancien s'était faussement flatté de posséder juridiquement un trône qui lui avait été donné par le peuple et confirmé par le Sénat. Il ne put croire que le ressentiment eût assez d'empire sur les fils d'Ancus pour les empêcher d'obéir à celui à qui Rome s'était soumise. Servius Tullius se trompa de même, lorsqu'il crut gagner les fils de Tarquin par la force des bienfaits ; en sorte que

¹ Il paraît que Soderini manquait de cette vigueur de caractère qui, d'après notre auteur, eût été nécessaire dans sa position. On cite une épigramme de Machiavel contre lui, dans laquelle il le traite, comme de raison, avec plus de rigueur encore que dans son discours. Il suppose que la nuit même de la mort de Soderini, son âme se présente aux enfers, qu'elle est repoussée par Pluton qui lui crie : « Imbécile, toi l'enfer !... Va plutôt aux limbes avec les Bambins. » (*Note du traducteur.*)

l'exemple du premier avertit tout prince qu'il ne sera jamais en sûreté sur le trône tant qu'il laissera vivre ceux qui en ont été dépouillés ; quant au second, il doit leur rappeler que jamais d'anciennes injures ne s'effacent par des bienfaits récents, surtout quand le bienfait est si fort au-dessous de l'injure.

Il n'est pas douteux que Servius Tullius manqua de sens et de prévoyance, en se persuadant que les fils de Tarquin se contenteraient d'être les gendres de celui dont ils croyaient devoir être les rois. Le désir de régner est si puissant que non seulement il domine et ceux qui sont nés pour le trône, et ceux qui naissent fort éloignés de ce haut rang. La femme de Tarquin le Jeune, fille de Servius, en éprouva à tel point la fureur, qu'abjurant tout sentiment de piété filiale, elle souleva son mari contre son père et l'excita à lui arracher le trône et la vie ; tant elle préféra d'être reine à n'être que la fille d'un roi !

Si donc Tarquin l'Ancien et Servius Tullius perdirent le trône pour ne s'être pas assurés de ceux sur qui ils l'avaient usurpé, Tarquin le Superbe le perdit pour n'avoir pas observé les lois établies par tous ses prédécesseurs. Nous l'allons prouver dans le chapitre suivant.

Chapitre V

Qu'est-ce qui fait perdre le trône à un roi qui en jouit par succession

[Retour à la table des matières](#)

Servius Tullius, assassiné par Tarquin le Superbe, ne laissait point d'héritier. Ce dernier pouvait régner avec sûreté ; il n'avait point à redouter les dangers dont ses prédécesseurs avaient été les victimes. Quoique la manière dont il était monté sur le trône fût aussi illégitime qu'odieuse, cependant, s'il s'était conformé aux institutions anciennes, il aurait pu faire supporter son empire, et jamais ni le peuple ni le Sénat ne se seraient soulevés pour l'en dépouiller.

Il ne fut pas chassé du trône parce que Sextus son fils avait abusé de Lucrece, mais parce qu'il méprisa les lois, qu'il gouverna tyranniquement, ayant attiré à lui toute l'autorité dont il dépouilla le Sénat, et qu'il détourna, pour la construction de son palais, les sommes que ce corps employait avec tant de satisfaction à l'embellissement des lieux publics, tandis que le nouvel emploi qu'il en fit suscita encore la haine du peuple. En sorte que ce prince détruisit presque en un moment toute la liberté dont Rome jouissait sous ses anciens rois. Il ne se contenta pas d'offenser le Sénat ; il souleva contre lui le peuple, en l'employant à des travaux mécaniques bien différents de ceux auxquels ses prédécesseurs l'avaient occupé jusque-là. Ainsi Rome entière, indignée de ses traits d'orgueil et de cruauté, était disposée à secouer le joug à la première occasion qui se présenterait. Si l'affront fait à Lucrece n'en eût pas été une

favorable, on aurait saisi avec le même empressement la première qui se serait offerte. En effet, si Tarquin s'était conduit comme les autres rois, et que Sextus son fils se fût rendu coupable de ce crime, Brutus et Collatinus ¹ se seraient adressés à Tarquin pour demander justice de son fils et non au peuple romain.

Que les princes se pénètrent donc de cette vérité : qu'ils commencent à perdre le trône à l'instant même où ils violent les lois, où ils s'écartent des anciennes institutions et où ils abolissent les coutumes sous lesquelles les hommes ont vécu si longtemps. Si, privés de leur rang, ils devenaient assez sages pour connaître avec quelle facilité les États se gouvernent quand les princes se conduisent avec sagesse, ils seraient bien plus douloureusement encore affectés de leur chute, et se condamneraient à des peines bien plus [p. 254] sévères même que celles qu'ils ont subies. Il est bien plus aisé de se faire aimer des bons que des mauvais, et d'obéir aux lois que de leur commander. Les rois qui voudront s'instruire de la manière de bien gouverner n'auront que la peine de prendre pour modèle la conduite des bons princes, tels que Timoléon de Corinthe ², Aratus de Sicyone et plusieurs autres, dans la vie desquels ils trouveront sûreté, tranquillité, bonheur, tant de la part du monarque que de celle du peuple ; or la facilité de les imiter leur en inspirera l'envie. Les peuples, quand ils sont bien gouvernés, ne cherchent ni ne désirent aucune autre liberté. C'est ce qu'éprouvèrent les deux princes que nous venons de nommer, que l'on contraignit à régner tout le temps de leur vie, quoiqu'ils eussent manifesté plusieurs fois le désir de retourner à la vie privée.

Puisque dans ce chapitre et dans les deux précédents, nous avons parlé des soulèvements excités contre les princes, de la conspiration des fils de Brutus contre leur patrie, de celles qui firent périr Tarquin l'Ancien et Servius Tullius, nous croyons convenable de traiter un peu au long la matière des conspirations ; elle est digne de l'attention des monarques et des sujets.

¹ les premiers consuls romains.

² Homme d'État grec (v. 410-v. 336 av. J. -C.), rétablit la démocratie à Syracuse.

Chapitre VI

Des conspirations

[Retour à la table des matières](#)

Je n'ai pas cru devoir laisser ce sujet sans le traiter, tant les conspirations sont dangereuses et pour les sujets et pour les princes ! Elles ont fait périr et détrôner plus de souverains que les guerres ouvertes. En effet, peu d'individus sont en état de faire une guerre ouverte à un prince, mais chacun est à même de conspirer.

Il faut convenir aussi qu'il n'est pas d'entreprise plus dangereuse et plus téméraire pour les hommes qui s'y hasardent ; les périls les environnent de toute part. Aussi arrive-t-il que bien peu réussissent, pour une infinité qui sont formées.

Que les princes apprennent donc à se garantir des conspirations ; que les sujets s'y engagent avec plus de circonspection, ou plutôt qu'ils sachent vivre contents, sous les maîtres que le ciel leur a donnés. Je vais traiter ce sujet avec quelque étendue, afin de ne rien omettre de ce qui peut servir à l'instruction des uns et des autres.

C'est une maxime admirable que celle de Tacite qui dit qu'il [p. 255] faut que les hommes révèrent le passé, et se soumettent au présent ; qu'ils désirent les bons princes, et supportent les autres tels qu'ils sont. Se conduire autrement, c'est souvent se perdre soi-même et perdre également son pays.

Nous devons donc, pour entrer en matière, examiner d'abord contre qui se font les conspirations ; et nous trouverons que l'on conspire ou contre un État, ou contre un prince. Nous raisonnerons de ces deux espèces de conspirations, nous étant assez expliqués précédemment sur celles qui ont pour objet de livrer une place à un ennemi qui l'assiège, ou bien qui ont quelque rapport avec celles-là.

Nous commencerons par traiter des conspirations ourdies contre un prince, et d'abord nous nous arrêterons à leurs causes. Il en est un très grand nombre, mais la plus importante de toutes, c'est la haine universelle. Un prince qui inspire ce sentiment général doit sans doute être plus particulièrement haï de ceux qu'il a plus particulièrement offensés, et qui désirent se venger. Leur désir est encore accru par cette aversion universelle dont ils le voient devenir l'objet.

Un prince doit donc éviter d'exciter cette haine universelle. Ce qu'il faut qu'il fasse pour cela, nous l'avons dit ailleurs ¹, et nous n'en parlerons pas ici. S'il parvient à s'en garantir, les offenses particulières seront pour lui moins dangereuses. Il est rare d'abord que des hommes mettent autant de prix, et soient assez sensibles à une injure pour s'exposer à de si grands périls dans le dessein de s'en venger. D'ailleurs, quand

¹ Cf. *Le prince*, XIX et XXI.

ils auraient et l'énergie et la force pour les tenter, ils sont arrêtés par cette affection universelle qu'on a pour le prince.

Les divers outrages qu'on peut faire à un homme consistent à attaquer ou ses biens, ou sa personne et sa vie, ou son honneur. Lorsqu'on outrage un homme dans sa personne, les menaces sont plus dangereuses que le coup. Les menaces mêmes sont tout ce qu'il y a de dangereux, car le coup ne l'est pas ; et d'abord l'homme mort ne se venge pas ; ensuite ceux qui survivent le plus souvent laissent ensevelir avec lui le désir de la vengeance. Mais celui qui est menacé et qui se voit pressé entre la nécessité ou de tout oser ou de tout souffrir devient un homme très dangereux pour le prince, comme nous le démontrerons en son lieu.

Après cette sorte d'outrages, ceux qui attaquent les biens et l'honneur sont les plus cruels et les plus sensibles, et ceux dont les princes doivent le plus s'abstenir. Car on ne dépouille jamais assez un homme, pour qu'il ne lui reste un poignard pour se venger ; on ne peut jamais également assez le déshonorer, pour le pri-[p. 256] ver de son ressentiment et d'un violent désir de vengeance. De l'insulte faite à l'honneur, il n'en est aucune qui soit aussi injurieuse que celle faite à celui des femmes ; et après cet outrage, le plus cruel est le mépris qu'on témoigne à un homme. Un outrage de cette nature arma Pausanias contre Philippe de Macédoine ¹ ; c'est celui qui, sans contredit, a fait périr le plus de princes ; et, de notre temps, Jules Belanti ne conspira contre Pandolfe, tyran de Sienne ², que pour le punir de lui avoir enlevé une de ses filles qu'il lui avait donnée en mariage. Le principal motif de la conspiration des Pazzi contre les Médicis ³ fut l'héritage de Jean Bonromei, dont les Médicis avaient donné ordre qu'on les privât.

Il est un autre motif bien plus important qui fait conspirer les hommes contre un prince : c'est le désir de délivrer son pays de l'esclavage où il l'a réduit ; c'est ce motif qui excita Brutus et Cassius contre César ; c'est celui qui en a soulevé tant d'autres contre les Phalaris ⁴, les Denys ⁵ et tant d'autres usurpateurs.

L'unique moyen qui reste à un tyran pour se préserver de ces attaques, c'est de déposer la souveraineté. Mais comme il n'y en a aucun qui prenne ce parti, il en est peu qui n'aient une fin tragique ; de là ces vers de Juvénal :

*Il n'est point de tyran qu'au ténébreux asile,
La mort, dernier sommeil, guide d'un pas tranquille
Toujours un fer vengeur les y précipita* ⁶.

Les périls auxquels on s'expose dans les conspirations sont d'autant plus grands que tous les moments ont leurs dangers ; ceux où on forme et où on trame le complot,

¹ Cf. *Discours*, II, 28.

² Pandolfo Petrucci.

³ en 1478, contre Laurent et Julien de Médicis.

⁴ Phalaris, tyran d'Agrigente (VI^e av. J.-C.).

⁵ Tyrans de Syracuse.

⁶ En latin dans le texte : « Ad generum Ceresis sine caede et vulnere pauci descendunt reges et sicca morte tiranni. » Juvénal, *Satires*, X, 112-113.

ceux où on l'exécute ; et ceux qui suivent son exécution. Un homme conspire seul, ou bien ils sont plusieurs. Dans la première supposition, c'est moins une conspiration que la ferme résolution prise par un homme d'ôter la vie à un prince. Des trois espèces de dangers que l'on court dans les conspirations, on évite le premier. En effet, avant l'exécution, l'auteur du projet ne court aucun risque ; personne n'a son secret, il ne craint donc pas que son dessein parvienne aux oreilles du prince.

Tout individu peut concevoir un pareil projet, grand ou petit, noble ou plébéien, admis ou non dans la familiarité du prince, parce que tout homme trouve quand il le veut bien le moyen de l'aborder et par conséquent celui de satisfaire sa vengeance. Pausanias, dont nous avons parlé ailleurs, trouva le moyen de poignarder Philippe de Macédoine, au moment où celui-ci allait au temple environné de plus de mille gardes armés, et placé entre son fils et son gendre ; mais Pausanias était d'une naissance distin-[p. 257] guée et connu du prince. Un Espagnol pauvre et de la dernière classe du peuple frappa d'un couteau, au cou, Ferdinand roi d'Espagne. La blessure ne fut pas mortelle ; mais on voit que cet homme n'en eut pas moins l'audace et l'occasion de frapper ce prince. Un derviche, espèce de prêtre chez les Turcs, leva un cimeterre sur Bajazet père du grand Seigneur régnant. Il ne le blessa pas, mais il en eut l'audace, et de plus l'occasion de le tenter. Il n'est pas rare de trouver des gens qui forment de pareils projets, mais il en est bien peu qui les exécutent. Ceux-ci périssent tous, ou presque tous dans l'exécution, et on trouve bien peu de gens qui veulent courir à une mort certaine.

Mais laissons ces projets formés par un seul, et parlons des conspirations tramées par plusieurs. Je dis qu'elles ont toutes pour auteurs les grands de l'État, ou des hommes amis du prince. Tous les autres, à moins qu'ils ne soient fous, ne peuvent chercher à former des conspirations. Ils manquent de tous les moyens de succès et d'espoir de réussite, qui sont nécessaires pour s'engager dans de pareilles entreprises. D'abord des hommes qui ne peuvent rien ¹ n'ont pas de quoi s'assurer la fidélité de leurs complices. Nul ne peut consentir à suivre leur parti, sans l'espoir d'aucun de ces avantages qui déterminent les hommes à braver les plus grands périls ; en sorte qu'à peine se sont-ils ouverts à deux ou trois personnes, ils trouvent un accusateur qui les perd. En supposant qu'ils n'eussent pas d'accusateurs, ils éprouvent tant de difficultés dans l'exécution, l'accès auprès du prince est pour eux si difficile, qu'il est impossible qu'ils ne soient accablés dans l'exécution. Si les grands d'un État qui ont un accès facile chez le prince succombent eux-mêmes accablés par les difficultés sans nombre dont nous parlerons bientôt, on sent que ces difficultés doivent croître pour les autres.

Mais comme les hommes ne perdent pas tout à fait le jugement lorsqu'il s'agit de leur vie ou de leurs biens, quand ils sont faibles, ils s'éloignent de cette espèce de dangers, et quand ils haïssent un prince, ils se contentent de s'exhaler en reproches, en injures, et ils attendent leur vengeance d'un offensé plus puissant qu'eux. Si cependant il était quelqu'un de cette classe d'hommes qui eût osé faire pareille entreprise, on doit plutôt louer son intention que sa prudence.

¹ Les hommes faibles, de basse condition.

On voit donc que tous ceux qui ont conspiré sont des grands ou des amis des princes ; or les bienfaits excessifs leur en inspirent aussi souvent le dessein que les cruelles injures. C'est pour un pareil motif que Pérennius conspira contre Commode ; Plautianus contre Sévère ; Séjan contre Tibère. Tous ces favoris avaient été [p. 258] comblés par leurs maîtres de tant de biens, d'honneurs et de dignités, qu'il ne leur manquait plus que le trône pour combler leur puissance et leur ambition, et ils conspirèrent pour y monter. Leurs complots eurent l'issue que méritait leur ingratitude. Quoique dans ces derniers temps, nous ayons vu réussir la conspiration de Jacques d'Appiano contre Pierre Giambacorti, prince de Pise, cet Appiano, qui avait été élevé et qui tenait ses biens et sa fortune de ce prince, le dépouilla de ses États.

La conspiration de Coppola ¹ contre Ferdinand, roi d'Aragon, était encore de ce genre. Nous l'avons vu parvenir à un tel point de grandeur qu'il ne lui manquait plus que le trône ; pour l'obtenir, il perdit la vie ; et certes, si jamais conspiration faite contre un prince par des grands dût avoir une heureuse issue, c'est celle qui a pour chef un favori qu'on pourrait regarder comme un second roi, et qui a tant de moyens de satisfaire son ambition. Mais cette ambition de régner qui les aveugle, les aveugle également dans la conduite de l'entreprise qui doit les conduire au trône ; car s'ils savaient commettre ce crime avec prudence, il serait impossible qu'ils ne réussissent pas.

Il faut donc qu'un prince qui veut se préserver des conspirations se défie encore plus de ceux qu'il a comblés de faveurs, que de ceux qu'il a offensés. Ceux-ci manquent d'occasions et de moyens ; ceux-là en ont à choix. La volonté, l'intention de ces deux espèces d'hommes sont les mêmes, car la soif de régner est une passion autant et plus ardente que le désir de se venger. Il faut donc que les princes ne donnent à leurs favoris qu'assez d'autorité pour qu'il reste toujours quelque intervalle entre eux et lui ; qu'il reste toujours à ces derniers quelque chose à ambitionner, autrement ces princes seront victimes de leur imprudence, comme ceux que nous venons de citer.

Mais revenons à notre sujet. Nous disons donc qu'il faut que les conspirateurs soient des grands qui aient accès auprès du prince ; cela posé, examinons quelles ont été les suites de conspirations ainsi entreprises, et pourquoi elles ont si rarement réussi. Or, comme nous l'avons dit plus haut, trois instants distincts dans les conspirations présentent trois espèces de périls : celui de la formation du complot ; celui de son exécution ; et celui qui le suit. La difficulté de sortir heureusement de ces trois pas les fait presque toujours échouer. Et d'abord parlons des premiers dangers qui sont sans contredit les plus grands. Combien il faut de prudence et de bonheur pour n'être pas découvert au moment où l'on trame la conspiration ! Elle se découvre, ou par des rapports ² ou par des conjectures.

[p. 259] Les rapports viennent ou du peu de foi ou du peu de prudence de ceux à qui on se confie : le peu de foi se rencontre souvent. En effet vous ne pouvez vous

¹ Iacopo Coppola conspira avec les Barons du royaume de Naples contre Ferdinand.

² des délations.

confier qu'à vos affidés qui pour vos intérêts s'exposent à la mort, ou bien à des mécontents qui veulent se venger du prince. De véritables amis, on peut en trouver un, deux ; mais vous êtes obligé d'étendre votre confiance à bien plus d'individus, et il est impossible que vous en trouviez un plus grand nombre. Il faut d'ailleurs que l'affection qu'ils vous portent soit plus forte que l'image du péril et la crainte du supplice ; d'ailleurs on se trompe souvent sur le degré d'attachement que l'on croit avoir inspiré à un ami ; on ne peut en être assuré que par l'expérience même ; mais l'expérience en cette matière est du plus grand danger. Quand même vous auriez éprouvé la fidélité de vos amis dans une occasion dangereuse, il n'en faudrait pas conclure qu'ils vous seraient également fidèles dans cette occasion-ci, infiniment plus périlleuse.

Si on mesure la fidélité d'un homme sur le mécontentement qu'il a contre un prince, il est facile encore de se tromper. À peine avez-vous manifesté votre projet, que vous donnez à ce mécontent les moyens de ne plus l'être ¹, et pour qu'il vous soit fidèle, il faut ou que sa haine soit bien forte, ou que votre autorité sur lui soit d'un grand poids. Aussi voit-on une infinité de conspirations révélées et étouffées dès leur principe. Le secret gardé parmi une infinité de conjurés est un vrai miracle ; on l'a vu cependant s'opérer dans la conspiration de Pison contre Néron, et de notre temps, dans celle des Pazzi contre Laurent et Julien de Médicis. Dans celle-ci il y avait plus de cinquante conjurés ; elle fut conduite, sans être découverte, jusqu'à l'exécution.

On est découvert par défaut de prudence ; quand un conjuré parle avec peu de précaution, de manière à être entendu d'un tiers, d'un esclave, par exemple, comme il arriva aux fils de Brutus, qui, lorsqu'ils complotaient avec les envoyés de Tarquin, furent entendus par un esclave qui les dénonça ² ; ou bien quand, par légèreté, on communique son secret à une femme, à un jeune garçon que l'on aime, ou à telle autre personne irréfléchie. C'est ainsi que Dinnus, un des conjurés de Philotas contre Alexandre le Grand, fit part de son secret à Nicomaque, jeune garçon dont il était amoureux ; celui-ci à Ciballinus son frère, et Ciballinus au roi.

Quant aux découvertes de conspiration par conjectures, on en a un exemple dans la conspiration de Pison contre Néron. La veille du jour où l'empereur devait être poignardé, Scevinus, un des conjurés, fit son testament ; il ordonna à son affranchi Meli-[p. 260] chius d'aiguiser un vieux poignard tout rouillé ; il donna la liberté à tous ses esclaves, leur fit distribuer de l'argent et ordonna qu'on préparât des bandes pour des blessures. Fondé sur des conjectures, Melichius l'accusa auprès de Néron. Scevinus fut arrêté ainsi que Natalis, autre conjuré avec qui on l'avait vu le jour précédent s'entretenir longtemps et secrètement. Comme leurs dépositions ne s'accordaient pas sur le sujet de l'entretien qu'ils avaient eu, ils furent forcés de confesser la vérité ; la découverte de la conspiration entraîna la perte de tous les complices.

¹ Il peut, en effet, en vous dénonçant, entrer dans la faveur du prince.

² Cf. Tite-Live, II, 4.

Il est impossible d'empêcher qu'une conspiration ne soit découverte par une de ces trois causes : trahison, imprudence ou légèreté, quand le nombre des conjurés passe trois ou quatre. Dès qu'on en a arrêté plus d'un, toute la trame est découverte, parce qu'il est impossible que deux conjurés soient convenus ensemble de leurs réponses. Quand on a arrêté un homme assez courageux, il peut se servir de la force de son caractère pour taire les noms de ses complices ; mais il faut que ceux-ci ne montrent pas moins de fermeté d'une autre manière, et leur fermeté consiste à demeurer tranquilles, à ne pas se trahir par la fuite ; car dès que l'un d'entre eux manque de courage, qu'il soit arrêté, qu'il soit libre, la conspiration est dévoilée. Rien n'est si rare que ce qui arriva dans celle rapportée par Tite-Live, et tramée contre Hiéronyme, tyran de Syracuse¹. Théodore, un des conjurés, ayant été arrêté, eut la fermeté de taire les noms de ses complices, et accusa les amis du roi ; d'un autre côté, les conjurés eurent tant de confiance dans le courage de Théodore, qu'aucun ne partit de Syracuse, ou ne donna aucun signe de crainte.

On s'expose donc à tous ces divers périls : premièrement, pour tramer une conspiration ; secondement, avant d'en venir à l'exécution. Quels moyens de les éviter ? Les voici : le premier, le plus sûr et, pour mieux dire, l'unique, est de ne pas laisser aux conjurés le temps de vous accuser, et pour cela, il ne faut leur confier votre projet qu'au moment de l'exécution, et pas avant. Ceux qui en ont usé ainsi ont à coup sûr évité les dangers du premier pas, et souvent ceux des deux autres. Leur entreprise même a presque toujours réussi. Or, il est toujours au pouvoir d'un chef habile de se procurer cet avantage ; je vais le prouver par deux exemples.

Nélémate ne pouvant supporter la tyrannie d'Aristotime, tyran d'Épire, rassembla dans sa maison la plupart de ses parents et de ses amis, et les exhorta à délivrer leur patrie. Quelques-uns demandèrent du temps pour se consulter ou pour se préparer. Nélémate fit fermer sa maison par ses esclaves, et s'adressant à [p. 261] ceux qu'il avait ainsi rassemblés : « jurez, leur dit-il, d'aller sur-le-champ exécuter ce que je vous propose, ou je vous livre tous prisonniers à Aristotime. » Effrayés de cette menace, ils jurèrent tous, sortent sans perdre un moment, et exécutent heureusement le projet de Nélémate.

Un mage s'était emparé par ruse du royaume de Perse. Ortan, un des grands du royaume, ayant soupçonné et découvert la tromperie, s'en ouvrit à six autres personnes de son rang, et leur déclara qu'il était tout prêt à venger la Perse de la tyrannie du mage. Quelqu'un d'eux demandant du temps : « Nous irons, leur dit Darius, un de ceux qui avaient été convoqués, nous irons à l'instant même frapper le tyran, ou je vais vous accuser tous. » Ils se lèvent aussitôt, et tous d'un commun accord, sans attendre le repentir, ils vont sur-le-champ exécuter leur projet.

Les Étoliens se conduisirent à peu près de même pour se défaire de Nabis, tyran de Sparte. Ils lui envoyèrent Alexamène, un de leurs citoyens, avec deux cents hommes et trente chevaux, en apparence pour le secourir ; Alexamène avait seul le secret. Ils ordonnèrent à tous ceux qui étaient sous ses ordres de lui obéir en tout, sous

¹ Cf. Tite-Live, XXIV, 5.

peine d'exil. Alexamène arrive à Sparte, ne communique le projet à sa troupe qu'au moment de tuer le tyran, et il en vient à bout.

C'est ainsi que tous ces chefs de conspirations surent éviter les périls qui précèdent l'exécution ainsi les éviteront ceux qui auront la prudence de les imiter ; chacun est en état de le faire ; c'est ce que je prouverai par l'exemple de Pison déjà cité. Pison était un très grand personnage, fort considéré, un des hommes admis à la familiarité du prince qui avait une très grande confiance en lui. Néron allait manger souvent à la maison de campagne de Pison ; il pouvait donc facilement s'attacher des gens qui eussent du courage, de la tête, et capables enfin d'exécuter ce projet : tout grand seigneur a des moyens d'y réussir. Il lui eût fallu ensuite profiter du moment où Néron se serait trouvé dans ses jardins, leur découvrir son dessein, les exciter par des discours capables d'échauffer leur courage à exécuter ce sur quoi ils n'avaient pas le temps de délibérer ; il était impossible que le complot ne réussît pas. Il est peu de conspirations, et à les bien examiner toutes, il n'en est point qu'on eût pu conduire avec cette prudence ; mais les hommes pour l'ordinaire peu habiles dans ces sortes d'affaires commettent les fautes les plus lourdes, et cela n'est pas étonnant dans des événements aussi extraordinaires que des conspirations. On doit donc se garder de s'ouvrir, si ce n'est dans le plus pressant besoin et au moment même de l'exécution ; alors ne communiquez votre projet qu'à un seul ami que vous ayez depuis longtemps éprouvé, et qui soit animé des mêmes passions que vous. Un seul ami de cette trempe se trouve plus facilement que plusieurs, et par conséquent il y a moins de dangers à lui confier son secret ; d'ailleurs en supposant qu'il vînt à vous trahir, il est plus aisé de se défendre que lorsqu'il y a plusieurs conjurés. J'ai entendu dire à des hommes sages et consommés qu'on peut tout dire impunément à un seul homme ; la dénégation de l'un, quand il n'y a pas d'écrit, vaut l'affirmation de l'autre ; mais dans tous les cas il faut se garder d'écrire comme du plus grand écueil, car il n'existe pas de preuve plus convaincante contre un accusé qu'un écrit de sa main.

Plautianus, voulant faire poignarder l'empereur Sévère et Antonin son fils, chargea de l'exécution le tribun Saturninus. Celui-ci au lieu d'obéir résolut de le dénoncer ; mais persuadé qu'en l'accusant il serait moins cru que Plautianus, il exigea de lui un écrit qui pût attester les ordres qu'il avait reçus. Plautianus aveuglé par son ambition le lui donna ; le tribun s'en servit pour l'accuser et le convaincre ¹. Sans cet écrit et d'autres indices, Plautianus n'eût jamais été confondu, tant il niait avec audace.

On peut donc repousser avec succès l'accusation d'un seul, lorsqu'on ne peut être convaincu par aucun écrit ou signature : c'est de cela surtout qu'il faut se garder. Parmi les conjurés de la conjuration de Pison, était une femme nommée Epicharis, ancienne maîtresse de Néron. Celle-ci, jugeant que pour le succès de l'entreprise il était à propos de mettre dans la confiance le commandant de quelques trirèmes ² que Néron tenait auprès de lui pour sa garde, lui fit part de la conspiration sans nommer les conjurés ; ce commandant la trahit et l'accusa devant le prince ; mais Epicharis nia avec tant d'audace que Néron confus n'osa pas la condamner.

¹ faire la preuve de sa culpabilité.

² Galère à trois rangs de rameurs.

Il y a deux risques à se confier à un individu : le premier, qu'il ne vous dénonce volontairement ; le second, qu'étant arrêté sur quelque soupçon ou quelque indice, il ne vous accuse, convaincu lui-même et contraint d'avouer par la force des tourments. Mais il y a quelques moyens de repousser ces deux dangers : dans le premier cas, on peut tout rejeter sur la haine que l'accusateur a contre vous ; dans le second, sur la violence des tourments qui le forcent de mentir. La prudence consiste à ne s'ouvrir à personne et à suivre les exemples que nous avons déjà cités ; ou bien quand vous ne pouvez faire autrement, ne vous livrez qu'à un seul ; le danger est bien moins grand que de se confier à plusieurs.

Une autre nécessité peut vous forcer à faire au prince ce que [p. 263] vous voyez que le prince voudrait vous faire à vous-même ; et le péril est si pressant qu'il ne vous donne que le temps de pourvoir à votre sûreté.

Cette nécessité assure ordinairement le succès ; les deux traits suivants en fourniront la preuve. L'empereur Commode avait pour intimes confidents Létus et Electus, préfets du Prétoire ; il avait également Martia pour maîtresse. Quelquefois ces trois personnes lui faisaient des reproches sur la façon dont il souillait et sa vie et le trône ; il résolut de s'en défaire. En conséquence, il écrit sur une liste les noms de Martia, de Létus, d'Electus et de quelques autres qu'il devait faire périr la nuit suivante. Il met cette liste sous le chevet de son lit, et va se mettre au bain. Un enfant qu'il aimait beaucoup, en jouant dans sa chambre et sur le lit, trouve cette liste ; comme il sortait l'ayant à la main, il rencontre Martia qui la lui prend, la lit, et fait courir après Létus et Electus ; tous les trois voyant le danger qui les menace se déterminent à le prévenir, et sans perdre plus de temps, la nuit suivante, ils poignent Commode.

Caracalla était en Mésopotamie à la tête d'une armée ; il avait pour préfet Macrin, citoyen paisible et peu guerrier. Comme les mauvais princes sont sans cesse à redouter qu'on ne leur fasse subir les peines qu'ils savent bien avoir méritées, Caracalla écrivit à Rome à son ami Maternianus de consulter les Astrologues, pour savoir s'il y avait quelqu'un qui aspirât à l'empire, et de lui en donner avis. Maternianus lui répond, et désigne Macrin ; mais la lettre, avant d'arriver à l'empereur, étant parvenue à celui-ci, lui fit sentir la nécessité ou de massacrer le prince avant qu'un nouvel avis n'arrivât de Rome, ou de périr lui-même. En conséquence, il donne à Martialis un de ses centurions les plus affidés et dont Caracalla avait peu de jours auparavant fait périr le frère l'ordre de poignarder le prince ; celui-ci l'exécute avec le plus grand succès. Ainsi la nécessité qui vous force et ne laisse pas de temps produit le même effet que le moyen employé, comme nous l'avons dit ci-dessus, par Nélémate en Épire.

On voit encore ici la preuve de ce que j'ai avancé au commencement de ce discours : que les menaces font plus de tort aux princes et donnent plus souvent lieu à des conspirations que les offenses mêmes ; c'est surtout ce dont ils doivent bien se garder. Il faut caresser les hommes, ou s'en assurer. Gardez-vous de les réduire jamais à l'alternative de périr eux-mêmes, ou de vous faire périr.

Quant aux dangers qui accompagnent l'exécution, ils proviennent de différentes causes : le changement d'ordre ; le défaut de courage dans ceux qui en sont chargés ; les fautes qu'ils commet-[p. 264] tent par imprudence ; celle de ne pas consommer le projet, en laissant la vie à quelques-uns de ceux qui devaient être massacrés.

Rien ne trouble davantage les hommes, ou n'arrête plus leurs desseins que la nécessité de changer sur-le-champ l'ordre convenu, et sans avoir le temps de la réflexion, de former des dispositions tout opposées ; mais si ce changement est dangereux, c'est surtout à la guerre et dans les conspirations. En effet, dans les actions de ce genre il faut surtout que chacun s'affermisse à exécuter la partie qui le concerne ; or, quand les hommes pendant plusieurs jours ont tourné leurs esprits vers l'emploi de certains moyens, et qu'il faut tout d'un coup en changer, leur en substituer d'autres, il est impossible qu'ils ne se troublent pas, et que le projet n'échoue. En sorte qu'il vaut mieux en pareil cas suivre l'ordre d'abord convenu, quoiqu'il ait quelque inconvénient, que de s'exposer à des embarras bien plus nombreux, inséparables du changement. Ceci ne doit avoir lieu que lorsqu'on est pressé par le temps ; mais quand on a celui d'y réfléchir, on se dirige comme on veut.

On connaît la conspiration des Pazzi contre Laurent et Julien de Médicis. Ils devaient dîner chez le cardinal de San Giorgio, et les conjurés avaient tout concerté pour les massacrer à ce dîner. On avait distribué les rôles : qui s'était chargé de les frapper, qui de s'emparer du palais, et qui de courir la ville et d'appeler le peuple à la liberté. Il arriva que les Pazzi, les Médicis et le cardinal, étant dans l'église cathédrale pour quelque solennité, on apprit que Julien ne dînerait pas ce jour-là chez le cardinal. Les conjurés s'assemblent à la hâte, et conviennent d'exécuter dans l'église même ce qu'ils avaient projeté de faire dans la maison du cardinal. Ceci changea toutes leurs dispositions. Giovambattista di Montesecco se refusa à concourir à ce meurtre dans l'église ; il fallut distribuer à d'autres personnes tous les rôles, et les nouveaux acteurs n'ayant pas eu le temps de s'y affermir, ils firent des fautes et succombèrent dans l'exécution ¹.

Le manque de courage vient ou du respect ² ou de la lâcheté de qui exécute. La majesté qui accompagne communément la personne des princes, le respect qu'ils inspirent peuvent adoucir la fureur d'un meurtrier, et enchaîner pour ainsi dire tous ses sens. Marius avait été pris par les habitants de Minturnes qui envoyèrent un esclave pour le tuer. Celui-ci, frappé de la présence de ce grand homme et du souvenir de sa gloire, sentit son courage et ses forces lui manquer pour commettre ce meurtre. Or ce pouvoir vraiment merveilleux, si un homme enchaîné, prisonnier et accablé du poids de la mauvaise fortune peut le faire sentir, à quel [p. 265] point ne doit-on pas redouter qu'un prince puisse l'exercer, quand il est libre, maître, revêtu de toute la pompe de ses habits, entouré d'un nombreux et magnifique cortège. Mais si cet appareil seul est capable de vous épouvanter, un accueil affable peut aussi vous désarmer.

¹ Seul Julien fut assassiné.

² éprouvé pour la victime.

Quelques-uns des sujets de Sitalce, roi de Thrace, conspirèrent contre lui ; ils fixèrent un jour, se rendirent au lieu convenu, où était le prince ; là, nul ne fit aucun mouvement pour le frapper ; si bien qu'ils partirent sans avoir rien tenté, sans savoir ce qui les en avait empêchés, et s'accusant mutuellement de ce défaut d'action. Ils commirent la même faute plusieurs fois de suite, si bien qu'enfin la conspiration fut découverte, et qu'ils portèrent la peine du mal qu'ils avaient pu et n'avaient pas voulu commettre.

Deux frères d'Alphonse ¹, duc de Ferrare, conspirèrent contre lui ; ils se servirent pour l'exécution de leur complot de Giannes, aumônier et musicien de ce prince. Celui-ci, à leur demande, amena plusieurs fois le duc au milieu d'eux, de manière qu'ils eurent chaque fois la faculté de le poignarder ; aucun d'eux n'en eut le courage. La conspiration fut découverte, et ils furent punis à la fois de leur scélératesse et de leur imprudence. Leur négligence à profiter de l'occasion offerte ne pouvait avoir que deux causes : ou la présence du prince leur en imposait, ou quelque acte de bonté de sa part les désarmait.

Ce qui fait manquer l'exécution de pareils complots, c'est toujours ou l'imprudence ou le manque de courage. Vous vous sentez saisis, frappés ; tout porte au cerveau cette confusion qui vous fait parler, agir tout autrement qu'on ne devrait. Et rien ne montre plus la réalité, l'existence de ce saisissement, de ce trouble que ce que raconte Tite-Live d'Alexamène, envoyé à Sparte par les Étoliens, pour tuer Nabis. Le moment de l'exécution arrivé, ainsi que celui de découvrir aux soldats ce qu'ils avaient à faire, l'historien ajoute ces paroles : « Il recueillit lui-même son esprit ² ; troublé de l'idée d'un si grand projet ³. » Il est impossible qu'un homme, quelque fermeté qu'il ait, quelque accoutumé qu'il soit à voir mourir les hommes et à verser le sang, ne soit troublé dans ces moments. Aussi ne doit-on choisir pour porter de pareils coups que des hommes éprouvés en pareilles rencontres, et ne se confier à d'autres, quelque courage qu'ils aient d'ailleurs dans les occasions importantes. Il n'est que l'homme qui a déjà éprouvé son courage qui peut assurer qu'il n'en manquera pas. Le trouble peut faire tomber l'arme des mains, ou vous porter à dire des choses qui produisent le même effet.

[p. 266] Lucille, sœur de Commode, ordonne à Quintianus de tuer ce prince. Celui-ci attend Commode à l'entrée de l'amphithéâtre, et s'approchant de lui, un poignard nu à la main : « Voilà, s'écrie-t-il, ce que le Sénat t'envoie. » Sur ces mots, il est arrêté même avant d'avoir levé le bras pour frapper.

Antoine da Volterra, envoyé comme nous l'avons dit pour poignarder Laurent de Médicis, s'écria en l'approchant : « Ah traître ! » Ce seul mot sauve Laurent, et perd les conjurés.

¹ Alphonse d'Este.

² il dut reprendre courage.

³ En latin dans le texte : « Collegit et ipse animum, confusum tantae cogitatione rei », Tite-Live, XXXV, 35,18.

Les conspirations contre un seul individu manquent le plus souvent pour les raisons que nous avons apportées. Mais avec quelle facilité ne manquent-elles pas, quand elles sont formées contre deux personnes ? Celles-ci présentent tant de difficultés qu'il est presque impossible qu'elles réussissent. En effet, porter deux coups de cette nature et cela dans le même instant, en des lieux différents, est presque un miracle ; car exécuter ces entreprises en différents temps, ce serait vouloir les ruiner l'une par l'autre.

S'il est donc imprudent, téméraire, difficile de conspirer contre un seul prince, conspirer contre deux à la fois est une folie. Sans le respect que j'ai pour l'historien Hérodien, je ne pourrais croire sur son témoignage que Plautianus chargea le centurion Saturnius de poignarder, lui seul, Sévère et Caracalla qui habitaient deux palais différents ; tant ce fait me paraît invraisemblable !

De jeunes Athéniens conspirent contre Dioclès et Hippias, tyrans d'Athènes ; ils tuent Dioclès, manquent Hippias qui le venge. Chion et Léonide d'Héraclée, disciples de Platon, conspirèrent contre les tyrans Cléarque et Satire. Cléarque fut tué, mais Satire le vengea. Les Pazzi, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, ne se défirent que de Julien.

On doit donc se garder de conspirer contre plusieurs personnes. Ces sortes de complots ne produisent aucun bien ni pour soi, ni pour sa patrie, ni pour ses concitoyens ; ceux des tyrans qui restent sont encore plus cruels et rendent leur joug plus insupportable. Florence, Athènes, Héraclée nous en ont fourni la preuve. Il est vrai que la conspiration de Pélopidas, pour délivrer Thèbes, sa patrie, réussit malgré tous ces obstacles ; et ce n'est pas à deux tyrans seulement qu'il avait affaire, mais à dix : d'ailleurs, loin d'avoir auprès d'eux un accès facile, il était rebelle et banni ; cependant il pénétra dans Thèbes, il parvint à les massacrer tous les dix, et à rendre la liberté à son pays. Mais il ne réussit ainsi que par l'entremise d'un certain Caron, conseiller intime des tyrans, qui lui facilita l'accès auprès d'eux, et par conséquent le succès de son entreprise.

[p. 267] Que son exemple cependant ne séduise personne ; son entreprise avait des difficultés insurmontables, et son succès tient du prodige ; aussi les historiens l'ont-ils célébré comme un événement extraordinaire et sans exemple.

Une fausse crainte, un accident survenu au moment de l'exécution font échouer les plans les mieux concertés. Le matin du jour où Brutus et les autres conjurés devaient assassiner César, il arriva que celui-ci eut une longue conversation avec l'un d'eux, Popilius Léna. Les autres qui s'en aperçurent se crurent trahis par lui. Ils furent sur le point de poignarder César sur-le-champ et sans attendre qu'il fut arrivé au Sénat. Ils l'eussent fait, s'ils n'avaient pas vu finir la conversation sans que César fit aucun mouvement extraordinaire, ce qui les rassura.

Ces fausses craintes ne sont point à mépriser ; il faut les examiner avec soin, et cela d'autant mieux qu'il est plus aisé de se laisser surprendre. Qui se sent coupable croit facilement qu'on parle de lui. On peut entendre un mot dit à tout autre intention, qui cependant vous trouble parce que vous le croyez dit pour vous ; vous pouvez en fuyant faire découvrir la conjuration ou la faire échouer en pressant mal à propos le

moment de l'exécution. Tout cela doit arriver d'autant plus aisément que les conjurés sont en plus grand nombre.

Quant aux accidents imprévus, on ne peut en donner une idée qu'en en citant des exemples, afin de mettre en garde contre leurs effets.

Luzio Belanti de Sienne, dont nous avons déjà parlé, à l'occasion de sa haine contre Pandolfe, pour lui avoir enlevé sa fille, après la lui avoir donnée en mariage, Luzio, dis-je, résolut de le tuer, et il choisit ainsi son moment : Pandolfe allait presque tous les jours visiter un de ses parents malade, et passait devant la maison de Luzio. Celui-ci, en ayant fait l'observation, aposta chez lui les conjurés pour tuer Pandolfe lors de son passage ; ils se cachent bien armés derrière la porte, tandis que l'un d'eux à la fenêtre devait faire signe du moment où il passerait et se trouverait devant la porte. Pandolfe vient en effet, le signal est donné ; mais il avait rencontré un de ses amis avec lequel il s'était arrêté ; quelques uns de ceux qui étaient avec lui avaient toujours continué leur marche, et ayant aperçu quelques mouvements et entendu le bruit des armes, ils découvrirent l'embuscade, de manière que Pandolfe fut sauvé. Luzio et les autres conjurés furent obligés de s'enfuir de Sienne. Cette rencontre fut un de ces événements qu'on ne peut prévoir et qui fit manquer l'entreprise de Luzio. Ces sortes d'accidents sont rares, mais il est impossible d'y parer. On doit [p. 268] prévoir autant que possible ceux qui peuvent naître, et s'en garantir.

Il ne reste plus à parler que des dangers qui suivent l'exécution. Il n'y en a qu'un ; le voici : c'est qu'il reste quelqu'un qui venge le prince mort. Il peut laisser en effet des frères, des enfants, des parents qui peuvent hériter de la principauté, qui sont épargnés ou par votre négligence ou par quelques-uns des motifs que nous avons rapportés plus haut, et qui se chargent de le venger. C'est ce qui arriva à Giovanni Andrea da Lampognano, qui, avec d'autres conjurés, tua le duc de Milan ¹ ; il resta un fils et deux frères du mort, qui eurent le temps de le venger. Les conjurés n'ont à cet égard aucun reproche à se faire, parce qu'il n'y a pas de remèdes ; mais ils ne méritent pas d'excuse, quand, par imprudence ou par négligence, ils laissent échapper quelqu'un.

Des conjurés de Forli tuèrent le comte de Forli ², leur seigneur, et prirent sa femme et ses enfants encore en bas âge. Ne croyant pas être en sûreté s'ils ne s'emparaient du château, et le gouverneur se refusant à le leur remettre, la comtesse Catherine (c'était le nom de cette femme) promit aux conjurés de le leur céder, s'ils voulaient l'y laisser entrer ; elle leur proposa en même temps de garder ses enfants en otage. Ceux-ci, sur la foi de ce gage, y consentirent. Mais à peine la comtesse y fut-elle entrée, que de dessus les murs elle leur reprocha la mort de son mari, en les menaçant de toute espèce de vengeance ; et pour leur montrer que ses enfants ne la touchaient guère, elle leur montra ses parties sexuelles, en leur criant qu'elle avait de quoi en faire d'autres. Ainsi les conjurés convaincus, mais trop tard, de la faute qu'ils avaient commise, expièrent leur peu de prudence par un exil perpétuel.

¹ Galeazzo Maria Sforza, en 1476.

² Girolamo Riario, mort en 1488.

Mais de tous les dangers qui suivent l'exécution, il n'en est pas de plus certain ni de plus redoutable que lorsque le peuple est affectionné au prince mort. Pour des conjurés, il n'est pas à cela de remède, parce qu'ils ne peuvent jamais s'assurer de tout un peuple. Nous citerons en exemple César qui, pour s'être fait aimer du peuple, fut vengé par lui. Il chassa les conjurés de Rome, il fut cause qu'ils périrent tous en divers temps et en divers lieux.

Les conspirations qui se font contre la patrie sont moins dangereuses pour ceux qui les trament que celles qui sont formées contre des princes. Il n'y a pas beaucoup de périls à courir dans la conduite de l'entreprise ; dans l'exécution, les dangers sont les mêmes ; après l'exécution il n'y en a aucun.

Très peu de dangers dans la conduite du complot : en effet un [p. 269] citoyen peut aspirer à la souveraine puissance, sans manifester à personne son intention, et sans faire part de ses projets ; si rien ne l'arrête, il peut parvenir heureusement à son but, ou si quelque loi contrariait ses vues, attendre un moment plus favorable et s'ouvrir une nouvelle voie. Ceci ne peut avoir lieu que dans une république que la corruption a déjà atteinte ; car dans un État qui n'est pas corrompu, rien ne donnant lieu au développement d'aucun mauvais germe, de pareils projets ne peuvent venir à l'esprit d'aucun citoyen.

Les membres d'une république peuvent donc sans courir de grands dangers, par une infinité de voies et de moyens, aspirer à la souveraine puissance. Les républiques sont plus lentes, moins soupçonneuses, et par conséquent prennent moins de précautions que les princes. Elles ont plus d'égards pour les citoyens puissants, ce qui rend ceux-ci plus audacieux et plus ardents à conspirer. Tout le monde a lu la conjuration de Catilina écrite par Salluste. On sait qu'après qu'elle fut découverte, Catilina, non seulement resta dans Rome, mais qu'il vint au Sénat, et qu'il y insulta et le Sénat et le consul ; tant on conservait d'égards et de ménagements envers tous les citoyens ! Même après son départ de Rome pour se rendre à l'armée qu'il avait sur pied, jamais Lentulus et les autres conjurés n'eussent été arrêtés, si l'on n'avait découvert des lettres de leur main qui portaient la preuve de leur crime... Hannon, un des plus puissants citoyens de Carthage, aspirait à la tyrannie ; il avait choisi le temps des noces d'une de ses filles pour empoisonner le Sénat et s'emparer du pouvoir suprême ; le complot fut découvert. Le Sénat se borna à rendre un décret qui réglait la dépense des festins et des noces ; tant ils crurent devoir ménager un citoyen tel qu'Hannon !

Il est vrai que pour l'exécution d'une conspiration contre une république, il y a plus de périls à surmonter, plus d'obstacles à vaincre. Rarement les forces d'un conspirateur suffisent contre tous ; et peu sont à la tête d'une armée comme César, Agathocle, Cléomène et tant d'autres qui ont, en un instant, à force ouverte ¹, asservi leur patrie. Pour ceux-ci l'exécution est aussi sûre que facile ; mais ceux qui n'ont pas de pareilles forces doivent employer et la ruse et l'adresse ou se faire appuyer par des forces étrangères.

¹ Machiavel dit : d'un seul coup et à l'aide de leurs propres forces.

Quant à l'emploi des moyens d'adresse, en voici des exemples : Pisistrate, après la victoire qu'il avait remportée sur ceux de Mégare, extrêmement aimé du peuple d'Athènes, sort un matin de chez lui, blessé ; il accuse la noblesse de l'avoir attaqué par jalousie, et demande la permission de se faire suivre de gens armés [p. 270] pour sa sûreté. Ce premier pas vers la puissance l'y conduit si sûrement qu'en peu de temps il devint tyran d'Athènes.

Pandolfe Petrucci retourna à Sienne avec d'autres bannis ; on le fit commandant de la garde de la place, emploi regardé comme subalterne et que les autres refusèrent. Cependant il sut si bien accroître sa considération, au moyen de ces hommes armés qui étaient sous ses ordres, qu'en peu de temps il se rendit maître absolu. Beaucoup d'autres ont employé des moyens semblables et sont parvenus sans danger et en très peu de temps au pouvoir suprême.

Ceux qui ont réussi avec leurs forces, ou qui avec le secours de troupes étrangères ont conspiré contre leur patrie, ont eu des succès différents suivant les événements. Catilina, que nous avons déjà cité, succomba ; Hannon, dont nous avons déjà fait mention, n'ayant pas réussi à se servir de poison, arma ses partisans, ses affidés, au nombre de plusieurs mille, et il périt avec eux. Quelques-uns des premiers citoyens de Thèbes voulant opprimer leur patrie appelèrent à leur secours une armée de Sparte, et s'emparèrent de la souveraine autorité. Examinez toutes les conspirations formées contre des républiques, vous n'en trouverez aucune, ou du moins fort peu, qui aient échoué dans la conduite même du complot ; ou toutes réussissent, ou elles manquent dans l'exécution.

Une fois exécutées, elles n'entraînent point d'autres périls que ceux qui sont attachés à la nature du pouvoir suprême. Celui qui est parvenu à la tyrannie ne court que les dangers attachés au caractère de tyran, dont on ne peut se garantir que par les moyens que nous avons indiqués plus haut.

Voilà tout ce qui s'est présenté à mon esprit, lorsque j'ai voulu traiter le sujet important des conspirations. Si j'ai parlé de celles où l'on emploie le fer, et non de celles où l'on met le poison en usage, c'est que la marche des unes et des autres est absolument la même. Il est vrai même que les dernières sont d'autant plus dangereuses que le succès en est plus incertain. Tout le monde n'a pas la commodité d'employer ce moyen ; il faut donc s'entendre avec ceux qui le peuvent, et de là naît un très grand danger ; ensuite par mille circonstances un poison n'est pas toujours mortel, c'est ce qui arriva à Commode. Ceux qui conspirèrent contre lui, voyant qu'il avait rejeté le breuvage qu'ils lui avaient présenté, et voulant cependant le faire périr, furent obligés de l'étrangler.

Le plus grand des malheurs qui puissent arriver à un prince, c'est que l'on conspire contre lui ; car une conspiration, ou le fait [p. 271] périr, ou le déshonore : si la conjuration réussit, il périt ; si elle est découverte, il punit les conjurés ; mais on croit toujours qu'elle est une invention du prince pour assouvir sa cruauté, son avarice, du sang et des biens de ceux qu'il a fait périr.

Je ne veux pas manquer de donner un avis important aux princes et aux républiques contre qui on aurait conspiré. La conjuration est-elle découverte ? Il faut,

avant de chercher à punir, qu'ils en examinent mûrement la nature et l'importance, qu'ils pèsent avec soin les moyens des conjurés et leurs moyens propres ; que, s'ils trouvent le parti de ceux-ci puissant et redoutable, ils ne se déclarent pas avant de s'être procuré des forces suffisantes pour l'accabler. S'ils en agissaient autrement, ils ne feraient que hâter leur ruine ; ils doivent donc dissimuler avec le plus grand soin, autrement les conjurés se voyant découverts se verraient forcés d'agir sans ménagement.

Nous citerons encore ici l'exemple des Romains. Ils avaient laissé à Capoue deux légions pour en défendre les habitants contre les Samnites ; les officiers, comme nous l'avons dit ailleurs, conspirèrent pour s'emparer de la ville. Cette nouvelle portée à Rome, on commande au nouveau consul Rutilius d'y pourvoir. Rutilius, pour endormir les conjurés, publia d'abord que le Sénat laisserait les mêmes légions en garnison à Capoue. Dans cette persuasion, les soldats crurent qu'ils auraient tout le temps d'exécuter leur projet ; ils ne cherchèrent pas à l'accélérer, et demeurèrent dans cet état jusqu'au moment où ils virent que le consul les séparait les uns des autres. Cette démarche éveilla leurs soupçons, fut cause qu'ils levèrent le masque, et se mirent en devoir d'exécuter leurs projets.

On ne peut pas présenter un exemple qui serve davantage aux conspirateurs et à ceux contre qui on conspire. En effet, on voit d'une part combien les hommes se pressent peu lorsqu'ils croient avoir du temps devant eux, et combien ils se décident promptement quand ils se trouvent forcés par la nécessité. De même un prince ou une république qui pour son avantage veut différer la découverte d'une conspiration ne peut employer de meilleur moyen que de présenter avec art aux conjurés une occasion prochaine d'agir, afin qu'ils se déterminent à l'attendre, ou que persuadés qu'ils auront du temps à eux, ils laissent au prince ou à la république celui de les accabler.

Qui s'est conduit autrement a accéléré sa perte : c'est ce que firent et le duc d'Athènes ¹ et Guillaume de Pazzi. Le duc, devenu maître de Florence, instruit qu'il y avait une conspiration contre lui, fit arrêter, sans autre examen, un des conjurés. Cet [p. 272] éclat fit prendre à l'instant les armes aux autres, et le dépouilla de ses États.

Guillaume était commissaire dans le Val di Chiana en 1501. Il apprend qu'on tramait à Arezzo une conspiration en faveur des Vitelli, pour enlever cette ville aux Florentins. Il s'y rend à l'instant, et sans faire attention aux forces des conjurés, sans mesurer les siennes et sans préparatifs, par les conseils de son fils, évêque de cette ville, il fait saisir un des conjurés. À l'arrestation de celui-ci, les autres prennent aussitôt les armes, secouent le joug des Florentins, et Guillaume, de commissaire qu'il était, devient leur prisonnier.

Mais quand la conspiration a peu de forces, on peut et on doit l'étouffer le plus promptement possible. Il ne faut pas imiter dans ce cas les deux exemples que nous allons citer, quoique directement opposés entre eux. Le premier nous est fourni par le duc d'Athènes qui, pour prouver combien il était assuré de l'attachement des

¹ Gauthier de Brienne, gouverneur de Florence de 1342 à 1343.

Florentins, fit mourir un individu qui venait lui découvrir la conspiration qui se tramait contre lui. L'autre est de Dion de Syracuse qui, voulant éprouver quelqu'un dont il suspectait la fidélité, ordonna à Callipe, en qui il avait toute confiance, de faire semblant de vouloir conspirer contre lui.

L'un et l'autre de ces princes se trouvèrent mal de leur conduite. Le premier découragea les accusateurs, et donna des moyens à qui voulut conspirer contre lui ; le second alla lui-même au-devant de sa perte, et se fit, pour ainsi dire, chef de la conjuration qui le fit périr. En effet, il en fit l'épreuve : Callipe, pouvant sans ménagement conspirer contre Dion, sut si bien ourdir sa trame, qu'il lui ôta et ses États, et la vie.

Chapitre VII

*D'où vient que le passage de la liberté à la servitude,
et de la servitude à la liberté,
coûte quelquefois beaucoup de sang, et que
quelquefois il n'en coûte pas du tout*

[Retour à la table des matières](#)

On se demandera peut-être pourquoi les révolutions qui amènent un État à la liberté ou qui le ramènent à la servitude se font quelquefois sans aucune effusion de sang, tandis que les autres sont très sanglantes. L'histoire en effet nous fait voir des change-[p. 273] ments pareils, où on a vu périr des milliers d'hommes, tandis que d'autres se sont passés sans la plus légère offense. Telle fut à Rome la révolution qui les fit passer du pouvoir des rois à celui des consuls : les Tarquins seuls furent chassés, et on ne fit injure à aucune autre personne. Cette différence dépend de ce que l'État qui change fait sa révolution avec ou sans violence. Quand elle se fait avec violence, il faut qu'un certain nombre de citoyens en souffre ; ceux-ci, offensés, brûlent de se venger, et ce désir de vengeance fait répandre du sang.

Mais quand ce changement s'est opéré du consentement général des citoyens, ils ne peuvent en vouloir, lorsqu'ils le détruisent, qu'à ceux qui s'en trouvent les chefs.

Tel était, à Rome, le gouvernement des rois, et l'expulsion des Tarquins devait suffire à la vengeance. Tel fut à Florence celui des Médicis ; leur expulsion en 1494 n'entraîna qu'eux dans leur ruine¹. Ces sortes de changements rarement sont dangereux, mais les plus dangereux de tous sont ceux qui sont faits par des hommes animés d'un esprit de vengeance ; ils ont été toujours de nature à faire frémir d'étonnement et d'horreur. L'histoire en fournit trop d'exemples pour que je veuille en citer ici.

¹ Pierre de Médicis fut chassé avec sa famille pour avoir voulu soumettre Florence à Charles VIII.

Chapitre VIII

*Quiconque veut opérer des changements
dans une république doit examiner dans quel état
elle se trouve*

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons déjà dit qu'un mauvais citoyen ne pouvait opérer une révolution contre la liberté que dans une république corrompue ; outre les raisons que nous en avons données, les exemples de Spurius et de Manlius Capitolinus viennent à l'appui de cette vérité. Ce Spurius, homme ambitieux, voulant s'emparer du pouvoir suprême dans Rome, s'efforçait de gagner le peuple par des bienfaits multipliés : telle était la proposition de faire vendre au peuple les terres enlevées aux Herniques. C'est ce qui fit découvrir son ambition au Sénat ; elle devint même si suspecte au peuple que Spurius lui ayant offert de lui donner les deniers provenus de la vente des blés qu'on avait fait venir de Sicile, il les refusa complètement, sentant que Spurius, par là, avait voulu lui acheter sa liberté. Si ce peuple eût été corrompu, loin de refuser cette dis-[p. 274] tribution, en l'acceptant, il eût ouvert à la tyrannie de Spurius cette voie qu'il lui ferma.

L'exemple de Manlius Capitolinus a quelque chose de plus frappant encore ; il prouve combien les plus belles qualités, les plus grands services rendus à l'État sont effacés par cette affreuse ambition de régner. On voit qu'elle eut sa source, chez Manlius, dans la jalousie qu'il conçut des honneurs accordés à Camille. Il fut tellement aveuglé par cette passion que, sans examiner l'état des mœurs de Rome, sans s'apercevoir que le sujet sur lequel il avait à opérer n'était point encore apte à recevoir une forme de gouvernement vicieuse, il se mit à exciter des troubles contre le Sénat et contre les institutions de son pays. C'est à cette occasion que se fit sentir l'excellence des lois et de la constitution de Rome. À l'instant de sa chute, pas un de ces nobles si ardents à se soutenir et à se défendre réciproquement entre eux ne fit un mouvement pour le servir ; pas un de ses parents ne fit une démarche en sa faveur ; et tandis que les autres accusés voyaient leur famille en deuil, avec tout l'extérieur de la plus profonde tristesse, se montrer avec eux pour exciter la commisération du peuple, Manlius ne vit aucun des siens paraître avec lui. Les tribuns, si accoutumés à favoriser tout ce qui paraissait à l'avantage du peuple, et dont l'intérêt était d'autant plus marqué qu'il paraissait nuire à la noblesse, les tribuns, dans cette occasion, s'unirent aux nobles pour opprimer cet ennemi commun. Enfin le peuple qui, très jaloux de son intérêt propre et passionné pour tout ce qui contrariait la noblesse, avait montré d'abord beaucoup de faveur à Manlius, au moment où celui-ci est cité par les

tribuns qui portent sa cause au tribunal, ce même peuple, de défenseur devenu juge, sans aucun ménagement, le condamne au dernier supplice.

J'avoue que je ne crois pas qu'il y ait de fait dans l'histoire qui prouve plus l'excellence de la constitution romaine que celui où l'on voit un homme doué des plus belles qualités, qui avait rendu les services les plus signalés et au public et aux particuliers, ne trouver personne qui fasse le plus petit mouvement pour embrasser sa défense. C'est que l'amour de la patrie avait dans tous les cœurs plus de pouvoir qu'aucun autre sentiment ; ayant plus d'égard aux dangers présents, auxquels l'ambition de Manlius les avait exposés, qu'à ses services passés, Rome ne vit que sa mort pour se délivrer de la crainte de ces dangers. « Telle fut, dit Tite-Live, la fin de cet homme qui eût été recommandable, s'il ne fût pas né dans un pays libre¹. »

Sur ce fait, deux considérations importantes : la première, c'est que dans une république corrompue, les moyens de parvenir [p. 275] à la gloire ne sont pas les mêmes que ceux qu'on suit dans une république dont la constitution se maintient ; la seconde, qui rentre dans la première, c'est que les hommes dans leur conduite, et surtout dans les actions d'éclat, doivent examiner le siècle où ils vivent et s'accommoder aux temps. Ceux qui s'en éloignent par un mauvais choix ou par quelque inclination naturelle pour la plupart vivent malheureux ; leurs actions ont une funeste issue ; la prospérité accompagne, en revanche, ceux qui savent s'accommoder aux temps.

Sans contredit, d'après les paroles de notre historien, on peut conclure que si Manlius fût né aux temps de Marius et de Sylla où les cœurs étaient déjà corrompus, et où il eût pu les diriger d'après son ambition, il aurait eu les mêmes succès que Marius, Sylla, et tous ceux qui depuis aspirèrent à la tyrannie. De même si Marius et Sylla fussent nés du temps de Manlius, leurs desseins eussent également été étouffés ; car un homme peut bien par sa conduite et ses menées criminelles commencer à corrompre un peuple, mais il est impossible que sa vie soit assez longue pour qu'il puisse en recueillir le fruit ; et quand bien même ce temps lui suffirait pour réussir, le caractère naturellement impatient des hommes qui ne peuvent souffrir de retard dans leur jouissance serait un obstacle à ses succès ; en sorte que par trop d'empressement ou par erreur, on les verrait à contretemps tenter leur entreprise et y échouer.

Il faut donc, pour usurper l'autorité dans un État libre et y établir la tyrannie, que déjà la corruption y ait fait des progrès, et que petit à petit, et de génération en génération, elle soit arrivée à un certain degré ; or vers ce point d'altération, tous les États y sont nécessairement conduits, quand de bons exemples ou de bonnes lois, comme nous l'avons dit plus haut, ne renouvellent, pour ainsi dire, la constitution et ne la ramènent à son principe.

Manlius eût donc passé pour un homme rare et infiniment recommandable, si le hasard l'avait fait naître dans un État corrompu. Ainsi tous ceux qui veulent faire quelque changement au gouvernement d'une république, soit en faveur de la liberté,

¹ En latin dans le texte : « Hunc exitum habuit vir, nisi in libera civitate natus esset, memorabilis », Tite-Live, VI, 20, 14.

soit en faveur de la tyrannie, doivent examiner attentivement quel est l'état où cette république se trouve, et juger par là de la difficulté de leur entreprise ; car autant il est difficile et dangereux de vouloir rendre libre un peuple qui veut être esclave, autant il est difficile et dangereux de vouloir rendre esclave un peuple qui veut vivre libre.

Comme j'ai avancé ci-dessus que l'on devait avant d'opérer considérer la nature des temps dans lesquels on vit, et se conduire [p. 276] en conséquence, je vais développer plus au long cette maxime dans le chapitre suivant.

Chapitre IX

*Qu'il faut changer suivant les temps,
si l'on veut toujours avoir des succès*

[Retour à la table des matières](#)

J'ai souvent observé que la cause du succès ou du non-succès des hommes dépendait de leur manière d'accommoder leur conduite aux temps. On voit les uns procéder avec impétuosité, les autres avec prudence et circonspection ; or, comme dans l'une et l'autre de ces marches, on ne suit pas la véritable route, on erre dans toutes les deux également. Celui qui se trompe le moins, et à qui la fortune prospère, est celui qui fait accorder, comme je l'ai dit, ses moyens avec le temps et les circonstances ; mais on ne chemine jamais qu'entraîné par la force de son naturel.

Chacun sait avec quelle prudence, quel éloignement de toute impétuosité, de toute audace, Fabius Maximus conduisait son armée. Sa fortune voulut que son génie se trouva parfaitement d'accord avec les circonstances. En effet Annibal était arrivé jeune en Italie ; il jouissait des premières faveurs du sort de la fortune, ayant déjà deux fois mis les Romains en déroute ; cette république, se trouvant privée de ses meilleurs soldats, accablée de ses revers, ne pouvait que se féliciter d'avoir un général dont la lenteur et la circonspection arrêtaient l'impétuosité de l'ennemi. De même, Fabius ne pouvait trouver des circonstances plus favorables à son caractère, à son génie ; or c'est ce qui fut la cause de sa gloire. Veut-on avoir la preuve que Fabius se conduisit ainsi par caractère et non par choix ; c'est qu'incapable de changer de moyens et d'allure, il s'opposa fortement au dessein de Scipion qui proposait de passer en Afrique avec ces mêmes troupes, afin de terminer la guerre. En sorte que s'il eût été le maître, Annibal serait resté en Italie, ne s'apercevant pas que les temps étaient changés, et qu'il fallait changer aussi la manière de faire la guerre. Si Fabius eût été roi de Rome, celle-ci eût probablement succombé, parce qu'il n'aurait pas su plier sa conduite aux changements que les temps avaient éprouvés. Mais Rome était une république qui enfantait des citoyens de tous les caractères, et de même qu'elle produisit un Fabius excellent lorsqu'il fallait traîner la [p. 277] guerre en longueur, de même elle produisit un Scipion lorsqu'il fut question de la terminer.

Ce qui assure aux républiques plus de vie, et une santé plus vigoureuse et plus longtemps soutenue qu'aux monarchies, c'est de pouvoir, par la variété et la différence de génie de leurs citoyens, s'accommoder bien plus facilement que celles-ci aux changements que le temps amène. Un homme habitué à une certaine marche ne saurait en changer, comme nous l'avons dit ; il faut nécessairement, quand les temps ne peuvent s'arranger avec ses principes, qu'il succombe. Pierre Soderini, que nous avons cité plusieurs fois ¹, réglait sa conduite sur les principes de la douceur et de la bonté ; il réussit et fit prospérer sa patrie tant que les circonstances des temps se prêtèrent à ce régime modéré ; mais lorsqu'il arriva des époques où la patience et la modestie ne pouvaient convenir, il ne sut point changer de caractère ; il se perdit, et perdit son pays. Le pape Jules II se livra pendant tout son pontificat à la fureur et à l'impétuosité de son caractère, et comme les circonstances s'accordaient à merveille avec cette façon d'agir, il réussit dans toutes ses entreprises ² ; s'il était arrivé d'autres circonstances qui eussent demandé un autre génie, il se serait nécessairement perdu, parce qu'à coup sûr il n'eût changé ni de caractère, ni d'allure.

Deux choses s'opposent à de pareils changements : la première, c'est l'impossibilité où nous sommes de résister à la pente du naturel qui nous entraîne ; la seconde, la difficulté de se persuader qu'après avoir eu les plus grands succès en se conduisant de telle manière, on pourra réussir également en suivant d'autres maximes de conduite ; c'est ce qui fait que la fortune ne traite pas toujours également un homme ; en effet, celle-ci change les circonstances, et lui ne change point sa méthode. Les États eux-mêmes périssent, comme nous l'avons expliqué plus haut, faute de changer comme les temps ; mais ces changements sont plus lents dans les républiques, parce qu'ils s'y font plus difficilement. En effet, il faut qu'ils soient tels qu'ils ébranlent l'État entier, et un homme seul, quel que soit son changement de conduite, ne suffit pas pour produire cet ébranlement.

Puisque nous avons fait mention de Fabius Maximus et de la manière dont il arrêta l'impétuosité d'Annibal, il me paraît à propos d'examiner dans le chapitre suivant si un général qui veut livrer bataille à quelque prix que ce soit peut y réussir quoique le général ennemi se refuse à toute espèce d'action.

¹ Cf. *Discours*, I, 7, 59 ; II, 27 ; III, 3.

² Cf. *Discours*, I, 27.

Chapitre X

*Qu'un général ne peut éviter une bataille
lorsque l'ennemi veut la livrer
à quelque prix que ce soit*

[Retour à la table des matières](#)

« Cneus Sulpicius, nommé dictateur contre les Gaulois, traînait la guerre en longueur, n'osant se livrer au sort des combats contre un ennemi dont le temps et le désavantage du terrain détérioraient de jour en jour la position ¹. »

Quand une erreur est généralement adoptée par tous les hommes ou par la majeure partie, je crois que c'est faire une chose utile que de la réfuter souvent. Ainsi quoique je me sois élevé plusieurs fois contre notre habitude de nous éloigner des traces des anciens dans les objets importants, il ne me paraît pas inutile de me répéter ici. C'est surtout relativement à l'art de la guerre que nous devrions profiter de leurs principes ; car, on chercherait en vain dans nos armées une seule de ces maximes si fort appréciées chez eux.

Ce défaut vient de ce que les chefs des républiques et les princes ont abandonné à d'autres la conduite de leurs soldats, et pour éviter le danger se sont débarrassés de ce soin. Si l'on voit encore parfois quelques rois de notre temps marcher en personne, leur exemple n'est pas capable de produire des changements qui méritent quelque éloge. Lorsqu'ils se montrent dans les camps, c'est plutôt pour y paraître avec pompe que pour un but utile. Encore ces princes, en se montrant quelquefois à leurs armées, en se réservant le titre du commandement, font-ils moins mal que les républiques, et surtout celles d'Italie qui, obligées de s'en rapporter à autrui, et ne s'entendant à rien de ce qui tient à l'art militaire, veulent cependant pour exercer leur souveraineté tout décider et commettent les fautes les plus grossières. Quoique j'en aie relevé une infinité dans plusieurs endroits, je ne peux m'empêcher de parler d'une des plus importantes.

Lorsque ces princes lâches ou ces républiques amollies font partir un de leurs généraux, l'ordre le plus sage qu'ils croient pouvoir lui donner est de ne hasarder jamais de bataille, et de ne pas se laisser forcer à en venir à une action. Ils croient imiter par là la prudence du grand Fabius dont la salutaire lenteur sauva la république romaine ; ils ne comprennent pas que la plupart du temps cette commission est inexécutable, ou qu'elle est dange-[p. 279] reuse à remplir. Car on doit tenir pour

¹ En latin dans le texte : « Cneus Sulpitius dictator adversus Gallos bellum trahebat, nolens se fortunae committere adversus hostem, quem tempus deteriore in dies, et locus alienus, faceret », Tite-Live, VII, 12, 11.

assuré qu'un général qui veut tenir la campagne ne peut s'empêcher d'en venir aux mains avec un ennemi déterminé à combattre. Ainsi donner un tel ordre à un général, c'est lui enjoindre de livrer bataille à l'avantage de votre ennemi, et non au vôtre. Veut-on en effet tenir la campagne sans être obligé de se battre ? Il faut mettre au moins cinquante milles entre l'ennemi et vous ; ensuite tellement éclairer¹ sa marche et ses mouvements que, dès qu'il s'approche, vous ayez le temps de vous éloigner. Le seul parti qui vous reste après celui-là est de vous enfermer dans une ville ; mais l'un et l'autre sont remplis d'inconvénients et de dangers. Si vous embrassez le premier, vous laissez le pays en proie au pillage ; et certes un prince courageux aimera mieux tenter le sort d'une bataille que de prolonger ainsi la guerre avec tant de désavantage pour ses sujets. Suivez-vous le second parti ? Votre perte est inévitable ; car en vous enfermant avec votre armée dans une ville, vous ne pouvez manquer d'être assiégé, et sous peu, forcé par la famine de vous rendre. Ainsi éviter d'en venir aux mains par ces deux moyens est également dangereux.

Le parti que prit Fabius d'occuper des positions naturellement fortes est bon, quand on a une armée assez courageuse pour que l'ennemi n'ose pas venir vous y attaquer. On ne peut pas dire que Fabius voulut éviter une bataille ; il voulait seulement la donner avec avantage. En effet si Annibal était allé le trouver, Fabius l'aurait attendu et aurait livré combat ; mais Annibal n'osa jamais livrer bataille de la manière qui eût convenu à Fabius, ainsi l'un et l'autre évitaient également d'en venir aux mains ; si l'un des deux avait voulu combattre à tout prix, l'autre n'avait que trois partis à prendre : les deux dont nous avons déjà fait mention, et celui de la fuite.

La vérité de ce que j'avance se prouve par mille exemples mais la guerre des Romains contre Philippe de Macédoine, père de Persée, en fournit un des plus marquants. Philippe, attaqué par les Romains, résolut d'éviter le combat ; pour cela, voulant d'abord suivre l'exemple de Fabius, il se porta sur le sommet d'une haute montagne où il se fortifia extrêmement ; il se persuada que les Romains n'oseraient l'y attaquer. Mais ceux-ci l'y attaquèrent, l'en chassèrent, et l'obligèrent à fuir avec la plus grande partie de son armée. Ce qui le sauva et l'empêcha d'être entièrement défait, c'est que le pays était si mauvais que les Romains n'osèrent l'y poursuivre.

Ainsi Philippe déterminé à ne pas combattre, ainsi posté et campé près des Romains, se vit obligé de fuir devant eux. Ayant [p. 280] connu par expérience qu'il ne gagnerait rien à se tenir sur les hauteurs, et ne voulant pas se renfermer dans une place, il se détermina à suivre l'autre parti : celui de laisser entre eux et lui un intervalle de plusieurs milles ; en sorte que si les Romains étaient dans une province, il décampa dans une autre ; s'ils sortaient d'un pays, il y entra. Mais voyant à la fin que cette manière de traîner la guerre en longueur ne faisait qu'empirer sa situation, et que son royaume et ses sujets étaient tour à tour dévastés par les ennemis et par lui, il se décida à tenter le sort des combats, et en vint à une bataille rangée.

Il est donc avantageux de ne pas combattre lorsqu'on a les avantages qu'avait l'armée de Fabius contre Annibal, ou dans l'exemple cité, celle de Sulpicius contre les

¹ observer.

Gaulois, c'est-à-dire qu'elle soit si redoutable que l'ennemi n'ose venir vous attaquer dans vos retranchements ; qu'il soit sur votre territoire sans y être établi, de manière qu'il souffre pour ses subsistances ; c'est alors un bon parti, parce que d'après ce que remarque Tite-Live : « Il est utile de ne pas exposer sa fortune au sort d'un combat contre un ennemi dont le temps et les désavantages du terrain rendent la position tous les jours plus pénible ¹. » Mais dans tout autre cas, on ne peut éviter d'en venir aux mains sans courir des dangers et sans se couvrir de honte ; fuir comme Philippe, c'est être vaincu ; c'est l'être même d'une manière d'autant plus humiliante que vous avez moins fait preuve de courage. Si Philippe parvint à se sauver, c'est qu'il fut aidé par la nature du pays ; sans cette circonstance, lui, comme tout autre, eût été perdu sans ressource.

Personne ne refusera à Annibal de savoir parfaitement le métier de la guerre ; opposé à Scipion en Afrique, il eût prolongé la guerre, s'il eût trouvé de l'avantage à la prolonger, et si, étant lui-même grand capitaine, il avait eu une excellente armée, il aurait fait ce que fit Fabius en Italie ; mais s'il ne le fit pas, on doit croire qu'il fut déterminé par des considérations importantes. En effet, un général qui se voit à la tête d'une armée composée de diverses nations qu'il ne peut tenir longtemps rassemblée, soit par défaut d'argent ou à raison du peu d'affection de ces peuples, serait un insensé de ne pas tenter la fortune avant que son armée ne se dissipe. Il est perdu s'il attend, ainsi il peut hasarder pour vaincre. Mais ce qu'il doit surtout bien considérer, c'est que s'il faut qu'il perde une bataille, il doit du moins sauver sa gloire ; et certes il y a bien plus de gloire à être accablé par la force, qu'à l'être par tout autre motif ; ce fut ce qui détermina Annibal.

D'autre part, quand bien même Annibal eût voulu traîner la guerre en longueur, et que Scipion n'eût pas osé l'attaquer dans [p. 281] des lieux forts, le général romain qui avait déjà vaincu Siphax, qui s'était rendu maître d'une grande partie de l'Afrique, ne souffrait point ; il pouvait y rester et s'y maintenir avec autant de sûreté et de ressources qu'en Italie. Annibal n'était pas dans la même position par rapport à Fabius, ni les Gaulois par rapport à Sulpicius.

Un général peut d'autant moins éviter d'en venir aux mains qu'il veut pénétrer dans le pays ennemi. Forcé de s'avancer, il ne peut s'empêcher de se battre quand l'ennemi vient à sa rencontre, et s'il se retranche sous une ville, il s'impose bien plus encore la nécessité d'en venir aux mains. C'est ce qui est arrivé de nos jours à Charles, duc de Bourgogne, qui s'étant campé à Morat, y fut attaqué et battu par les Suisses ². C'est ce qui arriva encore à cette armée française que les Suisses défirent à Novare où elle s'était retirée.

¹ En latin dans le texte. Cf. note 2 p. 277.

² en 1476.

Chapitre XI

*Quiconque a beaucoup d'ennemis à combattre
est sûr de les vaincre, quoiqu'il leur soit inférieur
en force,
s'il peut soutenir leur premier effort*

[Retour à la table des matières](#)

Les tribuns du peuple jouissaient à Rome d'une autorité très étendue, mais nécessaire, comme nous l'avons dit plusieurs fois, pour mettre un frein à l'ambition des nobles, qui sans cela eût corrompu la république bien plutôt encore qu'elle ne le fut. Néanmoins les institutions humaines recelant toujours en elles, ainsi qu'il a été observé ailleurs, quelque principe vicieux qui tend à faire naître des accidents imprévus, il est à propos d'obvier à cet inconvénient par des mesures nouvelles. Lorsque les tribuns abusèrent de leur pouvoir, et se firent redouter de la noblesse et de Rome entière, Appius Claudius, pour sauver la liberté qui était en péril, indiqua un moyen de se défendre de leur ambition. Comme il se trouvait toujours parmi eux quelque homme ou facile à intimider, ou corruptible, ou ami du bien public, il conseilla de l'opposer à ses collègues toutes les fois que ceux-ci voudraient faire passer quelque délibération contraire à la volonté du Sénat. Cet expédient tempéra beaucoup une autorité aussi formidable, et fut longtemps utile à la république. C'est ce qui m'a fait penser que la présomption du succès est toujours en faveur de la puissance qui lutte seule contre plusieurs puissances réunies, quoique [p. 282] celles-ci lui soient supérieures en nombre et en force. Indépendamment de ce qu'il lui est plus facile qu'à elles de profiter d'une infinité de circonstances qui se présentent, elle trouvera toujours avec un peu d'adresse l'occasion de les affaiblir en faisant naître la division entre elles. Sans parler des exemples anciens qui seraient nombreux, je m'en tiens à ceux de notre temps. Toute l'Italie se ligua, en 1483, contre les Vénitiens. Réduits aux dernières extrémités, ne pouvant plus tenir la campagne avec leur armée, ils surent gagner Ludovic Sforza ¹, gouverneur de Milan, et faire avec lui un traité par lequel non seulement ils recouvrèrent les terres qu'ils avaient perdues, mais encore ils s'emparèrent d'une partie de la principauté de Ferrare. Leurs revers pendant la guerre se changèrent à la paix en avantages réels. On vit il y a peu d'années une ligue générale contre la France ; mais l'Espagne s'en détacha avant la fin de la guerre, et traita avec cette puissance, ce qui obligea les autres confédérés à suivre bientôt son exemple.

¹ Ludovic le More.

Lors donc que plusieurs princes s'arment contre un seul, l'on doit présumer que ce dernier triomphera de leurs efforts, s'il a assez de talents militaires pour savoir soutenir le premier choc, et attendre les événements en gagnant du temps. S'il ne le sait point, il courra mille dangers. Les Vénitiens en sont la preuve. S'ils avaient pu, en 1508, arrêter l'armée française, et se procurer le temps d'attacher à leur parti quelques-uns de leurs ennemis, ils auraient échappé aux désastres qui les accablèrent ; mais ils ne le purent, n'ayant point d'armées capables de leur rendre cet important service. Quand le pape eut recouvré ce qui lui appartenait, il entra dans leurs intérêts ; l'Espagne en fit autant ¹. Ces deux puissances leur auraient volontiers conservé leurs possessions en Lombardie contre l'invasion des Français, si elles l'avaient pu, afin d'empêcher la France de se rendre aussi formidable en Italie. Les Vénitiens devaient sacrifier une partie pour sauver l'autre. S'ils l'eussent fait avant la guerre, et au moment où ils n'y paraissaient point contraints, c'eût été un parti très sage, mais il devenait honteux, et d'un avantage peu certain, quand la guerre fut commencée. Auparavant, peu de citoyens de Venise voyaient le péril ; il y en avait encore moins qui vissent le remède, et personne n'était en état de donner un bon conseil.

Je reviens donc au principe de ce discours, en concluant de l'exemple du Sénat romain qui sauva la patrie de l'ambition des tribuns parce qu'ils étaient plusieurs : que tout prince attaqué par beaucoup d'ennemis fera échouer leurs projets, s'il vient à bout par une adroite politique d'introduire la mésintelligence parmi eux.

¹ en formant la Sainte Ligue contre les Français.

Chapitre XII

Comment un habile général doit mettre ses soldats dans la nécessité de se battre, et procurer à ceux de l'ennemi tous les moyens de s'en dispenser

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons déjà montré combien les hommes tirent d'avantages de la nécessité, et combien d'actions glorieuses lui doivent leur origine. Sans elle, comme l'ont écrit quelques philosophes qui ont traité de la morale, les mains et la langue de l'homme, ces instruments si distingués de sa gloire, n'auraient développé qu'imparfaitement leurs facultés, et n'auraient point porté ses ouvrages à la hauteur et à la perfection à laquelle ils sont parvenus. Les anciens généraux d'armée, connaissant l'empire de cette nécessité et combien elle rendait leurs soldats déterminés à combattre, ne négligeaient aucun des moyens capables de leur faire sentir son puissant aiguillon. Ils faisaient d'un autre côté tout ce qui dépendait d'eux afin que l'ennemi ne fût jamais pressé par elle : combien de fois ne lui facilitaient-ils pas une retraite à laquelle ils auraient pu s'opposer, et qu'ils eussent soigneusement interdite à leurs troupes ? Celui qui désire qu'une ville fasse une défense vigoureuse, qu'une armée se batte avec intrépidité doit donc s'attacher surtout à placer les combattants sous l'invincible loi de la nécessité. C'est d'après elle qu'un habile général jugera du succès d'un siège qu'il veut entreprendre ; si elle force les assiégés à se défendre, il doit regarder son entreprise comme très difficile ; mais s'ils n'ont que de faibles motifs de résistance, il comptera sur une victoire aisée. De là vient qu'il en coûte plus de peines pour soumettre un pays révolté qu'il n'en a coûté pour le conquérir. N'ayant rien fait avant la conquête qui pût lui attirer un châtement, il se rend sans inquiétude ; mais après sa rébellion, le sentiment de son crime et la crainte d'en être puni rendent sa résistance plus opiniâtre.

On retrouve aussi cet acharnement entre les princes et les États républicains voisins l'un de l'autre et que des rivalités ou la soif de la domination rendent naturellement ennemis. L'exemple de la Toscane prouve que ces haines sont encore plus vives entre les républiques : il leur est plus difficile de se vaincre à cause de l'émulation et de la jalousie dont elles sont réciproquement animées. En considérant les voisins de Florence et ceux de Venise, on ne s'étonnera point, comme le font plusieurs personnes, de ce que cette première ville a fait plus de dépenses et moins de con-[p. 284] quêtes que l'autre. Les Vénitiens ont eu affaire à des voisins moins obstinés à se défendre, parce qu'ils étaient accoutumés à la domination d'un prince, et ne jouissaient point de la liberté. En effet, les peuples soumis au joug désirent le plus souvent un changement de maîtres, loin de le redouter ; Florence au contraire, environnée de villes libres, a trouvé beaucoup plus de difficultés à vaincre que Venise ; celle-ci luttait à la vérité contre des voisins plus puissants, mais moins zélés pour leur défense.

Il me semble donc, pour rentrer dans mon sujet, qu'un capitaine qui assiège une place doit faire tous ses efforts pour affaiblir dans l'âme de ses défenseurs l'empire de la nécessité et l'ardeur opiniâtre qu'elle inspire. S'ils craignent la vengeance, qu'il promette le pardon ; s'ils sont inquiets sur leur liberté, qu'il se montre l'ennemi non du bonheur public, mais d'un petit nombre d'ambitieux qui le troublent. Ce moyen a souvent rendu le siège et la prise des villes plus faciles. De pareils artifices sont aisément appréciés, surtout par les gens sages, mais les peuples y sont toujours trompés. Aveuglés par l'espoir de la paix, ils ne voient point les pièges que l'on couvre du voile des promesses les plus séduisantes. Plusieurs cités sont tombées par cette voie dans la servitude. De nos jours, les Florentins, et dans les temps antérieurs, Crassus ainsi que son armée, en furent les victimes. Il est vrai que ce général romain savait bien qu'il ne fallait point se fier aux promesses des Parthes dont le but était d'ôter à ses soldats la nécessité de se défendre ; mais il ne put les déterminer à se battre, comme on le voit dans l'histoire de sa vie, lorsqu'ils furent séduits par l'offre de la paix que leur faisaient leurs ennemis.

Les Samnites, infidèles aux traités, et dociles aux conseils de quelques ambitieux, se permirent des incursions et des pillages sur les terres des alliés des Romains. Ils envoyèrent ensuite à cette république des ambassadeurs pour offrir de rendre les objets enlevés, et de livrer les auteurs des désordres et du pillage. Leurs offres n'ayant point été admises, ces ambassadeurs revinrent dans leur patrie sans espoir d'accommodement. Alors Claudius Pontius, général de leur armée, fit voir dans un discours remarquable que les Romains voulaient absolument la guerre, et les réduisaient à la nécessité de la faire, malgré le désir qu'ils avaient de la paix. Il ajouta ces mots : « La guerre est juste quand elle est nécessaire, et le ciel doit favoriser les armes de ceux qui n'ont plus d'espoir qu'en elles ¹. » Cette nécessité lui faisait espérer la victoire, et ses soldats partageaient son sentiment.

Pour ne plus revenir sur ce sujet, je crois devoir citer les exemples les plus frappants tirés de l'histoire romaine. C. Mani-[p. 285] lius avait conduit son armée contre les Véiens : une partie des troupes de ceux-ci s'étant ouvert un passage dans ses retranchements, Manilius vint au secours des siens avec un détachement et fit fermer les issues de son camp. Les Véiens, se voyant alors dans l'impossibilité de se sauver, se mirent à combattre avec tant de fureur qu'ils firent périr Manilius, et ils auraient détruit le reste de son armée, si un tribun n'avait eu la prudence d'ouvrir un passage à ces ennemis désespérés. L'on voit que les Véiens combattirent avec acharnement tant qu'ils y furent contraints par la nécessité ; mais aussitôt qu'une issue leur fut ouverte, ils songèrent plutôt à fuir qu'à se battre.

Les Volsques et les Éques étaient entrés sur les terres des Romains ; on envoya contre eux les deux consuls. La bataille s'étant engagée, l'armée des Volsques, commandée par Vesius Mescius, se trouva tout à coup renfermée entre l'une des armées romaines et ses propres retranchements occupés par l'autre ; voyant qu'il fallait ou périr ou se frayer une route le fer à la main, Mescius dit à ses soldats :

¹ En latin dans le texte : « justum est bellum quibus necessarium, et pia arma quibus nisi in armis spes est », Tite-Live, IX, 1, 10.

« Suivez-moi ; vous n'avez ni murs à escalader, ni fossés à franchir. Armés, vous n'avez à vaincre que des gens armés. Égaux en valeur, vous avez pour vous la nécessité, qui est la *dernière et la plus forte de toutes les armes* ¹. »

Tel est le nom que Tite-Live donne à la nécessité. Camille, le plus expérimenté des généraux romains, avait pénétré dans Véies avec son armée. Afin de faciliter la prise de cette ville et de lui ôter cette extrême nécessité de se défendre, il ordonna, assez haut pour que les Véiens pussent l'entendre, qu'on ne fit aucun mal à ceux qui seraient désarmés. Cet ordre ayant fait déposer les armes, la conquête s'acheva presque sans effusion de sang. Plusieurs généraux imitèrent dans la suite l'exemple de Camille.

Chapitre XIII

*Qui doit inspirer plus de confiance ou d'un bon général
qui a une mauvaise armée, ou d'une bonne armée
commandée par un mauvais général*

[Retour à la table des matières](#)

Coriolan ², exilé de Rome, se réfugie dans le pays des Volsques d'où il revient à la tête d'une armée pour se venger de ses concitoyens. Il se retire ensuite, mais sa retraite est plutôt due à sa tendresse pour sa mère qu'aux forces des Romains. L'on reconnut alors, dit Tite-Live en cet endroit, que la république romaine était [p. 286] moins redevable de son agrandissement à la valeur de ses soldats, qu'à celle de ses généraux. Les Volsques, toujours vaincus jusque-là, ne furent vainqueurs que lorsqu'ils combattirent sous les ordres de Coriolan.

Quoique Tite-Live avance ici cette opinion, l'on voit cependant, dans plusieurs endroits de son histoire, les soldats privés de général donner des preuves étonnantes de bravoure, et montrer après la mort des consuls plus d'ordre et d'intrépidité qu'auparavant. Ce fut ainsi que l'armée des Romains en Espagne, lorsqu'elle eut perdu les deux Scipion qui la commandaient, sut non seulement se sauver elle-même par sa valeur, mais encore vaincre l'ennemi et conserver cette province à la république.

En examinant ce sujet avec soin, l'on trouvera un grand nombre de batailles dont le succès est dû, tantôt à la seule valeur des soldats, tantôt à celle des généraux, et l'on en conclura probablement qu'ils ont besoin les uns des autres.

Mais on demande ce que l'on doit craindre le plus, d'une bonne armée mal commandée, ou d'un bon général qui n'a qu'une mauvaise armée. En suivant le jugement de César, on doit estimer aussi peu l'un que l'autre. Lorsqu'il alla en

¹ En latin dans le texte : « Ite mecum ; non murus nec vallum, armati armatis obstant ; virtute pares, quae ultimum ac maximum telum est, necessitate superiores estis », Tite-Live, IV, 28, 5.

² Cf. *Discours*, I, 7. 2. En latin dans le texte : « quia ibat ad exercitum sine duce ».

Espagne combattre Afranius et Petreius qui avaient sous leurs ordres d'excellentes troupes, il dit : « qu'il s'en inquiétait peu parce qu'il marchait *contre une armée sans chef*¹ » ; désignant ainsi la faiblesse de ces généraux. Il dit au contraire, quand il poursuivit Pompée en Thessalie : « *je vais attaquer un chef sans armée*². »

On peut examiner une autre question ; savoir : s'il est plus aisé à un habile général de former une bonne armée, qu'à celle-ci de former un bon général. Mais, par notre énoncé même, ce problème n'offre point de difficulté ; car il est bien plus facile à beaucoup d'hommes qui ont du mérite d'en rencontrer ou d'en former un qui leur ressemble, qu'il ne l'est à un seul d'en former plusieurs de ce genre. Lucullus n'avait aucune expérience de la guerre lorsqu'il fut envoyé contre Mithridate. Placé à la tête d'une bonne armée, qui avait déjà d'excellents officiers, il devint bientôt un habile général. Les Romains, manquant de soldats, armèrent une grande quantité d'esclaves, et chargèrent du soin de les exercer Sempronius Gracchus qui en forma en peu de temps d'excellentes troupes. Lorsque Pélopidas et Épaminondas eurent, comme nous l'avons dit ailleurs, affranchi Thèbes, leur patrie, du joug des Spartiates, ils firent bientôt des faibles Thébains d'intrépides soldats, capables non seulement de résister aux Lacédémoniens, mais encore de les vaincre.

Les choses paraissent donc égales des deux côtés, puisqu'une [p. 287] armée et un général peuvent, d'après les faits cités, se rendre réciproquement à peu près les mêmes services. Cependant une bonne armée, qui n'a point à sa tête un chef en état de la diriger, devient ordinairement insolente et terrible à conduire. On peut le prouver par la conduite des troupes macédoniennes après la mort d'Alexandre, et par celle des soldats vétérans dans les guerres civiles des Romains. Ce qui me porte à croire que l'on doit compter beaucoup plus sur un général qui a le temps d'instruire des hommes et la facilité de les armer, que sur des troupes sans discipline et commandées par un chef qu'elles se sont donné tumultuairement³.

Il faut donc décerner une double couronne aux généraux qui ont eu non seulement à triompher des efforts de leurs ennemis, mais encore à former et à exercer leur armée, avant d'en venir aux mains avec eux. Ils ont fait éclater un double mérite dont la réunion est si rare que beaucoup de guerriers auraient acquis bien moins de célébrité, s'ils eussent été obligés d'en développer un semblable.

¹ En latin dans le texte : « quia ibat ad exercitum sine duce ».

² En latin dans le texte : « Vado ad ducem sine exercitu. »

³ au cours d'une révolte.

Chapitre XIV

Effet que produisent au milieu d'une bataille des stratagèmes nouveaux et des paroles imprévues

[Retour à la table des matières](#)

Ce que peut un événement imprévu, causé par des choses nouvelles que l'on voit ou que l'on entend pendant une action dans la chaleur d'un combat, une infinité d'exemples le prouvent ; mais on peut citer surtout ce qui se passa dans la bataille des Romains contre les Volsques. Quintius, voyant plier une aile de son armée, lui cria à haute voix de tenir ferme, parce que l'autre aile était victorieuse. Ces paroles ranimèrent le courage de ses soldats, effrayèrent l'ennemi ; Quintius fut vainqueur.

Si de tels discours font une grande impression sur des troupes bien disciplinées, ils en produisent bien plus encore sur une armée sans ordre, sans subordination, et suffisent pour la mettre en déroute. Nous en avons eu de nos jours une preuve remarquable. Il y a quelques années, la ville de Pérouse était divisée par les factions des Oddi et des Baglioni. Les Oddi, chassés de cette ville par leurs adversaires qui y dominaient, rassemblèrent une armée avec le secours de leurs amis. Secondés de leurs partisans ils viennent d'une de leurs terres voisines de Pérouse où ils s'étaient retirés, [p. 288] pénètrent de nuit dans cette ville, et sans être découverts s'avancent vers la place pour s'en rendre maîtres ; comme toutes les rues étaient fermées par des chaînes, leurs troupes se faisaient précéder d'un homme qui, avec une massue de fer, brisait ces barricades, afin que les chevaux pussent passer. Il ne restait plus à rompre que celle qui donnait sur la place ; l'on criait déjà aux armes ; pressé par la foule qui le suivait, l'homme chargé de rompre ces chaînes, ne pouvant plus lever les bras ni se mouvoir à son aise, dit : Reculez. Ce mot *Reculez* porté de rang en rang fait d'abord fuir les derniers ; tous les autres de proche en proche les imitent, et avec tant d'empressement qu'ils se mettent d'eux-mêmes dans une déroute complète. C'est ainsi que le plus léger incident fit échouer le projet des Oddi. On doit en conclure que la discipline est nécessaire dans une armée, moins encore pour lui apprendre à combattre avec ordre, que pour l'empêcher de se rompre au moindre événement imprévu.

Une multitude tumultueuse est plus nuisible qu'utile à la guerre, parce que le plus léger bruit, un mot, un souffle suffisent pour la mettre en désordre, et lui faire prendre la fuite. Un bon général doit donc s'appliquer surtout à bien désigner ceux qui recevront ses ordres pour les transmettre aux autres, et accoutumer ses soldats à n'écouter que les officiers chargés seuls de leur faire connaître ses volontés. L'inobservation de cette règle a souvent causé de grands malheurs.

Quant aux stratagèmes nouveaux, lorsque les armées sont aux prises, chaque général doit s'étudier à en inventer quelques-uns qui encouragent ses soldats et portent l'effroi dans l'âme des ennemis. C'est un des moyens les plus efficaces d'obtenir la victoire. Sulpicius nous en offre un exemple. Ce dictateur, prêt à livrer bataille aux

Gaulois, donna des armes à tous les valets qui se trouvaient dans son camp, les fit monter sur des mulets et d'autres bêtes de somme, ajouta des drapeaux aux armes qu'il leur avait données, afin qu'ils parussent être de la cavalerie, les plaça derrière une colline, en leur commandant de se découvrir et de se montrer à l'ennemi quand ils en recevraient l'ordre dans la plus grande chaleur du combat. Cet artifice remplit les vœux de Sulpicius, et effraya tellement les Gaulois qu'ils perdirent la bataille.

Un bon général a donc deux choses à faire : la première est de tâcher de répandre l'alarme au milieu des ennemis par quelque ruse nouvelle ; la seconde, de se tenir sur ses gardes afin de découvrir celles que l'ennemi pourrait employer contre lui, pour les rendre infructueuses. Le roi de l'Inde en usa ainsi avec Sémiramis. [p. 289] Cette princesse, voyant que le roi avait beaucoup d'éléphants, voulut lui montrer qu'elle n'était pas moins redoutable que lui de ce côté. Elle ordonna en conséquence qu'on en imitât un grand nombre avec des peaux de buffles et de vaches ; elle chargea ces simulacres d'éléphants sur des chameaux, et les envoya en avant. Ce stratagème, reconnu par le monarque indien, devint non seulement inutile, mais même préjudiciable à Sémiramis.

Le dictateur Mamercus faisait la guerre contre les Fidénates. Ceux-ci, pour effrayer l'armée romaine, firent sortir de leur ville, au plus fort de l'action, beaucoup de soldats portant des feux allumés au bout de leurs lances. Ils espéraient que les Romains, frappés de cette nouveauté, rompraient leurs rangs et se mettraient en désordre. Sur quoi il est bon d'observer ici que, lorsque de pareils pièges ont plus de réalité que de fiction, on peut avec assurance les étaler devant l'ennemi ; le fort, comme on dit, pendant quelque temps, l'emporte sur le faible ; mais quand il s'y trouve plus de faux que de vrai, il est à propos, ou de ne les pas employer, ou de les tenir à une distance telle qu'ils ne soient pas sitôt reconnus, comme le fit C. Sulpicius avec ses muletiers. Sans cela on découvre bientôt la faiblesse réelle cachée sous ces trompeuses apparences qui se tournent alors contre vous, loin de vous servir. C'est ce qu'éprouva Sémiramis avec ses fantômes d'éléphants. Il en fut de même des feux des Fidénates : ils mirent d'abord un peu de trouble dans l'armée romaine mais, le dictateur étant accouru, fit rougir ses soldats, en leur reprochant que la fumée les faisait fuir comme de vils animaux. « Retournez au combat, leur cria-t-il, et brûlez de ses propres feux cette ville de Fidènes que vos bienfaits n'ont pu désarmer¹. » Ce reproche rendit inutile la ruse des Fidénates, et les Romains remportèrent la victoire.

¹ En latin dans le texte : « Suis flammis delete Fidenas, quas vestris beneficiis placare non potuistis », Tite-Live, IV, 35, 5.

Chapitre XV

*Il ne faut à une armée qu'un seul chef.
Un plus grand nombre nuit*

[Retour à la table des matières](#)

Les Fidénates, s'étant révoltés, massacrèrent la colonie que les Romains avaient envoyée dans leur ville. Pour tirer vengeance de ce sanglant outrage, les Romains créèrent quatre tribuns revêtus du pouvoir consulaire. Ils en retinrent un pour la garde de Rome ; les trois autres eurent ordre de marcher contre les Fidénates et les Véïens. Ces chefs ne rapportèrent de cette expédition que du dés-[p. 290] honneur, dont ils se couvrirent eux-mêmes par la mésintelligence qui les divisa. Cependant ils n'essuyèrent aucun échec, parce que la valeur de leurs soldats les en préserva. Les Romains, instruits de ce désordre, eurent recours à la nomination d'un dictateur, afin qu'un seul chef rétablît le bon ordre que trois avaient renversé. L'on voit par là l'inutilité de plusieurs commandants dans une armée ou dans une ville assiégée. Tite-Live ne pouvait exprimer cette pensée plus clairement que par ces mots : « Trois tribuns investis du pouvoir consulaire montrèrent combien il était inutile de confier le commandement de l'armée à plusieurs chefs divisés de sentiments, et chacun d'eux voulant faire prévaloir le sien, ils donnèrent lieu à l'ennemi de profiter de leur mésintelligence ¹. »

Quoique cet exemple prouve assez l'inconvénient de la pluralité des chefs dans une armée, néanmoins pour mettre cette vérité dans un plus grand jour, j'en citerai encore d'autres tirés des temps anciens et modernes. Lorsque Louis XII, roi de France, eut, en 1500, repris Milan, il fit passer ses troupes à Pise avec ordre de remettre cette ville aux Florentins dont le gouvernement y envoya pour commissaires Jean-Baptiste Ridolfi et Luc-Antoine Albizzi. Comme Jean-Baptiste jouissait d'une grande réputation et était le plus âgé, Luc lui laissait le maniement de toutes les affaires ; mais s'il ne montrait pas son ambition en s'opposant aux vues de son collègue, il la faisait bien voir par son silence, son insouciance et l'air de mépris qu'il affectait pour tout ce qui se faisait. Inutile à l'armée soit pour l'action, soit pour le conseil, on eût cru qu'il n'avait aucun talent. Il prouva bientôt le contraire : quelque événement survenu ayant obligé Jean-Baptiste de retourner à Florence, Luc resté seul déploya un courage, une habileté et une sagesse qui firent reconnaître en lui des qualités qui étaient demeurées ensevelies tant qu'il avait eu un collègue. Je veux encore citer à l'appui de ce sentiment le témoignage de Tite-Live. Cet historien, après avoir rapporté que les Romains envoyèrent contre les Éques Quintius et Agrippa, ajoute que ce dernier pria son collègue de se charger seul de la conduite de la guerre, en lui disant : « Dans les

¹ En latin dans le texte : « Tres Tribuni potestate consulari documento fuere, quam plurium imperium bello inutile esset : tendendo ad sua quisque consilia, cum alii aliud videretur, aperuerunt ad occasionem locum hosti », Tite-Live, IV, 31, 2.

affaires importantes, il faut pour leur succès que la principale autorité réside en un seul ¹. »

Nos princes et nos républiques modernes suivent une route opposée en confiant à plusieurs commissaires ou à plusieurs chefs l'administration des lieux soumis à leur pouvoir ; ce qui entraîne une confusion difficile à imaginer. On verrait, si l'on se donnait la peine d'y réfléchir, que telle est la principale cause des revers qu'éprouvent de notre temps les armées françaises et italiennes. Ces exemples doivent porter à conclure qu'il vaut mieux mettre à [p. 291] la tête d'une expédition un seul chef d'une habileté ordinaire, que de la confier à deux hommes d'un grand mérite, en leur partageant également cette même autorité.

Chapitre XVI

*Dans les temps difficiles on recherche le mérite,
mais quand tout est paisible, la faveur est,
non pour les hommes vertueux, mais pour ceux qui ont,
ou des richesses, ou des parents puissants*

[Retour à la table des matières](#)

Les hommes d'un mérite extraordinaire ont toujours été et seront toujours négligés par les républiques dans les temps calmes. Jaloux alors de la réputation que ceux-ci se sont acquise par leurs vertus, les autres citoyens, pour la plupart, veulent être non seulement leurs égaux, mais encore leurs supérieurs. Thucydide, historien grec, en offre une preuve bien frappante. Cet écrivain dit que la république d'Athènes, après avoir obtenu l'avantage dans la guerre du Péloponnèse, réprimé l'orgueil des Lacédémoniens et presque soumis la Grèce entière, fut tellement enflammée de la passion de la célébrité qu'elle conçut le projet de s'emparer de la Sicile. Ce projet fut mis en délibération et souffrit de grandes difficultés. Alcibiade et quelques autres citoyens, dirigés par leur ambition plutôt que par des vues de bien public, l'appuyèrent, espérant que l'État leur en confierait l'exécution. Mais Nicias, l'un des citoyens les plus distingués d'Athènes, ne fut pas de cet avis ; il crut que le moyen le plus propre de persuader le peuple, devant lequel il parlait, était de lui faire remarquer qu'en s'opposant à cette entreprise, il travaillait contre son intérêt particulier, puisqu'il n'ignorait pas que beaucoup de citoyens qui voulaient se montrer supérieurs à lui pendant la paix n'oseraient pas même se montrer ses égaux si la guerre avait lieu.

L'on voit donc que c'est un vice ordinaire des républiques de faire peu de cas des gens de mérite dans les temps de tranquillité ; c'est pour eux un double sujet de mécontentement, d'être privés du rang dont ils sont dignes, et de se voir associés, ou

¹ En latin dans le texte : « Saluberrimum in administratione magnarum rerum est, summam imperii apud unum esse », Tite-Live, III, 70, 1.

même subordonnés à des hommes d'une capacité inférieure, et fort au-dessous des places qu'ils occupent. Ce défaut des républiques y produit bien des maux. Ces citoyens qui se sentent dépréciés si injustement, sachant que la prospérité et le calme dont jouit l'État en sont la cause, suscitent des troubles, rallument le flambeau de [p. 292] la guerre, ce qui tourne toujours au détriment de la chose publique.

En réfléchissant aux moyens de remédier à ce mal, je crois en trouver deux. Le premier serait d'entretenir les citoyens dans un état de pauvreté tel qu'ils ne pussent avec des richesses et dénués de vertus corrompre les autres et être eux-mêmes corrompus. Le second consisterait à diriger tellement ses vues du côté de la guerre ¹, que l'on fût toujours en mesure de la faire, et que l'on eût un besoin continuel des gens de mérite, comme il arriva à Rome dans ses commencements. Cette ville, ne cessant point d'avoir des armées en campagne, offrait aux talents une carrière toujours ouverte. On ne pouvait ôter un emploi à celui qui méritait de le remplir, pour le donner à un autre qui en était indigne. Si l'on s'éloignait quelquefois de cette route par erreur, ou dans le dessein de faire un essai, on y était promptement ramené par les désordres et le péril qui en résultaient. Mais les autres républiques qui sont différemment organisées et qui ne prennent les armes que lorsqu'elles y sont contraintes ne peuvent éviter cet inconvénient ; tout, au contraire, les y fait tomber, et ce sera pour elles une source de calamités, toutes les fois que l'homme dont le mérite aura été méprisé sera sensible au plaisir de la vengeance, et aura de la considération et des partisans dans l'État. Rome s'en défendit pendant un certain temps ; mais lorsqu'elle eut triomphé des Carthaginois et d'Antiochos, comme nous l'avons dit ailleurs, peu inquiète des autres guerres, elle crut pouvoir confier indifféremment la conduite de ses armées, non aux hommes les plus vertueux, mais à ceux qui avaient le mieux su se concilier la faveur populaire. Le Consulat fut refusé plusieurs fois à Paul Émile, et il ne l'obtint que lors de la guerre contre la Macédoine. Le danger de cette entreprise lui en fit déférer le commandement à l'unanimité.

Aucun citoyen de Florence ne s'était fait honneur dans les différentes guerres que cette ville eut à soutenir depuis 1494. Enfin, on en vit comme par hasard paraître un qui apprit de quelle manière on devait diriger les armées. Ce fut Antoine Giacomini. Tant que cette république eut des guerres périlleuses sur les bras, il ne trouva point de concurrents pour être commissaire ou chef des armées, et l'ambition des autres citoyens cessa ; mais s'agissait-il d'une guerre qui promettait du crédit et des honneurs sans présenter aucun danger, alors Giacomini avait tant de rivaux qu'il ne put même trouver une place parmi les trois commissaires choisis pour conduire le siège de Pise. En ne l'y envoyant point, on fit à l'État un mal qui peut n'être pas évident, mais qui n'en [p. 293] sera pas moins senti de ceux qui voudront y réfléchir. La ville de Pise dénuée de munitions et de vivres eût été bientôt forcée par un homme tel que Giacomini à se rendre à discrétion ; mais elle sut profiter de la lenteur et de l'inexpérience de ceux qui dirigeaient ce siège pour le traîner en longueur, et fit acheter aux Florentins une conquête qu'ils devaient emporter de vive force. Certes, Antoine dut être très sensible à cet outrage. Il fallait que sa patience et sa bonté

¹ M. dit : à se préparer à la guerre.

fussent à toute épreuve, pour qu'il ne désirât point de s'en venger, soit par la ruine de l'État, s'il eût pu le faire, soit par la perte de quelques particuliers. Une république doit se mettre à l'abri d'un semblable danger, comme nous le montrerons dans le chapitre suivant.

Chapitre XVII

*Un État, après avoir offensé un citoyen,
ne doit pas lui confier un commandement
ou toute autre commission importante*

[Retour à la table des matières](#)

Une république doit avoir grand soin de ne pas confier à un citoyen grièvement offensé une commission importante. Claudius Néron va, avec une partie de l'armée qu'il commandait contre Annibal, rejoindre dans la Marche d'Ancône l'autre consul son collègue, et cela pour combattre Asdrubal, avant qu'il pût se réunir à ce premier général carthaginois. Le même Claudius Néron avait fait auparavant la guerre en Espagne contre ce même Asdrubal, et il avait réussi à les serrer de si près lui et son armée, que ce général se trouvait réduit ou à combattre dans une position défavorable, ou à périr faute de subsistance ; mais Asdrubal sut si bien l'amuser par des propositions d'accommodement, qu'il sortit de ce mauvais pas, et enleva à Claudius l'occasion qu'il avait eue de le perdre ¹. Quand cette nouvelle parvint à Rome, le Sénat et le peuple furent irrités contre Claudius. On se répandit contre lui en propos injurieux qui, en flétrissant son honneur, le remplirent d'indignation. Élevé depuis à la dignité de consul, et envoyé contre Annibal, il prit le parti périlleux dont nous venons de parler. En apprenant sa marche, Rome fut mécontente et inquiète jusqu'à l'instant où elle fut informée qu'il avait remporté la victoire sur Asdrubal. Interrogé dans la suite sur les motifs d'une résolution si hasardeuse où il avait exposé, sans nécessité, la liberté de Rome, Claudius Néron répondit qu'il l'avait prise, bien assuré, ou [p. 294] d'effacer par le succès la tache que sa réputation avait reçue en Espagne, ou de se venger, s'il échouait dans son dessein, de la ville et des citoyens qui l'avaient offensé avec autant de cruauté que d'ingratitude.

Par l'impression que fit une telle injure sur un Romain, dans un temps où cette république n'était pas encore corrompue, on peut juger de l'effet qu'elle produirait sur le citoyen d'un État où les vertus seraient moins en honneur. L'on ne peut apporter de

¹ Cf. Tite-Live, XXVI, 17. Tel jour où il y avait beaucoup de brouillard, Asdrubal fit croire à Claudius que ses troupes, pour des raisons religieuses, ne pouvaient combattre et en profita pour s'échapper avec son armée.

remèdes certains à de semblables maux qui se manifestent dans les républiques ; il en résulte qu'il est impossible d'organiser un État de cette nature, de manière à perpétuer sa durée, parce que mille accidents imprévus concourent à sa ruine.

Chapitre XVIII

Le plus grand talent d'un habile général est de savoir deviner les desseins de l'ennemi

[Retour à la table des matières](#)

Épaminondas, général thébain, disait que la chose la plus nécessaire et la plus utile à un commandant d'armée était de connaître les intentions et les projets de l'ennemi, plus une telle connaissance est difficile à acquérir, plus celui qui en vient à bout mérite d'éloges. Il est quelquefois plus aisé de découvrir les desseins de l'ennemi que de savoir ce qu'il fait, et plus difficile de savoir ce qu'il fait dans le moment et à peu de distance, que ce qui se passe dans l'éloignement¹. Il est arrivé plusieurs fois qu'après une bataille qui avait duré une journée entière, le vainqueur se croyait vaincu, et celui-ci² se croyait vainqueur. Cette erreur a fait prendre des déterminations qui ont causé la perte de ceux qui les prenaient ; c'est ainsi que s'est consommée celle de Brutus et de Cassius. L'aile commandée par le premier était victorieuse. Cassius qui l'ignorait, se voyant vaincu, pensa que toute l'armée avait eu le même sort. Cette erreur le mit au désespoir, et il se tua lui-même.

Nous avons vu un exemple à peu près de ce genre, à la bataille de Marignan, gagnée par François I^{er}, roi de France, contre les Suisses. La nuit étant survenue, ceux des Suisses qui n'avaient pas été entamés se crurent vainqueurs, parce qu'ils ignoraient que le reste de leur armée avait péri ou était en déroute. Cette erreur les porta à attendre le lendemain matin pour engager de nouveau un combat qui leur fut si désavantageux qu'ils ne purent eux-mêmes [p. 295] se sauver. L'armée du Saint-Siège et de l'Espagne, trompée par eux, faillit y trouver sa perte ; à cette fausse nouvelle, elle avait passé le Pô. Si elle se fût avancée, elle eût été faite prisonnière par les Français qui avaient remporté la victoire.

L'armée des Romains et celle des Èques tombèrent dans la même erreur. Le consul Sempronius ayant attaqué ces derniers, la bataille dura toute la journée avec des succès divers de part et d'autre. À la nuit, chaque armée, à moitié vaincue, ne songea point à retourner dans son camp, et se retira sur des hauteurs voisines, pensant y être plus en sûreté. L'armée romaine se divisa en deux : une partie suivit le consul, et l'autre un centurion nommé Tempanius, dont la valeur avait dans ce combat sauvé les Romains d'une défaite entière. À la pointe du jour, le consul, sans rien savoir de ce

¹ au loin.

² le vaincu.

qui se passait chez l'ennemi, se met en marche vers Rome ; les Èques s'en retournent aussi. Dans la persuasion que l'ennemi était vainqueur, chacun cherchait à se retirer et se mettait peu en peine d'abandonner son camp ; Tempanius, qui faisait aussi sa retraite avec l'autre partie de l'armée romaine, apprend par quelques blessés de celle des Èques que ceux-ci ont abandonné le leur ; frappé de cette nouvelle, il rentre dans celui des Romains qu'il sauve, il va ensuite piller celui des Èques, et revient triomphant dans Rome.

Cette victoire, comme on le voit, fut pour celui qui sut le premier le désordre de l'ennemi. Ceci nous prouve que deux armées qui se battent l'une contre l'autre peuvent être également maltraitées ; la victoire dans ce cas restera à celui qui sera le premier informé du mauvais état dans lequel se trouve son ennemi. Je vais en citer un exemple domestique et récent. Les Florentins, en 1498, serraient de près la ville de Pise avec une armée nombreuse ; les Vénitiens qui l'avaient prise sous leur protection, ne voyant pas d'autre moyen de la sauver, résolurent de faire une diversion en attaquant les terres des Florentins avec d'autres troupes. Après en avoir rassemblé un corps considérable, ils pénétrèrent dans le Val di Lamona, s'emparent de Borgo di Marradi, et assiègent la forteresse de Castiglione qui le domine par sa position sur la colline. Instruits de cette expédition, les Florentins se décident à secourir Marradi sans diminuer l'armée qu'ils avaient devant Pise ; ils lèvent de nouvelles troupes d'infanterie et de cavalerie, les envoient de ce côté sous les ordres de Jacques d'Appiano seigneur de Piombino, et du comte Rinuccio da Marciano. Ces troupes s'étant avancées sur la montagne qui domine Marradi, les Vénitiens levèrent le siège de Castiglione et se retirèrent dans Marradi. Les deux armées restèrent en présence pendant quelques [p. 296] jours ; mais le défaut de vivres et d'autres provisions se faisant sentir, et chacun craignant de commencer l'attaque contre son ennemi dont il ignorait le mauvais état, prend la résolution de se retirer dans la matinée du lendemain. Les Vénitiens devaient aller du côté de Berzighella et de Faenza, et les Florentins vers Casaglia et Mugello. Le matin du jour suivant chacun se met en mouvement ; on avait déjà commencé à faire partir les bagages. Une femme, que sa vieillesse et sa pauvreté mettaient au-dessus de toute inquiétude, était sortie par hasard de Marradi pour venir voir des parents qu'elle avait dans l'armée des Florentins ; lorsqu'elle y fut arrivée, elle apprend à leurs généraux la retraite des Vénitiens. Enhardis par cette nouvelle, ces officiers changent de résolution, et se mettent à la poursuite de l'ennemi, comme s'ils l'eussent forcé à se retirer ; ils font savoir ensuite à Florence qu'ils ont repoussé les Vénitiens et obtenu sur eux tous les honneurs de la guerre. Ils ne durent cependant cette victoire qu'au bonheur d'avoir su les premiers ce qui se passait chez l'ennemi ; si les Vénitiens l'avaient su avant les Florentins, ils auraient été vainqueurs comme eux.

Chapitre XIX

*Les voies de la douceur sont-elles
préférables aux voies de rigueur
pour gouverner la multitude*

[Retour à la table des matières](#)

Pendant que Rome était en proie aux dissensions des nobles et du peuple, il survint une guerre ; la république fit alors sortir Quintius et Appius Claudius à la tête de ses armées. Appius, naturellement cruel et dur dans le commandement, fut mal obéi de ses soldats, ce qui le contraignit à s'enfuir de sa province, comme s'il eût été vaincu. Quintius sut se faire obéir des siens par sa douceur, son affabilité, et il revint victorieux. Il semblerait de là qu'il vaut mieux gouverner un grand nombre d'hommes réunis avec des manières douces et humaines, qu'avec hauteur et dureté. Cependant Tacite, suivi en cela par plusieurs autres écrivains, manifeste une opinion contraire, lorsqu'il dit : « Pour régir la multitude, on doit employer la sévérité plutôt que la douceur ¹. »

Je crois que pour concilier ces deux sentiments, il faut examiner si vous avez à gouverner des hommes qui soient vos égaux ou vos sujets : s'ils sont vos égaux, vous ne pouvez vous borner aux [p. 297] voies de rigueur, ni à cette sévérité dont parle Tacite. Comme le peuple romain partageait la souveraineté avec la noblesse, un citoyen revêtu d'une autorité temporaire ne pouvait le conduire avec rudesse et dureté. On a souvent vu ceux des généraux romains qui se faisaient aimer de leurs soldats par la douceur de leur commandement obtenir plus de succès que ceux qui ne leur inspiraient que de la crainte, à moins que ces derniers n'eussent d'ailleurs toutes les vertus qui firent pardonner à Manlius Torquatus son excessive sévérité. Quant à celui qui commande à des sujets tels que ceux dont parle Tacite, il doit user de sévérité plutôt que de douceur, pour prévenir l'insolence, et les empêcher de fouler aux pieds une autorité trop facile ; mais cette sévérité elle-même doit être tempérée de manière à éviter d'exciter la haine, car un prince ne gagne jamais rien à se faire haïr. Pour ne point faire naître cette haine, il doit respecter les propriétés de ses sujets ; je ne dis pas leur sang, car un prince auquel une cupidité féroce ne conseille pas le meurtre ne désire jamais de verser le sang, à moins qu'il n'y soit contraint, et cette nécessité se présente rarement ; mais l'envie de le répandre et les prétextes pour le faire ne lui manquent jamais quand le goût et l'espoir de la rapine le dominant ; nous l'avons amplement démontré dans un de nos discours sur ce sujet. Ainsi Quintius est plus digne d'éloges qu'Appius, et l'opinion de Tacite ne peut être admise qu'en la resserrant dans de justes bornes, et en évitant d'en faire, comme Appius, une fausse application.

¹ En latin dans le texte : « In multitudine regenda, plus poena quam obsequium valet. »

Puisque nous traitons des effets de la rigueur et de l'indulgence, il ne me semble point inutile de rappeler qu'un trait d'humanité eut plus de pouvoir que les armes sur l'esprit des Falisques.

Chapitre XX

Un trait d'humanité fit plus d'impression Sur les Falisques que toute la puissance des Romains

[Retour à la table des matières](#)

Pendant que Camille était avec son armée auprès de la ville des Falisques, dont il faisait le siège, un maître chargé de l'éducation des enfants les plus distingués de la noblesse de cette ville crut pouvoir s'attirer, par une perfidie, la bienveillance de ce général et celle du peuple romain. Étant donc sorti de la ville avec [p. 298] ses élèves, sous prétexte de leur faire prendre de l'exercice, il les conduisit dans le camp, et les présenta à Camille, en lui disant qu'il remettait entre ses mains des otages avec lesquels il forcerait facilement la ville à se rendre. Non seulement ce célèbre Romain n'accepta point son offre, mais il fit encore dépouiller ce traître de ses vêtements, lui fit lier les mains derrière le dos, le livra ensuite à ses enfants, et leur ordonna de le reconduire dans la ville en le frappant avec les verges qu'il leur avait fait distribuer à cet effet ¹. Quand les Falisques surent ce qui venait de se passer, ils furent si touchés de l'intégrité et de l'humanité de Camille, qu'ils se décidèrent sur-le-champ à lui ouvrir les portes de leur ville, sans vouloir se défendre plus longtemps.

Cet exemple prouve qu'un trait d'humanité, de bienfaisance a quelquefois beaucoup plus d'empire sur l'esprit des hommes qu'une action marquée au coin de la violence et de la cruauté. Il prouve aussi que des provinces, des villes que les armes, l'appareil menaçant des machines de guerre et le déploiement de toutes les forces humaines n'ont pu subjuguier, sont souvent vaincues par un acte d'humanité, de sensibilité, de respect pour les mœurs, ou de générosité. L'histoire en offre beaucoup d'autres exemples. Les armes des Romains ne pouvaient chasser Pyrrhus de l'Italie ; Fabricius, en lui dévoilant la perfidie de son médecin qui avait offert aux Romains de l'empoisonner, l'en fit sortir par ce trait de grandeur d'âme. La prise de Carthagène ne fit point à Scipion l'Africain tant d'honneur en Espagne que l'exemple de continence qu'il y donna, en rendant à son mari une jeune et belle princesse dont il avait respecté l'innocence. Cette action lui gagna tous les cœurs dans cette contrée. On voit aussi dans l'histoire que les peuples désirent vivement retrouver ces vertus dans les grands hommes ; qu'elles sont l'objet de tous les éloges des écrivains, de ceux qui composent la vie des princes, et de ceux qui leur tracent des plans de conduite. Xénophon, entre

¹ Cf. Tite-Live, V, 27.

autres, s'applique avec le plus grand soin à nous faire sentir combien l'affabilité, l'humanité de Cyrus, son constant éloignement pour la hauteur, la cruauté, la débauche et pour tous les vices propres à déshonorer l'homme, lui acquièrent de réputation, de vraie gloire et de triomphes. Cependant comme Annibal avec une conduite tout opposée se fit un nom célèbre et remporta de grandes victoires, il me semble à propos d'examiner dans le chapitre suivant quelle en fut la cause.

[p. 299] **Chapitre XXI**

Pourquoi Annibal avec une conduite opposée à celle de Scipion eut en Italie les mêmes succès que ce général romain en Espagne

[Retour à la table des matières](#)

Je pense que l'on pourra s'étonner de voir quelques généraux obtenir, en suivant une route bien différente, les mêmes résultats que ceux qui se sont conformés aux règles dont nous venons de faire l'éloge. Il semble donc que la victoire ne dépend pas de telle ou telle conduite, et que les vertus louées dans le discours précédent ne rendent ni plus heureux, ni plus puissant, puisque la gloire et la réputation sont quelquefois le prix des vices ¹ contraires. Revenons au parallèle des deux hommes déjà cités, pour mieux éclaircir ma pensée.

Scipion dès son entrée en Espagne s'attacha ce pays par son humanité, se fit chérir et respecter des peuples de cette province ; Annibal au contraire se comporta en Italie avec violence, cruauté et avarice ; il y déploya tous les genres de perfidie. Cependant il y obtint les mêmes succès que Scipion avait obtenus en Espagne. Les villes, les peuples entiers de cette contrée se révoltèrent pour embrasser son parti. En recherchant les causes de cette différence, on en trouve plusieurs, puisées dans la nature même des événements de ce genre. La première est fondée sur l'amour des hommes pour la nouveauté. Cette passion agit le plus souvent avec autant d'activité sur ceux dont le sort est heureux que sur ceux qui souffrent de leur position ; car, nous l'avons dit, et avec vérité, les hommes se lassent du bien-être, comme ils s'affligent d'une situation contraire. Cette disposition des esprits fait donc, pour ainsi dire, ouvrir toutes les portes au chef quelconque d'une innovation. S'il vient du dehors, on court au-devant de lui ; s'il est du pays, on l'entourne, on grossit, on favorise son parti ; quelles que soient sa marche et sa conduite, il fait des progrès rapides. En second lieu, deux grands mobiles font agir les hommes : l'amour et la crainte ; en sorte que celui qui se fait aimer prend autant d'empire sur eux que celui qui se fait craindre. Souvent même la crainte rend leur soumission plus prompte et plus assurée. Le choix entre ces

¹ de méthodes, de manières contraires.

deux moyens importe donc peu à un général, pourvu qu'il soit assez courageux et assez habile pour se faire un grand nom parmi les hommes. Quand cette valeur, ce talent sont aussi supérieurs que l'étaient ceux d'Annibal et de Scipion, ils [p. 300] couvrent toutes les fautes que l'on peut commettre par un excès de douceur ou par un excès de sévérité.

L'envie d'inspirer de l'amour ou de la crainte, portée au-delà de ses justes bornes, peut produire beaucoup de maux et mener un prince à sa perte. Celui qui porte trop loin le désir de se faire aimer arrive bientôt au mépris, s'il dévie tant soit peu de la véritable route. La haine poursuit sans relâche celui qui est trop ardent à se faire craindre. S'il fait un faux pas, elle l'atteint sur-le-champ. Il n'est point donné à notre nature de pouvoir tenir exactement un juste milieu. Tout excès d'un côté ou de l'autre doit donc être racheté par un talent supérieur, tels qu'en étaient doués Annibal et Scipion ; encore voyons-nous que la conduite de ces deux généraux leur valut à tous deux et tour à tour, et des disgrâces et des succès. Nous avons parlé de leurs succès ; passons aux disgrâces qu'ils éprouvèrent.

Scipion eut le malheur de voir en Espagne ses soldats et une partie de ses alliés se révolter contre lui ; cela vint uniquement de ce qu'il ne leur inspirait aucune crainte, car il y a dans les hommes une humeur inquiète, qui est telle que si l'on ouvre la plus petite porte à leur ambition, ils oublient à l'instant toute leur affection pour un prince que sa bonté leur avait fait chérir. Tel fut l'exemple que donnèrent les troupes et les alliés de Scipion, qui fut forcé, pour arrêter le mal, de recourir à ces voies de rigueur pour lesquelles il avait montré tant d'éloignement. Quant à Annibal, il ne paraît pas que sa cruauté et son peu de foi lui aient attiré des revers particuliers ; mais on doit présumer que la ville de Naples ainsi que plusieurs autres ne demeurèrent fidèles aux Romains que par la peur qu'elles eurent de lui sur cette réputation. Il est au moins bien certain que cela fit concevoir au peuple romain plus de haine pour lui que pour aucun autre de ses ennemis. Rome qui avait révélé à Pyrrhus, lors même qu'il était encore en Italie avec son armée, l'offre faite par son médecin de l'empoisonner, poursuivit Annibal errant et désarmé avec tant d'acharnement qu'elle le contraignit à se donner la mort. Il est vrai que si l'impiété, la perfidie et la cruauté d'Annibal eurent pour lui des suites si funestes, il leur dut aussi un avantage très grand et admiré par tous les historiens : celui de n'avoir pas vu s'élever dans une armée composée d'hommes de tant de nations différentes, ni dissensions entre eux, ni séditions contre leur chef. Cet ordre n'était dû qu'à la crainte générale qu'il inspirait ; elle était si grande dans l'âme de ses soldats que jointe à sa haute réputation, elle étouffait parmi eux jusqu'à l'idée d'une division ou d'un soulèvement.

[p. 301] Je pense donc qu'il doit être à peu près indifférent à un général d'employer l'un ou l'autre de ces deux moyens, pourvu qu'il ait des qualités capables de tempérer l'effet des excès qu'il pourrait s'y permettre. Ce qui a été dit montre que tous les deux ont leurs défauts et leurs dangers, si l'on n'est pas soutenu par un talent supérieur.

Après avoir prouvé que les vertus estimables de Scipion et les actions odieuses d'Annibal produisirent les mêmes résultats, je crois devoir parler de deux citoyens

romains qui acquièrent également de la gloire avec une conduite différente, mais toujours digne d'éloges.

Chapitre XXII

Comment la sévérité de Manlius Torquatus et la douceur de Valérius Corvinus les couvrirent également de gloire

[Retour à la table des matières](#)

Rome eut, en même temps, deux guerriers célèbres, Manlius Torquatus et Valérius Corvinus. Également distingués par leur bravoure, leurs triomphes et leur réputation, ils durent ces avantages à une conduite égale contre l'ennemi, mais très différente envers leurs armées. Manlius, toujours sévère, exigeait sans cesse des travaux pénibles de ses soldats. Valérius, plein de douceur et d'affabilité, commandait aux siens avec la bonté d'un père. Pour rendre les soldats obéissants, le premier fit périr son propre fils, l'autre ne fit jamais de mal à personne. Avec des manières si différentes, ils obtinrent les mêmes succès contre l'ennemi, en faveur de la république et pour leur intérêt particulier. Ils n'éprouvèrent jamais de la part de leurs soldats ni refus de combattre, ni soulèvement, ni opposition à leurs volontés, quoique Manlius commandât avec tant de dureté que l'on donnait son nom à tous les autres commandants qui étaient d'une excessive sévérité. Il faut examiner pourquoi Manlius fut si rigide et Valérius si doux ; comment des chemins si opposés les menèrent au même but ; et quel est celui que l'on doit imiter pour suivre la route la meilleure et la plus avantageuse.

Si l'on observe bien le caractère de Manlius depuis l'instant où Tite-Live commence à parler de lui, on reconnaîtra que c'était un homme rempli de courage, de tendresse pour son père ainsi que pour sa patrie, et de respect envers ceux qui étaient au-dessus [p. 302] de lui. Ces vertus éclatèrent dans la défense de son père contre un tribun, dans son combat particulier avec un Gaulois dont il triompha, et dans ces paroles qu'il adressa au consul avant ce combat : « je ne combattrai jamais l'ennemi sans vos ordres, quand même je serais assuré de la victoire ¹. » Un homme de ce caractère, parvenu au commandement, désire trouver des hommes qui lui ressemblent. Ses ordres, et la manière dont il en exige la stricte exécution, portent l'empreinte de la vigueur de son âme. C'est une règle certaine que celui qui donne des ordres sévères doit les faire suivre avec rigidité ; autrement on le trompera. Observons à ce sujet que pour être obéi, il faut savoir commander ; ceux-là le savent qui, après avoir comparé leur force à celle de leurs inférieurs, commandent lorsqu'ils y trouvent

¹ En latin dans le texte : « Injussutuo adversus hostem nunquam pugnabo, non si certam victoriam videam », Tite-Live, VII 10, 2.

les rapports convenables, et s'en abstiennent dans le cas contraire. Pour conserver le pouvoir dans une république par des voies de rigueur, il faut, disait un sage, que la force qui comprime¹ soit en proportion avec celle qui est comprimée. Cette autorité violente pourra se soutenir si la proportion existe ; mais on doit craindre chaque jour son renversement, si l'opprimé a plus de force réelle que l'opresseur.

Revenons à ce qui fait la matière de ce discours. Il faut avoir l'âme forte pour donner des ordres qui portent ce caractère de vigueur, et alors on ne peut employer des moyens de douceur pour les faire exécuter ; celui qui n'a point cette trempe d'âme vigoureuse ne doit rien ordonner d'extraordinaire. En suivant la route commune, il se livrera sans péril à son penchant pour la douceur ; car les punitions ordinaires ne s'imputent pas à ceux qui commandent, mais aux lois et à la nécessité d'entretenir le bon ordre. On doit donc croire que Manlius fut forcé à tant de rigueur par l'excessive sévérité dans le commandement à laquelle le portait son caractère. Cette sévérité est utile à une république, parce qu'elle la ramène aux principes de son institution et à son antique vertu. Un État républicain ne craindrait jamais de périr, s'il était assez heureux, comme nous l'avons déjà dit, pour trouver souvent un homme qui, par son exemple, rendît à ses lois leur première vertu, et qui non seulement l'empêchât de courir à sa décadence, mais encore le ramenât en sens contraire. Manlius contribua à retenir la discipline militaire dans Rome par la rigidité avec laquelle il remplissait ses fonctions de général. Il obéissait d'abord à l'impulsion irrésistible de son naturel, et ensuite au désir d'assurer l'observation exacte de ce que ce naturel lui avait fait ordonner. Valérius de son côté pouvait s'abandonner à sa bonté naturelle, parce qu'il n'exigeait de ses soldats que de rem-[p. 303] plir des devoirs auxquels les armées romaines étaient accoutumées. L'observation de cette discipline sagement réglée suffisait pour lui faire honneur, sans que ses soldats en fussent fatigués. Il n'était point obligé de punir, parce qu'il n'y avait point d'infracteurs de ces règles, et quand il s'en serait trouvé quelques-uns, on aurait attribué la punition aux lois faites pour maintenir l'ordre, et non à la dureté de celui qui commandait, ainsi que nous l'avons déjà observé, Valérius pouvait donc se livrer à son penchant pour la douceur de la manière la plus propre à lui réussir vis-à-vis de ses soldats et à les rendre contents. Voilà comment ces deux généraux également obéis parvinrent au même but par des routes différentes. En voulant les imiter, on s'expose à encourir la haine ou le mépris, par ces excès auxquels une grande valeur personnelle peut seule remédier, comme nous venons de le remarquer à l'occasion d'Annibal et de Scipion.

Il nous reste à examiner quelle est la plus louable de ces deux manières d'agir. Les éloges que les écrivains donnent à l'une et à l'autre me font penser que ce peut être l'objet d'une discussion. Néanmoins ceux qui tracent un plan de conduite pour un prince se rapprochent plus de Valérius que de Manlius. En rapportant plusieurs exemples de la bonté de Cyrus, Xénophon, que j'ai déjà cité, ne s'éloigne point de ce que Tite-Live dit de Valérius ; nommé consul pour marcher contre les Samnites, ce célèbre Romain, à la veille de livrer bataille, parle à ses soldats avec cette cordialité qui se reproduisait dans toute sa conduite. Après avoir rapporté son discours, Tite-

¹ opprime.

Live ajoute : « Jamais général ne fut plus familier avec ses soldats. Valérius partageait sans répugnance tous les travaux militaires avec les derniers de l'armée. Dans ces exercices guerriers où l'on se plaît à faire assaut de force et de vitesse, vainqueur ou vaincu, il conservait toujours le même visage, la même affabilité. Jamais il ne refusait de se mesurer avec le premier qui se présentait. On remarquait dans ses actions une bonté qui ne fut jamais déplacée, et dans ses discours autant d'égards pour la liberté d'autrui que pour sa propre dignité. On le retrouvait dans l'exercice des magistratures tel qu'il était en les sollicitant, ce qui est on ne peut plus populaire ¹. »

Cet historien ne donne pas moins d'éloges à Manlius, pour l'acte de sévérité par lequel il fit périr son fils, ce qui rendit l'armée si docile aux ordres du consul que Rome lui dut sa victoire sur les Latins. Il s'étend sur ses louanges avec tant de complaisance, qu'après avoir retracé le plan de cette bataille, les périls auxquels les Romains furent exposés, les obstacles qu'ils eurent à vaincre, il conclut que Rome fut redevable de ce triomphe au seul [p. 304] mérite de Manlius. En comparant les forces des deux armées, il dit que la victoire était assurée à celle qui avait Manlius pour général.

Ainsi, en consultant l'opinion des écrivains sur le sujet que nous traitons, il serait difficile de fixer notre jugement. Cependant, pour m'arrêter à quelque détermination, je dis que la conduite de Manlius me paraît plus digne d'éloges et moins dangereuse dans un citoyen qui vit sous les lois d'une république ; elle tourne entièrement à l'avantage de l'État et ne peut jamais favoriser l'ambition particulière ; car en agissant ainsi on ne se fait point de créatures. Sévère à l'égard de chacun, attaché uniquement au bien public, ce n'est point par de tels moyens qu'on s'attire de ces amis particuliers que nous avons appelés plus haut des partisans. Ainsi une république doit regarder une pareille conduite comme très louable, puisqu'elle ne peut avoir que l'utilité commune pour but, et qu'elle ne peut être soupçonnée de frayer une route à l'usurpation de la souveraineté.

On doit porter un jugement opposé sur la manière d'agir de Valérius. Quoiqu'elle ait le même effet quant au service public, elle doit inspirer des méfiances, et faire craindre que l'affection particulière qu'elle attire au général de la part de ses soldats n'ait des suites funestes pour la liberté, s'il restait longtemps à la tête des troupes. Si l'affabilité de Valérius n'eut aucun de ces dangereux résultats, c'est que les Romains n'étaient pas encore corrompus, et qu'il ne fut chargé du commandement ni à perpétuité, ni même pendant un long espace de temps.

Mais s'il était question de former un prince, comme dans Xénophon, nous prendrions Valérius pour modèle et non Manlius ; parce qu'un prince doit avoir en

¹ En latin dans le texte : « Non alias militi familiarior dux fuit, inter infimos milites omnia haud gravate munia obeundo. In ludo praeterea militari, cum velocitatis viriumque inter se aequales certamina ineunt ; comiter facilis vincere ac vinci vultu eodem : nec quemquam aspernari parem qui se offeret : factis benignus pro re, dictis haud minus libertatis alienae quam suae dignitatis memor, et (quo nihil popularius est) quibus artibus petierat magistratus, iisdem gerebat », Tite-Live, VII, 33, 1-4.

vue l'obéissance et l'amour de ses soldats ainsi que de ses sujets. Son exactitude à suivre les lois, l'opinion qu'on a de ses vertus le font obéir. Il gagne les cœurs par son affabilité, par sa douceur, par un gouvernement paternel, et par les autres qualités qu'on chérissait en Valérius, et que Xénophon loue dans Cyrus. L'affection du peuple pour un prince, le dévouement de l'armée à ses intérêts sont parfaitement d'accord avec les principes du pouvoir dont il est revêtu. Mais dans une république, l'affection exclusive de l'armée pour son chef n'est, pour ainsi dire, point en harmonie avec les autres institutions qui obligent ce citoyen à vivre dans la soumission aux lois et aux magistrats.

On lit dans les anciennes histoires de Venise que les galères de cette ville y étant rentrées, il s'éleva une rixe entre leurs équipages et le peuple. La querelle s'échauffa ; l'on en vint aux armes. La force publique, le crédit des principaux citoyens, la crainte des [p. 305] magistrats, rien ne pouvait arrêter ce désordre, lorsque l'on vit tout à coup les gens de mer abandonner le combat et se retirer, à la simple apparition d'un gentilhomme qui avait gagné leur affection en les commandant l'année précédente. Leur prompt soumission rendit cet homme si suspect au Sénat que l'on s'assura de lui peu de temps après, et qu'il fut mis en prison, ou qu'on le fit périr.

Je conclus donc que les dispositions de Valérius, utiles dans un prince, sont pernicieuses dans un citoyen : pour l'État, parce qu'elles frayent un chemin à la tyrannie ; pour lui-même, parce qu'en rendant ses intentions suspectes à ses concitoyens, elles obligent à prendre des précautions qui tournent à son détriment. Par la raison contraire, la sévérité de Manlius, nuisible aux intérêts d'un prince, est favorable à ceux d'un citoyen, et surtout à ceux de sa patrie. Il est rare qu'il en reçoive quelque préjudice, à moins que la haine qu'elle excite contre lui ne soit envenimée par les soupçons que le grand éclat de ses autres vertus peut inspirer, comme nous allons le voir au sujet de Camille.

Chapitre XXIII

Causes du bannissement de Camille

[Retour à la table des matières](#)

Nous venons de montrer qu'avec le caractère de Valérius, on nuit à sa patrie et on se nuit à soi, mais qu'avec celui de Manlius on est utile à ses concitoyens, et quelquefois nuisible à soi-même. Camille en est la preuve. Ce général romain imitait plutôt dans sa conduite Manlius que Valérius. Aussi Tite-Live dit-il de lui : « Que ses soldats haïssaient et admiraient ses vertus ¹. » Sa vigilance, son habileté, sa grandeur d'âme, l'ordre qu'il mettait dans ses expéditions et dans son commandement

¹ En latin dans le texte : « Ejus virtutem milites oderant et mirabantur », Tite-Live, V, 26, 8.

enlevaient leur admiration. Leur haine était fondée sur ce qu'il montrait plus de rigueur dans les châtimens que de générosité dans les récompenses.

Tite-Live rapporte plusieurs causes du mécontentement des soldats envers Camille. D'abord il ne voulut point leur partager, avec le butin, le produit de la vente des biens des Véiens, aimant mieux le réserver pour le trésor public. En second lieu, quand il rentra dans Rome en triomphe, il fit traîner son char par quatre chevaux blancs, ce qui lui attira le reproche d'avoir cherché par orgueil à s'égalier au soleil. Enfin le vœu qu'il avait fait de consacrer à Apollon la dixième partie du butin pris sur les Véiens le contraignit, afin de ne pas manquer à cet engagement sacré, à l'arracher en quelque sorte des mains des soldats qui s'en étaient déjà emparés ¹.

Il est aisé de reconnaître dans cet exemple ce qui rend un chef odieux au peuple : c'est surtout la privation d'un profit quelconque. Ce point mérite beaucoup d'attention. Si vous privez l'homme d'une chose utile ², il ne l'oublie jamais ; chaque besoin qu'il éprouve lui en rappelle le souvenir ; comme les besoins renaissent tous les jours, son ressentiment se renouvelle de même.

Se montrer hautain et présomptueux est encore ce qui paraît le plus insupportable aux peuples, surtout à ceux qui jouissent de la liberté. Lors même que ces airs de faste et de hauteur ne leur nuisent en rien, ils prennent en aversion ceux en qui ils se trouvent. Les princes doivent donc éviter soigneusement cet écueil. S'attirer la haine, sans espoir d'en recueillir aucun avantage, c'est n'être guidé que par la témérité et l'imprudence.

Chapitre XXIV

La prolongation du commandement militaire fit perdre à Rome sa liberté

[Retour à la table des matières](#)

Si l'on étudie bien le gouvernement de la république romaine, l'on y découvrira deux causes de sa décadence : les disputes au sujet de la loi agraire offrent la première ; l'autre vient de la prolongation des commandemens. Si ces deux principes de destruction eussent été bien connus dès le commencement, et qu'on y eût apporté les remèdes convenables, la liberté aurait eu à Rome un règne plus long et probablement plus tranquille. Quoique la continuation des pouvoirs ne paraisse point avoir enfanté de troubles, on voit néanmoins par les faits combien nuisait à l'égalité civile l'autorité que des citoyens acquièrent par de semblables déterminations.

¹ Cf. *Discours*, 1, 55.

² d'un profit.

On aurait évité ces inconvénients, si ceux dont on prorogea les magistratures eussent été aussi sages et aussi vertueux que L. Quintius. Sa vertu mérite de servir d'exemple. Le peuple, après avoir fait un accommodement avec le Sénat, avait prolongé pour un an le pouvoir de ses tribuns, parce qu'il les avait crus propres à réprimer l'ambition des nobles. Le Sénat, par un sentiment de [p. 307] rivalité, et pour ne point paraître moins puissant que le peuple, voulut aussi proroger L. Quintius dans le consulat. Celui-ci s'opposa à ce dessein, en disant que l'on devait chercher à détruire les mauvais exemples, loin d'en augmenter le nombre par un autre plus mauvais encore ; et il demanda que de nouveaux consuls fussent nommés.

Si la bonté et la prudence de ce Romain eussent dirigé tous ses concitoyens, on n'eut pas laissé s'introduire l'usage de proroger les magistratures, usage qui conduisit à la prolongation des commandements militaires, et entraîna avec le temps la perte de cette république. Publius Philon fut le premier auquel on accorda une prolongation de ce genre. Comme l'année de son consulat expirait, le Sénat, persuadé qu'il allait bientôt se rendre maître de la ville de Palepolis dont il faisait le siège, le nomma proconsul au lieu de lui envoyer un successeur. Personne, avant lui, n'avait été revêtu de cette dignité. Quoique le Sénat n'eût agi de la sorte qu'en vue du bien public, cet exemple suivi causa, par la suite, la perte de la liberté romaine. Plus les armées s'éloignèrent de Rome, plus il sembla nécessaire de proroger le pouvoir de leurs commandants ; ce que l'on fit en effet. Deux maux en résultèrent : premièrement, moins de citoyens furent exercés au commandement, et la célébrité ne se réunit plus que sur quelques personnes. En second lieu, un général qui restait longtemps à la tête d'une armée la gagnait, et se l'attachait au point qu'elle oubliait le Sénat, et ne connaissait plus que son chef. Ce fut ainsi que Sylla et Marius trouvèrent des soldats disposés à marcher sous leurs drapeaux pour opprimer la république. Par ce moyen, César se rendit maître de sa patrie. Rome, en ne prolongeant pas les magistratures et les commandements, n'aurait peut-être point élevé si promptement l'immense édifice de sa puissance ; mais en supposant que ses conquêtes eussent été plus lentes, la perte de sa liberté se serait aussi avancée à pas moins précipités.

Chapitre xxv

Pauvreté de Cincinnatus et de plusieurs citoyens romains

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons montré ailleurs que les lois les plus utiles dans un État qui veut être libre sont celles qui maintiennent les citoyens pauvres. L'expérience nous apprend que la pauvreté était encore [p. 308] très grande dans Rome 400 ans après sa fondation, quoique l'on ne voie pas que l'on en ait jamais fait une loi expresse, d'autant plus que celle sur le partage des terres souffrit toujours beaucoup de contradictions. Ce qui

contribua sûrement le plus à mettre la pauvreté en honneur, ce fut de voir qu'elle ne fermait la route à aucune magistrature, à aucune dignité, et que l'on recherchait le mérite sous quelque toit qu'il habitât ; les richesses alors paraissaient moins dignes d'envie. On en vit une preuve, lorsque les Romains, informés que le consul Minutius était enveloppé par les Éques, tremblant sur le sort de cette armée, eurent recours à la nomination d'un dictateur, dernière ressource des temps difficiles ; ils choisirent L. Quintius Cincinnatus qui se trouvait à ce moment-là dans sa petite métairie, dont il cultivait lui-même les terres. Tite-Live a relevé ce trait par ces belles paroles : « Qu'ils prêtent encore l'oreille ceux qui préfèrent les richesses à tout sur la terre, et qui pensent qu'il n'y a d'honneur et de vertu que là où elles abondent avec affluence ¹. » Les envoyés de Rome qui vinrent de la part du Sénat apprendre à Cincinnatus sa nomination à la dignité de dictateur, et l'étendue des dangers qui menaçaient la république, trouvèrent ce grand homme conduisant lui-même sa charrue pour cultiver ses champs qui n'excédaient pas quatre arpents. Il se revêtit à l'instant de sa toge, se rendit à Rome, rassembla une armée, et alla délivrer Minutius. Quand il l'eut fait et qu'il eut vaincu et dépouillé l'ennemi, il ne souffrit point que l'armée qui s'était laissée investir eût part au butin. « Je ne veux point, leur dit-il, que vous participiez aux dépouilles de ceux dont vous avez pensé être la proie. » Il priva Minutius du consulat, et le réduisit à la qualité de lieutenant, en lui disant : « Vous resterez dans ce grade jusqu'à ce que vous ayez appris à être consul. » Il avait choisi pour maître de la cavalerie L. Tarquinius que sa pauvreté obligea de combattre à pied. Remarquons avec soin combien la pauvreté était honorée à Rome, et comment quatre arpents de terre suffisaient pour vivre à un citoyen aussi distingué que Cincinnatus ; on la voit encore en honneur du temps de Marcus Régulus qui demanda au Sénat la permission de revenir d'Afrique où il commandait une armée, pour veiller sur sa métairie détériorée par ceux qu'il avait chargés du soin de la faire valoir.

Deux observations importantes se présentent : l'une, sur la manière dont ces hommes si recommandables savaient goûter le bonheur au sein de leur pauvreté. Contents des simples lauriers qu'ils cueillaient à la tête des armées, ils réservaient les richesses pour le trésor public ; s'ils eussent été occupés du soin de s'enrichir à la guerre, ils se fussent mis peu en peine de la dégra-[p. 309] dation de leurs champs particuliers. L'autre observation est relative à la magnanimité de ces citoyens : placés à la tête d'une armée, ils déployaient une grandeur d'âme qui les élevait au-dessus de tous les princes. Ni monarchie, ni république ne pouvaient leur en imposer ; rien ne les étonnait ; ils étaient inaccessibles à la crainte. Rentrés dans la vie privée, ils se montraient économes, modestes, attentifs à conserver leurs modiques propriétés, soumis aux magistrats et respectueux envers leurs anciens ; un tel changement dans le même homme semble à peine concevable.

Cette pauvreté durait encore du temps de Paul Émile, temps auquel on vit luire, en quelque sorte, les derniers beaux jours de cette république. Ce général dont les

¹ En latin dans le texte : « Operae praetium est audire, qui omnia prae divitiis humana spernunt, neque honori magno locum, neque virtuti putant esse, nisi effusae affluent opes », Tite-Live, III, 26, 7.

triumphes enrichirent Rome sut conserver cette pauvreté qui était encore tellement en honneur qu'une coupe d'argent qu'il donna à son gendre, alors qu'il récompensait ceux qui s'étaient distingués à la guerre, fut la première pièce de ce métal qui entra dans sa maison. L'on pourrait démontrer par un discours fort étendu que la pauvreté est beaucoup plus utile que les richesses ; qu'elle a rendu florissantes des villes, des provinces ; qu'elle a fait prospérer des religions, tandis que les richesses n'ont servi qu'à leur ruine ; mais d'autres écrivains ont souvent traité cette matière.

Chapitre XXVI

Comment les femmes sont la cause de la ruine d'un État

[Retour à la table des matières](#)

Il s'éleva dans la ville d'Ardée une sédition entre les patriciens et les plébéiens au sujet d'une riche héritière demandée en mariage par un homme de chacune de ces classes. Les tuteurs de cette fille, qui n'avait plus de père, voulaient la donner au plébéien ; sa mère préférait le noble. Il en résulta des troubles si violents que l'on en vint aux armes. Les deux rivaux furent vivement soutenus par celui des deux ordres auquel ils appartenaient. Le peuple, ayant été vaincu, sortit de la ville et envoya demander des secours aux Volsques. Les nobles eurent recours aux Romains. Les Volsques arrivèrent les premiers, et investirent Ardée. Les Romains étant venus ensuite, ils les renfermèrent entre leur armée et la ville, et les réduisirent à manquer tellement de vivres qu'ils furent contraints de se rendre à discrétion. Cette armée pri-[p. 310] se, ils entrent dans Ardée, mettent à mort les chefs de la sédition et rétablissent le bon ordre.

Plusieurs choses sont à remarquer d'après cet événement. On voit d'abord que les femmes ont été cause de beaucoup de divisions et de calamités publiques, et ont souvent conduit à leur perte les chefs d'un gouvernement. La violence faite à Lucrece dépouilla, comme nous l'avons déjà vu, les Tarquins de leur trône, et l'attentat contre Virginie fit perdre aux décemvirs leur autorité. Aussi Aristote met-il au nombre des principales causes de la ruine des tyrans les outrages faits aux femmes, soit en les déshonorant, soit en les violant, soit par la séduction en corrompant les mœurs ¹. Nous avons traité ce sujet avec beaucoup d'étendue dans le chapitre des conjurations. Que ceux qui gouvernent les États monarchiques ou républicains ne soient point indifférents sur cet objet ; qu'ils fassent au contraire une sérieuse attention aux désordres qui peuvent en résulter ; et qu'ils n'attendent pas pour y remédier que la ruine de leurs États soit inséparable du remède. Ce fut ce qui arriva aux Ardéates. Après avoir laissé croître dans leur sein la rivalité dont nous venons de parler au point

¹ M. dit : par l'adultère.

d'enfanter la guerre civile, ils furent obligés, désirant rétablir l'union, d'appeler à leur secours des étrangers, ce qui est un grand acheminement à la servitude.

Passons au chapitre suivant, qui contiendra la seconde observation relative à la manière de faire renaître la paix dans une ville.

Chapitre XXVII

*Moyen de rétablir l'union dans une ville.
Il est faux que la désunion soit nécessaire
pour y conserver son autorité*

[Retour à la table des matières](#)

La conduite des consuls romains dans le rétablissement de la paix chez les Ardéates offre un modèle à suivre pour parvenir au même but. Le seul moyen convenable est de faire périr les chefs de la sédition. Au reste il n'est que trois moyens entre lesquels on puisse choisir.

Le premier est celui employé par les Romains¹. Les deux autres sont, ou le bannissement, ou la réconciliation, avec promesse de ne plus s'offenser. Des trois, ce dernier est le plus mauvais, le moins sûr et le plus inutile. Il est impossible, lorsque des dissensions ont entraîné beaucoup d'effusion de sang ou d'autres [p. 311] outrages aussi cruels, qu'une paix forcée soit durable. L'obligation de se voir tous les jours en face, les nouveaux sujets de querelles que les conversations habituelles peuvent enfanter rendent bien difficiles les ménagements réciproques des uns envers les autres. On ne peut citer ici de meilleur exemple que celui de Pistoia. Deux factions, celle des Panciatici et celle des Cancellieri, divisaient il y a quinze ans cette ville comme elles la divisent encore ; mais alors elles avaient les armes à la main, et aujourd'hui elles les ont déposées. Après beaucoup de dissensions, on en vint à l'effusion du sang, à la dévastation des maisons, au pillage des biens et à tous les autres genres d'hostilités. Les Florentins, chargés de remettre l'ordre dans cette ville, cherchèrent toujours à réconcilier les partis, et virent renaître toujours des troubles et des désordres plus considérables. Las de ce troisième moyen, ils eurent recours au second ; ils éloignèrent les chefs des factions, s'assurèrent des uns en les emprisonnant, des autres en les exilant en divers endroits, ce qui ramena une paix qui a duré et qui dure encore. Le succès du premier moyen eût été plus assuré ; mais il supposait une force et un courage impossibles à trouver dans une république faible qui eut bien de la peine à employer le second.

Ce sont, comme je l'ai dit au commencement, de ces fautes que commettent les princes de nos jours. Lorsqu'ils ont à prendre un parti dans de grandes occasions, ils

¹ c'est-à-dire de faire périr les chefs.

devraient examiner comment se sont conduits anciennement ceux qui se sont trouvés dans une position pareille. Mais la faiblesse des hommes actuels, produite par une éducation efféminée et par leur peu d'instruction, leur fait juger inhumaines ou impossibles à suivre les maximes des anciens. Combien sont loin de la vérité nos opinions modernes ; telle que celle avancée il n'y a pas longtemps par des sages de notre ville : « qu'il fallait contenir Pistoia par les factions, et Pise avec des forteresses ». Ils ne voyaient pas que ces deux moyens sont également inutiles. Je ne parle point des forteresses, l'ayant fait suffisamment plus haut ; mais je veux montrer qu'on ne gagne rien à entretenir la division dans les villes dont on a le gouvernement entre les mains. Qu'il soit dans celles d'un prince ou d'une république, il leur est impossible d'obtenir l'affection des deux partis. Toutes les fois qu'il y a diversité de sentiments, il est naturel à l'homme d'en adopter un de préférence à l'autre. À la première guerre qui survient, on perd une ville dont une partie est mécontente, parce qu'il est alors impossible de résister aux ennemis du dedans et du dehors. Si c'est une république qui ait le gouvernement de cette ville, le moyen le plus [p. 312] sûr d'en corrompre les citoyens et de diviser la cité est de fomenter l'esprit de faction qui règne dans celle-ci. Chaque parti, ardent à se soutenir, n'omet aucun genre de corruption pour se procurer des protecteurs et des amis. De là deux grands inconvénients. D'abord un gouvernement qui change au gré des partis ne peut jamais être bon, ni par conséquent s'attacher une ville. En second lieu, l'esprit de discorde qu'une république y alimente s'introduit nécessairement dans son propre sein : le Biondo ¹, en parlant de Florence et de Pistoia, rend hommage à cette vérité lorsqu'il dit : « Les Florentins, en voulant réunir Pistoia, se divisèrent eux-mêmes. » Il est aisé de sentir les suites funestes d'une semblable division. Florence perdit, en 1502, Arezzo, le Val di Tevere et le Val di Chiana, qui lui furent enlevés par les Vitelli et par le duc de Valentinois. Le seigneur de Lant fut envoyé par le roi de France pour faire restituer à cette république tout ce dont elle avait été dépouillée. En parcourant tous les châteaux, ce seigneur ne trouva que des gens qui lui disaient qu'ils étaient du parti de Marzocco ². Il blâma vivement cette manière de s'exprimer, en observant que si en France un des sujets se disait du parti du roi, il en serait puni parce qu'une expression aussi déplacée semblerait signifier qu'il existe dans ce pays des ennemis de ce monarque, qui veut que tout son royaume lui soit attaché, vive dans l'union, et ne connaisse point de partis.

Mais toutes ces diversités d'opinions et de manières de gouverner naissent de la faiblesse de ceux qui sont à la tête des gouvernements. Incapables de déployer de l'énergie et du courage pour conserver leurs États, ils ont recours à de semblables palliatifs. Cela leur réussit quelquefois dans les temps paisibles ; mais au milieu des orages politiques et des revers, ils reconnaissent que ce ne sont que des moyens illusoires.

¹ Flavio Biondo, historien qui mourut en 1463. Il écrivit une histoire en latin, depuis la décadence de l'Empire jusqu'en 1440. Elle passe pour être fort inexacte. On lui doit cependant d'avoir été le premier à faire des recherches sur les antiquités romaines. (*Note du traducteur.*)

² de Florence.

Chapitre XXVIII

*Que l'on doit surveiller les actions des citoyens,
parce que souvent celle qui paraît vertueuse
recèle un principe de tyrannie*

[Retour à la table des matières](#)

La ville de Rome souffrait de la famine, et les magasins publics ne suffisaient pas pour y apporter remède. Un citoyen nommé Spurius Melius, fort riche pour le temps, résolut de faire des provisions particulières ¹ de froment, et de le distribuer au peuple [p. 313] pour se concilier son affection. Cette libéralité, en attirant un concours nombreux, lui gagna tellement la faveur populaire que le Sénat, désirant arrêter le mal avant qu'il eût pris plus de consistance, créa contre Spurius un dictateur qui le fit mettre à mort.

Ce trait prouve que des actions que l'on croit bonnes, et qu'il semblerait déraisonnable de blâmer, deviennent souvent très mauvaises, et fort dangereuses pour une république si on n'y remédie promptement. Et pour développer cette idée, je dis qu'un État républicain ne peut subsister, ni se bien gouverner s'il n'a pas de citoyens qui sachent se distinguer ; mais d'un autre côté, cette considération qu'ils acquièrent le conduit à la servitude. Pour prévenir cet inconvénient, il doit régler ses institutions de manière que l'on ne parvienne à cette considération que par des voies conformes à ses intérêts, à sa liberté, et qui ne puissent lui devenir préjudiciables. Il doit aussi faire attention à celles que suivent les citoyens pour arriver à ce but ; elles ne peuvent être que publiques ou particulières. On suit les premières lorsque l'on se fait un nom en servant bien sa patrie par ses conseils, en la servant encore mieux par ses actions. On doit mettre à ce genre de services, à cette envie de s'illustrer, un tel prix qu'il honore et satisfasse celui qui l'obtient. La réputation qu'on acquiert, par des moyens aussi purs et aussi simples, ne peut être dangereuse pour l'État.

Mais elle expose la république à de grands périls, et lui devient très pernicieuse quand on l'obtient par des voies particulières. Je nomme ainsi les services rendus à des particuliers, en leur prêtant de l'argent, en mariant leurs filles, en les soutenant contre l'autorité des magistrats, et en leur donnant d'autres preuves d'obligeance qui attirent des partisans. De là naissent ensuite les coupables projets de corrompre les mœurs, et de faire violence aux lois. Une république bien réglée doit donc favoriser ceux qui ne cherchent à s'élever qu'en travaillant au bien général, et donner un frein à ceux qui seraient tentés de prendre une route opposée.

¹ personnelles. Cf. *Discours*, III, 1.

Ce fut ainsi que Rome, pour récompenser les premiers, institua les triomphes et les autres genres d'honneurs qu'elle décernait à ses citoyens. Elle autorisa les accusations contre ceux qui briguaient la faveur et le crédit en couvrant leurs desseins ambitieux de différents prétextes. Lorsque le peuple, aveuglé par l'apparence d'un avantage illusoire, rendait ce moyen insuffisant, on créait un dictateur dont le pouvoir absolu faisait bientôt peser le joug des lois sur la tête de celui qui avait osé le secouer. On en voit un exemple dans la punition de Spurius Melius. Si des entre-[p. 314] prises de cette nature restaient impunies, elles pourraient amener la ruine de la république, parce qu'il serait alors très difficile de contenir l'ambition dans les bornes du devoir.

Chapitre XXIX

Les fautes des peuples viennent de celles des princes

[Retour à la table des matières](#)

Que les princes ne se plaignent point des fautes commises par les peuples soumis à leur autorité, car elles ne peuvent venir que de leur négligence ou de leurs mauvais exemples. En examinant les peuples que l'on a vus de nos jours livrés au brigandage et à d'autres vices de ce genre, on reconnaît qu'il faut en accuser leurs gouvernements coupables des mêmes excès. Avant que le pape Alexandre VI eût délivré la Romagne des seigneurs auxquels elle obéissait, cette contrée était le repaire de tous les crimes. Les causes les plus légères y produisaient des meurtres et des pillages effroyables ; ces désordres naissaient de la méchanceté des princes, et non, comme ceux-ci le disaient, du mauvais naturel de ces peuples. Ces princes étant pauvres, et voulant vivre avec le faste de l'opulence, étaient obligés d'avoir recours à tous les genres de rapines. Entre autres moyens infâmes de s'enrichir, ils employaient celui-ci : une loi nouvelle prohibitive d'un objet quelconque était promulguée par eux ; à peine était-elle publiée qu'ils étaient les premiers à en favoriser la transgression, et ils la laissaient impunie jusqu'à ce qu'il y eût un assez grand nombre de coupables ; alors ils poursuivaient ceux qui étaient en infraction, non par zèle pour la loi, mais par cupidité, et dans l'espérance qu'ils se rachèteraient à prix d'argent de la punition qu'ils avaient encourue.

Parmi les maux nombreux oui résultaient de cette infamie, le plus grand était de voir les peuples s'appauvrir sans se corriger, et le plus fort tâcher ensuite de se dédommager aux dépens du plus faible. De là ces excès cités plus haut, et qui doivent être imputés aux princes. Tite-Live confirme cette assertion, quand il raconte comment furent pris par des corsaires de Lipari, en Sicile, des ambassadeurs romains chargés de porter à Delphes la portion du butin de Véies qui avait été consacrée à Apollon. Lorsque ces corsaires eurent amené dans leur ville les envoyés de Rome,

Timasithée, chef de ces brigands, informé de la nature de ce don, du nom [p. 315] de ses auteurs et de sa destination, quoique né à Lipari, se conduisit en Romain ; il représenta à son peuple qu'il y aurait de l'impiété à se saisir d'un pareil présent. Il renvoya donc, du consentement général, les ambassadeurs avec tout ce qui leur appartenait. L'historien s'exprime ainsi à ce sujet : « Timasithée remplit d'un respect religieux la multitude qui imite toujours ceux qui la gouvernent ¹. » Laurent de Médicis vient à l'appui de cette pensée en disant :

« Les peuples fixent toujours les yeux sur leurs chefs l'exemple de ceux qui sont à leur tête est une loi pour eux. »

Chapitre XXX

*Qu'un citoyen qui veut être utile à sa république
par quelque action particulière
doit d'abord imposer silence à l'envie.
Moyen de défendre une ville à l'approche
d'un ennemi qui la menace*

[Retour à la table des matières](#)

Le Sénat, apprenant que toute l'Étrurie avait fait de nouvelles levées de troupes pour venir attaquer Rome et que les Latins ainsi que les Herniques, anciens alliés des Romains, s'étaient ligués avec les Volsques, ennemis implacables de la république, jugea cette guerre très dangereuse. Camille, qui se trouvait tribun consulaire, pensa qu'il n'était pas nécessaire de créer un dictateur si ses collègues voulaient lui céder la principale autorité. Les autres tribuns y consentirent volontiers, persuadés, dit Tite-Live, « que leur dignité ne perdait rien de ce qu'ils ajoutaient à celle de Camille ² ». Celui-ci se hâtant de profiter de leur déférence fit aussitôt mettre sur pied trois armées. Il voulut marcher lui-même avec la première contre les Étrusques ; il mit à la tête de la seconde Quintus Servilius, avec ordre de rester aux environs de Rome pour s'opposer aux Latins et aux Herniques, s'ils tentaient quelques mouvements ; Lucius Quintius eut le commandement de la troisième, destinée à garder la ville et à en défendre les portes à tout événement, ainsi qu'à protéger le Sénat ; Camille chargea en outre Horatius, l'un de ses collègues, de faire des provisions d'armes, de blé et de tout ce dont on a besoin en temps de guerre. Il confia à Cornélius, qui était aussi tribun consulaire, le soin de présider le Sénat et les assemblées du peuple, afin qu'il pût

¹ En latin dans le texte : « Timasitheus multitudinem religione implevit quae semper regenti est similis », Tite-Live, V, 28, 4. Machiavel a modifié la citation.

² En latin dans le texte : « Nec quicquam de majestate sua detractum credebant, quod majestati ejus concessissent », Tite-Live, VI, 6, 7.

proposer les partis à prendre, selon les circonstances du moment. C'est [p. 316] ainsi que le salut de la patrie rendait alors ces tribuns également disposés à commander et à obéir.

L'on voit ici ce que fait un homme de bien, habile et sage, qui a de l'expérience, et de quelle utilité il peut être à ses concitoyens, quand sa bonté et ses vertus ont fait taire l'envie qui empêche souvent les hommes d'être utiles, en les privant de l'autorité nécessaire dans les occasions importantes. L'envie s'éteint de deux manières : et d'abord, par les grands dangers ; chacun tremblant alors pour soi oublie toute ambition et court se ranger sous les drapeaux du grand homme dont il espère son salut ; ce fut ce qui arriva à Camille. Après avoir donné tant de preuves de son mérite éminent, avoir été honoré trois fois de la dictature, s'être montré dans l'exercice de cette dignité ami du bien public et non de son intérêt personnel, il avait enfin réussi à n'inspirer plus aucune inquiétude sur son élévation ; sa gloire était telle que l'on ne rougissait point de lui être inférieur. La réflexion de Tite-Live rapportée ci-dessus est donc très judicieuse.

L'envie cesse de la seconde manière : lorsque la violence ou une mort naturelle enlèvent ces hommes qui ont toujours été vos concurrents et vos rivaux de gloire et de réputation, et qui, vous voyant au-dessus d'eux, ne peuvent ni demeurer en repos, ni le supporter. Si de pareils hommes vivent dans une cité corrompue où l'éducation n'ait pu tempérer par quelques vertus leurs vicieuses inclinations, il sera impossible que rien les arrête. Ils consentiront à la ruine de leur patrie pour parvenir à leur but et satisfaire leurs vœux criminels ; de telles passions ne peuvent être étouffées que dans le sang de ceux qui les éprouvent. Lorsque la mort en délivre naturellement un homme vertueux, il doit s'applaudir d'une fortune qui lui permet d'acquérir une gloire irréprochable, et de développer son mérite sans obstacle et sans péril ; mais s'il n'en est pas délivré ainsi, il doit chercher à l'être par tous les moyens possibles, et à s'affranchir de cette difficulté, avant de former aucune entreprise.

En lisant attentivement la Bible, on verra que Moïse fut contraint, pour assurer l'observation de ses lois et de ses institutions, à faire périr plusieurs personnes qui s'opposaient à ses desseins, poussées uniquement par l'envie. La nécessité de cette conduite était bien reconnue par le moine Jérôme Savonarole et par Pierre Soderini, gonfalonier de Florence. Le premier ne put la mettre en usage ; il en fut empêché par sa profession, par le défaut de pouvoir, et par le défaut d'intelligence de ses partisans qui n'entendaient pas les intérêts de leur autorité ; néanmoins il fit tout ce qui dépendait de lui. Ses prédications sont remplies [p. 317] d'accusations et d'invectives contre les sages du monde, car il appelait ainsi les envieux et ceux qui contrariaient ses idées. Quant à Soderini, il croyait avec le temps imposer silence à l'envie, par son affabilité et ses bienfaits particuliers, ou lui échapper par sa bonne fortune. Comme il se voyait jeune encore et comblé de la faveur publique, par sa conduite même, il espérait pouvoir triompher de la jalousie de ses rivaux, sans mouvements, sans violence et sans troubles. Il ignorait que l'on ne peut attendre le temps, que la bonté est insuffisante, que la fortune change et que l'envieuse malignité est implacable. Ces deux hommes trouvèrent leur perte : l'un, dans l'ignorance ; l'autre, dans le défaut de moyens pour détruire les effets de cette odieuse passion.

Faisons à présent quelques remarques sur l'ordre établi par Camille, au-dedans et au-dehors, afin de pourvoir à la sûreté de Rome. C'est véritablement avec grande raison que les bons historiens, tels que Tite-Live, donnent un récit plus exact et plus détaillé de certains événements afin que l'on y apprenne par la suite comment on doit se défendre en pareille circonstance ; celui-ci donne lieu d'observer qu'il n'est pas de défense plus dangereuse et plus inutile que celle qui se fait dans l'agitation et sans ordre. On peut le prouver par la précaution même que prit Camille de lever un troisième corps de troupes réglées pour la garde de Rome. Plusieurs l'auraient jugée et la jugeraient encore superflue, persuadés que, cette ville renfermant un peuple belliqueux et accoutumé à porter les armes, il aurait suffi de les lui faire prendre au besoin. L'opinion de Camille fut différente, et tout homme qui aura son expérience pensera comme lui. Ce général ne souffrit jamais qu'une multitude nombreuse prît les armes sans ordre et sans méthode. Tout homme, préposé à la défense d'une ville, doit avoir grand soin d'imiter son exemple. Qu'il choisisse d'abord et qu'il enrôle ceux qu'il veut armer, en leur faisant connaître les chefs auxquels ils doivent obéir, les lieux où ils doivent s'assembler, ou vers lesquels il faut marcher ; qu'il commande ensuite aux autres de rester dans leurs maisons pour les garder, et veiller à leur sûreté. Ceux qui se prépareront ainsi à la défense d'une ville assiégée résisteront facilement à l'ennemi ; autrement ils échoueront, en ne prenant point Camille pour modèle.

Chapitre XXXI

*Les grands hommes et les républiques bien constituées
conservent le même courage au sein de la prospérité
et dans les revers*

[Retour à la table des matières](#)

Parmi les traits admirables puisés par Tite-Live dans les actions et les discours de Camille pour tracer le portrait d'un grand homme, il lui met ces mots dans la bouche : « La dictature n'a point enflé mon courage, et l'exil ne l'a point abattu ¹. » Ces paroles montrent que la fortune ne peut rien sur les grands hommes. Son inconstance, soit qu'elle les élève, soit qu'elle les abaisse, ne change point leurs dispositions, ni la fermeté d'esprit, tellement inséparable de leur caractère que chacun reconnaît sans peine qu'ils sont inaccessibles à ses coups.

La conduite des âmes faibles est bien différente. Enorgueillies et enivrées par la bonne fortune, elles attribuent tous leurs succès à des vertus qui leur furent toujours étrangères, et se rendent par là insupportables et odieuses à tout ce qui les environne. De cet excès qui amène bientôt un changement de fortune, à peine le malheur se

¹ En latin dans le texte : « Nec mihi dictatura animos fecit, nec exilium ademit », Tite-Live, VI, 7, 5.

montre-t-il à leurs yeux, qu'elles passent à un excès opposé, et deviennent viles et lâches. De là vient que les princes de ce caractère songent plutôt à fuir qu'à se défendre dans l'adversité. Comme ils ont fait un mauvais usage de la prospérité, ils ne sont nullement en garde contre les revers.

Ces vertus et ces vices peuvent se rencontrer dans les républiques aussi bien que dans les particuliers. Rome et Venise en sont la preuve. Jamais l'infortune n'abattit le courage des Romains, et les succès ne les rendirent jamais insolents, comme on le vit clairement après la défaite de Cannes, et la victoire sur Antiochos. Cette défaite, quoique bien alarmante, puisqu'elle était la troisième qu'ils essayaient, ne les jeta point dans un vil abatement ; ils mirent de nouvelles armées en campagne, refusèrent de violer leurs institutions en rachetant les prisonniers, et n'envoyèrent point solliciter la paix auprès d'Annibal ou dans Carthage. Repoussant toutes ces lâches pensées, ils ne songèrent qu'à combattre de nouveau, et suppléèrent à la disette d'hommes en armant les vieillards et les esclaves. Le Carthaginois Hannon apprenant cette conduite fit sentir au Sénat, comme nous l'avons dit plus haut ¹, combien peu il fallait se reposer sur le succès obtenu à la bataille de Cannes. Ainsi il est évident que les temps difficiles ne purent effrayer ni abattre les Romains.

[p. 319] D'un autre côté, l'insolence ne fut pas chez eux le fruit de la prospérité. Antiochos, avant de livrer et de perdre une bataille, envoya demander la paix à Scipion ; celui-ci exigea certaines conditions : qu'il se retirât dans la Syrie, et laissât le reste du pays à la disposition des Romains. Ce prince s'y refusa, en vint aux mains et fut vaincu, Il envoya alors des ambassadeurs à Scipion, avec ordre d'accepter toutes les conditions qui seraient imposées par le vainqueur. Scipion n'en imposa point d'autres que celles qu'il avait proposées avant le combat, en ajoutant : « Les défaites ne peuvent affaiblir le courage des Romains, et ils ne savent point abuser de la victoire ². »

On a vu les Vénitiens tenir une conduite opposée. Dans la bonne fortune qu'ils attribuaient à une habileté et à un courage qu'ils n'avaient pas, leur insolence alla au point d'appeler le roi de France, le protégé de Saint-Marc ! Ils méprisaient le Saint-Siège, trouvaient l'Italie trop petite pour eux, et osaient aspirer à se créer un empire semblable à celui des Romains. Mais par la suite, la fortune les eut-elle à peine abandonnés, qu'on les vit, après la demi-victoire remportée sur eux à Vaila par les Français ³, non seulement perdre leurs États par la rébellion, mais encore faire, avec bassesse et lâcheté, des concessions nombreuses au pape et au roi d'Espagne. Ils portèrent l'avilissement au point d'envoyer des députés à l'empereur ⁴ pour se reconnaître ses sujets ; ils écrivirent au Souverain Pontife des lettres remplies des soumissions les plus humiliantes, afin d'exciter sa compassion. Quatre jours et une demi-défaite suffirent à les plonger dans cet excès d'abaissement. Leur armée, après

¹ Cf. *Discours*, II, 30.

² En latin dans le texte : « Quod Romani si vincuntur, non minuuntur animis ; nec, si vincunt, insolescere solent », Tite-Live, XXXVII, 45. La citation a été modifiée par M.

³ À Agnadel.

⁴ Maximilien.

avoir soutenu un combat, faisait sa retraite : environ la moitié fut attaquée et battue, mais l'un de leurs providiteurs se sauva avec plus de vingt-cinq mille hommes de cavalerie et d'infanterie, qu'il ramena à Vérone. S'il y avait eu quelque germe de vertu dans l'âme des Vénitiens et dans leurs institutions, ils pouvaient facilement réparer cet échec, et lutter de nouveau contre la fortune. Il était temps encore d'essayer de vaincre, de succomber avec moins d'ignominie, ou d'obtenir une paix plus honorable ; mais une méprisable lâcheté, causée par le vice de leurs institutions militaires, leur fit perdre en un instant leurs États et toutes leurs forces.

Tel est le sort réservé à tous les gouvernements semblables à celui de Venise. L'insolence dans la prospérité et l'abattement dans les revers sont une suite des mœurs et de l'éducation. Si celle-ci est sans énergie, ils sont sans énergie comme elle ; une éducation opposée donne à l'homme un caractère bien différent. En lui apprenant à mieux connaître le monde, elle lui apprend [p. 320] aussi à montrer moins d'ivresse dans les succès et moins d'abattement dans l'adversité. Ce que nous disons d'un seul homme peut s'appliquer aux citoyens d'une république, qui s'y forment tous d'après les mœurs qui y dominant.

Il ne me paraît point hors de propos de répéter ici ce que j'ai déjà dit ailleurs : que les armées bien composées sont l'appui le plus solide de tous les États, et qu'il ne peut y avoir sans elles ni lois sages, ni aucun établissement utile ; on en retrouve la nécessité à chaque page de l'histoire romaine. On y voit aussi qu'un État ne peut avoir de bonnes troupes, si elles ne sont exercées, et qu'elles ne peuvent l'être si elles ne sont pas composées de ses propres sujets. Il est impossible que l'on soit toujours en guerre. Cet exercice doit donc avoir lieu aussi en temps de paix ; mais alors la dépense le rend impraticable quand l'armée est composée autrement que par des citoyens.

Camille, comme nous l'avons rapporté plus haut, avait conduit son armée contre les Étrusques. Ses soldats en voyant les forces de l'ennemi en furent effrayés et ne se crurent point en état de lui résister. Instruit de cette fâcheuse disposition, ce général se montre à ses soldats, et tâche de la détruire dans leur esprit, en parcourant tous les rangs et s'adressant à chacun d'eux en particulier. Il finit par leur dire pour tout ordre : « Que chacun de vous fasse ce qu'il a appris, et ce qu'il est accoutumé de faire ¹. »

En réfléchissant sur la conduite et les paroles de Camille pour ranimer le courage de ses troupes, on sentira qu'il n'eût pu parler ni agir ainsi avec une armée qui n'eût été exercée et disciplinée pendant la paix et pendant la guerre. Des soldats qui n'ont rien appris ne peuvent inspirer aucune confiance à un général : il ne doit en attendre aucun service ; un autre Annibal échouerait en commandant de pareilles troupes. Lorsque la bataille est engagée, le général ne peut se trouver partout. S'il n'a point auparavant rempli son armée de l'esprit qui l'anime, s'il ne lui a point appris à suivre ponctuellement ses ordres et ses dispositions, il ne peut éviter d'être vaincu.

¹ En latin dans le texte : « Quod quisque didicit, aut consuevit, faciet », Tite-Live, VI, 7, 6.

Or donc, toute république qui imitera ces institutions et la discipline militaire des Romains, tout État dont les citoyens apprendront chaque jour, soit en public, soit en particulier, à développer leur courage, et à maîtriser la fortune, cette république, dis-je, verra en tout temps reparaître chez elle le courage et la dignité romaines, mais une république désarmée, et qui compte moins sur sa valeur que sur les faveurs de la fortune, doit en éprouver toutes les vicissitudes et avoir le sort de celle de Venise.

Chapitre XXXII

Moyens employés pour rendre la paix impossible

[Retour à la table des matières](#)

Circée et Velître ¹, colonies romaines, se révoltèrent, espérant être soutenues par les Latins. La défaite de ceux-ci trompa leur espoir. Alors plusieurs citoyens furent d'avis d'envoyer à Rome des députés pour implorer la clémence du Sénat. Les auteurs de la rébellion s'y opposèrent, craignant que tout le châtement ne retombât sur eux ; et afin de rendre les négociations de paix impossibles, ils excitèrent la multitude à prendre les armes, et à faire des incursions sur les terres des Romains.

Pour ôter à un peuple, ou à un prince, toute envie d'en venir à un accommodement, il n'y a certainement pas de moyen plus vrai ni plus durable que de leur faire commettre quelque crime atroce contre celui avec lequel on veut les empêcher de se réconcilier ².

Après la première guerre punique, les soldats que les Carthaginois avaient employés à la défense de la Sicile et de la Sardaigne revinrent en Afrique aussitôt que la paix fut conclue. Mécontents de leur paie, ils se soulevèrent contre Carthage, et s'étant donnés deux chefs, Matho et Spendius, ils envahirent plusieurs terres de cette république, et en livrèrent une grande partie au pillage. Les Carthaginois, voulant tenter toutes les autres voies avant d'en venir à celle des armes, leur envoyèrent Asdrubal qui avait été leur commandant, persuadés qu'à ce titre il aurait quelque pouvoir sur leur esprit ; mais lorsqu'il fut arrivé, Matho et Spendius, pour ôter à ces troupes toute espérance de réconciliation avec les Carthaginois, et leur rendre la guerre inévitable, les déterminèrent à massacrer leur ancien général, ainsi que tous les citoyens de cette république qui étaient leurs prisonniers. Non seulement elles les massacrèrent, mais encore elles ne consommèrent ce forfait qu'après leur avoir fait souffrir les tourments les plus affreux. Pour comble de scélératesse, une proclamation

¹ La première, près du promontoire de ce nom, était une colonie formée sous Tarquin l'Ancien ; la seconde, Velître, qu'on retrouve dans Veletri, était la première ville des Volsques. C'était, selon Suétone, le berceau de la famille d'Auguste. (*Note du traducteur.*)

² M. ajoute : car ils seront toujours retenus par la crainte du châtement que leur crime leur paraîtra devoir mériter.

annonça à tous les Carthaginois qui tomberaient dans leurs mains une mort aussi barbare. Cette détermination, exactement suivie, rendit la guerre de ces rebelles contre Carthage aussi acharnée que féroce.

Chapitre XXXIII

*Pour gagner une bataille, il faut que les troupes
soient remplies de confiance, et en elles-mêmes,
et en leur général*

[Retour à la table des matières](#)

Pour rendre une armée victorieuse, il faut lui inspirer tant de confiance qu'elle se croie assurée de vaincre, quoi qu'il arrive. On y parvient facilement quand les soldats sont bien armés, bien disciplinés, et qu'ils se connaissent mutuellement ; mais tout cela exige qu'ils aient été élevés et qu'ils aient vécu ensemble.

Il faut aussi que le général mérite leur confiance par son habileté. Il est sûr de l'obtenir, s'ils reconnaissent en lui l'ordre, une sage prévoyance, un courage à toute épreuve, et s'il sait tenir son rang avec la dignité qui lui convient. Pour y réussir, il doit punir à propos, ne pas fatiguer ses troupes inutilement, être fidèle à ses promesses, montrer la victoire comme aisée, et passer sous silence ou atténuer ce qui pourrait faire entrevoir le danger. Ces principes bien suivis remplissent les troupes d'une assurance qui est le gage infaillible du succès.

Les Romains avaient coutume de recourir à la religion pour atteindre le même but ; voilà pourquoi ils consultaient les augures et les auspices avant de nommer les consuls, de lever des troupes, de les mettre en campagne et d'engager le combat. Sans cela un général habile et prudent n'eût jamais hasardé une action craignant d'être bientôt vaincu si ses soldats n'étaient assurés auparavant d'avoir les dieux pour eux. Un consul, ou un autre commandant qui eût osé combattre contre les auspices, eût été puni, comme le fut en effet Claudius Pulcher¹. Quoique cet usage se retrouve à chaque page de l'histoire romaine, il est encore confirmé par les paroles que Tite-Live met dans la bouche d'Appius Claudius. Celui-ci, en se plaignant au peuple de l'insolence de ses tribuns, et des moyens qu'ils employaient pour faire mépriser les auspices et les autres pratiques religieuses, ajoute « Qu'ils se jouent maintenant, s'ils le veulent, de ces pratiques ; qu'importe que les poulets ne mangent pas, qu'ils sortent plus lentement de leur cage, qu'un oiseau chante ? ces choses sont peu importantes ; c'est cependant en ne les méprisant point que nos ancêtres ont porté si loin la gloire de

¹ Cf. *Discours*, I, 14.

cette république ¹. » En effet, elles sont le nœud de l'union et de la confiance des soldats, et par conséquent la première cause de la victoire.

Néanmoins elles ne peuvent rien sans la valeur militaire. Les [p. 323] Prénestins ² ayant déclaré la guerre aux Romains vinrent camper sur les bords de l'Allia ; ils choisirent de préférence cet endroit où les Romains avaient été défaits par les Gaulois, pensant qu'il rappellerait des souvenirs capables d'inspirer la confiance à leurs soldats et la crainte à l'ennemi. Leur espoir paraissait assez fondé d'après les réflexions que nous avons faites plus hautes, mais l'événement prouva que le véritable courage ne craint point d'aussi faibles obstacles. Tite-Live exprime bien cette pensée en faisant parler ainsi le dictateur au maître de la cavalerie : « Vous voyez que l'ennemi, comptant sur la fortune, s'est campé près de l'Allia. Plus assuré de la force de vos armes et de votre bravoure, enfoncez ses plus épais bataillons ³. »

Il est certain qu'une valeur éprouvée, une sage discipline, une assurance obtenue par tant de victoires ne peuvent être surmontées ou détruites chez de pareils hommes par des causes si légères ; un vain fantôme ne leur fera point peur ; un désordre momentané ne peut leur nuire. On en voit une preuve dans la guerre contre les Volsques. Les consuls, nommés tous deux Manlius, ayant envoyé imprudemment une partie de leurs troupes faire du dégât sur les terres de l'ennemi, il en résulta bientôt que ces troupes et celles qui étaient restées dans le camp se trouvèrent en même temps investies ; mais les soldats triomphèrent de ce danger par leur propre bravoure, et non par l'habileté de leurs généraux. Aussi dit Tite-Live : « L'armée, même sans chef, se sauva par son inébranlable courage ⁴. »

Je ne veux point omettre ici un expédient adroit de Fabius, lorsqu'il conduisit pour la première fois son armée dans l'Étrurie. Désirant lui inspirer une confiance dont il sentait le besoin en s'avançant dans un pays inconnu, contre un nouvel ennemi, il fit une harangue à ses soldats avant d'en venir aux mains ; après leur avoir exposé toutes les raisons qui pouvaient leur faire espérer la victoire, il ajouta qu'il en aurait d'autres à leur donner, qui ne leur laisseraient aucun doute sur ce succès, s'il n'était dangereux de les révéler pour le moment. Cet artifice, employé avec sagesse, mérite d'être imité.

¹ En latin dans le texte : « Eludant nunc licet religiones. Quid enim intetest, si pulli non pascentur, si ex cavea tardius exiverint, si occinuerit avis ? Parva sunt haec ; sed parva ista non contemnendo, majores nostri maximam hanc rempublicam fecerunt », Tite-Live, VI, 41, 8.

² Préneste était une ville du Latium.

³ En latin dans le texte : « Vides tu, fortuna illos fretos ad Alliam consedissee : at tu, fretus armis animisque, invade mediam aciem », Tite-Live, VII, 29, 1-2.

⁴ En latin dans le texte : « Militum, etiam sine rectore stabilis, virtus tutata est », Tite-Live, VI, 30, 6.

Chapitre XXXIV

*Comment la réputation, la voix publique, l'opinion,
concilient d'abord à un citoyen la faveur populaire.
Le peuple fait-il pour les places ¹
de meilleurs choix que les princes ?*

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons dit ailleurs comment Titus Manlius, surnommé depuis Torquatus, sauva son père Lucius Manlius d'une accusation dirigée contre lui par le tribun du peuple Marcus Pomponius ². Quoiqu'il eût employé un moyen qui avait quelque chose de violent et d'irrégulier, loin de l'en reprendre, chacun fut si touché de sa piété filiale que, dans la nomination des tribuns militaires, il fut choisi en second pour remplir cette dignité.

Cet événement doit nous porter, je pense, à examiner la conduite du peuple et son discernement dans le choix des hommes qu'il appelle aux emplois publics, afin de voir si nous avons eu raison d'avancer que ses choix sont meilleurs que ceux des princes. Selon moi, pour les former, il interroge la voix publique sur ceux qu'il veut élire, quand ils sont connus par leurs actions ; s'ils ne le sont pas, il se dirige d'après les présomptions et l'opinion qu'on a d'eux : cette opinion s'établit ou d'après le mérite et les services éclatants de leurs pères (on doit espérer qu'ils les imiteront, tant que l'on n'a pas de preuve du contraire) ou d'après leur conduite personnelle. Sous ce dernier rapport ils seront jugés favorablement s'ils vivent dans la société d'hommes respectables, de bonnes mœurs et d'une sagesse reconnue. Comme rien ne sert davantage à bien apprécier un homme que ses liaisons ³, celui qui fréquente une compagnie honnête doit acquérir une bonne réputation, parce qu'il est impossible qu'il ne se trouve pas entre elle et lui d'analogie et quelques traits de ressemblance. Quelquefois aussi on se fait connaître avantageusement par quelque action extraordinaire qui obtient, quoique dans l'ordre de la vie privée, de la célébrité, et fait honneur à celui qui en est l'auteur.

Des trois routes qui mènent à une bonne réputation, cette dernière est la plus certaine ; la présomption tirée du mérite des parents est si trompeuse qu'elle ne fait pas une bien vive impression, et s'efface promptement, si elle n'est pas soutenue par les qualités personnelles de celui que l'on doit juger. Les relations sociales offrent une règle préférable à la précédente mais bien inférieure à celle qui se fonde sur les

¹ dans l'attribution des charges de l'État.

² Cf. *Discours*, I, 11.

³ relations, fréquentations.

actions individuelles. Tant qu'un homme n'en a pas quelques-unes en sa faveur, sa réputation n'est [p. 325] assise que sur la base toujours chancelante de l'opinion. Mais lorsqu'elle prend sa source dans certains traits de conduite, cette réputation acquiert, dès son origine, tant de force qu'il faut par la suite une conduite bien opposée pour la détruire. Ceux qui naissent dans une république doivent donc embrasser cette voie et commencer à l'illustrer par quelque action d'éclat.

Ce fut dans ce dessein que l'on vit plusieurs Romains, dès leur jeunesse, proposer une loi avantageuse au peuple, accuser des citoyens puissants d'infraction à telle autre, et faire parler d'eux d'une manière avantageuse. Cette conduite est nécessaire non seulement pour se faire un nom, mais encore pour le conserver, ou lui donner un nouveau lustre. Il faut alors multiplier ces actions d'éclat, comme le fit Manlius pendant tout le temps qu'il vécut. Ce Romain jeta les premiers fondements de sa réputation par la manière courageuse et extraordinaire dont il défendit son père ; quelques années après, il combattit un Gaulois, le mit à mort, et lui enleva ce collier d'or d'où lui vint le surnom de Torquatus ¹. Enfin, dans l'âge mûr, il fit périr son fils pour avoir combattu sans son ordre, quoiqu'il eût vaincu l'ennemi. Ces trois actions lui ont procuré, et lui procureront dans tous les siècles, plus de célébrité que ses victoires et ses triomphes, dont la gloire ne le cède à celle d'aucun autre Romain. La raison en est que Manlius eut beaucoup de rivaux de ses succès militaires, et n'en eut qu'un très petit nombre, peut-être même aucun, de ses actions particulières.

Le grand Scipion ne s'illustra point autant par ses triomphes qu'en défendant, dans un âge encore tendre, son père sur le Tessin, et en osant après la défaite de Cannes, l'épée nue à la main, faire jurer à une partie de la jeunesse romaine qu'elle n'abandonnerait point l'Italie comme elle y paraissait déterminée. Ces deux preuves de courage furent le commencement de sa gloire, et firent croître les lauriers qu'il moissonna en Espagne et en Afrique. Il donna un nouvel éclat à son nom en renvoyant une jeune princesse à son père et à son époux ².

Une semblable conduite est nécessaire non seulement à des citoyens qui veulent se distinguer dans une république pour parvenir aux honneurs, mais encore à un prince, pour soutenir sa réputation. Rien n'est plus propre à lui attirer l'estime et la vénération que des actions ou des paroles remarquables, dictées par l'amour du bien public, qui fassent briller sa magnanimité, sa justice, sa libéralité, et qui méritent d'être souvent répétées et célébrées par ses sujets.

Mais pour revenir à notre première proposition, je dis que [p. 326] lorsque le peuple commence à nommer à une place un citoyen d'après les trois motifs dont nous avons parlé, il suit une règle sage ; mais son choix est encore bien mieux fondé lorsqu'il tombe sur quelqu'un qui s'est déjà fait connaître par des exemples de vertu souvent répétés ; car alors, il ne peut presque plus être sujet à l'erreur. Je ne parle ici que de ces emplois que l'on donne à un homme avant que des preuves soutenues aient

¹ Du latin : torques qui veut dire collier.

² Cf. *Discours*, III, 20.

bien établi sa réputation. Dans ce cas les peuples ont moins à craindre que les princes les effets de l'erreur ou de la corruption.

À la vérité, le peuple peut être trompé par la réputation, l'opinion et les actions dont il porte quelquefois un jugement plus avantageux qu'elles ne le méritent, ce qui n'arriverait point à un prince, parce qu'il serait prévenu et détrompé par les conseils qui l'environnent. Mais les fondateurs des républiques sagement organisées n'ont point voulu que les peuples fussent privés de ces sortes de conseils. D'après leurs règlements, si dans la nomination des places les plus importantes, et où il était dangereux d'appeler des hommes incapables de les remplir, on voyait le peuple disposé à faire un mauvais choix, il était permis et même honorable à tout citoyen de faire connaître à l'assemblée l'incapacité du sujet, afin que le peuple, plus instruit, pût mieux diriger ses suffrages.

Un discours que fit au peuple Fabius Maximus pendant la seconde guerre punique prouve que cet usage existait à Rome. Dans la création des consuls, la faveur populaire semblait se tourner vers Otacilius. Fabius, le jugeant fort au-dessous de cette dignité dans des temps aussi difficiles, se déclara ouvertement contre lui, dévoila son insuffisance et fit tomber les suffrages sur quelqu'un qui en était plus digne.

Ainsi le peuple se dirige dans l'élection de ses magistrats par les témoignages de capacité les moins douteux qu'il soit possible d'avoir. Il est moins sujet à l'erreur que les princes lorsqu'il est conseillé comme eux ; et tout citoyen qui veut se concilier sa faveur doit, à l'exemple de Manlius, chercher à l'obtenir par quelque action digne d'être citée.

Chapitre XXXV

*Danger de conseiller une entreprise,
toujours proportionné à la grandeur
de cette entreprise*

[Retour à la table des matières](#)

L'examen du péril auquel s'expose le chef d'une entreprise nouvelle qui intéresse beaucoup de monde, la difficulté de la diriger, de l'amener à son terme et de l'y soutenir, seraient une matière trop longue et trop difficile à traiter ici. En réservant cette discussion pour un autre moment, je ne parlerai que du danger de ceux qui prennent sur eux de conseiller à une république ou à un prince une entreprise majeure, importante, en se chargeant de toutes les suites qu'elle peut avoir. Comme les hommes jugent d'après l'événement, si elle échoue on en accuse l'auteur, si elle réussit il en est loué ; mais ici la récompense n'égale jamais la peine.

Au rapport de quelques voyageurs qui reviennent de ce pays, Sélim, sultan actuel de Constantinople, se disposait à porter la guerre en Syrie et en Égypte, lorsque l'un de ses pachas, voisin de la Perse, l'excita à marcher contre cet empire. Déterminé par ce conseil, l'empereur se met en route avec une armée très nombreuse ; quand elle arriva dans ces régions immenses où se trouvent de vastes déserts et fort peu d'eau, elle y éprouva tous les maux qui avaient jadis causé la perte de tant d'armées romaines ; quoique toujours victorieuse de l'ennemi, elle souffrait horriblement ; la peste et la famine en détruisirent une grande partie. Sélim, indigné contre le pacha qui l'avait conseillé, le fit périr.

L'histoire offre un grand nombre d'exemples de citoyens envoyés en exil pour avoir conseillé des entreprises qui avaient eu une fâcheuse issue. Quelques citoyens de Rome proposèrent de prendre l'un des consuls parmi les plébéiens ; le premier que l'on nomma, étant sorti à la tête d'une armée, fut battu ; les auteurs de ce projet eussent été punis, si le parti qui l'avait fait adopter eût été moins puissant. Il faut avouer que la position de ceux qui dirigent ¹ une république ou un prince est très épineuse : ils trahissent leur devoir s'ils ne leur donnent pas tous les conseils qu'ils croient salutaires ; s'ils les donnent, ils exposent leur crédit et même leur vie ; car tous les hommes sont tellement aveugles qu'ils ne jugent d'un conseil, bon ou mauvais, qu'après l'événement ².

En réfléchissant à la route que l'on doit tenir pour éviter ce [p. 328] double écueil de l'infamie ou du danger, je n'en vois pas d'autre que de proposer les choses avec modération, de ne point se les rendre personnelles, d'en dire son avis sans passion, de le défendre avec calme et modestie ; de manière que si la république ou le prince se décide à le suivre, il paraisse que ce soit volontairement, et non pour céder à des instances importunes. En se conduisant ainsi, il n'est pas probable que le peuple ou le prince vous ait mauvais gré d'une résolution qui n'a pas été prise contre le vœu du plus grand nombre. C'est lorsqu'un avis a beaucoup de contradicteurs qu'il devient dangereux car, si les suites en sont fâcheuses, tous se réunissent pour vous accabler. La route que j'indique fait perdre la gloire que l'on acquiert en donnant, seul contre tous, un conseil qui vient à être justifié par le succès ; mais l'on en est dédommagé par deux autres avantages. Le premier est de ne courir aucun risque ; le second se trouve dans l'honneur dont vous êtes couvert, si l'opinion de ceux qui ont fait rejeter celle que vous proposiez avec beaucoup de ménagement entraîne des malheurs. Quoique vous ne puissiez vous réjouir de cette gloire acquise aux dépens de votre république ou de votre prince, l'on doit cependant en tenir quelque compte.

Je ne crois pas que l'on puisse indiquer un parti plus sage : garder le silence et ne point manifester son sentiment serait se rendre inutile à l'État sans éviter le péril, et s'exposer à devenir bientôt suspect ; l'on pourrait même éprouver le sort d'un ami de Persée, roi de Macédoine. Ce prince, vaincu par Paul Émile, fuyait avec quelques amis ; comme on rappelait ce qui s'était passé, l'un d'eux fit remarquer à Persée beaucoup de fautes qu'il avait faites et qui avaient causé sa ruine. « Traître ! lui dit le

¹ qui conseillent.

² le résultat.

roi en se retournant, tu attendais donc pour me les montrer qu'il ne fût plus temps d'y porter remède ! », et en disant ces mots, il le tue de sa propre main.

Ainsi fut puni ce courtisan, de s'être tu lorsqu'il devait parler, et d'avoir parlé lorsqu'il devait se taire ; il n'échappa point au danger, quoiqu'il n'eût pas donné de conseils. Je pense donc qu'il faut s'en tenir au plan de conduite que j'ai proposé.

Chapitre XXXVI

*Pourquoi a-t-on regardé les anciens Gaulois,
et regarde-t-on encore les Français comme étant plus
que des hommes au commencement d'un combat
et moins que des femmes vers la fin*

[Retour à la table des matières](#)

L'audace de ce Gaulois qui défiait les Romains sur les bords de l'Anio, et son combat avec Titus Manlius me rappellent ce que Tite-Live a dit plusieurs fois : que les Gaulois, au commencement d'une action, étaient plus que des hommes, mais que dans la suite du combat, ils devenaient moins que des femmes.

En recherchant la cause de cette différence, plusieurs l'ont attribuée à la nature de leur tempérament. Je suis de leur avis ; mais il n'en faut pas conclure que l'on ne puisse soumettre ces dispositions naturelles à une discipline qui soutienne jusqu'à la fin de l'action cette valeur qui les rend si terribles au commencement.

Je distingue, pour le prouver, trois sortes de troupes : les unes joignent l'ardeur guerrière à la discipline qui soutient cette ardeur et produit la véritable bravoure. Telles étaient celles des Romains. L'histoire loue sans cesse l'ordre admirable que la discipline militaire avait introduit avec le temps dans leurs armées. Car dans une armée sagement organisée, personne ne doit faire quoi que ce soit que d'après la règle. Aussi, en examinant la conduite de celles des Romains, si dignes d'être prises pour modèle, puisqu'elles ont conquis l'empire du monde, on verra que tout était soumis au consul. On ne mangeait, on ne dormait, on ne s'approvisionnait¹ point sans son ordre ; enfin, on ne pouvait sans lui faire l'action la plus indifférente, soit militaire, soit civile. Des armées où ces règles ne sont point en vigueur méritent à peine d'en porter le nom. Si elles paraissent quelquefois s'en rendre dignes, elles en sont plutôt redevables à une fureur, à une impétuosité aveugle, qu'à une véritable bravoure.

Mais une valeur bien réglée déploie ses forces à propos et avec mesure ; aucun obstacle ne peut l'abattre, ni même l'effrayer. Le bon ordre fait sans cesse renaître ses forces, son ardeur, et ses espérances de succès ; espérances qui ne la trompent jamais, tant que ce même ordre subsiste.

¹ Machiavel dit : on ne fréquentait point les prostituées.

On voit arriver le contraire dans les armées où domine cette fureur qui ne connaît aucune discipline. Telles étaient celles des Gaulois. Cette impétuosité sur laquelle ils comptaient ne leur donnant point la victoire au premier choc, n'étant pas soutenue par une valeur disciplinée, et ne trouvant hors d'elle-même aucun [p. 330] motif d'assurance, se refroidissait au point qu'ils finissaient toujours par être vaincus. Il en était bien autrement chez les Romains. Rassurés sur les dangers par le bon ordre qui régnait au milieu d'eux, pleins de confiance dans la victoire, fermes à leur poste, ils combattaient avec une bravoure opiniâtre, qui ne se démentait jamais pendant toute la durée du combat ; même la chaleur de l'action enflammait de plus en plus leur courage.

La troisième espèce d'armée est celle qui n'a ni impétuosité naturelle, ni discipline militaire ; les troupes actuelles de l'Italie sont de ce genre. Entièrement inutiles, elles ne vaincront jamais, à moins qu'elles ne tombent sur quelque armée qu'un accident imprévu mette en fuite. Sans aller chercher d'autres exemples, on est témoin chaque jour de toutes les preuves qu'elles donnent de leur lâcheté. Afin de montrer à chacun, en m'appuyant de l'autorité de Tite-Live, la différence qui se trouve entre de bonnes et de mauvaises troupes, je rapporterai le discours de Papirius Cursor, lorsqu'il voulut punir Fabius, maître de la cavalerie : « Que personne, dit ce dictateur, ne craigne ¹ ni les hommes, ni les dieux ; que l'on méprise les ordres des généraux ; qu'on néglige les auspices ; que les soldats dénués de toute provision se répandent çà et là sans distinction de pays ami, ou ennemi oubliant leur serment, qu'ils en rompent les liens à leur gré qu'ils désertent leurs drapeaux abandonnés ; qu'ils ne se rendent point à l'ordre ; qu'ils veuillent indifféremment combattre le jour ou la nuit, dans une position favorable ou désavantageuse, avec ou sans l'ordre du général, qu'ils ne soient fidèles à garder ni leurs enseignes, ni leurs rangs ; alors on ne verra qu'un assemblage confus et aveugle, plus semblable à un vil ramassis de brigands qu'à une milice imposante et majestueuse ². »

Il est facile de juger d'après ce discours laquelle de ces dernières qualifications peut convenir à nos troupes ; combien elles sont loin de mériter le nom d'armée, ainsi que d'imiter ou la valeur disciplinée des Romains, ou seulement l'ardeur impétueuse des Gaulois.

¹ ne respecte.

² En latin dans le texte : « Nemo hominum, nemo deorum verecundiam habeat ; non edicta imperatorum, non auspicia observentur, sine comœatu vagi milites in pacato, in hostico errent, immemores sacramenti licentia sola se, ubi velint, exauctorent ; infrequentia deserantur signa neque conveniatur ad edictum nec discernatur, interdium nocte, aequo iniquo loco, jussu injussu imperatoris pugnent ; et non signa, non ordines servent ; latrocinii modo, caeca et fortuita, pro sollemni et sacrata militia sit », Tite-Live, VIII, 34, 8-10.

Chapitre XXXVII

*De petits combats sont-ils nécessaires avant d'en venir
à une action générale ? Si on veut les éviter,
comment faut-il s'y prendre pour connaître un ennemi
auquel on a affaire pour la première fois ?*

[Retour à la table des matières](#)

Il paraît que dans toutes les actions des hommes, outre les difficultés générales qu'on éprouve lorsqu'on veut les mener à bien, on trouve toujours quelque mal particulier sans cesse à côté du bien, et s'unissant tellement avec lui qu'il est impossible d'obtenir l'un sans l'autre. Le tableau de la vie humaine en offre sans cesse la preuve. Le bien s'obtient avec beaucoup de peine, à moins qu'une fortune empressée à vous secourir ne vous prête des forces assez considérables pour surmonter cet obstacle naturel et ordinaire. Le combat de Manlius contre les Gaulois m'a rappelé cette vérité. « Cette action, dit Tite-Live, fut tellement décisive pour le succès de la guerre, que les Gaulois, après avoir abandonné précipitamment leur camp, se retirèrent du côté de Tibur, et de là dans la Campanie ¹. »

J'observe d'abord qu'un bon général doit se refuser à tout ce qui, étant de peu d'importance, pourrait néanmoins produire un mauvais effet dans son armée. Il faut être téméraire à l'excès pour hasarder un combat où, sans employer toutes ses forces, on expose toute sa fortune, comme je l'ai dit plus haut, en blâmant la méthode de garder les défilés.

En second lieu, je crois qu'un général, obligé de faire la guerre contre un ennemi nouveau et qui a de la réputation, doit, s'il est sage, avant d'en venir à une bataille réglée, procurer à ses soldats l'occasion de s'essayer avec cet ennemi par des escarmouches, afin qu'en apprenant peu à peu à le connaître et à le combattre, ils se dégagent de cette terreur que le bruit de sa renommée leur avait inspirée. C'est un devoir bien essentiel et presque indispensable pour un général. Il ne peut se dissimuler qu'il marche à une perte évidente s'il ne détruit point dans l'âme de ses soldats l'impression de frayeur que la réputation de l'ennemi y a fait naître.

Lorsque les troupes romaines commandées par Valérius Corvinus allèrent combattre les Samnites, ennemi nouveau avec lequel elles ne s'étaient pas encore mesurées, ce général commença à les aguerrir par de légers combats, « de peur, dit Tite-Live, qu'une guerre nouvelle et un ennemi inconnu ne leur cau-[p. 332] sissent de l'effroi ² ». L'on court cependant un grand danger c'est celui d'augmenter la crainte

¹ En latin dans le texte : « Tanti ea dimicatio ad universi belli eventum momenti fuit, ut Gallorum exercitus, relictis trepide castris, in Tiburtem agrum, mox in Campaniam transierit », Tite-Live, VII, 11, 1.

² En latin dans le texte : « Ne eos novum bellum, ne novus hostis terreret », Tite-Live, VII, 32, 6.

et le découragement des soldats, s'ils viennent à être vaincus dans ces escarmouches. Il en résulte alors un effet opposé à celui que l'on avait en vue ; car au lieu de les rassurer, on les jette dans l'abattement. C'est une de ces choses où le bien et le mal sont si rapprochés et si étroitement unis qu'il est facile de prendre l'un pour l'autre.

Je dis à ce sujet qu'un général habile doit éviter avec un soin extrême tout ce qui pourrait décourager ses troupes, et rien n'y serait plus propre que de débiter par un échec. Qu'il n'engage donc point de petits combats, et qu'il ne les permette pas, à moins qu'il n'y voie un avantage considérable et une espérance certaine de la victoire ; qu'il n'entreprenne pas de garder des défilés où une partie de son armée lui serait inutile ; il ne doit conserver que les places dont la perte entraînerait la sienne, et disposer leur défense de manière que si elles étaient assiégées, il puisse les secourir avec toutes ses forces ; qu'il ne se charge pas du soin de défendre les autres. La perte de tout ce que l'on abandonne sans que l'armée ait éprouvé de revers ne ternit point la gloire des armes et n'enlève pas l'espoir de vaincre ; mais la perte devient un malheur réel, quand vous avez voulu défendre ce qu'on vous a pris, et qu'on a connu votre intention à cet égard. Cet événement de peu d'importance vous enlève, pour ainsi dire, comme aux Gaulois, toute espérance de succès pendant la durée de la guerre.

Philippe, roi de Macédoine, père de Persée, habile dans la profession des armes, et fort renommé de son temps, se voyant attaqué par les Romains, jugea qu'il lui serait impossible de défendre la totalité de ses États¹. Il prit donc la sage résolution d'en abandonner une partie après l'avoir dévastée, convaincu que s'il échouait dans le projet de la défendre, la perte de sa réputation lui ferait plus de tort que celle des pays qu'il laissait à la discrétion de l'ennemi comme un objet peu important. Dans la position difficile où se trouvèrent les Romains après la bataille de Cannes, ils refusèrent des secours à plusieurs de leurs alliés et de leurs sujets, en les exhortant à pourvoir eux-mêmes à leur sûreté le mieux qu'ils le pourraient. Ce parti est plus prudent que celui d'une défense infructueuse qui vous fait perdre des amis et des forces ; l'autre du moins ne vous enlève que des amis.

Mais pour revenir aux escarmouches dont nous avons parlé, je dis que si un général est obligé d'en tenter quelques-unes contre un ennemi nouveau, il ne doit le faire qu'avec une telle assurance du succès qu'il ne lui reste aucune crainte. Il suivrait encore une voie plus sûre en imitant Marius. Les Cimbres, peuple féroce, [p. 333] s'avançaient vers l'Italie avec le dessein de la piller. Leur barbarie, leur nombre, la victoire qu'ils avaient remportée sur une armée romaine répandaient l'effroi sur leur route. Marius, envoyé contre eux, pensa qu'avant d'en venir aux mains, il devait chercher à dissiper la terreur qu'un pareil ennemi avait inspirée à ses troupes. En général expérimenté, il plaça plusieurs fois son camp de manière que son armée pût voir passer celle des Cimbres. Il voulut que ses soldats, couverts de leurs retranchements, vissent et s'accoutumassent à regarder en face cet ennemi, afin que la vue d'une multitude en désordre, embarrassée dans sa marche, et dont une partie

¹ de ses places.

portait des armes inutiles, tandis que l'autre était désarmée, les rassurât, et leur fit naître le désir d'engager le combat.

Cette sage conduite du général romain doit être imitée avec soin par ceux qui ne veulent pas courir les dangers dont nous avons parlé ci-dessus, et faire comme les Gaulois, « que la crainte produite par un événement peu important engagea à se retirer du côté de Tibur et dans la Campanie ¹ ».

Puisque nous avons cité Valérius Corvinus dans ce discours, je veux tracer d'après ses paroles, dans le chapitre suivant, l'idée que l'on doit se faire d'un général.

Chapitre XXXVIII

Qualités nécessaires à un général pour obtenir la confiance de ses soldats

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons dit précédemment que Valérius Corvinus avait été envoyé à la tête d'une armée contre les Samnites, ennemis des Romains. Outre les escarmouches employées par ce général pour rassurer ses soldats, et leur faire connaître ce nouvel ennemi, il voulut encore, avant d'engager une action décisive, haranguer son armée. En rappelant à ses troupes leur valeur et la sienne propre, il n'omit rien pour les convaincre du peu de cas qu'elles devaient faire d'un tel ennemi. Les paroles que Tite-Live lui met dans la bouche offrent le portrait d'un général digne de la confiance de ceux qu'il commande. « Considérez, dit Valérius à ses soldats, sous quel chef, sous quels auspices vous marchez au combat ; celui que vous écoutez, n'est-il qu'un beau discoureur ? Redoutable seulement par ses paroles, est-il peu exercé dans les travaux militaires ? Ne sait-il pas lancer lui-même des traits, pré-[p. 334] céder les drapeaux, ou combattre au plus fort de la mêlée ? Ce sont, non ses ² discours mais ses actions, non ses ordres seuls mais ses exemples que vous propose de suivre un général que sa valeur a trois fois élevé au consulat, et comblé de gloire ³. »

Ces paroles indiquent la route à tenir pour mériter le titre de général. Celui qui en prendra une autre, loin de se distinguer dans cette place où la fortune et l'ambition

¹ En latin dans le texte : « Quid ob rem parvi ponderis trepidi, in Tiburtem agrum et in Campaniam transierunt. » Cf. note 1. M. a modifié la citation.

² Cette partie est à la première personne chez Tite-Live.

³ En latin dans le texte : « Tum etiam intueri, cujus ductu auspicioque ineunda pugna sit, utrum, qui, audiendus dumtaxat, magnificus adhortator sit, verbis tantum ferox operum militatum expertus ; an qui et ipse tela tractare, procedere ante signa, versari media in mole pugnae sciat. Facta mea, non dicta vos, milites, sequi volo, nec disciplinam modo, sed exemplum etiam a me petere, qui hac dextra mihi tres consulatus, summamque laudem pepererunt », Tite-Live, VU, 32, 10-13.

peuvent l'avoir conduit, s'y couvrira de honte. Ce sont, non les titres qui honorent les hommes, mais les hommes qui honorent les titres.

Nous avons montré, en commençant à traiter ce sujet, comment les grands généraux employaient des moyens extraordinaires pour rassurer même de vieilles troupes, lorsqu'elles avaient affaire à un ennemi inconnu. Quelles précautions ne doit-on pas prendre lorsque l'on commande de nouvelles levées qui n'ont jamais vu l'ennemi en face ! De quelle frayeur ne doit pas être saisi ce dernier genre de troupes en présence d'un ennemi quelconque, si celles qui ont vieilli dans le métier des armes ne sont point à l'abri de ses atteintes devant un nouvel ennemi !

Néanmoins on a souvent vu la prudence triompher de tous ces obstacles sous d'habiles généraux, tels que Gracchus et Épaminondas, dont nous avons fait mention dans un autre endroit. Ces deux guerriers surent, le premier chez les Romains, l'autre dans Thèbes, vaincre, avec des troupes neuves, des soldats vétérans et bien exercés. Ils commençaient à former ces nouvelles levées par des combats simulés pendant plusieurs mois, afin de les accoutumer à l'obéissance et à l'ordre ; ensuite ils les menaient avec la plus grande confiance sur un véritable champ de bataille. Un guerrier expérimenté ne désespérera donc jamais de former de bonnes troupes toutes les fois que les hommes ne lui manqueront point. Un prince qui a des hommes et qui manque de soldats doit accuser non leur lâcheté, mais son indolence et son peu d'habileté.

Chapitre XXXIX

*Il faut qu'un général connaisse le pays
où il fait la guerre*

[Retour à la table des matières](#)

La connaissance générale et particulière du pays et de ses différents sites est l'une des plus nécessaires à un général d'armée ; sans elle il ne peut former aucune entreprise. Mais si toutes les [p. 335] sciences ne s'acquièrent que par beaucoup de pratique, celle-ci en exige beaucoup plus encore ; il n'est pas d'exercice plus capable de conduire à ce but que celui de la chasse ; aussi fut-elle souvent l'occupation de ces anciens héros qui gouvernèrent le monde, de leur temps, et dont les écrivains de l'antiquité disent qu'ils furent élevés dans les forêts. La chasse, outre la connaissance détaillée d'un pays, en donne une infinité d'autres très utiles à la guerre.

Xénophon rapporte, dans la *Vie de Cyrus*, que ce prince, sur le point d'attaquer le roi d'Arménie, s'entretenait avec ses guerriers de cette attaque, comme de l'une de ces parties de chasse qu'ils avaient souvent faites ensemble ; il rappelait à ceux qu'il plaçait en embuscade sur des montagnes qu'ils ressemblaient aux chasseurs qui vont tendre des filets dans les bois ; les troupes qui battaient la plaine, il les comparait à

ceux qui lancent la bête pour la faire tomber dans le piège. Nous citons cet exemple pour montrer, d'après Xénophon, que la chasse offre une image de la guerre, ce qui la rend un exercice honorable et nécessaire pour les grands. Il n'est pas de meilleure manière d'apprendre à bien connaître un pays, car l'on acquiert une connaissance exacte des lieux où l'on se livre à cet exercice. Une contrée que l'on s'est rendue familière facilite l'étude topographique des autres ; en effet toute ; ont entre elles, soit dans leur ensemble, soit dans leurs différentes parties, une certaine conformité qui fait que l'on passe aisément de la connaissance de l'une à celle de l'autre.

Mais ce genre d'instruction demande beaucoup plus de temps et de travail, quand on n'a pas au moins la connaissance pratique d'un pays. Celui qui la possède juge au premier coup d'œil de l'étendue d'une plaine, de l'élévation d'une montagne, de l'issue d'un vallon, et de tous les autres détails que l'expérience lui a appris à bien apprécier. Tite-Live confirme cette vérité par un exemple. Publius Décius servait en qualité de tribun dans l'armée que le consul Cornélius commandait contre les Samnites. Ce consul s'étant engagé dans une vallée où les Romains pouvaient facilement être enfermés par l'ennemi, Décius, qui vit tout le danger de cette position, lui dit : « Voyez-vous, Cornélius, cette pointe qui s'élève au-dessus du camp des Samnites ? C'est là que nous pouvons espérer trouver notre salut, si nous nous hâtons de nous en rendre maîtres, puisque l'ennemi a été assez maladroit de ne pas le faire ¹. » Avant de rapporter ces paroles, l'historien dit : « P. Décius avait remarqué au-dessus du camp ennemi une colline d'un accès difficile pour une armée marchant avec ses bagages, mais facile pour des troupes légères ². » Envoyé par le consul avec trois mille hommes pour occuper ce poste, il sauva l'armée. Dési-[p. 336] rant ensuite profiter de la nuit pour en sortir et se sauver ainsi que ses soldats, il dit à quelques-uns : « Suivez-moi, afin que nous examinions, tandis qu'il nous reste encore un peu de jour, où sont placés les postes de l'ennemi, et par quel endroit nous pourrions nous retirer. De crainte que son vêtement d'officier ne le fit remarquer, il se couvrit d'une casaque de simple soldat pour faire toutes ces reconnaissances ³. »

Ce passage doit prouver à ceux qui le liront avec attention combien il est avantageux et nécessaire à un commandant d'armée de connaître la nature du pays. Si Décius n'en eût pas été aussi instruit, il n'eût pas pu juger de quel prix il était pour l'armée romaine de s'emparer de cette colline, ni discerner de si loin si elle était accessible ; après y être parvenu, il n'eût pu reconnaître à une grande distance, ni des issues favorables pour rejoindre le consul malgré les ennemis dont il était environné, ni les lieux gardés par les Samnites. Il fallait donc absolument que Décius possédât cette parfaite connaissance des localités qui l'aida à sauver l'armée romaine en

¹ En latin dans le texte : « Vides tu, Aule Corneli, cacumen illud supra hostem ? arx illa est spei salutisque nostrae, si eam (quoniam coeci reliquere Samnites) impigre capimus », Tite-Live, VII, 34.

² En latin dans le texte : « Publius Decius tribunus militum conspicit unum editum in saltu collem, imminentem hostium castris, aditu arduum impedito agmini, expeditis haud difficilem », *ibid.*

³ En latin dans le texte : « Ite mecum, ut dum lucis aliquid superest, quibus locis hostes praesidia ponant, qua pateat hinc exitus, exploremus. Haec omnia sagulo militari amictus ne ducem circumire hostes notarent, perlustravit », *ibid.*

s'emparant de cette colline, à se sauver ensuite lui-même, ainsi que ceux qui l'avaient suivi, en trouvant le moyen d'échapper à l'ennemi qui l'entourait.

Chapitre XL

À la guerre, la ruse mérite des éloges

[Retour à la table des matières](#)

Quoique la ruse soit répréhensible partout ailleurs, elle est cependant très honorable à la guerre ; on loue le général qui lui doit la victoire, comme celui qui l'a remportée à force ouverte ¹. Le jugement qu'en portent ceux qui ont décrit la vie des grands hommes en est une preuve ; ils comblent d'éloges Annibal, et les autres généraux qui se sont le plus distingués en ce genre. Les exemples en sont si souvent répétés que je n'en rappellerai aucun ; je me contenterai d'observer que je ne confonds point cette ruse avec la perfidie qui rompt la foi donnée et les traités conclus, perfidie qui sera toujours déshonorante, quand même on lui devrait la conquête d'un État, ou d'un royaume entier.

Je désigne par cette ruse les stratagèmes que l'on emploie contre un ennemi méfiant, et qui constituent proprement l'art de la guerre. Tel fut celui dont se servit Annibal, quand il feignit de prendre la fuite auprès du lac de Trasimène pour enfermer le consul avec son armée, et lorsqu'il fit attacher du feu aux cornes [p. 337] de ses bœufs, afin de se tirer des mains de Fabius Maximus ; tel fut aussi celui de Pontius, général des Samnites, pour attirer les Romains dans les défilés des Fourches Caudines. Après avoir caché son armée derrière une montagne, il fit conduire des troupeaux assez nombreux dans la plaine par plusieurs de ses soldats déguisés en pâtres ; ils furent pris par les Romains. Interrogés sur le lieu où se trouvait l'armée des Samnites, ils s'accordèrent tous à répondre qu'elle assiégeait la ville de Nocera. Les consuls, ajoutant foi à cette réponse, entrèrent dans les défilés de Caudium, et y furent promptement investis par les Samnites.

Cette victoire, due à la ruse, aurait été très glorieuse pour Pontius, s'il avait suivi les conseils de son père. Celui-ci voulait : ou que l'on renvoyât les Romains entièrement libres, ou qu'on les fit périr tous, sans prendre de parti moyen ; parti toujours pernicieux dans les affaires d'État, comme nous l'avons dit ailleurs, « qui ne donne pas un ami de plus, et ne fait pas un ennemi de moins ² ».

¹ par la force de ses troupes.

² En latin dans le texte : « Quae neque amicos parat, neque inimicos tollit », Tite-Live, IX, 3, 12.

Chapitre XLI

*Il faut défendre la patrie, soit avec ignominie,
soit avec gloire. Tous moyens sont bons,
pourvu qu'elle soit défendue*

[Retour à la table des matières](#)

Les consuls et l'armée romaine étaient, comme nous l'avons dit dans le chapitre précédent, investis par les Samnites. Ces ennemis leur proposèrent les conditions les plus honteuses, comme de les faire passer sous le joug, et de les renvoyer à Rome désarmés. De pareilles propositions jetèrent les consuls dans la stupeur et l'armée dans le désespoir ; mais L. Lentulus, l'un des lieutenants, dit que pour sauver la patrie, il n'en fallait repousser aucune ; il ajouta que le salut de Rome reposant sur cette armée, il croyait que l'on devait la sauver à tout prix ; que la défense de la patrie est toujours bonne, quelques moyens que l'on y emploie, honteux, ou honorables, n'importe ; que Rome, en conservant cette armée, aurait toujours le temps de racheter cette honte ; mais que si elle périssait, fût-ce même avec gloire, c'en était fait de Rome et de sa liberté. Son avis fut adopté.

Ce trait est digne des remarques et des réflexions de tout citoyen qui se trouve obligé de donner des conseils à sa patrie. S'il s'agit de délibérer sur son salut, il ne doit être arrêté par aucune considération de justice ou d'injustice, d'humanité ou de cruauté, [p. 338] de honte ou de gloire. Le point essentiel qui doit l'emporter sur tous les autres, c'est d'assurer son salut et sa liberté. Les Français suivent cette maxime dans leurs discours et dans leurs actions, en défendant la majesté du roi de France et la grandeur de ce royaume ; il n'est rien qu'ils souffrent aussi impatiemment que d'entendre dire que telle chose est honteuse pour leur roi, quelque parti qu'il prenne, ou dans la bonne ou dans la mauvaise fortune ; leur roi, selon eux, est toujours au-dessus de la honte ; qu'il soit vainqueur, ou vaincu, tout cela, disent-ils, est d'un roi.

Chapitre XLII

*Les promesses arrachées par la force
ne doivent point être observées*

Lorsque les consuls furent de retour dans Rome avec leurs troupes désarmées, après l'affront reçu aux Fourches Caudines, le premier qui ouvrit en plein Sénat l'avis de ne point observer la paix faite à Caudium fut le consul Sp. Posthumius. Il assura que le peuple romain n'y était pas tenu ; que cet engagement n'obligeait que lui et ceux avec lesquels il l'avait contracté ; qu'il suffisait au peuple, pour s'affranchir de toute obligation, de le renvoyer prisonnier chez les Samnites, ainsi que tous ceux qui

avaient pris part avec lui à ce traité. Il soutint cet avis avec tant de chaleur qu'il fut adopté par le Sénat. On les renvoya donc tous prisonniers chez les Samnites, en protestant de la nullité de l'accord conclu. La fortune fut si favorable à Posthumius que l'ennemi le laissa revenir dans Rome, où son revers lui attira plus de gloire que Pontius n'en recueillit chez les Samnites pour prix de sa victoire.

Il y a deux objets à remarquer ici : le premier est qu'un général peut se faire honneur dans toute affaire quelle qu'en soit l'issue : s'il est vainqueur, sa gloire est toute naturelle ; s'il est vaincu, il peut encore en acquérir, soit en prouvant que cet échec ne doit pas lui être imputé, soit en le couvrant de quelque action d'éclat. La seconde observation est qu'il n'y a pas de honte à violer les promesses arrachées par la force. L'on rompra sans se déshonorer les engagements relatifs à l'intérêt public toutes les fois que la force qui aura obligé à les contracter ne subsistera plus. L'histoire en offre beaucoup d'exemples, et il s'en présente encore tous les jours. Non seulement les princes comptent pour rien les engagements qu'ils ont été forcés de prendre aussitôt que [p. 339] la force cesse d'agir, mais ils n'observent pas même les autres quand les motifs qui les y ont déterminés n'existent plus. Nous n'examinerons point en cet endroit si cette conduite convient à un prince, si elle est digne d'éloges ou de blâme. Nous avons amplement discuté cette question dans le *Traité du Prince*.

Chapitre XLIII

Les habitants d'un même pays conservent toujours à peu près le même caractère

[Retour à la table des matières](#)

Les hommes sages disent avec raison que, pour prévoir l'avenir, il faut consulter le passé, parce que les événements de ce monde ont en tout temps des rapports bien marqués avec ceux des temps qui les ont précédés. Produits par des hommes qui sont et ont toujours été animés des mêmes passions, ils doivent nécessairement avoir les mêmes résultats. Il est vrai que l'on est plus ou moins vertueux, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, selon la forme que l'éducation donne aux mœurs publiques.

Ce qui doit porter à juger de l'avenir par le passé, c'est de voir une nation conserver si longtemps le même caractère, être constamment avare ou de mauvaise foi, et développer sans cesse les mêmes vices ou les mêmes vertus. En lisant avec attention l'histoire de Florence dans les temps antérieurs et même dans ceux qui sont plus rapprochés de nous, l'on y verra que les Allemands et les Français sont remplis d'avarice, d'infidélité, d'orgueil et de cruauté, reproches qu'ils ont toujours mérités de notre part ¹. Quant au manque de fidélité, personne n'ignore combien de fois les

¹ M. dit : quatre vices dont notre ville a subi les conséquences à différentes époques.

Florentins ont donné de l'argent au roi Charles VIII, sous la promesse de leur rendre la citadelle de Pise ; promesse qu'il fit toujours et qu'il ne remplit jamais. Ce prince montra, en agissant ainsi, peu de bonne foi et beaucoup d'avarice.

Mais ne rappelons point ces événements encore tout récents. Chacun peut avoir entendu parler de ce qui arriva dans la guerre que Florence eut à soutenir contre les Visconti, ducs de Milan. Cette ville n'ayant plus d'autres ressources appela l'Empereur en Italie, persuadée que sa réputation et ses forces accableraient la Lombardie ¹. Ce prince promit de s'y rendre avec des troupes nombreuses, d'attaquer les Visconti, et de défendre les Florentins, à condition que ceux-ci lui donneraient cent mille ducats avant son départ, et pareille somme lorsqu'il serait entré en Italie. La [p. 340] condition fut acceptée et entièrement remplie, ce qui n'empêcha pas l'Empereur, aussitôt qu'il fut à Vérone, de s'en retourner sans avoir rien fait, alléguant pour excuse que les Florentins n'avaient pas été fidèles à leurs engagements. Si donc Florence n'eût pas été contrainte par la nécessité, ou emportée par la passion, et qu'elle eût étudié et connu les anciennes mœurs des Barbares, elle ne se fût point laissé tromper dans cette occasion, ainsi que dans beaucoup d'autres ; elle aurait vu que ce caractère n'était pas changé, qu'il produisait les mêmes effets en toutes circonstances et à l'égard de toute nation.

L'histoire nous apprend que les Étrusques en firent autrefois l'expérience. Accablés par les Romains, mis plusieurs fois en déroute, se voyant hors d'état de résister à leurs forces, ils appelèrent à leur secours les Gaulois cisalpins, convinrent de leur donner une somme d'argent à condition qu'ils uniraient leurs troupes et marcheraient ensemble contre les Romains. Les Gaulois prirent l'argent des Étrusques et refusèrent de s'armer en leur faveur, disant qu'on ne les avait pas payés pour faire la guerre aux Romains, mais pour se racheter des ravages qu'ils s'étaient engagés à ne pas faire dans l'Étrurie.

Ce fut ainsi que les peuples de cette contrée perdirent à la fois leur argent et l'espérance des secours qu'ils s'en étaient promis, perte dont ils furent redevables à l'avarice et à la mauvaise foi des Gaulois. L'exemple des anciens et des nouveaux habitants de la Toscane prouve donc que les Gaulois et les Français se sont toujours conduits de la même manière, et indique facilement le degré de confiance que les princes peuvent accorder.

¹ Robert (1352-1410), comte palatin, empereur germanique de 1400 à 1410. Il descendit en Italie pour se faire sacrer empereur des Romains et fut battu à Brescia par Jean-Galéas Visconti en 1402.

Chapitre XLIV

*L'audace et l'impétuosité emportent souvent
ce que l'on n'obtiendrait point
par des moyens ordinaires*

[Retour à la table des matières](#)

Les Samnites, pressés vivement par les Romains, sentirent qu'ils ne pouvaient plus avec leurs seules forces tenir la campagne devant eux. Ils se décidèrent, après avoir laissé des troupes pour garder leurs places, à passer avec toutes les autres dans l'Étrurie. Ils espéraient que leur présence obligerait les peuples de cette contrée, malgré leur trêve avec les Romains, à reprendre les armes contre eux, ce qu'ils avaient refusé aux instances des ambassa-[p. 341] leurs samnites. Dans les entretiens qu'ils eurent avec les Étrusques pour expliquer surtout les motifs qui leur avaient remis les armes à la main, ils se servirent d'une expression remarquable, en disant qu'ils s'étaient révoltés contre les Romains, « parce que la paix était plus à charge ¹ à des hommes asservis, que la guerre à des hommes libres ² ». Ils déterminèrent les Étrusques à s'armer, moitié par persuasion moitié par la crainte qu'inspirait leur armée.

Concluons de là que si un prince veut obtenir quelque chose d'un autre, il ne doit point, quand l'occasion le permet, lui donner le temps de délibérer. Qu'il tâche de le convaincre de la nécessité de se décider promptement ; celui-ci en sera convaincu s'il voit qu'un refus ou des temporisations peuvent exciter sur-le-champ une indignation dangereuse. Ce moyen a très bien réussi de nos jours à Jules II vis-à-vis des Français, et à Gaston de Foix, général du roi de France, à l'égard du marquis de Mantoue.

Jules voulait chasser les Bentivoglio de Bologne, et dans ce projet, il croyait avoir besoin du secours des Français et de la neutralité des Vénitiens. Après avoir sollicité longtemps ces deux puissances dont il n'avait obtenu que des réponses évasives et incertaines, il se décida à brusquer les événements, de manière à les amener forcément à sa volonté ³. Il part en effet de Rome avec toutes les troupes qu'il peut rassembler, marche vers Bologne, et il envoie demander aux Vénitiens la neutralité, et au roi de France des secours. Pressés par le peu de temps qu'ils avaient pour délibérer, craignant d'irriter ce pontife s'ils refusaient ou s'ils temporisaient, ceux-ci acquiescent aussitôt à sa demande. Le roi lui fit passer des troupes et les Vénitiens restèrent neutres.

¹ dure.

² En latin dans le texte « Rebellasse, quod pax servientibus gravior, quam liberis bellum esset », Tite-Live, X, 16, 5.

³ à les forcer à se plier à sa volonté.

Gaston de Foix était à Bologne avec son armée, lorsqu'il apprit la révolte de Brescia ¹. Il avait à choisir entre deux chemins pour aller faire rentrer cette place dans le devoir. L'un se trouvait sur les possessions du roi ², mais il était long et pénible. L'autre, plus court, traversait les États du marquis de Mantoue ³. Il fallait passer non seulement sur les terres de ce seigneur, mais encore sur des espèces de chaussées ⁴ élevées entre les lacs et les marais dont ce pays est couvert, et fermées par des forts et autres moyens de défense. Décidé à prendre cette dernière route, Gaston, pour vaincre toute difficulté et ne pas laisser le temps au marquis de délibérer, se mit en marche sur-le-champ avec son armée, et lui fit signifier qu'il eût à lui ouvrir tous les passages. Les clés lui en furent envoyées à l'instant par le marquis de Mantoue effrayé et surpris de cette résolution brusque et inattendue. Il ne les eût jamais accordées si Gaston eût mis moins de vivacité dans ses démarches. En effet, il avait un prétexte plausible pour se refuser à [p. 342] une semblable demande ; il était entré dans la ligue des Vénitiens et du pape ⁵, et l'un de ses fils était au pouvoir de ce pontife ; mais il y acquiesça parce qu'il se vit serré de près si promptement qu'il n'eut pas le temps de la réflexion.

Ce furent des causes de ce genre dont nous avons développé plus haut toute la force qui obligèrent les Étrusques, intimidés par la présence de l'armée des Samnites, à reprendre les armes, quoiqu'ils s'y fussent constamment refusés auparavant.

Chapitre XLV

*Est-il plus avantageux de soutenir d'abord
le choc de l'ennemi, et de l'attaquer ensuite vivement,
que de commencer le combat avec impétuosité ?*

[Retour à la table des matières](#)

Les deux consuls romains, Décius et Fabius, faisaient la guerre, l'un contre les Samnites, l'autre contre les Étrusques. Comme ils livrèrent bataille en même temps, il est à propos d'examiner quelle est la meilleure des deux méthodes suivies par ces généraux.

Décius s'élança sur l'ennemi de toutes ses forces et avec toute l'impétuosité possible. Fabius se contenta de soutenir son premier choc ; persuadé qu'une attaque mesurée lui serait plus avantageuse, il réserva l'ardeur impétueuse de ses troupes pour l'instant où la fougue et le premier feu de l'ennemi se ralentiraient. L'événement fut

¹ Cf. *Discours*, II, 17.

² en Lombardie.

³ François Gonzague.

⁴ digues.

⁵ La Sainte Ligue,

beaucoup plus favorable au plan de conduite de Fabius qu'à celui de Décius. Voyant ses soldats épuisés par leurs premiers efforts, et plus disposés à fuir qu'à combattre, Décius, jaloux d'acquiescer par le trépas la gloire prête à lui échapper par la perte de la bataille, se dévoua, à l'exemple de son père, pour les légions romaines. Lorsque Fabius l'apprit, il voulut, en continuant de vivre, ne pas se couvrir d'une gloire inférieure à celle qui venait d'illustrer la mort de son collègue ; déployant avec vigueur toutes les forces qu'il avait réservées pour cet instant du combat, il remporta la victoire la plus signalée.

Cet exemple prouve que la méthode de Fabius est la plus sûre et la plus digne d'être suivie.

[p. 343] **Chapitre XLVI**

*Pourquoi le même caractère se conserve-t-il
assez longtemps dans les familles d'une même cité*

[Retour à la table des matières](#)

Les villes diffèrent souvent les unes des autres non seulement par leurs mœurs, leurs institutions, mais encore par leurs habitants, d'un caractère plus dur ou plus doux. Ce n'est pas entre les villes seulement que l'on remarque cette différence ; elle se retrouve aussi entre les familles d'une même cité. Toutes les villes justifient la vérité de cette assertion ; Rome en offre beaucoup d'exemples. Les Manlius étaient d'un naturel sévère et inflexible ; la douceur et une affabilité populaire distinguaient celui des Publicola. Les Appius étaient ambitieux et ennemis du peuple. Chaque famille se faisait remarquer par un caractère qui lui était particulier. Cette différence ne vient pas seulement du sang, puisqu'il s'altère nécessairement par la diversité des alliances ; il faut plutôt l'attribuer à l'éducation qui varie d'une famille à une autre. Les jugements, en bien ou en mal, qu'un enfant entend porter dès ses plus tendres années, doivent être comptés pour beaucoup ; ces premières impressions se gravent profondément dans son cœur, et deviennent la règle de ses actions aux différentes époques de sa vie. Eût-il été possible sans cela que tous les Appius développassent les mêmes inclinations, et fussent agités des mêmes passions ? Tite-Live fait cette observation sur plusieurs d'entre eux, mais spécialement au sujet de cet Appius qui, revêtu de la censure, et voyant que son collègue, selon le vœu de la loi, abdiquait au bout de dix-huit mois, refusa de l'imiter, alléguant que d'après la première loi faite par les censeurs, il pouvait conserver cette magistrature pendant cinq ans. Quoique l'on eût convoqué plusieurs assemblées pour cette affaire, et qu'elle eût excité beaucoup de tumulte, on ne put vaincre l'obstination d'Appius ; il resta en fonction contre le gré du peuple et de la majeure partie du Sénat.

En lisant le discours qu'il fit contre P. Sempronius, tribun du peuple, l'on y remarquera toute l'insolence des Appius, et en même temps la douceur et la bonté dont une infinité de citoyens donnèrent l'exemple, pour obéir aux lois et témoigner leur respect envers les auspices.

[p. 344] **Chapitre XLVII**

*L'amour de la patrie doit faire oublier
à un bon citoyen les inimitiés particulières*

[Retour à la table des matières](#)

Le consul Marcius Rutilius fut blessé dans un combat en faisant la guerre aux Samnites. Comme sa blessure exposait son armée, le Sénat crut nécessaire d'envoyer à sa place Papirius Cursor, avec la qualité de dictateur ; mais il fallait que cette dignité lui fût conférée par Fabius qui se trouvait alors à la tête des armées en Étrurie. Comme il était ennemi de Papirius, le Sénat craignit qu'il ne s'y refusât. Il le fit donc conjurer par deux députés de sacrifier ses haines personnelles à l'intérêt public, en nommant ce dictateur. L'amour de la patrie l'emporta dans le cœur de Fabius, quoique l'on vît par son silence, et par beaucoup d'autres preuves, combien cette nomination lui était pénible.

Tel est l'exemple que doivent imiter tous ceux qui veulent être regardés comme bons citoyens.

Chapitre XLVIII

*Une faute trop marquée et trop grossière
de la part de l'ennemi doit faire
soupçonner un piège*

Fulvius, lieutenant de l'armée romaine en Étrurie, était chargé du commandement en l'absence du consul que quelques cérémonies religieuses avaient appelé à Rome. Les Étrusques désirant l'attirer dans un piège placèrent une embuscade à peu de distance de son camp. Ils déguisèrent ensuite des soldats en pâtres, et les envoyèrent avec beaucoup de troupeaux qu'ils conduisirent par leur ordre à la vue des Romains. Ils s'approchèrent jusque sous leurs retranchements ; cet excès de confiance qui n'était point naturel étonna Fulvius. Il vint à bout de découvrir l'artifice, et fit échouer le projet des Étrusques.

Ce trait prouve qu'un général d'armée doit être en méfiance lorsqu'il voit l'ennemi faire une faute trop grossière. Elle cache sûrement un piège, parce qu'il n'est point

raisonnable de supposer les hommes aussi imprudents. Mais souvent le désir de vaincre aveugle au point que l'on n'est frappé que des objets qui semblent favorables.

[p. 345] Les Gaulois, après avoir vaincu les Romains sur l'Allia, marchèrent vers Rome. Quoiqu'ils trouvassent les portes de cette ville ouvertes et sans gardes, ils passèrent un jour et une nuit sans oser y entrer ; ils craignaient que ce ne fût un piège, ne pouvant se persuader que les Romains fussent assez lâches et assez mal avisés pour abandonner leur patrie.

Lorsque les Florentins allèrent, en 1508, assiéger Pise, Alfonso del Mutolo, citoyen de cette ville qui était leur prisonnier, promit de leur en livrer une porte, s'ils voulaient lui rendre sa liberté. Ils y consentirent. Afin de paraître fidèle à sa promesse, Mutolo revint ensuite plusieurs fois en conférer avec les députés des commissaires de l'armée. Il se rendait à ces conférences non en secret, mais à découvert, et accompagné de plusieurs Pisans qu'il laissait seulement à l'écart, lorsqu'il voulait s'entretenir avec les Florentins. Cette circonstance devait faire reconnaître sa duplicité, parce qu'il n'était pas vraisemblable qu'il eût osé traiter une affaire de ce genre aussi ouvertement, s'il l'eût fait de bonne foi. L'envie de devenir maîtres de Pise aveugla tellement les Florentins que sur l'avis de cet imposteur, ils s'avancèrent vers la porte de Lucques où, par suite de sa double trahison, ils perdirent malheureusement plusieurs de leurs officiers, et une grande partie de leurs troupes.

Chapitre XLIX

*Une république qui veut se conserver libre
doit prendre chaque jour de nouvelles précautions.
Services qui méritèrent à Quintus Fabius le surnom de
Maximus*

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons déjà dit que les républiques doivent nécessairement voir naître chaque jour dans leur sein des maux qui exigent des remèdes dont l'efficacité réponde à l'étendue de ces mêmes maux. Si jamais une cité en éprouva d'étranges et d'inattendus, ce fut celle de Rome. Tel fut le complot que toutes les dames romaines parurent avoir formé de faire périr leurs maris, tant il s'en trouva qui les avaient déjà empoisonnés ou qui avaient préparé du poison pour commettre ce crime ¹. On peut aussi mettre de ce nombre la conjuration des Bacchanales, découverte dans le temps de la guerre contre la Macédoine, et à laquelle plusieurs milliers d'hommes et de femmes avaient déjà pris part ². Elle serait deve-[p. 346] nue fort dangereuse pour

¹ Cf. Tite-Live, -VIII, 18.

² Cf. Tite-Live, XXXIX, 8, 9, 41. Il s'agit des cultes orgiaques et du procès qu'on fit à Rome en 186 av. J.-C., à 7 000 personnes accusées d'avoir comploté, sous couvert de ces cérémonies secrètes.

cette ville si elle n'eût pas été découverte, ou que les Romains n'eussent pas été accoutumés à punir des coupables lors même qu'ils étaient en très grand nombre.

Quand on n'aurait pas une infinité d'autres preuves de la grandeur et de la puissance de cette république, on en serait convaincu par la manière dont elle sut châtier les crimes. Elle ne craignit point de faire périr juridiquement une légion et une ville entière ; d'exiler huit ou dix mille hommes, en leur imposant des conditions si extraordinaires que l'exécution ne semblait pas possible pour un seul, loin de l'être pour un si grand nombre. Ce fut ainsi qu'elle relégua en Sicile les soldats qui s'étaient laissé vaincre à la bataille de Cannes, en leur ordonnant de manger debout et de ne point loger dans les villes. Mais le plus terrible des châtiments était de décimer les armées, en faisant mourir par la voie du sort un homme sur dix. On ne pouvait trouver de manière plus effrayante pour punir une multitude ; car lorsqu'elle commet des fautes dont l'auteur est inconnu, on ne peut la châtier tout entière, parce que le nombre des coupables est trop grand. Infliger des peines à une partie, et laisser l'autre impunie, c'est se rendre injuste envers les premiers, et encourager les seconds à mal faire encore. Mais lorsque tous ont mérité la mort, et que l'on se contente de les décimer par la voie du sort, ceux qu'il envoie au supplice ne peuvent se plaindre que de sa vigueur et ceux qui lui échappent doivent craindre à l'avenir de se rendre coupables, de peur d'en être une autre fois les victimes ¹.

Quoique ces sortes de maladies aient dans une république des suites funestes, elles ne sont pas mortelles, parce que l'on a presque toujours le temps d'y remédier. Il n'en est pas de même de celles qui attaquent les fondements de l'État ; elles entraînent sa ruine, si une main habile n'en arrête les progrès. La générosité avec laquelle les Romains accordaient le droit de cité à des étrangers avait attiré dans Rome beaucoup de nouvelles familles. Elles exerçaient déjà une si grande influence dans les élections que le gouvernement commençait à s'altérer sensiblement et à s'éloigner des institutions et des hommes que l'on avait coutume d'honorer auparavant. Quintus Fabius qui était alors censeur, s'en apercevant, renferma dans quatre tribus ² les familles qui faisaient naître ce désordre afin que, resserrées dans des bornes aussi étroites, elles ne pussent corrompre Rome entière. Fabius avait bien apprécié la nature du mal, et y avait apporté, sans trouble, un remède convenable. Sa conduite parut si digne d'éloges qu'elle lui mérita le surnom de Maximus.

¹ M. ajouté : ainsi les empoisonneuses romaines et les conjurés des Bacchanales furent-ils punis en fonction de la gravité de leur crime.

² division du peuple romain.